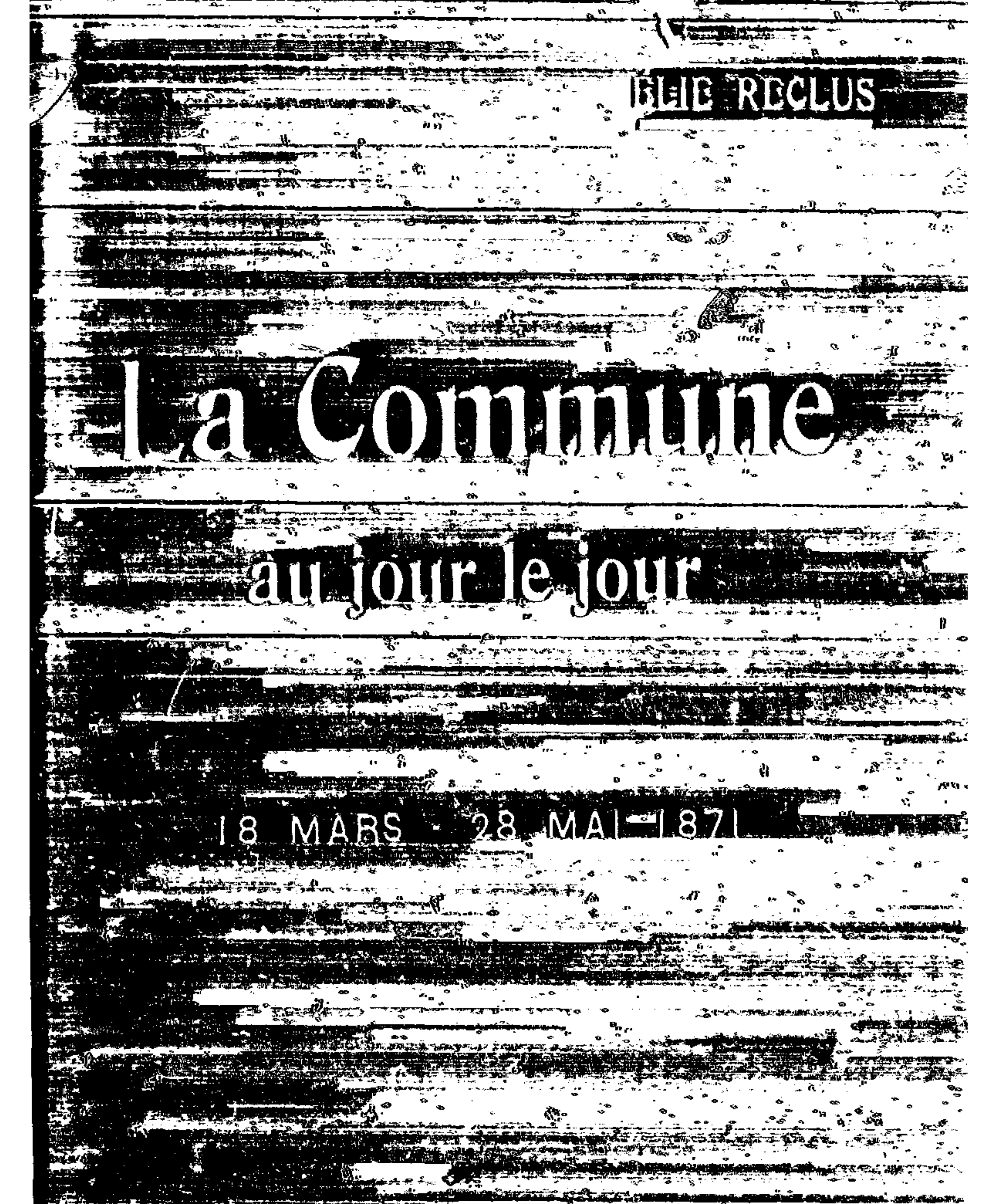

ELIE RECLUS
La Commune
au jour le jour
18 MARS - 28 MAI 1871
Schleicher Frères

La Commune de Paris

AU JOUR LE JOUR

ÉLIE RECLUS

La Commune de Paris

AU JOUR LE JOUR

1871

19 MARS — 28 MAI

PARIS
LIBRAIRIE C. REINWALD
SCHLEICHER FRÈRES, ÉDITEURS
61, Rue des Saints-Pères, 61

1908

AVANT-PROPOS

Pas une histoire ceci, — je n'étais pas un des personnages, pas même un confident des personnages — j'étais un citoyen, m'occupant, me préoccupant, regardant, écoutant, parmi les moins mal renseignés.

J'étais un thermomètre appendu dans un coin.

JOURNAL DE LA COMMUNE

Paris, 20 mars 1871.

Préparé de longue main par M. Thiers et ses complices, le coup d'État qu'on sentait confusément avancer dans l'ombre a enfin éclaté et avorté.

. . . .

On a trouvé dans les Ministères des télégrammes échangés entre Thiers et Favre, entre le Ministre de la guerre et le Préfet de police, entre l'honorable Jules Favre et l'honorable Jules Ferry. Nous en donnons quelques extraits. D'abord *la série Thiers à Jules Favre* qui, malheureusement, ne s'étend que du 4 au 6 mars... : « Je vous expédie le Général de Paladines... et trois divisions représentant 30,000 hommes sont en marche. Mais les troupes, même en chemin de fer, ne peuvent pas aller aussi vite que vous le supposez. Croyez qu'en fait de choses pareilles, rien ne sera négligé... Nous allons vous renvoyer aussi Picard et un ou deux de vos collègues... Il n'est pas possible que la garde nationale n'intervienne pas. Si elle ne le fait pas, nous le ferons...

Thiers à Vinoy et à Ministre de la guerre, à Paris : « Soyez tranquilles quant au renfort ; deux colonnes vous arrivent... Ne les jetez pas dans le sein de la population, établissez-les à l'École Militaire, au Champ de Mars, aux Invalides, dans les Tuileries bien fermées... En réoccupant successivement avec les anciennes troupes les postes abandonnés, on reprendra Paris peu à peu. J'approuve la manière d'opérer de Vinoy, consistant à ne pas éparpiller les troupes et à ne pas brusquer l'emploi de la force... Les tapageurs vont se diviser, se fatiguer, et pendant ce temps nos renforts arriveront... »

Thiers à Vinoy : « Il faut que Jules Favre s'entende avec Bismarck pour que les Etats-Majors allemands ne mettent aucun obstacle au passage le plus rapide de nos troupes sur les territoires encore occupés par eux. Toutes ces troupes emportent 90 cartouches par homme et 3 jours de vivres. Prévenez à toutes les gares, et faites-les occuper vigoureusement par de bons bataillons de la garde nationale... »

Guerre Bordeaux à Guerre Paris : « Maintenez vos régiments de gendarmerie, quels que soient les ordres généraux que vous recevrez... Ne rendez pas leurs fusils aux marins de l'amiral. »

Thiers à Guerre, Paris : « Veillez bien à la réception des troupes, assurez-vous de leur esprit. Traitez-les le mieux possible, quoi qu'il en doive coûter. Etablissez-les de manière à laisser ensemble des brigades... Reléguez dans les forts les troupes qui vous sembleront avoir besoin d'être enfermées... Faites avec les Prussiens les marchés de fusils dont vous me parlez, mais veillez à leur qualité et à leur prix. Ne livrons pas encore bataille. Chaque jour qui s'écoule est pour nous et contre eux... »

Jules Ferry à Jules Simon : « La tranquillité matérielle est toujours maintenue ici sans difficultés, grâce à un laisser-aller complet que nous impose la nécessité... La garde nationale n'est plus qu'un immense désordre. Elle a, depuis la démission de Clément Thomas, cessé de former un corps. Une partie des bataillons, la minorité sans doute, obéit à un comité occulte qui ne paraît pas avoir d'autre but que de rassembler fusils, canons et munitions. Belleville et Montmartre sont occupés militairement par la garde nationale qui obéit au comité. Un bon général pourrait reprendre en main les bons éléments... D'Aurelles est arrivé... c'est un grand point... »

Jules Simon à Jules Ferry : « Certes, il y a urgence, mais nous avons aussi nos difficultés... »

Thiers à Jules Favre : « Obtenez l'évacuation de Versailles. L'Assemblée ne voulait pas revenir à Paris. Elle ne le veut pas encore. Mais elle ira — s'il le faut — à Versailles, tout en préférant Fontainebleau. Nous ne pouvons pas nous séparer d'elle sans de grands périls pour elle et pour nous... Lorsque les événements seront plus clairs, nous la ferons partir et nous la suivrons... »

M. Thiers avait donc cru les événements suffisamment clairs et avait expédié son Assemblée à Versailles où elle devait légitimer le coup d'Etat contre Paris en s'y associant. L'irritation de Paris contre le gouvernement et de la province contre Paris avait été savamment amenée et savamment entretenue depuis l'affaire des canons de Montmartre, dans laquelle les gardes nationaux avaient dix fois raison. Car ces canons appartenaient de droit à la garde nationale, soit pour les avoir payés de l'argent de ses souscriptions, soit pour en avoir hérité de l'armée régulière qui avait officiellement cessé d'exister et n'était plus que prisonnière de l'Empereur Guillaume. N'importe, l'affaire de ces canons eût pu s'arranger dix fois si on eût voulu, mais on ne voulait pas. Montmartre et Belleville pointaient leurs canons sur Paris, les lâches, les pillards et les communistes bombardaient la cité bourgeoise à leurs pieds : cela faisait trop image, les roués de la diplomatie n'avaient garde de se priver de cette fiction poétique. — De l'Agence Havas, du cabinet de M. Thiers par ci, du cabinet de M. Leflô par là, de chez Vinoy et Jules Favre partaient les nouvelles les plus fausses et les plus sinistres qu'on adressait par télégrammes aux journaux dévoués de la province, car, à Paris, il eût été catégoriquement impossible de les mettre en circulation. L'émeute tardant à venir, le général Valentin, préfet de police, en organisa lui-même une aux Gobelins avec le concours de ses subordonnés ; Thiers, le médecin en chef de la France, appliquait sur la poitrine de Paris des vésicatoires, des dépôts de cantharides, afin de déterminer un abcès, et, montrant l'inflammation, il criait aux provinciaux naïfs : « Regardez cette horreur ! »

Selon lui, le moment était venu de percer l'anthrax à la gorge: l'Assemblée des ruraux était convoquée à Versailles pour le 20, dans trois jours. Trois jours et trois nuits, c'était plus qu'il n'en fallait. Thiers se souvenait avec admiration du traquenard de Décembre, dans lequel il était tombé lui-même après avoir aidé à le préparer. Il voulait en donner une édition nouvelle, revue et perfectionnée.

La ville était plongée dans l'obscurité, ensevelie dans le sommeil — car, depuis que Paris n'est plus une ville de plaisir, mais une ville de deuil et de souffrance, on travaille le jour et on se repose la nuit — lorsque les rares passants

virent s'agiter dans l'ombre des masses armées.. Des baïonnettes reluisaient ci et là, on entendait par intervalles des claquements de sabres, le bruit de canons roulants, l'écho sourd des fantassins marchant, et, sur les pavés, le heurt sonore des sabots de chevaux, cavalcades lointaines. « Que signifiaient ces mouvements ? des changements de garnison, sans doute... ces troupes étaient transvasées d'un fort dans un autre fort ou de Paris à Versailles. » Les rares spectateurs se faisaient ces questions et ces réponses, hochaient peut-être la tête et continuaient leur chemin. Par le temps qui court on ne s'étonne plus de grand'chose, un bourgeois de Delft ou d'Amsterdam louerait volontiers notre flegme.

Les troupes allaient occuper en force les divers points stratégiques, bien connus de Vinoy depuis décembre 1851, bien connus de ses officiers dont les études se bornent depuis longtemps à la manière de guerroyer contre les Bédouins et surtout contre les Parisiens. Le gros des forces était dirigé contre les parcs d'artillerie de la garde nationale, Belleville, la Bastille, la place des Vosges. Vers trois heures du matin, les quelques factionnaires qui gardaient les canons de Montmartre, allant et venant dans leur solitude ennuyée ou bien dormant ou assoupis dans leurs postes, sont réveillés en sursaut. Des sergents de ville habillés en lignards se jettent sur eux, brandissent épées, baïonnettes et casse-têtes : « Rendez-vous ! » Derrière eux, une foule armée se précipite, escaladant les barricades, mettant main basse sur les canons, les braquant contre les postes. « Rendez-vous ! Rendez-vous ! » A quatre et cinq heures du matin, le coup avait réussi sur tous les points, tous les canons avaient été enlevés, quatre ou cinq cents prisonniers étaient emmenés, au prix de quelques tués et blessés seulement. Sur les places, au coin des rues, on affichait déjà une verbeuse proclamation de M. Thiers, annonçant aux bourgeois étonnés que la force avait passé du côté de la loi, que la victoire était à la justice, que les bons citoyens eussent à se rassurer, et qu'eussent à trembler les méchants, pillards et communistes.

Mais tout cela n'avait pu se faire sans bruit, sans que les deux tiers des gardes nationaux surpris s'échappassent dans l'obscurité à travers les ruelles, se répandissent dans tous les quartiers, criant aux armes ! Ils vont réveiller tous

les postes disséminés dans la ville ; à coups de crosse, ils frappent contre les portes et fenêtres, contre les devantures des magasins ; ils font sonner le tocsin ; ça et là la générale sourd sur un point, puis elle éclate sur plusieurs autres, elle se multiplie : à ses clameurs toujours plus retentissantes, le monde est bientôt sur pied : « Quoi ? Qu'y a-t-il ? Un incendie ? Les Prussiens ? — Oui, c'est l'incendie, ce sont les Prussiens, c'est la République qu'on égorge ! »

Déjà Vinoy avait télégraphié victoire à Thiers. Ses colonels et généraux étendaient leurs lignes autour des positions conquises, faisaient descendre canons après canons, qu'on installait au débouché des principales rues sur le boulevard extérieur, des patrouilles à pied et à cheval défilaient de poste à poste.

Le matin était venu. Alors on vit surgir des multitudes armées et non armées, comme des fourmilières de dessous terre : elles noient les patrouilles, elles entourent les postes des soldats qui ne peuvent plus bouger, empêtrés dans la masse : « Comment soldats, nos frères, fils du peuple, vous nous massacreriez sur l'ordre de vos infâmes généraux ? Comment, vous nous fusilleriez après que les Prussiens nous ont bombardés ? » Partout les soldats répondent en levant la crosse en l'air, on s'embrasse, on fraternise, on jubile. Furieux, un lieutenant arrache un fusil à l'un de ses soldats : « Lâches et traîtres, tirez ! » crie-t-il, et fait feu dans le tas. Aussitôt il tombe lui-même, percé de balles. Le général Lecomte veut lui aussi relever le moral de ses troupes : il commande une décharge sur la foule, mais ses soldats le renversent à coups de crosse, il est livré à des gardes nationaux qui l'emmènent prisonnier. Un officier d'État-major crie : « Chargez-moi cette canaille ! » et il lance son cheval contre les groupes, mais la pauvre bête, assaillie par des coups de baïonnette, tombe pour ne plus se relever, et tandis que son cavalier disparaissait elle était coupée en cent morceaux, qu'emportaient des ménagères. Le général Patures fut blessé, le général Clément Thomas, l'ex-commandant des gardes nationales de Paris, l'alter-ego de Trochu, le confident de Vinoy, le complaisant de Thiers, déguisé en civil, allait de groupe en groupe d'un air soucieux et affairé. Clément Thomas avait été, jadis, un des héros de la bataille de juin — du côté de l'ordre, bien

entendu. Il est reconnu, il est saisi et jeté dans le même corps de garde que le général Lecomte. Il n'y resta pas longtemps. La nouvelle de l'arrestation se répandit bientôt : « On va le faire échapper ! » Le poste est envahi par la foule : « Nous sommes la Justice du peuple ; nous condamnons Lecomte et Clément Thomas à mourir dans les cinq minutes. » Ainsi dit, ainsi fait. Les malheureux, conduits dans un jardin, furent collés contre la muraille et tombèrent foudroyés, l'ex-général en chef de la garde nationale par dix balles de gardes nationaux, le général Lecomte par les balles de ses soldats.

Marée montante, le flot populaire avait envahi les hauteurs et emporté devant lui tous les obstacles ; le flux inonde maintenant la plaine, vient battre les portes de l'Hôtel-de-Ville, des Ministères, des édifices publics. L'entrée ne fut pas difficile à conquérir. Les dignitaires, les hauts fonctionnaires avaient fui depuis longtemps, emportant leurs portefeuilles à Versailles. On cherchait partout le Gouvernement « au besoin pour le défendre, sinon pour le renverser », suivant la célèbre formule de M. Joseph Prudhomme ; de Gouvernement il n'y en avait nulle part. Quelques maires et quelques représentants de Paris finirent cependant par dénicher l'illustre M. Jules Favre, et après de longs parlementages, pénétrèrent jusqu'en sa présence. M. Jules Favre affecta ne rien connaître des événements de la journée ; il se réfugiait dans son ignorance comme dans une forteresse, il se casematait dans l'irrésolution. Les délégués de quelques municipalités lui exposèrent les mesures qui leur semblaient propre à calmer l'agitation, à endiguer la révolution, pourvu qu'elles fussent acceptées immédiatement. C'était la remise de tous les pouvoirs de Paris entre les mains de quatre hommes, tous membres de l'Assemblée, tous à opinions mitoyennes, tous également bien vus, ou, pour être exact, également mal vus par les deux partis de l'Assemblée : Langlois, commandant en chef de la garde nationale ; Adam, préfet de police ; Dorian, maire ; général Billaut, commandant l'armée de Paris. — M. Jules Favre prit bonne note de ces propositions, promit qu'il les appuierait auprès de M. Thiers, il se fit encore raconter la bizarre aventure à laquelle il ne comprenait toujours rien, il salua obséquieusement et « Cocher fouette

pour Versailles! » Il se félicite sans doute d'être parti encore à temps, en apprenant à la gare l'arrestation du général Chanzy que le malin Thiers avait mandé à Paris en toute hâte, sans doute pour lui donner le commandement de Paris, lui transmettre la responsabilité du coup d'Etat à accomplir et des mesures qui devaient le compléter. Arrêté avec tous les égards possibles, le général, quand il fut relâché plus tard, rendit lui-même témoignage qu'il avait toujours été traité avec respect et déférence. L'ordre d'aller en prison lui avait été signifié au nom du « Comité central, Fédération républicaine de la garde nationale ». Quel est ce Comité central?

Thiers qui, le 14 mars déjà, se faisait renseigner sur ses faits et gestes, le déclare absolument inconnu, sorti on ne sait d'où, surgi du sang et de l'assassinat, de la lie impure des viles multitudes qui fermentent.

Mieux renseigné que M. Thiers, paraît-il, je connais par hasard deux ou trois de ses membres, sinon trois ou quatre, de fort honnêtes gens pour la plupart, très braves et très résolus. Mais je ne voudrais pas me fier à tous, et surtout me porter garant de la haute intelligence de chacun. L'avenir, un avenir très rapproché nous dira ce qu'ils représentent : la très bonne moyenne de la garde nationale, ni plus ni moins. Ils ont été élus dans des élections parfaitement régulières, dans des locaux officiels, et suivant ordre exprès. Ils ont été élus chacun dans son bataillon et généralement en dehors des officiers actifs et en vue, pour s'occuper des intérêts matériels et moraux de leurs camarades. Ils sont en quelque sorte les représentants des conseils de famille de leurs régiments. Une fois nommés, ils se sont tout naturellement groupés en un Comité central avec lequel, non moins régulièrement, les divers comités républicains se sont mis en rapport.

Le Comité central de la garde nationale de Paris n'est donc point si vil et si méprisable que le prétend M. Thiers dans son Manifeste à la province; mais il est vrai de dire que personne ne soupçonnait l'immense popularité qu'une révolution triomphante devait lui attribuer en un jour de hasard. Elus au suffrage universel et pour la gestion des affaires quotidiennes et extra-militaires, les membres du Comité central ne sont que gardes nationaux pris parmi les gardes

nationaux ; ils ne sont point des avocats, des journalistes, des hommes de lettres, des politiciens de profession. Très connus dans leur quartier, ils sont inconnus au Ministère de l'Intérieur, au Ministère des Affaires Étrangères, dans les salons du grand monde, et dans les cercles diplomatiques. Si le Comité est au pouvoir aujourd'hui, ce n'est pas lui, c'est M. Thiers qui en est la cause. M. Thiers manigance une scélératesse et la scélératesse se retourne contre lui. M. Thiers complote avec ses généraux l'assassinat de la République et la destruction de la garde nationale. Mais il advient que le faux M. Thiers a fait un faux calcul — la garde nationale n'est pas encore détruite, elle triomphe au contraire pour le quart d'heure. C'est donc la garde nationale qui prend le pouvoir en la personne du Comité central.

En se retirant à Versailles au galop de leurs chevaux, MM. Jules Favre, Dufaure, Ernest Picard, Jules Simon, l'amiral Pothuau, le général Leflô lancent un Manifeste aux gardes nationaux pour dénoncer le Comité central que personne ne connaît. « Sont-ils communistes ou bonapartistes ou Prussiens? Sont-ils les agents d'une triple coalition? Quels qu'ils soient ce sont les ennemis de Paris qu'ils livrent au pillage, de la France qu'ils livrent aux Prussiens, de la République qu'ils livreront au despotisme... Voulez-vous prendre la responsabilité de leurs assassinats et des crimes qu'ils vont accumuler? Alors, restez chez vous! » C'est-à-dire que ces Messieurs s'esbignent, mais ils font un crime aux gardes nationaux de rester chez eux ; et dès qu'ils se sont réfugiés derrière les triples batteries du palais de Versailles, ils crient à la population de Paris par l'organe du journal officiel : « Debout contre les assassins! Debout contre les stipendiés de l'ennemi et du despotisme! Debout pour leur infliger le juste châtiment qu'ils méritent! »

Paris, 22 mars 1871.

Le gouvernement légitime a mis vingt-cinq kilomètres de distance entre ses précieux personnages et les assassins de Batignolles-Belleville. Mais cela n'a point suffi : il met

tout l'argent, tous les papiers, documents, etc., à l'abri des pillards de Montmartre et du faubourg St-Antoine. Sur des ordres transmis secrètement de Versailles, les fonctionnaires, administrateurs et employés de tout grade ont dû déménager en hâte et se transporter de leur personne avec leur outillage administratif, et surtout avec leurs caisses, au siège de l'ordre légal. Pendant deux nuits et une journée, ç'a été dans toutes les Mairies et administrations diverses, à la douane, aux octrois, au timbre, une débâcle inouïe; tous les hémorroïdaires de l'État, pâles et bouleversés, suant la peur et l'antique poussière de trente années de bons et loyaux services à *tous* les systèmes et à tous les régimes, allaient et venaient, ahuris, effarés, emportant leurs registres in-folios, leurs bibelots divers et soupirant de gros soupirs en jetant un long et douloureux regard sur le large fauteuil de cuir. Dans tous ces bureaux, dans toutes ces cervelles le bouleversement est déplorable. Les Prussiens envahissant Paris, bombardant et massacrant, s'installant dans nos maisons, le cataclysme eût semblé moindre, la catastrophe moins douloureuse. En effet, dans les villes prises, de vive force ou non, par des uhlans ou les cuirassiers blancs du prince de Bismarck, les fonctionnaires étaient restés immuables sur leurs chaises rembourrées, comme jadis les sénateurs romains sur leurs chaises curules lorsque les Gaulois avançaient furieux et terribles. Le gouvernement des Trochu et des Thiers, des Favre et des Fourrichon n'avait point voulu que les administrations se débandassent sous aucun prétexte, elles étaient censées se mouvoir dans une atmosphère supérieure à celles des agitations politiques et nationales. Nous avons eu un préfet, celui de Nancy, qui, dans un département à demi-envahi, envoyait ses ordres, ici, au nom de l'Empereur Napoléon, là, au nom du roi Guillaume. Préfet idéal, digne collègue du préfet de Bordeaux, un des grands officiers de l'Empire, qui voulut présider lui-même au renversement par la foule de la statue impériale; lui-même voulut donner le signal des insultes et vociférations, du bris à coups de hache, de marteau et de massue, afin que l'incident se passât en toute décence, avec les convenances désirables. Que les Prussiens s'emparent de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne et de la Normandie, ce n'est pas une raison pour

arrêter les aiguilles de l'horloge au fronton de la préfecture. — Mais si les démocrates et socialistes entrent en maîtres, à l'Hôtel-de-Ville, alors nous tombons dans l'abomination de la désolation prédite par les prophètes de malheur; il ne doit plus être permis de se marier ni de faire son testament, les femmes en gésine, les moribonds sur leurs grabats devront se transporter à Versailles, afin d'y suivre les gros in-folios verts des registres de l'Etat-civil, emballés par MM. Thiers, Picard et Jules Ferry. Plus de télégraphes, tous les employés ont décampé. Les administrateurs de l'Assistance publique, les gros bonnets des bureaux de bienfaisance ont emporté les caisses avec l'argent y contenu, mais les indigents restent, les milliers de sourds, d'aveugles, de paralytiques, de rhumatisants, toute la population infirme et malade, affamée et avariée qui a vécu jusqu'à présent de la charité publique. Calcul odieux! Le millionnaire Thiers, le dévot Favre, l'obèse Picard, le gras Ferry ont emporté le bouillon de l'indigent, la béquille de l'éclopé, les tisanes du malade. Ils veulent qu'indigents, malades, éclopés se retournent avec fureur contre les pillards de Montmartre et les assassins de Belleville; ils veulent l'émeute de la faim et de la misère par l'arrêt subit de tous les rouages sociaux. On appelle cela de l'habileté politique. De même en juin 1848, les chefs du parti de l'ordre fermèrent soudain les usines privées et les ateliers nationaux, massacrèrent à leur aise les ouvriers qui en dégorgeaient. Mais l'histoire ne se répète pas ainsi. Et c'est parce que la révolution de 1870-71 est exactement la contre-partie de 1848-49 que les manœuvres identiques sont suivies d'un résultat complètement opposé: les mêmes trucs et coups d'adresse qui, jadis, réussissaient admirablement, aujourd'hui ratent misérablement.

Quoi qu'il en soit toutes les fonctions publiques sont dans le désarroi le plus complet, le gâchis et la confusion atteignent des proportions sublimes. Le gouvernement de Versailles édicte la loi que tout employé qui ne déserte pas sera immédiatement révoqué. Que de larmes, que d'angoisses mortelles chez tous ces malheureux! Le gagne-pain de plusieurs milliers de familles est soudain mis en question... En prenant cette allure de passion fougueuse, Versailles inaugure les procédés révolutionnaires. Reste à savoir si le

Gouvernement conservateur en s'engageant ainsi dans une voie qui n'est pas la sienne, ne s'engage pas dans une immense sottise. Il ne suffit pas de crier : « Qui n'est pas avec moi est contre moi », il faut encore être assez fort pour se passer des services de toute la multitude qui ne peut pas vous suivre ; il faut être assez fort pour punir cette nombreuse catégorie de gens qui n'ose point vous suivre. Le Gouvernement de Versailles rend peut-être un grand service à la Commune de Paris en la débarrassant tout d'un coup des ennemis traditionnels, des routiniers en place, des crétins influents, des tièdes faisant masse, des inertes effondrant à la fois la route et le char sous leur effroyable poids. Que de places à donner, que d'intérêts nouveaux, que de fortunes pourront désormais se lier à la destinée de la Commune de Paris ! Le Gouvernement de Versailles arrache et emmène les vieux, les repus, les ramollis ; lui-même fait place nette pour les jeunes du Comité Central. Le décret que le Comité n'aurait jamais osé lancer dans le journal officiel, bravement Thiers le signa et Favre le contresigna.

On offrait une transaction : le service des correspondances étant une œuvre d'intérêt commun, d'utilité absolument collective aurait été mis à part, considéré comme terrain neutre et strictement international. M. Rampont s'est montré satisfait des ouvertures, il a goûté les propositions, discuté les mesures, conclu les engagements, et quand il ne s'agissait plus que de les exécuter, on a trouvé l'Hôtel des Postes vide, il avait déménagé, emmenant les employés, emportant les timbres, les griffes, les timbres-poste... C'est le Gouvernement de l'ordre qui organisait lui-même le désordre le plus complet, qui jetait toutes les relations de Paris avec Paris, avec la France et tout le reste du monde dans un trouble indicible. Nous sommes de nouveau sans nouvelles aucunes de nos familles, de nos affaires, de nos intérêts, des événements généraux ; nos lettres sont interceptées. Paris ne reçoit plus aucun journal. Les gendarmes du Gouvernement vont jusqu'à enlever et lacérer les exemplaires de l'*Officiel Versaillais* qu'on voudrait introduire... Que de mensonges, que de calomnies vont être débités maintenant aux provinciaux naïfs, que d'histoires épouvantables, de vilenies et d'insanies, de pillage et

de brigandage vont repaître la crédulité vorace des sept millions de plébiscitaires !

Et cependant, nous ne pouvons pas encore nous mettre en colère. Ce blocus de nouvelles, ces menaces de guerre civile après la honteuse et désastreuse guerre contre l'étranger, les six cents députés ruraux, le ricaneur Picard, le pleurnicheur Favre, Thiers le petit baladin, avec sa vanité colossale, il nous est impossible de les prendre au sérieux... Jadis les drames se terminaient par des bouffonneries, est-ce que la farce d'aujourd'hui aboutirait à une tragédie sanglante ?... Mais en ce moment est-il possible de rien prévoir ? Avec les événements courant à la vapeur, train express, ce qui était possible le matin est impossible le soir, ce qui est déraisonnable maintenant ne le sera plus dans quelques heures. Qu'avons-nous à prévoir ? C'est à peine si nous pouvons nous souvenir, tant est grande la différence entre la veille et le lendemain !

Arrêtons-nous un instant et constatons le fait : il en vaut bien la peine, il est peut-être unique dans l'histoire. C'est la plus sérieuse réalisation de l'anarchie qu'utopiste ait jamais pu rêver. Légalement, nous n'avons plus de gouvernement, plus de police ni de policiers, plus de magistrats ni de procès, plus d'huissiers ni de protêts, les propriétaires s'enfuient en foule abandonnant les immeubles aux locataires, plus de soldats ni de généraux, plus de lettres ni de télégrammes, plus de douaniers, de gabelous et de percepteurs. Plus d'Académie ni d'Institut, les grands professeurs, médecins et chirurgiens sont partis. Emigration en masse du « Parti de l'Ordre et des Honnêtes gens », les mouchards et les prostituées ont suivi. Paris, l'immense Paris est abandonné aux orgies de la vile multitude, aux frénésies de la masse impure, aux fureurs de la canaille, aux appétits du prolétariat immonde. Paris est devenu la chose des pillards, des athées, des assassins, des communistes et démagogues. Les amis du Gouvernement lui reprochent d'avoir manqué de fermeté. Je crois plutôt que le petit Thiers a fait un coup d'audace. Sûr et certain que les révolutionnaires n'auraient rien de plus pressé que de s'entre-dévorer et s'entre-déchirer, il les abandonna à eux-mêmes. Il a évoqué la République Rouge, et quand elle a

paru, il lui a livré Paris. Voyons donc ce que la République Rouge fera de la grande ville!

Maintenant que nous sommes privés de journaux, nous lisons avec plus d'attention les derniers numéros qui nous sont parvenus. A tout Seigneur, tout honneur! la présidence est au vainqueur. Écoutons d'abord le *National Zeitung*, organe libéral, oh! très libéral!

« Le parti radical des Buttes Montmartre garde plus que jamais ses canons et ses munitions, ses commandants, et forme ainsi un État dans l'État. Le gouvernement de M. Thiers n'ose, mais il faudra bien qu'il se résigne tôt ou tard à verser du sang, à moins qu'on ne préfère appeler nos soldats pour rétablir l'ordre, si nécessaire dans la « capitale de l'Europe ». Véritablement, nous étions bien sots, lorsque au jour de la déclaration de guerre, une certaine crainte se manifestait dans notre pays. Il faut l'avouer, nous avions peur de nous rencontrer avec les Français qu'on nous avait dit terribles, et qui sont tout au plus méchants. Ces gamins ont de l'esprit mais manquent de sens moral. Ils veulent la République sans savoir ce qu'est la République. On croyait généralement qu'après cette guerre les Français auraient pu profiter de leurs malheurs, mais non! ils sont devenus plus *insensés* que jamais, et ils détruisent en ce moment les quelques ressources qui leur restaient encore. »

Et voici les oracles du *Daily News*, un des pontifes du libéralisme anglais: « Une fois de plus la canaille a conquis Paris. A l'occupation Prussienne a succédé une humiliation plus honteuse encore: le Drapeau Rouge flotte sur l'Hôtel-de-ville... Le Gouvernement de M. Thiers eût pu faire des miracles, n'eût été qu'il est par trop débonnaire. Une seule chose l'a empêché de faire hacher les canonniers de Montmartre par une charge comme à Balaclava, c'est sa tendresse pour les insurgés, son espoir qu'il pourraient encore se repentir de leur mauvaiseté, et revenir au droit et à la légalité... Les classes respectables de la France ne peuvent que regretter amèrement les bénédictions de l'Empire, perdues sans retour aujourd'hui. Mais les classes moyennes, aveugles à leurs propres intérêts, ont sanctionné la chute de Napoléon... L'émeute qui vient d'éclater soudain c'est l'hallucination d'une révolution en délire, c'est absurde,

intangible, monstrueux autant qu'un cauchemar... Nous regardons ce qui se passe là-bas avec un étonnement stupéfait. Par le temps qui court toutes les prévisions politiques sont déroutées. Tous les raisonnements présupposeraient, en effet, que la populace de Paris aurait conservé quelque étincelle de raison. Mais, samedi dernier, toute cette engeance s'est enivrée de passion politique, elle s'est démenée par la ville comme des bandes de gorilles échappées du Jardin des Plantes. Et quantité de bourgeois, plus sobres et plus intelligents d'ordinaire, se sont aussi métamorphosés en chimpanzés... »

Des Etats-Unis nous n'avons pas eu de journaux qui puissent apprécier nos derniers événements, mais nous avons encore frais dans toutes les mémoires, le message du Président Grant félicitant l'Empire allemand d'avoir écrasé la République française, félicitant l'Allemagne d'avoir, en constituant son Empire, fait une tentative d'imitation en Europe de quelques-uns des meilleurs traits de la Constitution américaine; laquelle adoption en Europe du système américain par une nation libre et habituée à se conduire elle-même aura pour résultat de propager les institutions démocratiques et d'augmenter les influences pacifiques des idées américaines.

Quant à notre sœur d'Espagne, elle paraît jusqu'à présent beaucoup trop préoccupée du rétablissement de l'ordre, de la religion et de la morale par l'intronisation du jeune Amédée, pour s'occuper de nos affaires.

Et notre autre sœur d'Italie; celle-là, elle est affairée, elle est empressée, elle a fort à faire avec l'aménagement de sa dynastie, avec le transport de tous les bibelots constitutionnels et parlementaires au Capitole; elle semble ignorer combien sont pernicieuses les fièvres des Maremmes et quel trou à puces et à punaises est la Rome des Ponti es. N'importe, que les destins s'accomplissent! Entre temps, quand elle daigne regarder encore par-dessus les Alpes vers la malheureuse France, c'est avec un sourire de mépris satisfait. Elle est vengée des deux expéditions de Rome, vengée de Magenta et de Solférino. Voici par exemple ce que, le 18 mars, disait la *Libertà*, de Rome, organe libéral et gouvernemental — qui s'était mis à la tête de la pétition avortée pour l'expulsion des Jésuites, de

concert avec le cercle Cavour et les gros bonnets ministériels :

« Sans doute le spectacle offert aujourd'hui par la France est très affligeant, parce qu'il déplait toujours de voir une grande nation périr misérablement. Toutefois, nous nous abstiendrons de prononcer d'inutiles paroles de compassion qui, pour le dire avec franchise, ne correspondraient pas à notre sentiment intime Nous devons employer toutes nos forces dans la décadence de la France pour que sa place en Europe soit en grande partie occupée par nous. »

De même que les professeurs d'esthétique allemande ont décidé qu'il n'y avait jamais eu de poésie française, les feuilletonistes italiens, nous dit M. Erdan, ont résolu de mettre à bas toute littérature théâtrale française, leurs effroyables inepties devant enfin prendre le haut du pavé. Pour commencer, la cour du Quirinal met en vogue les proverbes d'un capitaine, officier d'ordonnance du roi, « *un altro Alfredo de Moussot* ».

Soit, puisse votre Alfred de Musset ne pas vous faire autant de mal que nous en a fait le nôtre !

D'un œil sec et froid, nous contemplons nos désastres ; nous constatons sans trop de dépit tout le mépris que notre malheur inspire. Nous ne comptons plus les coups de pierres, les insultes et les poignées de boue qu'on nous jette de par ci, de par là. Avec une mélancolie sereine, avec une tristesse résolue, nous entrons dans le troisième et dernier acte de la nouvelle Révolution Française. Il nous semble que nous sommes prêts, prêts pour la Mort, prêts même pour la Victoire !

Trois à quatre jours nous séparent de la mémorable journée du 18 mars. Un coup de vent soudain a gonflé les voiles du vaisseau de la République ; les mâts ont craqué mais ils tiennent bon encore, et nous voilà lancés dans une mer inconnue, à travers des archipels ignorés, ne sachant trop où s'arrêtera notre course impétueuse, contre un rocher ou dans un port de salut. La tempête hurle, nous plongeons dans l'abîme, puis nous remontons au sommet des vagues, mais notre proue fend en sifflant les flots écumeux. Allons toujours, allons de l'avant. C'est dans l'orage qu'on se fait homme, c'est en face des jets de foudre qu'on se sent comme une fontaine jaillissante de vie et de volonté.

Porté subitement au pouvoir, le Comité central, composé pour la majeure partie d'hommes honnêtes et résolus, d'une intelligence simplement ordinaire, n'a pas su, il ne sait pas encore ce qu'il représente ; personne d'ailleurs ne le sait, et les plus intelligents moins que tous les autres. C'est la situation elle-même qui est indécise et confuse... C'est la plus glorieuse anarchie qu'il soit possible d'imaginer. Nuit noire, illuminée çà et là d'éclairs de foudre.

Donc, le Comité central, qui, le 17 mars, n'était qu'un des engrenages à peine remarqués de l'énorme machine sociale, au milieu des complications survenues s'est trouvé être la pièce importante du mécanisme, la pièce de laquelle dépend tout le fonctionnement de Paris et de plus que Paris... Par son coup d'Etat, M. Thiers a bouleversé la situation à son profit. Il a manqué le but, mais n'en a pas moins tout chaviré.

De fait ce Comité central est presque tout de droit... Or, nous sommes en révolution, alors que le fait révolutionnaire se substitue à la légalité antérieure, alors que le droit nouveau prend la place du droit ancien, les hommes du Comité central sont des hommes nouveaux : c'est parce qu'ils sont nouveaux, c'est pour faire des choses nouvelles qu'on les a fait monter à l'Hôtel-de-Ville. Ils doivent innover, c'est entendu, mais que doivent-ils innover, combien doivent-ils innover, là est l'immense difficulté. Pour préciser la réponse, il faudrait un instinct des plus délicats, un tact suprême ou bien une analyse des plus savantes. Comment les demander à ces braves gens dans une occurrence soudaine, dans une crise bizarre et fantastique ? Fallait-il que le Comité central s'arrogeât immédiatement tous les pouvoirs ? Faut-il encore que le Comité central rende à Versailles le coup que Versailles a voulu porter à Paris ? Parce que Versailles a raté son coup contre Paris, faut-il que Paris essaie à son tour un coup d'Etat contre Versailles, sauf à le rater aussi ?

En dernière analyse, le Comité central, personnification de la garde nationale, n'est autre chose que le suffrage universel armé, mais il y a suffrage universel et suffrage universel. Il y a le suffrage universel en matière civile, ce sont les municipalités, les mairies des vingt arrondissements de Paris ; il y a encore le suffrage universel en ma-

tière politique, ce sont les représentants de Paris, lesquels députés ne sont eux-mêmes qu'une fraction de l'Assemblée Nationale. Il y a donc trois expressions du suffrage universel qui, formulées en des moments différents, ont des significations différentes, significations qu'il est impossible de réduire à la même formule.

Si encore le Comité central avait la signification de *Oui*, et si les municipalités et la députation à Versailles se résumaient en un *Non* pur et simple, le pauvre Comité de la garde nationale serait tiré d'embarras : il ouvrirait la porte du temple de Janus, il brandirait la lance aux quatre coins des cieux en criant : *Mens vigila* ! Mais peut-il, doit-il partir en guerre, à la fois contre ses ennemis invétérés et contre ses amis décontenancés et surpris? Pour ce qui concerne des Municipalités, un bon tiers est du côté du Comité central, un autre tiers peut être gagné, le dernier tiers restera hostile. Quant à la députation de Paris, les plus ardents révolutionnaires ont depuis longtemps envoyé à l'Assemblée réactionnaire leurs lettres de congé, — mais des hommes honnêtes, des hommes dévoués ont cru devoir y rester. Ainsi Louis Blanc, représentant de Paris, siège à Versailles; il y siège sous le commandement et l'autorité de MM. Thiers et Dufaure, autres représentants de Paris.

Balloté entre ces contradictions, le Comité perplexe manque de logique et de consistance : il reconnaît ou nie la représentation et les municipalités de Paris suivant que les municipalités et la représentation semblent le nier ou le reconnaître : il agit tantôt comme simple directeur de la garde nationale, tantôt comme Dictateur, investi de tous les pouvoirs.

Pour sortir de cette inextricable confusion, il n'y a qu'un moyen, et le Comité central a le mérite, et pour dire plus encore, il a eu l'honnêteté d'en comprendre immédiatement la nécessité, de la proclamer et de ne plus vouloir en démordre. Ce moyen, c'est l'appel au peuple de Paris par la convocation de tous les citoyens à l'élection de municipalités nouvelles. Et l'élection de nouveaux conseils municipaux, ou la réélection des anciens, aurait pour conséquence nécessaire la démission du Comité central ou du moins sa retraite au second plan. Car la plus récente émanation du suffrage universel est toujours supposée en être l'expression la plus

vraie. Si après les élections le Comité central existe encore, ce ne sera plus que comme force armée de la Commune nouvelle.

Nous disons Commune cette fois-ci avec un C majuscule, parce que de cette situation anormale il ne peut sortir qu'une Dictature. Si elle est républicaine, elle devra prendre pour devise : « Sauver le peuple à tout prix ! »

Le Comité a donc convoqué les électeurs en leur disant : Profitez de cette heure précieuse, unique peut-être, pour ressaisir les libertés communales dont jouissent ailleurs les plus humbles villages... En donnant à votre ville une forte organisation communale, vous y jetez les premières assises de votre droit indestructible, base des institutions républicaines... Sauvegardez à tout prix le droit de la cité et le droit de la nation, le droit de la capitale et le droit de la province. Paris ne veut pas régner, mais il veut être libre, il n'ambitionne pas la dictature. Il ne prétend ni imposer ni abdiquer sa volonté. Il ne se soucie pas plus de lancer des arrêtés que de subir des plébiscites.......... (1). Au nom de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, le Manifeste du Comité à la garde nationale et à tous les citoyens débute par une grande image :

« La Patrie sanglante et mutilée est près d'expirer, et nous, ses enfants, nous lui portons le dernier coup. Au nom de tous les grands souvenirs de notre malheureuse France, au nom de nos enfants dont nous détruirions à jamais l'avenir, nos cœurs brisés font appel aux vôtres !

. . . .
. . . . »
. . . .

(*Les membres des municipalités, hostiles en majorité au Comité central, et les députés de Paris répondent par une Déclaration dont voici la fin...*) :

. . . .

« Nous, vos représentants municipaux, nous, vos députés, déclarons donc rester entièrement étrangers aux élections annoncées pour demain et protestons contre leur illégalité.

(1) Les séries de points successifs remplacent des parties du texte illisibles sur le manuscrit.

« Citoyens, unissons-nous donc dans le respect de la loi, de M. Thiers, et la Patrie et la République seront sauvées ! »

Sous couvert d'union, le suffrage universel municipal et politique se met donc en bataille contre le suffrage armé, la République légale et officielle — s'il est permis de dire qu'il existe une République légale et officielle — entre en bataille contre la République révolutionnaire. C'est comme en juin. D'un côté la République populaire, et la République bourgeoise de l'autre côté. Il n'y a que l'appel au vote qui puisse nous préserver de la funeste éventualité de l'appel aux armes, et les maires et députés de Paris, issus eux-mêmes des élections, ne veulent pas que, dans les conjonctures critiques amenées par une criminelle batifolerie de ce gredin de malheur qu'on appelle M. Thiers, ne veulent pas que nous en appelions au peuple notre maître, notre juge à tous ! Contre les élections immédiates, ils promettent des lois libérales que l'Assemblée rurale édictera à bref délai. Les citoyens Louis Blanc, Greppo, Schœlcher et Martin Bernard se portent garants pour MM. Thiers, Grévy, Dufaure et consorts que les honorables ayant pour noms de Gastonde, de Peyre, Courbet, Laroche-Theulon, Audren de Kerdrel et autres affermiront la grande institution de la garde nationale, dont l'existence est inséparable de la République, et rendront à Paris sa liberté municipale, si longtemps confisquée par un arrogant despotisme ! Comment Louis Blanc, Lockroy, Millière et Floquet, qui ne peuvent monter à la tribune sans être hués et conspués, insultés par leurs collègues, se portent garants du républicanisme de ces cléricaux, orléanistes, légitimistes, ex-bonapartistes que le nom seul de république fait tomber en pâmoison ? — Qui trompe-t'on ici ?

Devant cette opposition si décidée, devant la défection inattendue de la presse, des municipalités et de la députation de Paris, le Comité central n'a pas hésité à accepter la lutte. Il sait que chacun de ses membres y risque la vie :

CITOYENS,

Votre légitime colère nous a placés le 18 mars au poste que nous ne devions occuper que le temps strictement nécessaire pour procéder aux élections communales.

Vos maires, vos députés, répudiant les engagements pris à l'heure où ils étaient candidats, ont tout mis en œuvre pour entraver ces élections que nous voulions faire à bref délai. La réaction, soulevée par eux, nous déclare la guerre. Nous devons accepter la lutte et briser la résistance, afin que vous puissiez y procéder dans le calme de votre volonté et de votre force. En conséquence, les élections sont remises au dimanche prochain 26 mars.

Jusque là les mesures les plus énergiques seront prises pour faire respecter vos droits.

Hôtel-de-Ville, 22 mars 1871.

Paris, 24 mars 1871.

Le Comité central n'en démord pas: il maintient les élections pour demain, Versailles jurant qu'il n'y en aura pas.

Thiers chauffe la province contre la « sédition » de Paris. Il menace les campagnards d'une nouvelle invasion :

« Qui peut sans frémir accepter les conséquences de cette déplorable sédition s'abattant sur la ville comme une tempête soudaine, irrésistible, inexplicable? Les Prussiens sont à nos portes, nous avons traité avec eux. Si le Gouvernement qui a signé avec lui les conventions préliminaires est renversé, alors tout est rompu. L'état de guerre recommence et Paris est fatalement voué à l'occupation étrangère...

« Ainsi sont frappés de stérilité les longs et douloureux efforts à la suite desquels le Gouvernement a évité jusqu'ici ce malheur qui serait irréparable. Mais ce n'est pas tout. Avec cette déplorable émeute, il n'y a plus ni crédit ni travail, la France, ne pouvant pas satisfaire à ses engagements, sera livrée à l'ennemi qui lui imposera sa dure servitude.

« Le Gouvernement et l'Assemblée font appel au pays... Des mesures énergiques vont être prises, que les départements les secondent!

« Les factieux qui, grâce à leur accord, ont porté à la République une si grave atteinte, seront forcés de rentrer dans l'ombre, mais ce ne sera pas sans laisser derrière eux, avec le sang versé par les assassins de Lecomte et de Clément Thomas, la preuve certaine de leur affiliation avec les plus détestables agents de l'Empire et les intrigues prus-

siennes. Le jour de la justice est prochain; il dépend de la fermeté des bons citoyens que le châtiment soit exemplaire! »

En lançant cette circulaire dans laquelle il dénonce à la province l'affiliation du Comité central avec les plus détestables agents de l'Empire, M. Thiers — qui avait confié la police de Paris à l'un des policiers de Bonaparte, et le commandement de Paris au général Vinoy, un des spadassins du Coup d'Etat — M. Thiers, disons-nous, confère tous les jours avec le maréchal Canrobert, institue général M. de Gallifet, un des hussards très légers de l'impératrice; il mande auprès de lui le maréchal Mac-Mahon, dont il fera probablement son général en chef; il fait appel au général Deligny, un des hommes de confiance de Bonaparte. Afin de protéger la République contre les graves atteintes que lui portent les factieux de Paris, M. Thiers fait appel au chouan Cathelineau et à l'autre zouave pontifical, baron de Charette. Charette, envoyé en Bretagne avec un commandement supérieur, fait appel aux volontaires catholiques qui, en ce « moment suprême, veulent défendre l'ordre, la famille et la religion ».

A Thiers aboyant la guerre civile de sa petite voix de roquet asthmatique, répondent les grands dogues de la province ; dans le midi, la *Gazette du Languedoc* : « Encore une fois, Paris jette le défi à la France. L'émeute veut en remontrer à l'Assemblée Nationale. Que la France entière se dresse et fasse taire l'émeute, par le grand cri de : Vive l'Assemblée! A bas la Révolution! »

Dans le nord-ouest, *L'Eure*, d'Evreux : « Une fois encore, la capitale veut abuser de sa force, une minorité factieuse viole les lois ; la majorité honnie est complice (*sic*) ou indifférente. Toute la cité est coupable. Que la cité entière soit donc punie !

« Si le Gouvernement ne peut pas encore user de la force, qu'il mette cette ville en interdit, qu'il fasse le vide autour de ce foyer incendiaire. »

Le 21 mars, Thiers télégraphiait à toute la France :

« Les nouvelles sont parfaitement rassurantes, les hommes de désordre ne triomphent nulle part. A Paris même, les bons citoyens se rallient pour comprimer la sédition. L'Assemblée et le Gouvernement avec une armée

de 45.000 hommes dominent la situation... Le Gouvernement qui vous adresse ces nouvelles est un gouvernement de vérité... Il est bien entendu que tout agent de l'autorité qui pactiserait avec le désordre sera poursuivi comme coupable de forfaiture. »

Prussiens et Versaillais, à l'envi, ont mis les départements à l'entour de Paris en état de siège.

Nous apprenons que les grandes villes : Lyon, Marseille, Toulouse, Limoges, Grenoble, Avignon, Lille appuyent le mouvement de Paris ; on parle même de combats sanglants qui auraient été livrés. Malheureusement nous ne connaissons ces événements, vu l'interruption des communications postales, que par l'intermédiaire du Gouvernement de vérité qui annonce à Paris que le parti du pillage et de l'assassinat a été écrasé à Lyon, en même temps qu'il annonce à Lyon que le parti de l'assassinat a été vaincu à Paris.

. . . .

Il faut des élections au plus tôt; il nous en faut, car sans élections et peut-être même malgré les élections, nous serons plongés dans les horreurs de la guerre civile. Les fusils partent tout seuls — déjà le sang a coulé sur les places publiques.

Thiers s'est vanté d'avoir accompli des prodiges en déménageant tous les ministères et toutes les administrations de leurs employés et de leur argent. — Les gros bonnets et les grands personnages de la réaction sont en sûreté à Versailles. C'est de leur camp retranché qu'ils ordonnent maintenant aux bourgeois secondaires, à la masse vulgaire des partisans de l'ordre, de la religion et de la propriété de risquer la bataille dans les rues de Paris, à propos des élections annoncées pour dimanche matin, — dont leurs journaux engagent les électeurs à s'abstenir délibérément.

La liste de ces amis de l'Ordre est au grand complet. Il n'y manque pas un seul journal réactionnaire, les libéraux y sont en masse. Autour des ennemis de la République, *Figaro*, *Pays*, *Constitutionnel*, *Gazette de France*, se sont ralliés les tièdes amis de la République : le *Temps*, la *Cloche*, le *National*.

A cet acte décisif, toute la presse dite « respectable » s'est associée. Et s'il n'y avait que la presse ! Cinquante maires et adjoints et seize représentants de Paris, parmi

lesquels le malheureux Louis Blanc, ont fait afficher l'invitation à la population de s'abstenir . . . .

. . . .

(Ici quelques pages devenues illisibles dans le texte et commentant les tentatives des « Amis de l'Ordre pour défendre la Société menacée », *tentatives heureusement déjouées mais qui, pendant la journée du 22 mars, firent une trentaine de victimes : du côté de « l'Ordre », dix tués ou grièvement blessés ; du côté de la garde nationale, six morts et trois blessés.)*

. . . .

La rumeur publique répand bientôt la nouvelle dans Paris. On s'attend à des récriminations passionnées, à des revanches peut-être sanglantes. La nuit, je parcours les boulevards, en proie à une fiévreuse anxiété : foule partout. On se racontait les événements du jour, on en interprétait la signification. Les discussions avaient lieu avec un calme, avec une courtoisie, un bon sens vraiment extraordinaires. Le ton dominant des conversations est d'une gravité triste. Plusieurs femmes, avec leurs enfants, sont mêlées à ces groupes épais ; elles prennent quelquefois la parole. Pas de salon dans le noble faubourg St-Germain où il eût été possible de traiter avec plus de mesure et plus de convenance cette histoire de sang et de larmes. Dans la rue de la Paix, il y avait encore des mares rouges, tous les blessés n'étaient pas encore pansés peut-être, et les deux partis, se rencontrant à cent mètres de là, ne se prenaient pas aux cheveux ! J'ai eu bien des étonnements dans ma vie, celui-ci est un des plus forts. C'était à croire qu'on rêvait, ou que jamais on n'avait rien compris à la France ni aux Français. J'étais sur le rond-point de l'Opéra, sur lequel débouche la rue de la Paix, c'était le point de départ, le lieu de ralliement de la manifestation. « Permettez-moi de rectifier l'incident », disait un des interlocuteurs ; « et permettez-moi de maintenir ma version », répliquait le premier, « j'étais un des gardes-nationaux ». Et les deux continuaient toujours sensément, posément et poliment. Il est vrai que nulle part, personne ne prenait la parole qui ne fût ou ne se dit républicain ; les policiers, les Gourdins réunis, les familiers du *Figaro* et les habitués du Jockey-Club étaient rentrés chez eux ou avaient repris la route de Versailles. Et cependant

ces hommes-là, si raisonnables, si complaisants, il y a six heures à peine qu'ils ont échangé des coups de fusil contre des coups de revolver, des coups de baïonnette contre des coups de couteaux-poignards... Quel roman invraisemblable !

Le lendemain, 23 mars, une proclamation nous annonce :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

« Chers concitoyens,

« Je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les Maires élus de Paris, nous avons obtenu du Gouvernement de l'Assemblée Nationale :

« 1° La reconnaissance complète de vos libertés municipales ;

« 2° L'élection de tous les officiers de la garde nationale, y compris le général en chef ;

« 3° Des modifications à la loi sur les échéances ;

« 4° Un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires, jusques et y compris les loyers de 1.200 francs.

« En attendant que vous confirmiez ma nomination ou que vous m'ayez remplacé, je resterai à mon poste d'honneur pour veiller à l'exécution des lois de conciliation que nous avons réussi à obtenir, et contribuer ainsi à l'affermissement de la République.

« Le Vice-Amiral, député de Paris, Commandant en chef de la Garde nationale,

« SAISSET. »

Stupéfait, on lit et on relit ces affiches. Mais c'est trop beau vraiment pour le croire. Est-ce donc ainsi que le magnanime Thiers répondrait aux pillards de Belleville, aux meurtriers de Lecomte et de Clément Thomas, aux massacreurs de la place Vendôme? C'est impossible ! C'est impossible !

D'ailleurs nous n'avons nulle connaissance que les dé-

putés et les maires de Paris aient fait encore aucune démarche auprès de Thiers, et par conséquent en aient pu rien obtenir. Nous savons de source *certaine* que l'Assemblée ne s'est pas réunie à cette occasion, qu'elle n'a pas été consultée et que par conséquent elle n'a rien concédé...

Voilà donc la signature de Saisset, mais d'où vient que manquent la signature de Thiers et la signature des ministres, et la signature de Grévy, président de l'Assemblée, et la signature des maires et des députés de Paris... Qui nous dit que cette signature de M. Saisset n'a pas été forgée ? Et qui nous dit que ce n'est pas là un nouveau truc de ce malicieux petit singe qui préside notre gouvernement de vérité? Qui nous dit que ce n'est pas là une ruse de guerre... Défions-nous ! Défions-nous !... *Et dona ferentes...*

Nous allons aux renseignements aux mairies du Louvre et de la Banque, à la Bourse et à l'Opéra. Nous ne voyons pas que les bataillons de l'ordre, que les phalanges serrées de la propriété désarment : tout au contraire. Au boulevard des Capucines, on nous montre le Grand Hôtel : Voyez, l'amiral Saisset s'y est renfermé avec tel bataillon. Des charrettes de plâtre sont apportées. Le Grand Hôtel va être barricadé, transformé en forteresse pour tenir en échec la place Vendôme ; pour dominer tout ce rond-point de routes stratégiques, un autre bataillon occupe le Jockey Club.

Mais que signifie donc la proclamation Saisset : l'élection libre des officiers et du commandant de la Garde nationale, la reconnaissance par l'Assemblée de nos franchises municipales? — Ah oui ! l'amiral Saisset... Il vient d'ordonner la mise en position de deux pièces de sept afin de battre le boulevard...

Eh bien! toute la journée il y a eu un calme relatif. Il n'est pas inadmissible qu'un étranger, ignorant de nos discordes civiles ait pu circuler dans nos rues sans s'apercevoir qu'hier le sang a été versé, que demain on le versera peut-être encore. Des bataillons vont et viennent, des patrouilles circulent dans les rues. On se rencontre ; les uns prennent la droite, les autres prennent la gauche ; les uns ont pris parti pour le Comité central, et les autres pour les municipalités, c'est-à-dire pour l'Assemblée... Deux ou trois fois des escouades armées ont failli en venir aux

mains, cela s'est presque fait rue de la Banque ; trouvant passage barré, les hommes du Comité central ont parlementé — en vain. Ils ont alors rebroussé chemin. Un canon les suivait : les gens de l'ordre se sont précipités sur l'arrière-garde, ont emporté le canon... et on les a laissés faire.

La nuit, le passage était intercepté aux abords des principaux édifices, de tous les points stratégiques dont Paris a tant et plus. « Citoyens, passez au large ! Je vous prie, Citoyen, veuillez faire un détour ». Il était difficile de deviner au degré de politesse si on avait affaire à des hommes du Comité central ou d'une mairie versaillaise... Deux ou trois fois, on m'a croisé la baïonnette, mais avec des procédés presqu'aimables et des façons empreintes d'aménité : « Citoyen, je vous en prie, est-il indispensable que vous passiez par ici ? »

Et dans les clubs politiques en plein vent, si on peut s'exprimer ainsi, de la Madeleine à la caserne du Château-d'Eau, du faubourg Montmartre au Palais-Royal, je n'ai pas entendu une parole de colère, pas un mot désobligeant ; partout on discutait sur ces questions de vie ou de mort avec un sang froid et une courtoisie qu'on souhaiterait aux savants de l'Institut, disputant sur la génération spontanée. — Je l'ai vu, je l'ai entendu, je l'affirme. Mais quant à prétendre qu'on me croie, je ne suis certes pas assez déraisonnable pour cela.

Pendant que toute la population de Paris, dans son immense majorité, se roidit de toute la force de son bon sens, avec toute l'énergie d'un calme vraiment extraordinaire, contre toute éruption de colère qui nous jetterait dans les horribles aventures de la guerre civile, l'Assemblée de Versailles, qui se croit la force parce qu'elle s'appelle Gouvernement, qu'elle dispose des préfets et des généraux, pousse les choses à l'extrême. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer en elle, sa passion ou son inintelligence, sa haine ou sa frivolité. C'est toujours l'imperturbable assurance des Ollivier et des Lebœuf, lançant d'un cœur léger quelques cent mille Français contre quelques cent mille Allemands.

Le 20 mars, l'Assemblée a inauguré la session de Versailles par un réquisitoire prononcé par le président Grévy :

« Un gouvernement factieux se dresse en face de la souveraineté nationale dont vous êtes les légitimes représentants...

« Mais la force restera au droit. La représentation nationale saura se faire respecter. Elle accomplira imperturbablement sa mission en pansant les plaies de la patrie et en assurant l'établissement de la République (*Protestations à droite.*) malgré ceux qui la compromettent par les crimes qu'ils commettent en son nom. »

Cette déclaration de guerre contre les criminels est suivie de la *nomination* d'une Commission de quinze membres délégués par l'Assemblée, afin que le Ministère puisse toujours agir au nom de l'Assemblée sans la mettre dans la confidence de ses actes.

Le second acte est de mettre en état de siège la fidèle et loyale ville de Versailles ainsi que tout le département de Seine-et-Oise.

Le troisième acte est de repousser la proposition de plusieurs maires de Paris, demandant l'élection immédiate d'un nouveau Conseil municipal.

Les maires demandaient à Versailles ce que le Comité central décrétait à Paris. Ratifiées par Versailles, les élections se feraient sous l'influence des municipalités actuelles et non pas sous l'influence du Comité central. Accomplies sous l'influence des maires, les nouvelles élections porteraient au pouvoir des hommes beaucoup plus rapprochés des maires que du Comité central, plus *républicains* bourgeois que démocrates socialistes. Ils eussent composé plutôt un Conseil municipal qu'une Commune.

Si elle eût été acceptée, la proposition des maires eût porté un coup terrible, un coup mortel probablement au Comité central, lequel eût été jugé par des juges nommés en dehors de sa participation et jusqu'à un certain point nommés contre lui.

Mais M. le Ministre de l'Intérieur a vaillamment combattu ces dangereux ennemis du Comité central. L'honnête M. Ernest Picard a *déclaré*, au nom du Gouvernement, qu'il lui était impossible d'accepter d'urgence des élections municipales qui seraient une transaction avec l'émeute, que l'Assemblée s'occuperait de voter des lois organiques pour la reconstitution des municipalités (*L'Assemblée*, nommée

seulement pour la conclusion de la paix, en a-t-elle le droit?) et qu'après la promulgation de la nouvelle loi municipale, et seulement alors, Paris aurait le droit de procéder à de nouvelles élections. En d'autres termes, le Gouvernement nie le fait accompli, il nie que l'Hôtel-de-Ville et virtuellement Paris entier soient entre les mains du Comité central. Il ne veut pas demander l'avis du suffrage universel et préfère que « la poudre parle », car « il faut que force reste à la loi! »

A Louis Blanc qui, avec tous les membres de la députation de Paris, même les plus foncés en couleur, avait pris parti pour les municipalités contre le Comité central, à Louis Blanc conjurant l'Assemblée de faire de la conciliation et non pas de la provocation, le général Trochu répond par des récriminations sur les assassinats des généraux Thomas et Lecomte : « Notre loi de siège n'est pas une loi de voleurs, mais une loi de protection contre les malfaiteurs. Pendant le siège de Paris, l'ennemi était à la fois au dehors et au dedans. *(Acclamations des ruraux. Oui, oui! C'est vrai.)* Au dedans, il y avait une officine prussienne à laquelle était annexée une fabrique de thalers ; il y avait même une officine française qui pénétrait partout et nous attaquait par derrière, alors que nous faisions le possible pour nous défendre par devant. Il y avait des scélérats, *(Mouvement.)* il y avait des scélérats qui recevaient de toutes mains, qui paralysaient et deshonoraient nos efforts ; ils avaient le meurtre pour moyen. *(Profonde sensation et applaudissements.)* Vainement aujourd'hui, les meneurs de cette guerre civile voudraient en décliner la solidarité, la responsabilité. *(Bravos.)* Ce sont eux qui, dix fois pendant le siège, je l'atteste devant le pays, ont failli amener les Prussiens devant Paris ; ce sont eux qui vont les y ramener. Je déclare que pendant le siège, tant contre les ennemis du dehors que contre ceux du dedans, le général Clément Thomas a été mon collaborateur le plus courageux. Je demande que sa famille et celle du général Lecomte soient adoptées par la France! »

Voilà donc M. Trochu qui avoue, qui proclame que le président du Gouvernement de la Défense Nationale ne regardait les Prussiens que d'un œil, gardant l'autre pour surveiller les Parisiens. Les Prussiens n'étaient pour lui

que des ennemis ; mais les républicains et les révolutionnaires, il leur crie qu'ils sont des scélérats.

Après Trochu se lève un petit procureur-général venant raconter, avec les fioritures, les trilles et roulades qu'on admire au barreau, l'arrestation par le Comité central du général Chanzy, mandé par M. Thiers pour son coup d'État. Comme M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, tient à ce que l'Europe n'en ignore, nous détachons les points saillants du récit :

« ... Tout à coup intervient un personnage qui nous était parfaitement inconnu, c'était le général Duval, représentant du Comité de la Garde nationale. Le général Duval, qui portait les insignes de son grade, s'adressa au général Chanzy : « Citoyen général, au nom des lois de la guerre, je vous fais mon prisonnier. »

« M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères. — Quelle parodie ignoble !

« Un membre. — Ce sera de l'histoire.

« M. Edmond Turquet. — C'est pourquoi j'ai tenu à faire ce récit à la Chambre.

« M. Jules Favre. — Il faut que toute l'Europe le sache.

« M. Turquet. — Le général Chanzy se lève donc et dit : « Je suis à vos ordres. » Comme on paraissait ne pas vouloir m'emmener, je m'adressai au général Duval et je lui dis : J'ai eu l'honneur d'accompagner le général Chanzy depuis une demi-heure ; je désire l'accompagner quelque part qu'on l'amène. » « Qu'à cela ne tienne, répondit le citoyen général Duval, je vous fais mon prisonnier... mais qui êtes-vous ? » « — Je suis, répondis-je, je suis M. Turquet, député de l'Aisne, membre de l'Assemblée nationale. » « — Alors, je ne veux pas vous arrêter. » « — Pourquoi ? » « — Parce que vous êtes député. » « Tant pis ! » « Je puis vous arrêter, si vous le voulez comme aide-de-camp du général Chanzy. Vous êtes militaire, sans doute, car vous portez le ruban de la Légion d'honneur. » « — Oui, monsieur, mais si vous voulez m'arrêter comme militaire, arrêtez-moi comme sergent-major. » Et je fus arrêté, Messieurs, sous ce titre et écroué en vertu d'un ordre ainsi libellé : « Le citoyen Gandin, chef de la maison militaire du neuvième secteur, écrouera le citoyen général

Chanzy et le sergent-major qui l'accompagne. » Nous fûmes d'abord menés chez l'adjoint au maire qui, voulant à tout prix nous éviter les ennuis d'une captivité dans une prison de secteur, nous installa dans un petit salon... »

Finalement, le petit M. Turquet est mis à la porte malgré lui et va raconter tout chaud l'affaire à l'Assemblée : « Le général Chanzy a été transféré à la prison de la Santé. J'ai l'espoir que le général Chanzy, et une vingtaine d'officiers qui ont été aussi arrêtés, ne seront pas fusillés. »

« M. ERNEST PICARD, ministre de l'Intérieur. — Je demande à dire un mot. Notre seul regret, c'est que ces faits ne puissent pas être portés et publiés dans Paris et partout. Je demande à mon honorable collègue de la Guerre de décider, et je demande à l'Assemblée de voter immédiatement que ces faits soient portés spécialement à l'ordre du jour de l'armée, afin que les officiers et les soldats les connaissent dans tous leurs détails. Nous ne resterons pas inactifs, laissant s'accomplir de pareils meurtres dans Paris et en France! (*Applaudissements*) » (1).

Le lendemain, à l'Assemblée de Versailles, lecture d'une proclamation à la nation et à l'armée, proclamation sournoise, méchante et banale, se terminant par l'exclamation de : Vive la France! Le député Peyrat demande que, pour rallier les républicains à la cause de l'ordre, on ajoute la formule : Vive la République! « De là, nous écrit le correspondant du *Rappel*, sort la plus effroyable tempête : Ruraux, royaux, cléricaux se lèvent, s'écrient, s'emportent contre cette proposition séditieuse, anarchique et impie. Ils ne veulent pas que la République vive. Leur colère est telle qu'ils n'écoutent plus même M. Thiers. Le chef du pouvoir exécutif monte à la tribune, mais les cris l'obligent à en descendre. Le président ne lui obtient la parole qu'en déclarant qu'elle est de droit absolu. Le petit Thiers remonte et se fait petit et la République encore plus petite que lui.

(1) Prévenue par M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, de l'arrestation du général Chanzy, l'Europe apprendra avec plaisir qu'après son transfert du salon de M. L. M. à la prison de la Santé, le général Chanzy a été relâché, mais sous la condition de rester neutre pendant six mois dans nos troubles civils. Chanzy s'est rendu à Versailles où il a refusé un commandement que lui offrait M. Thiers.

Il rappelle doucement qu'après tout l'addition des trois mots officiels « pourrait être légitime ».

Quant à M. Jules Favre, il n'a plus de larmes. Ses glandes lacrymales se sont séchées depuis les fameuses entrevues avec M. de Bismarck, mais il lui reste sa poche de fiel et sa salive empoisonnée : « Dans l'attentat du 18 mars, toute la garde nationale est complice ou coupable. Toute cette population matérialiste, individualiste, est coupable de rébellion. Les journalistes de Paris écrivent sous le couteau des assassins. Il leur a fallu un courage civique prodigieux pour déconseiller à cette populace affolée de ne pas se ruer au vote. Il n'y a pas à pactiser avec l'émeute. Il faut dompter, il faut châtier Paris !

« Si nous avions à combattre d'autres adversaires, nous pourrions temporiser, mais nous sommes en face de ceux qui ont usurpé le pouvoir pour exercer la violence, l'assassinat et le vol... En temporisant avec l'émeute, on donnerait aux Prussiens le droit de la réprimer...

« Si cette dernière honte tombait sur nous, s'écrie M. Favre, nous n'en serions pas responsables devant Dieu. La responsabilité pèserait uniquement sur ces mauvais citoyens qui, vis-à-vis des dangers et des misères de la patrie, n'ont pas compris que leur premier devoir était l'obéissance au suffrage universel et qui, voulant faire prévaloir leurs détestables desseins, n'ont pas craint d'appeler sur Paris les pas de l'étranger (*sic*). En face d'une pareille éventualité, comprenez-vous quelle peut-être l'émotion de la ville de Paris, les inquiétudes de l'Europe ? Comment pouvons-nous donner caution de notre solvabilité quand nous ne pouvons pas même vivre en paix et quand nous voyons un orage, monté des bas-fonds de la société jusqu'à la majorité populaire représentée par cette Assemblée, essayer de la renverser. Car tel est leur dessein.

« L'amiral Saisset. — Oui, ils me l'ont dit.

« M. Jules Favre. — Chaque jour, ils déclarent qu'ils veulent marcher contre vous.

« Marcher contre vous ! Si quelques-uns d'entre vous tombent entre leurs mains, le sort des généraux Lecomte et Clément Thomas, malheureuses victimes de leur férocité, serait le vôtre. Car ne vous imaginez pas, Messieurs, qu'ils désavouent de semblables crimes, ils les justifient ! (*Mou-*

vement.) Il est bon de mettre sous vos yeux les circonstances atténuantes plaidées par ce gouvernement qui n'a plus le droit de s'appeler la République : il la déshonore !

« L'amiral SAISSET. — Oui, il la déshonore.

« M. JULES FAVRE. — Il la déshonore. Il la souille de sang. Il fait apparaître auprès d'elle le cortège de tous les crimes. Il ne peut être composé que de gens indignes, ne méritant aucune espèce de pitié... »

Suit un long plaidoyer en faveur des généraux fusillés, un long réquisitoire contre leurs assassins, c'est-à-dire contre la garde nationale de Paris.

« Permettez-moi de ne pas descendre de cette tribune sans épancher mon cœur en laissant échapper une des nombreuses douleurs qui l'oppressent... J'ai combattu trois jours durant l'exigence du vainqueur, et Dieu sait avec quelle insistance il voulait entrer dans Paris et désarmer la garde nationale ! J'avais cru qu'il était de mon devoir de lui épargner cette humiliation... Je me suis trompé. J'en demande pardon à Dieu et aux hommes ! »

L'émotion de la Chambre est indescriptible. Jules Favre est longuement acclamé et félicité.

Cependant, un des maires de Paris, plus pratique, moins aveuglé par la haine, répond à l'appel au massacre fait par M. Jules Favre, en renouvelant la proposition de la veille : « En convoquant vous-mêmes le peuple de Paris à voter dans vos urnes électorales, vous l'empêcherez d'aller voter dans celles du Comité central.

« J'arrive de Paris. Tous les maires sont réunis dans une mairie. Une grande partie des mairies est encore occupée par les anciens maires. Nous sommes en face des hommes de l'Hôtel-de-Ville, nous leur faisons échec. Je vois mieux que personne ce qui se passe. Paris peut être sauvé par des mesures de préservation. Je ne suis pas dans le secret des moyens dont dispose le Ministère. Mais une grande partie des bataillons de la garde nationale est armée de chassepots; il y a des pantalons rouges avec les insurgés. Je ne vois pas que vous ayez la force... Je n'aime pas la division que M. le ministre veut faire naître entre Paris et la province... Si vous voulez adopter notre projet, la tranquillité renaîtra. Dans trois jours nous redeviendrons les maîtres de l'Hôtel-de-Ville. Mais si nous revenons ce soir

les mains vides, je ne sais pas ce qui pourra arriver. »

M. Thiers répond quelques mots dédaigneux. Que Paris se soumette d'abord. Nous verrons après, et l'Assemblée avec une insolence superbe passe à l'ordre du jour...

La séance capitale et vraiment décisive a été celle du 23 mars. Elle a été double : séance de jour et séance de nuit.

D'abord on s'occupa de la fameuse question de la prorogation des échéances. Il s'agissait de revenir sur la loi dite des Cent mille faillites qui, votée à l'encontre des représentants de Paris et de la gauche, aurait fait de tous les négociants et commerçants de Paris une masse confuse de banqueroutiers. Le président Grévy déplora qu'il fallût revenir sur une loi votée depuis quinze jours à peine. Certes la loi était bonne... mais les événements... mais l'état de la capitale... mais l'industrie agonisante... Bref, l'excellente loi est détestable... mais c'est le peuple de Paris... En conséquence, le Gouvernement propose une loi nouvelle, non moins bonne, non moins excellente que la dernière. C'est toujours le développement de la formule : puisque la guerre a jeté le plus profond trouble dans les affaires tant des créanciers que des débiteurs, nous décidons que toutes les entreprises seront liquidées aux dépens des débiteurs qui perdront tout, au profit des créanciers qui ne perdront rien.

Mais il s'agit bien de cela. — Ne vient-on pas d'apprendre que le coup de main prémédité à la place Vendôme n'a point réussi. Il faut exhaler sa colère. La proposition d'adopter les veuves et les familles des morts, à l'instar de celles des généraux Thomas et Lecomte, ne soulève pas cependant un vif enthousiasme : on trouve plus économique de décerner des éloges, de voter des visites de félicitations au nom de l'Assemblée à quelques artilleurs et à un régiment de ligne qui se sont laissés emmener par leurs officiers, de Paris à Versailles. M. Jules Simon, en sa qualité de ministre de l'Instruction Publique s'est déjà porté au-devant de ces braves militaires : les compliments que le Gouvernement leur décerne seront inscrits au *Journal Officiel* pour les conserver dans le souvenir des bons citoyens.

Une loi est ensuite votée pour l'organisation dans chaque département d'un bataillon de 1500 volontaires, chargés de

défendre spécialement l'Assemblée. Les officiers de ces 120,000 hommes seraient nommés par le Gouvernement. et les volontaires ne seraient pris que parmi d'anciens soldats.

Passons sur des incidents qui à d'autres époques auraient été considérés comme très importants, mais qui, dans notre tourmente, seront oubliés ce soir, ou demain déjà. L'épisode historique de la journée a été la réception faite aux maires de Paris, lesquels se sont présentés en corps devant l'Assemblée afin d'obtenir d'elle des mesures conciliatrices qui contrebalanceraient l'influence grandissante du Comité central. La Chambre ne se souciait guère de recevoir la municipalité de Paris, néanmoins elle n'osa pas refuser.

Entrèrent donc une soixantaine d'hommes, représentant officiellement une ville de deux millions d'âmes (1). Ils étaient revêtus de leurs insignes, ils se tenaient avec une certaine fierté, conscients du grand rôle qu'ils voulaient jouer, celui d'intermédiaires entre la population de Paris et la population de la province. La gauche se lève devant eux. Elle les salue de la main en criant : « Vive la République ! Vive la France ! » Et les maires de répondre : « Vive la France ! Vive la République ! »

« A l'ordre ! à l'ordre ! » ont crié alors des champêtres furieux. « Rappelez-les à l'ordre! A l'ordre ! à l'ordre! Vous ne respectez pas l'Assemblée ! Faites-les évacuer ! Ils n'ont pas le droit de prendre la parole ! » Le vacarme et le tumulte augmentent alors de minute en minute. Finalement, les centres et la droite se retirent, entraînant dans la débandade générale le Président et les membres du Gouvernement. A leur tour, les députés de la gauche, les maires et adjoints sont emportés dans la grande déroute.

Députés de la gauche et maires de Paris n'auraient eu alors qu'une chose à faire : puisqu'on injuriait la République et Paris en leurs personnes, ils devaient immédiatement quitter Versailles et revenir siéger au Palais Bourbon, sous la protection du Comité central.

Mais ces Messieurs n'étaient point hommes à prendre une résolution aussi énergique. Pour repousser l'injure faite aux maires de Paris, les députés de Paris parlèrent un

(1) Ceux parmi eux qui sont députés entrent dans l'hémicycle, les autres restent dans une tribune latérale.

instant de donner leur démission à l'ouverture de la séance de nuit, mais Thiers, mais Grévy, mais Favre, mais Picard, mais Simon, mais Barthélemy St-Hilaire, effrayés des suites possibles de la grossière incartade des ruraux, négocièrent aussitôt, promettant réparation au nom de la Patrie éplorée, suppliant de ne pas envenimer nos discordes, etc., etc. Et nos Messieurs de la gauche et des municipalités crurent être magnanimes en pardonnant l'offense qui avait été faite à la République.

A la séance de nuit, le président Grévy intervient avec un gros mensonge : il déplore la fâcheuse méprise, il déplore le malentendu qui a fait coïncider l'arrivée de la délégation parisienne avec la clôture de la séance...

L'honnête Jules Simon et M. Jules Favre, qui n'est point faussaire, se sont alors portés garants de la véracité de M. le président Grévy, et la majorité penaude approuvait de « très bien ! » les excuses que l'on présentait pour elle, puis écoutait avec componction les propositions des maires :

1° Que l'Assemblée se mette à l'avenir en communication plus directe et plus intime avec les municipalités parisiennes;

2° Qu'elle autorise les maires à prendre les mesures que les circonstances exigeraient ;

3° Que les élections de la garde nationale aient lieu dans les cinq jours ;

4° Que l'élection d'un nouveau Conseil municipal ait lieu avant le 3 avril, sous la présidence des maires et adjoints actuels.

Au lieu d'être discutées immédiatement, ces propositions sont renvoyées aux bureaux par l'Assemblée, qui entend de cette façon sauvegarder sa dignité. Le renvoi aux bureaux est le plus souvent un enterrement de première classe.

Un champêtre naïf s'adresse ensuite à l'Assemblée : « Ne trouvez-vous pas étrange que dans ce grand mouvement de l'Ordre, manifestation des Gourdins réunis, place Vendôme, qui se reforme sous le canon de l'insurrection, il n'y ait aucun de vous pour représenter le drapeau de l'Assemblée ? »

Une voix : « Il y a donc deux drapeaux ? »

« Non, Monsieur, il n'y en a pas deux ; mais, il faut que le drapeau qui doit réprimer l'insurrection, le Drapeau Tricolore, soit tenu en face de ce Drapeau Rouge que la France n'acceptera jamais... Ah! Messieurs les maires, j'envie votre sort, quand je pense que vous êtes seuls dans Paris à pouvoir témoigner de votre courage. Songez que quand nous aurons réuni en un faisceau des forces, nous commencerons à être forts, *(Très bien!)* des soldats, électrisés par notre présence, marcheront sur l'émeute qui, à son tour, éprouvera la terreur qu'elle répand aujourd'hui. »

« M. Pouillard. — Ce sont là de généreuses illusions que nous n'avons pas le temps d'examiner. Nous ne pouvons pas nous-mêmes aller à Paris de nos personnes. Que le Gouvernement y envoie un général et des troupes, à la bonne heure! Mais aller nous exposer en simples voyageurs, allons donc! Il ne s'agit pas là d'une émeute ordinaire, mais des sociétés secrètes et de l'Internationale! »

Le gros monsieur Batbie proteste lui aussi contre cette aventure. La majesté de l'Assemblée Nationale serait compromise si quelques-uns de ses membres, se mettant à la tête des bataillons de l'ordre, allaient affronter les canons du désordre. Et l'Assemblée abondant dans le sens du ventripotent Batbie, professeur orthodoxe d'économie politique, rejeta avec indignation la fantaisie du naïf villageois.

On croyait la séance finie, quand M. Jules Favre, infatigable dans sa haine, demanda une demi-heure pour insulter Paris, maudire encore cette insurrection maudite, puis pour affirmer ensuite qu'il n'avait pas menti en citant à faux certaine dépêche prussienne. Jusqu'à présent la Prusse n'a point intérêt à intervenir dans nos discussions civiles, sa haine est satisfaite. Elle doit grincer de joie en voyant que nous avons réservé nos forces pour nous entre-déchirer de nos propres mains : la Prusse ne se soucie que de ses cinq milliards, elle peut même perdre son gage, sa rancune pourrait même se féliciter que la rançon des cinq milliards ne soit point payée, pourvu que la France ruinée perde maintenant une dizaine de milliards en plus de tout ce qu'elle a déjà perdu, pourvu que le parti révolutionnaire et républicain, qui seul peut relever la France, qui seul peut

inspirer des inquiétudes à l'Empire germanique et féodal, soit définitivement écrasé.

Le général Fabrice, avec un dédaigneux sourire, a donc fait savoir au Comité central, détenteur de Paris et de plusieurs forts, qu'il entendait bien ne pas se mettre entre les coups de fusil que nous pourrions nous tirer et qu'il resterait parfaitement neutre, pourvu que les stipulations du traité provisoire de paix soient respectées. Il va sans dire que cette déclaration a mis en colère MM. Thiers et Favre et Simon, pour lesquels le Comité central et la Garde nationale ne sont point des belligérants, mais un ramassis ignoble et dégoûtant de vermine humaine qu'il faut extirper par le fer et par le feu.

La question se posant ainsi entre Versailles et Paris, Où allons-nous? où allons-nous?

Nuit noire, sillonnée de foudre et d'éclairs. Plus de mâts, plus de gouvernail. L'orage siffle et hurle, l'ouragan mugit. Devant nous, contre des écueils vaguement blanchissants, mer furieuse dont on entend les lugubres grondements.

Paris, 25 mars 1871.

Quoi qu'il en soit, il faut voter. Quoi qu'il en advienne, il faut se ranger derrière le Comité central. Le suffrage universel de Paris est scindé en trois : députation et municipalité contre la garde nationale populaire ; il faut nous mettre du côté de la troisième. Sans doute la légalité est plutôt du côté des maires et de la députation, mais les maires et la députation se rattachent étroitement au Gouvernement de M. Thiers que la légalité ne gêne guère, il fait et défait les lois à sa fantaisie, car il se met au-dessus des lois et prépare des coups d'Etat dans l'ombre. Et que veut dire ce mot de légalité en temps de révolution? Tout ce qui se fait aujourd'hui sera illégal demain, et s'il fallait en revenir à la stricte légalité, il faudrait réinstaller Napoléon III aux Tuileries, à moins qu'on ne préférât y réinstaller un prince d'Orléans, ou bien un roi de la maison de Bourbon, ou même la Constitution de 92. Soit, renouons la chaîne des temps à l'an I de la République Française... Ici, la légalité est contraire à la loi, c'est la lettre qui tue.

Car la loi républicaine veut que dans toutes les grandes circonstances et surtout dans les événements imprévus il soit fait un Appel au Peuple. Or, c'est le moment ou jamais de faire un appel au peuple. Le Comité interjette appel et M. Thiers, l'Assemblée de Versailles, les maires et députés s'y opposent. Tant pis pour les opposants !

L'immense difficulté pratique est celle-ci : la votation est affaire des municipalités et non de la garde nationale, c'est aux maires de convoquer les électeurs, c'est dans les mairies que sont déposés les registres électoraux, sans lesquels il n'est point de contrôle possible. Or, des élections sans contrôle, il serait trop facile vraiment de les critiquer et, par conséquent, de les invalider...

Cependant la plupart des mairies sont aux mains du Comité central. — Malgré cris et clameurs, plusieurs ont été occupées par des bataillons de gardes nationaux qui ont installé, séance tenante, de nouveaux maires et des adjoints provisoires devant fonctionner d'office pendant la votation. Cela n'est pas légal, mais c'est dans la vérité, c'est dans la nécessité de la situation... Il ne reste plus que deux ou trois mairies encore occupées par des bataillons bourgeois avec chassepots et mitrailleuses ; ils paraissent disposés à s'en servir. Faut-il, pour préluder au vote, faire entr'égorger les citoyens, ouvrir la discussion entre baïonnettes, faire que fusillades et mitrailleuses donnent la réplique à mitrailleuses et fusillades ? Eh non, mille fois non ! Qu'on n'inaugure pas la hideuse guerre civile ! Puisqu'on peut voter dans dix-sept mairies sur vingt, on peut à la rigueur négliger les trois qui persistent. Dix-sept électeurs convoqués sur vingt peuvent prononcer un verdict valable et suffisant, pourvu que le verdict soit prononcé à une forte majorité des dix-sept voix, sans pression d'aucune sorte, avec une liberté manifeste.

Nous ne le demandions pas, nous n'aurions pas osé l'espérer. Le bonheur est venu nous surprendre. Nous avions pris notre parti d'aller de l'avant quand même, résolution désespérée, car elle impliquait des nécessités terribles. Acceptant la fatalité de la situation : fatalité, euphémisme exprimant la somme des imprévoyances, des fautes et des crimes dont se rend coupable la nation française déchirée en factions ennemies, nous allions jouer l'exis-

tence de la République sur un coup de dés, quand, par une heureuse chance à laquelle nous ne sommes guère habitués, un des trois acteurs du terrible drame qui allait éclater, s'est laissé illuminer par le bon sens, par l'humanité. Tout d'un coup les municipalités se sont ralliées aux élections proclamées par le Comité central. Nous voterons dans les vingt arrondissements sans nous tirer des coups de fusil.

Passant dans la rue Richelieu, j'entends des cris formidables de « Vive la République! » Toutes les crosses étaient en l'air, on se serrait les mains, on s'embrassait; déjà on se mettait en devoir de cacher et d'emmener les hideuses mitrailleuses. Des membres du Comité central fraternisaient avec les maires et les adjoints de l'arrondissement, ils échangeaient leurs sabres, leurs ceintures, leurs écharpes. Les maires de Paris ont fait comprendre aux députés de Paris la nécessité d'en référer au peuple de Paris pour mettre fin à la situation anormale de Paris, laquelle situation anormale est la conséquence fatale du coup d'état manigancé par le pouvoir légal. Demain, devant les urnes, nous ferons acte de concorde et de civisme. Comme au sortir d'une douloureuse maladie, nous renaissons à la joie, à la santé morale; on est heureux de vivre et d'agir dans ce grand drame qui, dans ses vastes tourbillons, emporte nos frêles et mesquines influences.

La nuit, quelques cent mille âmes se pressaient sur le boulevard. Toutes les figures rayonnaient, tous les yeux souriaient, toutes les voix s'étaient faites douces et amicales. Tous nous nous aimions, tous nous étions heureux. C'est par l'acte de fédération que s'était fondée la première République, c'est par un acte semblable que sera fondée la République de 1871.

Paris, 27 mars 1871.

Nous avons eu nos élections, nous les avons eues.

Le Comité central, sorti du hasard, bienveillant, cette fois, cède la place à la Commune de Paris, depuis toujours attendue, à la Commune régulièrement élue, à la Commune ayant origine et par conséquent autorité légales.

Deux cent cinquante mille suffrages, beaucoup plus que n'en avaient eu les maires et adjoints nommés sous l'em-

pire du plébiscite Fabre-Trochu, deux cent cinquante mille électeurs viennent de se prononcer contre le coup d'État monarchique. Paris veut la République : malgré tous les royalistes conjurés, il veut que s'accomplisse le programme de la Révolution.

Désormais la nouvelle révolution française a vie et corps, elle a une existence civile. Née le 18 mars, avant terme, par suite d'accident — un mauvais coup du méchant Thiers — la Révolution était là, gisante sur le pavé... Devait-elle vivre ? Hier, son père légitime, le peuple de Paris, l'a ramassée, l'a prise dans ses bras, l'a montrée au monde : il l'a reconnue suivant les rites et formules d'adoption légale : Voici ma fille.

— Vivra-t-elle cette fille ?

— Qui le sait ? C'est l'enfant de nos douleurs. Que de douleurs et angoisses elle nous coûte ! Pour la mettre au monde, quel supplice ! Elle a été conçue de nos larmes refoulées, de nos sanglots ravalés, de notre fiel amer, distillé dans les nuits d'insomnie fiévreuse, dans les jours de pénible attente. Tu es née dans le sang et dans la boue, dans la fange où la France a été renversée, a été traînée par les infâmes de Sedan, par les capitulards de Paris ; tu as été vautrée dans le sang qui coule toujours de nos mille blessures...

Mais tu es née enfin, mais tu vis. Vivras-tu ? Je le crois.

Si tu vis, si tu justifies nos espérances, si tu te montres la fille de notre désir et de notre amour, nous ne regretterons rien, nous nous applaudirons de tout ce que tu nous auras coûté de douleurs et de peines, tu le rendras au monde en joie et en bonheur. Si tu es ce que nous croyons, tu es l'Ère nouvelle, tu es la République des Etats-Unis du Monde, tu es la Commune Universelle !

O vis, chère enfant, espoir des héros et des martyrs, attente des générations !

Paris, 1er avril 1871.

Au Comité central a succédé la Commune de Paris. Au pouvoir de fait improvisé par la nécessité, a succédé le pouvoir de droit. Pouvoir de droit, car le suffrage universel, se prononçant à une très forte majorité, a ratifié

l'état de choses créé par le Comité central, produit lui-même par le contre-coup de la traîtreuse machination de M. Thiers. L'équivoque a cessé pour Paris où le suffrage universel n'est plus divisé avec lui-même, garde nationale d'un côté, municipalités et députation de l'autre.

Si à Paris le suffrage universel est redevenu homogène, c'est pour être en opposition plus flagrante encore avec le suffrage universel tel qu'il est représenté par Versailles. Sur ces deux pôles opposés de Paris et de Versailles, pôles si rapprochés qu'ils se touchent presque, s'accumulent des électricités contraires, avec une tension de plus en plus formidable.

Y a-t-il un moyen quelconque d'empêcher ces deux électricités ennemies de se précipiter l'une sur l'autre? La haine produit la colère, la colère engendre la haine, et leur rencontre c'est la foudre qui brise et qui déchire. Pouvons-nous éviter la tempête et l'ouragan?

Il y aurait un moyen si on voulait l'employer. Il faudrait que la Province fît à son tour ce que Paris vient de faire, il faudrait qu'elle procédât à des élections générales. L'Assemblée provinciale a été nommée par nos paysans au cri, au seul cri de: « La paix! la paix avant tout et à tout prix! » Cette paix, l'Assemblée l'a votée dans les vingt-quatre heures, elle l'a payée cinq milliards, plus le deshonneur de la France. Puisque l'Assemblée a rempli son mandat, puisqu'elle a fait ce qu'on lui avait dit de faire, l'Assemblée n'a plus qu'à s'en aller.

Il s'agit maintenant d'une question plus terrible encore que celle de paix ou de guerre, il s'agit de savoir si la France se régénérera par la République ou si elle continuera à se laisser pourrir par la carie orléaniste ou la gangrène bonapartiste. Maintenant que la France est amputée de l'Alsace et de la Lorraine, et qu'il lui faut payer ce qu'elle a et ce qu'elle n'a pas, il s'agit de savoir si elle entrera enfin dans une ère de justice, de vérité et de travail. Nous aimons la France, mais nous lui préférons l'honnêteté et la moralité. Quand elle est partie sottement, niaisement et criminellement en guerre derrière Monsieur Bonaparte pour attaquer l'Allemagne, nous lui avons dit sévèrement son fait, nous eussions sans répit ni trêve protesté contre son succès; dans une injuste guerre, nous ne l'eussions pas

préférée victorieuse, nous la voulions vaincue. Maintenant qu'elle a été vaincue bien plus qu'il n'était nécessaire, nous sentons que nous l'aimons toujours, que nous l'aimons encore plus que *jamais*; *maintenant qu'elle n'est plus* la République des nations, que l'ex-Grande Duchesse de Gérolstein, trahie par son chambellan, à moitié égorgée par son général Boum, empoisonnée par son Prince Paul, tourne vers nous son regard douloureux, il nous est révélé combien notre amour pour elle est doux, profond et tendre. « Mais il faut que tu t'amendes, il faut que tu veuilles renaître, que tu te fasses une vie nouvelle. — Sinon, meurs ! »

Paris veut la République, la vraie, et non pas une espèce de « Louis-Philippe qui, au dire de M. Thiers et de ses compères de la monarchie de juillet, était la meilleure des Républiques. » Nous avons déjà eu la république Thiers, Guizot, *Falloux et Montalembert*; elle nous a donné les journées de Juin et la nuit de Décembre; nous avons aujourd'hui la république Thiers, de Broglie, Favre, Picard et Simon ; nous l'avions à Bordeaux, nous l'avons toujours à Versailles, mais nous ne l'avons plus à Paris et nous n'en voulons plus. Que la France nous en débarrasse par une votation nouvelle, « que la charte devienne enfin une vérité », comme on disait du temps de Louis-Philippe, que la République qui, depuis le 4 Septembre, existe en droit seulement, existe en fait, ne serait-ce que dans des conditions humbles et modestes, mais qu'elle existe ! Nous sommes las de ces trahisons et de ces mensonges qu'on nous impose comme des préceptes de sagesse et des règles de bon sens. Nous n'admettons pas qu'en République, ceux qui crient : Vive la République ! soient jetés en prison comme perturbateurs de l'ordre social. Nous n'admettons pas qu'en République il faille avoir fait preuve de bonapartisme pour être officier général ou préfet de police, qu'il faille faire preuve de jésuitisme pour occuper les hautes fonctions de l'Université, faire preuve de légitimisme pour entrer dans la diplomatie, preuve d'orléanisme pour entrer dans les octrois, preuve de plate servilité pour être maintenu comme préfet, comme instituteur ou garde-champêtre.

L'Assemblée de Versailles est la conspiration en permanence des monarchistes de toute nuance contre la Répu-

blique : c'est le secret de Polichinelle ; l'Assemblée elle-même n'a pas daigné s'en cacher un seul instant. Son premier complot a échoué. Qu'elle se le tienne pour dit, et qu'elle s'en aille avec les félicitations de M. de Bismarck. Et que la France la remplace par une députation nouvelle simplement, modestement, honnêtement républicaine.

Il y aurait donc un moyen bien simple et bien pratique de nous tirer tous d'embarras et d'éviter peut-être de terribles catastrophes. Mais qu'y a-t-il de plus rare que perles et diamants ? C'est le bon sens, c'est le sens commun. Et si la chose qui serait en même temps la plus simple et la plus pratique est en même temps celle dont personne ne veut — cette chose-là est de toutes la plus impratique !

De qui se compose cette Commune à laquelle les hasards du scrutin viennent de confier nos destinées ?

La Commune, composée d'une centaine de membres, comprend sur ce nombre une vingtaine de noms tolérablement connus. Que sont les autres ? L'avenir nous l'apprendra.

Il faut dire que peu d'élections se sont accomplies dans des conditions plus extraordinaires ! La veille encore, tous les pouvoirs officiels s'opposaient à l'élection ; la veille encore, il fallait pour que la votation eût lieu, que l'électeur arrivât à l'urne, son bulletin piqué à la baïonnette, à la baïonnette tachée du sang de quelque concitoyen ; la veille encore, plusieurs de ceux qui disaient la votation nécessaire la croyaient impossible. Tout d'un coup la votation devient possible par l'acquiescement à la dernière heure des maires récalcitrants ; maintenant on se précipite à l'urne avec son bulletin blanc. Quel nom y inscrire ?

Les noms des premiers venus ? C'est malheureusement ce qu'on fut obligé de faire la plupart du temps, puisque les journaux, puisque les assemblées électorales n'avaient pu discuter les candidatures. Dans les premières heures de la journée, on manquait même de listes. Cependant quelques feuilles républicaines parurent, proposant d'urgence tels et tels noms pour chaque arrondissement. S'il eût fallu, comme pour l'élection des députés de Paris, voter par scrutin de liste sur une centaine de noms à la fois, il eût été impossible d'en sortir. Peu à peu, on afficha sur les murailles des listes manuscrites, puis des émissaires de

divers groupes et sociétés apportèrent des listes imprimées qu'ils distribuaient dans la foule. On prenait la liste dont la provenance était la plus sympathique, on se décidait pour un candidat suivant l'étiquette qu'il avait prise ou qu'on lui avait imposée. Les deux listes avec lesquelles s'était faite l'élection et que le plus souvent on adoptait sans les discuter — en avait-on le temps? — ont été celles portant l'en-tête de « Liste du Comité central » et « Liste de l'Internationale ». Ces deux listes résumaient en effet la situation et précisent nettement le caractère des élections du 26 mars. Les élus ont été les hommes de la garde nationale et les hommes de l'ouvrier. Peu ou point de mélange. Tous les nommés sont ou se prétendent ennemis du bourgeoisisme et amis du prolétariat; tous sont ou se prétendent les rouges adversaires des républicains bleus. C'est la révolution sociale qui, en ce jour mémorable, est sortie du scrutin — au hasard, semble-t-il à première vue; fatalement, quand on y regarde de plus près.

Electeur lui aussi, celui qui écrit ces lignes se trouve fort empêché pour son compte, car il eût préféré ne pas voter que de remettre, pour sa vingt-millième part, le sort de la patrie en des mains inconnues. Il présida un de ces clubs en plein vent, dans lequel des citoyens qui, pour la plupart, ne s'étaient jamais parlé jusque-là, se faisaient leurs confidences réciproques sur les mérites ou démérites des candidats qu'ils croyaient connaître. On arriva ainsi à former une liste quelque peu raisonnée, laquelle après trois quarts d'heure de discussion fut adoptée à l'unanimité des assistants. J'ignore si on lui fut généralement fidèle, toujours est-il qu'un seul des cinq candidats qu'elle portait a été élu. L'incident n'est relaté que pour indiquer le point de vue du spectateur; dans un récit consciencieux des faits, il importe de ménager au lecteur des marques de repère, afin qu'il puisse juger entre le narrateur et sa narration. Qu'il soit logique ou illogique en ceci, le témoin qui rapporte ces faits est un républicain révolutionnaire, et cependant il n'est pas partisan des cahotements trop brusques; on veut avoir le plaisir de démolir, c'est pour avoir la joie de rebâtir, et, sachant que la nature dans ses évolutions successives ne procède point par sauts et soubresauts, il arrondit volontiers par quelques tempéraments les angles

saillants; si on ne veut pas que déraillent des trains de voyageurs marchant à une certaine vitesse, il faut ménager les changements de direction par des courbes d'un certain rayon.

A ce point de vue, il eût été plus sage... peut-être... — qui aujourd'hui ose affirmer carrément? — plus sage, peut-être, de bigarrer davantage la liste, de la composer moins exclusivement d'hommes du même parti; il eût été plus sage de triompher moins complètement. Votant sous le coup de la victoire du Comité central, les électeurs ont probablement outré la victoire. Nous n'eussions pas demandé que le cortège victorieux eût été augmenté par l'adjonction de quelques insulteurs, comme le voulait jadis l'étiquette des marches triomphales, nous nous fussions tenus pour satisfaits si aux nouveaux élus on eût ajouté quelques-uns de ces bons maires, comme on dit aujourd'hui non sans ironie, qui après s'être si maladroitement opposés aux élections s'y sont ralliés au dernier moment et nous ont valu ce bonheur inespéré: « la guerre civile n'a pas inondé de sang les rues de Paris. »

Quoi qu'il en soit, le fait est ainsi, le vote du 26 mars est la contre-partie exacte, la revanche la plus complète du vote des premiers jours de novembre. Alors Trochu, Favre, Picard, Simon ne voulaient pas même d'un conseil municipal tant soit peu sérieux, ils ne voulaient sous eux que d'humbles commis d'administration. Aujourd'hui, nous avons par contre-coup une Commune anonyme, composée d'hommes élus, non pour leurs mérites personnels, pour leur valeur individuelle — parmi eux il n'en manque pas ayant mérite personnel et valeur individuelle — mais élus à cause des programmes impersonnels et des théories dont ils sont les partisans et les soldats.

Que ce soit un bien, que ce soit un mal, ce ne sont pas des hommes choisis qui entrent dans la Commune, mais la compagnie des prolétaires; compagnie indistincte, enrôlée au hasard dans l'Internationale, chez les Blanquistes ou ailleurs, elle vient planter le drapeau rouge sur l'Hôtel-de-Ville.

La proclamation des résultats du vote a donné lieu à une fête émouvante. Vers la place de l'Hôtel-de-Ville se dirigeaient bataillons après bataillons, joyeux, allègres, au

bruit du tambour, au son des clairons, une mer montante de peuple. Un grand drap rouge couvrait la statue du « bon roi Henri » et servait de fond au buste blanc de la République.

Aux balcons et fenêtres apparaissent les membres de la Commune. Cent et un coups de canon saluent l'avènement du potentat nouveau ; chaque nom proclamé est accompagné d'une salve.

« Les drapeaux des bataillons et les fanions des compagnies qui flottent au vent, la forêt de baïonnettes qui resplendissent au soleil, la grande voix de bronze, la fierté d'un peuple qui triomphe enfin depuis tant d'années, tout cela éclate en même temps dans des applaudissements retentissants : Vive la Commune! Vive la République Universelle ! »

Les gardes nationaux mettent leurs képis au bout de leurs baïonnettes, brandissent leurs fusils ; les musiques des bataillons jouent la *Marseillaise* que chantent vingt mille voix.

Quoi qu'il arrive, quoi qu'il advienne, l'Histoire enregistera ceci :

« Un jour, Paris a proclamé que sa Commune faisait partie de la République Universelle ».

Novus Rerum nascitur ordo ! s'écrie le *Siècle*... oui, le *Siècle*.

Paris, 2 Avril 1871.

Et la province ? Que dit, que fait la province ? Car il est certain que de l'attitude de la province dépend en grande partie l'issue du mouvement de la Commune de Paris, mouvement révolutionnaire et en même temps essentiellement centralisateur. C'est là une anomalie qui s'est produite quelquefois dans l'histoire, c'est peut-être une contradiction logique — les faits la résoudront dans une synthèse supérieure, comme ils pourront.

Absorbés par nos grosses affaires, nous avions compris à demi seulement que Toulouse et Narbonne ont, les premières de France et avant Paris, proclamé leur Commune. Il est vrai qu'elles l'ont déjà perdue, car nos méridionaux vont vite, et souvent trop vite.

D'après les renseignements très succincts, très incomplets, sur les événements de Toulouse, que nous donnent les journaux réactionnaires, les seuls qui puissent circuler, il paraît que le branle-bas, à Toulouse comme à Paris, a été donné par les amis de l'ordre faisant leur petit coup d'État, le 24 mars. Le préfet de la Haute-Garonne, un républicain décidé et convaincu, les agaçait, il fallait s'en débarasser au plus vite. M. Thiers le leur destitua par télégraphe, le remplaçant par l'hybride M. de Kératry, à la fois homme du monde, journaliste, officier et policier. Son prédécesseur étant encore en fonctions, un ban de magistrats, procureurs et avocats, de généraux et colonels, légitimistes, libéraux et bonapartistes, risquèrent le pronunciamento. Un procureur de la République saisissait le journal républicain, le directeur des postes le confisquait, le général lançait à ses troupes un soldatesque ordre du jour, un président de la Cour et un autre procureur distribuaient des placards, qu'ils faisaient afficher, annonçant partout que M. Thiers venait de destituer le préfet à opinions excessives, et que le nouveau préfet-général-policier, M. de Kératry, s'avançait sur Toulouse à la tête de forces importantes.

« C'en est fait de la République à Toulouse, si nous leur laissons les coudées franches. Quant à nous, allons-y gaiement et proclamons tout de suite la Commune ! » Ainsi raisonnent, ainsi procèdent nos populations du Midi. Et le lendemain au soir, les officiers de la garde nationale, constitués en Commune révolutionnaire, nommaient leur Commission exécutive.

Pendant la journée du dimanche, l'ancienne autorité légale et la nouvelle autorité révolutionnaire et leurs partisans n'en vinrent pas aux prises, les pourparlers même ne cessèrent pas pendant la nuit entre les membres de la Commune, représentant la garde nationale, le prolétariat et la petite bourgeoisie, d'un côté, et de l'autre, les ayant-pouvoir des gros bonnets, des képis, des toques et des calottins de la localité.

Pendant que duraient les négociations, on apprit, le lundi, que le nouveau préfet à poigne était arrivé et, dès la descente du train, s'était rendu à l'arsenal, au milieu des troupes et des autorités réunies. Bientôt apparurent sur la

place du Capitole, un piquet de cavalerie, puis des troupes de ligne dans lesquelles s'étaient intercalés les volontaires de l'ordre.

Cinq pièces de canon furent installées en face de la porte de l'Hôtel-de-Ville.

Le nouveau préfet, flanqué des procureurs, des avocats et des généraux, enjoignit aux gardes nationaux, postés à la porte de lui livrer passage. — « Non ! » Deux sommations furent alors faites... Un sentiment d'inexprimable anxiété s'empara de tous les citoyens, civils et soldats, tous craignaient que le sang de la guerre civile ne rougît le pavé des rues. On s'apprêtait aux armes de part et d'autre.

Mais l'Association républicaine s'était interposée, elle négocia une transaction très raisonnable en somme, car elle était calculée exactement sur la force réciproque des deux partis : la Commune était dissoute, Kératry prenait possession de la Préfecture au nom du gouvernement de Versailles. Mais l'Hôtel-de-Ville serait gardé désormais moitié par la garde nationale, moitié par l'Association républicaine, la garde nationale serait réorganisée, mais en conservant ses éléments et de nouvelles élections municipales seraient faites dans la quinzaine.

Les meneurs de l'un et l'autre parti se dirent et se crurent lésés, mais il semble que le gros de la population ait été enchanté : « Nous l'avons échappé belle ! »

Nous manquons de détails sur Narbonne, où la Commune avait été proclamée par la garde nationale dès le 24. Le préfet essaya de recourir à la force, mais les soldats levèrent la crosse en l'air et conduisirent leurs officiers en prison.

Des bataillons de ligne furent envoyés de Montpellier, mais ils refusèrent de tirer. Le général manda alors des turcos en garnison à Perpignan, — la loi qui avait institué les corps de spahis et turcos avait interdit leur entrée en France. On les lança à l'assaut de l'Hôtel-de-Ville, et ils s'acquittèrent de leur besogne en conscience. Heureux de tirer sur le peuple, de sabrer quelques chiens de chrétiens, ces moricauds envahirent aussi plusieurs maisons de bourgeois et les livrèrent au pillage.

Le drapeau rouge a flotté sur la Mairie de Cette. Comment y a-t-il été arboré ? comment en a-t-il été arraché ?

La Commune a été un instant proclamée à Vierzon.

A Lyon, à Saint-Etienne, il y a eu une violente agitation; pendant quelques heures, on a cru là aussi que la Commune serait proclamée. Mais dans ces villes et dans toutes les autres où règne un Conseil municipal sincèrement républicain, pourquoi renverser les hommes les plus capables, les plus dévoués, pour les remplacer par qui?

A Avignon, les pressés voulaient remplacer leur Conseil municipal, composé des plus fermes républicains. « Pourquoi faire? » a demandé le Conseil. Et à la satisfaction générale, il publia la résolution :

« Considérant que... que... et que, de l'ensemble de ces faits, on est forcé de conclure que le gouvernement de Versailles a hâte d'en finir avec la République.

« D'un autre côté, la ville d'Avignon étant trop éloignée de Paris, capitale de la France et cœur du monde entier, pour apporter à sa révolution un concours effectif.

« Le Conseil municipal d'Avignon croit de son devoir de protester hautement contre les tendances monarchistes de Versailles, et il émet le vœu énergique et ferme du maintien absolu de la République. »

Voilà qui est net, ferme et sensé. On ne demande pas à toutes les villes républicaines de France de proclamer la Commune, surtout si, après, elles doivent être envahies par les généraux. Qu'elles suivent l'exemple d'Avignon, qu'elles réservent leur force pour une action commune, et Versailles ne sera plus à craindre!

Et voici les premiers décrets de la Commune de Paris :

« Considérant que le travail, l'*industrie* et le commerce ont supporté toutes les charges de la guerre, et qu'il est juste que la propriété fasse sa part de sacrifices :

« Remise générale est faite aux locataires de Paris des termes d'octobre 1870, janvier et avril 1871. »

« La conscription est abolie. Aucune force militaire, autre que la garde nationale, ne pourra être créée ou introduite dans Paris. Tous les citoyens valides font partie de la garde nationale. »

La population de Paris, composée de locataires pour les dix-neuf vingtièmes, est enchantée de ce premier décret, si net, si simple et radical. Pas d'intelligence si obtuse qui ne le comprenne, pas de porte ouverte aux arguties et faux-fuyants : « Puisque les locataires sont dans l'impos-

sibilité de payer, ils ne paieront pas. » Voilà ce que dit la Commune de Paris. Tandis que l'Assemblée siégeant à Bordeaux et Versailles entasse discussions sur discussions et projets sur projets de loi pour résoudre le problème : « Étant donné des gens qui ne peuvent pas payer, les forcer à payer. »

Car les dix-neuf vingtièmes de la population parisienne sont insolvables ; le commerce, l'industrie sont ruinés, toutes les réserves ont été mangées pendant les longs mois de siège — telle est la triste vérité. On le sait à Versailles aussi bien qu'à Paris, mais, dans les deux villes, on raisonne différemment. A Paris on dit : « Puisque perte il y a, qu'elle soit subie par ceux qui peuvent perdre quelque chose. » Et Versailles maintient : « Puisque perte il y a, qu'elle soit subie, non par ceux qui ont le moins perdu mais par ceux qui ont le plus perdu. La propriété des propriétaires est sacro-sainte, et dans son fonds et dans ses revenus. Et si le propriétaire ne peut recouvrer l'intérêt de sa maison sur le tailleur, le cordonnier ou la mercière, nous ferons rembourser le propriétaire par l'impôt, par l'Etat. »

Cette question des locations n'est point une bagatelle: le chiffre de 350 millions de loyers annuels n'est pas exagéré, et celui de 400 millions plus probable encore. La Commune de Paris tranche la difficulté après trois quarts d'heure de discussion par un décret de trois lignes ; après deux mois de lois et contre-lois, Versailles n'en est pas encore venue à bout. Dès le premier jour, dès le premier acte, l'antagonisme se révèle entre les deux assemblées : c'est comme une bande blanche juxtaposée à une bande noire. Paris est révolutionnaire, Versailles est monarchique et bourgeois. A la question qui devait se poser inévitablement : « Qui paiera les 5 milliards du butin prussien? les 10 milliards de dégâts? » Versailles répond sans hésiter : « C'est le Travail! » Paris répond imperturbablement : « C'est le Capital. »

Quant au second décret porté par la Commune, il est, si possible, plus significatif encore que le premier. L'existence d'une République est parfaitement incompatible avec l'existence d'une armée permanente. Sous l'empire de Bonaparte, le peuple était censé souverain, mais il avait

été soigneusement désarmé; il était censé participer à la confection des lois par l'intermédiaire de ses députés librement élus (?); mais le Grand Elu pouvait à chaque instant lancer sur ses électeurs cinq cent mille fusiliers et artilleurs, cinquante mille gendarmes ayant ordre de charger aveuglément; les cinq millions d'électeurs qui se seraient permis de raisonner auraient toujours été *mis au pas* par les cinq cent cinquante mille baïonnettes de l'obéissance passive. Au Moyen-Age, l'homme libre seul avait le droit d'être armé; dans nos temps modernes, nous avons vu l'anomalie que l'homme censé libre était rigoureusement désarmé en face d'esclaves armés jusqu'aux dents.

En 1848, l'une des premières pensées de la République de février fut de déclarer que l'armée ne rentrerait plus dans les murs de Paris. Naturellement une des premières pensées de la réaction fut aussi de faire rentrer l'armée dans Paris. M. Ledru-Rollin se chargea de la besogne, et il s'en acquitta trop bien, avant la bataille de juin. Une des premières pensées de la République de février avait été de transformer en baïonnettes intelligentes les baïonnettes aveugles, de métamorphoser les soldats en citoyens. M. de Lamartine montra en cette occasion qu'il avait plus de logique que ces rêveurs et utopistes, et, dans un de ses discours les plus admirés sur « l'obéissance passive », il prouva sans réplique qu'il fallait des soldats et qu'il ne fallait pas qu'ils raisonnassent. De même, il aurait pu prouver qu'avec un sérail le Grand Turc ne peut se passer d'eunuques. Qu'on veuille se rappeler la fameuse discussion qui eut lieu dans les temps jadis au sujet de l'organisation des Jésuites, ces janissaires de l'Eglise catholique : les prêtres libéraux voulaient qu'il leur fût permis d'avoir une conscience; ils protestaient contre la fameuse formule : *Ut bacutus in manu.* — « Le supérieur tient son jésuite dans les mains comme il tiendrait un bâton ». Le général de Ricci coupa court à la discussion : « Qu'ils restent ce qu'ils sont! » — *Sint ut sunt, aut non sunt!*

C'est toujours la même situation, toujours les mêmes nécessités, les mêmes arguments, comme du temps de Ricci... Il est impossible, il est absurde qu'une armée soit libérale, et le malheur des républicains espagnols est de n'avoir pas encore compris cette vérité élémentaire. Au

moins, les républicains de Paris l'ont comprise, ils savent que l'armée ne peut pas être la doublure de la garde nationale. En conséquence, ils ne veulent d'armée à Paris sous aucun prétexte.

On leur répond : « Mais l'armée est une institution nationale. Et vous qui représentez le Gouvernement de la seule et unique ville de Paris, vous n'avez pas le droit d'abolir une institution nationale. La partie ne doit pas se mettre au-dessus du tout. » Le raisonnement est inattaquable.

De son côté, la Commune est également inattaquable quand, au nom de sa conservation personnelle, au nom du droit de légitime défense, sans parler du droit de la logique et de la moralité républicaine, elle abolit, au moins dans l'enceinte de ses murs, l'institution de l'armée permanente et supprime sa plus grande et sa plus terrible ennemie. C'est là la fatalité des discussions poussées à fond ; on échange des arguments également irréfutables parce qu'ils sont l'expression de principes absolument opposés.

Le *Journal Officiel* d'hier nous porte le Manifeste d'adieu du Comité central à la Fédération de la garde nationale :

« *Il nous a été donné d'assister au spectacle le plus grandiose.* Paris saluant et acclamant sa Révolution. Paris, ouvrant une page blanche de l'histoire et y inscrivant son nom puissant... Deux cent mille hommes libres sont venus affirmer leur liberté et proclamer au bruit du canon l'institution nouvelle...

« La France, coupable de vingt années de faiblesse, a besoin de se régénérer des tyrannies et des mollesses passées par une liberté calme et par un travail assidu. Votre liberté, les élus d'aujourd'hui la garantiront avec énergie, la consacreront à tout jamais. Quant au travail, il dépend de vous seuls, les rédemptions sont personnelles. Groupez-vous donc avec confiance autour de votre Commune. Frères, laissez-vous guider par des frères. Marchez dans la voie de l'avenir avec vaillance. Prêchez d'exemple et vous arriverez sûrement à la *République universelle!* »

On reproche à la Commune de ne pas savoir se borner à la circonscription de Paris et de vouloir légiférer pour la France entière. Mais les révolutionnaires ne s'en cachent point. Il suffit de lire la proclamation qui précède pour voir qu'ils ne songent nullement à doter leur Cité de certaines

franchises municipales qui resteraient étrangères aux autres villes; ils entendent bien que leur mouvement se propage dans toute la France et la dépasse. Ces hommes de la Commune ne se considèrent point comme les bourgeois de Paris, mais comme les citoyens du Monde. Ils parlent au nom d'une Commune, mais leur Commune elle-même procède d'une idéale Fédération Internationale.

On voit d'ici l'inutilité des discussions, tout l'oiseux des controverses soulevées de droite et de gauche. Les uns parlent des droits spécifiques du Parisien, les autres parlent des droits de l'Homme.

Dès le lendemain du 18 Mars (1), il y avait eu certaines difficultés relativement aux postes. Le gouvernement qui avait déménagé tous les ministères, tous les services et toutes les administrations, notamment celle de l'Assistance publique, n'avait pas eu le temps de désorganiser complètement le service des Postes, et le service des correspondances se faisait encore tant bien que mal. Mais on voulait le désorganiser complètement. M. Rampont, directeur général des postes, sollicita l'envoi de deux délégués, choisis par le Comité central de la garde nationale, pour contrôler sa gestion jusqu'à ce que la Commune, dont il reconnaissait d'ailleurs l'autorité, fût régulièrement constituée. Ayant ainsi assoupi la défiance et endormi la surveillance, l'habile Rampont vida caisses et tiroirs, emballa son matériel et emmena ses principaux employés : tout ça disparut furtivement et nuitamment, et le lendemain matin les employés de deuxième et troisième catégories trouvèrent affiché dans la cour de l'hôtel un ordre anonyme imposant la cessation immédiate de tous les services. Le désarroi qui s'en est suivi dans la population est facile à imaginer. On s'était réhabitué déjà aux lettres et aux journaux. Une fois de plus deux millions d'hommes ont été brusquement séparés du reste du monde; une fois de plus nous sommes isolés sur un point unique au milieu de l'espace immense. De tous nos intérêts, de nos curiosités, de nos affections, de tout ce qui est au delà de l'enceinte des murailles, nous ne savons plus rien. Entre la scène du monde et nous, un

(1) On a raconté comme ayant eu lieu vers le 20 Mars (voir p. 12), un fait qui n'a eu lieu que plus tard et devrait être intercalé ici.

grand rideau noir est subitement tombé. La chose n'est pas nouvelle pour nous: pendant cinq longs mois, nous en avons fait la douloureuse expérience. Et c'est probablement parce que le défaut de nouvelles était pour nous la plus dure privation du siège que le gouvernement de Versailles appliqua cette mesure contre Paris. Notre trésor de haine, nos ressentiments que nous réservions précieusement contre les Prussiens, nous sommes obligés de les tirer de nouveau à la lumière et de les dépenser, malgré nous, contre ceux qui, à Versailles, ont pris la suite de leurs affaires.

Les convois de voyageurs circulent encore sur la plupart des lignes, mais avec les perquisitions qui se font, ici au nom du Gouvernement de Paris, là au nom du Gouvernement de Versailles, la circulation est très gênée.

On nous dit que le Gouvernement de l'ordre, qui organisa si savamment le désordre, va bloquer les chemins de fer et interrompre tous les trains de vivres. Mais il paraît que Messieurs les Prussiens, massés en demi-cercle autour de Paris, n'entendent point qu'on les gêne dans la circulation de leurs troupes, de leur matériel et de leurs denrées. On dit même qu'ils se préparent à exploiter la situation sur une large échelle. Après le siège, leurs cantines, établies dans nos stations de chemins de fer, se faisaient *einen honesten Pfennig*, en vendant à nos Parisiens affamés du pain blanc et un morceau de saucisson. Ce seront probablement des spéculateurs allemands qui vont maintenant approvisionner, c'est-à dire exploiter le marché de Paris... Battue et écrasée, humiliée et déshonorée, rançonnée à outrance par les reîtres et lansquenets, puis exploitée scientifiquement par les banquiers de Frankfort et par les *Schajuden*, pauvre France, pauvre France, es-tu assez bas tombée !... Quoi qu'il en soit, il est des gouffres encore plus bas, et la mort au fond du précipice... N'aie pas le vertige, pauvre France ; accroche-toi à la saillie du rocher ; redresse-toi ferme sur tes jarrets, regarde l'abîme d'un œil froid — et n'y tombe pas. Quoi qu'il en soit, quand même le blocus de vivres et de nouvelles serait rigoureux du côté français, pourvu que Paris puisse respirer encore du côté prussien — c'est, hélas, de cette façon que la réalité nous force à nous exprimer — nous pouvons encore attendre les événements de pied ferme.

Mais si la Prusse prenait fait et cause dans nos dissensions civiles, si M. Jules Favre allait larmoyer de nouveau sur les bottes de M. de Bismarck et en recevait un meilleur accueil, si la haine contre les agissements, dangereux déjà, de la révolution parisienne, de l'esprit démocratique, social et cosmopolite, venait à soulever le cœur de l'héritier des Hohenstaufen, malgré les conseils de la prudence et de la diplomatie, que pourrait faire Paris, épuisé déjà par la guerre et par le long siège?

Paris ne pourrait certainement pas vaincre alors, mais il pourrait glorieusement périr. Alors sa cause serait définitivement entendue et jugée par le tribunal de l'humanité. Les morts sont suivies de gestations nouvelles. — Ce qui fut Paris renaîtrait comme révolution sociale et démocratie triomphante, et ce qui fut la France renaîtrait comme organe vital de la future République Universelle.

Donc, allons toujours de l'avant. Luttons encore contre vents contraires et flots courroucés. Encore une fois nageons et si possible surnageons. Mesurons la force de notre cœur à celle de la destinée adverse, et sachons qui aura le dernier mot, de notre force ou de notre endurance!

Paris, 3 Avril 1871

Hier, c'était fête au calendrier — le Dimanche des Rameaux — fête de la nature renaissante, joie de la verdure et du renouveau.

Dévots et dévotes allaient à l'Eglise ou en revenaient; dans les rues et sur les places, les citoyens discutaient les affaires publiques. Les femmes, avec des rubans frais au corsage, se questionnaient aux stations d'omnibus: « Irons-nous voir les dévastations de Meudon ou de Ville-d'Avray? Si nous allions voir plutôt ce qui reste de la ville de Saint-Cloud, canonnée et bombardée? Ce qui reste du Château, éventré, saccagé, brûlé? »

Au milieu de ces conversations, on entendit quelque bruit de canon. D'abord on n'y fit pas grande attention. Pendant le siège, les oreilles s'y étaient habituées. Mais les détonations se succèdent. C'est peut-être quelque réjouissance bruyante... Sans doute quelque localité suburbaine, proclamant, elle aussi, l'avènement de sa Commune. Mais

ces décharges, écoutez bien ! Ce sont des mitrailleuses... Jamais les mitrailleuses n'ont été d'aucune fête !

Hélas ! il est vrai. Deux coups de canon partis de Versailles ont donné le signal de la guerre civile...

En avant marchaient les volontaires catholiques, les zouaves pontificaux, les monarchistes bretons, les favoris de Trochu ; suivaient des troupes de ligne, chasseurs d'Afrique et autres ; derrière, les municipaux et gendarmes, les sergents bonapartistes, que Paris hait et qui haïssent Paris. Ils étaient commandés, dit-on, par le bonapartiste baron de Vinoy, par les légitimistes baron de Charette et Cathelineau ; ils ont, dit-on, déployé dans l'action un drapeau blanc ; on a entendu crier « Vive le Roy ! »

J'ai été sur les lieux, j'ai recueilli les renseignements les plus variés et les plus fantastiques, et j'ai fini par comprendre que les choses ont dû se passer à peu près comme ceci :

Vers 9 heures du matin, les fédérés, postés au pont de Neuilly et aux alentours, dormaient encore dans leurs corps de garde, faisaient leur popote, déjeunaient, prenaient leur café ou jouaient au bouchon, quand une masse encore indéterminée de troupes versaillaises, dont personne n'avait signalé l'approche, se répand à Courbevoie, Neuilly. Au rond-point, un garde-national voit tout d'un coup une bande de soldats, précédés d'un homme qu'en ce moment désarmait ou faisait mine de désarmer un garçon appartenant au poste. Le garde national tire tout aussitôt sur l'homme en tête et l'étend raide-mort.

(Les partisans de Versailles ont dit plus tard qu'il avait tué un parlementaire, le chirurgien major, Pasquier. Possible, mais ce parlementaire exerçait irrégulièrement ses fonctions).

A peine a-t-il déchargé son fusil que lui-même tombe sous les baïonnettes ; est achevé à coup de crosse, le poste tout entier est envahi, massacré, sauf quelques individus qui fuient de part et d'autre et que les balles n'atteignent pas. Sur le rond-point sont alors installés des canons et des mitrailleuses qui dominent la grande et large avenue triomphale. Les Versaillais balayent Courbevoie et Puteaux ; ils descendent sur Paris. Une patrouille de gendarmes avance jusqu'au pont de Neuilly

et somme les gardes nationaux en faction de se retirer. Ceux-ci répondent en invitant les gendarmes à faire cause commune avec le peuple. Le maréchal des logis donne l'ordre de charger, mais les gardes nationaux ripostent et les gendarmes se retirent. Plusieurs compagnies de nationaux se lancent alors sur leurs traces, ils remontent jusqu'au rond-point. Là, ils sont accueillis par la fusillade des zouaves de Charette, embusqués derrière une barricade et qui les mitraillaient aux cris de « Vive le Roy! ». Surpris et décimés, les nationaux battirent en retraite, zouaves, gendarmes, argousins et lignards derrière eux; la bataille reflua jusqu'à la Porte-Maillot, qu'un instant on parut croire en danger. Survinrent alors des tirailleurs de la presse, une centaine de volontaires garibaldiens qui rétablirent le combat. Peu à peu, des gardes nationaux arrivaient en foule... Ce que voyant, les Versaillais battirent en prompte retraite de l'autre côté du pont.

Pendant que le gros des gardes nationaux, mitraillé du haut de Courbevoie, battait en retraite, deux cents hommes de la Commune, cernés par les gendarmes et lignards, allaient être pris, quand la ligne leva la crosse en l'air: « Vive la République! » Les gendarmes alors de tourner bride, tandis que cent à deux cents lignards se joignent aux nationaux. Je les ai vus se dirigeant vers l'Hôtel de Ville, la foule les saluait sur leur passage par des acclamations enthousiastes: « Vive l'armée! vive l'armée! »

Nous entendons dire avec horreur que tous les anciens soldats trouvés par les Versaillais dans les rangs des gardes nationaux ont été fusillés; on en aurait abattu deux cents de la sorte dans un seul enclos; il paraît qu'ils veulent réellement massacrer tous les militaires qui ont fraternisé avec le peuple; mais cela est impossible, ils devraient alors fusiller des centaines et même des milliers d'hommes.

A partir de midi, tout rentre peu à peu dans le silence. Satisfait de sa brillante initiative, heureux de son coup d'éclat, fier d'avoir encore mitraillé des Français, comme dans les journées du 22 janvier et du 2 décembre, M. le général Vinoy a repris le chemin de Versailles, traînant après lui quelques centaines de prisonniers ramassés dans sa razzia.

Dans la soirée, nous errions, fiévreux par les rues, écou-

tant les racontars, interrogeant les physionomies, scrutant les regards. L'animation croissait d'heure en heure. On lisait avec des yeux brillants, une voix ardente, les proclamations de la Commune :

» A LA GARDE NATIONALE DE PARIS

» Les conspirateurs royalistes *ont attaqué*.

» Malgré la modération de notre attitude, *ils ont attaqué*.

» Ne pouvant plus compter sur l'armée française *ils ont attaqué* avec les zouaves pontificaux et la police impériale.

« Non contents de couper les correspondances avec la province et de faire de vains efforts pour nous réduire par la famine, ces furieux ont voulu imiter jusqu'au bout les Prussiens et bombarder la capitale.

« Ce matin, les chouans de Charette, les Vendéens de Cathelineau, les Bretons de Trochu, flanqués des gendarmes de Valentin, ont couvert de mitraille et d'obus le village inoffensif de Neuilly et engagé la guerre civile avec nos gardes nationaux.

« Il y a eu des morts et des blessés.

« Elus par la population de Paris, notre devoir est de défendre la grande cité contre ces coupables agresseurs. Avec votre aide, nous la défendrons.

« Paris, 2 avril 1871.

« *La Commission exécutive :*

« BERGERET, EUDES, DUVAL, LEFRANÇAIS, F. PYAT, G. TRIDON, E. VAILLANT. »

« Bergeret est lui-même à Neuilly. D'après rapport, le feu de l'ennemi a cessé. Esprit des troupes excellent. Soldats de ligne arrivent tous et déclarent que, sauf les officiers supérieurs, personne ne veut se battre. Colonel de gendarmerie qui attaquait, tué.

« *Le Colonel chef d'Etat-major,*

« HENRY. »

« Une pension de jeunes filles, qui sortait de l'église de Neuilly, a été littéralement hachée par la mitraille des soldats de MM. Favre et Thiers.

« L'ennemi a fusillé nos prisonniers : quatre gardes nationaux et un soldat de ligne des nôtres. L'ennemi en retraite. Admirable conduite de la garde nationale.

« Bergeret. »

« Un décret de la Commune adopte les enfants des citoyens morts pour la patrie. »

Que faire maintenant ?

Dans les groupes autour de l'Hôtel-de-Ville, l'opinion la plus populaire est que, sans perdre de temps, on réponde au coup de main des Versaillais par un coup de main des Parisiens sur Versailles. « Nous avons déjà trop perdu de temps. Si le Comité central avait eu le bon esprit de faire suivre par quelques bataillons de gardes nationaux MM. Thiers, Favre et Picard se réfugiant à Versailles, après avoir raté leur mauvais coup du 18 mars, les monarchistes se seraient d'ores et déjà éparpillés à tous les vents et ne donneraient plus de soucis à la République. Des Communes se constituent à Lyon, à Limoges, à Toulouse, à Marseille, à Narbonne, à Carcassonne, par toute la France. Aidons-les par un énergique effort. Profitons du moment qui est toujours propice. Il y quinze jours, l'armée s'est déclarée pour nous; aujourd'hui, elle est encore dans des dispositions excellentes; tous les jours, il nous arrive des soldats républicains qui jettent leurs fusils, ne voulant pas tirer contre le peuple, car ils sont du peuple et le savent bien; ils haïssent leurs généraux, lâches et ineptes; ils auraient horreur de laver la honte de Sedan et de Metz dans le sang de leurs frères. Mais il ne faut pas laisser à Thiers, à Canrobert, Galiffet et Charette, Vinoy et Valentin le loisir de reconstituer une armée avec des gendarmes, des zouaves pontificaux et des argousins pour noyau... Ils se sont déjà cru assez forts pour nous attaquer... Nous les avons victorieusement repoussés. Courons sur leurs talons jusqu'à Versailles ! »

J'écoutais, n'osant donner d'avis. J'ai voyagé avec des soldats mandés en hâte par M. Thiers, ils ne m'avaient pas eu l'air si intelligents et si fraternels que cela... Je venais de voir, dans le *Monde Illustré* une description formidable de toutes les pièces d'artillerie amoncelées dans Versailles... Néanmoins, une vigoureuse expédition là-bas aurait grand

chance de succès. « De l'audace, » criait Danton aux révolutionnaires, « de l'audace, encore de l'audace ! » La fortune aime les audacieux. Que je suis heureux de ne pas être à la Commune et de n'avoir pas à me prononcer sur ce que j'ignore! Mais la Commune sait, évidemment.

Des roulements de tambour... Les voilà qui arrivent des profondeurs du quartier Saint-Antoine, qui descendent de Belleville et de Montmartre, bataillons après bataillons. Ils ont déployé leurs drapeaux rouges, ils chantent la *Marseillaise*, ils crient : « A Versailles! à Versailles! nous allons à Versailles! » Il était onze heures du soir. A minuit, il en défilait encore. Je m'en allai pensif.

Je ne sais qui a dormi cette nuit-ci. De bon matin, on rencontrait encore des gardes nationaux attardés. A deux ou trois, à douze ou vingt, même seuls, ils partaient en guerre...

« — Nous rejoindrons les autres quelque part.

« — Vous avez des cartouches ?

« — Nous en trouverons là-bas.... D'ailleurs, en aurons-nous besoin ? Les soldats sont pour la République. Quand ils nous verront arriver en masse, ils fraterniseront avec nous. »

Trois colonnes d'expédition sont parties pour Versailles, nous dit-on; une par la rive gauche, Clamart, Meudon; les deux autres doivent aller par Rueil, Bougival, Garches, chacune contournant le Mont-Valérien de son côté. On se porte vers les remparts pour avoir plus tôt des nouvelles.

Vers midi, le flot descendant rencontre quelques premières vagues remontantes. Des gardes nationaux rentrent éparpillés, poudreux, éclopés, honteux, courroucés, l'air *tout chose*.

« — Quoi ? Qu'y a-t-il ?

« — Il y a que nous sommes encore trahis. On nous avait dit que le Mont-Valérien était à nous. Pas du tout. Les Versaillais le tiennent. Ils ont attendu que nous fussions bien massés sur la route et, pendant que nous défilions devant eux sans nous douter de rien, tout d'un coup, ils nous ont mitraillés. Patatras : panique et débandade ! Ils ont fait plus de bruit que de mal, mais tout de même, nous avons laissé là des camarades qui ne reviendront jamais. Ils nous ont coupés en deux, le premier tiers a continué sa

route en avant, mais pour les autres impossible de les rallier. C'était un désordre insensé. J'en ai vu qui, furieux, tiraient en l'air contre la forteresse; un des nôtres, plus fou encore, a tué le cheval qui traînait un fourgon. Jamais on n'a vu sottise pareille. Ne pas savoir si le Mont Valérien — rien que ça — est pour ou contre nous! »

Allons, l'expédition débute par un échec. Nos gardes nationaux sont novices, grâces en soient rendues à M. Trochu, les quatre cinquièmes n'ont jamais vu le feu. Je commence à croire que nos gens ont eu grand tort de faire leur coup de tête, en répondant par une attaque improvisée à une attaque longuement réfléchie. Quand on a le bon droit pour soi, on est bien fort en se tenant strictement sur la défensive... Mais trêve à des réflexions et moralités qui ne tiendraient pas un instant contre la nouvelle d'une victoire. Les évènements sont lancés, impossible de les retenir.

On affiche :

« *Colonel Bourgoin à Directeur Général, 11 h. 20.*

» Bergeret et Flourens ont fait leur jonction. Ils marchent sur Versailles. Succès certain. »

Bergeret et Flourens étaient les deux généraux qui devaient contourner le Mont Valérien. On ne nous dit rien de l'échec subi par Bergeret. Est-ce que son avant-garde ralliant Flourens suffit pour assurer le succès? Quoi qu'il en soit, le Directeur Général eût dû nous donner la vérité tout entière.

Nous allons, nous venons dans une perplexité cruelle, dans une attente pesante. Que Versailles est loin!

Sur le soir, nous prenions notre repas, sombres et silencieux. Tout d'un coup, nous entendons le roulement du tambour battant la générale dans notre quartier. Le cœur nous en palpite: Aux armes citoyens! En levant la tête, vous voyons la grande Marseillaise de l'Arc de Triomphe. Elle vole dans les airs et, en passant, elle nous fait signe.

Nous sommes trois frères, nous partons ensemble. Deux ont leur arme et un accoutrement militaire quelconque. Avec une main endommagée, je ne puis servir un fusil. N'importe, je serai de la partie: je porterai le sac des hommes fatigués, je ramasserai peut-être des blessés...

Au lieu de ralliement, les gardes nationaux sous les armes font des difficultés pour recevoir parmi eux ce bourgeois : « Que vient-il faire ici ? » J'ai l'honneur d'être un peu connu du capitaine, qui veut bien répondre de moi et m'autoriser à prendre rang.

« — Où faut-il aller ?

« — Nous ne savons. Ordre de nous rendre à la place de la Concorde et d'y attendre un commandement ultérieur. »

J'obtiens le sac d'un voisin, le fusil d'un autre, et j'emboîte gauchement. On était généralement silencieux ; nous entendions la répercussion de nos pas dans les rues obscures. Très attentif aux moindres détails, je rêvais cependant. Il me semblait marcher le long de la mer, les flots de la plage remontaient avec effort de lourds galets, puis les flots défaillants se retiraient, et les galets criards roulaient et retombaient derrière eux pesamment...

Sur la place de la Concorde, aucun ordre ne nous attendait. Au bout d'une demi-heure on nous fit rompre les rangs, mettre les armes en faisceau.

En face de nous, à une faible distance se dressait l'obélisque de Louxor, si étrangement dépaysé, il ne sait ce que signifient la cité et les générations d'hommes qui l'entourent : ses fondements sont encore humides du sang de Louis XVI et de Marie-Antoinette, de Chénier et de Charlotte Corday, de Danton et de Saint-Just, répandu tout autour. — En attendant le signal du destin qui allait s'accomplir, c'était le moment et le lieu de repasser encore une fois sa vie et de s'interroger encore une fois. Qu'as-tu fait ? Que veux-tu faire ? Pourquoi es-tu républicain révolutionnaire et socialiste ?

Ça et là quelques ombres noires s'agitaient bruyamment sur le bitume Au-dessus de la terre ténébreuse, la lune brillante, sereine et triste flottait solitaire dans les cieux vides.

A partir de onze heures et demie, quelques estafettes passent au galop. On leur crie : « Quelles nouvelles ? Quelles nouvelles ? »

« Tout va bien. Ils doivent être à Versailles en ce moment... L'Assemblée ne les a pas attendus. Les monarchistes sont partis, ils se sont enfuis, les orléanistes d'un côté, les légitimistes de l'autre... »

Chaque messager n'apporte pas les mêmes nouvelles. D'après quelques-uns nous ne serions encore qu'aux portes de Versailles, mais tous disent : « Tout va bien, victoire gagnée. »

Notre bataillon reçoit l'ordre de rétrograder sur la place Vendôme. Il ne s'agit plus sans doute que de passer une mauvaise nuit à dormir peu ou point sur le pavé. Je préfère mon lit. Et puis ma qualité de portefaix amateur ou infirmier hors cadre m'a valu quelques désagréments. On m'a arrêté deux ou trois fois déjà : « De quel droit êtes-vous là ? » Au bout de cinq minutes, le capitaine m'a tiré d'embarras, mais maintenant je pourrais croire moi-même que je pose. Allons tranquillement nous coucher, en annonçant les heureuses nouvelles aux gens de rencontre. — « Bonsoir les amis ! »

Sur le pont des Arts, je voulus donner à mon cœur gonflé par la joie, attendri par l'espérance, une demi-heure de bonheur de plus et je m'assis sur un banc. L'air silencieux était rempli d'une vaste clarté, les eaux profondes semblaient faites d'ombre et de lumières intimement unies, comme notre pauvre âme humaine. Les flots couraient puissants et pressés ; contre les obstacles parsemés, ils se heurtaient avec un miroitement d'argent et un faible murmure adouci par la distance. Ainsi font les générations glissant rapides et fatales vers l'Océan de l'éternelle mort et de l'éternelle renaissance. Les vagues se rencontrent avec un caillou ou avec elles-mêmes et du choc jaillissent un éclair de lumière et un cri de douleur, suave pour qui ne l'entend que de loin. La Révolution nous emporte et nous entraîne... vers quel brisant ?

Paris, 4 avril 1871.

Ça n'est pas ça. Hélas ! bonnes nouvelles, fausses nouvelles.

Hier, la cohue Bergeret a échoué, contournant le Mont Valérien et la cohue Flourens a échoué de l'autre côté ; Flourens a même été tué, et si les deux avant-gardes ont fait leur jonction, c'est chez les morts. Les bandes de la garde nationale avaient occupé presque en même temps Chatou et Bougival, sur le clocher duquel le drapeau rouge flotta pendant deux heures. On s'y refit un peu, et, sans

doute, on s'attarda dans les cabarets à déjeûner. On s'était remis cependant en marche, les plus pressés en avant, les autres échelonnés au hasard de leur force ou de leur bonne volonté. C'est alors que fondent sur eux tout d'un coup l'artillerie et la cavalerie descendant à toute bride de St-Germain, chassant et refoulant devant elles les gardes nationaux. Ébaubis et dans le plus complet désarroi, ceux-ci évacuent successivement Bougival, La Jonchère, La Malmaison, Chatou, Rueil et Nanterre. En même temps des soldats descendus de Versailles garnissaient sur les hauteurs de la Celle Saint-Cloud les ouvrages construits par les Prussiens et s'y retranchaient pour fermer la route. Aucun des soldats n'a songé un instant à lever la crosse en l'air, ils sont précédés par les gendarmes, ils ont des argousins dans le dos, — on s'est fait, on se fait probablement encore de déplorables illusions sur leur compte. Plusieurs ont raconté avoir vu le cadavre de Flourens; les gendarmes ont fusillé d'anciens troupiers; beaucoup de prisonniers ont été ramassés et conduits à Versailles, mais dans la déroute on n'en peut savoir le nombre; on sait seulement que l'équipée, car la tentative qu'avant-hier au soir et qu'hier encore on pouvait croire un élan d'héroïque fraternité, aujourd'hui, personne ne s'y trompe plus, ce n'est qu'une autre étourderie de ce pauvre Flourens.

Mais si l'autre colonne, celle commandée par Duval réussissait? Hier lundi, elle s'est avancée vers Fleury, Clamart, elle s'est emparée des abords du château de Meudon et de la redoute de Châtillon qu'elle a prise aux troupes versaillaises, qui ne s'attendaient pas à ce brusque mouvement; mais quand les gardes nationaux se sont vus assaillis par les batteries du château de Meudon et par celles des hauteurs de Clamart, ils ont battu en retraite, car ils étaient partis sans artillerie, sans vivres, sans munitions, pour conquérir Versailles.

C'est pour reprendre la redoute de Châtillon qu'a été mandé ce matin, de la place Vendôme, le bataillon auquel j'ai appartenu hier pendant quatre heures. Je puis témoigner, hélas! qu'il était démuni de tout; avait emporté des munitions celui qui par hasard en possédait chez soi. On avait pensé naturellement que les munitions — des vivres,

on s'en serait passé — seraient réparties en même temps que les ordres du général. Mais quel général ?

Un général? Oui dà ! Ces grands bébés de la Commune se sont bien souciés de stratégie. Ils ont appelé leurs bataillons : « Prenez vite vos fusils, avec ou sans poudre, ne prenez pas même le temps de les charger, et courez vite à Versailles par trois ou quatre chemins, courez, les lignards vous attendent pour se jeter dans vos bras. »

Je vais, je viens : impossible d'avoir des nouvelles.

Les forts de Vanves et d'Issy, qui nous appartiennent, tonnent toute la journée; mais est-il sûr qu'ils puissent viser quoi que ce soit, et surtout ne pas toucher nos amis?

« A la porte d'Issy, de nombreuses femmes attendaient, raconte *le Mot d'ordre*, je crois. » Elles étaient pâles mais fermes... La porte s'ouvre, le pont-levis se baisse, le tambour bat, le bataillon passe. Ces hommes barbouillés de poussière, les vêtements en lambeaux, s'avancent : « Vive la République! » Ils disent : « Tout va bien ! » — Tout va-t-il bien? Je ne sais... Beaucoup ont des cheveux blancs.

Les femmes se précipitent dans les rangs dès qu'elles voient ceux qu'elles aiment. Elles les couvrent de baisers et de pleurs. L'une ayant entraîné son mari, noir de poudre, l'officier vient le réclamer. « Oh! soyez bien tranquille, dit la femme, je vous le rendrai tout à l'heure. »

Plus loin venaient les blessés... Nous voyons amputer un garde national. On jette son bras dans le fossé... »

La colère répond à la provocation, la haine répond à la haine. Voici le décret dont on vient de placarder nos murailles :

« *La commune de Paris*,

« Considérant que les hommes du gouvernement de Versailles ont ordonné et commencé la guerre civile, attaqué Paris, tué et blessé des gardes nationaux, des soldats de la ligne, des femmes et des enfants ;

« Considérant que ce crime a été commis avec préméditation et guet-apens, contre tout droit et sans provocation,

« Décrète :

« ARTICLE PREMIER. — MM. Thiers, Favre, Picard, Dufaure, Simon et Pothuau sont mis en accusation.

« ART. 2. — Leurs biens seront saisis et mis sous séquestre, jusqu'à ce qu'ils aient comparu devant la justice du peuple.

« Les délégués de la justice et de la sûreté générale sont chargés de l'exécution du présent décret.

« *La Commune de Paris.* »

Nous entrons, cela se pressent, dans la voie des actions et des réactions terribles. Avant de nous laisser gagner par la colère, avant d'être emportés nous aussi par le tourbillon des événements, avant qu'égarés par le vertige universel, nous ne sachions plus distinguer le bon sens et le bon droit, arrêtons-nous à ce premier pas et demandons-nous : Ce décret est-il juste ?

Je crois que oui. A moins que le sang affluant dans mon cerveau ne m'ait déjà troublé la vision et le jugement, je dis que MM. Thiers, Favre, Picard, Dufaure, Simon et Pothuau sont des criminels pour avoir déchaîné sur la France les horreurs de la guerre civile. Ils sont criminels de n'avoir pas écouté la réponse que le suffrage universel a fait à leur tentative de coup d'Etat, criminels de n'avoir pas épuisé les moyens de conciliation avant de recourir aux canons aveugles, à la baïonnette féroce ; ils sont criminels de n'avoir pas même voulu entendre une seule parole de paix. Leur crime s'aggrave : représentants nommés par la ville de Paris, ce sont eux qui menacent Paris de leur couteau sanglant. Il y a du parricide dans leur fait.

Maintenant, est-ce à la Commune, leur ennemie, de les décréter d'accusation? En cas de victoire de la Commune, serait-ce à la Commune de les juger? Non, c'est au suffrage universel, consulté à nouveau, qu'il appartiendrait de prononcer le jugement. C'est au suffrage universel de la France entière qu'il appartiendrait de vider au plus vite le différend entre la vieille Assemblée et la jeune Commune. Mais, hélas ! qui peut le convoquer, ce suffrage universel,

qui pourrait nous sauver de la tempête qui s'amasse ? Aucune constitution n'a prévu le cas. .

J'entends dire par des ennemis de la Commune qu'elle commet une iniquité en mettant provisoirement sous séquestre les biens de ces gens là. — Nous y repenserons plus tard. Il s'agit bien maintenant de quelques maisons et de quelques mobiliers!

Paris, 5 Avril 1871.

Le capitaine, sous la protection duquel je m'étais mis pour mon expédition qui n'a pas été plus loin que la place de la Concorde, m'a raconté les suites tragiques de l'affaire :

« L'ordre nous fut donné hier à 4 heures du matin de partir en éclaireurs pour Châtillon, *subito*. Eclairer quoi? aller où? par quel chemin? éclairer comment? à qui faire son rapport? et des munitions ?

» — Ah! que d'exigences. Allez à Chatillon, immédiatement, vous dit-on.

» — Soit!

» — On prit une route quelconque. Tant bien que mal on arriva aux alentours de Châtillon; de ci de là on s'y promenait. Dès le jour, des gardes nationaux affamés, et encore plus altérés, se répandaient dans les guinguettes du voisinage et s'y attablaient. Quant aux infatigables, quand aux zélés, à leur aise, ils patrouillaient par les chemins. Je poste quelques hommes, vos deux frères parmi, dans un ancien trou de Prussiens et combine mes rondes. Je ne suis pas longtemps sans flairer des Versaillais. Les hommes sortent bientôt de leur trou et courent derrière un de leurs sergents qui, apercevant un bout du drapeau rouge à travers les arbres : « Les camarades sont dans la redoute là-bas. Qui m'aime me suive ! »

Déjà les balles commencent à pleuvoir. Un de vos frères s'attarde à ramasser un blessé. Plusieurs bataillons versaillais débusquent; ils avancent au cri de « Vive la République! » Feinte ou non, les Parisiens le prennent pour sincère, répondent « Vive la République! » et se laissent approcher en mettant eux-mêmes la crosse en l'air. Quand ils sont presque à portée de baïonnette, les prétendus amis leur disent: « Vive la République, c'est bel et bien, mais

rendez-vous! » Nos Parisiens, enveloppés par des forces quintuples ou décuples, essaient encore de résister, mais quelques minutes à peine, ils étaient bousculés, renversés, tués, blessés ou prisonniers. La mêlée fut trop courte pour avoir été très sanglante. Mais que sont devenus vos frères? Je ne puis vous le dire... »

Des conciliateurs surgissent. Qu'ils soient les bienvenus! Leur tâche est bien difficile, car nous ne voulons pas la dire impossible... Qu'ils soient les bienvenus!

Au bruit du canon de l'Assemblée, vomissant soudain du plomb et du fer enflammé contre des poitrines d'hommes, des citoyens ont frémi tout alarmés. A la riposte indignée de nos gardes nationaux criant « A Versailles! à Versailles! » ils se sont cherchés, ils se sont trouvés, ils sont convenus ensemble de paroles de paix qu'ils veulent porter aux deux camps.

Mais de paix matérielle, il ne peut en être question avant la paix morale; or, la conciliation suppose la reconnaissance de droits réciproques. C'est Versailles qui attaque; donc, c'est Versailles qui, la première, doit arrêter ses coups. Si Versailles le veut faire, c'est le moment, les deux combattants sont quittes et peuvent transiger, ils ont échoué l'un et l'autre. Les Versaillais n'ont pas pu entrer à Paris en faisant une trouée par Neuilly; les Parisiens n'ont pas pu entrer à Versailles en faisant une trouée par Rueil et Châtillon. L'Assemblée attaque la Commune parce qu'elle ne reconnaît aucun droit à la Commune; il ne peut donc y avoir de conciliation qu'à une seule condition, c'est que Versailles reconnaisse les droits de Paris, pour lesquels sauvegarder Paris a nommé sa Commune.

En tant que faisant partie de la France, Paris a droit d'exiger que, bon gré mal gré, l'Assemblée reconnaisse définitivement et une fois pour toutes l'existence de la République.

En tant que ville de dix-huit cent mille habitants, une des premières du monde; en tant que personne politique et morale; en tant qu'individualité commerçant, produisant et consommant, Paris a droit à une large autonomie municipale, et, puisque tout droit qui ne veut pas être foulé aux pieds doit se protéger par une force matérielle inspirant le respect, Paris ne peut pas consentir au désarmement de

sa garde nationale, sous peine de n'être plus qu'une misérable dupe.

Voilà pourquoi la logique a voulu que pour pouvoir représenter Paris, la Ligue de Conciliation prenne le nom d'*Union Républicaine pour les Droits de Paris*. Sans la reconnaissance de la République et des droits de Paris, Paris attaqué n'acceptera jamais de paix ; si cette reconnaissance pouvait être obtenue des monarchistes de Versailles, c'est dans des transports de joie que la paix serait aussitôt conclue.

Il est à noter qu'un *Comité de l'Equilibre Républicain*, qui a publié son Manifeste hier, dit, en substance, la même chose que la *Ligue d'Union*, dont voici le programme, accompagné de la liste de ses fondateurs, noms très sympathiques pour la plupart, appartenant au parti républicain modéré, mais honnête et ayant fait ses preuves. C'est un peu le parti des « bons maires » qui se portaient déjà comme conciliateurs entre l'Assemblée et le Comité central. Il est regrettable qu'aux dernières élections ils aient été sacrifiés en masse à des inconnus qui ont encore à montrer qu'ils sont honnêtes et capables ; il est regrettable que le petit nombre des élus de cette catégorie se soit retiré de la Commune, déjà, ou veuille s'en retirer. Nos révolutionnaires de la Commune — c'est des blanquistes que je veux parler — paraissent ignorer que, dans toute collectivité, la majorité et la minorité se font contrepoids et engendrent le mouvement de progression par leur balancement réciproque. C'est ce qui fait que majorité et minorité sont indispensables l'une à l'autre. C'est ce que représente avec une modération fière et virile le manifeste de l'*Equilibre républicain*, manifeste trop sage et trop sensé, j'en ai peur, pour qu'on l'entende seulement, au milieu du bruit de la fusillade et du roulement du tambour. Nos amis les équilibristes cherchent le terrain permanent et solide où « les divisions et variations doctrinales et personnelles ne puissent plus compromettre, au profit de la réaction, la République que nous voulons fonder ». Ils déclarent franchement et amicalement à la Commune « que, derrière le parti qui a pris l'initiative, d'autres groupes existent, prêts à l'appuyer, prêts au besoin à alterner avec lui ; que, derrière la République révolutionnaire ou à côté, marche la Répu-

blique, et qu'en aucun cas, nos discussions intestines ne doivent tourner au profit des réactions monarchiques. »

Les hommes du comité de l'*Equilibre républicain* sont en quelque sorte les théoriciens de l'idée mise en pratique par les membres de l'*Union* :

UNION RÉPUBLICAINE

POUR LES DROITS DE PARIS

« La guerre civile n'a pu être évitée.

« L'obstination de l'Assemblée de Versailles à ne pas reconnaître les droits légitimes de Paris a amené fatalement l'effusion du sang.

« Il faut maintenant aviser à ce que la lutte qui jette la consternation dans le cœur des citoyens n'ait point pour résultat la perte de la République et de nos libertés.

« A cet effet, il s'agit qu'un programme, nettement déterminé, ralliant dans une pensée commune l'énorme majorité des citoyens de Paris, mette fin à la confusion des esprits, à la divergence des efforts.

« Les citoyens soussignés, réunis sous la dénomination d'*Union Républicaine pour les Droits de Paris*, ont adopté le programme suivant, qui leur paraît exprimer les vœux de la population parisienne :

« Reconnaissance de la République ;

« Reconnaissance du droit de Paris à se gouverner, à régler, par un conseil librement élu et souverain dans les limites de ses attributions, sa police, ses finances, son assistance publique, son enseignement et l'exercice de la liberté de conscience ;

« La garde de Paris exclusivement confiée à la garde nationale, composée de tous les électeurs valides.

« C'est à la défense de ce programme que les membres de l'*Union* veulent consacrer tous leurs efforts, et ils engagent tous les citoyens à les aider dans cette tâche en faisant connaître leur adhésion, afin que les membres de l'*Union Républicaine*, forts de cette adhésion, puissent exercer une

énergique action médiatrice, capable d'amener le rétablissement de la paix et de maintenir la République.

« Paris, 5 avril 1871.

« BONVALET, ancien maire du II[e] arrondissement; J. A. LAFONT, ancien adjoint du XVIII[e] arrondissement; M. LACHATRE; G. LECHEVALIER, avocat, préfet démissionnaire; A. COURBEUX; ONIMUS, docteur médecin; CORBON, ancien maire du XV[e] arrondissement; PAIRON, négociant; HIPPOLYTE STUPUY; LAURENT PICHAT, publiciste; MAILLARD, chef du contentieux de la C[ie] « L'Union »; SOUDÉE, négociant; H. GRANDCHAMP, négociant; DESONNAZ, publiciste; DUBOIS, docteur médecin; A. MURAT, ancien adjoint du X[e] arrondissement; G. ISAMBERT, publiciste; G. MANET; J. MOTTU, ancien maire du XI[e] arrondissement; L. GILLET, fabricant d'articles d'éclairage; LOISEAU PINSON, ancien adjoint du II[e] arrondissement; E. VILLENEUVE, docteur médecin, ancien adjoint du XVIII[e] arrondissement; E. BESLAY, ancien adjoint du II[e] arrondissement; G. CLÉMENCEAU, représentant du peuple, démissionnaire; EDOUARD LOCKROY, représentant du peuple, démissionnaire; CHARLES FLOQUET, représentant du peuple, démissionnaire.

« Les citoyens qui veulent participer à la propagation de ce programme trouveront des listes d'adhésion à la Librairie centrale, boulevard Sébastopol, 38, et dans les bureaux des journaux républicains.

« On trouvera des exemplaires aux bureaux du *Rappel*, rue de Valois, 18. »

Je rougis de honte, je tressaille de colère en apprenant comment ces immondes Versaillais ont traité leurs prisonniers.

On faisait défiler par les rues de la capitale rurale, parader devant le beau monde des promenades, ces malheureux, leurs vêtements déchirés dans la lutte, épuisés par l'insomnie, harassés par une longue marche au grand

soleil, par la fatigue de plusieurs jours, par la douleur, accueillis par l'insulte. On se précipitait sur eux pour les dévisager, pour leur lancer de plus près quelque ignoble raillerie. Parmi eux, il en était de blessés et de sanglants, — ils recevaient des malédictions plus encore que les autres. Ces hommes avaient les mains liées, et les gandins qui, la veille, n'eussent point osé les affronter, leur crachaient maintenant contre la bouche et les yeux, et les belles dames avec leurs ombrelles tapaient dans ces figures baignées d'une sueur d'angoisse. Un vieillard, un vieillard à cheveux blancs — on est infâme à tout âge — déchargeait des coups de canne sur les têtes nues, et on lui criait : Bravo! Bravo! Deux jeunes gens s'approchèrent du vieillard, lui firent des remontrances à voix basse. Alors une dizaine d'anciens sergents de ville ou mouchards en disponibilité se ruent sur les jeunes gens que huait la foule et les entraînent en prison.

L'ignoble Picard, le boursicotier engraissé, a tripoté dans ces ignominies. Tout aussitôt, il a affiché et télégraphié :

« La cavalerie qui a escorté les prisonniers a eu la plus grande peine, à son entrée à Versailles, à les protéger contre l'irritation populaire. Jamais la basse démagogie n'avait offert aux regards affligés des honnêtes gens des visages plus ignobles. »

Parmi eux était l'homme que j'aime, que j'estime et que je respecte le plus au monde.

Paris, 6 Avril 1871

La Commune de Paris, dans laquelle les blanquistes sont en nombre, en trop grand nombre, affirme que Blanqui, malade, mourant peut-être, a été arrêté nuitamment au fond d'un département du midi, dans lequel il s'était réfugié depuis le siège. Le gouvernement de Versailles, qui s'est saisi de lui, le lendemain de son coup du 18 mars, lui a refusé le jugement, même par un conseil de guerre, l'a enfermé on ne sait où, et mis si bien au secret que la vieille sœur de Blanqui n'a pu encore découvrir sa prison, pas même savoir s'il est encore en vie. Thiers a répondu qu'il ne donnerait aucun renseignement sur cet homme avant que l'ordre fût rétabli.

Pour un gouvernement pointilleux sur la légalité, pour un gouvernement qui ne daigne pas même entrer en pourparlers avec les élus de deux cent mille électeurs, et n'hésite pas à recourir au canon et à la baïonnette parce qu'il prétend que Paris a eu le tort de se conformer à certaines formes légales plutôt qu'à d'autres, c'est traiter fort cavalièrement l'équité, non seulement la justice, mais même la loi. La loi n'a jamais permis la suppression, c'est-à-dire la disparition de l'accusé qui, dit le Code, « doit toujours être présenté à la première réquisition de la famille », afin qu'il soit constaté au besoin que le prisonnier n'a pas été assassiné dans la prison par ses ennemis.

Blanqui avait été condamné à mort par ses ennemis, Jules Favre, Simon et Trochu, pour sa participation dans la journée du 31 octobre. Il a été jugé et condamné par contumace. Procès à refaire. Depuis, il a été élu, par le peuple de Paris, membre de la Commune. Il n'a jamais siégé, on ne sait pas même s'il a accepté. Il a travaillé, il est vrai, toute sa vie pour avoir une Commune de Paris; son rêve, son utopie, s'est trouvé tout d'un coup réalisé, plutôt par suite d'une frasque de M. Thiers que par suite de ses longs complots à lui. Les blanquistes de la Commune voudraient bien le nommer Président honoraire de la Commune, mais Delescluze et plusieurs autres ont déclaré que, dans ce cas, ils donneraient leur démission. Blanqui, le père officiel de la Commune, n'est pour rien absolument dans les agissements de sa fille, il est souverainement injuste que M. Thiers le prenne comme responsable et fasse dépendre son sort du « rétablissement de l'ordre ».

L'illégalité engendre l'illégalité, une injustice produit une autre injustice. S'appuyant sur la séquestration de Blanqui, les blanquistes de la Commune ont exigé qu'on s'emparât d'otages et que des prisonniers versaillais garantissent le sort des prisonniers parisiens ou amis des Parisiens. Nous en revenons aux mœurs du Moyen-âge, à la justice patriarcale: otages et représailles, œil pour œil, dent pour dent, emprisonnement pour emprisonnement, meurtre pour meurtre.

Dans la nuit du 4 au 5 avril, l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, un des hommes les plus influents du parti catholique, l'archevêque de Paris, Monseigneur Darboy, et deux

de ses vicaires-généraux, plus le sénateur Bonjean ont été arrêtés et envoyés à la Conciergerie.

C'est une voie bien dangereuse que celle dans laquelle s'engage M. Thiers, et dans laquelle la Commune se hâte de le suivre. C'est avec un frémissement de frayeur que nous avons lu ce matin le décret affiché sur les murs: « Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris sera, sur-le-champ, suivie de l'exécution d'un nombre triples d'otages. » Ce mot de triple nous déplaît particulièrement. Si les Versaillais scalpent les Parisiens, nous demandons que les Parisiens à leur tour ne scalpent qu'un seul Versaillais pour un seul Parisien.

Ci-joint le texte du décret ordonnant la saisie d'otages, l'institution d'un jury d'accusation et la mise à mort des prisonniers ou otages, en représailles d'assassinats par les Versaillais. Que ces attentats à l'humanité se commettent en dedans ou en dehors de l'enceinte parisienne, c'est une honte pour l'Assemblée légale, c'est une honte pour la Commune révolutionnaire, que cette dernière y soit obligée ou non.

« LA COMMUNE DE PARIS,

« Considérant que le gouvernement de Versailles foule ouvertement aux pieds les droits de l'humanité comme ceux de la guerre, qu'il s'est rendu coupable d'horreurs dont ne se sont même pas souillés les envahisseurs du sol français;

« Considérant que la Commune de Paris a le devoir impérieux de défendre l'honneur et la vie de deux millions d'habitants qui lui ont remis le soin de leurs destinées, qu'il importe de prendre sur l'heure toutes les mesures nécessitées par la situation;

« Considérant que des hommes politiques et des magistrats de la cité doivent concilier le salut commun avec le respect des libertés publiques;

« Décrète:

« ARTICLE PREMIER. — Toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles sera immédiatement décrétée d'accusation, et incarcérée.

« ART. 2. — Un jury d'accusation sera institué dans les

vingt-quatre heures pour connaître des crimes qui lui seront déférés.

« ART. 3. — Le jury statuera dans les quarante-huit heures.

« ART. 4. — Tous accusés retenus par le verdict du jury d'accusation seront les otages du peuple de Paris.

« ART. 5. — Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris sera, sur-le-champ, suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus en vertu de l'article 4, et qui seront désignés par le sort.

« ART. 6. — Tout prisonnier de guerre sera traduit devant le jury d'accusation, qui décidera s'il sera immédiatement remis en liberté ou retenu comme otage. »

Paris, 7 Avril 1871

Le peuple est convoqué à l'enterrement des gardes nationaux morts pour la défense de Paris. Plusieurs milliers de citoyens se pressent aux abords de l'hôpital Beaujon.

Cinquante à soixante cercueils (hélas! les morts étaient plus nombreux) sont empilés sur trois grands chars funèbres, traînés chacun par quatre chevaux, couverts de robes de deuil. Aux angles des corbillards étendant leurs plis comme un manteau de gloire sur les victimes, les bières sont jonchées d'immortelles qu'on distribue aux assistants : « Souvenez-vous ! »

Tambours et trompettes éclatent en sons douloureux et solennels. A pas lents on marche vers le cimetière. Delescluze, l'intègre républicain, le vétéran de nos luttes, prononce un discours fier et sombre, qui vibre dans nos cœurs, tristes également mais non abattus.

Malgré les désastres qui, coup sur coup, suivent la naïve expédition de Versailles, le peuple de Paris ne désespère pas, au contraire, — il faut d'autres coups que ceux-là pour faire fléchir son courage.

« C'est la guerre sainte! » me dit, les yeux brillants d'une sombre flamme, un cordonnier de mes amis que, depuis dix ans, j'ai appris à honorer et à estimer dans toutes nos œuvres démocratiques. C'est un homme doux et enthousiaste, mystique, et d'une probité faite de dévouement communiste.

« Pendant tout le siège, ajoute-t-il, j'étais misérable, affaissé de chagrin, nous souffrions tout, mais justement, et je n'aurais pu prendre sur moi de haïr ces pauvres Allemands, provoqués par l'infâme Bonaparte et menés contre nous par ce sot Guillaume. J'eusse été incapable de lever un fusil et de le décharger sur la tête d'un de ces hommes. Que nous fait la politique à nous, pauvres travailleurs! Mais depuis que les Versaillais nous ont attaqués, je ne suis plus le même homme. Mon aîné et moi, nous avons quitté la pauvre mère et les pauvres enfants, et nous nous sommes installés à une batterie, pour la servir nuit et jour. Je sais déjà ce que c'est. A l'affaire du Mont Valérien, la mitraille est venue tout à coup cracher au milieu de nous, ça m'a étonné, certes, mais tout de même j'ai gardé mon sang-froid. Jamais nous n'aurons l'occasion de sacrifier notre vie pour une plus noble cause. Car, voyez-vous, c'est réellement la guerre sainte de la République contre les monarchies, la guerre sainte du travailleur contre le capital et l'oisiveté, la guerre sainte qui nous donnera la *rénovation sociale.* »

« Considérant que le premier principe de la République Française est la liberté ;

« Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés;

« Considérant que le budget des cultes est contraire au principe en imposant les citoyens contre leur propre foi ;

« Considérant que le clergé a été complice des crimes de la monarchie contre la liberté et de la dernière attaque contre Paris :

« Article premier. — L'Eglise est séparée de l'Etat.

« Art. 2. — Le budget des cultes est supprimé.

« Art. 3. — Les biens dits de main-morte appartenant aux congrégations religieuses sont déclarés propriétés nationales.

« Art. 4. — Une enquête sera faite immédiatement pour constater la nature de ces biens, et les mettre à la disposition de la nation.

« *La Commune de Paris.* »

« Considérant que jusqu'à ce jour les emplois supérieurs

des services publics, par les appointements élevés qui leur ont été attribués, ont été recherchés et accordés comme places de faveur ;

« Considérant :

« Que dans la République réellement démocratique, il ne peut y avoir ni sinécure ni exagération de traitement ;

« Décrète :

« ARTICLE UNIQUE. — Le maximum du traitement des employés aux divers services communaux est fixé à six mille francs par an.

« Hôtel-de-ville, 2 avril 1871.

« *La Commune de Paris.* »

C'est par ces deux décrets que la Commune a répondu le 2 avril aux coups de canon que tirait contre elle l'Assemblée provinciale. J'ai tressailli de joie en les lisant, d'une joie solennelle. Tant préparée, tant espérée, tant attendue, cette séparation de l'Eglise et de l'Etat, que vient de prononcer Paris, est un de ces actes décisifs qu'il faut avoir commis en pleine connaissance de cause, car ce sont ces actes là qui font vivre ou mourir. Celui qui les ose, sachant bien ce qu'ils peuvent coûter, ce qu'ils ne manqueront pas de coûter, est un héros, car, pour l'immense désir de tous, il s'engage dans un péril immense. La séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est la parole fatale qui sépare le monde du passé du monde de l'avenir; cette parole, le vieux monde ne la pardonnera jamais; car le vieux monde est, quoi qu'on en dise, une vaste organisation théocratique; toutes nos institutions officielles, tant ecclésiastiques que laïques, tant absolutistes que constitutionnelles, reposent en définitive, non sur le principe de liberté mais sur le principe d'autorité. Emanant toutes de la formule théocratique, elles s'en éloignent plus ou moins, quelques-unes, divagant ou extravagant, s'enhardissent même jusqu'à la nier tout à fait, mais serrée de près par la dialectique révolutionnaire, il n'est pas de théorie, tant libérale soit-elle, qui, poursuivie de retranchement en retranchement, ne se vienne réfugier dans la citadelle inaccessible du Gouvernement de la Cité de Dieu. Depuis qu'il existe une civilisation historique, l'Eglise et l'Etat se sont conjoints en mariage au nom de Dieu. Chacun des époux a

tiré de son côté, prétendant dominer l'autre, l'Etat surtout s'est permis de nombreuses infidélités ; il a souvent menacé du divorce, mais au fond il ne le redoute pas moins que sa moitié. Et l'Eglise, qui est femme, a toujours haï tous ceux qui l'ont menacée du divorce ; or, sa haine est terrible, c'est la haine qui ne pardonne point, car elle est patiente, car elle est éternelle ; c'est une haine qui n'a ni scrupule ni remords, car elle s'exerce au nom de la souveraine justice, *Ad majorem Dei gloriam :* c'est une haine qui a trouvé son symbole et son expression dans la doctrine de l'Enfer, dans la menace du ver qui ne meurt point, du feu qui ne s'éteint point.

Que la Commune ne s'abuse pas. Depuis qu'elle a brisé avec l'Eglise, l'Eglise l'a vouée à la malédiction, à l'injure, à la colère, à la honte, à la ruine, à tous les désastres, à toutes les infâmies. Contre la Commune, il n'y aura pas de calomnie trop perfide, de mensonge trop venimeux, de rancœur trop cruelle. En continuant l'œuvre de la première Révolution francaise, la Commune se condamne aux mêmes combats terribles, aux mêmes luttes affreuses, et peut-être à la même défaite et aux mêmes sanglants désespoirs. On se canonne, on se bombarde, on se fusille, on s'entr'égorge, on pourra encore se pardonner tout cela. Mais si la Commune tient encore quelque temps, et si elle exécute son décret sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, alors il n'est plus question de transaction ni d'amnistie, ni d'arrangement, et, selon la parole évangélique, il n'y aura pour elle de pardon, ni dans ce siècle, ni dans celui qui est à venir.

Si la Commune n'est pas de taille à vaincre, si elle ne sait pas bien ce qu'elle fait, si elle se jette dans la tempête, ignorante du danger, c'est-à-dire par présomption et non par héroïsme, elle n'est pas digne du risque, et il vaudrait mieux qu'elle s'effondrât tout de suite... Mais c'est de la prudence coupable. On ne peut prévoir le triomphe des Thiers, des Favre, des Simon sans un dégoût mortel. Après cette déplorable campagne de nos généraux Eudes, Duval, Flourens et Bergeret lui-même, il est sûr et certain que, militairement au moins, nous sommes menés par des ignares et des écervelés, peut-être sommes-nous menés de même économiquement, politiquement peut-être, nos dictateurs élus du hasard, émergeant tout à coup d'une nuit

obscure, n'ont saisi notre drapeau que pour le planter au milieu d'une absurde bagarre... C'est possible! mais ces gens de Versailles sont ignominieux ; — la puanteur qu'ils exhalent est telle qu'on ne saurait les fuir assez loin, et le plus loin qu'on puisse les fuir, c'est en se réfugiant au milieu du camp de la Commune. Et quoi qu'on craigne, il est impossible d'empêcher les honnêtes gens de se réclamer de principes honnêtes, qu'ils compromettent par leur maladresse. La justice et la vérité sont le bien de tous, quoi qu'en disent les Parisiens qui n'en veulent pas pour les employés de l'octroi, quoi qu'en disent les libéraux qui n'en veulent pas pour la vile multitude. Et les révolutionnaires sont-ils fondés à se plaindre que le programme de la Révolution soit assez profondément ancré dans l'âme du peuple pour que les plus ignorants le proclament, pour que les plus gauches se proposent de le réaliser et en fassent immédiatement le but et la raison de leur conduite? D'instinct, dès que le drapeau rouge a été arboré au-dessus de l'Hôtel-de-Ville, le peuple a dit : « La Commune déteste les calotins et les calotins détestent la Commune. »

Ah! si pour la servir, la Révolution n'avait pas de gâcheurs et de tristepattes, pas de gâte-sauce et pas de gâte-métier, si elle n'avait pour soldats que des héros comme Hoche, Marceau, La Tour d'Auvergne, que des citoyens sincères comme Romme et Saint-Just, si elle n'était servie que par des diplomates et des hommes d'Etat de premier ordre, il y aurait peu de mérite vraiment à être révolutionnaire! Il serait par trop commode de ne poser devant l'admiration de l'histoire qu'entre Washington et Lafayette victorieux, trop commode de ne partir en guerre que dans l'omnibus des libéraux avec les d'Haussonville, les ducs et princes de Broglie, M. de Pressensé, pasteur, M. Loyson, dit Père Hyacinthe, Bathie, le gros louche, M. Léon Say, M. Pape Carpentier, la rédaction complète du *Temps*, toute la coterie du *Journal des Débats*, M. Renan gras et doucereux, M. le professeur Ad. Frank, de l'Institut, kabbaliste devant donner le signal de la bataille. Les événements n'attendent point la convenance des partis, ils attendent encore moins que les chefs aient eu le loisir d'endosser la cuirasse, de monter leur coursier, de coiffer le casque panaché et de faire blanc de leur épée. La campagne est

envahie par des flots de soldats : « Vite, décidez! Combattez, fuyez ou ralliez les bataillons qui tombent sur vous ! » Sur l'instant, il faut choisir, agir en héros ou en pleutre, accepter le combat, n'étant que dix contre cinquante, être honni et bafoué si l'on est vaincu, mais se mépriser soi-même si l'on ne se range pas du côté de la bonne cause avec toutes ses mauvaises chances... Encore si la bonne cause n'avait que de mauvaises chances, mais vue de profil et par derrière, la bonne cause a ses mauvais côtés, ses défauts et ses travers. Ce que nous appelons peuple, d'autres le qualifient de populace; quand nous disons la masse des ouvriers et prolétaires, d'autres disent le ramassis des ivrognes et des fainéants, la vile multitude. Le peuple a juré qu'il ne voulait pas être le Lazare de l'Evangile, il s'est à moitié décrassé, mais il est toujours en guenilles, il est encore rongé d'ulcères. Nonobstant, Lazare, toujours affamé, ne s'est plus contenté des miettes qui tombaient de la table du riche, il a osé réclamer sa part du festin. Alors, le millionnaire M. Thiers a lâché sur lui ses valets et la meute de chiens qui naguère lèchaient les plaies du misérable.

Vous survenez par aventure, vous tombez au milieu de la scène. Que ferez-vous ? Vous mettrez-vous du côté des gueux ou du côté des laquais? Vous risquerez-vous où pleuvent les horions et insultes, affronterez-vous les crocs des bouledogues, les dents blanches des molosses furieux? ou, vous écartant avec dextérité, ferez-vous au maître M. Thiers une humble révérence, et, saluant discrètement M Jules Favre, irez-vous au banquet du riche, vous asseoir à la place vide entre Madame Jules Simon et Madame Paul de Rémusat, en face du prêtre pharisien, l'impeccable M. Dufaure, lent au pardon, prompt à la colère?

Autant est juste le décret de la Commune transcrit ci-dessus, portant la séparation de l'Eglise et de l'État et suppression du budget des cultes, autant est raisonnable le second décret ordonnant que désormais les services publics ne jouiront plus que d'un traitement modeste. Sages et même nécessaires que sont ces deux ordonnances, elles n'en sont pas moins grosses de conséquences effrayantes : tous les exploiteurs, ligués en bandes serrées vont maintenant

se ruer à l'assaut de la pauvre Commune. Ce sera une guerre à mort, une guerre au couteau. De même que le cours de la rente règle le marché de toutes les autres valeurs, de même les traitements payés par l'État servent de norme aux traitements des employés dans le commerce et l'industrie; c'est parce que les *ministres* et les ambassadeurs se font payer des traitements de cent mille francs que les directeurs de chemins de fer se font payer même somme, et qu'un gros usinier croit à peine pouvoir se contenter du traitement d'un sénateur. Cette loi de la Commune m'épouvante. Elle annonce que la détermination a été prise afin de couper court à l'exploitation de la chose publique, aux gros voleurs, aux pirates et corsaires. Le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice ne doivent plus être les succursales de la Bourse. Les honneurs n'étant plus lucratifs, on n'aura plus intérêt à en trafiquer, à les vendre, à les acheter, à les voler; c'est le fonctionnaire qui honorera la *fonction* et non plus la fonction qui honorera le fonctionnaire On sera payé honnêtement et modestement, donc il faudra travailler réellement et sérieusement. Comment M. Thiers qui, pour être simple Président du Pouvoir Exécutif, ne se fait payer que cinq *cent mille* francs par an, comment M. Thiers, déjà plusieurs fois millionnaire de son propre chef, consentirait à un traité de paix avec la Commune de Paris qui ne lui laisserait plus que 500 francs par mois? Mais cela est absurde, cela est inadmissible et du plus funeste exemple, c'est d'un bond se précipiter plus bas que la République des Etats-Unis qui accorde encore à son Président quelques milliers de dollars. Ah! si Paris, au lieu d'installer dans sa Commune Pindy, le menuisier, Amouroux, le chapelier, Theiss, le ciseleur, Grélier, le blanchisseur, Billoray, le joueur de vielle, Duval, le fondeur, Assi, le mécanicien, Bergeret, le commis en librairie, Verdure, l'instituteur, Malon, le tourneur, le relieur Varlin, Clément, le teinturier et autres, si Paris avait plutôt assis dans ses fauteuils de l'Hôtel-de-Ville d'opulents propriétaires, de gros banquiers, des ingénieurs cumulards, et si Paris avait versé sur le tapis vert de larges sacoches d'or et d'argent: Allons, Messieurs, puisez à discrétion, et surtout pas de pruderie, ni bégueulerie... si Paris avait fait

cela, est-ce que M. Thiers aurait refusé d'entrer en pourparler, est-ce qu'il eût déclaré qu'un honnête homme ne peut descendre jusqu'à écouter ces pillards et ces assassins, est-ce qu'il eût lancé sur nous tous ses gendarmes à pied et à cheval, nous déchargeant leurs révolvers en pleine figure, est ce qu'il n'eût pas eu d'autres conciliateurs à nous envoyer que ses obus et ses bombes!

Et la Chambre, la Chambre de Versailles, que faisait-elle en ces occurences? Comment se comportaient les députés de Paris?

Dimanche, la Chambre n'avait pas ouvert.

Le lundi, 3 avril. M. Thiers est venu annoncer des faits extrêmement satisfaisants: « Hier, l'armée a eu à soutenir un combat, — périphrase pour dire qu'elle a attaqué —, et ce matin, elle a été attaquée sur plusieurs points; partout, les assillants ont été repoussés avec une extrême vivacité, et mis aussitôt en fuite. Cette seconde journée est très heureuse. » Parmi les combattants, il distingue les malfaiteurs et les malheureux égarés. A ces derniers, il laisse espérer la bienveillance du Gouvernement, s'ils l'impiorent en jetant bas leurs armes.

Cette mansuétude soulève les violentes rumeurs de la droite qui s'oppose à toute clémence. M. Thiers la calme un peu, en lui promettant qu'en aucun cas, il n'y aurait indulgence pour le crime.

Silence des représentants de Paris restés à l'Assemblée.

Mardi, l'Assembléè vote des remerciement enthousiastes à l'armée pour sa glorieuse conduite devant les murs de Paris.

On vient lire à la tribune les articles de deux représentants de Paris, dont l'un démissionnaire, afin que l'Assemblée autorise les poursuites.

Silence des représentants de Paris restés à Versailles.

Le ministre de la Justice fait entendre que la mise en accusation d'un représentant de Paris serait, en ce moment peut-être, inopportune et impolitique.

Protestations de la majorité, déclarant qu'il n'y a qu'une justice égale pour tous, et qu'il ne faut ménager ni Paris ni ses représentants.

On discute la loi sur les élections municipales. En face

de l'élection de la Commune par deux cent quarante mille votants, M. Prax fait sonner bien haut que Paris ne saurait avoir de municipalité élue ; qu'une ville de deux millions d'habitants ne saurait avoir les mêmes prérogatives qu'un hameau de cinquante imbéciles. Car il n'y a qu'une justice égale pour tout le monde.

Mercredi, le député Prax, ex-bonapartiste, aujourd'hui légitimiste immaculé, prenant le silence des représentants de Paris pour de la couardise, les accuse aussi maladroitement que possible d'être les ambassadeurs de l'émeute. Tirard, ex-maire de Paris, proteste qu'ils ont, tout au contraire, combattu l'émeute... Silence des autres députés.

M. Prax reprend pour gourmander le Gouvernement de n'avoir pas appliqué avec une rigueur suffisante la loi contre les étrangers.

Picard affirme que, ces malfaiteurs-là, il les traquera en conscience, et qu'il ne se sent au cœur aucune indulgence pour leurs amis. Et il termine par la communication d'autres « heureuses nouvelles » de Marseille.

Jeudi, reprise de la discussion sur la loi municipale. M. Léon Say, un des premiers ténors du libéralisme, réclame qu'on soit électeur dans n'importe quelle bourgade de France, mais qu'on ne le soit à Paris qu'au bout de quatre à cinq années. Toujours au nom du droit commun.

Les représentants de Paris ne jugent pas à propos d'interpeller le Gouvernement sur les massacres des belligérants de Paris, faits de sangfroid par les généraux Vinoy et Gallifet. Et cependant M. le Ministre de la Justice venait les y provoquer en quelque sorte par la présentation d'une loi nouvelle sur les Cours martiales.

Le Rappel :

« On sait à quel point la justice militaire est déjà expéditive ; elle abrège l'instruction, écourte la défense, se passe volontiers de preuves et de témoins quand elle n'a pas sous la main témoins et preuves, et, donnant à la passion toute latitude, n'accorde aucun délai à la réflexion.

Eh bien ! le Ministre de la Justice de Versailles trouve cette loi trop lente encore. Le projet que M. Dufaure a

déposé est pire qu'une loi d'exception, c'est, — il l'a déclaré lui-même —, une loi de circonstance.

« Il s'agit, a-t-il dit, de statuer, le plus promptement possible, sur les crimes de ces misérables qui désolent la France. »

En conséquence, la loi nouvelle supprime devant le Conseil de guerre toute instruction préalable. Le commissaire prend connaissance des faits le jour même de la présentation, en même temps que le défenseur de l'accusé. Le condamné n'a que vingt-quatre heures pour se pourvoir, et le conseil de revision n'a que vingt-quatre heures pour statuer.

A part quelques formes et quelques délais de procédure qui feront ces terribles Conseils de guerre plus odieux peut-être encore, quelle différence y aura-t-il, nous le demandons, entre cette juridiction et les exécutions sommaires ?

Et c'est un Gouvernement régulier qui, au point de civilisation où nous sommes, ose imprimer aux actes de sa justice ce caractère de représailles, qui nous indignerait de la part d'un pouvoir révolutionnaire !

L'Assemblée de Versailles, malgré quelques paroles de protestation de M. Tolain, a voté à une grande majorité l'urgence de la proposition. »

Samedi, 8 avril.

Les combats nous sont défavorables, malaventure nous arrive après malaventure. Avant-hier, les troupes de la Commune ont tâché de reprendre possession de Courbevoie. Quelques bataillons de bonne volonté se sont rendus là-bas, braves, étonnamment braves, mais trop peu nombreux, avec des officiers encore plus novices que leurs hommes ; nous connaissons l'histoire. Après avoir gagné du terrain par la vivacité de leur assaut, ils ont été repoussés, ils ont défendu le sol pied à pied, mais l'ont perdu, et finalement, après des actes superbes de bravoure, ils ont perdu tout Courbevoie, et même le pont dont ils n'ont plus gardé qu'une extrémité.

Et hier, ils l'ont perdu tout à fait, ce pont d'une importance capitale. Ils avaient commencé d'y établir une barricade, mais trop tard : elle a été emportée par le canon,

avant d'avoir pu être sérieusement défendue, et, tout aussitôt, les Versaillais se sont répandus dans Neuilly et le Bois de Boulogne ; ils ont l'une et l'autre rive et grouillent jusque sous nos murs, sur une ligne de plus de deux kilomètres.

Samedi, 6 avril.

Après avoir arrêté l'archevêque de Paris et le curé de la Madeleine, comme otages pour Blanqui, on vient d'arrêter également plusieurs Pères jésuites et dominicains, suspects d'être entrés dans un complot contre la Commune. Complot ou non complot, il est certain que l'immense établissement clérical est une armée plus terrible que celle de Versailles, d'autant plus terrible qu'elle n'opère que dans l'ombre, à l'instar des Prussiens manœuvrant dans le fourré des bois. Comment le clergé ne conspirerait-il pas contre un pouvoir ayant décrété la séparation de l'Eglise et de l'Etat, comment ne haïrait-il pas de toutes les puissances de son cœur, de son âme et de sa pensée la Commune qui veut faire main basse sur ses propriétés congréganistes?

On a fait des perquisitions très sommaires chez les missionnaires lazaristes. Tout s'est passé en compliments de part et d'autre. Mais à la paroisse de la Trinité, le curé et les deux vicaires ont été emprisonnés sous la prévention d'avoir tenté de dissimuler des objets d'inventaire.

Les perquisitions à la jésuitière de la rue de Sèvres ont eu pour suite la trouvaille de force denrées alimentaires, reliquat du siège prussien, jambons, vins, tonneaux, lard, farine, et, dit-on, quantité de déguisements.

Ce matin, samedi, réunion des premiers vicaires de toutes les paroisses de Paris, délibérant sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas, dans les circonstances actuelles, et vu les persécutions auxquelles est en butte la sainte Eglise romaine dans la personne de ses pasteurs, de faire fermer par ordre les temples du Dieu de Loyola.

Demain, jour de Pâques, le scandale eût été retentissant, en effet : il eût mis en furieux émoi quantité d'âmes saintes.

Mais les uns ont objecté : Peut-être le premier mouvement de surprise passé, les fidèles s'habitueraient à ne pas fréquenter les églises, comme il en advint malheureusement

lors de la première Révolution et comme ce ne serait que trop facile aujourd'hui.

Et les autres se sont rappelé sans doute l'anecdote de Championnet, qui, apprenant que la population de Naples allait s'insurger contre les Français et renouveler les Vêpres Siciliennes, exaspérée qu'elle était par la non-fluidification du sang du bienheureux saint Janvier : « Calotins, vous avez vingt minutes pour avoir fait le miracle ou pour avoir été fusillés. » — On ne sait pas ce qui peut arriver : il ne faut pas trop irriter les seigneurs et maîtres de l'Hôtel de Ville.

Pâques, 9 avril.

Cluseret, le nouveau délégué à la guerre, arrête la désorganisation de la garde nationale. Deux de ses proclamations, celle d'hier surtout, produisent un effet merveilleux :

« Depuis quelques jours, il règne une grande confusion dans certains arrondissements. On dirait que des gens payés par Versailles prennent à tâche de fatiguer et de désorganiser la garde nationale.

« On bat la générale pendant la nuit. On bat le rappel à tort et à travers. En sorte que personne ne sachant plus auquel entendre, on ne se dérange même plus, et cette armée, espoir et salut du peuple, est à la veille de sombrer... Un tel état de choses ne saurait durer plus longtemps. En conséquence, la générale ne sera battue que par mon ordre...

« Ce n'est pas tout. Malgré mes ordres formels, une canonnade incessante diminue nos provisions, fatigue la population, irrite les esprits et amène d'un côté la lassitude, de l'autre la colère et la passion. En sorte que cette Révolution si grande, si belle, si pacifique, pourrait devenir violente, c'est-à-dire faible... Nous sommes forts, restons calmes !

« Je réitère l'ordre d'avoir à se tenir sur la plus stricte défensive (bravo Cluzeret !) à ne pas jouer le jeu de nos adversaires en gaspillant nos munitions et nos forces et surtout la vie des citoyens, enfants du peuple qui ont fait la révolution actuelle.

« Formez vite vos compagnies de guerre... de 17 à 19 ans le service est facultatif, de 19 à 40 il est obligatoire, qu'on soit marié ou non. (Ah ! voici une mesure décisive.)

« Faites entre vous la police patriotique, forcez les lâches à marcher sous votre œil vigilant.

« Danton demandait à nos pères de l'audace, toujours de l'audace ; je vous demande du calme, de la discipline, de l'ordre et de la patience. L'audace après sera facile. En ce moment, elle est coupable et ridicule. »

Bergeret, qui commandait l'expédition du Mont-Valérien, ayant refusé d'obéir à Cluzeret, Bergeret a été arrêté. — Très bien.

Fascinés par l'attrait de l'horreur, quelques rares provinciaux et des femmes enceintes nous arrivent à Paris de temps à autre. Les journaux et émissaires de Versailles leur ont dit que la grande ville est à feu et à sang ; que la première œuvre de la Commune a été d'instituer plusieurs commissions inquisitoriales de Salut Public et que quatre guillotines à vapeur (sic) fonctionnent nuit et jour sur les places de la Concorde et de la Bastille, de l'Hôtel-de-Ville et du Château d'Eau, abattant un nombre de têtes prodigieux. Et les quelques provinciaux affolés et ces pauvres femmes enceintes d'accourir pour jouir, malgré ou à cause du danger, de l'épouvantable spectacle. Que de pareilles billevesées aient cours, cela nous semble absurde, mais c'est vrai. Plus la calomnie est infâme et affreuse, plus elle plaît aux imaginations malades et aux crédulités naïves. Les estomacs incurablement dérangés ont un appétit féroce pour les aliments malsains.

La Révolution de 1848 avait aboli la peine de mort en matière politique. — En 1871, le peuple de Paris veut abolir la peine de mort en matière criminelle.

Aujourd'hui le bataillon du faubourg du Temple, quartier essentiellement populaire, s'est présenté tout à coup dans la rue Folie-Méricourt : envahissant la demeure du bourreau, Monsieur de Paris, il a « réquisitionné la guillotine. La hideuse machine a été enlevée et portée place Voltaire. Là, aux applaudissements d'une foule immense, on l'a brisée à coups de hache et on l'a brûlée au pied de la statue de Voltaire.

Aux pieds de Voltaire, le précurseur de la Révolution française, aux pieds de l'homme dont la doctrine, simple s'il en fut, se résume en deux mots : humanité et bon sens.

En 1848, Rousseau, l'idéaliste du *Vicaire Savoyard*, était encore en grande faveur. En 1871, on lui préfère Voltaire. Mais, jadis, on eût brûlé la guillotine aux pieds du Crucifix.

Pâques, 9 avril.

Les nouvelles de la province sont désastreuses pour la Commune. Une série nouvelle d'insuccès, soulèvements partiels qui, éclatant sans ensemble, sont facilement réprimés les uns après les autres.

Dès le 25 avril, Périgueux faisait une manifestation pacifique, qui tout naturellement a été traitée de factieuse. Le gouvernement de Versailles avait ordonné de lui envoyer au plus vite des wagons blindés, armés de canons, garés dans les ateliers de la compagnie. — « C'est pour s'en servir contre nos frères de Paris », dirent les ouvriers qui refusèrent de toucher aux wagons. Le préfet s'en mêla; il tâcha de ramener ces « malheureux égarés à de meilleurs sentiments ». Il en fut pour ses frais d'éloquence ; la ville s'en émut, et, dans la soirée, des groupes nombreux se dirigèrent vers la Préfecture, tambour en tête. Sur le drapeau blanc des manifestants, on lisait : Vive la République ! A bas la guerre civile !

A cinq heures, la manifestation s'était déjà dissoute d'elle-même. Mais dans la nuit arrivaient 2.000 soldats qu'on répartit par la ville qu'on fit camper dans les ateliers, les abords de la station étant gardés militairement sur une grande étendue. Et les wagons blindés partirent pour Versailles.

Limoges a eu sa commune aussi, mais sa Commune n'a duré que deux à trois jours. Elle avait été proclamée à l'occasion d'un régiment de ligne qui avait refusé d'entrer dans la guerre civile et d'être envoyé contre Paris. Les soldats se dirigeaient vers la gare aux cris de Vive la République ! accompagnés par les bravos de la foule. A la station, ils déclarèrent qu'ils ne se battraient point contre leurs frères de Paris. Et, comme preuve de leur sincérité, ils remirent aux ouvriers qui les entouraient leurs fusils et cartouches et rentrèrent en ville. L'attitude énergique qu'ils venaient de prendre malgré leurs officiers, fit une telle impression sur le peuple que des centaines de bras se levèrent pour les porter en triomphe, on nageait dans le délire patriotique

L'autorité civile se réunit effarée à l'Hôtel-de-Ville : on chercha longtemps, mais en vain, M. le Préfet. Néanmoins le maire ordonna à un colonel de cuirassiers de charger la foule et de s'emparer des soldats mutinés, mais dans la mêlée le colonel fut tué d'un coup de revolver. (Dans les journaux de Versailles, ça se lit ainsi : au glorieux héros de Reichshofen, il était réservé de tomber sous le coup des assassins, comme ces nobles victimes qui s'appellent Lecomte, Clément Thomas et de l'Espée.)

Le Préfet avait fui, c'est vrai, mais il fit bientôt sa réapparition à la tête des renforts envoyés par le Ministre de la guerre. « Le désordre ne fut que de courte durée, force resta à la loi » et, depuis, la réaction se venge du péril encouru et de la frayeur éprouvée, par des emprisonnements de citoyens, des exécutions de soldats.

C'est une histoire tragique que celle de l'insurrection de Marseille, car ce n'était qu'une insurrection puisqu'elle a été vaincue.

Dès le 23 avril, un mouvement avait éclaté à la suite duquel une Commission avait été nommée pour administrer provisoirement le département, administration dans laquelle étaient restés plusieurs membres de l'ancien Conseil municipal. De jour en jour, d'heure en heure, les difficultés grossissaient, la tension augmentait. Sur les ordres de M. Thiers, l'autorité officielle se comporta à Marseille exactement comme à Paris, elle se retira devant l'émeute, lui abandonnant soudain tous les services, lui donnant toutes les responsabilités en lui enlevant soigneusement les moyens d'y faire face. Le général commandant Marseille se retira tout à coup avec toutes les troupes qu'il put ramasser. Il entoura la ville d'un cordon militaire, tandis que les vaisseaux de ligne faisaient bonne garde. Retranché dans son camp, il mettait le département en état de guerre, Marseille en état de siège, envoyait des ordres, interdisait aux gardes nationaux de se réunir en armes. La Commission départementale provisoire, agissant à son tour à l'instar du Comité Central de Paris, convoquait à bref délai la population marseillaise à des élections par lesquelles le suffrage universel, juge souverain, eût prononcé son arrêt; mais M. Thiers et son général de l'état de siège n'en avaient cure. Ils se croyaient, ils se sentaient, les plus forts, donc

ils ne voulaient point de parlementage, ils se souciaient encore moins d'un appel quelconque au jugement populaire. A Marseille, comme à Versailles, comme sur tous les points de la France, la coalition des réactionnaires, tous les monarchistes, libéraux et cléricaux combinés, exploitèrent à outrance l'heureux coup du sort qui leur a donné à l'Assemblée une écrasante majorité d'orléanistes et de légitimistes, ils veulent que, par cet acte non moins stupide que celui du plébiscite, les suffrages universels se soient suicidés, et, jouant double jeu, ils imputent à la République les désastres d'une terrible guerre dont elle n'est pourtant point responsable et, au nom de la République, ils réclament un respect fétichiste pour M. Thiers, l'homme de la rue de Poitiers, et pour une Assemblée qui poursuit la République d'une haine féroce.

Il est probable que la Commission départementale provisoire n'avait pas prévu que le mouvement prendrait de pareilles proportions; en tous cas, ceux de ses membres qui avaient appartenu à l'ancienne administration disparurent nuitamment et se réfugièrent à bord d'une frégate dans le port, craignant peut-être d'être arrêtés comme le furent l'ancien préfet, quelques procureurs et autres meneurs de la réaction. A la Commission arriva un renfort : cent à cent cinquante garibaldiens d'Italie, un membre de la Commune de Paris qui assuma la haute direction, le citoyen Landeck, et un simple soldat qui prit sur lui d'être « le général de la situation ». On aurait eu grand besoin d'un général en effet pour l'opposer au délégué de M. Thiers, Espivent, qui arrivait à la tête de 30 à 40.000 hommes.

Dans la nuit du 4 au 5, la ville fut mise en émoi par les tambours battant la générale, par les cloches sonnant le tocsin; les soldats d'Espivent étaient déjà dans la gare et débordaient dans les rues, occupant divers points statégiques; ils furent tout aussitôt rejoints par certains bataillons réactionnaires qui les attendaient et qui, certainement, contribuèrent puisamment à frustrer l'attente des Communeux de Mrrseille qui avaient espéré jusqu'au dernier moment que la troupe lèverait la crosse en l'air et ne voudrait pas intervenir dans la guerre civile. Ils ne se trompaient pas complètement, car on nous apprend que 200 soldats, ayant refusé de faire feu, vont être envoyés en Algérie

pour y être incorporés dans les compagnies de discipline.

Tout en se retranchant dans la Préfecture, les révolutionnaires de Marseille envoyèrent des ambassadeurs auprès d'Espivent, ils eussent tout cédé si on leur eût accordé des élections municipales à bref délai. Espivent ne voulut rien entendre : « Rendez-moi la Préfecture en dix minutes, ou je la prends dans une heure. »

La députation s'en retourna désespéré, et, en passant, essuya des coups de fusil, tirés par les frères ignorantins, de derrière leurs fenêtres.

L'armée, alors, engagea un feu de mousqueterie tout autour de la Préfecture, les décharges répondaient aux décharges et le bruit sinistre de la fusillade se répercutait au loin. Mais les insurgés tenaient bon. Alors, à la stupéfaction des habitants, Espivent eut recours aux grands moyens. Du haut de la colline qui s'élève majestueuse au-dessus de Marseille, et du fort Saint-Nicolas, il bombarda la Préfecture et les lieux circonvoisins. Le sombre bruit du canon se succédant à intervalles presque réguliers était d'un effet terrible, à ce que l'on nous raconte ; les cœurs se serraient : peu à peu les rues avaient été désertées. Au bout de quelques heures, la Préfecture, effondrée, intenable sous la pluie d'obus, était abandonnée par la majorité de ses défenseurs, qui se sauvèrent comme ils purent à travers les fusillades, les barricades et les embuscades. Quelques braves restèrent cependant, et, quand la porte de la Préfecture fut enfoncée à coups de canon, ils reçurent l'assaut des compagnies de marine qui, fondant sur eux la hache en mains, en firent un sinistre carnage.

A partir de ce moment, l'ordre régnait à Marseille, et Espivent envoyait à Thiers un télégramme triomphant. Le premier jour et un peu le lendemain, le vaillant général fit fusiller à peu près tout ce qu'il put, surtout en fait de garibaldiens ; mais il dut ensuite se contenter de faire des prisonniers, et la chasse à l homme commença, dans les caves, les égoûts, tous les recoins et cachettes. « J'ai cinq cents prisonniers au Château d'If... Le procureur général près la cour d'Aix, qui me donne le concours le plus dévoué, lance des mandats d'amener contre les échappés dans toute la France. On nous écrit aujourd'hui que le nombre des arrestations ne se monte pas à moins de 1.300». Jamais, même au

lendemain de décembre, terreur semblable n'avait épouvanté nos populations.

Pour la Commune de Paris, la chute de la Commune de Marseille est un grand malheur, d'un triste présage, et certainement un échec. Et si Paris se laissait vaincre il saurait ce que c'est que de tomber dans les sanglantes mains de nos vaillants généraux, dans les mains graisseuses de nos procureurs; il connaîtrait la générosité des Thiers, des Favre, des Simon et des Lorgeril.

Pâques, 9 avril.

Mon frère a disparu au combat de Châtillon. Nous avons quelque raison de le croire prisonnier, mais personne à notre connaissance ne l'a vu à Versailles, ni à Satory. Nous avons visité les forts avoisinants depuis Bicêtre jusqu'à Issy; l'état-major de la place Vendôme nous a communiqué la liste des blessés; nous avons cherché dans maint hôpital, mainte ambulance. Reste une dernière enquête. Il est peut-être parmi les morts inconnus, déposés au cimetière Montmartre. Un ami m'accompagne.

Le soleil est brillant, les arbres, la végétation des tombes sont en fête. Nous sommes pas seuls à faire le douloureux pèlerinage, tous en silence, nous montons le tortueux sentier. Enfin, nous entrons dans le sanctuaire de la mort... Il n'y était pas.

Cinq cadavres étaient couchés là : trois hommes jeunes et deux qui grisonnaient. Il n'y avait pas de blessures hideuses, les figures violacées étaient calmes, tristes, honnêtes. Des ouvriers évidemment, et non point des pillards et des assassins, comme M. Thiers le hurle à la France. Le spectacle était d'une mélancolie auguste. Ces cinq travailvailleurs étendus morts semblaient dire : « Notre cause est immortelle » !

Ah ! si les représentants de Paris pouvaient convoquer l'Assemblée autour de ces cadavres : « Lorgeril, approche! Regarde, Belcastel! et toi, duc d'Audiffret Pasquier, touche ce front sanglant ! » si ceux qui décrètent la guerre pouvaient une fois en contempler la douloureuse réalité, seuls à seuls, en face de leur conscience, est-ce qu'ils crieraient à Vinoy : « Egorge encore ! »

Triste chose que la guerre civile ! Hier, une pauvre dame en deuil racontait dans un groupe sur la place de la Concorde qu'on lui avait ramené dans la matinée un de ses enfants, blessé par un éclat d'obus à Neuilly.

« Je me consolerais de ce malheur, disait la malheureuse mère, si mes deux fils combattaient dans les mêmes rangs et pour la même cause. Mais l'un fait partie du 100e bataillon de la garde nationale, et l'autre est sous-officier dans l'armée de Versailles ; quand j'entends un coup de canon d'un côté ou de l'autre, j'ai la mort dans l'âme » (Extrait de journal).

Jeudi 10.

Nous avons enfin des détails authentiques sur la mort de Gustave Flourens.

C'est bien à Rueil qu'il a été tué, près du pont de Chatou. Il s'était réfugié dans un groupe de petites maisons. Il entra chez un marchand de vin et se cacha dans le cellier. Bientôt des soldats entrent furieux, ils interrogent la marchande qui, tremblant pour sa vie, balbutie qu'elle ne sait pas, que dans la cave peut-être... On la fouille, cette cave, à la baïonnette. Une lame trouve de la résistance, elle est chaude, dégoutte de sang — le malheureux n'avait pas crié... Mais il était découvert. Les soldats le prennent par le collet et le ramènent au rez-de-chaussée. Là se tenait un capitaine de gendarmerie, M. Desmarets, il est bon de nommer le héros — qui attendait, sabre dégaîné. Dès qu'apparut le prisonnier, M. le capitaine Desmarets lui asséna un coup qui lui fracassa la tête. Flourens tomba, un gendarme lui tira un coup de fusil à bout portant. Pris par les bras, le cadavre fut traîné jusqu'à un paillasson, et, pendant le trajet, la cervelle béante se répandait sur le sable. Il resta là la nuit, puis il fut transporté à Versailles comme un trophée.

— « Cette fois, nous en avons fini avec le fameux Flourens », dit un sergent de ville, pendant que la troupe hurlait de sauvages cris de joie. « On n'en parlera plus, nous venons de lui casser la gueule. »

Flourens avait déjà trente-deux ans. A sa conduite et à son caractère, on eût pu croire qu'il avait dix ans de moins. Il était fils du célèbre secrétaire perpétuel de l'académie des Sciences, intelligence lente et méthodique, dont il était la

véritable antithèse par sa phénoménale rapidité de perception. Son regard tombait droit et juste sur le détail essentiel qu'immédiatement il généralisait à outrance. Quant aux autres détails, presqu'aussi essentiels, il ne les apercevait que confusément, et quant à ceux d'importance secondaire ou tertiaire, il était aveugle. Au fond il avait toujours raison en théorie ; en pratique il avait tort presque toujours et, dans le trajet de la conception à l'action, sa pensée presque géniale, aboutissait à quelque déplorable folie. Quand on a vu Flourens, on comprend pourquoi, chez les anciens Juifs, chez les arabes modernes, un peu partout et dans tous les temps, les populations n'ont jamais nettement distingué entre le prophète et l'insensé, entre le voyant et l'inconscient.

L'intelligence de Flourens, je la compare volontiers à des éclairs brûlants et brillants, éclatant tout d'un coup dans la nuit, ce sont d'éblouissantes illuminations, durant un fragment infinitésimal de seconde, mais entre les décharges, dans les longs intervalles, tout le paysage reste plongé dans les ténèbres profondes. Gustave Flourens était l'homme des extrêmes : après s'être montré dans sa jeunesse d'une timidité excessive, dès que le regard paternel eut cessé de la fasciner, il se trouva soudain être d'une témérité non moins excessive : Jusqu'en 1865, il ne s'était occupé que de science, il avait pour ambition de succéder à son père. En 1864, il professait au collège de France, comme suppléant de son père. Son cours, publié d'abord dans une Revue, puis en volume, intéressa le jeune public, mais déplut au parti clérical et à M. Duruy, le ministre libéral, qui, l'année suivante, lui refusa l'autorisation nécessaire pour reprendre son enseignement. Le jeune homme partit alors pour l'Angleterre et la Belgique. Il donna des conférences à Bruxelles. Bientôt il écrit des articles dans les journaux républicains, *l'Espiègle* et la *Rive Gauche*. En 1865, pour notre malheur et pour le sien, ce brave Gustave se jeta dans la Révolution à corps perdu.

L'instinct du mouvement le poussa à Constantinople. Il voulait réveiller cet immobile Orient, qui ne dort pas toujours, comme on croit, mais qui rêve, cet Orient, qui songe plutôt qu'il ne sommeille. Sur les rives du Bosphore il ouvrit des cours en langue française qui attirèrent de nombreux auditeurs. Pour ses allées et venues subséquentes, nous

copions des notes biographiques écrites par lui-même, en janvier 70 pour un ami qui les lui avaient demandées.

« Sous ce titre l'*Orient, justice pour tous*, il écrivit dans le *Courrier* de Constantinople une série d'articles destinés à amener la fraternisation entre les diverses races orientales, articles qui firent sensation. Il fut l'un des fondateurs d'un petit journal républicain, l'*Etoile d'Orient*, que le gouvernement turc ne tarda pas à supprimer.

« A Athènes, il fut persécuté par le gouvernement grec, pour avoir voulu, selon la loi, parler en plein air. Il aida à la fondation de l'*Indépendance hellénique* dont il fut longtemps un des assidus collaborateurs. Il écrivait dans plusieurs autres journaux, français et grecs.

« En 1866, éclata l'insurrection crétoise. En relations constantes avec toute la jeunesse républicaine de Grèce qui partait au secours de cette île infortunée, Gustave Flourens s'embarqua sur le *Panhellénion* qui faisait de nuit la contrebande de guerre sur les rives de Crète. Là, pendant une année, au milieu de ces braves montagnards, il souffrit la faim, le froid, toutes les fatigues et tous les dangers d'une guerre insurrectionnelle, couchant dans la neige et se nourrissant de racines et d'herbes sauvages bouillies.

« Il envoyait des correspondances aux journaux indépendants d'Europe, afin d'animer les esprits en faveur de cette cause sacrée de l'indépendance crétoise. Il soutenait les espérances de ces pauvres insurgés, allant de village en village les exciter à la guerre et à la persévérance.

« En 1868, des élections générales avaient été faites en Grèce pour le parlement hellénique, la Crète voulut aussi se faire représenter et nomma Flourens président de sa députation.

« Arrivée à Athènes, cette députation trouva le ministère Bulgaris vendu à l'influence anglaise qui voulait l'anéantissement de l'insurrection crétoise. Arrêté de nuit, Flourens fut jeté de force sur un paquebot par les ordres du gouvernement grec et de l'ambassade française, tandis que ses collègues crétois étaient violemment reconduits dans leur île.

« Débarqué à Marseille et mis en liberté par le gouvernement français, il retourna aussitôt à Athènes et là, caché chez des amis, continua une polémique violente contre le ministère Bulgaris.

« Obligé de quitter encore Athènes, il alla à Naples où il fut incarcéré par le gouvernement italien pour un article dans le *Popolo d'Italia*, journal républicain de Naples.

« En 1869, il revint en France, et là, fut condamné à trois mois de prison pour avoir continué deux réunions à Belleville, malgré la dissolution prononcée par le commissaire de police.

« Ayant fini sa peine au mois d'août, il se battit en duel au Vésinet, avec Paul de Cassagnac qui, dans *le Pays*, avait violemment attaqué les orateurs des réunions publiques. Après 25 minutes d'assaut, il fut blessé d'un coup d'épée en pleine poitrine. »

Gustave Flourens était à peine guéri quand l'assassinat de Victor Noir par le Prince Bonaparte mit Paris en émoi. Les deux amis Rochefort et Gustave Flourens conduisaient le cortège et avaient le commandement de la journée. Flourens voulait marcher contre la police, mais le peuple désarmé se fût buté contre les régiments qui attendaient derrière leurs pièces où elle eût été mitraillée. Rochefort eut le bon sens de mener le cercueil au cimetière de Neuilly.

Dénoncé par l'agent provocateur Haurie, et impliqué par la police impériale dans cette turpitude judiciaire, dite « le Complot des Bombes », Flourens fut condamné par la Haute Cour de Blois aux travaux forcés à perpétuité.

Il rentra en France au 4 septembre, fut élu chef des bataillons de Belleville et prit le titre de major de rempart. Le 10 octobre, il descendit à l'Hôtel de Ville, à la tête de ses bataillons pour réclamer des Trochu et des Favre une action sérieuse contre les Prussiens et qu'on cessât de mystifier la garde nationale. — Cette manifestation armée, nous la jugeâmes alors, nous la jugeons toujours avoir été souverainement maladroite. Ce fut bien pis, le 31 octobre, quand le bataillon Flourens s'empara de l'Hôtel de Ville et y installa Blanqui d'autorité, Blanqui haï des trois quarts de la population, et quand de nouvelles élections, si longtemps ajournées, ne pouvaient plus être éludées. Ce coup d'État manqué rendit le pouvoir à Trochu, Picard et Favre, ces êtres méprisables qui, trois mois après, livrèrent aux Prussiens Paris agonisant et la France exténuée.

Avec toutes ses qualités du cœur et de l'esprit, il était réservé à Gustave Flourens, ce malheureux enfant, de

commettre une troisième et terrible faute, celle de faire décider pour sa part la lamentable expédition de Versailles et de faire défiler dans la plaine, sous le feu du formidable mont Valérien, quelques cinq ou dix mille gardes nationaux, allant de bonne foi et en toute confiance faire mettre la crosse en l'air aux lignards de Versailles et trinquer avec eux au cri de « A bas l'Assemblée et Vive la Commune!

Avec toutes ses qualités du cœur et de l'esprit, avec son ingéniosité, sa droiture, son intégrité, sa générosité, sa nature sympathique, ce malheureux Gustave Flourens a fait plus de mal à la France qu'un général ennemi à la tête de cinquante mille soudards. O jeune démocratie, que tu es simple et inexpérimentée de prendre ces naïfs là pour chefs et capitaines!

Lundi, 10 avril.

Paris avait des représentants qu'elle aimait. Elle avait son préféré, son petit Benjamin, auquel elle avait donné deux cent mille voix, nombre prodigieux; elle avait envoyé à l'Assemblée des hommes à qui elle *voulait faire honneur*, des hommes qui lui feraient honneur, espérait-elle. Dès la signature du traité de paix, plusieurs donnèrent leur démission, quelques-uns pour ne pas ratifier la honte de la France, d'autres pour protester contre les insultes faites à Paris et à la République, Victor Hugo parce que l'Assemblée jetait des pierres et des ordures sur la personne sacrée de Garibaldi. — Après la promulgation de la Commune, quelques-uns, ne pouvant siéger simultanément à Versailles et à l'Hôtel de Ville, optèrent pour l'Hôtel de Ville. Quand Thiers eut lancé sa première bombe contre Paris, nous pensions que tous les députés de Paris qui étaient encore à Versailles protesteraient solennellement contre cette infâmie et viendraient prendre avec nous leur part du danger. Nous avions rêvé que Louis Blanc, que Langlois, que Dorian, que Farcy, que Brisson, que Victor Schœlcher, qu'Edgar Quinet iraient se poster à la Porte-Maillot, et, devant les Vinoy, les Charette, les Cathelineau, les Galliffet, ils étendraient la main: « *Nous vous défendons de toucher à Paris!* »

Oui, nous rêvions cela, et chaque matin nous demandions: « Sont-ils arrivés pendant la nuit? »

Nous nous trompions. Ils ne sont pas venus. Ils sont restés à Versailles, faisant la sourde oreille au tonnerre du bombardement, au roulement de la fusillade. Ils n'ont pas voulu s'apercevoir que les monarchistes se sont rués sur la grande et noble cité républicaine pour l'assassiner. Ils ont oublié qu'ils sont les représentants de Paris, pour n'être plus à Versailles que des députés quelconques. Cela nous est douloureux à constater. Ils étaient bien haut dans notre estime, ils sont tombés bien bas.

Parmi eux tous, un seul à notre connaissance est venu à Paris, un seul a agi, un seul s'est employé pour la paix, c'est Victor Schœlcher. Nous n'étions pas très contents de lui pendant le siège, en novembre, en janvier, sa conduite ne nous plaisait guère, nous lui reprochions avec amertume d'avoir si maladroitement endossé le parjure de l'amiral Saisset, affiché à vingt mille exemplaires. — Nous faisions, nous faisons nos réserves sur les actes de notre mandataire Schœlcher, mais au moins fait-il ce qu'il peut. Il y a trois jours, il a publié avec ses jeunes collègues Floquet et Lockroy la proposition à l'Assemblée d'un traité de paix.

Ce projet nous offense car il proclame le droit de Versailles et le tort de Paris, ce projet nous ne l'accepterions pas ; mais en le refusant, nous dirions à son auteur : « nous ne pouvons nous entendre, mais nous vous savons gré de vos bonnes intentions. »

Voici les passages principaux de la proposition Schœlcher :

« L'Assemblée, bien qu'elle ait le droit de son côté, ne peut avoir la criminelle pensée d'assiéger Paris... Si elle tentait de prendre la capitale de vive force, à coups de canons, elle trouverait sur ses remparts les adversaires même les plus déterminés de la Commune, dont le devoir serait alors de protéger 1.500.000 hommes, femmes, enfants, vieillards qui ne s'occupent pas de politique, qui ne sont nullement responsables de la résistance des communalistes au pouvoir central, et dont un grand nombre périrait au milieu des implacables combats de la guerre civile...

« La Commune, de son côté, quoiqu'elle soit maîtresse souveraine de la ville, doit s'avouer que le Gouvernement a su se faire une armée fidèle et que, sans officiers, sans gé-

néraux, sans cavalerie, elle ne pourra le renverser, malgré l'intrépidité de ses gardes nationaux.

« Cependant il faut sortir de l'effrayante situation où nous nous trouvons. »

Voici les termes auxquels on peut équitablement se rallier : la Commune reconnaîtrait l'autorité de l'Assemblée, autorité souveraine, puisqu'elle est issue du suffrage universel. La Commune rendrait au gouvernement tous ses pouvoirs et se restreindrait à l'exercice des fonctions municipales... A son tour, l'Assemblée accepterait le programme de l'*Union* : Reconnaissance de la République en France, du droit municipal de Paris, maintien de sa garde nationale.

« L'Assemblée s'indignera peut-être qu'on lui propose de traiter d'égal à égal avec des insurgés » ; mais ces insurgés sont maîtres de la capitale, ils y disposent de tout, ils y *gouvernent*, ils ont une vaillante armée, des canons, des arsenaux, ils sont en état de livrer de grandes batailles, ils sont une puissance avec laquelle des politiques doivent compter. Ce n'est pas plus là transiger avec l'émeute que l'Assemblée n'a transigé avec les Prussiens, c'est traiter avec un ennemi qui est fort.

« *L'arrangement* ne va pas au delà de ce que le parti libéral demande depuis de longues années, de ce que les membres actuels du Gouvernement demandent eux-mêmes ; il n'impose aux belligérants aucune concession humiliante. La Commune nommée irrégulièrement, mais par 240 000 électeurs, voit son mandat ratifié et s'en tient satisfaite. Et le Gouvernement rentre en possession de ses pouvoirs ».

L'arrangement serait possible sur ces bases, et Paris n'en demande pas davantage, *mais* ce dont Paris ne se tiendrait jamais pour satisfait, c'est d'avouer qu'il a eu tort de procéder à ses élections *municipales*, d'avoir eu tort de se défendre quand on l'a attaqué.

Quoi qu'il en soit, grâces vous soient rendues, citoyen Victor Schœlcher, pour votre tentative de conciliation. Nous l'eussions saluée avec transport, si elle n'impliquait que nous sommes coupables. A cela près nous vous reconnaissons raisonnable et équitable.

Quant à la déclaration des neuf députés de Paris, communiquée aux journaux de Versailles, signée : Louis Blanc,

Henri Brisson, Edmond Adam, Tirard, Farcy, Peyrat, Edgar Quinet, Langlois, Dorian, elle nous attriste, et même nous irrite et nous offense. Ceux que nous aimions tant nous condamnent avec sévérité, nos propres représentants nous chapitrent et nous font la leçon de la belle manière :

« Ceux qui ont été entraînés dans l'insurrection auraient dû frémir à la seule pensée d'aggraver le fléau de l'occupation étrangère par le fléau des discordes civiles... S'il est légitime de demander pour Paris comme pour les autres villes de France la liberté pleine et entière des libertés communales, il ne l'est pas de la demander à une révolte contre le suffrage universel... Si l'excès de la centralisation est un mal, l'autonomie de la Commune poussée jusqu'à la destruction de l'unité nationale, œuvre de plusieurs siècles, est un mal bien plus grand encore. Travailler à la dislocation de la France, c'est répudier les traditions de la Révolution française... »

Voilà comme nos représentants prennent notre défense. Pas une ligne de blâme, le moindre reproche, à ceux qui bombardent votre ville? Ceux qui ont provoqué vos deux cent mille électeurs pour les massacrer, ceux qui les voudraient affamer et réduire en esclavage ont raison. — C'est un réquisitoire, un acte d'accusation. Que dirait de plus M. Thiers contre Paris et la Commune? Et si Paris n'est qu'un révolté contre le suffrage universel, si la Commune ne fait autre chose que disloquer la France et répudier la Révolution, d'un autre côté, les neuf représentants nous affirment que l'Assemblée de Versailles n'est pas ce que nous pensons :

« Il serait inexact d'imputer cet esprit monarchiste à l'Assemblée tout entière ou même à la majorité... Pas un membre de la majorité n'a encore mis ouvertement en question le principe républicain... »

Représentants de la Seine, qu'affirmez-vous là! Jusqu'à aujourd'hui, nous vous écoutions avec respect et recueillement, chacune de vos paroles était pour nous parole de vérité. Peyrat, Langlois, et Brisson, vous nous dites donc que la majorité de l'Assemblée ne se compose pas de légitimistes, d'orléanistes et de cléricaux? Vous, Edgar Quinet, vous vous portez caution pour la sincérité de M. Thiers? Et vous, citoyen Louis Blanc, vous garantissez maître Favre?

Nos représentants concluent : « Notre ligne est toute tracée... Nous ne nous décourageons pas, nous restons au poste que vos suffrages nous ont assigné... Si la République court des dangers, nous la défendrons avec les seules armes efficaces, la discussion libre et la raison. »

Chacun accomplit son devoir comme il l'entend. A vos deux cent mille électeurs de défendre Paris comme ils le pourront, en lui faisant un rempart de leurs corps. Ils combattront, vos électeurs, et non pas en un tournoi littéraire, ils se battront puisqu'on les attaque; ils tomberont, s'il le faut, le père à côté du fils, le frère à côté du frère.

Quant à vous, messieurs les représentants de Paris, qui fûtes nos initiateurs, nos guides et nos modèles, rentrez dans cette Assemblée qui n'a cessé de vous huer et de vous railler, rasseyez-vous dans vos fauteuils de législateurs, attendant à votre poste le jour où vous pourrez affronter pour la République les dangers que la raison fait encourir dans une libre discussion. Les séances terminées, vous avez le droit maintenant de vous rallier au cortège de M. Thiers. M. Thiers aurait même mauvaise grâce à vous refuser une place dans son carrosse, depuis que vous lui avez si obligeamment prêté votre parole d'honneur et vos signatures. Représentants de Paris! vous n'ignorez pas que les généraux Vinoy et Valentin, Ladmirault et Laveaucoupet. enferment un exemplaire de votre déclaration dans toutes leurs boîtes à mitraille et dans chacune de leurs bombes explosives. Citoyens de Paris, elle a son laissez-passer, signé de vous, toute balle qui va trouer le cœur d'un citoyen de Paris. Et si vous nous revenez à la suite des zouaves pontificaux et des argousins bonapartistes, si vous revenez derrière les généraux vainqueurs, regardez cependant avec quelque indulgence les cadavres de vos ayant-droit; pardonnez ce que vous appelez leur révolte à ceux que vous verrez couchés sur le sol sanglant, veuillez considérer qu'ils n'ont pas su distinguer suffisamment entre la décentralisation raisonnable et la décentralisation excessive, et qu'inexperts dans nos traditions d'unité nationale, ils ont regardé par delà notre France et se sont portés avec une passion trop désintéressée peut-être vers l'idéal de la République Universelle et de la fraternité des peuples!

Lundi, 10 avril.

L'Officiel de Versailles contient la nomination de M. le général Vinoy au grade suprême de la Légion d'Honneur. L'arrêt mérite les honneurs de la citation : « Considérant les anciens services de M. le général de division Vinoy et ses services pendant et depuis le siège de Paris,

« Le Ministre de la Justice entendu,

« Le général Vinoy est nommé Grand Chancelier de la Légion d'Honneur. »

Fait à Versailles, le 6 avril 1871.

A. Thiers.

Quels sont donc les anciens services de M. Vinoy ? — Voici les principaux :

Il a été décoré de la croix de chevalier d'Honneur pour avoir fusillé des étudiants à Saint-Remy.

Il a été décoré de la croix de chevalier d'Honneur pour avoir mitraillé les bourgeois en décembre. Le Coup d'Etat en fit un personnage des plus considérables, un sénateur, s'il vous plaît, au même titre qu'un archevêque de France ou un Préfet de Police ; aux Tuileries, il était des conseils de Monsieur, des cotillons de Madame. Il a organisé nos armées de Wissembourg et de Sedan.

Pendant le siège, il a concouru de toutes ses forces à exécuter le fameux plan Trochu. Il a fait mieux, il a fusillé la foule désarmée le 21 janvier sur la place de l'Hôtel de Ville et il a eu l'immortel honneur de signer la capitulation de Paris.

Depuis le siège, il a organisé patiemment, soigneusement, intelligemment, sous les ordres de MM. Thiers et Picard, le Coup d'Etat qui a si brillamment avorté le 18 mars.

Enfin, c'est lui qui a gagné la bataille de Châtillon contre ces jobards de fédérés dont beaucoup avaient la cartouchière vide. C'est lui qui a fait fusiller des prisonniers désarmés, et qui, du doigt, les désignait dans les rangs. C'est lui qui a fait casser la tête du pauvre Duval.

Et voilà pourquoi M. le général de division Vinoy est déclaré par M. Thiers l'homme de France le plus hono-

rable; en foi de quoi M. le Ministre de la Justice lui fait porter une grande plaque de métal sur l'estomac.

Paris, 11 avril.

Presque simultanément, nous avons appris que les élections complémentaires de la Commune devaient avoir lieu hier et qu'elles n'ont pas été faites. C'est là une grosse faute. On n'appelle pas les citoyens à l'urne électorale pour leur dire: « Repassez une autre fois! » La Commune actuelle n'existe que par le vote des citoyens, la Commune sera ce qu'un vote *nouveau* la fera: elle peut nous sauver, elle peut nous perdre.

Les raisons indiquées pour l'ajournement sont tellement judicieuses que nous ne comprenons pas qu'elles *n'aient* pas milité tout d'abord pour empêcher qu'on improvisât la convocation: Il est matériellement impossible de convoquer au scrutin les électeurs qui combattent aux remparts. Aucune liste de candidats ne circule dans le public. La Commune n'a fait aucune présentation de noms. Il est douteux qu'elle ait même arrêté avec ses amis les présentations à faire aux arrondissements. Puis, il n'y aurait pas possibilité de tenir la moindre réunion électorale et, sans plusieurs réunions préparatoires, il n'y a pas de choix sérieux. On prend au tas les premiers noms qui se présentent à la vue, on les jette dans la boîte. Ce sont les noms d'hommes intelligents, vous le voulez croire, des noms d'hommes honnêtes, vous l'espérez; mais, honnêtes ou malhonnêtes, intelligents ou stupides, ces hommes n'en seront pas moins vos représentants, ils sont même vos maîtres et dictateurs, ils vont vous sauver ou vous perdre: vos vies, vos fortunes, votre honneur sont entre leurs mains! — Voilà ce qui est arrivé pour les élections du 26 mars, et, quinze jours après, nous ne savons pas encore si nous sommes bien ou mal tombés. Nous le savons d'autant moins que la Commune ne publie aucun compte rendu de ses séances, qui restent closes et forcloses pour ses amis de Paris, non pour les ennemis de Versailles. *Le Gaulois* entr'autres qui publie des procès-verbaux, plus ou moins fantaisistes de ses réunions, plus ou moins grotesques, et qu'il prétend acheter d'un membre qui a le droit d'y délibé-

rer, et qu'il prétend même ne pas acheter plus cher que vingt francs par jour. Cette réticence persistante produit le pire effet. La dictature est toujours un malheur, mais la dictature irresponsable serait un crime. Tout gouvernement occulte est poussé fatalement vers les forfaits ou les erreurs fatales. Cette funeste expédition de Paris sur Versailles, cette campagne malencontreuse de Clamart et de Châtillon, de Rueil et du mont Valérien, la Commune avait-elle le droit de les décider sans prendre l'avis de ceux dont elle engageait l'avenir? — Il y a plus, dans cette lutte contre toutes les forces réactionnaires de France, la Commune, pour vaincre, doit être soutenue par le dévouement de ses partisans, par l'enthousiasme qui affronte la mort. Mais, à moins d'être un jésuite, peut-on se livrer corps et âme à une administration secrète? — à moins d'avoir un cœur d'amadou peut-on prendre feu pour un ensemble d'individualités inconnues, parmi lesquelles foisonnent des imbéciles et *grouillent quelques traîtres*? Pourquoi arrête-t-on des membres de la Commune? — S'ils ont mérité leur arrestation, c'est un fait grave —, s'ils n'ont pas mérité leur arrestation, c'est un fait plus grave. Et il est peut-être plus grave encore d'ignorer si quelques membres ont mérité cette mesure sévère, ou si l'Assemblée tout entière a commis un excès de pouvoir. *Le Vengeur*, journal de Félix Pyat, qui est dans le secret des dieux, nous a communiqué négligemment un entrefilet de trois lignes: « Décret de la Commune sur l'arrestation de ses membres. *Ils* pourront être arrêtés sans le vote de l'Assemblée; mais ils auront le droit d'être entendus par elle ». Cela nous ouvre des perspectives inattendues sur la composition de cette Assemblée et sur les procédés qu'on y peut mettre en usage entre collègues.

Si nous ne pouvons nous renseigner par les comptes-rendus, c'est, à ce que l'on entend chuchoter, c'est grâce à la générosité de l'Assemblée qui, par respect pour elle-même, voudrait jeter un voile sur les agissements de la minorité, ne pas nous décourager par le spectacle de nullités prétentieuses, ne pas nous irriter par la vue de furieuses insanies... C'est possible, mais on a tort d'être si discret avec notre propre bien; nos intendants, nos mandataires, élus au cri du mandat impératif qu'on poussait sur toute la

ligue, n'ont pas le droit de nous laisser ignorer plus longtemps ce qu'ils font de notre existence.

Cette non publicité des séances, qui coupe la communication entre le peuple et son gouvernement et empêche la Commune de retremper ses forces dans le peuple qui l'a élue, produit un autre inconvénient, un autre malheur, devrions-nous dire. Plusieurs des élus dont la présence à la Commune était une garantie de bon sens et d'honnêteté pour tous, et non pas seulement pour les moins avancés, se retirent. Quelques-uns ont dit à certains d'entre eux : « Vous êtes de nos officiers, et nous sommes dans la bataille. Or, l'officier qui donne sa démission devant l'ennemi n'est pas un démissionnaire, mais un déserteur. Ils ont répondu : « Vous nous reprochez de manquer d'honneur, et c'est notre honneur que nous avons tenu à sauvegarder. Nos gens de la Commune ont fait, font et feront des bêtises, et pis que des bêtises. Si les discussions étaient publiques, chacun aurait sa part de responsabilité et la porterait devant le juge universel. Mais n'étant pas libres de protester contre les actes de nos collègues, nous ne voulons pas passer nous-mêmes pour auteurs d'actes qui se font malgré nous. »

Certes, il y a des nécessités stratégiques : elles se concilient peu avec la publicité des séances et autres exigences morales, mais il faut les concilier. Paris peut avoir raison et être vaincu, mais s'il a tort, il ne vaincra pas.

Mercredi, 12 avril.

« Dans la journée d'hier, raconte *Le Rappel*, le feu s'était de part et d'autre notablement ralenti; une sorte de trêve tacite semblait s'être établie entre Paris et Versailles; on croyait sentir dans la situation une véritable détente; la députation de la Franc-maçonnerie devait déjà être arrivée auprès de M. Thiers; on parlait d'un manifeste des députés de la gauche; enfin les délégués de l'Union républicaine, munis de sauf-conduits, étaient partis à quatre heures pour leur mission conciliatrice.

« La canonnade avait bien un peu repris dans l'après-midi, mais non plus vivement que les derniers jours.

« Tout à coup, à neuf heures, des détonations ont retenti,

à coups si violents et si pressés, que tout Paris presque a pu croire que la bataille était dans Paris même. La canonnade et la mousqueterie se suivaient, se mêlaient avec fureur. Le ciel était sillonné d'éclairs aussi fréquents que des éclairs de chaleur, et qui étaient des éclairs de massacre. C'étaient les troupes de Versailles qui attaquaient les forts du sud : C'était le maréchal Mac-Mahon qui, entré le matin en possession du commandement, voulait marquer ses débuts par un grand coup, et tentait de forcer Paris par une surprise nocturne.

« L'horrible combat a duré une heure et demie avec cette effroyable intensité, puis, les coups se sont ralentis et ont bientôt tout à fait cessé.

« Mac-Mahon et les bataillons de Versailles étaient repoussés.

« La population, amassée dans les rues et sur les places, se souviendra néanmoins de l'angoisse et du supplice de cette soirée. Jamais, au temps du siège, le bombardement, jamais les sorties n'ont eu ce fracas et cet acharnement. Dans tous les groupes l'indignation était égale à la douleur. Et on ne savait lequel on devait le plus accuser et détester, du politique ou du militaire — de M. Thiers qui semble vouloir tendre à son tour aux Parisiens ce piège des négociations dans lequel l'ont fait tomber les Prussiens, — ou de M. Mac-Mahon qui ose essayer de prendre sur Paris sa revanche de Sedan. »

PAUL MEURICE.

Le fait est que tout d'un coup Paris soubresauta, surpris par ce formidable vacarme, et de minute en minute l'inquiétude allait croissant avec le bruit. Il venait à la fois du sud et de l'ouest. L'enceinte était attaquée sur plusieurs points, du côté de Montrouge, de Vanves, d'Issy et d'Asnières, d'Asnières dont s'est emparé par un intelligent coup d'audace, le général Dombrowski, pour avoir un pied sur l'autre rive de la Seine et prendre en face les assaillants de Neuilly.

Les boutiques se fermaient précipitamment, les cafés se vidaient, des groupes nombreux se formaient dans les rues et sur les places. Les hauteurs de Montmartre et de Belleville s'étaient couvertes de curieux. Regardant les lueurs

qui sillonnent le ciel, on aurait dit Paris assailli dans la nuit par la foudre et les éclairs.

C'était la grande attaque annoncée par M. Thiers à ses fidèles, la grande victoire de Mac-Mahon promise aux monarchistes de l'Assemblée. L'assaut du dehors devait être accompagné d'un soulèvement à l'intérieur... Mais le complot a raté, on n'a remarqué rien de particulier dans les groupes, la seule preuve que les trahisons couvent dans l'ombre, c'est que tous les endroits où se massent les gardes nationaux sont régulièrement visités par les obus.

J'étais au centre de Paris quand j'entendis la première décharge. Mon cœur battait. Ces coups de canon, ces mitrailleuses, ces feux de file et de peloton qui se succédaient sans interruption le mettaient en émoi... J'allai précipitamment vers le point qui me semblait le plus menacé, celui de Montrouge. En route, trois cavaliers m'apparaissent un instant, laissant comme une trace rouge dans l'obscurité, c'était la vision bruyante de membres de la Commune avec leurs écharpes : ils se sont fait la loi d'avoir toujours quelqu'un présent sur le lieu du danger.

Je vois les citoyens travaillant dans les ténèbres à des barricades. — « Mais, rassurez-vous, citoyens, les Versaillais sont déjà repoussés... »

Mercredi, 12 avril.

Dimanche dernier était la fête de Pâques. L'Eglise enseigne qu'à pareil jour, il y a tantôt dix-neuf cents années, le Fils de Dieu, remontant des enfers, apporta au ciel le pardon universel, la réconciliation de toutes les offenses. — On m'affirme qu'en son discours aux fidèles, se réunissant autour de la Sainte-Table, M. Paumier, pasteur de l'Eglise réformée de Paris, ex-payée par l'Etat, a proféré les paroles suivantes :

« Maintenant que la crapule est au pouvoir..... »

Mardi, 12 avril.

Pendant que Paris réorganise péniblement la désorganisation systématique dont il lui a fallu hériter, pendant qu'il discipline ses bataillons novices, exerce ses artilleurs, cherche des officiers et des généraux et se voit obligé de

les ramasser au hasard dans le tas, M. Thiers, qui ne manque pas de colonels et de maréchaux, grossit son armée de jour en jour. M. de Bismarck lui envoie des soldats d'Allemagne. Les mobilisés, les débris des armées de Chanzy, de Faidherbe, de Bourbaki sont réexpédiés sur Versailles, arrachés, s'il le faut, aux travaux déjà repris de la charrue et de l'atelier. M. Thiers s'empare des marins, il désarme la flotte de ses canons, il se fait fabriquer des wagons blindés par les Compagnies de chemins de fer, les forteresses que M. Favre n'a pas livrées se dégarnissent de leurs mortiers, bombes et obus, les poudrières se vident : Versailles, les plaines tout autour ne sont plus qu'un vaste parc d'artillerie.

Mais de tous les canons à longue portée qui vomissent la destruction sur Paris, le plus terrible assurément est la calomnie. Et dans l'art de la manier, M. Thiers en remontrerait à Tartufe et à Bazile ; nul autant que cet odieux petit homme n'a le mensonge coulant, simple et facile, il a la scélératesse enjouée, la perfidie joviale. Comme il a trompé tout le monde, tous les partis coalisés, les républicains versaillais y compris, lui ont confié la France, chacun dans l'espoir que le vieux singe jouerait quelque tour aux partis ennemis. M. Thiers, le plus habile calomniateur du monde, à dire d'experts, a rendu plus de services à l'Assemblée que plusieurs divisions d'artillerie. Dix-huit heures sur vingt-quatre, l'infatigable vieillard travaille ; tous les fils du télégraphe de France et, pour ainsi dire, du monde entier, aboutissent à son cabinet ; nuit et jour, il fait mentir le fluide électrique ; cent préfets, cent procureurs, cent généraux répercutent le mensonge à leurs mille sous-préfets, substituts, lieutenants et sous-lieutenants ; le mensonge est réimprimé par les journaux à quelques cent mille exemplaires. Chacun répétant le mensonge croit lui-même le mensonge, la crédulité exalte le mensonge et l'exagération à son tour enivre la sottise, enthousiasme la niaiserie. Et Paris ne peut se défendre et plaider sa cause auprès de la province abusée, car la première habileté du méchant petit vieillard a été de supprimer tout envoi de journaux et même tout envoi de correspondance entre Paris et la province. — Les négociants ont été en députation supplier M. Thiers de ne pas

ajouter ce nouveau trouble à tous les malheurs qui nous accablent déjà ; M. Thiers a été inflexible, car le succès de son plan est à ce prix, M. Thiers veut être le seul à mentir, personne ne mentira concurremment à lui, personne surtout ne pourra dire la vérité.

J'ai sous les yeux une série de télégrammes et circulaires de M. Thiers. Si telles sont les dépêches publiques, que peuvent être les confidentielles !

Dès le lendemain de sa frasque du 18 mars, à huit heures du matin déjà, il télégraphiait :

« Le Président du Conseil du Gouvernement, chef du Pouvoir exécutif, aux Préfets, Sous-Préfets, Généraux commandant les divisions militaires, Préfets maritimes, Premiers Présidents des Cours d'appel, Procureurs généraux, Receveurs généraux, Archevêques et Évêques :

« Le Gouvernement tout entier est réuni à Versailles, l'Assemblée s'y réunit. L'armée, au nombre de quarante mille hommes, s'y est concentrée en bon ordre, sous le commandement du général ; toutes les autorités, tous les chefs de l'armée y sont arrivés. »

Pour énoncer une exactitude ou un mensonge, trois lignes suffisent ; pour la rectification, trente lignes ne suffisent pas toujours... Mieux vaut transcrire autant que possible sans démenti ni commentaire.

Le 20 mars, long factum, publié par l'*Officiel* de Versailles. Nous l'avons déjà résumé ailleurs... « 21 mars : Faites arrêter sur le champ et poursuivre avec toute rigueur les émissaires de Paris... »

Le 23 mars, M. Thiers annonce à la France que toute la France est ralliée au Gouvernement ;

Que les départements devront envoyer à l'Assemblée nationale des régiments de gardes nationaux pour la défendre ;

Que le parti de l'ordre, faisant à Paris une démonstration pacifique, a été assailli par le feu des insurgés. Le meurtre de trop nombreuses victimes a soulevé l'indignation générale. Le parti de l'ordre, courant aussitôt aux armes, a occupé les principaux quartiers de la capitale et les insurgés sont maintenus... ;

Que l'armée se renforce à chaque instant ; que le 43e régiment a quitté Paris sans rendre les armes. (Le Comité

central, entre autres étourderies, l'avait laissé s'en aller tranquillement). Pour cet exploit l'Assemblée a reçu le 43e avec une solennité incomparable...;

Qu'à Lyon, les anarchistes ont proclamé la Commune et fait des manifestations demeurées sans réponse dans le reste de la France... »

Même jour, Thiers aux Préfets : « Organisez d'urgence les bataillons pour la défense de l'Assemblée. Prenez bien garde qu'ils soient armés d'un bon esprit ; faites-les partir en nous prévenant. »

26 mars : « Rien de nouveau. Lyon est tout à fait rentré dans l'ordre, grâce à l'énergie du général et du préfet, et grâce aussi au concours que la garde nationale leur a prêté. »

« A Marseille, des étrangers appuyant les anarchistes ont occasionné une émotion passagère que les forces, envoyées sur les lieux, auront bientôt réprimée.

« Toulouse essaie d'imiter ce triste exemple, mais sans force véritable.

« Sauf ces tentatives insignifiantes, la France, résolue et indignée, se serre autour du Gouvernement et de l'Assemblée nationale pour réprimer l'anarchie. Cette anarchie essaie toujours de dominer Paris.

« Un accord auquel le Gouvernement est resté étranger s'est établi entre la prétendue Commune et les Maires pour en appeler aux élections. Elles se feront probablement sans liberté et dès lors sans autorité morale... »

(Ce paragraphe est d'une importance extrême dans l'histoire du mouvement. M. Thiers ne conteste pas en principe le droit de Paris d'en appeler au suffrage universel. Thiers se réserve évidemment d'accepter le résultat des élections si les élections sont favorables au Gouvernement de Versailles ; Thiers se réserve un prétexte pour le contester, car ces élections se feront probablement sans liberté. Or, malgré l'excitation antérieure des esprits, l'élection du 26 mars s'est faite avec une liberté entière. Donc l'élection qui avait autorité légale a autorité morale.)

« Que le pays, ajoute M. Thiers ait confiance. L'ordre sera rétabli à Paris comme ailleurs. »

« 28 mars.

« L'ordre déjà rétabli à Lyon vient de l'être à Toulouse (M. Thiers n'annonce les insurrections que lorsqu'elles sont étouffées) d'une manière prompte et complète...

« Le plan d'insurger les grandes villes a donc complètement échoué. Les auteurs de ces désordres auront à en rendre compte devant la justice. Ils n'ont conservé une sorte d'influence que sur Marseille, Narbonne et St-Étienne, où cependant la Commune est expirante.

« La France est tout entière ralliée derrière le Gouvernement légal.

« A Paris, les élections auxquelles des maires s'étaient résignés, ont été désertées par les amis de l'ordre. Là où ils ont pris le parti de voter, ils ont obtenu la majorité, qu'ils obtiendront toujours, lorsqu'ils voudront. On va voir ce qui sortira de ces illégalités accumulées. »

(L'élection du 26 mars ayant donné victoire à la Commune n'est plus annoncée que comme étant, en tout ou en partie, une des illégalités s'ajoutant à une foule d'autres.)

« 1er avril.

« Le progrès de l'ordre a été continu depuis trois jours. Le calme s'est maintenu constamment à Lyon ; il a été rétabli à St-Étienne et au Creuzot. A Toulouse, la soumission ne s'est pas démentie, depuis que le préfet est rentré. Les ridicules auteurs de l'insurrection de Narbonne avaient la prétention de prolonger leur résistance. Abordés par le général Keutz, à la tête de 900 hommes, ils ont déposé les armes. Leur chef est sous la main de la justice. A Perpignan, l'autorité est parfaitement obéie... (Pourquoi le dire, alors ?)

« A Marseille, la garde nationale et la municipalité, ne voulant pas assumer la responsabilité d'une guerre civile ont fait une déclaration qui implique la reconnaissance du gouvernement élu. L'armée va rentrer en force à Marseille, et tout terminer. Ainsi la France entière, sauf Paris, est pacifiée.

« A Paris, la Commune, déjà divisée, essayant de semer partout des fausses nouvelles et *pillant les caisses publiques,*

s'agite impuissante. Elle est en horreur aux Parisiens qui attendent avec impatience le moment d'en être délivrés.

« L'Assemblée nationale, serrée autour du Gouvernement, siège paisiblement à Versailles où *achève de s'organiser une des plus belles armées que la France ait possédées.* »

(La phrase est devenue célèbre.)

« Les bons citoyens peuvent donc se rassurer et espérer la fin prochaine d'une crise qui aura été douloureuse mais courte.

(En écrivant ces mots, M. Thiers donnait ses derniers ordres pour l'attaque de Neuilly le lendemain matin.)

« Ils (les bons citoyens) peuvent être certains qu'on ne leur laissera rien ignorer, et que lorsque le Gouvernement se taira, c'est qu'il n'aura aucun fait intéressant à leur faire connaître. »

« 5 avril.

L'attaque de M. Thiers contre Neuilly a échoué, l'attaque de la Commune contre Versailles a également échoué. M. Thiers sent le besoin de se justifier; insulte les gens de la Commune et surtout les accuse de mensonge :

« Les hommes qui ont mis la main sur Paris n'épargnent rien pour le tromper, pour faire haïr le gouvernement qui défend l'ordre et la loi, c'est-à-dire la liberté et la République ! Après s'être emparés de Paris par un coup de force, et grâce à l'horreur qu'inspirait l'effusion du sang, après avoir cru s'assurer leur prise, grâce à un simulacre d'élections, répudiées comme dérisoires par les citoyens éclairés, ils ont soin d'isoler Paris de tout ce qui pourrait jeter la lumière sur les événements... »

(C'est donc la Commune qui entoure l'enceinte de Paris d'un cercle de canons et de baïonnettes, c'est la Commune qui saisit les journaux et correspondances de Paris pour la province et de la province pour Paris, et les entasse par milliers ou par millions dans les caves de Versailles.)

« Ils affectent d'en appeler à l'opinion publique... Après avoir fermé Paris au gouvernement et à la légalité, ils ont ouvertement tenté de les attaquer jusqu'à Versailles, de chasser les représentants des droits et de la volonté de la nation, les élus de ce suffrage universel qu'ils feignent d'invoquer. Repoussés par l'armée, ils l'accusent de les

avoir attaqués... Qu'ils affichent après leur défaite des bulletins de victoire, qu'ils s'arment de fausses nouvelles et d'indignes calomnies, le Gouvernement ne s'en étonne pas. Mais il doit dénoncer à l'opinion publique, pour la mettre en garde, les mensonges qu'il méprise et en dépit desquels la lumière se fera. C'est aux honnêtes gens de toutes les opinions qu'il fait appel, car le mensonge pas plus que la spoliation et l'assassinat, ne peut être d'aucun parti politique. »

Il n'y a qu'un homme qui en appelait plus fréquemment à l'opinion publique que M. Thiers, l'homme des orgies du château de Grandval, qui affirmait plus bruyamment sa sincérité et plus effrontément étalait sa candeur, cet homme, c'est l'empereur, Louis-Napoléon Bonaparte.

Toujours pour éclairer l'opinion publique, le gouvernement versaillais vient de lancer deux proclamations, répandues à plusieurs millions d'exemplaires et qu'on affiche dans nos trente-six mille communes. L'une feint d'être adressée à Paris, mais aucun parlementaire ne la lui a apportée, aucun hérault ne la lui a remise, même au bout de son épée; c'est la moins importante, elle est datée du 10. L'autre du 9, est adressée à la France; c'est la *grosse pièce*, un nouveau réquisitoire contre Paris, un mémoire d'accusateur public, dans lequel, pour la dixième fois, l'histoire de la commune est racontée par M. Thiers, sous des traits de plus en plus noirs; quant à l'adresse aux Parisiens, son auteur se trahit dès la première ligne : M. Favre, hautain et flatteur, pompeux et larmoyant, crachant le miel et l'acétate de morphine.

...« Au milieu des mortelles douleurs d'une lutte aussi insensée que criminelle, nous voudrions qu'il nous fût possible de faire entendre notre voix à la population de Paris, d'invoquer la raison, les bons sentiments de ceux que n'égare pas une inexplicable passion. Comment cette majorité considérable, saine, sensée, ne s'est-elle pas réunie pour faire justice de la poignée d'agitateurs ?...

..... Qui le croirait? Cette Assemblée elle-même, issue du suffrage universel, représentant dans son essence le principe républicain (!) est l'objet des attaques les plus

vives, des plus coupables calomnies. On l'accuse de trahir la République !

... « L'Assemblée, gouvernement légal, a accepté la République comme un fait, se réservant de lui faire subir l'épreuve du droit... Elle a été engagée par M. le Président du Conseil... avec une fermeté et une franchise qui doivent être pour les plus défiants la plus solide des garanties... à conserver la République qu'il a promis de défendre (?)

...« Comment ne pas reconnaître que ruiner l'autorité de l'Assemblée, c'est détruire la République... Entre l'Assemblée représentant la République, et la Commune, personnification de la dictature arbitraire et sanglante, il n'y a pas d'alternative. Paris a pu juger les maîtres odieux qu'il s'est donnés ; dignes imitateurs du 2 décembre, dont ils sont les complices (!), dont ils préparent le retour. Ils procèdent par l'assassinat sur les boulevards (?)... C'est par eux que les élus du suffrage universel sont proscrits, décrétés de mort et de confiscation... La postérité se demandera avec stupeur comment cette orgie sauvage a été un instant possible, comment la population de Paris si intelligente, si patriote, si intéressée au maintien de la loi et au respect de la justice, ne s'est pas immédiatement rangée sous le drapeau du pouvoir légitime.

... L'heure est pressante,... la prolongation de cette situation violente, c'est le retour offensif de l'étranger... »

La cause de nos malheurs, c'est cette Assemblée enragée de monarchisme, qui eût renversé la République dix fois par jour, si elle avait su quelle monarchie en faire hériter, cette Assemblée qui entre en fureur à la vue d'un orateur républicain, comme une meute de chiens hurlant, sautant et se hérissant le poil à l'aspect d'un loup dans une cage. Cette Assemblée, M. Favre nous la présente comme l'essence du principe républicain, comme la personnification de la République !

Quel malheur pour une nation quand celui qui tient la plume de ses protocoles est un faussaire, Maître Favre !

Le discours Thiers est beaucoup plus habile, car il est plus simple, plus narratif, plus bonhomme. Mais il a le tort d'être bien long. *Le Rappel* en donne une excellente analyse qui dit tout, avec le quart des mots et des phrases :

Voici ce que le gouvernement de Versailles suppose la France capable de croire :

L'invasion, Strasbourg rendue, Metz livrée, deux armées prisonnières en Allemagne, la honte de Sedan, la capitulation de Paris, la honte d'une paix impossible, l'arrachement de l'Alsace et de la Lorraine nous avaient mis dans une situation excellente. Une Assemblée vraiment nationale réunissait « l'élite de tous les partis » (si c'est là l'élite des royalistes, que peut être leur tourbe ?), et les « montrait disposés à vivre les uns à côté des autres dans un esprit de transaction et de concessions réciproques. » (Exemples : la majorité insultant Garibaldi et expulsant Victor Hugo).

A cette Assemblée si tolérante, si intelligente, si sage, comment Paris a-t-il répondu ? Comme un enfant. Il avait des joujoux. Les canons de Montmartre ; on l'a laissé un moment *« jouer au soldat »*, *mais l'heure du travail a sonné*, et le père — le gouvernement — a voulu mettre fin à cet enfantillage. Alors l'enfant — Paris — s'est fâché et a mis en ligne ses soldats de plomb — les gardes nationaux. On conçoit que le gouvernement ait tenu bon. C'est pourquoi il s'est enfui à Versailles.

Tout le monde l'approuvera de « cette tactique que l'événement a justifiée », car il habite maintenant le palais sur lequel on lit : « A toutes les gloires de la France », et il est évident que toutes les gloires de la France c'est lui.

L'Assemblée et le gouvernement ayant toutes les vertus, la Commune a tous les vices.

Le mouvement du 18 mars « n'est pas une émeute parisienne, c'est une révolution cosmopolite ». Ce sont des échappés de tous les pays qui se sont rués sur la France comme sur une proie ; il y en a parmi les membres de la Commune : « *quelques-uns* sont des étrangers non naturalisés ». Il y avait en effet dans la Commune *un* étranger, le citoyen Frantzel.

Mais les membres de la Commune n'ont pas besoin d'être des étrangers pour être des intrus ; tous sont le produit « d'élections faites sans droit, sans listes (?), sans surveillance (?), et qui n'ont amené au scrutin qu'*une portion infime* de la population électorale » (*deux cent quarante-huit mille trois cent quatre vingt-huit électeurs*).

Naturellement cette écume des nations n'a pas d'autre but que la destruction et la ruine de tout. Ce qu'elle fait semblant de *revendiquer* n'est que son prétexte et son mensonge. Toutes les choses que la Commune demande, l'Assemblée les lui offrait : 1° La Révision de la loi sur les échéances ? mais « l'Assemblée l'avait *concédée* » ; 2° Une loi sur les loyers ? « mais l'Assemblée l'avait *promise* » ; 3° des franchises municipales pour Paris ? « mais l'Assemblée *avait discuté* d'urgence la loi sur les municipalités » ; 4° Des garanties contre une restauration monarchique ? « mais l'honorable Président du Conseil s'est exprimé sur le respect de la forme républicaine dans des termes qui ne laissent aucun doute ». L'échelle descendante est curieuse à noter : 1° l'Assemblée « concède » ; 2° l'Assemblée « promet » ; 3° l'Assemblée « discute » ; 4° quant il s'agit de la République, l'Assemblée se tait et laisse parler M. Thiers.

Revendications pour rire que tout cela : « Le mouvement qui a éclaté dans Paris ne porte en soi aucune idée. Il est né d'une haine stérile contre l'ordre social. C'est la fureur de détruire pour détruire. C'est un certain fonds d'esprit sauvage, c'est un besoin de vivre sans frein et sans loi, qui reparaît en pleine civilisation. » Il y a des journaux anglais qui confondent le mot « communal » avec le mot « communisme », et qui croient que c'est le communisme qui est installé à l'Hôtel de Ville. La circulaire de Versailles n'hésite pas à faire une confusion analogue : « le mot Commune ne signifie pas autre chose. Il n'est que l'expression des instincts déréglés, des passions réfractaires qui s'attachent à l'unité séculaire de la France comme à un obstacle. »

Les calomnies officielles auront beau faire, la France ne tardera pas à comprendre, si elle ne le comprend déjà, que c'est cette Assemblée si modérée et si conciliante qui a été la provocatrice, et que Paris ne s'est fâché que lorsqu'elle a voulu le récompenser de son siège héroïque en le désarmant et en le dégradant. La France verra qu'au fond du mouvement parisien il y a une idée : le droit de l'intelligence à ne pas être opprimée par le nombre. Et elle trouvera juste que ce droit soit respecté.

Au fond, la question est celle-ci : la République existe, Paris veut qu'elle dure, Versailles ne veut pas. Donc, le perturbateur, c'est Versailles.

Ceux qui gouvernent la province doivent commencer à s'apercevoir que calomnier n'est pas vaincre. Ils ne tarderont pas à être obligés de reconnaître dans le fait actuel une aspiration légitime à laquelle il faut absolument une satisfaction. Ils se résigneront alors à une transaction qui réjouira le cœur de tous ceux qui ont un cœur, et qui nous permettra d'essuyer le sang et de soigner les blessures de notre pauvre grande patrie.

Auguste VACQUERIE (*Rappel*).

Voici d'ailleurs le texte même de l'article que publiait dimanche le *Journal Officiel* de Versailles :

« La situation de la France autorisait, il y a un mois à peine, les espérances les plus consolantes.

« Au sortir d'un abîme de maux, nous nous trouvions posséder ces trois biens que les peuples ont rarement la chance d'avoir ensemble et dont un seul est déjà assez rare, assez précieux pour exciter l'envie du monde : la liberté, la paix, la sagesse politique (Moi, Thiers).

« Un gouvernement, favorisé au dehors par l'adhésion des puissances européennes, travaillait avec ardeur à réparer les désastres de la guerre. Une Assemblée composée de l'élite de tous les partis les montrait tous disposés à vivre, à côté les uns des autres, dans cet esprit de transaction et de concessions réciproques qui, dernier fruit, ordinairement, d'une longue pratique des institutions libres, se trouvait cette fois réalisé dès le début par la seule force du patriotisme.

« L'industrie et le commerce, rassurés sur l'avenir et surexcités par un long chômage reprenaient leur essor; un immense mouvement d'affaires commençait dans lequel on pouvait espérer que l'agiotage n'aurait pas toute la part. Et comme il n'est pas possible qu'une nation donne tous ces signes de vitalité, de prospérité et de bon sens sans que ses voisins s'en aperçoivent, la France, malgré la perte de deux départements, se retrouvait grande encore. Les sympathies des peuples, la considération des gouvernements lui revenaient.

« C'est alors que, d'un fait dont la gravité échappa tout d'abord à la population et qui semblait ne devoir être qu'un simple incident sans portée, sortit la crise que nous con_

naissons. On savait que les gardes nationaux de Belleville et de Montmartre refusaient de rendre au dépôt commun les canons, désormais inutiles, qui avaient été, pendant le siège, offerts par souscription au gouvernement de la défense.

« Le public ne comprenait rien à cet entêtement déraisonnable. Il était tenté d'y voir un enfantillage, quelque chose comme une manière intempestive de jouer au soldat.

« Cependant la colline de Montmartre se garnissait de ces canons, sur lesquels veillaient des sentinelles exactement relevées, qui, arguant d'une sévère consigne, barraient le passage aux curieux et interdisaient la circulation dans les rues avoisinantes. Un quartier tout entier se trouva peu à peu par l'effet d'une sorte de séquestration, séparé du reste de la capitale.

« On comprit alors pourquoi, à la veille de l'entrée des Prussiens dans les Champs-Élysées, les habitants du faubourg de Belleville avaient barricadé leurs rues, où ils savaient pourtant que les Prussiens ne devaient pas venir. On vit le lien qui unissait tous ces faits. Presqu'en même temps, on apprit qu'un comité s'était constitué par voie d'élection, qui avait sous ses ordres un certain nombre de bataillons de la garde nationale. On lut sur les murs, non sans stupéfaction, les proclamations de ce comité, qui, en se donnant lui-même le nom de fédération, démasquait ses visées, et il apparut aux moins clairvoyants qu'il s'était organisé à Paris, d'une façon occulte, un gouvernement révolutionnaire qui prétendait tenir tête au gouvernement légal et national.

« Cette sorte d'émeute en permanence pesait sur la cité comme une menace. Elle empêchait tout, retardait tout, suspendait tout. Elle paralysait l'action bienfaisante de la paix. Elle était devenue comme le point fixe qui attirait tous les regards.

« Après avoir laissé aux cessionnistes le temps de réfléchir et de se soumettre, le gouvernement, cédant aux exigences de l'opinion publique, crut devoir en finir avec cette énigme.

« On sait ce qui s'en suivit, et comment échoua un plan qui avait été conçu en vue de rendre à Paris la paix avec la sécurité, et d'éviter la guerre civile.

« On vit alors ce qui se cachait derrière ces canons et ces barricades.

« On se trouvait en face d'une vaste conspiration, élaborée de longue main, à la faveur de six mois de guerre qui lui avaient permis d'accumuler toutes les ressources et tous les engins en apprenant l'art de les manier. Préparée et mûrie dans les moindres détails, elle dépassait par ses proportions tout ce qu'on avait encore vu dans l'histoire.

« L'insurrection, qui n'attendait qu'une attaque pour se découvrir, descendit des hauteurs de Montmartre comme un torrent, déborda en tous sens, et finit par inonder la cité entière, à l'exception de quelques îlots, le Ier, le IIe et le IXe arrondissement. Ce n'était pas une émeute parisienne; c'était toute l'armée de la révolution cosmopolite qui avait pris pied à Paris et qui s'y était retranchée pour étendre de là la main sur la France entière. L'Internationale, le mazzinisme, le fenianisme s'y étaient donné rendez-vous. Il y avait dans cette immense tourbe militaire des Allemands, des Polonais, des Américains, des Italiens. Ces derniers, qui trouvent tout naturel que Rome soit aux Romains, contestent Paris à la France.

« Le Gouvernement, que des stipulations de traité de paix avaient réduit pour la défense de la société à une force absolument insuffisante, se trouvait à peu près désarmé. Il pensa que, ne pouvant garder Paris dans sa main, il devait à tout prix préserver la France. Dût-il même y avoir conflit, il évitait ainsi à la capitale les horreurs et les dangers d'une guerre des rues.

« La translation à Versailles fut l'effet d'une sage tactique que l'événement a justifiée.

« Elle marquera dans l'avenir la fin du despotisme jacobin qui, mieux armé que jamais pour tout saisir, est mis ainsi dans l'impuissance de rien atteindre.

« Tandis que dans le palais sur le fronton duquel on lit : « A toutes les gloires de la France », l'administration de la France s'occupe avec sa régularité habituelle et que l'Assemblée, dernier asile de notre nationalité française, jouit pour ses séances d'une parfaite sécularité, l'insurrection, assiégée dans Paris, privée des postes et des télégraphes, se meurt dans son triomphe. Séparée du reste du monde, elle épuise dans un cercle de fer sa rage impuissante.

« Lyon, Toulouse, Marseille qui avaient un instant tressailli, sont rentrés dans leur vie laborieuse, paisible et fructueuse.

« Mais dans Paris, l'insurrection livrée à elle-même se déchaîne librement, et par ce qu'elle fait de la capitale, elle montre ce qu'elle aurait fait de la France.

« Une tentative de conciliation tentée par quelques-uns des maires et des députés de Paris n'a abouti, après de stériles pourparlers, qu'à désorganiser et à dissoudre les derniers éléments de résistance qui subsistaient encore dans cette ville.

« Parmi les négociateurs, tous ceux qui étaient sincères sont venus reprendre leur place dans l'Assemblée ou se sont retirés de Paris : les autres ont trahi leur secret penchant en prenant parti pour les insurgés.

« D'abord dirigée par le Comité central, sorte de conseil militaire et dictatorial, l'insurrection a cherché à se légitimer par des élections qui ont abouti à l'établissement de la Commune. Ces élections, faites sans droit, sans listes, sans surveillance et sans garanties aucunes, n'ont amené au scrutin qu'une portion infime de la population électorale. Une partie des élus n'a pas même obtenu le huitième du nombre des électeurs inscrits. Quelques-uns sont des étrangers non naturalisés et 16 membres sur 92 ont donné leur démission.

« A peine constituée, la Commune, en face de laquelle subsistait toujours le Comité central, qui n'avait pas voulu se dissoudre, a remis ses pouvoirs à une commission exécutive de cinq membres, pour lesquels toute la politique se résume dans la reproduction graduite et dans l'imitation atroce, quels que soient d'ailleurs le but, les circonstances et l'état social, des procédés de 1793. Ces antiquaires forcenés veulent que la Terreur ait, elle aussi, sa restauration, aggravée encore par les procédés du brigandage.

« Cette fureur d'anachronisme, qui cherche à copier les mauvaises journées de la Révolution, s'est appesantie sur Paris comme sur une proie. Les menaces de mort, la suspicion permanente ont amené une nouvelle émigration. Plus de 200000 personnes ont quitté Paris, et, si l'on ajoute à ce nombre toutes celles qui, lasses d'être enfermées dans la ville par le siège, s'en sont échappées comme

d'une prison au lendemain du 28 janvier, on verra que l'absence d'une fraction notable de la population de Paris a secondé singulièrement les chances des néo-terroristes.

« Mal à l'aise dans ses limites, et sentant qu'au lieu d'être une révolution, elle n'était que l'insurrection d'une ville, l'émeute a osé se porter sur Versailles, oubliant que lorsque les Parisiens de la première révolution allaient y chercher l'Assemblée et le roi, ils ne passaient pas du moins sous les regards des Prussiens, échelonnés en curieux sur les hauteurs. Soutenus par une armée fidèle et patriotique, qui comprend qu'il y va de l'existence du pays, l'Assemblée et le gouvernement ont vigoureusement repoussé cette attaque. L'insurrection a dû se replier sur la capitale où elle périt de consomption.

« Si, à travers tous ces violences, on cherche à démêler quel a été le motif mis en avant par cette rébellion, on en trouve plusieurs.

« Elle n'a que trop su payer de mots la crédulité populaire.

« Elle a inscrit sur le drapeau rouge :

1° La demande de la révision de la loi sur les échéances ;

2° La demande d'une loi sur les loyers ;

3° La demande de franchises municipales pour Paris ;

4° La crainte d'une restauration monarchique.

« Si tel avait été le but réel de l'insurrection, la guerre civile était bien inutile pour y atteindre. L'assemblée nationale avait concédé le premier point, promis le second, discuté d'avance une loi sur les municipalités, et enfin l'honorable président du Conseil s'est exprimé sur le respect de la forme républicaine en termes qui ne laissent aucun doute. En admettant même que les solutions agréées par l'Assemblée eussent paru insuffisantes à quelques-uns, nous vivons sous un régime de liberté qui donne à chacun, tous les moyens possibles de convertir pacifiquement ses concitoyens à sa propre opinion.

« Mais pour voir sous leur vrai jour les hommes de la Commune, mais pour savoir exactement ce qu'ils veulent, il faut regarder moins à ce qu'ils disent qu'à ce qu'ils font

« Suppression absolue d'aller et de venir et de toutes les libertés individuelles, espionnage et délation en perma-

nence, confiscation et vol avec effraction des caisses publiques, arrestation et condamnation des honnêtes gens, élargissement des condamnés, appel aux armes des repris de justice, visites domiciliaires, réquisitions forcées, pillage des entrepôts et des maisons de banque, spoliation à main armée, enrôlement forcé des citoyens pour la guerre civile, prise d'otages, réhabilitation de l'assassinat, exercice systématique du brigandage sous toutes ses formes, voilà les bienfaits qu'assure à la ville de Paris une insurrection qui ne trouve pas assez libérales les lois votées par l'Assemblée.

« C'en est assez pour démontrer qu'il n'y a entre ses revendications et ses intentions, entre son langage et ses actes, aucun rapport ; entr'elle et ce qu'on appelle, à proprement parler, un parti politique, aucune similitude. Le mouvement qui a éclaté dans Paris ne porte en son sein aucune idée. Il est né d'une haine stérile contre l'ordre social. C'est la fureur de détruire pour détruire. C'est un certain fond d'esprit sauvage, un certain besoin de vivre sans frein et sans loi, qui reparait en pleine civilisation.

« Le mot de Commune ne signifie pas autre chose. Il n'est que l'expression des instincts déréglés, des passions réfractaires qui s'attachent à l'unité séculaire de la France comme à un obstacle.

« Certains hommes trouvent que la France est trop forte, trop policée pour eux. Elle les soumet à une existence trop régulière. Il leur faudrait les guerres privées du moyen-âge, avec la vie aventureuse, les aubaines, les coups de mains et le droit du plus fort.

« Voilà pourquoi, au lendemain de l'invasion allemande, ils proposent à la France de se défaire de ses propres mains.

« Ils se révoltent contre la nécessité de vivre en pays civilisé, et ce qu'ils veulent, sous le nom de Commune, c'est, pour l'appeler de son vrai nom, le démembrement volontaire. »

« Le Journal officiel de Versailles du 10 avril contient la déclaration suivante :

« Au milieu des mortelles douleurs d'une lutte aussi insensée que criminelle, nous voudrions qu'il nous fût possible de faire entendre notre voix à la population de Paris, d'invoquer la raison, les bons sentiments de tous ceux que n'égare pas une inexplicable passion.

« Comment cette majorité considérable, saine, sensée, ne s'est-elle pas réunie pour faire justice de la poignée d'agitateurs par lesquels elle se laisse dominer ?

« Elle reproche au gouvernement d'avoir abandonné Paris ?

« Mais elle oublie qu'il a fait appel à la garde nationale pour faire exécuter la loi et qu'après avoir attendu toute une journée, resté seul, livré à la sédition, il a dû se retirer près de l'Assemblée

« Qui le croirait cependant, cette Assemblée elle-même, issue du suffrage universel, représentant dans son essence les principes républicains, est l'objet des attaques les plus vives, des plus coupables calomnies.

« On l'accuse de trahir la République et d'arborer le drapeau blanc : chaque jour on annonce qu'elle a proclamé un roi.

« Ces tristes inventions ne mériteraient pas de réfutation, si la crédulité qui les fait admettre ne prenait sa source dans un sentiment dangereux qu'il importe de bien constater pour démontrer l'erreur politique sur laquelle il repose.

« Paris est républicain ; il a acclamé la République du 4 septembre, et après lui la France entière l'a acceptée.

« C'est au nom de la République que le gouvernement de la défense nationale a lutté contre l'invasion, que la France mutilée est reconquise elle-même par le vote souverain du 8 février et par la réunion de l'Assemblée qui en est sortie.

« A ce moment solennel, la République pouvait être discutée ; car au gouvernement de fait du 4 septembre succédait le gouvernement légal maître de lui-même et des destinées du pays.

« L'Assemblée a eu la sagesse d'écarter toute délibération sur un si grave sujet, à l'heure troublée où les excitations passionnées pouvaient perdre la patrie.

« Elle a accepté la République comme un fait, se réservant de lui faire subir l'épreuve du droit, et reconnaissant que la meilleure politique consistait à se ranger sous la bannière qui nous divise le moins.

« M. Le Président du Conseil a tracé son programme avec une fermeté et une franchise qui doivent être pour les plus défiants la plus solide des garanties. Il a demandé à l'Assemblée de réorganiser le pays, de guérir ses plaies, de

lui rendra le calme et la force et la renvoyer jusque-là toute discussion sur la forme du gouvernement.

« Jusque-là, il l'a engagée à conserver et à pratiquer la République, qu'il a promis de défendre et de faire respecter.

« Ce pacte a été accepté.

« Il a été tenu, il le sera loyalement.

« La majorité de l'Assemblée, essentiellement conservatrice, comprend que rien ne serait plus fatal au pays qu'une compétition personnelle du pouvoir. Elle repousse avec horreur une restauration impérialiste, et convaincue que d'autres prétentions seraient un signal de discorde, elle s'efforce honnêtement d'opposer aux malheurs qui nous accablent l'action collective de la nation entière, unie dans un même intérêt de salut, et seule assez forte pour surmonter l'effroyable tempête que l'Empire, l'invasion et la sédition ont déchaînée.

« Si telle est sa ligne politique, qui a le droit de la blâmer, et comment ne pas reconnaître que ruiner son autorité, c'est détruire la République qui repose uniquement sur le consentement de la majorité nationale ?

« Entre l'Assemblée, représentant la République et la légalité, et la Commune, personnification de la dictature arbitraire et sanglante, il n'y a pas d'alternative.

« Paris a pu juger les maîtres odieux qu'il s'est donnés — il les voit à l'œuvre —, dignes imitateurs du 2 décembre, dont ils sont les complices, dont ils préparent le retour. Ils procèdent par l'assassinat sur les boulevards, les arrestations, les perquisitions domiciliaires ; toute leur théorie est dans le culte aveugle de la force. Si leur règne détestable durait, ce serait celui de la destruction et de la mort.

« La France périrait dans de honteuses convulsions.

« Et c'est pour eux que les élus du suffrage universel sont proscrits, décrétés de mort et de confiscation ; c'est pour eux que les citoyens marchent contre des soldats ; c'est pour eux que nos forts vomissent la mitraille, que nos généraux sont immolés ! La postérité ne voudra pas le croire ; elle se demandera avec stupeur comment cette orgie sauvage a été un instant possible, comment la population de Paris, si intelligente, si patriote, si intéressée au maintien de la loi et au respect de la justice, ne s'est pas immédiatement ras-

...gés sous le drapeau du pouvoir légitime qui seul peut lui rendre la paix, le travail et la liberté !

« Du reste l'heure est pressante. Ce n'est pas seulement la honte et la ruine; c'est le retour offensif de l'étranger, c'est la fin de la France, qu'amènerait certainement la prolongation de cette situation violente. Nous avons le ferme espoir qu'enfin elle touche à son terme.

« Malgré les calomnies dont elle est l'objet, l'Assemblée poursuit avec impartialité la délibération de la loi municipale; elle ne cherche pas dans la sédition un prétexte pour ajourner le retour légal de Paris au droit commun. Comme le reste de la France, Paris devait jouir de ses franchises municipales; il en jouira. Mais il reconnaîtra que ces franchises ne seraient qu'un instrument de tyrannie si elles n'étaient pas contenues dans les limites de la loi, et si les pouvoirs publics n'exerçaient pas, à Paris comme dans tout le pays, leur légitime autorité. »

Mercredi, 12 avril.

Des citoyens qui faisaient naguère partie de l'armée française, nous ont fait savoir par affiche (7 avril) :

« Un conseil de guerre siégeant à Versailles vient de condamner à mort les officiers et les sous-officiers qui ont refusé de faire feu sur le peuple ».

L'Officiel de Versailles annonce :

« Quelques hommes reconnus pour appartenir à l'armée et saisis les armes à la main ont été passés par les armes, suivant la rigueur de la loi militaire qui frappe les soldats combattant leur drapeau ».

Ceci veut dire que M. Thiers, devenu grand prévôt de l'armée, interdit aux soldats sous ses ordres de savoir que nous sommes en guerre civile; il leur est enjoint de supposer qu'ils font la guerre à des étrangers. La preuve pour le soldat qu'en marchant à l'armée de Versailles, il n'a pas de Français devant lui, mais des envahisseurs du dehors, venus du Mexique ou de Cochinchine, c'est que si le cœur lui manque pour attaquer à la baïonnette son père ou son frère, il sera traité comme déserteur, c'est-à-dire fusillé. Il sera fusillé comme traître si, abandonnant le drapeau tricolore des bourgeois, il rejoint le drapeau rouge des républicains. Six balles dans la tête, voilà les arguments.

Et cela se fait lestement, cela se fait tous les jours : « on refait ainsi le moral de la troupe » ; mais quand il s'agissait seulement de déserteurs aux Prussiens, MM. Favre, Simon et Trochu, dans le premier siège, étaient d'une mansuétude, d'une débonnaireté presque scandaleuse.

On lit dans un journal du matin :

« Un de nos amis qui habite les environs du Petit-Bicêtre nous affirme qu'il ne se passe pas de jour sans que l'on fusille quelques malheureux lignards pris parmi les fédérés. On sait que les fantassins et même les cavaliers ont l'habitude de faire graver à l'aiguille et à la poudre sur leur avant-bras le numéro de leur régiment et de leur compagnie, sans préjudice de deux cœurs enflammés et percés d'une flèche. La première chose que font les gendarmes c'est de saisir les prisonniers revêtus de l'habit militaire — c'était peut-être des fédérés qu'on avait ainsi équipés — le cas est fréquent —, n'importe ! on n'y regarde pas de si près, on les fusille tout de suite ; la seconde, c'est de déshabiller les autres. Ceux qu'on trouve tatoués ont peut-être cessé depuis un an et un jour d'être militaire. N'importe ! fusillés aussi ! »

La Liberté de Versailles et le *Paris-Journal* racontent :

« Parmi les prisonniers faits à Clamart et à Issy se trouvaient seize soldats de ligne qui ont été immédiatement fusillés. Les lignards que l'on voit ramener dans Versailles sont ceux sur l'identité desquels il y a doute. Mais dès qu'il est prouvé qu'ils ont effectivement appartenu à l'armée, ils ont le sort des traîtres.

« Comment, objectera peut-être un honnête homme, comment un capitaine de gendarmerie, un colonel ou même un général, aurait il ainsi le droit de fusiller des prisonniers, séance tenante, sans procédure judiciaire ? » Cela se passe ainsi ; il n'y a pas d'explication qui vaille celle-là. D'ailleurs il a été pourvu par le grand justicier de France, M. Dufaure, Garde des Sceaux, à ce que ces meurtres soient licites, à ce que ces assassinats soient juridiques. Le lendemain de l'égorgement de Flourens et de Duval, l'honorable M. Dufaure proposa d'urgence l'abréviation, (comme qui dirait l'abrogation) des formalités devant les conseils de guerre.

« L'insurrection, Messieurs, qui désole la capitale, ne

résistera pas longtemps au parti de l'ordre qui se lève sur tous les points de la France. Déjà l'état de siège a été décrété.

... M. le Chef du Pouvoir exécutif, d'accord avec le Garde des Sceaux, afin d'abréger la procédure devant les conseils de guerre, et de statuer le plus promptement possible sur les crimes des misérables qui désolent la France... propose à l'Assemblée le décret suivant :

« L'instruction préalable n'est plus nécessaire. »

Il nous semblait que sans instruction préalable il ne saurait y avoir de prévenus, encore moins de coupables. Tout cela est supprimé désormais par MM. Thiers, Dufaure et l'Assemblée agissant de concert ; pour fusiller les gens, une instruction préalable est désormais inutile. Trois officiers quelconques pourront toujours être considérés comme une cour martiale, ils vous fusilleront d'abord, vous réclamerez ensuite !

Un député de Paris, M. Tolain, souleva, hésitant et timide, diverses objections : il n'y aurait peut-être plus de justice, ...car, enfin, *la juriduction des tribunaux militaires* est déjà fort expéditive, elle laisse à peine aux juges le temps de distinguer les innocents et les égarés des coupables et des criminels. Mais les clameurs de l'Assemblée étouffèrent bientôt les protestations de M. Tolain.

C'est ainsi que procède le parti de l'ordre. M. Thiers, l'auteur de notre guerre civile, fait tout ce qu'il est possible pour la rendre atroce et cruelle. Sur la tête de ce méchant, tombe la responsabilité de tout le sang déjà versé, de tout le sang qui sera encore répandu ! Mais qu'importe à ce vieillard vaniteux et égoïste, obstiné, madré et menteur, que lui importe, pourvu qu'il ait le dernier mot ! Il a déjà fait tuer plusieurs centaines d'hommes... ; s'il en fait tuer quelques milliers encore, tant mieux pour lui !... Le petit homme se juchera sur des échasses et sautillera *triomphant* par dessus les cadavres étendus.

Donc, M. Thiers n'admet pas l'existence de la guerre civile dont nous lui sommes redevables. Il enrôle de force tous les les soldats, les jeunes mobiles, les prisonniers revenant d'Allemagne sous le drapeau tricolore : Sus aux Parisiens ! Si vous pensiez devoir les traiter en frères et en Français, si vous étiez assez traîtres à la patrie pour ne pas les écraser, vous seriez fusillés !

Il semblerait que, si nos lignards sont mis sur le pied de guerre en face de l'ennemi, leur ennemi devrait être également traité sur le pied de guerre. Mais non pas ; malgré l'exemple des fédérés et des confédérés dans la guerre civile des Etats-Unis, Versailles ne veut pas que nos fédérés de Paris, avec leur armée de cent mille hommes et leurs cinq cents canons, soient autre chose qu' « une poignée de factieux », qu'une bande de malfaiteurs. Les lignards sont des belligérants qui n'ont pas de belligérants en face d'eux. Par une fiction double qui se contredit elle-même, M. Thiers dit à ses troupes : Considérez-vous comme des soldats combattant l'étranger. Mais les Parisiens que vous combattez, ne les considérez pas comme Français, pas même comme étrangers, traitez-les en assassins, c'est-à-dire soyez assassins vous-mêmes.

C'est ainsi qu'ils en ont agi avec Flourens et Duval.

Voici par exemple comment se comporte Monsieur le Marquis de Galliffet, qui, désormais, sera fameux autrement que par ses prospères infortunes conjugales à la cour des Tuileries.

Monsieur le Marquis était avant hier à Chatou à la tête de cinq à six cents hommes de cavalerie. Quelque espion l'informe de la présence de trois gardes nationaux déjeûnant chez un marchand de vin. A la tête de ses six cents chevaux, il s'élance aussitôt comme un foudre de guerre, il fond sur la maison du marchand, la cerne, s'empare bientôt des trois fédérés ; un capitaine, un sergent, un garde national : « Misérables, à genoux » ! crie le héros Galliffet. Deux se résignèrent et furent fusillés dans cette posture. Le capitaine résista, se débattit, on lui cassa la tête à bout portant.

Jeudi, 13 avril.

Nous avons beau dire, nous avons beau faire, la guerre est immorale et ne peut être qu'immorale dans tous ses actes et sous tous ses aspects. La guerre offensive que nous fait Versailles est immorale, mais la guerre défensive par laquelle nous lui répondons n'est pas moins immorale. Même à certain point de vue on peut dire qu'à tort ou à raison, la conscience humaine supporte dans la guerre défensive des horreurs et des extrêmités qu'elle rejetterait

avec dégoût s'il s'agissait de guerre offensive. On peut dire de cette façon que la guerre défensive comporte encore plus de cruauté que l'offensive. Ainsi j'entends des hommes honnêtes, modérés, vertueux discuter froidement les moyens d'asperger de pétrole brûlant les bandes versaillaises qui se rueraient à l'assaut de Paris. Même thèse se soutenait contre les Prussiens, lors du premier siège: « Pour sauver ma vie, j'ai le droit de te brûler vif. Si tu ne veux pas être brûlé, va-t-en ! » Oui, c'est ainsi qu'on raisonne entre deux aspirations vers la fraternité universelle que rendent plus ardentes les angoisses du moment. Est-on absurde, est-on hideux ou sublime ?

Le décret de la Commune ordonnant la capture d'individus soupçonnés de complicité avec Versailles, leur interrogatoire par un jury d'accusation, leur détention, le cas échéant, comme ôtages, et leur exécution possible comme représailles aux fusillades Thiers-Vinoy-Galliffet nous avait extrêmement émus. Horrible ou non, nécessaire ou non, cette menace de retaliation semble avoir produit son effet à Versailles. On n'exécute plus nos gardes nationaux, Paris n'a donc pas de représailles à exercer. La loi signée Cluseret, instituant le service obligatoire, rentre dans le même ordre d'idées que celle relative aux otages et représailles, elle soulève les mêmes questions de moralité, c'est au fond la même immortalité et, cependant, inconséquence ou non, je la trouve légitime.

Un premier décret, daté 5 avril, enrôlait forcément dans la compagnie tous les célibataires âgés de 17 à 35 ans. Le service n'est plus que falcutatif de 17 à 19 ans, mais de 17 à 40 ans il est obligatoire pour les gardes nationaux, mariés ou non, les exemptions de service de la garde nationale sont nombreuses, excessivement nombreuses (cochers de fiacre, d'omnibus, employés d'administrations municipales et d'intérêt public); cependant, officiellement, tout citoyen est censé faire partie de la garde nationale.

Le décret Cluseret soulève de vives protestations, il ne pouvait en être autrement: ils sont nombreux ceux qui pensent avoir mieux à faire dans leur propre intérêt que de servir dans les rangs de la garde nationale, nombreux ceux qui ne se soucient pas des fatigues de marches et de con-

tremarches, d'exposer leur vie ou quelque membre pour les beaux yeux de la Commune. Ces braves gens disparaissent en masse, s'éclipsent en foule sous mille prétextes ou mille déguisements : ils vont, disent-ils, approvisionner Paris, chercher des viandes, des légumes, des farines, ils sont appelés au dehors par des affaires urgentes de famille ; et on les laisse partir sans trop de difficulté. D'autres s'en vont pêcher sur la Seine, un bateau mollement soulevé par le flot en emporte une demi-douzaine ; d'autres partent déguisés en bouviers, maraîchers, conducteurs ou employés de trains, en dames ou en vieillards à perruque. Arrivés à Versailles ou dans quelque bonne ville de province, ils décoiffent le toupet ou le chapeau à fleurs, prennent un air crâne et racontent au ruraux que la Commune avait mis leur tête à prix, ce dont les ruraux s'émerveillent. On évalue à quelques milliers par jour ceux qui désertent ainsi le foyer des révolutions pour des climats plus pacifiques... Cependant les bourgeois qui restent sont peu ou point inquiétés du chef de la garde nationale et, soit dit entre parenthèses, on n'entend pas depuis quelque temps qu'aucune arrestation ait été faite de suspects à détenir comme otages. Le décret Cluseret est donc jusqu'à présent à peu près nul et non avenu pour les jeunes riches et tout ce qui appartient à la classe bourgeoise. La Commune est parfaitement avisée en ne les enrôlant pas de force dans les rangs où ils jetteraient la discorde et le mécontentement en attendant le moment de la trahison. Par contre elle est très rigoureuse à l'endroit des prolétaires, des jeunes prolétaires, auxquels elle dit à bon droit : C'est votre cause que vous avez à défendre, car c'est le prolétariat et pas autre chose que tous les monarchistes amalgamés bombardent dans Paris.

Le Rappel critique la loi en d'excellents termes :

« S'il s'agissait encore de la guerre prussienne, nous serions énergiquement pour l'arrêté du délégué à la guerre. Nous le trouverions à peine suffisant, et nous demanderions la levée en masse. Personne, en effet, n'a le droit de se soustraire à la défense du pays, et contre l'étranger le devoir est absolu. Mais quand au lieu de France contre Prusse, c'est France contre France, quand c'est la patrie déchirée en deux qui se frappe elle-même, comment forcer des

Français à tuer des Français? Une guerre entre citoyens est une guerre entre opinions. Au fond de celle-ci, il y a le duel de la Monarchie et de la République. Et si celui que vous enrôlez est monarchiste, vous feriez en le contraignant à tirer sur la monarchie ce que ferait le gouvernement de Versailles en contraignant les républicains des départements à marcher contre Paris. Vous feriez quelque chose d'analogue à ce que faisaient les Prussiens lorsqu'ils obligeaient les paysans français à travailler à leurs tranchées. En guerre étrangère, il faut la levée en masse; mais en guerre civile, il ne faut que des volontaires.

Tout cela est on ne peut mieux dit. Certainement il ne faudrait dans une guerre civile que des volontaires, car dans ce cas il n'y aurait plus cette horrible chose qu'on appelle guerre civile. Le gouvernement de Versailles a fait appel aux volontaires de la guerre civile; les Préfets, les Maires, les Députés, toute la machine gouvernementale a été chauffée à toute vapeur, Thiers a de sa plus belle plume écrit à toutes les communes de France, il ne demandait que mille volontaires par département. Qu'a-t-il eu en fait de volontaires? Sept à huit cents individus se sont enrôlés, non pas dans chaque département, mais dans toute la France; Zouaves pontificaux, gens ruinés ou tarés, écrasant des bottes éculées, deux où trois cents de ces messieurs ont poussé jusqu'à Versailles, où ils ont tous demandé leur nomination de capitaine ou au moins de sous-lieutenant. Voilà ce que Thiers, Favre, Picard et Cie ont trouvé en fait de coreligionnaires, de volontaires de l'ordre, de la famille et de la propriété, dans les cinquante millions de *kilomètres carrés, superficie* de la France. Les ennemis de la Commune qui lui font un crime si noir d'enrôler à la défense de Paris d'autres soldats que des volontaires, veulent-ils retourner l'argument de l'autre côté, veulent-ils aussi contraindre Versailles à n'employer que des volontaires à son service? Versailles lève le ban et l'arrière-ban de ses soldats disponibles, en mendie de Bismark qui, tous les jours, lui en expédie une cargaison nouvelle des prisons d'Allemagne. Versailles triche encore ce bon M. de Bismark sur le nombre de bayonnettes que celui-ci permet d'avoir. Versailles lance ses gendarmes à la chasse des réfractaires. Versailles fusille tous les soldats qui font des

difficultés de marcher contre leurs frères de Paris ; on nous dit que c'est par des fusillades impitoyables que Thiers relève le moral de son armée, qu'un jour on en a passé quarante ou cinquante par les armes dans le camp de Satory ; on dit qu'il en exécute tous les jours pour encourager les autres. Voyons, braves gens qu'exaspère l'immoralité du décret appelant les hommes valides de Paris à défendre Paris, voulez-vous forcer Versailles à ne contraindre aucun homme à marcher contre Paris? Que les syndicats d'union, que les notables commerçants, que ce qui reste à l'Assemblée de représentants de Paris obtiennent de M. Thiers, que, revenant au combat des Horaces et des Curiaces, ou aux tournois de la chevalerie, la lutte soit restreinte à ceux qui, spontanément, se présenteront en champ clos... *Hie Welf, hie Waiblingen*! Ici les volontaires de l'Assemblée rurale, ici les volontaires de la Commune de Paris!

Vendredi, 14 avril.

Nous venons d'enterrer Pierre Leroux qui fut un profond penseur, un grand philosophe et qui, affaibli par les efforts de pensée, par les fatigues intellectuelles, par les misères et souffrances de la vie matérielle, se survivait presque depuis une année ou deux.

Derrière le corbillard du pauvre qui emportait son cercueil, le cortège était nombreux. Fort peu de bourgeois, presque tous prolétaires : on eût dit que les socialistes de Paris s'y étaient donné rendez-vous. Proportionnellement, beaucoup de femmes. En tête marchaient deux membres de la Commune avec leur écharpe rouge, délégués officiellement. Car l'enterrement de Pierre Leroux est un événement public, et ceux-là qui ont quelques vagues aperceptions de cette science, presque mystérieuse encore, qu'on appelle *l'Histoire des idées*, savent pertinemment, savent que Pierre Leroux est un des importants auteurs de nos dernières révolutions intellectuelles et morales, qui ont les révolutions politiques pour contre-coup. L'histoire de notre monde civilisé pendant un demi-siècle compte de nombreux facteurs, parmi lesquels Pierre Leroux est un des plus considérables.

Il naquit en 1798, fit ses études au collège. Tombé dans la pauvreté après avoir reçu une éducation bourgeoise, il

n'hésita pas à se faire typographe. De typographe il devint correcteur d'épreuves, puis écrivain. Il concourut à la fondation du *Globe* en 1824. De toute cette pléïade de philosophes, de journalistes, de professeurs et de futurs hommes d'État qui y collaborèrent, ce fut lui, certainement, qui réunit le plus de science et d'intelligence à la plus grande honnêteté, et qui vécut et mourut le plus pauvre.

Pierre Leroux était alors Saint-Simonien, et je crois que, pour expliquer le développement subséquent de ses idées, il ne faut pas oublier qu'il s'imbiba de part en part dans les eaux du nouveau christianisme.

Avec Jean Reynaud, il fonda les premières assises de l'*Encyclopédie Nouvelle*, idée Saint-Simonienne, renouvelée de Diderot et de d'Alembert, et qui devait être l'évangile d'une révolution future ; révolution mi-spiritualiste, mi-matérialiste, mi-chrétienne, mi-athée qui essaya de se constituer en 1848, et qui n'a pas encore fini d'avorter.

Ce fut dans la *Revue Indépendante* de Pierre Leroux que George Sand, la brillante élève du philosophe, inséra plusieurs de ses romans spiritualistes et socialistes qui ont si profondément remué et même brouillé tant de jeunes intelligences, inspiré tant de sentiment généreux et tant d'idées fausses, ou demi-fausses, qui essaient encore de vivre.

En philosophie, les deux œuvres capitales de Pierre Leroux, l'une négative, l'autre positive, sont *la Réfutation de l'Eclectisme* et *l'Humanité, son principe et son avenir.*

De la massue dont Pierre Leroux frappa son collaborateur du *Globe*, M. Victor Cousin, jamais l'éclectisme ne s'est relevé; un seul coup suffit pour le terrasser. Ce qui n'a pas empêché l'Eclectisme d'être toujours la philosophie que les vieux universitaires enseignent officiellement aux jeunes universitaires. Il a été impossible de renverser ce catéchisme de la bourgeoisie; des docteurs qui n'y ont jamais cru l'expliquent à des persifleurs qui n'y croiront jamais. Entre parenthèses, voilà une des causes de la démoralisation profonde de tous nos jeunes gens qui reçoivent une éducation libérale : ils savent que la philosophie qu'ils apprennent et qu'on leur enseigne n'est autre chose qu'une hypocrisie plus ou moins transcendante.

Dans son livre magistral de l'*Humanité*, Pierre Leroux oppose à la psychologie éclectique la Doctrine de la Vie. A

travers les formes changeantes et multiples de l'histoire, l'humanité, marchant d'un progrès continu, avance vers la compréhension de plus en plus complète, vers la réalisation de plus en plus scientifique de la Solidarité, de la Triade et du Circulus.

La Solidarité, mot que l'on croit avoir été inventé par notre philosophe, de même que celui de Socialisme, résume les doctrines économiques et morales des révolutionnaires modernes; — inutile de nous y arrêter.

La Triade, éclose dans le saint-Simonisme, réinventée par le Christianisme, renouvelée des Grecs qui l'avaient eux-mêmes trouvée chez les Hindous ou ailleurs, nous semble juste au fond, comme toute doctrine qu'on retrouve en tout lieu et en tout temps. — C'est une des formes les plus simples de notre esprit, une des catégories primordiales de notre entendement. — Sommes-nous autorisés à en conclure que c'est la loi primordiale de toute intelligence et de toute vie? — La triade est la formule scientifique de la politique. C'est l'art d'associer dans chaque atelier les savants, les artistes et les industriels, et d'unir harmonieusement les ateliers dans les communes, les communes dans l'Etat et les divers Etats du globe dans la République Universelle. Dès 1827, Pierre Leroux créa cette formule dans une brillante étude intitulée: *De l'Union européenne.* — L'Union européenne, c'était alors dans la monarchie restaurée un autre nom pour la République Universelle.

« Quant au Circulus », nous disait sur la tombe de Pierre Leroux, M. Auguste Desmoulins, son gendre, et peut-être son disciple le plus fidèle, le Circulus est la science de la Nature, c'est la forme cherchée par les économistes. C'est le moyen de bannir à jamais de la terre la misère et tous les fléaux qu'elle entraîne.

Pour les non initiés, il est bon d'expliquer que la doctrine du Circulus enseigne que la Matière est éternelle et ne subit aucune déperdition dans ses transformations diverses. Par cela seul qu'un homme a mangé à sa suffisance, il pourra toujours manger à sa suffisance. — Car un tas de blé redeviendra un même tas de blé, après avoir été pendant quelque temps un tas de matière fécale ou de fumier. Par cela seul qu'un homme existe, il peut toujours se suffire. Malthus affirme que la quantité de subsis-

tances décroît à mesure qu'augmente le nombre d'hommes; Pierre Leroux affirme qu'hommes et subsistances augmentent dans la même proportion.

En 1848, la ville de Paris le nomma un de ses représentants, et tout aussitôt la réaction s'acharna contre lui. Cham ne discontinua pas de lui lancer dans *le Charivari* des flèches à pointe de zinc, Proudhon, que la gloire de Pierre Leroux gênait, lui jeta quelques pavés à la tête.

J'ai rencontré Pierre Leroux dans l'exil en 1852, et nous avons partagé quelquefois les pommes de terre bouillies de la misère. Depuis je l'ai toujours côtoyé dans la vie et nous nous sommes abordés assez souvent. Ses pensées d'exil, ses Souvenirs de Jersey, il les a consignés dans *la Grève de Samarez*, un des livres les plus curieux et les plus intéressants de l'histoire contemporaine. Ce fut un cri d'étonnement. « Quoi! dans cette imperturbable sérénité, une si douloureuse expérience de la vie! Quoi! la joviale bienveillance du bonhomme recouvre une si fine, si tranchante et si amère ironie! »

Depuis, le vieillard a été déclinant de corps et d'esprit, se mysticisant de plus en plus, il a fini par devenir un théologien et même un kabbaliste qui mettait Job et Isaïe en morceaux pour reconstruire très ingénieusement avec leurs débris l'exposition en style oriental de la doctrine de la Solidarité, de la Triade et du Circulus. Malgré tout, on ne pouvait l'aborder sans un profond respect; dans son pauvre mobilier, sous ses vêtements presque sordides, quelque chose dans le regard, dans la voix, dans le port de son immense tête, rappelait que cet homme fut ou était encore un des géants de la pensée, un pontife de l'humanité; dans sa naïveté narquoise, il se sentait prophète, il avait conscience d'être un Révélateur de la religion nouvelle.

Devant sa fosse les francs-maçons l'ont réclamé pour l'un des leurs, et Ostyn, ceint de l'écharpe de la Commune, nous a promis sa résurrection dans une humanité perfectionnée. Le brave ouvrier, quoique « un de ces buveurs de sang » est un fusioniste convaincu; le lyrisme ardent et tendre du brave M. de Touroil résonnait encore dans la voix douce, mélancolique et quelque peu fatiguée du disciple.

Et c'est ainsi que nous avons enterré le philosophe humanitaire. Nous suivions le corps en nous interrogeant sur le combat de la nuit, sur les morts et les blessés; ceux qui sur la tombe jetaient des immortelles jaunes et rouges sortaient du combat et allaient y retourner. La fusillade ne discontinuait pas, les canons non plus. Nous nous séparâmes au cri de « Vive la République Universelle! » et l'assourdissant canon de la guerre civile nous accompagnait de ses hurlements lugubres.

Samedi, 15 avril.

M. Gustave Chaudey vient d'être arrêté par ordre de la Commune.

Chaudey est le directeur politique du journal *Le Siècle*, dont son ami Cernuschi, l'homme qui parle par centaine de mille francs, est l'inspirateur et le principal propriétaire. Chaudey est un homme de talent incontestable. Parmi les orateurs et écrivains, il peut occuper une des premières places dans le troisième ordre, ou une des dernières dans le deuxième ordre. Journaliste et pamphlétaire, son style nerveux et précis fait contraste avec sa diction d'avocat, large, abondante et même verbeuse. Il est dialecticien, c'est sa qualité maîtresse. Il a grandi sous Proudhon et par Proudhon, le compatriote Franc-Comtois qui l'institua son exécuteur testamentaire, conjointement avec Gustave Duchêne et le colonel Langlois; pour prix du service, il leur légua son manteau dans lequel ils se sont taillé un habit fort propre.

La démocratie avancée comptait faire un de ses hommes de Gustave Chaudey, mais elle cessa de l'estimer depuis qu'elle l'eut vu à l'œuvre, sous le gouvernement Favre-Trochu, dans une des municipalités parisiennes : on ne parlait plus de lui que comme d'un ambitieux, pas toujours délicat, bilieux, hautain, facilement ergoteur, et décidément trop adroit. Il ne fut pas réélu aux élections, et tout aussitôt son protecteur, l'iniquiteux Jules Ferry, fit de lui un fonctionnaire supérieur aux maires élus dans leur arrondissement et le nomma son propre adjoint à l'Hôtel de Ville. Pendant ces trois à quatre dernières années, Chaudey avait fait une guerre incessante à M. Jules Simon. Le masque du traître blafard et cafard, il l'avait fait chavirer,

et voilà M. Chaudey qui entre comme subalterne dans le cabinet Jules Simon.

Et c'est en cette qualité de suppléant de Jules Ferry, que le 22 janvier, jour funeste, le début de notre guerre civile, Chaudey, le proudhonien, Chaudey, Chaudey responsable de l'Hôtel de Ville ce jour-là, et seul responsable des ordres qu'il avait acceptés, a ordonné la fusillade que les mobiles bretons ont ouverte sur la foule. La première main qui, depuis le 2 décembre, a plongé sanglante dans la poitrine de la malheureuse France est celle de Gustave Chaudey.

Lorsque les élections du 26 mars eurent donné une imposante majorité à la Commune, tant que M. Chaudey put espérer que son petit dada politique, le coupillage de la France en deux cents cantons suisses, serait accepté par les décentralisateurs de l'Hôtel de Ville, M. Chaudey, se rallia à la Commune et lui apporta l'appui du puissant *Siècle*. Mais dès que de grandes fautes tombant sur de grandes difficultés eurent été suivies de grands revers, M. Chaudey se rappela que la légalité apparente est du côté de Versailles, et fit à la Commune une opposition violente qui ne parut pas à tous être de bonne foi.

Dans ces circonstances, l'arrestation de Gustave Chaudey nous déplaît par bien des raisons, et nous la croyons une faute de plus ajoutée à beaucoup d'autres. La Commune a eu tort de raviver les souvenirs irritants du 22 janvier, et ses ennemis ont beau jeu quand ils prétendent que si Chaudey est à Mazas, c'est comme journaliste opposant, et non comme fusillard du 22 janvier.

Paris, 15 avril.

L'intervention auprès du Gouvernement versaillais de la Ligue républicaine nous est connue aujourd'hui par le récit des délégués et par celui de M. Thiers. Les deux récits s'accordent sur le point essentiel : l'insuccès complet de la démarche. Pour le reste, les deux narrations diffèrent notablement. De quel côté est la vérité? Il est inutile de le dire pour quiconque connaît la franchise et la sincérité de M. Thiers.

La Ligue Républicaine demandait en premier lieu le maintien de la République et son fonctionnement sincère que l'Assemblée n'a pas voulu reconnaître officiellement,

bien que toutes ses manœuvres tendent à la maîtriser, la supprimer, l'enrayer. Paris est persuadé que le nocturne coup de main du 18 mars n'a été perpétré par MM. Thiers et Vinoy que pour désarmer la garde nationale républicaine et livrer ensuite la France par surprise aux caprices d'une coterie Orléans-Bourbon.

La Ligue demande donc en premier lieu la reconnaissance solennelle de la République par l'Assemblée. Cet acte décisif suffirait peut-être déjà pour faire tomber les armes de toutes les mains.

M. Thiers ne veut pas qu'on en parle à l'Assemblée. Est-ce parce que l'Assemblée se refuserait à reconnaître la République et, par là, donnerait à la résistance de Paris une indiscutable signification? M. Thiers n'a pas la franchise de l'avouer. Tout au contraire, il insinue que la France est nominalement en république et que ce nom doit suffire. Qu'importe! si M. Thiers, le chef du pouvoir exécutif, existe et qu'il porte ce nom, la République elle-même existera.

A cette réponse, les plus naïfs parmi nos concitoyens de Paris se sont récriés et ont compris que la République n'avait de salut que dans la résistance à outrance... Quoi! le maintien de la République n'aurait pour garantie que la parole d'honneur du véridique M. Thiers? Quoi! la République ne durera pas plus longtemps peut-être que la présidence de M. Thiers? Mais M. Thiers est un vieillard de 80 ans, il peut mourir dans les six mois... M. Bonaparte, lui aussi, avait juré de maintenir la République tant qu'il en serait le Président... C'est ce qu'il a fait jusqu'au jour *où il lui a pris la fantaisie d'échanger son titre de Président* pour celui d'Empereur... sans compter que M. Thiers est un simple délégué de l'Assemblée souveraine, qui le peut destituer en un quart d'heure. M. Thiers peut tout affirmer, M. Thiers peut tout promettre, l'Assemblée peut ne rien tenir. Qu'il soit honnête ou malhonnête, M. Thiers par ses affirmations n'engage pas plus l'Assemblée qu'un maître n'est engagé par un des billets qu'il plaît à son valet de souscrire.

Après cette fin de non recevoir, après ce faux fuyant, les délégués de l'Union républicaine eussent mieux fait peut-être de clore l'entretien. Ils ont cru devoir aller jusqu'au bout et présenter la totalité de leur programme.

En ce qui touche les franchises municipales, (on se les rappelle : Paris élisant son Conseil communal, chargé de régler seul le budget de la Ville ; la police, l'assistance publique, l'enseignement, la garantie de la liberté de conscience relevant *uniquement* de lui). M. Thiers expose que Paris jouira de ses franchises dans les conditions où toutes les villes en jouiront d'après la loi municipale, telle qu'elle sera élaborée par l'Assemblée. Paris aura le droit commun, rien de moins, rien de plus. En d'autres termes, Paris n'aura que ce qu'il plaira à son ennemi de lui donner... Et cette loi, nous savons déjà ce qu'elle est et ce qu'elle sera : loin d'être une loi de droit commun, c'est une loi qui met Paris hors la loi.

En ce qui touche la force publique, l'Union républicaine demandait que l'armée régulière n'entrât point à Paris, qu'il lui fût fixé une délimitation qu'elle ne pourrait franchir, comme à Rome autrefois, comme à Londres aujourd'hui, comme à Paris même sous la Constitution de l'an III et au début de la révolution de 48.

M. Thiers déclare qu'on ne saurait admettre le principe de l'exclusion absolue de l'armée *avant qu'il soit procédé* à une réorganisation de la garde nationale, lors des calendes grecques.

Et quant à la situation actuelle, M. Thiers déclare que, ne reconnaissant pas à des insurgés *la qualité de belligérants*, il ne veut traiter d'armistice. Toutefois si les gardes nationaux s'engagent à ne tirer aucun coup de fusil ni de canon, l'assurance verbale est donnée que les troupes de Versailles ne tireront non plus aucun coup de fusil ni de canon, jusqu'au moment indéterminé où le pouvoir exécutif se résoudra à une action et recommencera la guerre.

C'est à dire : « Ne bougez pas et je ne bougerai pas jusqu'à ce que les renforts que tous les jours on m'expédie d'Allemagne et de province soient arrivés. Avant hier les troupes qui ont réduit Toulouse ont rejoint celles de Versailles, hier, celles de Lyon et de Limoges ; celles de Marseille me viennent ce soir en grande vitesse. Puis, quand j'aurai les 50.000 hommes promis par M. de Bismarck, alors sans plus de risque, je vous attaquerai ».

Il faut que M. Thiers prenne les hommes de la Ligue et de la Commune pour de grands innocents, s'il les croit

Décrète :

Les chambres syndicales ouvrières sont convoquées à l'effet d'instituer une commission d'enquête ayant pour but :

1° De dresser une statistique des ateliers abandonnés ainsi qu'un inventaire exact de l'état dans lequel ils se trouvent et des instruments de travail qu'ils renferment ;

2° De présenter un rapport établissant les conditions pratiques de la prompte mise en exploitation de ces ateliers, non plus par les directeurs qui les ont abandonnés, mais par l'Association coopérative des travailleurs qui y étaient employés ;

3° D'élaborer un projet de constitution de ces sociétés coopératives ouvrières ;

4° De constituer un jury arbitral qui devra statuer, au retour des dits patrons, sur la concession définitive des ateliers aux sociétés ouvrières et sur la quotité de l'indemnité qu'ont à payer les ouvriers aux patrons.

Cette commission d'enquête devra adresser son rapport à la Commission communale des travaux et de l'échange, qui sera tenue de présenter à la Commune dans le plus bref délai, le projet de décret donnant satisfaction aux intérêts de la Commune et des travailleurs

Bravo, Commune ! Voilà un décret que nous attendions. Tu auras eu le mérite de le formuler. Quelle gloire pour toi, quel bienfait pour le peuple travailleur, si tu le réalises !

Dimanche, 16 avril.

La veille même de l'attaque de Paris, le gouvernement de M. Thiers présentait à l'Assemblée un projet de loi municipale. La coïncidence est singulière : entre Versailles monarchiste et Paris républicain, la controverse qui se débat à coup de canon n'est autre chose que la question municipale. Paris, affirme contre le pouvoir central le droit administratif, et jusqu'à un certain dégré le droit politique des communes. Paris, la grande commune de France, a voulu émanciper ses sœurs en voulant s'émanciper elle-même. Je ne dis pas que ses prétentions, telles qu'elle les formule dans l'excitation de la lutte, ne soient pas exagérées ; comme il arrive toujours dans les différends, Paris exige d'autant plus qu'on veut moins lui accorder.

Pour les 750 sages de l'Assemblée, retirés à l'abri des fureurs de la guerre civile, car M. Thiers leur a formellement interdit toute ingérence militaire, pour ces législateurs qui, entre leurs dîners et leurs séances, pourraient n'avoir d'autre souci que de muser autour du bassin de Neptune ou d'épier les progrès de la frondaison nouvelle dans les bosquets de Trianon, c'était le cas d'élaborer pendant ces quinze journées une loi sage, intelligente, conciliatrice, qui eût rendu absurde la continuation de la guerre, qui eût satisfait aux justes exigences, qui eût émancipé Paris, le grand Paris, en laissant au besoin sous une demi-tutelle protectrice les pauvres communes plébiscitaires, ignorantes, indigentes et sottes. Bon gré mal gré, il faut que les parents laissent enfin vaguer à leur aise les fils majeurs, les grands garçons âgés de plus de vingt et un ans, bon gré mal gré, il faut que les curateurs présentent leurs comptes et abandonnent aux pupilles devenus hommes la gestion de leur patrimoine. L'Assemblée de Versailles, élaborant par impossible une loi raisonnable et équitable, eût fait pour la pacification de Paris davantage et mieux que cinq cents canons et cinquante mille hommes de plus sous les ordres de M. Thiers.

Jour après jour, l'Assemblée discutait son projet et a fini par accoucher d'une loi, plus mauvaise encore que l'ancienne, et qui a ceci de particulier qu'elle a été conçue juste au rebours de ce qu'elle eût dû être. Il n'en pouvait advenir autrement. Pendant que l'Assemblée élaborait sa loi, elle y déposait soigneusement ses pensées de haine et de défiance; ayant à légiférer sur l'organisation administrative de Lyon, de Paris, de Toulouse et de Marseille, dont elle ne peut entendre les noms sans des frémissements de colère, elle ne songeait qu'à une chose, être désagréable à ces méchantes grandes villes; loin de vouloir leur accorder une liberté raisonnable, elle n'a pensé qu'à mettre à ces dangereuses révolutionnaires une camisole de force plus solide encore que la précédente et plus ingénieusement combinée pour contrarier leurs mouvements.

Les projets les plus cocasses ont été mis en avant contre Paris; s'ils ont été abandonnés, ce n'est pas qu'ils fussent extravagants, c'est qu'ils menaçaient de tourner contre leur but. En définitive, on a trouvé plus simple d'aban-

10

donner Paris absolument à la merci du pouvoir exécutif, comme au beau temps du pacha de la Seine, et ce sont les Ferry et les Favre, les Picard, les Thiers et les Simon qui ont présenté et soutenu cette loi, après avoir gagné leur vie pendant dix ans à dénoncer et vitupérer contre l'arbitraire préfectoral. Désormais le maire de Paris sera le Préfet de la Seine, emmanché d'un Préfet de police, cumulant en sa personne les fonctions d'un Haussmann et d'un Piétri. Les grandes villes sont moins maltraitées que Paris, mais les petites villes, mais les communes rurales sont comblées des faveurs de la loi nouvelle.

M. Frédéric Morin, un homme spécialement compétent en la matière, résume ainsi l'œuvre des Versaillais :

« Vous, grandes communes, villes éclairées ou relativement éclairées, vous avez des écoles, des bibliothèques, des hommes capables de bien gérer vos affaires? Eh bien! nous vous déclarons mineures. Votre intelligence vous crée à nos yeux une incapacité légale. Nous ne pouvons, à notre grand regret, vous refuser le pouvoir législatif municipal, mais votre pouvoir exécutif sera placé entre les mains de nos préfets réactionnaires. Quant à vous, petites communes de trois à quatre cents habitants, vieilles paroisses où l'on trouve à peine un citoyen sachant l'orthographe, vous êtes nos privilégiées. Votre ignorance est un titre. Soyez souveraines dans votre action municipale, nommez vos maires, nommez vos adjoints. Le curé et le hobereau sont là qui répondent de vous. On ne peut rien refuser sous notre règne à ceux qui ne savent ni lire ni écrire.

« Tout cela peut se résumer en un mot : L'ignorance est sacrée, l'intelligence est suspecte... Nous aurons donc en France trois espèces de communes :

1° Les communes rurales et illétrées. Elles seront souveraines.

2° Les grandes villes éclairées. A celles-là on ne laissera qu'une moitié de leurs droits.

3° Paris, la ville initiatrice. A celle-là on refuse presque tout.

Avec ce beau système, les hameaux seront presque des communes, et Paris ne sera pas même un municipe. »

Une des dispositions les plus vicieuses de la loi nouvelle, c'est que les conseillers municipaux seront nommés pour

cinq ans, toute une olympiade. Et pour éviter des réélections qui auraient l'inconvénient de tenir les citoyens en haleine et de ne pas leur laisser perdre de vue la chose publique, on ne procédera dans l'intervalle du quinquennat à de nouvelles élections que si, par une épidémie de choléra, ou autrement, le nombre des conseillers se trouvait réduit de plus d'un quart.

Cinq ans! c'eût été trouvé un trop long espace par les Athéniens qui ne vivaient pas comme nous, à la vapeur, qui ne circulaient pas en chemin de fer, qui ne communiquaient point entre eux par le télégraphe. Cinq ans, c'est rendre le fonctionnaire indépendant de toute critique, c'est le mettre au-dessus des justes mécontentements : car on n'a plus le temps de se souvenir aujourd'hui, — quel est le méfait d'un administrateur, *qui ne sera pas oublié dans cinq ans!* Le fonctionnaire s'immobilisera dans sa fonction, comme la moule dans sa coquille. Les fonctions seront gratuites, donc il n'y aura que de riches bourgeois pour les occuper. Les fonctions ne seront pas permanentes et ne s'exerceront que quatre fois par an, dix jours par session, soit quarante jours par an qu'il faudra trouver, toute autre affaire cessante : c'est fermer la porte à tout individu consciencieux qui n'est pas homme de loisir et d'une fortune complètement assurée.

Il serait si simple pourtant d'organiser un conseil municipal à l'instar du conseil d'administration d'une compagnie de chemins de fer ou de bateaux à vapeur, que les actionnaires nomment au moins de trois en trois ans, mais tous les membres renouvelables par tiers chaque année! — Le Président du dit conseil d'administration, point n'est nécessaire que le gouvernement le nomme, c'est le conseil lui-même qui choisit le plus capable ou le plus respectable parmi ses membres. Et puis, quel besoin d'un maire dans une commune, quel besoin d'un Président dans une République, quel besoin d'avoir partout l'équivalent ou le diminutif d'un roi? L'Assemblée nationale nomme son Conseil des ministres, présidé par l'un de ses membres, et le Conseil municipal se fait présider par le conseiller qui lui plaît le mieux.

Ainsi résolue, la question des maires eût évité à l'Assemblée un cruel embarras, et une honte de plus. Elle avait, à

la majorité de 286 contre 275, accordé à toutes les communes de France la faculté d'élire son maire comme cela s'est toujours pratiqué en France depuis qu'il y a des maires et des communes, comme cela se pratique dans tous les pays du monde, et même dans les populations sauvages qui élisent leur chef. L'Assemblée avait voté (séance du 8 avril), la loi était décrétée par les législateurs, quand tout d'un coup apparaît Thiers à la tribune, furieux, menaçant, criaillant avec sa voix de chouette effarée, battant des ailes, fascinant les buses de l'Assemblée avec le regard immobile de ses grandes lunettes luisantes : — « Qu'avez-vous fait? Ce n'est donc plus moi qui nommerai, qui révoquerai les maires de Lyon et de Bordeaux, le maire de Marseille dont, il y a huit jours, nous avons pris la mairie et enfoncé les portes avec la hache d'abordage! Quoi, vous voulez reconnaître à ces villes révolutionnaires le droit de se nommer un chef malgré le gouvernement! Vous ne savez pas ce que vous faites. Vous n'êtes pas chargés comme moi du fardeau de sauver la société (sic). Si vous ne vous déjugez instantanément, je donnerai instantanément ma démission et vous sauverez la société comme vous le pourrez. »

Et l'Assemblée s'est déjugée instantanément. Par un nouveau vote, elle a déclaré : « Nous étions sots, nous sommes pleutres. »

Nous avions négligé un petit détail de la loi municipale qui a bien son charme. Dans toutes les communes, l'élection des conseillers municipaux se fera par scrutin de liste afin de donner entrée dans le conseil aux notabilités diverses de la ville entière, notabilités politiques, littéraires, scientifiques, industrielles, commerciales, et de ne pas laisser trôner exclusivement des notabilités de quartiers ; « afin que les villes soient représentées dans leur vie morale comme dans leurs intérêts matériels. »

Cette loi, faite d'exceptions, est ce que M. Thiers appelle une loi de Droit Commun, sous couleur qu'elle est faite pour la France prise dans son entier. Elle est faite pour décapitaliser Paris, pour le démunicipaliser. La loi est injuste, donc absurde, faite en haine de la Commune, elle légitime la Commune et lui donne une force nouvelle.

Lundi, 17 avril

Les élections complémentaires des membres de la Commune se sont faites hier, à ce que nous disent les journaux. Les citoyens qui n'appartiennent pas aux arrondissements appelés à voter ne se sont pas doutés de l'événement, et il est douteux que la majorité des électeurs en cause aient été prévenus en temps utile. Toujours est-il que très peu de votants se sont présentés; il sera probablement nécessaire de procéder à la réélection : le nombre de suffrages voulu par la loi n'ayant pas été exprimé. C'est fâcheux, très fâcheux. Mais aussi pourquoi la Commune n'a-t-elle pas mieux prévenu son public? Il devrait y avoir eu au moins autant de votants qu'il y a de citoyens allant aux remparts, gardes nationaux de marche ou volontaires. Pourquoi le public se serait-il soucié des élections davantage que la Commune elle-même?

17 avril.

Le prince ou duc de Broglie, dont, depuis plus de quarante années, le nom signifie coryphée du libéralisme, vient d'attacher son nom à la dernière loi de l'Assemblée de Versailles, la plus récente invention contre la presse, et il s'exprime ainsi, le noble Seigneur, qui est toujours pair de France :

« M. le Ministre de la justice nous demande une loi pour réprimer les délits qui portent atteinte aux fondements éternels de la morale et de la société. » Il paraît qu'il y a des délits contre les fondements éternels, et une fourmi est coupable lorsqu'elle se heurte en passant aux soubassements de l'Arc de Triomphe, contre lesquels d'énormes obus se brisent et s'émiettent.

Il nous la demande pour défendre la Société contre des théories qui vont directement contre les bases mêmes de la morale. (Assentiment).

« Je n'admets point que la théorie qui soutient le pillage et l'assassinat soit un délit d'opinion ni un délit contingent. (Très bien! très bien!) Je n'admets pas davantage que la négation de la propriété, de la famille et de tous les droits primordiaux de la Société soit un délit d'opinion ni un délit contingent. C'est contre ces théories subversives qui se

produisent tous les jours dans la presse révolutionnaire, que M. le Garde des Sceaux invoque la juridiction du jury. C'est contre ces délits, absolus et éternels...

(Quoi vous dites, Monsieur le Prince, contre le droit éternel et absolu d'une fourmi ?)

« C'est contre ces délits absolus et éternels que M. le Garde des Sceaux nous demande d'armer la législation. Je me trompe, il ne nous demande pas de l'armer, car elle est déjà plus que suffisamment armée; il nous demande de changer des armes usées et émoussées contre des armes neuves qui puissent porter des coups plus assurés. (Très bien !)

« La véritable raison qui a déterminé le gouvernement à préférer en matière de presse la juridiction nouvelle du jury à celle des tribunaux correctionnels, ainsi qu'elle fonctionne aujourd'hui, c'est que, par leur nature, les délits de presse se prêtent difficilement à une appréciation rigoureuse, rentrent difficilement dans des catégories prévues, que chaque délit de presse a son caractère particulier tenant au ton, à l'accent de l'écrivain, à l'intention qui l'anime, au but qu'il se propose, quelquefois même à l'état des circonstances et de l'opinion au milieu desquelles l'écrit paraît. Il est impossible d'enfermer de tels délits dans des définitions rigoureusement établies par la loi. Voilà pourquoi il est difficile, peut-être impossible, aux habitudes d'esprit de la magistrature de se plier à ce qu'il y a de souple, de mobile, d'ondoyant dans cette nature de délits. (Très bien, très bien !)

La tendance habituelle de la magistrature, c'est de consulter uniquement le texte de la loi et de l'appliquer, quoi qu'il arrive, de ne point faire acception de personnes, de juger le lendemain comme la veille. C'est son devoir dans les délits ordinaires, c'est son défaut dans les délits de la presse.

« Une autre raison, c'est que la répression des délits de presse, pour être efficace, doit être dictée à l'avance ou, au moins, ratifiée après coup par l'opinion.

« Nous avons essayé, dans ce siècle, de tous les systèmes de répression en matière de presse... tous ont réussi ou échoué suivant que l'opinion les a contrariés ou secondés. Tous ont réussi, même l'impunité quand l'opinion a

pu faire justice elle-même des écarts de la presse. Tout a échoué, même la censure, quand l'opinion s'est mise de complicité avec l'écrivain, pour suppléer à son silence et aider la pensée à filtrer à travers la digue que la loi voulait imposer.

« C'est dans le jury que se trouve l'interprète naturel de l'opinion. Le jury, sorti du sein même de la Société, est tout imbu, tout imprégné de l'opinion publique dont sa sentence n'est que l'expression instinctive et involontaire.

« Si la juridiction correctionnelle défendait mieux que notre projet de loi la Société et ses éternels fondements, nous préférerions la juridiction correctionnelle. Car enfin, Messieurs, ce projet de loi d'aujourd'hui est avant tout, c'est sa gloire, un projet de liberté. Nous nous en faisons honneur. Car il y a quelque mérite à cette Assemblée à faire un projet de loi de liberté au milieu des menaces qui grondent autour d'elle, quand l'anarchie se déchaîne et fait retentir le canon à ses oreilles... (Vives et nombreuses marques d'adhésion et d'approbation. Applaudissements prolongés. L'orateur en descendant de tribune est félicité par un grand nombre de ses collègues).

Eh bien ! soit ! Ce sera l'honneur de M. de Broglie d'avoir fait contre la presse *une Loi de Liberté*, digne pendant de la fameuse *Loi d'amour*. M. de Broglie promet à l'Assemblée que cette loi sera plus efficace et plus rigoureuse que toutes les anciennes. Le libéralisme des libéraux n'a pas voulu se ranger au régime de l'impunité; système qui a néanmoins suffisamment réussi dans la vieille Angleterre et la jeune Amérique. Tout au contraire, il n'eût pas présenté son projet si la correctionnelle ne lui eût paru trop gauche et trop maladroite. Il lui abandonne les diffamations et les calomnies, les gravures, les délits matériels, tout ce qui peut se prouver, se toucher et palper; mais il transporte au jury tout ce qui est immatériel. Il a bien raison. Pour punir la science et la philosophie, pour frapper la pensée, les lourdauds de la correctionnelle, obligés de frapper brutalement, laissent échapper ce qu'il y a de plus subtil et de plus dangereux. Aujourd'hui M. de Broglie, bien plus habile, ne fera plus que des procès de tendance. On avait cru jadis que le mot de procès de tendance était le synonyme d'exécrable injustice. M. de Broglie a tenu à honneur d'en

faire le pivot de son système. Il s'agit, ne le perdons pas de vue, d'attaques plus ou moins déguisées, d'insinuations plus ou moins dissimulées contre les Bases Eternelles de l'Ordre Social, d'allusions fâcheuses contre les Pyramides d'Egypte. Suivant M. de Broglie, les controverses sont, seront d'autant plus coupables qu'elles sont impuissantes. Les mathématiques sont une des bases éternelles de l'ordre social, M. de Broglie pourra-t-il se dispenser de les prendre sous sa protection? Enverra-t-il en prison par les gendarmes le moutard qui aura forfait à la règle de trois? Fera-t-il condamner à l'amende le particulier qui prétendra que deux et deux ne font pas toujours quatre? M. le duc de Broglie prétend à protéger Dieu, et il passe une loi tout exprès, afin d'empêcher tout orateur de club de gouailler le géant Atlas portant le ciel sur ses épaules, afin que nul brochurier ou folliculaire ne blague la vaste Tortue hindoue qui, sur son bouclier incommensurable, traîne le monde à travers une série d'avatars.

C'est le jury qui condamnera. Si le délit de pensée est partagé par les honorables jurés, il ne sera plus un délit. Si l'opinion exprimée est trop grossière ou trop subtile pour être partagée par les jurés, les jurés, représentant l'opinion publique, la condamneront. De sorte que les jurés ne condamneront une thèse de morale que si elle est déjà condamnée par l'opinion; puisque la thèse est déjà rejetée et refusée, pourquoi la condamner, pourquoi la punir, quand il lui est impossible de prendre corps? Que ne laissez-vous plutôt disserter et philosopher sur les questions abstraites, que ne laissez-vous discuter sans aucun empêchement les théories sociales et religieuses? Abeilard a été condamné par le jury de Sens, Jean Huss a été brûlé par le jury de Constance. Et après? Il y a des moments dans lesquels le jury ou l'opinion s'irrite et s'affole, — cela se voit à Versailles comme à Paris, — votre jury ne sera alors qu'un énergumène; alors M. de Broglie lui amènera des écrivains, des journalistes et des penseurs : Tue ou frappe, honnête jury, tape et cogne, ce sera justice.

« Et ce sera justice! criaille M. Dufaure, le Ministre de la Justice. « Ce fut un grand titre d'honneur pour la Restauration d'avoir voté ces grandes et immortelles lois sur la presse dont l'initiative est due aux esprits les plus émi-

nents, M. de Serres, M. Royer-Collard, M. de Broglie, le père du rapporteur que vous venez d'entendre. Nous revenons à ces lois libérales de 1819. Elles avaient attribué au jury la connaissance des délits contre la morale publique et religieuse. Et remarquez qu'en 1819, les délits politiques [illegible] avaient être distingués des délits contre la morale religieuse. Aujourd'hui, est-ce que la distinction subsiste ? Non. »

Chuchottement à la galerie : « Tout ennemi de M. Thiers est un impie, et qui se moque de Dufaure ira en enfer ».

« La querelle d'aujourd'hui est à la fois politique, religieuse et sociale. Vous ne trouverez pas un des écrits contre lesquels nous avons à lutter qui ne renferme en même temps des attaques contre tous les principes qui servent de base à la Société.

Le jury a donc été admis par l'Assemblée comme devant réprimer la presse plus efficacement que la correctionnelle. Encore, si on ne triait pas le jury ! Quoi qu'il en soit, il a fallu faire pression sur nos honorables. Nous avons des retardataires qui ne se fient pas tant que cela au jury. M. de Gavardie a protesté. Il déclare que les dogmes de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme — oui, de l'immortalité de l'âme, sont tellement au-dessus de la discussion qu'ils ressortissent naturellement du Tribunal de police correctionnelle.

Là-dessus, l'honorable M. de Belcastel s'est levé.

M. DE BELCASTEL. — Messieurs, puisque le mot « existence de Dieu » a été prononcé dans cette enceinte et a excité, si je ne me trompe, des mouvements divers... (Mais non, mais non !) Tant mieux si je me trompe, j'ai cru le voir ainsi.

UN MEMBRE. — L'existence de Dieu ne se discute pas !

M. DE BELCASTEL. — Je crois à sa place le mot que je vais dire, et le voici : savez-vous ce qui me frappe le plus dans les scènes inouïes dont nous sommes témoins, qui s'accumulent de Versailles à Saint-Denis ! Savez-vous le prodige qui me frappe entre tous ? c'est de voir Paris, la cité orgueilleuse et qui se croyait la boussole intellectuelle du monde, le phare du progrès humain, réduite à un tel état d'indigence morale, qu'elle sollicite, qu'elle implore de nous, tous les jours, comme une aumône, l'ordre et la liberté

qu'elle est impuissante à nous donner... Et l'ordre et la liberté, Messieurs, c'est nous... (*Interruption*).

M. de Belcastel. — Oui, Messieurs, l'ordre et la liberté, c'est nous qui, du fond des campagnes, venons les apporter à la grande ville.

Savez-vous pourquoi c'est nous qui lui apportons ces deux magnifiques choses qu'elle n'a plus?

Savez-vous pourquoi nous portons avec nous l'ordre et la liberté? C'est parce que, au fond de nos campagnes, nous avons gardé la foi de nos pères et que Paris, libre-penseur ou distrait, n'y songe guère ou n'y croit plus!

Une voix à gauche. — C'est exagéré!

M. de Belcastel. — Ce que j'affirme, Messieurs, c'est qu'en perdant la tradition des choses divines, on perd avec elles l'intelligence des vérités sociales! Et je l'affirme en même temps, si la France tout entière veut revenir à l'ordre et à la liberté, elle doit revenir à la foi religieuse, et elle y reviendra!

17 avril.

Ils ont voté!

Troupeau que la peur mène paître
Entre le sacristain et le garde champêtre,
Vous qui, pleins de terreur, voyez, pour vous manger,
Pour manger vos maisons, vos bois, votre verger,
Vos meules de luzerne et vos pommes à cidre,
S'ouvrir tous les matins les mâchoires d'une hydre;
Braves gens, qui croyez en vos foins, et mettez
De la religion dans vos propriétés;
Ames que l'argent touche et que l'or fait dévotes;
Maires narquois, traînant vos paysans aux votes;
Marguilliers au regard vitreux, curés camus
Hurlant à vos lutrins : *Dæmonem laudamus*;
Sots, qui vous courroucez comme flambe une bûche;
Marchands dont la balance incorrecte trébuche;
Vieux bonshommes crochus, hiboux, hommes d'Etat,
Qui déclarez, devant la fraude et l'attentat,
La tribune fatale et la presse funeste;
Fats, qui, tout effrayés de l'esprit, cette peste,
Criez, quoiqu'à l'abri de la contagion;
Voltairiens, viveurs, fervente légion,
Saints gaillards qui jetez dans la même gamelle
Dieu, l'orgie et la messe, et prenez pêle-mêle

La défense du ciel et la taille à Goton ;
Bons dos qui vous courbez, adorant le bâton ;
Contemplateurs béats des gibets de l'Autriche ;
Gens de Bourse effarés, qui trichez et qu'on triche ;
Invalides, lions transformés en toutous ;
Niais, pour qui cet homme est un sauveur ; vous tous
Qui vous ébahissez, bestiaux de Panurge,
Aux miracles que fait Cartouche thaumaturge ;
Noircisseurs de papier timbré, planteurs de choux ;
Est-ce que vous croyez que la France c'est vous,
Que vous êtes le peuple, et que jamais vous eûtes
Le droit de nous donner un maître, ô tas de brutes ?
Ce droit, sachez-le bien, chiens du berger Maupas,
Et la France et le peuple eux-même ne l'ont pas,
L'altière Vérité jamais ne tombe en cendre.
La Liberté n'est pas une guenille à vendre,
Jetée au tas, pendue au clou chez un fripier.
Quand un peuple se laisse au piège estropier,
Le droit sacré, toujours à soi-même fidèle,
Dans chaque citoyen trouve une citadelle ;
Qui s'illustre en bravant un lâche conquérant,
Et le moindre du peuple en devient le plus grand.
Donc, trouvez du bonheur, ô plates créatures,
A vivre dans la fange et dans les pourritures,
Adorez ce fumier sous ce dais de brocart,
L'honnête homme recule et s'accoude à l'écart !
Dans la chute d'autrui, je ne veux pas descendre.
L'honneur n'abdique point. Nul n'a droit de me prendre
Ma liberté, mon bien, mon ciel bleu, mon amour.
Tout l'univers aveugle est sans droit sur le jour.
Fût-on cent millions d'esclaves, je suis libre.
Ainsi parle Caton sur la Seine ou le Tibre.
Personne n'est tombé tant qu'un seul est debout.
Le vieux sang des aïeux qui s'indigne et qui bout,
La vertu, la fierté la justice, l'histoire,
Toute une nation avec toute sa gloire
Vit dans le dernier front qui ne veut pas plier.
Pour soutenir le temple, il suffit d'un pilier ;
Un Français, c'est la France ; un Romain contient Rome,
Et ce qui brise un peuple avorte aux pieds d'un homme.

Mardi, 18 avril.

Après de laborieuses discussions, qui ont occupé plusieurs séances, la Commune vient de promulguer son décret

sur les échéances en souffrance depuis que, derrière M. Ollivier et l'Empereur, la France partit en guerre d'un cœur léger.

Il a été décidé en substance :

Que, jusqu'au 15 juillet prochain, c'est-à-dire jusqu'à la terminaison de la guerre civile, toute demande légale en remboursement est ajournée.

Qu'à partir du 15 juillet, les dettes de toute nature, portant échéance, seront réglées par douzièmes, payables de trimestre en trimestre, échelonnés par conséquent sur un laps de trois années.

La Commune, on s'en souvient, avait refusé de prendre d'emblée une résolution sur cette question des échéances, hérissée de difficultés ; elle avait sagement résolu de consulter au préalable les syndicats de commerçants, d'industriels, des corporations ouvrières. Le résultat n'a pas été aussi libéral pour les débiteurs qu'on aurait pu l'attendre, après l'exemple des États-Unis, peuple pratique, commerçant et industriel dans l'âme, qui, après la guerre esclavagiste, avait bravement accordé un délai général de cinq années pour la liquidation des dettes et créances entre particuliers. En fractionnant par coupures l'exigibilité des sommes, la Commune a de beaucoup facilité les remboursements; la mauvaise année est reportée sur trois et d'une façon continue. L'arrangement, pour être moins radical que celui déterminé à Washington et New-York, n'en est pas moins pratique. Le commerce s'en déclare généralement satisfait : on entend bien dire de tous côtés qu'on a fait trop ou pas assez, mais le principe est admis sans contestation.

Là encore éclate avec une évidence singulière la différence d'humeur entre l'Assemblée qui siège à Versailles et celle qui siège à Paris. Contre la première loi, dite la loi des cent mille faillites, votée à Bordeaux dans un accès de stupidité et sous la haute inspiration de MM. Thiers et Dufaure, des protestations émues s'élevèrent autant dans le gros que dans le petit commerce parisien. Pétitions sur pétitions furent adressées, des quartiers entiers, des industries, des chambres de commerce adressèrent à Versailles leurs réclamations pressantes. Le Ministre de l'Intérieur,

M. Picard, n'hésita pas à attribuer à cette cause, du haut de la tribune, l'attitude indifférente ou hostile que prit la population parisienne en face du gouvernement Versaillais risquant l'aventure du 18 mars. L'Assemblée rurale reconnut la nécessité qu'il y avait de modifier la loi, M. Dufaure lui-même s'est rallié à la proposition d'urgence. En reconnaissant son erreur, l'Assemblée pouvait la corriger et diminuer l'irritation des esprits. Elle s'est donc mise à l'œuvre, et, sauf un ou deux adoucissements de forme, elle a maintenu sa loi, portant l'exigibilité quasi-immédiate de toutes les créances venant à échéance. Et ces gens-là se disent pratiques!

Mercredi le 19 avril.

Tant bien que mal, tout le monde aidant, les administrations civiles et militaires prennent forme et tournure. Nous sommes encore dans le désordre inhérent à toute improvisation dans un coup de feu et, c'est le cas de le dire, sous les coups de feu; mais en général nous avons émergé hors du gâchis et de la confusion. Il va sans dire qu'avec la meilleure volonté du monde, le citoyen Theisz ne peut pas nous délivrer les lettres que nos parents et relations hors Paris nous envoient, et dont M. Rampont, à Versailles, a bien voulu se charger. Toutes les lignes télégraphiques qui nous mettaient en relation avec le reste du monde, M. Thiers les a coupées et il est impossible de les rétablir mais le reste: écoles, bienfaisance, bibliothèques, etc., va coussi coussi. Quant à la vie sociale, elle a diminué sous certains rapports et augmenté sous d'autres; par contre-coup la vie de famille est plus rare, mais plus intime; on s'embrasse plus tendrement quand on ne sait si on doit se revoir. Les adieux d'Hector et d'Andromaque se renouvellent cent fois par jour.

Nadar, l'autre jour, était au chevet d'un réactionnaire de ses amis qui était indisposé. On entend un bruit de pavés qu'on remue.

« Nadar, mon bon, voyez donc quel est ce tapage. Sont-ce vos affreux révolutionnaires qui me dépavent la rue pour en faire une de leurs infernales barricades ? »

— « Hélas! mon vieux, vous n'y êtes pas! Encore, s'ils ne faisaient que dépaver, mais ils repavent, ils repavent, les malheureux! figurez-vous ça! »

Jeudi 20 avril.

La fortune des armes est journalière. Avant-hier, nous n'avons pas été heureux de l'autre côté de la Seine. Les Versaillais, choisissant leur moment, ont inondé tout à coup Colombes, Bécon, Asnières avec des forces quintuples de celles de la Commune. Ils se sont précipités au pas de course, leur premier élan emportait les obstacles; dans la première partie de la journée, il semblait qu'ils dussent nous balayer de l'autre rive. Déjà ils avaient repoussé jusque dans Asnières des bataillons surpris qui ont traversé le pont en toute hâte, mais qui se sont reformés à Clichy la Garenne, tandis que Dombrowsky rétablissait le combat ; au soir et hier matin, il avait repris, après une sanglante lutte, ses anciennes positions, sauf toutefois le château de Bécon, qui, malheureusement pour nous, domine ses alentours immédiats entre Asnières et Courbevoie. Dombrowsky n'a pas pu non plus délivrer les prisonniers, entraînés immédiatement à Versailles.

De part et d'autre, on s'est canonné du haut de wagons blindés et des mitrailleuses co[illegible]ient à toute vapeur sur les rails.

A Neuilly, combat perpétuel égorgements incessants. On avance, puis on est forcé de reculer, ce qu'on perd, on le regagne. D'horribles choses s'y passent : on ne peut sans émotion songer au sort de ces malheureux habitants, innocents de tout ce conflit ; leurs maisons servent de point de mire aux canons des deux armées, ils ne quittent plus leurs caves, ni de jour ni de nuit, pour échapper aux balles qui se croisent sur leur têtes.

Vendredi 21 avril.

Les familles de Paris qui ont le malheur d'avoir de leurs membres faits prisonniers par les Versaillais et amenés captifs dans les bagnes et pontons de Brest et de Toulon, d Aix et de Belle-Isle apprennent avec horreur les souffrances et les ignominies que des soldats ont eu le hideux courage de faire subir à des gardes nationaux, que des monarchistes français infligent à des républicains français. Le gouvernement responsable de ces énormités est une coalition de modérés, comme on dit, de libéraux, et même de grands libéraux. Or, les gardiens de ménagerie sont

pour leurs bêtes féroces d'une douceur et d'une humanité à couvrir de honte les intimes et conseillers de l'Exécutif, les de Rémusat et Barthélemy Saint-Hilaire, les Vitet, les Appert, les Borel, les Lambrecht, les Saint-Marc Girardin, les Batbie, de Broglie, Passy et de Barante, tous noms qui partageront la juste exécration, réservée aux Thiers, Dufaure et Picard, scélérats de première catégorie : à moins toutefois qu'ils ne soient protégés par le mépris suivi d'oubli, qui, tôt ou tard, enveloppe les médiocrités malfaisantes.

Les prisonniers que nous avons vu amener à Versailles avant d'être enfermés au camp de Satory, ont été entassés, les prisons n'y pouvant suffire, dans des caves. On les jetait les uns sur les autres, pêle-mêle dans une promiscuité plus épouvantable mille fois que la terrible solitude des cellules de Mazas. Au bout de 48 heures, ces caves n'étaient qu'un cloaque infect, une fosse d'aisance dans laquelle grouillaient obscurément des larves humaines.

A Satory, ils font mieux. Le correspondant du *Times* raconte que « les cellules sont au dessus du sol, mais les prisonniers sont attachés et tenus dans les ténèbres par des planches clouées aux fenêtres des cachots. On alloue à chaque homme une livre de pain par jour ; une livre entière. Ceux qui se disent souffrants sont conduits à l'air, et trois fois par jour on ouvre des portes pour aérer quelque peu. » Nous apprenons même qu'un des locaux au moins possède un lieu d'aisance pourvu d'une lucarne, assez large pour qu'on y puisse passer la tête. Seulement, il y a des sentinelles, fusil chargé, qui veillent à ce qu'on n'en profite pas. Les malheureux le savent, et néanmoins la tentation est trop forte, on en a tué plusieurs qui ne pouvaient résister à la chance de humer une bouffée d'air frais, de voir un bout du ciel. Plusieurs, incapables d'endurer plus longtemps leurs odieuses tortures, ont été, de propos délibéré, se faire tuer à la lucarne. Combien de fois, notre précieux ministre, M. Jules Simon, n'a-t-il pas larmoyé contre la peine de mort !

Le camp est vaste, mais on aurait craint l'accumulation des prisonniers — et qui sait? la révolte du désespoir... On les expédiait donc le plus loin possible, dans nos ports de mer, dans des îles, en attendant l'Algérie, Cayenne ou la Calédonie.

Avant tout, on les dépouillait de leur képi, s'ils avaient pu le conserver, et même de leurs vareuses ou redingotes, on les mettait en manches de chemises, afin que, cessant d'être costumés comme d'honnêtes gens, guenilleux et loqueteux, les chiens aboyassent à leur passage, et les bons bourgeois de province les regardassent avec un mépris mélangé d'exécration. Car la morale est entrée au pouvoir, en la personne de M. Jules Simon, les questions de sentiment ont leur représentant, M. Favre; ils sont tous théistes spiritualistes au gouvernement et pratiquent le *moment symbolique* à l'instar de M. de Bismark.

Le *Gaulois*, journal des honnêtes gens, raconte ainsi le départ d'un convoi de prisonniers :

Jeudi soir, 6 avril.

... Un grand nombre de curieux assistait sur la Place d'armes au départ des prisonniers internés dans la caserne d'artillerie.

Ces prisonniers quittaient Versailles en même temps que ceux du camp de Satory. Ils étaient 1400 environ. Ils ont été divisés en quatre détachements, qui sont partis de leur prison à neuf heures, à dix heures, à onze heures et à minuit.

Ils étaient enchaînés par cinq. Ils ne portaient pas de coiffures, mais ils avaient tous la tête enveloppée d'un mouchoir.

Ils sont escortés par 450 gardiens de la paix mobilisés, à chacun desquels on a distribué hier sur la place d'Armes, un revolver à six coups.

Ces gardiens vont être remplacés par ceux de leurs camarades qui sont parvenus à s'enfuir de Paris, et qui recevront un uniforme et des armes.

En tête du premier envoi de prisonniers marchaient les trois cantinières capturées.

L'une d'elle avait été médaillée à l'affaire de Châtillon, — du temps des Prussiens ; — mais le jour où elle a été amenée prisonnière, une femme de Versailles, indignée, lui a arraché sa médaille.

La somme totale d'argent recueillie sur ces prisonniers s'élève, paraît-il à trois cent mille et quelques centaines de

francs. On a trouvé des billets de banque et des pièces de vingt francs jusque dans leurs bottes et jusque dans les chaussettes... de ceux qui portaient des chaussettes.

A une heure du matin, le train partait et les emmenait vers Belle Isle.

Enfin, et nous terminerons par ce dernier détail, très intéressant, — l'Etat-major a fait un relevé statistique, tiré des dépositions des prisonniers, et qui, avec l'éloquence particulière aux chiffres, donne le dernier mot sur la composition de l'armée de l'insurrection.

D'après ce document, 14 0/0 des hommes pris les armes à la main sont des repris de justice; 12 0/0 *ont* déclaré *avoir* combattu volontairement pour la défense de leurs idées, et les 74 0/0 restants ont prétendu avoir marché par terreur.

Quelques jours plus tard, ce même *Gaulois* constatait « avec mépris et dégoût » que, sur Douze mille prévenus, (sic) il ne s'en est trouvé qu'Un seul, un seul, entendez-vous, qui ait avoué avoir pris le fusil par conviction. Peut-être lui eût-on pardonné pour la rareté du fait, si lui-même ne s'était pas vanté d'avoir été condamné quatre fois pour vol. Le vertueux et sensible M. Sarcey, auquel l'histoire est redevable de ce précieux renseignement, finit par être ému : « Que je plains, s'écrie-t-il, les honnêtes gens, obligés de soulever toutes ces turpitudes ! »

De Versailles au bagne, le voyage des gardes nationaux a été quelque chose d' « horrible ». Empilés dans des vagons à bestiaux, empaquetés les uns contre les autres, n'ayant pour toute nourriture que des biscuits de mer qu'on leur jetait par le toit, dévorés d'une soif brûlante, debout et ficelés pendant une centaine d'heures, plusieurs sont morts et ont été jetés en route. Les cas de folie ont été nombreux. « Je n'ai été fou que pendant huit heures seulement », a pu raconter un de nos amis, une des têtes de France le plus richement organisées et le mieux équilibrées. « Il est vrai que, par un hasard favorable, j'avais été plaqué contre une planche disjointe et je respirais à travers la fissure. »

Entre les libéraux de Versailles et les Huns de Jornandès (1) ou les Turcs guerroyant contre Bysance, voyez-vous un grand contraste ?

(1) Auteur de l'*Histoire des Goths* (552).

Samedi, 22 avril.

Le *Journal officiel* du 19 publie une déclaration au Peuple de France et de Paris. C'est un Programme, et c'est à ce titre que nous l'enregistrons, c'est une profession de foi d'après laquelle l'histoire jugera des principes et des actes de la Commune.

Déclaration au Peuple français,

Dans le conflit douloureux et terrible qui impose une fois encore à Paris les horreurs du siège et du bombardement, qui fait couler le sang français, qui fait périr nos frères, nos femmes, nos enfants, écrasés sous les obus et la mitraille, il est nécessaire que l'opinion publique ne soit pas divisée, que la conscience nationale ne soit pas troublée.

Il faut que Paris et le pays tout entier sachent quelle est la nature, la raison, le but de la Révolution qui s'accomplit. Il faut enfin que la responsabilité des deuils, des souffrances et des malheurs dont nous sommes les victimes, retombe sur ceux qui, après avoir trahi la France et livré Paris à l'étranger, poursuivent avec une aveugle et cruelle obstination la ruine de la capitale, afin d'enterrer, dans le désastre de la République et de la liberté, le double témoignage de leur trahison et de leur crime.

La Commune a le devoir d'affirmer et de déterminer les aspirations et les vœux de la population de Paris ; de préciser le caractère du mouvement du 18 mars, incompris, inconnu et calomnié par les hommes politiques qui siègent à Versailles.

Cette fois encore, Paris travaille et souffre pour la France entière, dont il prépare, par ses combats et ses sacrifices, la régénération intellectuelle, morale, administrative et économique, la gloire et la prospérité.

Que demande-t-il?

La reconnaissance et la consolidation de la République, seule forme de Gouvernement compatible avec les droits du peuple et le développement régulier et libre de la Société.

L'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de la France, et assurant à chacune l'intégrité de

ses droits, et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes comme homme, citoyen et travailleur.

L'autonomie de la Commune n'aura pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'unité française.

Les droits inhérents à la Commune sont:

Le vote du budget communal, recettes et dépenses ; la fixation et la répartition de l'impôt; la direction des services locaux; l'organisation de sa magistrature, de la police intérieure et de l'enseignement; l'administration des biens appartenant à la Commune.

Le choix par l'élection ou le concours avec la responsabilité et le droit permanent de contrôle et de révocation de magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres.

La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et la liberté du travail.

L'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts; garantie donnée à ces manifestations par la Commune, seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité.

L'organisation de la défense urbaine et de la garde nationale qui élit ses chefs et veille seule au maintien de l'ordre dans la cité.

Paris ne veut rien de plus à titre de garanties locales, à condition bien entendu de retrouver dans la grande administration centrale, délégation des communes fédérées, la réalisation et la pratique des mêmes principes.

Mais, à la faveur de son autonomie et profitant de sa liberté d'action, Paris se réserve d'opérer comme il l'entendra chez lui les réformes administratives et économiques que réclame sa population; de créer des institutions propres à développer et propager l'instruction, la production, l'échange et le crédit; à universaliser le pouvoir et la propriété, suivant les nécessités du moment, le vœu des intéressés et les données fournies par l'expérience.

Nos ennemis se trompent ou trompent le pays quand ils accusent Paris de vouloir imposer sa volonté ou sa supré-

matie au reste de la nation, et de prétendre à une dictature qui serait un véritable attentat contre l'indépendance et la souveraineté des autres communes.

Ils se trompent ou trompent le pays quand ils accusent Paris de poursuivre la destruction de l'unité française, constituée par la révolution, aux acclamations de nos pères, accourus à la fête de la Fédération de tous les points de la vieille France.

L'unité, telle qu'elle nous a été imposée jusqu'à ce jour par l'empire, la monarchie et le parlementarisme, n'est que la centralisation despotique, inintelligente, arbitraire et onéreuse.

L'unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous.

La révolution communale, commencée par l'initiative populaire du 18 mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique.

C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges, auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres.

Que cette chère et grande patrie, trompée par les mensonges et les calomnies, se rassure donc !

La lutte engagée entre Paris et Versailles est de celles qui ne peuvent se terminer par des compromis illusoires : l'issue n'en saurait être douteuse. La victoire, poursuivie avec une indomptable énergie par la garde nationale, restera à l'idée et au droit.

Nous en appelons à la France !

Avertie que Paris en armes possède autant de calme que de bravoure, qu'il soutient l'ordre avec autant d'énergie que d'enthousiasme, qu'il se sacrifie avec autant de raison que d'héroïsme, qu'il ne s'est armé que par dévouement pour la liberté et la gloire de tous, que la France fasse cesser ce sanglant conflit.

C'est à la France de désarmer Versailles par la manifestation solennelle de son irrésistible volonté.

Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare

solidaire de nos efforts : qu'elle soit notre alliée dans ce combat qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris :

Quant à nous, citoyens de Paris, nous avons la mission d'accomplir la révolution moderne la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé l'histoire.

Nous avons le devoir de lutter et de vaincre !

« Paris, 19 avril 1871.

La Commune de Paris.

Faut-il le dire ? Ce manifeste ne nous plaît que médiocrement. Il est trop long pour être clair et précis ; ce serait un article assez intéressant dans un journal spécial ; ce serait un discours hors ligne, une improvisation très applaudie dans quelque réunion populaire, mais il manque de substance et de solidité. Comme organisme, cela appartient au genre invertébré, c'est un mollusque, un articulé peut-être ; en tous cas, c'est dépourvu d'une colonne vertébrale. Ce document ne donne pas des raisons suffisantes, il ne donne pas les vraies raisons pour lesquelles Paris subit « les horreurs du siège et du bombardement, pour lesquelles périssent nos frères, nos femmes, nos enfants, écrasés sous les obus et la mitraille. » Rien de politique, rien de pratique dans cette déclaration, rien qui semble émaner d'une Assemblée chargée d'une des plus lourdes charges et d'un des plus précieux fardeaux qu'épaules humaines aient eu à porter, rien qui décèle le langage et surtout la pensée d'hommes d'État. Le bruit court, et la chose nous paraît très plausible, que la Commune, surchargée de besogne et n'espérant pas pouvoir rédiger un manifeste qui ne fût pas un sujet de discussions entre tous ses membres, a chargé Félix Pyat de cette rédaction. Pyat a transmis le travail à un jeune homme de ses amis qui ne manque pas de talent, M. Pierre Denis. Et voilà M. Pierre Denis qui, revêtu du manteau de la Commune, a eu son jour, lui aussi. Son factum a été imprimé traduit et répandu par cent mille exemplaires, et le monde civilisé commente, scrute et discute les paroles de M. Pierre Denis.

Mais n'importe le rédacteur puisque ce programme porte sceau et signatures, c'est la chose de la Commune, ses

amis et ses adversaires n'en demandent pas davantage. Accepté par la majorité, nous pouvons inférer que la majorité est animée des mêmes tendances Proudhon Blanqui, singulier amalgame.

Le passage essentiel du manifeste est celui qui déclare que Paris demande, outre la reconnaissance et la consolidation de la République, « l'autonomie absolue de la Commune, étendue à toutes les localités de la France, et assurant à chacune l'intégralité de ses droits et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes comme citoyen, homme et travailleur, l'autonomie de la Commune n'ayant pour limite que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'unité française... » L'énumération des droits inhérents à la Commune implique pour elle une autonomie vraiment absolue, sauf la réserve sous entendue des droits dont devrait jouir tout travailleur. Et l'unité française serait assurée (?) par la grande administration centrale, délégation des communes fédérées...

Ce traître mot *absolu* porte malheur à tous ceux qui l'emploient. Avec le mot d'autonomie-relative, il est possible de discuter et même de s'entendre; avec le mot d'autonomie absolue reconnue à chaque localité de France, dès qu'il s'agit d'un vaste pays habité par quarante millions d'hommes ou environ, dès qu'il s'agit de fleuves, routes, canaux, enseignement, commerce et justice, il est impossible de s'entendre; le mot absolu qui est au fond de toute conception théologique est intraduisible dans la langue des affaires et de l'administration. Il va sans dire que l'autonomie absolue de toute localité française serait détruite en détail par le plein exercice de toutes les facultés et de toutes les aptitudes de tout homme, de tout citoyen et de tout travailleur, qu'elle serait détruite en haut par la grande administration centrale, délégation des Communes fédérées. Le progamme affirme avec une assurance candide que les individus jouiront de tous les droits possibles et satisferont à toutes leurs aptitudes dans une Commune absolument autonome, sans que la moindre atteinte soit portée à l'unité française; il ne semble pas même se douter que la réalisation de la théorie pourrait nous coûter quelques difficultés. Il décrète qu'il sera procédé immédiatement à la solution du fameux pro-

blème : la Quadrature du Cercle. Hélas, nous savons que le cercle et le carré sont des figures absolument inéquivalentes, et que l'une sera toujours plus grande que l'autre, au moins d'une fraction infinitésimalement petite. De même, ces deux expressions : individu et collectivité, liberté et solidarité sont décidément irréductibles l'une dans l'autre. Politiciens, économistes, socialistes, tous tant que nous sommes, nous cherchons des formules de plus en plus simples pour réduire de plus en plus les différences, nous nous flattons tous d'abattre une petite quantité de la fraction mais il y aura toujours un reste quelconque, la fraction, irréductible protestera toujours, quelque chose d'irrationnel persistera pendant que quelque chose de rationnel subsistera, et voilà pourquoi les Manichéens n'avaient pas tort quoi qu'on en ait dit, et voilà pourquoi le vaste et lumineux Ormuzd n'absorbera jamais un dernier point noir : l'âme même du ténébreux Ahrimane.

Le manifeste qu'il ne faut pas trop prendre à la lettre comme on voit, n'est donc autre chose que la manifestation passionnée du droit que Paris a de se gouverner par lui-même et d'exister par lui-même. C'est une réponse enfiévrée à la loi municipale votée par l'Assemblée rurale sur les injonctions de M. Thiers. M. Thiers ordonne que les villes, les grandes villes surtout, et Paris tout particulièrement soient régies par le Gouvernement central, qui leur dépêchera des Préfets et Proconsuls. Eh bien ! non ! Paris jouira d'une autonomie absolue. Et puisque M. Thiers et ses circulaires propagent toujours le mot d'ordre que Paris veut imposer ses caprices aux autres villes et à la province, nous déclarons, nous, que Paris ne prétend à aucune suprématie, et que toute localité pourra jouir elle aussi de son autonomie absolue, pourvu que Paris soit parfaitement indépendant et que des plébiscites ruraux ne lui imposent plus des Bonaparte, des Bourbons, des Orléans ou quelque autre personnalité désagréable.

Chose curieuse, et qui montre dans quel chaos d'idées nous nous débattons, — que ce soit la fin ou que ce soit le renouvellement d'un monde, c'est qu'en prenant juste le contrepied de la loi Thiers, la Commune arbore soudain le programme de ses ennemis mortels, les légitimistes, les cléricaux et gros propriétaires, tous les barons de la finance

et de l'industrie qui proclament aussi le dogme de la décentralisation à outrance. Chacun d'eux est maître et seigneur dans quelque Commune dont l'indépendance absolue du pouvoir central serait la tyrannie absolue de quelque usurier ou gentillâtre. C'est un fait malheureusement incontestable. Si chaque Commune française avait le droit de diriger ses écoles à sa guise, il serait opéré une razzia d'instituteurs laïques à remplacer par des ignorantins et ignorantines. Si chaque Commune avait le droit de fixer elle-même ses impôts, la majorité commencerait par retrancher les subventions aux routes, à l'enseignement, à tout service d'utilité publique — et la belle chose que cela serait si chaque ville ou village de notre connaissance organisait souverainement sa justice! — Ah braves gens de la Commune quand on tient une bonne idée, il faudrait prendre garde de ne pas l'exagérer jusqu'à l'absurde!

Le Manifeste dont la Commune a endossé la responsabilité si maladroitement, n'est qu'une improvisation individuelle, l'expression peu réfléchie d'un groupe, une œuvre d'honnête sectaire. C'est un Utopiste qui a parlé, ce n'est pas un Gouvernement. Or ce que la France attend avec impatience de toutes les Révolutions qui se succèdent, c'est qu'il en apparaisse une enfin qui se montre capable d'être un Gouvernement. La France ne lui demande pas d'être infiniment meilleur, incomparablement plus intelligent que les pouvoirs qui ont précédé : un peu plus de liberté, un peu plus d'honnêteté et de la bonne administration; mais de l'administration, impossible de s'en passer dans une machine sociale aussi compliquée que la nôtre.

Je n'ai vu personne que le Manifeste ait enthousiasmé, mais j'ai vu des gens découragés et quelques-uns irrités. Les journaux, qui naguère sommaient la Commune de donner un programme quelconque, se font une joie de le déchirer en lambeaux. Ce sont les mêmes qui, après avoir impérieusement réclamé des réélections à la Commune, ont défendu à leurs partisans d'y aller voter. Dans l'affaire des réélections, la Commune a manqué de tact et de jurisprudence; dans son programme qui ne peut pas être un programme, notre Dictature montre qu'elle n'est pas un Gouvernement.

Au lieu de ce factum verbeux, que la Commune n'a-

t-elle pas dit quatre phrases en quatre lignes seulement :

Les monarchistes ont attaqué Paris, parce qu'il est républicain. Paris défendra jusqu'au bout la Révolution démocratique et sociale, et il ajourne à la victoire que lui facilitera l'appui fraternel de ses sœurs, les villes de province, l'organisation de la République nouvelle !

Dimanche, 20 avril.

Décidément la non-réussite des élections du 16 avril nous est plus funeste que la perte d'un fort. C'est un échec moral, un grave échec. Le *Temps* et autres journaux réactionnaires étaient bien avisés : après avoir dit sur tous les tons que la Commune n'était plus en nombre pour délibérer valablement, ils ont donné à leurs amis le mot d'ordre de ne point se présenter au scrutin, ils ont aujourd'hui facile argument de présenter tous les abstentionnistes comme étant de leurs partisans. Tout se paie, les fautes par des revers, et les désastres moraux sont les avant-coureurs des désastres matériels. La Commune se débat maintenant dans l'illégalité. Elle eût pu faire une loi nouvelle, elle eût pu, pour des circonstances exceptionnelles, innover ou faire du provisoire — mais elle n'a pas su prévoir, et nous en subissons les conséquences douloureuses. Il y avait à pourvoir à de nombreuses vacances. Ces vacances s'étaient produites dans des arrondissements peu favorables à la Commune. Il eût été d'excellente politique, il eût été équitable de faire procéder par l'ensemble des vingt arrondissements à la nomination des vingt-six membres qui vont modifier si profondément la composition de la Commune. Il eût fallu faire de cette votation un événement, un jour de grande solennité. Est-ce que notre sort à tous n'en dépend pas ?

L'échec est là, mesurons-en la portée, débrouillons la confusion qui en est la suite.

De l'élection du 26 mars à celle du 16 avril, le nombre des votants a décru de dix à quatre. C'est énorme.

Pour que l'élection soit valable, la loi exige que le huitième au moins des électeurs inscrits sur les rôles donne au candidat un vote favorable. Onze des réélus, moins de la moitié, ont obtenu ce résultat. Les quinze autres auraient dû passer par l'épreuve d'un nouveau scrutin.

Tel n'a pas été l'avis de la Commune. Elle se fonde sur le fait que deux à trois cent mille habitants, on ne sait pas au juste, ont quitté Paris, qu'il y a un exode journalier de bourgeois et jeunes gens qui fuient en province l'obligation de défendre la ville et que toutes ces non-valeurs sont des électeurs inscrits. Le huitième des électeurs inscrits, proportion très équitable, cesse d'être raisonnable quand une masse indéterminée d'électeurs inscrits a disparu. Il faut donc considérer la loi comme nulle et non-avenue.

— Mais alors, a-t-on objecté à la Commune, on ne pourra pas protester par l'abstention. (Du moins pourrait-on prendre la peine d'aller mettre dans l'urne un bulletin blanc) ce qui est bien le minimum des droits que vous devez reconnaître à vos ennemis. En supposant que tous vos ennemis s'abstiennent et que tout le monde soit de vos ennemis, on peut par supposition arriver au résultat absurde qu'il suffit à un seul candidat de se présenter et de se donner à lui-même sa propre voix pour entrer.

Devant la force de l'objection, la commission qui a présenté son rapport sur l'incident a fait adopter un biais à la Commune. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la moitié au moins des suffrages exprimés, plus un.

C'est une solution comme une autre, mais la Commune a eu le tort de l'appliquer immédiatement aux élections dernières. De cette façon vingt élections ont été déclarées suffisantes. Onze étaient légales, pour neuf d'ajoutées, valait-il la peine de violer le principe de la non-rétroactivité des lois ? Quelle force morale ces neuf individus pourront-ils ajouter à la Commune ? On pourra toujours leur dire : « Vous êtes nommés illégalement. Vous êtes des intrus et des usurpateurs. Toute délibération à laquelle vous prendrez part sera nulle et non avenue. Par le seul fait de votre entrée, vous invaliderez les actes futurs de la Commune. Vos onze compagnons, nommés en vertu du même décret que vous, ne sont plus que vos compagnons d'illégalité. Et les soixante ou les soixante et dix anciens Membres qui ont rendu le décret ne sont plus que vos complices et souteneurs. Par cet acte, la Commune se suicide ».

Ainsi raisonnent les Versaillais avec une logique sévère. Ils disent vrai, ils ne disent que trop vrai. Rogeard, l'in-

flexible auteur des *Propos de Labienus*, un des élus par un nombre insuffisant de votants, n'a pas voulu accepter sa validation extralégale.

« J'ai refusé, écrit-il à ses lecteurs, parce qu'une acceptation m'eût rendu bénéficiaire et par conséquent solidaire d'une mesure que je condamne..... Mais, dira-t-on, le milieu électoral était modifié par l'émigration et une modification de la loi était devenue nécessaire. Sans doute, mais il fallait la faire à temps, et non après coup. Nul n'est tenu d'obéir à une loi qu'il ignore, et électeurs et candidats ont ignoré votre loi puisqu'elle n'était point faite..... si bien que deux lois différentes ont régi nos opérations électorales, commencées avec l'une, terminées avec l'autre. Dès l'abord, les électeurs n'ont pas su ce qu'ils faisaient, et à la fin, ils ont pu être étonnés de ce qu'ils avaient fait..... ».

Ici se place la redoutable question de la dictature. Si la dictature comme la force est neutre et devient bonne et légitime au service d'une cause juste, encore faut-il qu'elle s'annonce, se déclare, s'affirme hautement, clairement, intelligemment sans se confondre avec ce qui n'est pas elle, sans se mêler à la légalité. Il ne faut pas qu'une mesure soit moitié légale, moitié dictatoriale. Il faut qu'on sache si on a affaire à une volonté ou à une loi. Les deux situations sont peut-être acceptables à la raison, mais on aime à savoir dans laquelle on se trouve.

Félix Pyat, la personnalité révolutionnaire la plus en vue parmi les nouveaux élus, a également refusé sa validation et a fortement motivé sa non-acceptation.

« La majorité de la Commune s'est trompée. Les élus n'ont pas le droit de remplacer les électeurs. Les mandataires ne doivent pas se substituer au souverain. La Commune ne peut créer aucun de ses membres, ni les faire, ni les parfaire. Elle ne peut de son chef fournir l'appoint qui manque pour leur nomination légale... »

Néanmoins Félix Pyat pousse dans son journal *Le Vengeur* un cri de regrets, car il se croit, malgré Blanqui, le vrai père de la Commune de Paris :

« Déserter la Commune! Abandonner mon enfant! Pardonnez-moi ce cri d'orgueil paternel. La Commune, c'est l'œuvre de ma vie. La Commune, les proscrits l'ont emportée à Londres et rapportée à Paris. Je l'ai gardée vingt ans en

exil, je l'ai nourrie, bercée durant les six mois de siège, au péril de ma vie, au prix de ma liberté... »

Les victimes de la Commune sont courroucés de « ce qu'ils appellent une désertion ». Il ne s'agit pas, disent-ils de sauvegarder la légalité, mais de sauver la Commune. « Aujourd'hui, il n'y a plus de légalité, nous sommes en révolution », s'écrie l'*Affranchi*, journal de Paschal Grousset. A la Commune même, un jobard du nom de J.-B. Clément est allé jusqu'à demander l'arrestation de Pyat; mais Pyat se laissera fléchir.

Pyat rentrera sans doute, mais Rogeard ne rentrera pas, ni Briss, qui proteste aussi. L'acte illégal qui soulève tant de protestations contre la Commune ne lui vaudra que six membres de plus. Menotti Garibaldi ne viendra pas siéger et Cluseret a double nomination. En sus de Cluseret, les deux seuls élus nouveaux de quelque marque sont Courbet et Longuet. Pour avoir l'appui officiel de ces trois hommes, valait-il la peine de se mettre dans son tort?

— Eh bien! que fait la Commune des six derniers candidats qui n'ont pas eu la moitié des votants plus un?

— Ils sont perdus et perdus définitivement, car il ne sera pas procédé aux réélections, la Commune n'ose plus en affronter de nouvelles. — Que de fautes dans cette seule affaire, que d'imprévoyance et de maladresse, que d'accrocs à la logique et aux droits des électeurs! — Et, après avoir subi cet échec sérieux, la Commune ajoute à tous ses torts en se mettant de propos délibéré dans l'impossibilité de les réparer.

Et, cependant, la Commune aurait eu grand besoin de se fortifier par les élections nouvelles. La Commune siégeant à l'Hôtel-de-Ville est manifestement au-dessous de sa tâche. Elle manque de sujets, comme disait naguère le délégué Arnold, et, comme on fait toujours en pareil cas, elle s'embarrasse d'une foule du sujets qui ne la regardent pas, la critique ou la suspension des journaux par exemple. Les « sujets » sont généralement médiocres, donc ils réclament l'omnipotence; obligés d'improviser ce qu'ils ignorent, ils prononcent dictatorialement sur des difficultés dont ils n'avaient qu'à ne pas s'occuper. Ils se déjugent, font, défont et refont. Les attributions de leurs commissions paraissent trop flottantes, les mêmes personnages vont de l'une à

l'autre. Et dans ce chaos d'affaires, on ne sait trop ce qui doit être décidé par la Commune entière siégeant à l'Hôtel-de-Ville, par la commission spéciale, par le délégué qui est à sa tête. On ne voit pas la division du travail caractéristique de l'ordre. Le même membre de la Commune est censé faire trente-six choses en trente-six endroits. Comment ces pauvres gens peuvent-ils dormir? En dehors de leurs fonctions à la Guerre, à la Justice, aux écoles, aux marchés, ils sont encore administrateurs de l'arrondissement dans lequel ils ont été nommés; les uns siègent dans leurs ministères, les autres dans leurs mairies aux vingt coins de Paris; et, par conséquent, il est impossible d'instituer à l'Hôtel-de-ville une direction unique, sachant prendre une moyenne judicieuse entre la douceur qui est absolument nécessaire et l'audacieuse vigueur qui est non moins indispensable. Issus du hasard, ils n'ont pas su encore se fusionner en un tout homogène, on n'ose pas même dire qu'ils aient réussi à se constituer une majorité et une minorité; c'est un assemblage plus ou moins bizarre de fusionneurs, de communistes, d'individualistes, d'athées, de matérialistes, de spiritualistes, de catholiques avec quelques jésuites parmi, d'ouvriers, de fractions rivales de l'Internationale, de millionnaires ou de pauvres diables. Nous avons tant et tant d'individus faisant partie de la Commune. Nous n'avons pas une Commune.

Ajoutez les rivalités individuelles, les inimitiés personnelles qui n'ont pas désarmé. Félix Pyat déteste Vermorel et Delescluze et Vermorel et Delescluze ne s'aiment guère. Mais Delescluze a le mérite de taire ses rancunes et ses suspicions: les mesquines rivalités de l'amour-propre ne sont point son fait, il grandit avec les événements.

On discutait hier, on avait donc proposé l'arrestation de Pyat qui, après avoir conseillé dans la Commune la suppression des journaux, donne sa démission et blâme la mesure dans son *Vengeur*. On se récriait. Le citoyen Blanqui se récriait, demandant rigueur et sévérité, l'exécution de la loi sur les réfractaires, l'institution d'un jury d'accusation, la prompte démolition de la colonne Vendôme, etc.

— « Croyez-vous, s'écria Delescluze, que nous approuvions tout ce qui se fait ici. Eh bien! il y a des membres qui sont restés et qui resteront jusqu'à la fin, malgré les

insultes qu'on nous prodigue. Il y a une conspiration latente contre notre malheureuse commission, qui se fera peut-être regretter parce que nous cherchons à allier la modération avec l'énergie. Nous sommes pour les moyens révolutionnaires, mais nous voulons observer la forme, respecter la loi et l'opinion.

...S'il y a quelques discordes, n'est-ce point pour des querelles de galons?... Pourquoi ces tiraillements, ces compétitions ? C'est l'élément militaire qui domine, et c'est l'élément civil qui devrait dominer toujours.

Pour moi, je suis décidé à rester à mon poste, et si nous ne voyons pas la victoire, nous ne serons pas les derniers à nous faire tuer sur les remparts ou sur les marches de l'Hôtel de Ville. »

Dimanche, 23 avril.

« — Monsieur le Président du Gouvernement, etc. Les services éminents du général Changarnier l'ont placé depuis longtemps au-dessus de toute récompense. Il me paraît utile cependant de donner aujourd'hui pour l'exemple à ce glorieux vétéran de notre armée un témoignage éclatant d'estime pour ses grands talents et ses hautes vertus militaires. — Je vous prie en conséquence de décider que M. le général Changarnier sera élevé à la dignité de Grand Croix de la Légion d'Honneur. Agréez, etc. Le Ministre de la Guerre, Leflô. Versailles, 20 avril.

— « Le chef du Pouvoir exécutif arrête : « Le Général de division Changarnier est élevé à la dignité de Grand Croix de la Légion d'Honneur. Signé : A. Thiers. »

— « A M. le Ministre de la Guerre : Mon cher et bon Leflô, l'idée de me donner la Grand Croix de la Légion d'Honneur n'est pas de vous. Mais je vous reconnais au préambule courtois du décret qui me concerne. Veuillez informer M. le Président du Conseil que je n'accepte pas la Grand Croix de la Légion d'Honneur, Agréez, etc. Signé: Changarnier. »

Et pas d'autre explication. Pourquoi cette raideur, ce refus sec à cette politesse qu'on ne fait guère qu'aux souverains, grands-ducs et maréchaux. Jamais commandeur de la noble Légion n'avait eu encore de scrupule à être nommé Grand Croix. Quel est donc le mystère?

La droite est mécontente de M. Thiers. Elle lui reproche d'avoir manqué son coup le 18 mars, de n'avoir pas encore réduit Paris, d'avoir dans ses conseils MM. Picard, Favre et Simon, coupables non pas d'avoir trahi la France par leur lâcheté et leur incapacité, mais coupables d'avoir usurpé le pouvoir sur les Bonaparte et de ne l'avoir pas restitué à Henri V, soit directement, soit indirectement, par l'intermédiaire de quelque nouveau plébiscite. Les yeux jaloux de la droite ont scruté tous les fonctionnaires dans tous les coins et recoins de la République et prétendent avoir découvert quelques républicains oubliés dans des cantons reculés. M. le Duc d'Audiffred-Pasquier en prétend avoir découvert plusieurs cachés dans des bureaux de bienfaisance; on affirme qu'il en existe encore parmi les employés de préfecture, et même parmi les substituts et procureurs; il est indiscutable que tous les maîtres d'école et gardes champêtres ne sont pas encore dans la main de leurs curés. La droite s'irrite contre M. Thiers de ce qu'il n'ait encore payé son denier de Saint-Pierre qu'en monnaie de singe, avec force compliments et vagues protestations, mais non point encore avec une bonne déclaration engageant la France dans quelque sottise non pareille. La droite, nous raconte *Le Temps* versaillais, « travaille à obtenir de M. le chef du gouvernement une petite expédition de Rome diplomatique, à savoir la défense faite au Ministre de France de suivre le gouvernement de Victor-Emmanuel lorsqu'il quittera Florence. Une jolie vieille petite France bien remise à neuf, tirée toute rajeunie de l'armoire aux antiques, une France vouée au blanc... Voilà ce que la droite a imaginé de mieux pour nous aider à tenir notre rang entre l'Allemagne et l'Amérique, pour nous mettre en état de jouer notre rôle dans la grande mêlée des nations modernes ».

Surtout, la droite ne peut entendre sans une sourde irritation M. Thiers affirmant de son air le plus candide à une députation des pacificateurs qu'il ne complote nullement contre la République et que la République subsistera, tant que lui, Thiers, sera Président de la République. *L'Espérance du Peuple*, journal légitimiste de Nantes, perd enfin toute patience :

— « Non, il faut le dire hautement : M. Thiers n'a pas été

nommé dans vingt-quatre départements pour consolider la République. Il a été nommé pour préparer la monarchie. »

La droite, décidée à congédier M. Thiers dès qu'elle le pourra, entend lui laisser la conduite de la guerre, lui faire tuer le plus grand nombre de républicains et révolutionnaires que faire se pourra, puis le mettre à la porte du pouvoir, dès qu'il aura ouvert celle de Paris. Pour le punir d'avoir dit : « la République subsistera tant que j'en serai le Président », la droite compte le renverser même avant la République sa protégée. C'est Changarnier qu'elle mettra comme Président de l'Exécutif au lieu et place de M. Thiers.

Et voilà l'explication de l'énigme. Thiers a voulu amadouer son rival, le désarmer, se l'attacher par un grand ruban rouge. Mais Changarnier n'accepte point l'état d'infériorité que lui donnerait la reconnaissance. D'une voix hargneuse et d'un geste brutal, il rejette le ruban au nez de son adversaire : « Donné par toi, cet insigne de l'honneur me déshonorerait. Garde-le. »

Mais que vous importent Géronte et le vieil Oronte criaillant et se chamaillant en public ? Que nous valent Bartholo et Pandolphe s'empoignant l'un l'autre par la perruque et le toupet ? — Peu vraiment, pour ce qui concerne leurs personnes, mais ces deux cassenoisettes sont chefs de parti et leur ridicule esclandre est la révélation soudaine de complots souterrains, de machinations nocturnes, d'innombrables perfidies qui se concertent dans ces vieilles cervelles de l'Assemblée, pommes choppes, poires et nèfles blettes.

Comme en 1848-51, il s'agit encore de se partager les dépouilles de la République, dès qu'elle aura été assassinée. En ce temps-là, Thiers était l'Ajax du parti libéral-orléaniste, et Changarnier, le Diomède de la coterie orléanisto-légitimiste cléricale, dite de la fusion. L'armée était alors travaillée par un bonapartiste, la police était tenue par un bonapartiste. Aujourd'hui, l'armée est encore commandée par des bonapartistes, Vinoy, Galliffet et Mac-Mahon, la police est toujours tenue par un bonapartiste, le colonel Valentin, cher à l'Impératrice. Thiers et Changarnier sont toujours un Ajax et un Diomède, mais leurs épaules sont chargées maintenant du poids de vingt-deux hivers dont

ils n'avaient point à porter le fardeau alors qu'ils conspiraient ensemble, rue de Poitiers. Diomède-Changarnier n'avait alors que soixante ans; les intimes l'avaient surnommé le général Bergamotte à cause de tous les parfums dont il imprégnait sa précieuse personne. Sa chevelure, déjà rare, sentait le jasmin, son impériale et sa moustache la violette, sa tunique dorée et galonnée était parfumée de lavande, il se mouchait dans du patchouli. L'Assemblée d'alors n'était pas tout à fait rassurée, elle craignait que le coup d'Etat qu'elle manigançait ne tournât pas à son avantage. Alors Changarnier, qui était son grand homme de guerre, dégaîna son grand sabre luisant et brillant et d'une voix solennelle, il exhala ces paroles dulcifiées par l'eau de Botot et la pastille du sérail : « Mandataires de la Nation, délibérez en paix! » Les mandataires de la Nation délibérèrent donc aussi sottement qu'à l'ordinaire, confiants en l'habileté de M. Thiers et la vaillante épée du général, et, le lendemain, ils se réveillèrent en prison. Bonaparte, Vinoy, Valentin, Maupas et Morny avaient nuitamment emballé pour Mazas et l'astucieux Thiers et le noble Bergamotte, le bouillant Baze, le judicieux Leflô et *tutti quanti*, et même la République et des républicains avec.

Pendant dix-neuf années, Bergamotte bouda l'Empire qui l'avait si agréablement escamoté, lui et sa vaillante épée. Mais quand il se vit à la tête de soixante et dix-neuf années, quand il vit l'Empire se retremper dans le plébiscite, il se repentit d'avoir joué pendant si longtemps le rôle de la dignité et de la loyauté dynastique — il vint ployer les genoux dans un crachat de Napoléon III et dire, dix-neuf ans trop tard, ce que M. Arthur de la Guéronnière avait eu l'esprit de dire dès le lendemain du Coup d'Etat : Je n'étais qu'un sot, je ne suis qu'un pleutre. Dix-neuf ans trop tard, et cependant six mois trop tôt ; car la palinodie de Changarnier ne lui valut qu'une médiocre place à côté du Maréchal Bazaine et l'honneur d'avoir coopéré, soit comme dupe soit comme fripon, à la trahison de Metz.

Aujourd'hui, Changarnier plus pommadé, plus graissé, plus huilé, plus parfumé que jamais, embaume comme un cadavre injecté de musc et de patchouli et devant lequel on brûla du sucre et du vinaigre dans une pelle rougie. Mais il n'aurait plus la force de dégaîner la vaillante épée

qu'il traîne péniblement derrière les cuisses. Cacochyme et catarrheux, il s'est levé en une ou deux occasions solennelles, ses jambes raidies l'ont porté tant bien que mal jusqu'à la tribune. L'Assemblé a fait un vaste silence, il a toussé — on eût entendu une mouche voler — derechef, il a craché, il a mouché — chacun attendait les paroles du vieillard se posant en arbitre de la France — entre quelques quintes de toux, on voyait sa mâchoire tomber lourdement et se relever péniblement : « Quoi ? qu'est-ce ? qu'a-t-il dit ?

Quel parti que celui qui a pareil chef ! Quels hommes que ceux pour lesquels Bergamotte est un héros !

Je viens de visiter le collège des Jésuites, rue Lhomond. C'était un établissement d'éducation célèbre. La congrégation y élevait en même temps que ses meilleurs sujets les fils de la riche bourgeoisie et de la vieille noblesse. On payait cher, mais on en avait pour son argent. Le garçon était largement et abondamment nourri, avec une moins mesquine économie que chez Maman l'Université, cette vieille hargneuse et radoteuse. On ne lésinait pas sur les arts d'agrément ni sur les amusements. Le premier devoir imposé aux professeurs était l'indulgence. Elle était d'ailleurs rigoureusement surveillée, cette indulgence, et les directeurs savaient le point précis jusqu'où elle devait aller. Les élèves de choix étaient mis à part pour quelque spécialité et recevaient de spécialistes des soins particuliers ; de cette façon, les Jésuites arrivaient à peupler de leurs élèves les grandes écoles spéciales, la Polytechnique, les Ponts et Chaussées, l'école marine de Brest ; par des procédés de greffage et de marcotage, un jardinier fait pousser des roses à cent feuilles sur un pied d'églantier, il n'est pas plus difficile à un instituteur qui sait son métier, de faire d'un garçon d'intelligence ordinaire un mathématicien ou un mécanicien très présentable. Grâce à leurs vastes ramifications et à leurs puissantes influences, il n'était pas difficile de colloquer leurs élèves médiocres dans quelque confortable place d'administration. Quant aux plus jobards, on avait toujours la ressource de leur faire épouser quelque élève du Sacré Cœur, de Picpus, des Oiseaux, ou tout au moins la grasse héritière de quelque épicier retiré, marguillier en sa paroisse. C'était une faveur que

d'être admis aux Jésuites; on en sortait au moins riche après y avoir reçu une éducation agréable; on en sortait poli, façonné, distingué quelquefois, très instruit souvent, et toujours riche et homme médiocre.

J'ai admiré le confort, l'ordre, la disposition pratique, l'entente raisonnée des choses de la vie derrière ces murs, à côté de ces magasins bien garnis, dans ces réfectoires, ces jardins, ces promenades, ces chapelles, ces bibliothèques. On pouvait certes passer l'existence la plus facile, la plus aisée, la plus exempte de soucis que mortel puisse imaginer. Pour un homme sceptique, égoïste et lâche, mais intelligent, sociable et jouisseur, pas de meilleur lot que d'être jésuite. Pourvu qu'on abdique une bonne foi pour toutes sa volonté, sa dignité d'homme, son indépendance, sa conscience et sa raison propre, le droit en un mot de dire « je suis moi », on peut regarder avec le mépris le plus profond, avec le dédain le plus parfait tous les misérables humains qui travaillent et se fatiguent, qui luttent et se font rouer de coups, qui espèrent et qui désespèrent. Etre un Révérend Père jésuite... mais, pour tous les agréments de la vie, cela vaut bien mieux que d'avoir seulement vingt mille livres de rente. Un seul inconvénient est attaché à cette facile existence, c'est que le Révérend Père ne peut quitter sa cellule (on appelle ainsi une chambre large et aérée avec vue sur un charmant jardin — qu'en plantant une petite cheville dans tel ou tel trou d'un tableau indiquant tous les endroits de l'établissement dans lequel il lui est licite d'aller.

Quelque chose qui décèle chez ces Jésuites une science profonde de la vie est l'art avec lequel ils savent se faire petits, modestes, insignifiants, médiocres. Ils possèdent ici tout un quartier, et le passant s'aperçoit à peine que ces bons religieux occupent deux ou trois maisons de pauvre apparence. C'est un art qu'ils ont appris des Juifs, que les Juifs avaient été obligés de pratiquer pendant tout le Moyen-Age, et qu'ils avaient peut-être rapporté d'Orient.

Quelle différence avec nos hommes du monde, nobles et bourgeois, commerçants et industriels, qui dépensent le plus clair de leurs revenus en frais de présentation et qui se ruinent pour avoir l'air d'être riches! Eux font semblant d'être pauvres, semblant d'être humbles, timide et peu nombreux.

Ils se sont arrangés de manière à surveiller tous les alentours, à pouvoir même fouiller avec leurs excellentes longues vues les profondeurs de l'horizon, sans être distingués de nulle part. Leur architecte a réussi à cacher une tour, à la dissimuler, à lui donner l'air aveugle. Personne ne la voit, personne n'y fait attention, et cette tour voit tout ! Ah ! chers co-républicains aux discours si bruyants et sonores — et vous, braves communeux dont les canons mal pointés font tant de bruit sans blesser personne, que n'avez-vous pris quelques leçons de savoir-faire chez les Révérends Pères jésuites !

De la tour je regarde le duel d'artillerie entre les batteries versaillaises de Châtillon, de Meudon, de Clamart et les batteries des forts de Vanves, Issy, Montrouge, c'est ennuyeux à la longue quand on n'est pas bon juge des coups et quand on n'y risque rien. Ce qui attire ma pensée, c'est le drapeau rouge au sommet de la lanterne du Panthéon.

Je l'ai vu aborer le 31 mars, peu de jours après l'avénement de la Commune. Le jour était pluvieux, des nuages noirs s'agitaient sur un ciel gris. Par dessus l'énorme base sa magnifique rotonde, par dessus la colonnade le vaste dôme, au dessus de la coupole, au point profond du zénith, on venait de hisser la bannière du Peuple ; à hauteur vertigineuse s'agitaient quelques myrmidons humains ; la croix déracinée pendillait dans les airs au bout d'une corde.

Sur la place défilaient bataillons après bataillons, haies de bayonnettes, broussailles mouvantes ; les drapeaux tricolores s'inclinaient l'un après l'autre devant la rouge bannière qu'un simple populo agitait avec fierté. Les tambours battaient aux champs et les colombes effrayées de tant de bruit s'envolaient à tire d'ailes.

« On se tire ces coups de canon, pensais-je, on se mitraille sans trève ni merci, sans qu'aucun indice montre la possibilité d'une transaction, parce que ce chiffon rouge, symbole de la royauté du peuple, s'étale ici, au plus haut point de Paris, sur la montagne de Sainte-Geneviève. C'est notre Capitole. Les révolutions et les réactions qui se succèdent se disputent le Panthéon. Quand la Révolution triomphe, le Panthéon est le Panthéon, le temple de la vertu civique, quand la réaction a triomphé, le Panthéon

n'est plus que l'église Sainte-Geneviève, un endroit de plus où l'on dit des messes.

Qui l'emportera cette fois-ci dans la grande bataille entre la Croix et le drapeau rouge.

Mardi, 25 avril.

Nous jouissons depuis ce matin d'un nouveau Préfet de Police, au moins en apparence, car tout porte à croire que l'illustre Raoul Rigault, qui est maintenant avec son collègue Ferré dans le comité de sûreté générale, continuera d'être le réel chef de la police, à côté et sous le nom du citoyen Cournet, un bon et jovial garçon du *Réveil* qui, poursuivi plusieurs fois pour délit de presse, ne semblait pas devoir être jamais appelé à la triste fonction de mettre lui-même les gens en prison.

La séance, qui paraît avoir été orageuse, est extrêmement intéressante ; elle se répète chaque fois que les libéraux montent au Gouvernement. Elle se répètera chaque fois que les révolutionnaires prendront le pouvoir à un moment de trouble et de guerre civile. Dès qu'ils sont arrivés, les nouveau-venus pensent : « Il est plus commode de faire comme les autres ! »

Le citoyen Rigault: Hier, en mon absence, vous avez déclaré que tous les membres de la Commune auraient le droit de visiter tous les détenus. D'accord en cela avec le Comité de contrôle que vous m'avez adjoint, je demande que vous reveniez sur le vote d'hier, au moins en ce qui concerne les individus au secret. Si vous maintenez votre vote, je serai donc forcé de donner ma démission et je ne pense pas qu'un autre puisse, dans une pareille situation, accepter une pareille responsabilité.

Le citoyen Arthur Arnould: Des paroles du citoyen Rigauld, il ressort que le secret a été maintenu. Je proteste énergiquement. Le secret est quelque chose d'immoral. C'est la torture morale substituée à la torture physique. Eh bien ! au nom de notre honneur, il faut décider immédiatement qu'en aucun cas le secret ne sera maintenu. Même au point de vue de la sûreté, le secret est inutile. On trouve toujours le moyen de communiquer. Nous avons tous été mis au secret sous l'Empire, et pourtant nous sommes par-

venus, non seulement à communiquer avec le dehors, mais nous avons fait insérer des articles dans les journaux même.

Il y a là une question de moralité, je le répète; nous ne pouvons ni ne devons maintenir le secret, mais l'instruction doit être publique. J'insiste à ce sujet, et j'en fais l'objet d'une proposition formelle.

Je ne comprends pas des hommes qui ont passé toute leur vie à combattre les errements du despotisme, je ne comprends, dis-je, ces mêmes hommes, quand, ils sont au pouvoir, s'empressant de tomber dans les mêmes fautes: de deux choses l'une; ou le secret est une chose indispensable et bonne, il ne fallait pas la combattre, et si elle est odieuse et immorale, nous ne devons pas la maintenir.

Le citoyen Rigault: Je répondrai au citoyen Arnould que la guerre aussi est immorale, et cependant nous nous battons.

Le citoyen A. Arnould: Ce n'est pas la même chose. Nous la subissons.

Le citoyen Rigault déclare que si quelqu'un croit qu'une instruction puisse se faire sans le secret, il est tout disposé à lui céder la place, car, pour lui, il reconnaît l'impossibilité de procéder pour l'instant autrement qu'on ne le fait.

Le citoyen Jourde: Nous sommes en état de guerre, il nous faut user de procédés exceptionnels. Il ne faut pas faire de la théorie platonique. Je voudrais toutes les libertés; liberté de la presse, liberté de réunion, liberté de transaction, liberté d'être au grand jour légitimiste, bonapartiste même. Mais cependant les circonstances imposent souvent des nécessités, et nous devons y obéir. Je demande donc que le secret continue d'être maintenu.

Le citoyen Delescluze: Il me semble que, dans cette affaire, le secret n'est pas en question.

Il s'agit de savoir si, partant du décret d'hier, les membres de la Commune ont le droit d'entrer dans les cellules où les prisonniers sont au secret.

Je ne crois pas que le citoyen Rigault pense que les membres de la Commune, en visitant les prisonniers, viennent là pour leur servir de truchements, et au besoin de commissionnaires.

Je ne trouverais pas mauvais qu'un membre de la Com-

mune pût pénétrer dans la cellule d'un prisonnier au secret, et lui demander depuis combien de temps il est arrêté, et s'il a été interrogé dans le délai légal.

Je ne comprends pas comment l'intervention d'un membre de la Commune, qui remplit les fonctions de magistrat municipal, même sous l'Empire, qui aurait appris cette détention, eût osé la maintenir? Non! Eh bien! que de lenteurs évitées! Prenons toutes les précautions pour notre sécurité, mais tant qu'un individu n'est pas condamné, il est supposé innocent. Evitons surtout les défiances dans le sein de la Commune.

Je déclare ne pas voir dans la mesure résolue hier les inconvénients que signale le citoyen R. Rigault.

Le citoyen Amouroux : Nous sommes en révolution, nous devons agir révolutionnairement et prendre nos précautions.

Le citoyen Theisz : Depuis bien des années on nous répète ces paroles : Plus tard!

Quand les événements seront accomplis, alors vous aurez la liberté, l'égalité, etc... Nous protestons contre de pareils mots. Ce sont toujours les mêmes moyens. Nous, nous avons protesté contre le secret, et nous devons l'abolir. Nous qui avons la responsabilité, nous devons surveiller les actes de la police, c'est un droit pour nous, un devoir. Je ne veux pas qu'on admette qu'un membre de l'Assemblée puisse servir jamais de poste-lettres à un prisonnier.

Eh! croyez-vous que celui que vous aurez mis au secret, quand il le voudra, ne pourra pas communiquer au dehors? Croyez-vous que ceux qui lui apporteront des fruits, qui lui apporteront du pain ne pourront pas lui faire passer les papiers qu'ils voudront? En maintenant le secret, nous aurions tout l'odieux de la mesure sans en avoir le profit.

Le citoyen Billioray : Je suis en principe pour la suppression, non seulement du secret, mais de toute prison préventive. Nous n'avons donc pas à faire ici profession de libéralisme ; mais il serait étrange que nous n'ayons rien de plus pressé que de briser les armes que nous avons. Nous sommes à un poste de combat. Eh bien! de deux choses l'une : ou vous serez vainqueurs, et vous pourrez alors abolir le secret et toutes les mesures arbitraires, ou vous serez vaincus par manque de précautions et on se servira contre vous de ce secret que vous aurez aboli.

Le citoyen Raoul Rigault: Quand on n'a pas vu le dossier d'un homme emprisonné, on peut se laisser attendrir par ses paroles, par des questions de famille, d'humanité et l'aider à communiquer au dehors.

Le citoyen Vermorel: Citoyens, je crois qu'au point de vue de la question de principe, le secret ne peut être maintenu; mais d'un autre côté, si vous arrêtez quelqu'un au point de vue politique, il est évident que c'est un ennemi que vous arrêtez; or, si vous supprimez le secret, comment voulez-vous retrouver ses complices?

Quand j'ai protesté contre le secret, sous l'Empire, c'est que j'étais détenu arbitrairement; mais je ne crois pas que quelqu'un ait jamais demandé la suppression absolue du secret: car, alors, l'instruction devient impossible. D'un autre côté, je crois que vous devez à l'accusé mis au secret une instruction immédiate, un contrôle. On ne doit pas laisser cette mesure à la discrétion arbitraire des délégués à la Sureté générale. Je soutiens donc, le secret étant maintenu, que les membres de la Commune doivent aller visiter les prisons; ce sera un moyen de contrôle.

Le citoyen Arthur Arnould: Je voudrais répondre au citoyen Vermorel. Je dirai que ses arguments sont absolument les mêmes que ceux qu'on présentait en faveur de la torture. Mais, sans la torture, nous ne pouvons, disaient les juges, jamais obtenir les aveux du coupable! On a aboli la torture et on a obtenu l'aveu des accusés. Le citoyen Vermorel vous dit qu'il faut des garanties; mais vous serez obligés de vous en rapporter au juge qui sera chargé de l'instruction, c'est toujours l'arbitraire. Il n'y a qu'une façon juste de résoudre les questions: c'est d'en revenir aux principes. Il y a quelque chose de bien fâcheux, c'est quand on a tenu un drapeau toute sa vie, de changer la couleur de ce drapeau en arrivant au pouvoir. Il en est toujours de même, dit-on dans le public. Eh bien! nous, républicains démocrates socialistes, nous ne devons pas nous servir des moyens dont se servaient les despotes.

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté par 24 voix contre 17

Les citoyens Raoul Rigault et Ferré donnent leur démission.

15 avril.

Sur cette douloureuse et difficile question des représailles, le poète veut être entendu. Nous faisons silence et l'écoutons :

PAS DE REPRÉSAILLES

Je ne fais point fléchir les mots auxquels je crois :
Raison, progrès, honneur, loyauté, devoirs, droits.
On ne va point au vrai par une route oblique.
Sois juste ; c'est ainsi qu'on sert la République ;
Le devoir envers elle est l'équité pour tous ;
Pas de colère ; et nul n'est juste s'il n'est doux.
La Révolution est une souveraine.
Le Peuple est un lutteur prodigieux qui traîne
Le Passé vers le gouffre et l'y pousse du pied ;
Soit. Mais je ne connais, dans l'ombre qui me sied,
Pas d'autre majesté que toi, ma conscience.
J'ai la foi. Ma candeur sort de l'expérience.
Ceux que j'ai terrassés, je ne les brise pas.
Mon cercle, c'est mon droit, leur droit est mon compas :
Qu'entre mes ennemis et moi tout s'équilibre ;
Si je les vois liés, je ne me sens pas libre ;
A demander pardon, j'userais mes genoux
Si je versais sur eux ce qu'ils jetaient sur nous.

Jamais je ne dirai : — Citoyens, le principe
Qui se dresse pour nous, contre nous se dissipe ;
Honorons la droiture en la congédiant ;
La probité s'accouple avec l'expédient. —
Je n'irai point cueillir, tant je craindrais les suites,
Ma logique à la lèvre impure des jésuites ;
Jamais je ne dirai : « Voilons la vérité ! »
Jamais je ne dirai : « Ce traître a mérité,
Parce qu'il fut pervers, que moi, je sois inique ;
Je succède à sa lèpre ; il me la communique ;
Et je fais, devenant le même homme que lui,
De son forfait d'hier, ma vertu d'aujourd'hui.
Il était mon tyran, il sera ma victime. »
Le talion n'est pas un reflux légitime.
Ce que j'étais hier, je veux l'être demain.
Je ne pourrais pas prendre un crime dans ma main

En me disant : — Ce crime était leur projectile.
Je le trouvais infâme et je le trouve utile ;
Je m'en sers, et je frappe, ayant été frappé. —
Non, l'espoir de me voir petit sera trompé.
Quoi ! je serais sophiste, ayant été prophète !
Mon triomphe ne peut renier ma défaite ;
J'entends rester le même, ayant beaucoup vécu,
Et qu'en moi le vainqueur soit fidèle au vaincu.
Non, je n'ai pas besoin, Dieu, que tu m'avertisses :
Pas plus que deux soleils, je ne vois deux justices ;
Nos ennemis tombés sont là ; leur liberté
Et la nôtre, ô vainqueurs, c'est la même clarté.
En éloignant leurs droits, nous éteignons nos astres.
Je veux, si je ne puis, après tant de désastres,
Faire du bien, du moins ne pas faire de mal.

La chimère est aux rois, le peuple a l'idéal.
Quoi ! bannir celui-ci, jeter l'autre aux bastilles !
Jamais ! Quoi ! déclarer que les prisons, les grilles,
Les barreaux, les verroux, et l'exil ténébreux
Ayant été mauvais pour nous, sont bons pour eux !
Non, je n'ôterai, moi, la patrie à personne.
Un reste d'ouragan dans mes cheveux frissonne ;
On comprendra qu'ancien banni, je ne veux pas
Faire en dehors du juste et de l'honnête un pas ;
J'ai payé de vingt ans d'exil ce droit austère
D'opposer aux fureurs un refus solitaire
Et de fermer mon âme aux aveugles courroux ;
Si je vois les cachots sinistres, les verrous,
Les chaînes menacer mon ennemi, je l'aime,
Et je donne un asile à mon précepteur même :
Ce qui fait qu'il est bon d'avoir été proscrit.
Je sauverais Judas, si j'étais Jésus-Christ.

Je ne prendrai jamais ma part d'une vengeance.
Trop de punition pousse à trop d'indulgence,
Et je m'attendrirais sur Caïn torturé.
Non, je n'opprime pas ! jamais je ne tuerai !
Jamais, ô liberté, devant ce que je brise,
On ne te verra faire un signe de surprise.

Peuple, pour te servir, en ce siècle fatal,
Je veux bien renoncer à tout, au sol natal,
A ma maison d'enfance, à mon nid, à mes tombes,
Au bleu ciel de France où volent les colombes,

A Paris, champ sublime où j'étais moissonneur,
A la patrie, au toit paternel, au bonheur.
Mais j'entends rester pur, sans tache et sans puissance.
Je n'abdiquerai pas mon droit à l'innocence.

Victor Hugo.

Mercredi 25 avril.

Entretemps, on parle toujours de ce pauvre archevêque de Paris, détenu comme otage par la Commune, et responsable sur sa tête de l'humanité de personnages tels que les généraux Vinoy et Valentin, Donay et de Galliffet, soit que la menace de la Commune ait produit son effet, soit que Versailles soit revenu de lui-même à de meilleurs sentiments; c'est de loin seulement qu'on entend parler de fédérés prisonniers fusillés par les lignards — et devant la difficulté d'aller aux preuves, la Commune a jusqu'ici reculé devant la mise en œuvre de ses décrets du 5 et du 7 avril ordonnant de sanglantes représailles. Il est malheureusement trop vrai que les Versaillais nous fusillent tous les jours d'anciens soldats et marins pris dans les avancées: la Commune n'a pas l'air de s'en apercevoir, aussi les soldats et marins enrôlés dans ses rangs murmurent, et ceux qui pourraient s'enrôler montrent généralement peu de zèle à le faire. Ils reprochent à la Commune de les laisser assassiner. A tort ou à raison, la Commune n'a pas osé les venger en assassinant à son tour.

On s'occupe donc du cas de Monseigneur Darboy, qui, sans être le Primat des Gaules comme on le dit, marche en France à la tête des Princes de l'Eglise. Il n'est point cardinal vu que Pio nonò le déteste et redoute en sa personne le chef possible d'une Eglise Gallicane et déteste en lui un Anti-pape ou tout simplement un successeur. Ce n'est pas un mince otage dont la Commune s'est saisi. — Selon son propre témoignage, lui et sa sœur ont été traités avec égard et prévenances; on apporte à sa grandeur sa nourriture d'un restaurant de la ville, racontent les journalistes anglais qui ont été le visiter à Mazas; il reçoit tous les journaux, les dévotes ne se font pas faute de lui envoyer des délicatesses et d'aimables messages. Comme leur sort diffère de celui de nos pauvres prisonniers à Versailles,

jetés à coup de crosse dans des caves et suffoquant dans d'immondes lieux d'aisance. Le *Freemans' Journal* de Dublin racontait naguère pour l'édification des malheureux Irlandais qu'en parodie de la passion de notre Seigneur, l'infortuné Monseigneur, sitôt après son arrivée à la Conciergerie, fut entouré par une bande de ruffians qui, après l'avoir déshabillé et déchaussé, l'attachèrent à un pilier, lui mirent un long roseau à la main et le fouettèrent jusqu'au sang. Le digne prélat endura le supplice avec calme et résignation. C'est pour faire suite au racontar du *Journal* jésuite de Charleroy affirmant que le vendredi saint les gardes nationaux ont fusillé huit prêtres de Paris, les ont fait cuire au court-bouillon et payaient trois francs par tête aux convives de ce banquet de cannibales.

Pour n'être ni fouetté ni rôti ni mangé, l'archevêque de Paris n'en est pas moins dans une position excessivement désagréable : la perspective d'être responsable des faits et gestes d'un de ces défenseurs de l'ordre, de la Famille et de la Religion, tels que M. de Galliffet pourrait, et à juste titre, le mettre dans les transes.

Il s'est donc accroché à l'idée suggérée par M. Flotte, un ami de Blanqui, que, puisque la Commune avait répondu à l'emprisonnement de Blanqui par l'emprisonnement de monseigneur Darboy, il suffirait que Versailles délivrât Blanqui pour que la Commune libérât Monseigneur. L'idée était bien simple en effet, et tout homme à la place des deux prisonniers l'eût acceptée avec un transport de joie.

Du côté de la Commune, la négociation n'offrit pas la moindre difficulté. Pour Blanqui tout seul, la Commune offrait de rendre l'Archevêque et Mademoiselle Darboy. Craignant toutefois des mauvais vouloirs du côté de Versailles, l'archevêque demanda que l'un de ses co-détenus, M. Lagarde, son premier vicaire général, homme discret, insinuant et éloquent par dessus le marché, serait envoyé auprès de M. Thiers, porteur de lettres de MM. Darboy et Deguerry, porteur en outre de leurs confidences et pressantes sollicitations. La Commune s'y prêta sans difficulté ; elle n'y mit d'autre condition que celle-ci : « Si M. Lagarde n'obtient pas de M. Thiers l'échange de Blanqui, M. Lagarde affirme sur sa parole d'honneur qu'il réintégrera sa cellule de Mazas. »

M. Lagarde partit pour Versailles d'un pas léger. Avant qu'il ne prît place dans le train, l'ami de Blanqui lui fit renouveler la parole donnée : « Ne partez pas si vous n'avez l'intention de revenir. » Lagarde jura de nouveau et arriva sain et sauf auprès de M. Thiers auquel il remit la lettre de Darboy datée du 12 avril dont voici un extrait :

« Monsieur le Président... Un homme influent à Paris, ami de M. Blanqui, a proposé de lui-même aux commissaires que cela concerne cet arrangement : — si M. Blanqui est mis en liberté, l'archevêque de Paris sera rendu à la liberté avec sa sœur, M. le président Bonjean, M. Deguerry, curé de la Madeleine et M. Lagarde, vicaire général de Paris, celui-là même qui vous remettra la présente lettre. La proposition a été agréée par la Commune, et c'est en cet état qu'on me demande de l'appuyer près de vous. Quoique je sois en jeu dans cette affaire. j'ose la recommander à votre haute bienveillance, mes motifs vous paraîtront plausibles, je l'espère.

Il n'y a déjà que trop de causes de dissentiment et d'aigreur parmi nous. Puisqu'une occasion se présente de faire une transaction qui ne regarde que les personnes, non les principes, ne serait-il pas sage d'y donner les mains et de contribuer à l'apaisement des esprits ? Dans les crises aiguës comme celle que nous traversons, des exécutions par l'émeute, quand elles ne toucheraient que deux ou trois personnes, ajoutent à la terreur des uns, à la colère des autres et aggravent la situation. Permettez-moi de vous dire que cette question d'humanité mérite de fixer votre attention ».

Pour un prêtre, pour un fin connaisseur des personnages et des situations politiques comme devait l'être un archevêque de Paris, monseigneur Darboy s'est blousé. Au petit Thiers, le grand général en chef de la grande armée de l'Ordre contre la horde des pillards, des bandits et des assassins, parler d'humanité, de conciliation et de transaction ! Mais un franc maçon, mais un délégué de la Ligue Républicaine n'en eût pas autrement parlé... Si M. Lagarde n'a pas été chargé de messages confidentiels d'une autre teneur, l'archevêque sera bel et bien taxé de naïveté.

M. Thiers avait déjà sur le cœur une autre lettre du candide archevêque, datée de la prison de Mazas. M. Darboy

n'avait-il pas osé demander s'il était vrai que les Versaillais fusillaient des prisonniers, et n'avait-il pas osé encore — lui, l'otage saisi pour être fusillé en représailles, n'avait-il pas adjuré M. Thiers d'y mettre de la modération?

« M. le Président, hier, après un interrogatoire que j'ai subi à Mazas, les personnes qui m'interrogeaient m'ont assuré que des actes barbares avaient été commis contre des gardes nationaux : on aurait fusillé les prisonniers et achevé les blessés sur le champ de bataille... (1) J'appelle votre attention sur un fait aussi grave, qui peut-être ne vous est pas connu, et je vous prie instamment de voir ce qu'il y aurait à faire dans des conjonctures si douloureuses... Si une enquête forçait à dire qu'en effet d'atroces excès ont ajouté à l'horreur de nos discordes fratricides, ils ne seraient certainement que le résultat d'emportements particuliers et individuels. Néanmoins il est possible peut-être d'en prévenir le retour. J'ai pensé que vous pouvez peut-être plus que personne prendre à ce sujet des mesures efficaces... Je vous en conjure donc, M. le Président, usez à ce sujet de votre ascendant pour amener promptement la fin de notre guerre civile, et, en tout cas, pour en adoucir le caractère, autant que cela peut dépendre de vous ».

Croirait-on qu'une lettre aussi raisonnable a mis en rage le dévot *Univers* qui a prétendu qu'une lettre aussi lâche, aussi mensongère n'avait pu être écrite par un prêtre catholique, qu'elle était apocryphe ou signée sous l'influence d'un narcotique.

M. Thiers prit sa belle plume et répondit le 14 avril aux deux lettres :

« Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que M. le curé de Montmartre m'a remise de votre part, et je me hâte de vous répondre avec la sincérité de laquelle je ne m'écarterai jamais.

Les faits sur lesquels vous appelez mon attention sont *absolument faux*, et je suis véritablement surpris qu'un prélat aussi éclairé que vous, monseigneur, ait admis un

(1) Les soldats de Vinoy et de Galliffet ont agi comme il leur a plu. Quant au Dr Ricord, il recommandait aux chirurgiens versaillais de ne pas s'encombrer de blessés.

instant qu'ils puissent avoir quelque degré de vérité. Jamais l'armée n'a commis ni ne commettra les crimes odieux que lui imputent des hommes, ou volontairement calomniateurs, ou égarés par le mensonge au sein duquel on les fait vivre.

Jamais nos soldats n'ont fusillé nos prisonniers ni cherché à achever les blessés. Que dans la chaleur du combat ils aient usé de leurs armes contre des hommes qui assassinent leurs généraux, et ne craignent pas de faire succéder les horreurs de la guerre civile aux horreurs de la guerre étrangère, c'est possible, mais le combat terminé, ils rentrent dans la générosité du caractère national, et nous en avons ici la preuve matérielle exposée à tous les regards.

Les hôpitaux de Versailles contiennent quantité de blessés appartenant à l'insurrection, et qui sont soignés comme les défenseurs de l'Ordre eux-mêmes. Ce n'est pas tout; nous avons eu dans nos mains 1.600 prisonniers, qui ont été transportés à Belle-Isle et dans quelques postes maritimes, où ils sont traités comme des prisonniers ordinaires, et même beaucoup mieux que ne le seraient les nôtres, si nous avions eu le malheur d'en laisser dans les mains de l'insurrection.

Je repousse donc, monseigneur, les calomnies qu'on vous a fait entendre; j'affirme que jamais nos soldats n'ont fusillé les prisonniers, que toutes les victimes de cette affreuse guerre civile ont succombé dans la chaleur du combat, que nos soldats n'ont pas cessé de s'inspirer de principes d'humanité qui nous animent tous, et qui seuls conviennent aux sentiments et aux convictions du gouvernement librement élu que j'ai l'honneur de représenter.

J'ai déclaré, et je déclare encore que tous les hommes égarés qui, revenus de leurs erreurs, déposeraient les armes, auraient la vie sauve, à moins qu'ils ne fussent *judiciairement* convaincus de participation aux abominables assassinats que tous les honnêtes gens déplorent; que les ouvriers nécessiteux recevraient pour quelque temps encore le subside qui les a fait vivre pendant le siége, et que tout serait oublié une fois l'ordre rétabli.

Voilà les déclarations que j'ai faites, que je renouvelle et auxquelles je resterai fidèle, quoi qu'il arrive, et je nie absolument les faits qui seraient contraires à ces déclarations.

Recevez, monseigneur, l'expression de mon respect et de

la douleur que j'éprouve en vous voyant victime de cet affreux système des otages, emprunté au régime de la terreur, et qui semblait ne devoir jamais reparaître chez nous.

Versailles, le 4 avril 1871.

Le Président du Conseil,
THIERS.

Avec la sincérité de laquelle M. Thiers ne s'est jamais départi, nous devons croire que Flourens et Duval n'ont pas été fusillés par le général Vinoy. Il est absolument faux que trois gardes nationaux ont été fusillés publiquement à Chatou par ordre du général de Galliffet qui s'en est vanté hautement. Toutefois, nous prenons acte du démenti de M. Thiers pour ce qu'il vaut, et nous enregistrons sa déclaration itérative à laquelle il restera fidèle « quoi qu'il arrive » que tous les hommes égarés qui, revenus de leurs erreurs déposeraient les armes, auront la vie sauve, à moins qu'ils ne soient judiciairement convaincus de participation à l'abominable assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Mais, en dehors de la dénégation absolue que les généraux Duval et Flourens aient été fusillés le moins du monde, que répond M. Thiers à la modeste supplique de l'archevêque de Paris pour être échangé contre Blanqui? C'est le point vital, mais M. Thiers n'y a pas même fait allusion dans sa lettre tirée à quelques cent mille exemplaires.

M. Lagarde se permet timidement de rappeler cet oubli à M. le Président du Conseil.

M. le Président du Conseil fait pressentir à Monsieur le Premier Vicaire Général que M. Lagarde commence à devenir importun.

— Le Vicaire fait un dernier effort en faveur de son patron. « Cependant, veuillez prendre en considération, M. le Président, la situation particulière de sa grandeur, détenue comme otage par les abominables insurgés qui pourraient vouloir se venger sur Monseigneur des sanglants échecs que ne manquera pas de leur infliger l'armée de l'ordre... »

— « Bah! c'est là un crime que la Commune n'osera

jamais commettre, Monsieur le Grand Vicaire. Au plaisir de vous revoir. »

Ce que fait le Grand Vicaire? — Sans doute, nouveau Régulus, il se remet en route et retourne à Mazas partager le cachot et les dangers de son archevêque? — Oh que nenni ! L'Église catholique n'a que faire des antiques vertus payennes. Nous avons dupé la Commune? Nous avons trompé l'ami de Blanqui? Tant mieux ! *Hæreticis non servanda fides*, traduction : mentons effrontément aux impies. Donc, au risque de compromettre davantage son archevêque, déjà si fort compromis, sa Révérence l'abbé Lagarde n'a pas soufflé mot et s'est retirée dans quelque tranquille oratoire, sous les frais ombrages d'Épernon ou de Rambouillet.

Si Monsieur l'abbé Lagarde était un homme du monde, nous nous permettrions peut-être de le qualifier de pleutre, mais monsieur l'abbé Lagarde étant un homme de Dieu, nous nous taisons. Nous supposons que le véridique *Daily Telegraph* évaluerait aujourd'hui la tête de M. Lagarde un peu moins haut qu'il ne le faisait dans son numéro du 18 courant :

« On a offert leur immédiate liberté aux prêtres qui ont été arrêtés s'ils consentaient à la payer. Car les communeux ont plus d'amour pour l'argent que de haine contre la religion. Suit le tarif. Sont évalués

L'archevêque de Paris. £ 20.000
L'archevêque de Sura.. » 8.000
M. Lagarde, vicaire général du diocèse. £ 8.000
M. Petit, second vicaire............. » 4.000
M. Deguerry, curé de la Madeleine... » 4.000
Cinq curés d'autres paroisses à £ 1.000 chacun, soit en tout..................................... £ 5.000
Plus un bloc de divers ecclésiastiques...... £ 20.000

— Puisque le *Daily Telegraph* nous entraîne dans cet ordre d'idées, nous constatons que M. Thiers doit tenir Blanqui, tout malade et moribond qu'il est, en bien haute estime, puisqu'en échange d'un Blanqui vieux et cassé, d'un Blanqui détérioré, il refuse son lot de Sénateurs, Princes et Seigneurs de l'Église en bon état : Bonjean, Président de la cour de cassation, Darboy et sa sœur, le premier Vicaire général et le confesseur de l'Impératrice !

Mercredi, 26 avril.

Foule devant le théâtre du Châtelet. Ce sont les francs-maçons de Paris qui se réunissent en grande Assemblée pour délibérer sur la conduite que doit tenir leur vaste Association dans cette crise suprême. A mon grand regret, je me vois refuser l'entrée, je n'ai jamais été qu'un piètre apprenti ; depuis plusieurs années, je n'ai jamais remis les pieds dans une loge, il me serait impossible de reproduire exactement les signes d'usage. On dit qu'on va prendre dans cette séance des résolutions importantes, que des Frères enthousiastes me disent même devoir être décisives.

La franc-maçonnerie est nécessairement conciliatrice. Elle a des adeptes dans les deux camps. Aussi tous les hommes de paix ont immédiatement réclamé son intervention philanthropique et désintéressée. Mais la philanthropie est chose bien vague. Mac Mahon et M. de Gallifat riraient aux éclats si on les priait, au nom de la philanthropie, de ne plus ordonner de charges et de se tenir strictement sur la défensive. Quand on se bat, on se bat pour se battre, et sérieusement. Les combattants n'aiment point qu'on leur propose trêve ou armistice. Il ne s'agit pas seulement de prêcher la paix et la concorde, il faut encore formuler les articles du traité de paix, il faut un programme de conciliation.

De même que tous les conciliateurs qui sont survenus, Ligues, Unions, Syndicats, la Franc-Maçonnerie propose des réélections sur toute la ligne, précédées de la reconnaissance des franchises municipales.

Rien de plus juste et de plus raisonnable que ces propositions. Si l'Assemblée de Versailles n'était furieuse et insensée, elle les eût admises immédiatement. Mais tous les jours on les lui présente à nouveau et elle les refuse à nouveau. En intervenant, la Franc-Maçonnerie n'accomplit que son devoir d'humanité; mais en intervenant dans un débat politique, elle discute nécessairement la politique et doit aboutir fatalement à prendre parti : de sorte qu'en accomplissant son devoir, elle ne pourra échapper au reproche d'être sortie des bornes de son devoir.

Déjà, dans les premiers jours du mois, les loges de Paris

et de Bordeaux avaient fait entendre leurs remontrances. Celles de Toulouse délibéraient le 21 avril :

« *En présence de la lutte fratricide depuis trop longtemps* engagée entre les troupes de Versailles et les gardes nationaux de Paris, la franc-maçonnerie manquerait au plus sacré de ses devoirs si elle restait impassible et muette.

« Au nom de la Fraternité, au nom de la Liberté, au nom de la République, elle conjure les combattants de désigner immédiatement des délégués chargés de mettre fin à une guerre qui *déshonore la patrie et met le comble à ses douleurs.*

« Il est un terrain de conciliation sur lequel tous les citoyens honnêtes peuvent et doivent s'entendre. L'Assemblée nationale ne pourrait-elle pas déclarer franchement (?) qu'elle est déterminée à maintenir la République ? Ne devrait-elle pas revenir sur la loi Municipale votée le 14 avril courant, et donner à toutes *les communes* de France une garantie de leur autonomie *en confiant* l'élection des maires et adjoints aux conseils municipaux ? Elle leur donnerait ainsi la certitude qu'en ce qui concerne leur budget particulier et leur administration intérieure, elles seront complètement indépendantes du pouvoir central.

« De son côté, la Commune de Paris ne devrait-elle pas répudier *énergiquement toute* usurpation sur le gouvernement de la France ?

L'amnistie la plus large interviendrait pour effacer autant que possible la trace de nos malheureuses discordes... »

Le *Réveil du Peuple* raconte dans un vibrant article la réunion du Châtelet :

« La Franc-Maçonnerie se réveille et secoue le lourd sommeil dans lequel elle était plongée. Fidèle à son drapeau, elle a tenté la conciliation. Ses délégués ont vu anéantir sans discussion leurs projets fraternels. Ils sont revenus navrés, le cœur saignant ; ils ont vu que les cafards, laïques et jésuites à robe courte, veulent tous la Révolution en massacrant ceux qui luttent pour la revendication des libertés françaises. Rendant compte de leur échec à Versailles, les délégués ont retracé le hideux spectacle des rages furieuses de nos bombardeurs. . . . . »

. . . .

« Hommes de paix, s'est écrié le vieux proscrit, frère

Thirifocq, les maçons vont être forcés de devenir soldats. Il faut qu'ils aillent en face des hordes de Versailles, planter la bannière franc-maçonnique, décidés à la défendre à coups de fusil si une seule balle troue la laine bleue du drapeau ! »

L'émotion était grande. L'Assemblée, prête à se séparer s'est ralliée au cri de : « A l'Hôtel-de-Ville ! »

Alors les frères revêtus de leurs insignes, les bannières déployées, se sont dirigés vers la Commune.

La séance finissait à l'Hôtel-de-Ville, les membres encore présents, ignorant ce qui se passait, descendent pour recevoir la manifestation ; parmi eux, le citoyen Vallès qui prononça quelques paroles ; les drapeaux fraternisent ; un membre de la Commune saisissant la bannière maçonnique en entoura la hampe de son écharpe rouge.

Le citoyen Lefrançais, vénérable de sa loge et membre de la Commune, a pris la parole et le citoyen Thirifocq lui répond. Dans une improvisation ardente, il rend compte avec les accents d'un vrai patriotisme des décisions prises et termine par la déclaration que la Maçonnerie entière est prête à marcher aux côtés de la Révolution, à la défendre et à la sauver.

Puis, tous les maçons saluent la Commune par une triple batterie : au nom de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité, « cette devise sacrée que leurs adeptes ont livrée au monde lorsqu'il y a 60 ans, ils travaillaient à la Révolution et en assuraient le triomphe. »

— « Frères, marchons! Notre drapeau est engagé, défendons-le! Que notre gorge soit coupée, nos entrailles jetées au vent plutôt que de le laisser déshonorer! Notre glaive n'est plus un symbole, notre serment n'est pas un secret. Le cri de détresse est poussé. Souvenons-nous! Que ceux de nous qui n'étaient pas encore entrés dans la lutte prennent les armes. Tous les maçons sont solidaires. A notre appel, à notre exemple, nos frères de province, nos frères du monde entier vont se lever. »

« Le franc-maçon, le jésuites sont aux prises. Etouffons, les armes à la main ces associations lugubres et perfides qui tuent la Société, qui tuent la France, qui veulent tuer la Révolution. Notre haine date de loin. L'heure de l'assouvir est sonnée. A nous, frères, la victoire et la régénération! »

Il est certain que la lutte devenant de jour en jour plus acharnée, des hommes qui eussent préféré conserver une neutralité pacifique et bienveillante sont obligés de se ranger d'un côté ou de l'autre, et de dégainer. Cela nous mène aux catastrophes. Mais le *Frère a raison*. Dans la lutte suscitée par Versailles contre Paris, il y a des rancunes de prêtre, des haines jésuitiques, il y a la lutte séculaire de l'État théocratique contre l'État athée. Versailles veut en finir avec Paris, parce que Paris est le chantier du Travail contre le Capital, de la libre pensée contre l'autorité sacerdotale. Ah ! s'il ne s'agissait que d'un peu plus ou d'un peu moins de décentralisation, il y a longtemps que le feu des canons serait éteint.

Mercredi 26 avril.

En même temps que les Francs-Maçons de Paris, le Conseil Municipal de Lyon avait envoyé des délégués auprès de M. Thiers pour le conjurer de ne pas pousser les choses à l'extrême et de rebrousser chemin dans les voies sanglantes de la guerre civile. M. Thiers l'a pris gaiement et légèrement avec ces Messieurs de Lyon ; il leur a répété ce qu'il avait déjà dit aux députés du Commerce et de l'Union Républicaine, que nous sommes vraiment en République, aussi longtemps que lui, Thiers en sera le Président, et que s'il emplit toutes les places quelconques, toutes les avenues et positions stratégiques d'ennemis de la République, ce n'est point pour nuire à la République, *mais, tout au contraire*, pour accoutumer la France à la République, en lui conciliant tous les partis !

Nous avons vu ces braves Lyonnais à Paris. La Commune les a bien reçus. Tout les citoyens leur ont fait ici un accueil des plus sympathiques : Sauvez-nous ! que la province arrête les fureurs et les ignobles emportements de cette Assemblée *rurale* qui se *targue* de la représenter » ! Les Lyonnais, désolés, hochaient la tête : « C'est peut-être la fin de la République ; c'est peut-être la fin de la France » !

De retour dans leur ville, ils ont adressé un appel tant à la Commune qu'à l'Assemblée Nationale. Lyon, la fille aînée de France, la digne sœur de Paris, a noblement, a

sérieusement parlé. Mais qui écoute aujourd'hui la voix de l'amour ou de la sagesse? — On n'entend plus que le hurlement des canons!

« Citoyens, délégués du Conseil Municipal de Lyon, nous n'avons pu voir sans une profonde douleur se prolonger la lutte sanglante entre Paris et l'Assemblée de Versailles ».

Mercredi, 26 avril.

Malgré son complet insuccès pour obtenir de M. Thiers un terrain de conciliation entre Paris et l'Assemblée, la Ligue d'Union Républicaine n'a pas discontinué ses efforts pour faire accorder aux malheureux habitants de Neuilly un armistice de quelques heures au moins. Voilà vingt-deux jours qu'ils sont canonnés et bombardés, assaillis par une pluie de boîtes à mitraille; de leurs maisons on a fait des redoutes, des retranchements et des barricades, on se canarde à travers leurs fenêtres; dans leurs rues, nuit et jour, des hommes s'égorgent et s'éventrent à la baïonnette. Les femmes, les vieillards, les enfants ont été surpris par la guerre civile au milieu de leurs occupations quotidiennes; réfugiés dans leurs caves pour la plupart, ils sont abasourdis par le fracas des obus qui renversent la maison sur leurs têtes. Ils vivent au milieu de ces assassinats, l'air qu'ils respirent est un air de charnier et d'abattoir; parfois le sang ruisselle dans l'escalier obscur; des familles entières ont péri par la famine: cependant il s'y tient une espèce de marché où l'on achète et vend quelques comestibles sous les bombes qui se croisent dans les airs, sous les boîtes qui éclatent en mitraille. Ceux qui ont vu tout cela de leurs yeux, à Paris, ne parleront plus qu'avec un sourire amer du progrès, des lumières, des conquêtes de la civilisation et des vingt siècles de perfectionnement de l'humanité par le christianisme.

Pendant une dizaine de jours, la Ligue a parlementé, la Commune ne lui a fait aucune difficulté, mais du côté de Versailles, on se heurtait à des impossibilités : — « Y pensez-vous? Conclure un armistice? Ce serait reconnaître aux pillards, aux brigands et aux assassins de Paris, le titre et la qualité de belligérents »..... « aussi, nous ne

'hui la voix de
us que le hur-

ipal de Lyon,
uleur se pro-
Assemblée de

avril.

r de M. Thiers
Assemblée, la
nué ses efforts
nts de Neuilly
. Voilà vingt-
rdés, assaillis
rs maisons en
les barricades,
ns leurs rues,
éventrent à la
nfants ont été
rs occupations
ur la plupart,
i renversent la
de ces assassi-
nier et d'abat-
r obscur; des
pendant il s'y
vend quelques
s dans les airs,
ux qui ont vu
t plus qu'avec
s conquêtes de
ctionnement de

parlementé, la
is du côté de
s : — « Y pen-
ait reconnaître
s de Paris, le
ussi, nous ne

vous demandons rien pour ces gens-là, mais
pour les malheureuses victimes qui périssent
ou blessées par des balles destinées à d'autres ».

Quand il ne s'agissait que des Prussiens, le
mentaires étaient toujours reçus avec les honn
guerre. Nos officiers de Versailles faisaient para
toisie, ils affectaient les manières les plus cheva
Vous demandez deux heures pour recueillir vo
pour ensevelir vos morts... prenez-en trois...
quatre »! Mais entre Français et Français — qu
rence! On n'est plus alors de simples ennemis
frères ennemis, ce qu'il y a de plus atroce au
qu'il y a de plus cruel et de plus rancunier.

Enfin, quelqu'un a suggéré l'idée : Puisque Ve
veut pas consentir à planter son drapeau parl
devant l'insurrection, que d'autres le plantent
sailles! Des tiers agiront pour des tiers! Vers
Commune concéderont pour quelques heures, c
son côté, leur drapeau blanc à des membres de
qui iront l'arborer à Neuilly.

Pensif et triste, je me mêle aux milliers d
secourus de Paris pour voir les dégâts. Les rues g
de monde comme un champ de foire. On cha
hâte des meubles dans des voitures de démén
dans des charrettes à bras, on emmenait des m
distance en distance on tombait sur un group
hagards et blêmes, la mère épuisée par la f
fatigues et les insomnies, pauvres familles sa
ressources. Des passants leur offraient quelqu
des délégués de nos vingt arrondissements le
taient asile et nourriture. Ces pauvres gens, qu
ils de MM. Thiers et Barthélemy Saint-Hilaire, d
Depeyre et Belcastel, de la monarchie constitu
de la pondération à établir entre le principe de
tion politique et de décentralisation administrati
lir une ville pour une question *scientifique*, que
dité! Mitrailler nuit et jour une population d'ig
d'innocents au profit du libéralisme du *Journal de*
quel crime!

Le terrain troué et défoncé par les obus, était
de tuiles, d'ardoises, de plâtras, de décombres

espèce, de fragments de vitres brillant au soleil. Des arbres avaient été cassés comme joncs, des branchages hachés gisaient sur le sol pêle-mêle avec des débris de bancs et de réverbères, des fragments du granit des trottoirs. Aux alentours de la Porte Maillot qui, depuis la fameuse attaque du dimanche matin, jour des Rameaux, est restée le point de mire des Versaillais, une trombe enveloppant le quartier eût fait moins de dévastations. Criblées de bombes, les maisons s'effondrent ou se sont effondrées, la gare n'est qu'un abattis de ruines; par les béantes parois du château de l'Etoile s'échappent le toit, des poutres, des couches de parquets : on dirait les entrailles s'échappant d'un ventre entr'ouvert.

A l'Arc de Triomphe, orgueilleux monument des trompeuses victoires et de la terrible défaite de la France, conduite par cet affreux malfaiteur Napoléon Ier, je comptais les coups d'obus, étoiles noires sur les parois dures comme roc, à peine entamées. Le groupe *L'Invasion de 1814* apparaissait, vision terrible, réalité vivante et lugubre. L'homme, le père, avait été frappé en pleine poitrine par un boulet français, la mère avait été blessée elle aussi, et, d'un geste désespéré, elle tendait son pauvre enfant avec une entaille dans le cou, son enfant égorgé.

A l'Assemblée Nationale et à la Commune de Paris,

Citoyens,

Délégués du Conseil municipal de Lyon, nous n'avons pu voir sans une profonde douleur se prolonger la lutte sanglante entre Paris et l'Assemblée de Versailles.

Nous sommes accourus sur le champ de bataille pour tenter un effort suprême de conciliation entre les belligérants.

Où est l'ennemi? Pour nous, il n'y a parmi les combattants que des Français. Nous intervenons entre eux au nom d'un principe sacré : la Fraternité.

Nous trouvons en présence deux pouvoirs rivaux qui se disputent les destinées de la France : d'un côté, l'Assemblée nationale dans laquelle nous respectons le principe du suffrage universel; de l'autre, la Commune qui personnifie

soleil. Des
branchages
les débris de
granit des
ui, depuis la
les Rameaux,
, une trombe
dévastations,
t ou se sont
ines; par les
ppent le toit,
a dirait les
.
nt des trom-
e la France,
Ier, je comp-
parois dures
l'Invasion de
le et lugubre.
poitrine par
elle aussi, et,
e enfant avec

de Paris,

nous n'avons
iger la lutte
illes.
bataille pour
les belligé-

i les combat-
eux au nom

ivaux qui se
l'Assemblée
principe du
i personnifie

le droit incontestable qu'ont les villes de s'adminis
mêmes. Nous venons leur rappeler à toutes deux
plus sainte encore, le devoir d'épargner la Fr
République.

A l'Assemblée nationale nous dirons: Voici
longtemps que vous dirigez contre Paris des
meurtrières, que vous lui faites une guerre sans
sang coule à flots. Après le siège des Prussiens,
avez pris la place, le blocus des Français contre
çais !...

Qu'espérez-vous? Votre dessein est-il d'enle
d'assaut? Vous n'y entreriez dans tous les cas q
monceau de ruines fumantes, poursuivis par le
tions des veuves et des orphelins. Vous ne trouver
vous qu'un spectre de ville. Et le lendemain d
victoire, quelle serait votre autorité morale dan
Ouvrez les yeux, il en est temps encore, reconnais
ville qui se défend avec cet héroïsme contre
armée française est animée par quelque chos
sérieux qu'une vaine passion et une aveugle t
Elle protège un droit, elle proclame une vérité.

Ne vous retranchez pas derrière une analogie
que spécieuse. Dans la guerre civile qui a désolé
République Américaine, le Sud combattait pour l
de l'esclavage; Paris au contraire s'est soulevé n
la liberté. Si vous voulez emprunter des leçons à
souvenez-vous plutôt des hommes d'État de la P
au lendemain des désastres de Iéna, donnèrent à
meurtri et humilié les mâles consolations de la l
relève et régénère les peuples.

A la Commune nous dirons: Prenez-y garde;
du cercle de vos attributions, vous vous aliénez
sincères et justes. Rentrez dans la limite des reve
municipales. Sur ce terrain, vous avez pour vous
la raison. N'employez pas pour défendre la li
armes qu'elle désavoue. Plus de suppression des
Ce ne sont pas les critiques, ce sont vos propres
vous devez redouter. Plus d'arrestations arbitra
d'enrôlements forcés! Contraindre à la guerre ci
violenter la conscience. Songez du reste aux dang
nents et terribles que la prolongation d'une lutte

fait courir à la République. Assez de sang répandu! Vous avez le droit de sacrifier votre vie et votre mémoire; vous n'avez pas le droit d'exposer la démocratie à une défaite irréparable.

Notre mission, on le voit, est toute pacifique. Aux uns et aux autres nous crions: Trève! déposez les armes; faites taire la voix du canon et écoutez celle de la justice!

Paris réclame ses franchises communales: le droit de nommer ses maires, d'organiser sa garde nationale, de pourvoir lui-même à son administration intérieure. Qui peut lui donner tort? Sont-ce les hommes aujourd'hui au pouvoir qui n'ont cessé de revendiquer pendant vingt ans le Gouvernement du pays par le pays?

Que l'Assemblée nationale veuille bien y réfléchir. Sa résistance se briserait tôt ou tard contre la volonté des citoyens appuyée sur le droit; car la cause de Paris est celle de toutes les villes de France. Leurs revendications légitimes, étouffées aujourd'hui, éclateraient demain plus irrésistibles. Quand une idée a pris racine dans l'esprit d'un peuple, on ne l'en arrache point à coups de fusil.

C'est donc au nom de l'ordre comme au nom de la liberté que nous adjurons les deux partis belligérants de songer à la responsabilité de leurs actes. Derrière le voile de sang et de fumée qui couvre le terrain de la lutte, ne perdons pas de vue deux choses sinistres: la République déchirée de nos propres mains et les Prussiens qui nous observent, la mèche allumée sur leurs canons.

Barodet, Crestin, Ferrouillat, Outrier, Vallier, Conseillers municipaux de Lyon, délégués.

Jeudi, 27 avril.

Ceux qui espéraient que malgré tout une réconciliation pourrait être effectuée entre les Gouvernements de Paris et de Versailles, viennent de recevoir un coup douloureux: M. Thiers ne veut pas, ne veut pas en entendre parler.

La délégation ayant le plus de chance et le plus d'autorité pour se faire écouter est celle qu'avait nommée l'Assemblée des maires, adjoints et conseillers municipaux des communes du département de la Seine, autres que Paris, les intermédiaires géographiques, neutres par position,

andu ! Vous
moire ; vous
une défaite

. Aux uns et
rmes ; faites
tice !
le droit de
ationale, de
rieure. Qui
ourd'hui au
nt vingt ans

éfléchir. Sa
volonté des
le Paris est
vendications
lemain plus
l'esprit d'un
l.
de la liberté
de songer à
oile de sang
pardons pas
déchirée de
observent, la

er, Conseil-

rit.

éconciliation
s de Paris et
douloureux :
parler.
plus d'auto-
ommée l'As-
nicipaux des
s que Paris,
ur position,

souffrant des coups qu'on se porte de côté et d'
leurs personnes sont menacées par les projectiles
trecroisent, et leurs propriétés, devenues des ch
bataille, sont ravagées par les uns et par les au
intermédiaires doivent, plus peut-être que les com
aspirer à la paix. Ils se sont adressés tout
M. Thiers et lui ont remis l'adresse suivante :

« L'Assemblée des maires, adjoints et conseill
cipaux des communes suburbaines de la Seine,
la guerre civile actuelle, réclame une suspension

« Elle affirme, pour toutes les communes, la r
tion complète des franchises municipales avec
par les conseils de tous les maires et adjoints et
l'installation définitive de la République en Franc

« Elle proteste contre l'envahissement et le b
ment dont plusieurs communes de la Seine sont vi
fait appel à l'humanité pour la cessation des host

« L'Assemblée surtout demande qu'il n'y ait pa
sailles ».

Dans l'entretien de la Commission avec le ch
voir exécutif, M. Thiers a fait les déclarations
« Rien ne menace la République et son sort dé
quement de la conduite des républicains.

« La République existe. Le chef du pouvoi
n'est qu'un simple citoyen. Ce citoyen a reçu
fiance de l'Assemblée nationale un gouvernemen
cain ; il maintiendra la République tant qu'il po
pouvoir. On peut compter sur sa parole, à laqu
jamais manqué (?)

« L'Assemblée maintient de fait la Républiqu
dans sa *majorité elle paraisse avoir reçu des éle
mandat monarchique*, elle a la sagesse de co
que la République est devenue *aujourd'hui* la
forme de son gouvernement. Elle s'y ralliera to
pourvu que l'ordre et le travail ne soient pas pe
ment compromis par ceux qui se prétendent les
particuliers du salut de la République.

Mais on ne peut *exiger que l'Assemblée nation
cre définitivement la République*, parce que ce
trop de *précipitation*, l'écarter d'un but vers

tend naturellement; d'ailleurs, c'est un droit qui n'appartiendrait qu'à une Assemblée constituante.

L'Assemblée *nationale est une des plus libérales qu'ait nommées la France.* On ne la connaît pas assez. Elle est grandement favorable aux libertés communales; lors du vote de la loi électorale dernière, elle a admis le principe de l'extension des attributions municipales.

Mais, aujourd'hui, elle ne peut rien faire de plus dans cette voie. C'est par l'usage du suffrage universel que vous possédez, que vous arriverez à établir et consolider les franchises que vous demandez.

On n'aperçoit pas de *moyens* de conciliation possible entre un gouvernement légal, issu d'élections libres, comme la France n'en avait pas eues depuis quarante ans et des coupables qui ne représentent que le désordre et la rébellion et sont pour les trois quarts des étrangers.

Quant à mes sentiments d'humanité, a dit M. Thiers, et à la générosité du gouvernement, on ne peut en douter. Les prisonniers que nous avons faits sont sur le littoral de la France, nourris comme nos soldats; les blessés de l'insurrection sont soignés dans nos hôpitaux à Versailles avec la même sollicitude que les nôtres.

L'Etat nourrit le tiers au moins de la population de Neuilly, et parmi ceux que nous assistons se trouvent des hommes ayant combattu contre nous.

Tous les combattants de la Commune qui déposeront les armes auront la vie sauve et *la liberté assurée*; je continuerai le paiement de l'indemnité qu'ils ont touchée jusqu'ici dans la garde nationale en attendant la reprise du travail.

Je n'excepte de l'oubli que je promets que les assassins des généraux Clément Thomas et Lecomte, et ceux qui pourront être à juste titre considérés comme complices de ces crimes par inspiration ou assistance, c'est-à-dire un petit nombre d'individus. En tout cas, aucune poursuite ne sera exercée en dehors des voies légales.

Je consentirais pour répondre à l'appel que vous faites à mes sentiments d'humanité, à laisser aux révoltés une porte libre pendant deux, trois ou quatre jours, afin de leur donner la faculté de sortir de Paris et de chercher un refuge en dehors du territoire.

J'autorise la commission à donner connaissance aux

qui n'appar-

rales qu'ait
ez. Elle est
es; lors du
le principe

is dans cette
te vous pos-
ler les fran-

on possible
ons libres,
uarante ans
sordre et la
ors.
. Thiers, et
on douter.
littoral de
sés de l'in-
Versailles

ulation de
ouvent des

sseront les
; je conti-
le jusqu'ici
travail.
assassins
ceux qui
mplices de
à-dire un
ursuite ne

us faites à
une porte
ur donner
refuge en

ance aux

hommes de la Commune de Paris des dispositi
viens d'annoncer et que je serais prêt à faire exé
un intérêt de pacification.

Il ne m'est pas permis de laisser entrevoir d'a
cessions et surtout *d'accepter*, pour *arriver à la
reconnaissance du caractère de belligérants* au
l'insurrection parisienne. »

C'est le 25 avril que les municipalités de la Sein
cette réponse. Hier au soir, ils la transmettaient
mune, qui, aujourd'hui, les a remerciés tristemen
rien à refuser, rien à accepter, puisqu'on ne lui
— si non la compassion qu'on peut accorder à des
la générosité, l'humanité de M. Thiers, bien connu
le massacre de Transnonain et l'affaire Saint Mer

Les membres de la commission, introduits le 2
citoyen Pascal Grousset, chargé de les recevoir a
la commission exécutive, ont recueilli les paroles s

« La commission exécutive donne acte par é
communication à la délégation des municipalités d
Mais c'est la seule réponse qu'elle puisse y faire.

« En dehors des termes de cette réponse o
repris le citoyen Grousset, je vous ferai remar
votre désir fort honorable de conciliation se trouv
dès le début, par cette déclaration de M. Thie
*n'aperçoit pas de moyens de conciliation possi
lui et les coupables...*

« Versailles se refuse donc à toute conciliation.
mune de Paris est prête, au contraire, à la con
mais celle-ci ne peut avoir lieu que par la reconnais
droits que nous défendons et que nous avons reçu
de défendre par les armes si nous ne pouvons en c
consécration par un arrangement.

« La Commune de Paris n'a pas la prétention d
sa loi à la France. Elle entend se borner à l
d'exemple. Nous n'aspirons qu'à faire cesser l'ef
sang. Mais Paris veut que sa révolution commu
chève, et la Commune la fera triompher au nom
car la Commune de Paris se regarde comme un pou
régulier que celui de Versailles, qui ne représen
pays foulé par l'étranger, ayant voté sous l'empire
timents difficiles à apprécier. »

Après les réponses qui précèdent, recueillies à Versailles et à Paris, il est constant que le terrain de conciliation que la commission des municipalités de la Seine avait pour mission de rechercher, échappe quant à présent à ses efforts.

Les membres de la commission,

Courtin, Dehais, Genevois, Jacquet, Lecrosnier, président, Deplanquais, Letellier, Minot, secrétaire, Presdon, Rouget de l'Isle.

Ce qui est peut-être plus décourageant que l'insuccès de la démarche des maires du département de la Seine, c'est de savoir les circonstances dans lesquelles il s'est produit. Quand les maires furent arrivés à Versailles, ils se sont naturellement présentés à leur ancien Préfet, M. Jules Ferry, lequel a fait dire qu'il était absent. Ils vont frapper droit à la porte de M. Thiers, lequel est trop occupé de ses plans de campagne pour les admettre encore en sa présence. En attendant, ils sollicitent l'intervention d'un haut et puissant personnage, M. Alphand, un bonapartiste très-bien en cour, et chargé par le républicain M. Thiers des affaires de Paris. M. Alphand leur déclara qu'il ne pouvait admettre aucune transaction avec Paris. Sans doute la population malheureuse mériterait des égards, mais on ne peut pas entrer en discussion avec les étrangers cosmopolites qui dominent Paris.

Un des maires croit rétorquer l'argument : Vous avez traité avec les Prussiens, il ne vous serait donc pas absolument impossible de traiter avec ces étrangers cosmopolites. Vous devez même le faire puisque vous ne voulez pas écraser les malheureux Parisiens, victimes innocentes de l'occupation...

A cela, M. Alphand : « Que diriez-vous si un membre de la Société Protectrice des animaux vous empêchait d'étrangler le chien enragé qui va se précipiter sur vous? »

La chose est claire : M. Alphand et les hommes au pouvoir dont il est le confident sont prêts, pour écraser les gens de la Commune, à écraser en même temps toute une population innocente... Et les Communeux eux-mêmes, leurs partisans, leurs amis de tous les degrés n'ont de

à Versailles
diliation que
avait pour
sent à ses

, président,
, Presdon,

insuccès de
icine, c'est
st produit.
ils se sont
M. Jules
ont frapper
upé de ses
a présence.
ut et puis-
ès-bien en
affaires de
t admettre
population
e peut pas
polites qui

Vous avez
as absolu-
mopolites.
oulez pas
ocentes de

nembre de
it d'étran-
s? »
s au pou-
écraser les
toute une
x-mêmes,
n'ont de

droits que ceux du chien enragé, n'ont d'autre pit
bienveillance à attendre que celle qu'on accorde
enragé.

Jeudi, 27 avril.

C'est à *partir* d'aujourd'hui que devra fonct
décret de la Commune portant que, sur les justes
de la corporation des *ouvriers boulangers*, le trav
sera supprimé.

La question ne m'était pas inconnue, mais pour
conscience, j'en ai conféré avec un patron boul
décret est sommairement juste, mais il a le tort d
tal dans la forme et de ne pas laisser place aux t
et aux accommodements. On ne peut pas prétend
d'*un trait* de plume les habitudes de toute une pa
population de Paris, accoutumée à prendre son
tous les *matins*, sans s'exposer à des criailleries
santes et à des mécontentements qu'il serait faci
gner au *Gouvernement* qui n'a nul besoin d'amou
mesquines colères contre lui.

Ceux qui ont pénétré tant soit peu les mystèr
qu'ils mangent tous les jours, savent que la Bo
un des plus anciens métiers de notre civilisati
aussi un des plus arriérés, et même des plus
pour ne pas dire un des plus cruels et asservis
Boulangerie comporte des réformes promptes et
mais nous ne louons l'arrêté précité que jusqu'à
point. Nous l'eussions préféré autrement libellé :
vail de nuit est supprimé comme règle générale
pain soumis au tarif *que* l'acheteur a le droit d
peser sur le comptoir. — Quant aux pains dits d
de fantaisie, au poids indéterminé, *les* boulang
toujours le droit d'en fabriquer la nuit, en organis
ce, des relais spéciaux d'ouvriers payés pour ce

Le luxe ne doit pas être interdit, mais alo
luxueux, et le luxueux seul, le paie.

Une bonne mesure a été prise en même te
registres de placement pour les ouvriers bo
d'offre et de demande de travail, sont ouverts da
mairie...

Vendredi, 28 avril.

Peuvent-ils prétendre sérieusement au titre d'homme d'État ces personnages qui nous gouvernent? Par leurs sottises et leurs maladresses, ils nous entraînent dans la guerre civile, et, quand elle est déclarée, ils font tout ce qui est en leur pouvoir, non pour la faire cesser, mais pour en augmenter les horreurs. Penchés sur le corps saignant de la France, ils fourrent les poings dans ses plaies, les déchirent à nouveau, les élargissent et y versent du vitriol.

Prenant à peine un jour de répit, MM. Thiers et Favre ont, dès le 12 avril, réédité chacun une nouvelle circulaire.

M. Favre a prononcé un nouveau réquisitoire historico-poétique contre Paris, dans une brillante pièce de style qui lui aurait valu certainement un premier prix de rhétorique au concours des Lycées; il a institué une comparaison de la Terreur de 1793 avec la Terreur de 1871.

« *Ce serait faire trop d'honneur à l'insurrection que de la comparer même au régime de 1793.*

En 1793, au fond des âmes les plus féroces, il y avait l'amour de la France, le culte de la patrie. Les proscriptions étaient terribles, mais c'étaient des hommes dévoués à l'unité nationale qui proscrivaient des hommes soupçonnés de s'entendre avec l'étranger et de rêver fédéralisme en présence des armées ennemies.

Aujourd'hui ce sont des fédéralistes de la pire école, des amis de l'étranger, eux-mêmes en partie étrangers, qui proscrivent l'unité française.

En 1793, la Terreur n'était qu'un moyen, la victoire était le but.

En 1871, la terreur est à elle seule le but de ceux qui l'appliquent, ou bien, si elle est un moyen, c'est le moyen d'assurer le pillage et de protéger l'assassinat.

En 1793, la Commune et la terreur étaient sorties, comme par explosion, des susceptibilités nationales, exaspérées par les résistances intérieures, surexcitées par les dangers du dehors.

En 1871, la Commune et la terreur, se produisant au lendemain de nos désastres, pour souscrire obséquieuse-

ment au traité de paix, ne sont que la révélation d'un guet-apens prémédité à froid par des condottières sans patrie.

« Ces partisans de la lutte à outrance épiaient la fin des hostilités pour sortir de leur embuscade. Hardis seulement contre la France, ils n'osaient se montrer en face de l'ennemi pendant le siège; mais ils étaient trop impatients d'user de leurs armes contre leurs concitoyens pour attendre, avant de commencer la guerre sociale, que les Prussiens eussent quitté Saint-Denis.

« Ces partisans de la République une et indivisible veulent séparer les villes des campagnes, distraire Paris de la France, diviser l'État en une multitude d'États, constituer, en un mot, une sorte de féodalité par en bas.

« Le second empire avait déjà détruit au dehors l'œuvre trois fois séculaire de François I[er], de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin. L'Europe, dont il faisait ainsi les affaires, ne lui cherchait pas querelle; elle lui permettait d'avoir, à ce prix, des victoires.

« La Commune de 1871 renchérit encore sur cette politique antifrançaise.

« Il ne lui suffit pas que, par la création définitive de deux unités nationales sur nos frontières, la France ait été replacée dans la situation où elle était au seizième siècle, et qu'un traité inévitable ait fait reculer nos limites au delà non seulement du traité de Westphalie (1648), mais même du traité de Cateau-Cambrésis (1559).

« La Commune de 1871 trouve la France telle qu'elle est encore trop forte; elle remonte encore plus haut dans l'histoire pour y rechercher le type de l'abaissement national: son idéal, c'est la France du onzième siècle.

« Plus elle serait morcelée, plus il y aurait de communes.

« Ainsi, au moment où l'Italie et l'Allemagne ne veulent plus de la *Confédération*, on ose proposer à la France de reprendre, pour son propre compte, cette déplorable forme politique: on veut qu'elle renie tout son passé!

« L'insurrection de 1871, qui s'attache à copier 1793, ne manque pas de prodiguer à l'armée française, qui défend la patrie et la République, les épithètes de *chouans* et de *Vendéens*; mais c'est elle qui est une véritable chouannerie démagogique, une Vendée socialiste!

« Aujourd'hui la Vendée et la Bretagne soutiennent l'unité nationale. C'est la Commune de Paris qui fait exception à la France, c'est elle qui est en sécession.

« De même, le comité du salut public, qui, en 1793, travaillait au moins à sauver le pays, n'en poursuit actuellement que la dissolution. Il avait alors une raison d'être sinon légitime, du moins compréhensive. Expression suprême et violente de l'instinct national poussé jusqu'à la fureur, il était né pour concentrer contre l'ennemi toutes les ressources du pays, pour en discipliner toutes les forces, pour en tendre tous les ressorts.

« Mais qu'est-ce que le comité du salut public, qui commence par mendier la tolérance de la Prusse, par lui demander humblement la permission de persécuter, de traquer, de fusiller des Français, et qui ne paraît destiné qu'à ressusciter, au service de haines subalternes, les procédés de police employés au moyen âge par l'Inquisition?

« Lors même qu'il se ferait illusion au point d'espérer vaincre les résistances de la France entière concentrées à Versailles, ne sait-il pas que la Prusse peut, d'un geste et d'un mot, l'anéantir? que le premier résultat de son succès serait précisément de livrer la France à la Prusse?

« On le voit, entre la Commune de 1871 et celle de 1793, il n'y a, malgré l'identité des *dénominations*, aucune ressemblance. Si désertée, si maudite que soit cette dernière, le seul résultat de la parodie lugubre contre laquelle le pays est réduit à se défendre sera de faire paraître moins odieux, par l'effet du contraste, l'objet épouvantable de cette imitation à contre-sens et à contre temps. A ses petits-fils dégénérés, Robespierre devra de la reconnaissance; comparé à eux, il fait presque figure d'homme d'État.

« On se rappelle encore cette bande d'assassins et de brigands qui, à quelques kilomètres d'Athènes, firent prisonniers, il y a un an ou deux, des touristes anglais et un diplomate étranger en promenade, et massacrèrent ceux qu'une énorme rançon ne vint pas à temps délivrer de leurs mains.

« Ce n'est plus dans la plaine de Marathon, c'est en plein Paris, que se passent actuellement des scènes analogues. Il ne peut plus être question ici des orgies de la passion politique : ce sont purement et simplement les manières de

faire usitées dans les Abruzzes et dans les montagnes du Péloponèse.

« Comment caractériser autrement des gens qui, sous prétexte d'opposition politique, arrêtent comme otages les femmes et les enfants, qui ferment les issues de la ville pour en faire une vaste souricière, qui incorporent de force les passants dans leur bande, qui font de chaque coin de rue une embuscade?

« L'antique peine du talion, les vieux codes barbares sont dépassés par le banditisme qui, sous le nom de Commune, se donne carrière dans Paris.

« La ville la plus civilisée, la plus brillante, la plus aimable du monde est devenue comme un lieu pestiféré, d'où chacun cherche à s'enfuir. Les malheureux qui ne peuvent échapper sont réduits à invoquer, sur le sol de la patrie, l'appui des puissances neutres : ils vont demander asile aux consulats étrangers, et il en est maintenant de la capitale de France comme de ces lointains pays de l'Orient où il faut des capitulations pour protéger les Européens contre la barbarie des coutumes locales et les atrocités des indigènes ».

Infiniment plus habile que son collègue Favre, M. Thiers commence par crier victoire avant la bataille. C'est pour mettre les lâches de son côté, car il sait fort bien que les lâches, en immense majorité, toujours font les gros bataillons qui finissent par avoir raison :

Versailles, 12 avril, 5 h. 30 du soir.

Président du Gouvernement, chef du pouvoir exécutif à préfets, généraux de divisions territoriales, procureurs généraux, trésoriers payeurs généraux, et toutes les autorités civiles et militaires :

« Ne vous laissez pas inquiéter par de faux bruits, l'ordre le plus parfait règne en France, Paris seul excepté. Le gouvernement suit son plan et il n'agira que lorsqu'il jugera le moment venu.

« Jusque-là les engagements de nos avant-postes sont insignifiants. Les récits de la Commune sont aussi faux que ses principes. Les écrivains de l'insurrection prétendent qu'ils ont remporté une victoire du côté de Châtillon. Opposez un démenti formel à ces mensonges ridicules.

Ordre est donné aux avant-postes de ne dépenser inutilement ni la poudre ni le sang de nos soldats.

« Cette nuit, vers Clamart, les insurgés ont canonné, fusillé dans le vide, sans que nos soldats, devant lesquels ils fuient à toutes jambes, aient daigné riposter.

« Notre armée, tranquille et confiante, attend le moment décisif avec une parfaite assurance, et si le gouvernement la fait attendre, c'est pour rendre la victoire moins sanglante et plus certaine.

« L'insurrection donne plusieurs signes de fatigue et d'épuisement.

« Bien des intermédiaires sont venus à Versailles pour porter des paroles, non pas au nom de la Commune, sachant qu'à ce titre ils n'auraient pas même été reçus, mais au nom des républicains sincères qui demandent le maintien de la République et qui voudraient voir appliquer des traitements modérés aux insurgés vaincus.

« La réponse a été invariable. Personne ne menace la République, si ce n'est l'insurrection elle-même.

« Le chef du pouvoir exécutif persévérera loyalement dans les déclarations qu'il a faites à plusieurs reprises.

« Quant aux insurgés, les assassins exceptés, ceux qui déposeront les armes auront la vie sauve.

« Les ouvriers malheureux conserveront pendant quelques semaines la solde qui les fait vivre.

« Paris jouira comme Lyon, Marseille, d'une représentation municipale élue qui, comme les autres villes de France, fera librement les affaires de la cité ; mais, pour les villes comme pour les citoyens, il n'y aura qu'une loi, une seule, il n'y aura de privilège pour personne.

« Toute tentative de scission essayée par une partie quelconque du territoire, sera énergiquement réprimée en France, ainsi qu'elle l'a été en Amérique.

« Telle a été la réponse sans cesse répétée non pas aux représentants de la Commune, que le gouvernement ne saurait admettre auprès de lui, mais à tous les hommes de bonne foi qui sont venus à Versailles s'informer des intentions du gouvernement. »

A. Thiers.

Le 16 avril, l'aimable M. Thiers reprend sa franche et

sincère causerie avec les cent mille et un fonctionnaires du militaire et du civil :

« Versailles 16 avril 1871, 5 heures du soir.

« Le gouvernement s'est tu hier parce qu'il n'y avait aucun événement à faire connaître au public, et, s'il parle aujourd'hui, c'est afin que les *alarmistes mal intentionnés* ne puissent abuser de son silence pour semer de faux bruits.

« La canonnade sur les deux extrémités de nos positions, Châtillon au sud, Courbevoie au nord, a été fort insignifiante cette nuit. Nos troupes s'habituent à dormir au bruit de ces canons, qui ne tirent que pour les éveiller. Nous n'avons donc rien à raconter sinon que *les insurgés vident les principales maisons de Paris pour en mettre en vente le mobilier au profit de la Commune, ce qui constitue la plus odieuse des spoliations.*

« Le gouvernement persiste dans son système de temporisation pour deux motifs qu'il peut avouer : c'est d'abord de réunir des forces tellement imposantes que la résistance soit impossible et dès lors peu sanglante ; c'est ensuite pour laisser à des hommes égarés le temps de revenir à la raison.

« On leur dit que *le Gouvernement veut détruire la République : ce qui est absolument faux*, sa seule occupation étant de mettre fin à la guerre civile, de rétablir l'ordre, le crédit, le travail et d'opérer l'évacuation du territoire par l'acquittement des obligations contractées avec la Prusse.

« On dit à ces mêmes hommes égarés *qu'on veut les fusiller tous : ce qui est encore faux, le gouvernement faisant grâce à tous ceux qui mettent bas les armes*, comme *il l'a fait à l'égard de 2000 prisonniers qu'il nourrit à Belle-Isle sans en tirer aucun service.*

« On leur dit enfin que, privés du subside qui les a fait vivre, on les *forcera à mourir* de faim ; ce qui est aussi faux que tout le reste puisque le gouvernement leur a promis encore *quelques semaines* de ce subside, pour leur fournir les moyens d'attendre la reprise du travail, reprise certaine si l'ordre est rétabli et la soumission à la loi obtenue.

« Eclairer les hommes égarés, tout en préparant les moyens infaillibles de réprimer leur égarement s'ils y persistent : tel est le sens de l'attitude du gouvernement *et, si quelques coups de canon se font entendre, ce n'est pas son fait, c'est celui de quelques insurgés voulant faire croire qu'ils combattent lorsqu'ils osent à peine se faire voir.*

« *La vérité de la situation, la voilà tout entière et* pour un certain nombre de jours elle sera la même. Nous prions donc les bons citoyens de ne pas s'alarmer, si tel jour le gouvernement, faute de n'avoir rien à dire, croit mieux de se taire. Il agit, et l'action ne se révèle que par des résultats, or ces résultats, il faut savoir les attendre : loin de les hâter, on les retarde en voulant les précipiter. »

Il semblerait impossible d'être haineux comme MM. Favre et Thiers? Eh bien ! Monsieur Dufaure s'est d'un seul coup hissé à la hauteur de ses collègues. La circulaire que son Excellence, Monsieur le Ministre de la Justice, adressait le 23 avril aux procureurs généraux de la République est digne d'être conservée dans nos malheureuses annales. Elle restera, monument de la colère stupide et de la furibonde épouvante qui ont si soudainement détraqué les cerveaux de nos gouvernants et des amis de l'ordre :

Versailles, le 23 avril 1871.

Monsieur le procureur général.

« Vous recevez, en même temps que cette circulaire, la loi qui vient de rendre au jury la connaissance des délits commis par la voie de la presse ou par les autres moyens de publication qu'énumère la loi du 17 mai 1819. L'Assemblée nationale est ainsi revenue aux traditions libérales qui ont fait, pendant plus de trente ans, l'honneur de la tribune française. La conscience publique, représentée par le Jury, appréciera dans leur infinie variété, les manifestations d'opinion que la liberté de chacun pourra produire : elle saura discerner le degré de perversité que ces manifestations peuvent supposer et les dangers qu'elles peuvent faire courir.

. . . .
. . . .

. . . .
. . . .

« Mais chaque époque est mise en présence de dangers qui lui sont propres : je vous signale tout particulièrement ceux du temps où nous vivons. Il se trouve en ce moment des écrivains qui déshonorent leur plume par les plus honteuses apostasies et les entreprises les plus violentes contre les principes essentiels de tout ordre social. Ils ont longtemps et vivement demandé le suffrage universel, et ils outragent aujourd'hui, sans relâche, une Assemblée qui en est incontestablement l'expression la plus libre et la plus certaine. A les en croire, elle serait agressive, provoquante, avide de nouvelles révolutions quoiqu'ils sachent bien que, depuis le jour où elle a nommé provisoirement le plus illustre de ses membres chef du pouvoir exécutif de la République française, elle n'a pas fait un pas rétrograde ; mais, en revanche, tout en prodiguant sans cesse le grand nom de liberté, ils sont devenus les adorateurs, ils se font par toute la France les apologistes effrontés d'une dictature usurpée par des étrangers ou des repris de justice, *qui a inauguré son règne par l'assassinat, qui le signale tous les jours par l'arrestation des bons citoyens, le bris des presses, le pillage des établissements publics, le vol avec effraction, de nuit, à main armée, chez les particuliers, l'incarcération des prêtres, l'enlèvement et la réduction en lingots des vases sacrés.* Oui, la force matérielle, constituée dans Paris sous le nom de Commune pour commettre de si abominables excès, trouve des apologistes qui deviendraient bientôt ses imitateurs si elle triomphait.

« Ce ne sont pas les ennemis d'un gouvernement quelconque, mais de toute société humaine ; vous ne devez pas hésiter à les poursuivre.

« Et ne vous laissez pas arrêter lorsque, dans un langage plus modéré en apparence, ils se font les apôtres d'une conciliation à laquelle ils ne croient pas eux-mêmes, mettant sur la même ligne l'Assemblée issue du suffrage universel et la prétendue Commune de Paris ; reprochant à la première de ne pas avoir accordé à Paris ses droits municipaux bien que, pour la première fois, l'Assemblée nationale ait donné spontanément à cette grande ville tous les droits de représentation et d'administration dont jouissent

les autres communes de France; enfin la suppliant de tendre sa noble main à la main tachée de sang que ses ennemis n'oseraient lui présenter. Pour être plus hypocrite, ce langage n'est pas moins coupable, il énerve le sentiment du juste et de l'injuste; il habitue à considérer du même œil l'ordre légal et l'insurrection, le pouvoir créé par le vœu de la France et la dictature qui s'est imposée par le crime et règne par la terreur.

« La promulgation de cette nouvelle loi vous impose, monsieur le procureur général, une tâche laborieuse; je serai prêt à la partager avec vous. Nous avons été pendant de longs mois les témoins attristés de tous les maux que la guerre étrangère peut verser sur un pays; dans la guerre civile que de grands coupables cherchent maintenant à allumer, notre rôle doit être plus actif; notre intervention personnelle est un devoir plus impérieux. Vous et moi saurons le remplir. »

Recevez, etc.

Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice.

J. Dufaure.

Il n'est pas donné à tous d'avoir la faconde Favresque. Ce n'est pas M. Dufaure, sec, net, prosaïque et nasillard, qui jamais eût trouvé l'heureuse comparaison des boulevards de Paris aux « plaines de Marathon infestées de brigands ». Toutefois cette énumération de tous les crimes prévus au code pénal qui se trouvent être le passe temps des membres de la Commune, et notamment les brigandages avec effraction et à main armée chez les bourgeois plongés dans le sommeil, cette énumération est d'un effet saisissant. — Paris ne fut oncques plus tranquille, certes, sauf les canonnades bruyantes, jamais si paisible et même vertueux. Chacun s'observe avec étonnement, on dirait que tous escrocs et filoux se sont réfugiés à Versailles, à l'ombre protectrice des policiers et argousins. Sur les traces des banquiers et gens d'église sont aussi parties cocottes et prostituées, secouant la poussière de leur traînante queue; fidèles à la cause de l'ordre et de la famille, elles ont été rejoindre les beaux fils et les beaux militaires de la plus belle armée du monde. Paris ne fut jamais si moral... N'importe! au provincial berné, il n'apparaît plus que

dans une effrayante vision de pillage, d'incendie, de sang. M. Favre narre ces forfaits affreux, M. Thiers les contresigne et M. Dufaure, garde des sceaux, les timbre au grand cachet de l'État avec une plaque énorme de cire rouge!

Et c'est un ministre de la Justice, — oui de la Justice! qui s'acharne avec cette furie contre les conciliateurs dont les efforts ont été si malheureux jusqu'ici. C'est contre les hommes apportant des paroles de paix, que lui, le ministre des Cultes, de Grâce et de Justice, enjoint à ses Procureurs généraux de sévir avec la plus inflexible rigueur!

Samedi, 29 avril.

Les élections municipales qui devront avoir lieu demain par toute la France inaugureront la nouvelle loi que l'Assemblée s'est donné tant de peine pour faire mauvaise. Elles ne manqueront pas d'exercer une influence prééminente sur les agissements ultérieurs de la politique. Nos monarchistes de toute nuance ne font pas le moindre doute qu'elles ne mettent le gouvernement de toutes nos communes tant urbaines que rurales entre les mains de la fraction clérico-libérale, aristocrate-bourgeoise. Aussi quantité de nos honorables ont-ils déjà pris l'express pour aller chauffer en province leurs candidatures ou celles de leurs partisans. M. Thiers, dont la politique est sur la sellette et qui a besoin de se faire délivrer un prononcé d'acquittement pour la façon dont il bombarde Paris, M. Thiers, qui se présente en quelque sorte dans toutes les communes de France, espèce de candidat universel, a fait interrompre la discussion et, se délivrant un tour de faveur, il a prononcé son grand discours électoral.

Cette harangue est certainement un chef-d'œuvre dans son genre, et, dans sa longue carrière parlementaire, l'habile M. Thiers a été rarement plus habile. Captieux et retors, il semble incapable d'aucune arrière-pensée, colère, rancunier et perfide, on le jurerait un bienveillant bonhomme de bon sens presque bourgeois, de naïveté presque paysanne. Le grand secret de M. Thiers gît dans son impudence; sa prodigieuse habileté est faite d'une prodigieuse effronterie. On devine aisément qu'au collège le petit Adolphe était le plus grand menteur de sa classe.

L'honnête homme prétend faire son examen de conscience. Il appelle la France, il invite le monde à écouter sa confession, il prend le ciel à témoin de sa sincérité, il veut se confesser, il a besoin que ses frères lui donnent l'absolution. Il prend son cœur à la main, et, comme l'escamoteur retroussant ses manches, il le tourne et retourne. « Ni truc, ni escamotage, pas de fraude, pas de double poche. Messieurs et Mesdames, veuillez prendre la peine de le constater vous-mêmes ? » Eh bien ! qu'y a-t-il dans ce cœur dont je vais mettre à nu les derniers replis devant vos yeux ? Ah ! regardez, je vous prie, regardez encore... Il n'y a dans mon cœur que mon admiration pour l'armée, notre honneur et notre gloire, pour l'armée qui est toujours la splendeur du pays, le plus solide appui de ses destinées et des nobles principes qu'il représente... (applaudissements.) L'armée, Messieurs, grande et puissante par son organisation, par le sentiment qu'elle a de ses devoirs, par le choix des nobles chefs qui la commandent... Loyauté, honneur, capacité, voilà le noble état-major de notre armée; des hommes qui se sont montrés supérieurs à la fortune et qui ont prouvé que, s'ils avaient été bien dirigés, ils nous auraient rendu non une France vaincue mais une France victorieuse ; commandée qu'elle est par ce brave Maréchal Mac-Mahon, le chevalier sans peur et sans reproche... »

— « Ce qu'il y a dans mon cœur, Messieurs, il y a mon admiration fervente pour vous. Vous n'êtes pas un parti, ainsi que disent vos ennemis, mes ennemis, mais vous êtes la nation tout entière, chacun de vous ne vaut pas moins de 50.000 hommes. Quand donc la Liberté s'est-elle jamais présentée sous une forme plus radieuse qu'aujourd'hui sous la forme des Batby et des Gavardie, des Gaslonde, des Dahirel et des Audren de Kerdrel, sous la forme d'une Assemblée librement élue? Dites-moi s'il y a République qui vous vaille, si vous n'êtes pas plus la République que ne le serait la République elle-même? — Et c'est le jour que nous avons la félicité de vous avoir pour dominateurs, c'est le jour où vous êtes arrivés si près de la vraie et pure République, et je dirai même au-delà des limites qu'on aurait pu rêver, c'est ce jour-là qu'on viendrait encore nous dire qu'il faut songer à la Liberté ?

« Je dis à vos adversaires: « Que voulez-vous ? Le main-

tien de la République? Mais elle existe, cette République; la République, c'est l'Assemblée, c'est vous, nobles représentants, c'est moi, votre humble admirateur. On vous soupçonne de complot, d'arrière-pensée contre la République — pardon, contre l'institution actuelle — cette Assemblée si sage et loyale! quelle horreur, quelle infâme calomnie! Je donne à l'insurrection le démenti solennel, quand elle ose prétendre que l'on conspire ici contre le fait actuel, contre le Gouvernement d'aujourd'hui. Demain, ce soir peut-être, quand nous nous serons débarrassés des républicains qui nous gênent le plus, vous pourrez tout à votre aise tuer la République, mais en attendant, je dis qu'ils en ont menti par la gorge, ceux qui vous accusent du moindre dessein, du moindre complot contre le fait actuel, contre le fait provisoire, vous m'entendez bien!

« Je dis à vos adversaires: Vous avez l'impudence de prétendre que l'Assemblée n'est pas libérale? — Mais je suis libéral, moi, chacun sait ça, et cependant, il s'en faut que je sois autant libéral que la plus libérale des Assemblées qui vient de confectionner la plus libérale des lois municipales qu'on ait encore présentée à l'appréciation des connaisseurs!

« Je m'interroge donc moi-même... Quand je suis obligé de donner des ordres, des ordres — j'ai peine à trouver l'expression, des ordres non pas cruels, mais enfin les ordres qu'on donne à la guerre, même quand ils sont dirigés contre l'étranger — des ordres qui doivent faire frémir le cœur de l'honnête homme... j'ai besoin de me demander si j'ai raison, si j'ai le droit de mon côté... (murmures) Rassurez-vous, c'est simple figure de rhétorique, je ne doute nullement de ce droit. Mais il y a des moments où ma conscience tourmentée, déchirée, se demande si le droit est vraiment de notre côté (nouveaux murmures).

« Messieurs vos murmures réitérés me font manquer un effet oratoire. Ils montrent combien est épaisse la matière dont se compose la majorité rurale, ils m'avertissent que pour flatter vos narines il ne faut pas leur faire flairer un parfum délicat, mais les emplir de l'encens le plus grossier. Rappelez-vous donc comment j'ai, l'autre jour, expédié les francs-maçons. Je les ai ébaubis en leur déclarant que je me souciais de trouer leurs maisons et leurs carcasses autant

que casser une pipe en terre de fayence. Une autre fois, sachez mieux ce que parler veut dire. Je reprends mon examen de conscience :

« Oui, je me le demande très souvent. Y a-t-il eu au monde un jour, un seul où le droit ait été plus clairement, plus évidemment de notre côté et le crime de l'autre côté? Si on m'avait laissé achever, on aurait compris que c'est l'évidence saisissante du droit que je cherche à établir, ici devant le pays qui m'écoute avant d'aller faire ses élections et devant les pervers qui nous obligent à faire retentir le canon à leurs oreilles.

« Je me suis dit : Nous avons devant nous quelques coupables et criminels qui se sont emparés d'une grande cité sans avoir eu son vote. Je me trompe. Ils ont eu recours au vote. Combien ont-ils eu d'électeurs? Ils n'en ont pas eu le vingtième (1).

« Ils sont restés dans leur isolement, ils n'ont personne derrière eux. Et vous qui avez-vous? Vous avez la nation tout entière. Ils ne sont qu'une poignée de malfaiteurs; ils sont quelques misérables seulement, assistés de quelques étrangers »....

M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, interrompt : « Oui, ils sont peu nombreux certainement, et parmi eux de nombreux étrangers ! »

... « Assistés de quelques étrangers qui entraient par une porte, tandis que les honnêtes gens sortaient par une autre porte.

« Donc, si nous portons obstacle à l'alimentation de Paris, si nous tirons sur ce Paris toujours si cher à la France, notre cœur saigne. Mais cette guerre cruelle, en sommes-nous les auteurs? En êtes-vous les auteurs? Non, je le proclame devant l'histoire, devant le pays qui nous écoute, devant cette multitude de conciliateurs et de pacificateurs que je ne peux pas entendre, ou que je gouaille et mystifie, nous ne sommes pas les auteurs de cette guerre, à quelque degré que ce soit. Loin de là. C'est le cœur saignant que nous la faisons, cette guerre. Nous n'attaquons

(1) Ils en ont eu plus de la moitié, près des deux tiers. Aux élections du 26 mars qui ont donné le pouvoir à la Commune, le nombre des votants était à peine inférieur au nombre des votants qui ont envoyé MM. Thiers et Favre à l'Assemblée.

pas. Et si l'on nous objecte que nous avons attaqué et le 18 mars et le 2 avril, je réponds : « Quand bien même nous attaquerions, nous défendrions les lois, l'ordre public, l'ordre social, tout entier, car vous êtes le pays, ô nobles membres de l'Assemblée, vous êtes la civilisation tout entière; votre triomphe est le triomphe de l'ordre, qui est en même temps la Liberté la plus pure » !

— J'ai écouté M. Thiers attentivement. Telle est la décalque fidèle de l'impression que son discours a laissé dans ma mémoire.

Mais la savante harangue de M. Thiers, admirable de perfidie, eût été incomplète sans la contre-partie que lui donna son ami, M. Audren de Kerdrel (mieux vaut dire son ennemi). Grand, maigre, sec, ce noble Breton a la prétention d'être le chef du groupe monarchique et non moins que le député de Carayon Latour, le confident de sa Majesté le Roy de France, Henry cinquième du nom. M. Audren parle avec recherche et suffisance, il s'admire à lui tout seul plus que cinquante mille hommes de bonne volonté ne pourraient jamais l'admirer; et jamais il n'a manqué l'occasion de faire une maladresse. Ses collègues, qui l'ont gratifié du sobriquet d'Audren l'Intempestif, le virent avec terreur monter à la tribune et l'occuper en maître :

« Monsieur Thiers a été si habile, si habile, que le commun peuple de nos honnêtes campagnes et les bons bourgeois de nos villes, et même plusieurs de nos amis pourraient s'y tromper. Je viens loyalement et discrètement leur dire le mot de l'énigme, mais qu'on n'aille pas le répéter à Paris. Quand M. Thiers prétend qu'ils sont à Paris quelques *criminels* seulement et une poignée de malfaiteurs, il faut comprendre cela comme une précaution oratoire, car si ces brigands n'étaient pas d'accord avec la majorité de la population, il leur serait impossible de faire contre notre vaillante et superbe armée une résistance si opiniâtre. Quand M. Thiers ne parle que du châtiment à infliger aux assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas, c'est pour ne pas effrayer les faibles d'esprit et les personnes sentimentales, car vous savez tous que cent mille gardes nationaux au moins sont les complices de ces lâches meurtriers et qu'aucun d'eux, non pas un seul,

n'échappera à notre juste courroux. Quand M. Thiers jure que l'Assemblée accepte la République, aucun de vous ne s'y méprendra, je l'espère. Vous savez, vous n'oublierez pas que l'Assemblée, qui est loyalement royaliste, subit la République, mais sans se résigner; elle la subit pour un temps, le plus court possible, jusqu'à ce que M. Thiers et notre glorieuse armée aient écrasé la révolution — après quoi, après quoi, — quand les bases seront bien assises, soyez tranquilles, nous savons quel pouvoir vous donner, et l'édifice un jour sera complet, et au plus haut de sa tour crénelée, nous arborerons le drapeau blanc de la Vierge immaculée et des Bourbons de droit divin!

Après cette explosion de franche maladresse et de superbe honnêteté, M. Audren de Kerdrel descend fièrement de la tribune, acclamé par les barons, vidames, écuyers et varlets de la Droite, aux rugissements des gros bourgeois du centre et aux rires ironiques des libéraux du centre.

Messieurs les libéraux, réfléchissez cependant : vous trouverez plus de gens habiles que d'honnêtes gens.

Samedi 29 avril.

Le convent maçonnique du Châtelet a produit un résultat qui étonne jusqu'à ses promoteurs. Je me laisse entraîner à parler comme j'eusse parlé hier, et néanmoins je suis profondément ému. Il y a dans la franc-maçonnerie parisienne une forte probité qui vient de se montrer courageuse et fière. Et le citoyen qui, à table, au milieu de sa famille et de ses amis, est un simple bonhomme, mais qui reste calme, digne et bon tandis que les balles pleuvent autour de lui, celui-là est bien près d'être un héros, au moins à son heure. Quoi qu'il en soit, plus le franc-maçon passait, à tort ou à raison, pour un bourgeois foncièrement innocent et insignifiant, plus est significative la résolution qu'il a prise, plus est décisive l'affirmation du droit de Paris.

L'Assemblée rurale, refusant par son délégué M. Thiers, d'écouter seulement des paroles de paix, de conciliation et de transaction, l'Assemblée vouant l'immense ville aux horreurs du bombardement et des assauts, des massacres et des incendies, la Franc-Maçonnerie a pris parti pour

l'attaquée et l'opprimée. Et, pour la première fois depuis sa fondation séculaire, elle a arboré au grand jour les emblèmes de ses arcanes mystérieux, elle les a plantés résolument à côté du drapeau rouge de la Commune.

C'était un spectacle solennel que ce cortège de 10 à 11.000 hommes se rendant de la Place du Carousel à la Place de l'Hôtel de Ville au milieu des acclamations. La foule, raconte un frère, se pressait immense, silencieuse et recueillie. Il y avait quelque chose de religieux et dans l'acte accompli par les maçons et dans le respect dont il était salué par le peuple accouru... Les antiques bannières, qui n'avaient encore connu que le repos du Temple, venaient pour la première fois flotter au vent de la Révolution et couvrir de leurs plis protecteurs la Grande Cité. En tête de la colonne et comme une éclatante protestation contre les bombardements ruraux, marchait le blanc étendard de la Loge de Vincennes, sur lequel on lisait : « Aimez-vous les uns les autres ! »

A la suite des dignitaires de la Maçonnerie, décorés du cordon jaune et vert du Grand Orient ou du cordon blanc des députés écossais, on voyait se presser les maçons de tous les rites : français, écossais, Misraïm et Memphis. Les simples rubans blancs des maîtres figuraient à côté de la pourpre et de l'or des Rose-Croix, les Kadolph aux écharpes noires brodées d'argent côtoyaient les Misraïmites aux cordons verts. Des sœurs, quelques-unes vêtues de noir, quelques-unes avec des insignes maçonniques, accompagnaient, leurs époux et leurs frères.

A onze heures du matin, les francs-maçons faisaient leur entrée dans la cour de l'Hôtel de Ville. La Commune tout entière les attendait sur le balcon devant une statue de la République, ceinte de l'écharpe rouge...

Le citoyen Félix Pyat, membre de la Commune.

. . . .

. . . .

Beslay, un vieux républicain dont le père siégeait à la Convention :

« Citoyens frères, comme doyen de la Commune de Paris et aussi de la Franc-Maçonnerie de France dont j'ai l'hon-

neur de faire partie depuis cinquante-six ans, permettez-moi de donner à l'un de vous l'accolade fraternelle » . . .

. . . .

Le vénérable Thirifocq prend le drapeau de la commune.

. . . .

. . . .

Il est midi. Les clairons sonnent, les tambours battent aux champs, des vivats enthousiastes font écho.

Un ballon est lancé portant les trois points maçonniques avec ces trois mots : « La Commune à la France ».

Des membres de la Commune prennent place parmi les vénérables, et le cortège se dirige vers la Bastille.

Les soixante bannières flottent au-dessus des dix mille francs-maçons, s'inclinent devant la colonne de Juillet et saluent le génie de la Liberté.

Puis, par les grands boulevards, le cortège défile jusqu'à la Madeleine. Il est deux heures quand il s'engage dans le faubourg Saint-Honoré, la barricade qui ferme la rue Royale l'empêchant de passer par la place de la Concorde.

Au moment où la tête du cortège arrive sur la place Beauveau, un frère qui précédait en éclaireur est atteint mortellement par un obus. Ce triste accident, grossi par les imaginations, donne lieu à des bruits faux, qu'on dirait inséparables de tout grand mouvement populaire : « On a tiré sur le drapeau blanc... Plusieurs francs-maçons ont été tués ou blessés... »

Le cortège s'arrête. On croit que l'obus a motivé cette halte et de toutes parts on crie : En avant ! Mais ce sont les officiers supérieurs et le bataillon en armes qui, après avoir accompagné jusque là les francs-maçons, les quittent afin de laisser à la manifestation son caractère pacifique. La colonne se divise en trois groupes convergeant vers l'Arc de Triomphe. Les obus tombent de temps en temps sur le quartier. Avenue Friedland, plusieurs projectiles passent tout à coup en sifflant sur les têtes de la foule et vont éclater dans les terrains vagues. Une vive émotion s'empare des manifestants, dont le plus grand nombre se couche à terre, mais tout le monde se relève aussitôt et reste à son poste. Pas un seul des vénérables, pas un des porte-bannières qui ont déjà franchi le cordon des sentinelles et se trouvent isolés au milieu de la chaussée, ne

fait mine de se courber. Quelques-uns, quand un obus passe, lèvent leur chapeau au cri de vive la République!

Les bombes éclatent, nombreuses et serrées sur le rond-point de l'Étoile quand y débouchent les députations. Atteint par un projectile, un Écossais est emporté à l'hôpital Beaujon. Les maçons se groupent sous l'Arc de Triomphe, pendant que la délégation parlementaire, avec ses soixante drapeaux, descend, calme et solennelle, l'avenue de la Grande Armée, sous les obus.

Ils ne tombèrent plus longtemps. La bannière blanche arrêta le feu des Versaillais; depuis longtemps les fédérés avaient discontinué le leur. Arrivés aux remparts, les francs-maçons se déploient le long des murailles et plantent leurs bannières sur les bastions; tandis que quarante vénérables, franchissant les lignes, s'avancent par la grande avenue de Neuilly sur la barricade du pont de Courbevoie. On les suit des yeux avec angoisse. Mais décidément les Versaillais ont interrompu leur feu.

Au pont, le colonel Leclerc reçoit les délégués très froidement et les conduit à son supérieur. Le général Montandon, franc-maçon lui-même, salue avec courtoisie. A la vue des bannières bien connues, il a pris sur lui d'arrêter le feu, mais il n'a pas le pouvoir d'accorder une attention bien longue. Il engage les frères à envoyer des députés à Versailles et met une voiture à leur disposition.

Trois des dignitaires se mettent aussitôt en route; ils vont encore une fois essayer de fléchir M. Thiers, d'attendrir son cœur, vieux pruneau desséché. Toutefois, ils sont nombreux, les frères qui s'écrient: « Il est impossible qu'on résiste à nos offres de paix, il est impossible que Versailles ne nous écoute pas, que les villes de France ne nous fassent pas écouter! »

Dimanche, 30 avril.

Ils sont bien coupables, ces hommes de Versailles, qui sont entrés au pouvoir, non comme les mandataires de la nation tout entière mais comme les aventuriers d'un parti, qui ont cru établir plus solidement leur caste sur les débris de la France démantelée; ils sont bien criminels, ces hommes qui, pouvant être le Gouvernement, ont préféré n'être qu'une faction, et qui, pouvant faire de grandes choses pour

le bien de tous, ont manigancé de petits complots, d'indignes coups d'État pour leur satisfaction personnelle et l'intérêt de leurs compères et complices de la haute bourgeoisie libérale. *S'il le faut*, ce qui nous reste de patrie y périra, car nos gouvernants, Thiers, Favre, Dufaure et consorts ont la gloriole féroce, leur dépit monte jusqu'à la rage et leur vexation jusqu'au paroxysme de l'hystérie.

Malheureusement, les personnages officiels ne sont pas les seuls coupables. Dans leur œuvre de mensonge à outrance et de calomnie cruelle, ils ont été accompagnés, précédés et suivis par des hommes presqu'autant puissants et respectables qu'eux, des meneurs de la presse, des directeurs de journaux, des écrivains de premier ordre, des écrivassiers du rang le plus infime. Depuis le *Journal des Débats* jusqu'au vil *Figaro* ou à l'immonde *Gaulois*, pas une parole de raison, de sens, de conciliation, tous leurs discours ne sont que des réquisitoires dont la conclusion est toujours la même : Tue ! tue ! Paris envoie ses députations de pacificateurs, ses francs-maçons, ses délégués, ses chambres syndicales de la Ligue d'Union, que sais-je ? De Versailles, rien ! pas même un article dans un bout de journal ! — Une des choses qui m'ont ému le plus douloureusement et qui, mieux que nulle proclamation de la Commune, m'a fait sentir la nécessité pour Paris de se défendre jusqu'à la mort, s'il le faut, c'est l'excommunication solennelle lancée par le *Temps* de Versailles contre le *Temps* de Paris. Le journal s'est dédoublé pour servir sa double clientèle de la capitale et de la province. Et tandis que la rédaction de Paris, peut-être avec bonne foi poussait à quelque conciliation, le Rédacteur en chef siégeant à Versailles aux pieds du petit M. Thiers, a excommunié son frère de Paris, qui osait croire que cent ou deux cent mille gardes-nationaux ne sont pas un ramassis de fous furieux, qu'ils ont quelques raisons plausibles que Versailles devrait écouter avec indulgence, en accordant un armistice. Le *Temps* versaillais n'admet pas que l'Assemblée, qui est la légalité, puisse parlementer un instant avec la Commune, qui est le crime. Que les insurgés commencent par déposer leurs fusils, qu'ils se fassent d'abord mettre les menottes aux poignets par les gendarmes, et, après, ils tâcheront à s'entendre avec les juges !... Auparavant ce serait se rendre les complices

de leur crime que de condescendre seulement à écouter leurs prétendus griefs. Notez que ce journal, le Doctrinaire des libéraux de la génération nouvelle, un *Débats* né d'hier, est déjà sénile presqu'autant que son grand père, notez que le *Temps* a toujours vécu sur l'idée anglaise que la politique est une série de transactions incessantes entre les Tories et les Whigs. Mais quand des Radicaux font leur apparition, il paraît que les Whigs et Tories ne doivent raisonner avec les radicaux qu'à coups de crosse. Le *Temps* ne renie pas pour cela son enseignement ; au contraire, il disserte plus savamment que jamais sur le devoir sacré de la tolérance. Mais ces Communeux déraisonnables, ces insurgés furieux, la méconnaissent, cette tolérance... Ils manquent de confiance dans la liberté, ils ne croient pas à l'action de l'esprit sur l'esprit, à l'effet de la discussion et à la puissance du vrai, ils n'ont pas la patience d'attendre qu'une question fasse son chemin par la propagande intellectuelle. Ils n'admettent pas les droits d'autrui, ne font point la part de l'adversaire. Tout dissident est pour le Français en général, et pour le révolutionnaire socialiste en particulier, un ennemi qu'il s'agit de déshonorer ou de détruire, d'écraser s'il est possible, d'insulter si on ne peut l'écraser. Ils ne connaissent qu'une ressource, la force, qu'un moyen de progrès, la Révolution. Ils ont idéalisé ce mot de Révolution, ils en sont enivrés, ils en ont fait le synonyme de Justice et de Liberté ; ils y ont attaché les souvenirs héroïques de la nation, si bien qu'aujourd'hui ce mot répond à tout, justifie tout, si bien que la Révolution, se dévorant elle-même comme le Dieu de la fable, sacrifie toutes ses conquêtes à un besoin maladif de destruction, et, après avoir poursuivi pendant tant d'années le suffrage universel comme le dernier mot de la souveraineté populaire, travaille à le noyer dans le sang... Donc, noyons nous-même les révolutionnaires dans leur sang. Et, puisqu'ils transgressent le saint devoir de la tolérance, ce sont des criminels, et traitons-les en criminels. Etouffons la voix de leurs messagers à coups de canons, à coups de sabre celle de leurs orateurs. Faisons-leur ravaler leurs discours. Ils sont à Paris deux cent cinquante mille ayant voté le 26 mars aux élections de la Commune, ils ont une autre théorie que nous sur les rapports à établir entre le pouvoir central et les

municipalités, ils apportent une autre solution que celle de M. Dufaure aux questions des loyers et des échéances, ils ne se fient pas à la sincérité de M. Thiers, au républicanisme de l'Assemblée, cela suffit, ce sont des intolérants qui veulent tout savoir mieux que les autres. Qu'on leur réponde avec des obus ! » — « Mais, derrière les deux cent cinquante mille électeurs, il y a deux cent mille indifférents... un million de vieillards, de femmes, d'enfants... » — « Qu'importe ! faites pleuvoir les bombes sur cette fourmilière humaine ! Canonniers à vos pièces ! Avancez Galliffet, Ladmirault, Lavaucoupet ; ordonnez l'assaut, maréchal Mac Mahon ! »

C'est ainsi que raisonnent les économistes, professeurs, littérateurs, banquiers protestants, candidats à l'Institut, dans un journal qui a la réputation d'être modéré, d'être sage entre les sages, d'être instruit, d'être poli, et même d'être honnête. Ce serait grotesque et bouffon, si ce n'était sanglant et lugubre.

Toujours nous en revenons là. Un vent de haine, c'est à dire de folie, un sirocco de colère stupide a desséché nos cervelles et enflammé nos cœurs ardents comme un bloc de fer dans la fournaise. Nous nous étonnons à Paris des fureurs et des insanies de Versailles, Versailles s'étonne sans doute des fureurs et des insanies de Paris ; c'est à croire que nous nous débattons tous dans le délire de la fièvre, dans les rêves du cauchemar et tous les jours nous enfonçons plus bas.

Il est certain que, si le journal *Le Temps* se prononce contre Paris avec cette rigueur, avec cette cruauté, les bonnes gens de province, dont *Le Temps* est le mentor, perdront à sa suite ce qu'ils avaient de raison. « Puisque *le Temps* lui-même se déclare contre eux, puisqu'il n'admet pas la discussion avec les Communeux, il faut que ces Parisiens soient d'abominables scélérats, contre lesquels, nous aussi, nous serons inflexibles ! »

Nous avons à Paris de bien mauvais journaux et, de tous, le plus ignoble, parce qu'il veut l'être, est le *Père Duchêne*, une misérable contrefaçon de celui de 93. J'en ai pris les premiers numéros et, les tenant par les pincettes, les ai parcourus du regard. Peu de lignes qui ne soient émaillées d'un juron ou de deux ou trois mots obscènes qui reviennent

toujours et toujours avec une monotonie ennuyeuse. La pensée est molle, les expressions violentes, pas d'idées, mais quelles insultes! Le critique s'aperçoit bientôt que le style, si style il y a, que le tour de phrase est celui d'un lettré, d'un lettré qui s'évertue à être ordurier et brutal, et qui y réussit, mais en restant ce qu'il a toujours été, pauvre d'intelligence. On me dit que son rédacteur, qui se prétend être un marchand de fourneaux, est un sieur Vermersch, l'ex-chroniqueur de je ne sais quel *Mercure galant*, moniteur des cocottes, un muscadin transformé subitement en vidangeur. Aux infections de l'égout, à une haleine infectée de vermouth et d'eau-de-vie, se mélangent encore de vagues odeurs de pommade et de mille fleurs. Je suis désolé, je suis honteux pour la Commune qu'elle ait un souteneur pareil. Il paraît qu'accueillie d'abord avec indifférence, cette feuille gagne tous les jours en influence, lue qu'elle est dans tous les corps de garde et fournissant des jurons tout prêts aux ivrognes, (car il en existe malheureusement toujours dans les bas-fonds des régiments fédérés). C'est elle qui a dénoncé Chaudey et l'a fait arrêter. C'est elle qui pousse le plus à l'exécution d'otages, qui vocifère sans cesse la colère, la vengeance et la déraison. Un régiment de Versaillais caserné dans Paris ferait à la longue moins de mal à la Commune que cet infect *Père Duchêne*; mieux lui vaudrait que *Le Gaulois* et *Le Figaro* continuassent à s'imprimer à Paris!

Décidément, le journaliste est une des plus atroces plaies, un des plus grands malheurs, une des plus tristes hontes de la France. Nulle autre part, ils n'ont plus de talent, nulle autre part, ils ne font autant de mal, nulle autre part, ils ne sont plus ignorants et plus roués, plus frivoles, plus perfides, plus cruellement et plus odieusement calomniateurs. En Angleterre, en Allemagne et, même aux Etats-Unis, on ne sait pas mentir avec cet aplomb, avec cette ignoble désinvolture. Sans les journaux infâmes, l'Empire n'eût jamais réussi à lancer la France dans la criminelle expédition d'Allemagne, sans les mêmes journaux infâmes, nous eussions eu, sans doute, de grandes difficultés intérieures, mais non point notre abominable guerre civile.

J'ai nommé *Le Gaulois*. Dans quelques-uns de ses numéros qui me sont parvenus ce mois-ci (le transit est difficile),

je lis avec stupéfaction des *Lettres de Paris* racontant aux habitants d'un autre monde ce qui est censé se passer dans nos quartiers. J'en extrait d'intéressantes nouvelles :

« ... L'aspect de la capitale se revêt par moment des teintes les plus funèbres.

« C'est bien la terreur, la terreur dans ce qu'elle a de plus hideux qui règne à Paris.

« Les malheureux habitants en sont à se défier les uns des autres par suite de dénonciations. La plupart des hommes valides fuient leur domicile par crainte des enrôlements par force. Les femmes affolées courent les rues à la recherche de cachettes pour leurs bijoux, de protections diplomatiques pour quitter Paris ou faire parvenir leurs lettres.

« Enfin les rues sont sillonnées, pendant le jour, par des escouades de gardes-nationaux à l'aspect féroce, qui arrêtent les passants sous des menaces atroces, les forcent à s'incorporer aux bataillons de marche. Ni l'âge ni la nationalité ne sont plus respectés.

« Une fois la nuit venue, ces patrouilles sont remplacées par *des bandes de pillards, où les femmes figurent en nombre, et qui envahissent les appartements et les dévalisent* ».

« En somme, nous dit la personne *digne de foi* qui nous communique ces tristes renseignements, « Paris est devenu un enfer qui rappelle les cavernes des brigands légendaires ».

Nous extrayons le passage suivant d'une lettre adressée à un fonctionnaire de la ville de Paris, résidant actuellement à Versailles, par une personne digne de foi. On verra avec quel sans-gêne les fonctionnaires de la Commune s'installent dans les meubles de ceux qu'ils ont la prétention de remplacer.

Paris, 20 avril 1871.

« Je profite d'une occasion sûre pour vous envoyer quelques nouveaux détails. M. X. a dû vous dire que, non seulement votre appartement a été ouvert indûment, mais encore que toutes vos armoires et votre cave ont été fracturées. Votre successeur habite en maître votre maison. La

nuit de mardi à mercredi fut une nuit d'affreuse débauche. Jusqu'à cinq heures du matin, le vin de votre cave se buvait abondamment. Tous les becs de gaz étaient allumés comme un jour de grande réception. La fête se termina par une dispute scandaleuse, mais à la fin hommes et femmes couchèrent dans vos lits. On reçoit par votre porte d'entrée et hier, à dix heures du matin, le *digne magistrat* sortit avec sa compagne qui portait sur elle la toilette de votre femme : robe de soie couleur marron, pardessus de velours et chapeau à plumes. Ils sont rentrés le matin à neuf heures et, en sortant, le monsieur avait donné ordre à la concierge de dire qu'il n'était pas chez lui si on le demandait... Il *parlait* comme si réellement votre appartement lui appartenait.

« ... Il paraît que cette belle toilette de votre femme lui plaît, car elle vient encore de sortir, parée des mêmes effets et, comme elle est de plus petite taille que Madame, elle fait traîner complaisamment la queue de la robe dans la rue...

« Quelle triste ville que Paris aujourd'hui ! On ne connaît que le vol, le pillage ! Les arrestations se succèdent. Partout les églises fermées, les vases et objets consacrés au culte enlevés violemment en plein jour sur les autels, etc., etc.

« Depuis hier, il n'est pas rare de rencontrer dans les quartiers excentriques de Paris des bataillons de femmes, marchant deux par deux vociférant, hurlant, le sabre au jupon et le chassepot sur l'épaule.

« C'est hideux et grotesque. Il n'est pas d'injures, de menaces et d'obscénités que ne vomissent ces créatures. Il paraît qu'elles ne se bornent pas malheureusement à arpenter militairement la rue et à se mêler à la boue du trottoir ; elles montent carrément dans les appartements que désigne la vengeance ou la cupidité et pillent à *belles mains !*

« Un témoin oculaire a assisté, rue de Flandre, à un triste spectacle, qui prouve une fois de plus combien l'entente fraternelle règne peu entre les citoyens communeux.

« Deux bataillons de la Villette en sont venus aux mains dans la soirée d'avant hier, et le sang a coulé de part et d'autre.

« La fusillade entre frères et amis a duré environ dix minutes.

« Le pillage s'exerce sur une grande échelle et dans tous les quartiers.

Toujours du *Gaulois*.

« On se bat à Belleville. Le décret de la Commune pour la levée des hommes de 17 à 35 ans et leur incorporation forcée dans les bataillons de guerre aurait armé les citoyens récalcitrants au décret de la Commune.

« Il est certain qu'il y a dissidence aujourd'hui entre les dissidents.

« A Belleville, deux bataillons sont aux mains, l'un pour la Commune qui veut continuer la lutte, l'autre contre.

« L'aspect de Paris est navrant. On ne sait rien de ce qui se passe à Versailles ou sur les champs de bataille; mardi soir, on n'avait aucun détail sur les faits et actes des bataillons qui avaient quitté Paris pour marcher sur Versailles. On était très inquiet. Cependant l'opinion générale était que si l'armée communale avait été victorieuse, de nombreuses affiches auraient porté le bulletin de victoire à la connaissance du public.

« Une portion de la population féminine,—quelle portion! est très surexcitée; dans certaines rues des quartiers Lamartine, Breda, etc., on voit des femmes le fusil en bandoulière ou sur l'épaule. Il y en a en faction, à la porte de Passy.

« D'autres, en grand nombre, attendent aux portes, hurlant, criant après leurs maris, partis dans les rangs des bataillons de marche.

« Tout ce spectacle est navrant.

« — On rapporte aussi que douze ou quinze cents malheureuses femmes d'anciens sergents de ville auraient été arrêtées dans les quartiers du Temple, Belleville, Charonne, Ménilmontant, la Villette et Montmartre. Elle ont été écrouées en masse. Savez-vous ce qu'on prétend faire de ces malheureuses? Un pare-balles versaillais.

« Ces infortunées et innocentes victimes sont condamnées, paraît-il, à former l'avant-garde de la grande armée insurrectionnelle qui parle de marcher de nouveau sur Versailles.

Dimanche, 30 avril.

Depuis vingt jours, le fort d'Issy était bombardé jour et nuit, criblé d'obus. Quand les fédérés s'y sont installés, il était plus qu'à moitié démantelé par les canons prussiens; il a fallu toute l'énergie et toute la bravoure de nos gardes nationaux pour tenir dans cette place qu'un seul coup d'œil montrait depuis huit jours comme absolument intenable. Chaque matin, nous nous attendions à la nouvelle : le fort d'Issy a été évacué.

Ce matin, nous apprenons que, sous un redoublement de la grêle d'obus, le commandant Mégy a quitté le fort. On s'en est beaucoup fâché à la Commune et surtout au Comité central. Mégy a quitté son poste pour en avoir reçu l'ordre. Cluseret est rendu responsable de la fuite de son subordonné; on met l'abandon du fort sur le compte du délégué à la guerre : non seulement Cluseret a été destitué séance tenante, mais on a poussé la rigueur jusqu'à le décréter d'accusation.

Cette sévérité nous paraît à nous autres, gens du public, tout à fait exagérée et du plus déplorable effet. Nous ne savons pas ce qui se passe dans les mystérieux conseils de l'Hôtel de Ville, mais nous inclinons à croire que ce sont des raisons personnelles, plutôt que des raisons administratives, qui motivent la disgrâce de Cluseret. — On nous dit que Cluseret, avec une capacité et une autorité médiocres, se mêlait de beaucoup trop d'affaires, que Cluseret visait à la dictature. — Eh bien ! si Cluseret donne lieu à des mécontentements et à des défiances, faites une enquête sérieuse sur sa conduite, destituez-le si vous avez quelqu'un qui, incontestablement doive faire mieux que lui : mais que cela se passe au grand jour, car cette destitution et cette arrestation si mal motivées, produisent le plus fâcheux effet. On est enclin à croire le mal et le pire. En frappant Cluseret de cette façon, les ayant pouvoirs à l'Hôtel de Ville déshonorent leur délégué, mais ils se déshonorent encore plus ; la malignité adopte immédiatement l'idée que Cluseret n'est qu'un mauvais gas, mais que, par contre, ses rivaux et ses collègues sont encore moins capables et plus envieux que lui.

En poussant Cluseret à Mazas, la Commune a fait plus

de tort à la cause de Paris que Mégy, dont la bravoure n'est contestée par personne, en quittant son trou à obus. — « Lorsque l'audace est inutile, avait fort bien dit Cluseret, en entrant en fonctions, elle est ridicule. » — Tout ce que nous avons regretté, c'est que Mégy en abandonnant le fort, ne l'ait pas fait sauter, comme on nous l'avait promis.

Quoi qu'il en soit, il a été décidé que le drapeau rouge serait replanté sur le fort d'Issy, et des enfants perdus se sont présentés pour cette prouesse que nous préférions voir réservée pour de meilleures occasions.

Au lieu et place de Cluseret, ils ont nommé Rossel, un ancien officier de l'armée de Metz. Cet homme qui est responsable de nos destinées, personne ne paraît savoir réellement qui il est. On ne le connaît que par son excessive sévérité au Conseil de Guerre, mais il est du métier, et une vague rumeur lui attribue même du génie.

« En passant rue Pergolèse, nous avons vu des jeunes garçons de dix ans environ qui avaient les deux joues et les sourcils brûlés par un éclat d'obus. Ce sont deux pauvres abandonnés par leurs parents émigrés en province et qui n'ont d'autres moyens d'existence que la vente des éclats d'obus qu'ils ramassent après la chute des projectiles.

« Sait-on quel a été leur premier soin en entr'ouvant les yeux ? Ils ont bien vite ramassé les éclats, peu nombreux mais fort gros, de l'obus qui a failli les tuer et les ont mis dans un sac pour les vendre avec la provision de la veille. Et, comme nous leur faisions observer les dangers auxquels ils s'exposaient pour gagner quelques centimes :

« Quelques centimes ! Mais chacun de ces gros morceaux nous sont payés dix sous et cinq sous les petits par un Anglais qui en fait le commerce et les expédie en Angleterre où il les revend très cher ». (*Mot d'Ordre*).

Lundi, 1er mai.

SOMMATION

Au nom et par ordre de M. le maréchal commandant en chef l'armée, nous, major de tranchée, sommons le commandant des insurgés, réunis en ce moment au fort d'Issy,

d'avoir à se rendre, lui et tout le personnel enfermé dans le dit fort.

Un *délai d'un quart d'heure* est accordé pour la présente sommation.

Si le commandant des forces insurgées déclare, par écrit, en son nom et au nom de la garnison tout entière du fort d'Issy, qu'il se soumet, lui et les siens, à la présente sommation, sans autre condition que d'obtenir la vie sauve et la liberté, moins l'autorisation de résider dans Paris, cette faveur sera accordée.

Faute par lui de ne pas répondre dans le délai indiqué plus haut, toute la garnison sera passée par les armes.

Tranchées devant le Fort d'Issy
30 avril 1871.

Le Colonel d'Etat major de la tranchée.
Signé : R. LEPERCHE.

Hier, le citoyen Rossel, délégué à la guerre, a fait répondre au commandant versaillais.

Au citoyen Leperche, major des tranchées devant le fort d'Issy.

Mon cher camarade,

La prochaine fois que vous vous permettrez de nous envoyer une sommation aussi insolente que votre lettre autographe d'hier, je ferai fusiller votre parlementaire conformément aux usages de la guerre.

Votre dévoué camarade, signé : ROSSEL,
Délégué de la Commune de Paris.

Quel style, quels procédés que ceux de M. Leperche, colonel d'état-major de l'armée de l'ordre. Le prince Pierre Bonaparte ou, dans les Abruzzes, un gentilhomme de grand chemin, ne parlerait pas autrement.

Lundi, 1er mai.

Récusant l'élection de la Commune au 26 mars, sous raison de l'insuccès des élections complémentaires du 16 avril, le journal *le Temps* prétend que Paris n'est pas

représenté. « Dans le conflit qui s'agite en son nom, Paris n'a pas la parole, Paris est en guerre, il reçoit et envoie des obus, sa population tout entière est requise pour le combat, et il n'a été consulté par personne pour dire si ça lui convenait ou ne lui convenait pas ».

En conséquence et comme moyen de conciliation avec Versailles, *le Temps* et, après lui, quelques journaux réclament :

L'élection d'une municipalité nouvelle dans les formes de la loi votée par l'Assemblée (!), avec *mandat* de traiter avec Versailles sur les bases du maintien de la République, des libertés municipales et d'une amnistie complète et générale. Et au préalable une trêve de 23 jours.

Peu auparavant, *le Temps* avait proposé un moyen également pratique de tout concilier : Que M. Thiers nommé Dictateur par l'Assemblée, que M. Louis Blanc, nommé Dictateur par la Commune arrangent vitement nos affaires et nous bâclent une bonne paix !

Il y a manque de bonne foi ou il y a faiblesse d'esprit à proposer des solutions impossibles et à récriminer ensuite contre ceux qui ne les exécutent pas. — Il faudrait cependent laisser là les phrases creuses, comme le dit *le Temps* lui-même, et se rappeler un peu que le sang coule autour de Paris. Comment reprocher à la Commune qu'elle ne transige pas, puisque M. Thiers ne veut pas transiger, puisque l'Assemblée hurle et aboie contre tout pacificateur. Pourquoi reprocher à la Commune de se défendre à outrances, quand on l'attaque à outrance ! — Si on proposait à Paris une transaction équitable, croyez-vous que la Commune venant à la refuser pourrait tenir quarante-huit heures seulement contre tous les commerçants et industriels du dedans et du dehors, contre l'explosion d'indignation de la France et de l'Europe, et, sans aller plus loin, contre la volonté de ces gardes nationaux, époux et pères de famille, qui ne vont aux massacrades de Neuilly, de Vanves, d'Issy et de Montrouge que par sentiment du devoir, qui ne vont exposer leur vie et l'existence même de leurs enfants que parce qu'ils savent la République menacée et le pouvoir légal entre les mains des monarchistes ? Les mystificateurs prétendent que le plaisir du garde national à jouer au soldat est tel qu'il préfère trente sous par jour à manœuvrer

la baïonnette à Clichy que dix francs à coudre ou à varloper dans un métier. Odieuse ineptie. C'est M. Thiers qui est impitoyable parce qu'il se croit le plus fort, c'est l'Assemblée qui hurle de joie, elle flaire du sang de républicain, la chair fraîche des révolutionnaires. — Maudite soit la Commune si elle repousse une transaction raisonnable... Mais qui lui en présente ? Et ne sait-on pas que, pour se concilier comme pour se marier, il faut être deux !

Mardi, 2 mai.

« Récompense honnête à qui donnera l'adresse d'un fonctionnaire républicain dans le Gard ».

Cette *annonce* se lit dans un journal du département du Gard. N'oublions pas, je vous prie que M. Thiers est le champion de la République contre Paris.

Que ne donnerait Versailles pour imposer quarantaine à tout ce qui sort du Paris pestiféré ! Les lettres sont arrêtées, les journaux confisqués, mais les hommes, combien plus doivent-ils être suspects ! De peur que des communards n'infestent la province, de peur surtout qu'ils n'échappent à la vengeance des Versaillais en se réfugiant dans les pays voisins sous des passeports étrangers, le Gouvernement a posté à Pontoise, Amiens, le Havre, Calais, Cherbourg, aux villes frontières des agents allemands, italiens, russes, anglais, chargés d'examiner les laissez passer et de questionner les voyageurs. Au moindre doute, pour une prononciation fautive, un accent suspect, on arrête les individus. Les trains même entre deux stations font un temps d'arrêt pour livrer les émigrants à la complète disposition des policiers.

Je lis dans un journal anglais que le Ministre Belge comte d'Anethan... d'Anethan... d'Anethan..., ce nom ne m'est pas inconnu... Ah ! oui, c'est celui d'un personnage compromis dans les voleries cléricales et boursicotières des Langrand-Dumonceel et Cie, a promis à M. Thiers et à son Ministre des Affaires Etrangères, M. Jules Favre que la Belgique, souricière hospitalière, recevrait les fugitifs de Paris dans les bras de ses gendarmes qui remettraient ensuite leurs hôtes aux soins de la prévôté de Versailles.

J'ai lu en fronçant les narines de dégoût.

Mardi 2 mai.

Ces représentants de Paris, naguère tant aimés, je ne puis plus penser à eux sans que mon cœur s'emplisse d'amertume. Sanctionnant par leur imperturbable présence à Versailles tout ce que l'Assemblée fait contre nous, ils valent pour M. Thiers autant peut-être qu'un corps de cinquante mille hommes, mieux qu'un terrible parc d'artillerie. Tranquilles en apparence, enfoncés dans leur flegme, ils suivent du regard les progrès du siège sans qu'on devine leur plaisir ou leur peine. On nous canonne, on nous mitraille, on nous assassine; des citoyens, on en tue depuis un mois cent à cent cinquante par jour, les blessés ne comptent plus — et aucun de nos représentants ne se précipite à la tribune, criant à nos bourreaux : « Ce que vous faites est infâme ! » Aucun ne se tourne vers la France et ne hurle au secours. Non, tous se tiennent cois, sauvegardant, comme ils disent, les immortels principes de 89; on les avait mis là pour défendre le logis, et, chiens muets, le regard seul avancé hors de la niche, ils flairent et regardent la bande nocturne qui se rue dans la maison.

L'autre jour, le *Rappel* leur criait, ami désespéré: « Allons, les représentants de Paris, allons Louis Blanc, Edgar Quinet, Martin Bernard, Peyrat, Schœlcher et les autres ! Parlez! On n'a pas écouté Jean Brunet? A votre tour ! Et si l'Assemblée ne vous écoute pas non plus, parlez à la France. Faites à Versailles ce que l'Union Républicaine fait à Paris. Aidez-la à créer cette force morale que n'atteignent pas les chassepots ni les mitrailleuses. Vous êtes restés là-bas ; c'est sans doute pour y faire quelque chose. Qu'attendez-vous ? Qu'il n'y ait plus rien à faire ? »

Et Victor Schœlcher qui, parmi nos représentants était encore une honorable exception, car lui, du moins, s'était rallié à l'Union de conciliation, bien qu'il nous donnât tort, M. Schœlcher vient de nous adresser une proclamation qui nous étonne de sa part, car elle ressemble déplorablement à celle que nous fit, il y a cinq semaines, l'amiral Saisset: « Fiez-vous à M. Thiers, il a promis que tout serait oublié, une fois l'ordre rétabli. Ces paroles comprennent une amnistie pleine et entière, qu'au besoin un vote de l'Assemblée ne manquerait pas de garantir. »

Et c'est sur cet espoir de ne pas être châtiés suivant l'énormité de nos crimes, espoir fondé sur la véracité de M. Thiers seulement et non sur un engagement de l'Assemblée, que M. Schœlcher sollicite les Parisiens de s'enrôler dans une immense conspiration afin de contraindre la Commune à mettre bas les armes. Comment pourriez-vous hésiter puisque M. Thiers a promis de pardonner tout à tout le monde, sauf aux assassins des deux généraux... Notez que ce langage, qu'on croit conciliant, nous exaspère. Nous combattons pour *le Droit, nous avons fait à la Justice* le sacrifice de notre vie ; — et arrive le républicain Schœlcher, flanquant le cruel et goguenard meneur de la rue de Poitiers: « Nous vous ferons grâce, sauf aux assassins parmi vous! »

M. Schœlcher dit très bien : « Quel que soit le vainqueur, c'est la République qui est perdue. On se massacre entre deux impasses. Tant de batailles, où depuis vingt jours les Français s'acharnent à se tuer, ne peuvent avoir de fin heureuse, *ni d'un côté ni* de l'autre... » Si de part et d'autre, on se fait une guerre à outrance, à qui la faute? — « A la Commune, répond M. Schœlcher sans sourciller, il faut donc faire pression sur elle pour qu'elle se démette. Et M. Schœlcher ne se retourne pas au *moins* vers les villes de France pour leur dire : « Faites pression, contraignez l'Assemblée à faire la paix. »

Et cependant les villes de France y seraient disposées. L'autre jour Mâcon adjurait nos députés de se mettre à la tête d'une croisade de conciliation. Les représentants de Paris ont répondu vaguement par un long discours qui ne dit rien, par une douche d'eau tiède. Comment les villes de province interviendraient-elles en faveur de Paris, si ses propres représentants n'ont pas eux-mêmes cette initiative. Il faut qu'il soit souillé de crimes bien noirs le criminel pour lequel ses avocats eux-mêmes n'osent pas prendre la parole! Quel silence accusateur!

Dès que le feu a été ouvert contre Paris, nous eussions voulu qu'ils se retirassent. Ils ne l'ont pas fait. C'est, pensons-nous un accroc fait à notre dignité et à la leur. — Ils se sont résignés sans doute à un dur sacrifice, en prévision des immenses services qu'ils pourront nous rendre. — Ces services, quels sont-il? Ils n'ont rien fait pour nous, et,

maintenant, ils se taisent pendant qu'on nous accable. Ils se taisent, mais après avoir dit à la France et à l'Europe : « Paris a tort, ne venez pas à son secours, tant pis pour lui. »

Mercredi, 3 mai.

Décidément, le point le plus faible de Paris, c'est celui qui devrait être le plus fort, le point central de l'Hôtel-de-ville; ce qui nous rassure le moins dans la Commune, c'est la Commune elle-même. Les journaux donnent le compte-rendu des délibérations par lesquelles nous apprenons que nous sommes à la merci d'une Dictature nouvelle, qui a osé prendre le terrible titre de Comité de salut Public. La mesure est tout à fait impolitique : la preuve en est qu'elle n'excité ni frayeur ni enthousiasme. Cette appellation, la plus effrayante pour les oreilles françaises, ne sera certes justifiée ni en bien ni en mal par les cinq bonhommes qui en ont été décorés. Le comité de 93 plongea ses mains dans le sang, mais sauva la France. Le nouveau comité trempera sans doute ses mains dans l'encre et rendra peut-être force décrets, mais si ce n'est pas lui qui nous perd, ce n'est pas lui qui nous sauvera. Ni amis ni ennemis ne le prennent au sérieux; c'est avec une moue dédaigneuse ou des haussements d'épaule qu'on a appris les noms des personnages responsables maintenant du salut de la Patrie. Grand mot pour de petites gens. Le titre de Comité de Salut Public ne leur donne pas un atôme de puissance de plus mais pourrait soulever de vaines frayeurs et des répulsions non justifiées, si avant tout il ne paraissait ridicule. On dirait des mandarins qui ont revêtu un costume effroyable, avec des devises sur le ventre et dans le dos: « Tremblez! je suis l'invincible Tigre. »

Vainement, quelques orateurs ont affirmé que nous sommes environnés de scélérats et qu'il s'agirait de faire tomber la tête de quelques traîtres, le public n'a pas voulu s'émouvoir davantage. On pardonnerait la chose, mais tout ce qui ressemble au pastiche et à la déclamation nous indispose singulièrement.

On en voulait à Cluseret à tort ou à raison, on le soupçonnait de tendre à la dictature, et de n'être, malgré toute son ambition, qu'un incapable, et la Commune donna tous

pouvoirs à un Comité Exécutif qu'elle vient de renverser au profit d'un Comité de Salut public. Le nom est changé, les individualités ne sont plus les mêmes; mais la situation ne s'est pas améliorée pour cela, il n'y a qu'un faux pas de plus.

Disait le citoyen Langevin : « Que voyons-nous? L'Assemblée nommant des commissions et ne s'en rapportant pas à elles, discutant la façon dont elles exécutent les détails de leurs travaux...

Disait le citoyen Paschal-Grousset : « Des conflits de toute nature se sont élevés. La Commission Exécutive donnait des ordres qui n'étaient pas exécutés. Chaque commission particulière, se croyant souveraine, de son côté donnait aussi des ordres. De telle sorte que la Commission Exécutive ne pouvait avoir de responsabilité réelle et, faisant des efforts surhumains pour s'occuper de tout, en somme, elle n'arrivait à rien... »

Disait le citoyen Vaillant : « Qu'on ne fasse pas de pastiche révolutionnaire. L'important serait de transformer la Commune elle-même, d'en faire ce qu'était la première Commune de Paris, un ensemble de commissions travaillant de concert. Elle devrait commencer par se réformer elle-même et cesser d'être un petit parlement bavard brisant le lendemain ce qu'il a créé la veille aux hasards de sa fantaisie et se jetant au travers de toutes les décisions de sa commission Exécutive... »

Mercredi 3 mai.

Sitôt sa loi municipale faite, M. Thiers a voulu l'essayer. Le 30 avril dernier, toutes les communes de France, celle de Paris exceptée, ont été appelées à se choisir de nouveaux conseillers municipaux. Les élections ont été généralement mauvaises, et même fort mauvaises, nous disent les dépêches du gouvernement. Les élections ont été mauvaises, c'est-à-dire, elles ont été républicaines. Nos législateurs, qui attendaient monts et merveilles de leur loi toute neuve, sont amèrement désappointés; ils croyaient avoir livré la France à la conspiration monarchique et, malgré tout, ils ont remis le pouvoir municipal en de mauvaises mains, — nous voulons dire en des mains républicaines. — En vain le mot

d'ordre avait été donné de voter partout pour les listes dites de conciliation, parce qu'elles excluaient soigneusement tous les républicains et offraient un méli-mélo de monarchistes de toute espèce, henriquinquistes et orléanistes, cléricaux et libéraux, agréablement variés de bonapartistes plus ou moins déguisés. Les « bons » monarchistes ont été évincés, les « mauvais » républicains ont eu l'avantage. Et cependant, nous sommes en République!

Comme toujours on a observé que, plus le village était petit, plus la population était ignorante, plus il y avait lieu d'être satisfait des choix généralement monarchistes, dirigés qu'ils étaient par le curé, le gros propriétaire, et plus la ville était populeuse et éclairée, plus elle faisait de déplorables choix. Parmi les villes importantes, il n'est guère que Nîmes, dominée par son fougueux évêque d'Alzon, qui ait mérité les éloges du parti de l'Ordre.

Paris est dans la joie. Après sa votation de février qui nous avait livrés à cette ignoble Assemblée, la province vient enfin de s'affirmer républicaine. Impl ntée dans les villes, la République conquerra fatalement les campagnes.

Jeudi 4 mai.

Les défaites sont douloureuses, les trahisons écœurantes ou irritantes. Cette nuit une redoute très importante, celle du Moulin Saquet, près Choisy, a été livrée par la complicité de son commandant qui, dit-on, a été porter lui-même le mot d'ordre à la colonne d'attaque ennemie. Les factionnaires, surpris, ont laissé passer les Versaillais qui se sont rués sur les dormeurs, les ont lardés de coups de baïonnette autant qu'ils ont pu. La garnison, croyant avoir affaire à des forces très supérieures, n'opposa qu'une faible résistance. Brusquement réveillés, le plus grand nombre se sauva en criant à la trahison. Les assaillants, qui avaient amené des équipages de trait enlevèrent huit canons et se retirèrent en toute hâte avant que le retour offensif des Parisiens eût commencé. La retraite se fit avec une telle précipitation que deux des canons enlevés ayant versé dans un fossé y furent abandonnés, tant on était pressé de mettre en sûreté les six autres. Bientôt l'artillerie fédérée des forts de Bicêtre et d'Ivry se mit à bombarder furieusement la redoute, mais

les auteurs du coup de main n'y étaient plus, les fédérés la trouvèrent vide quand ils se présentèrent pour la réoccuper.

Les gardes nationaux de certains bastions se plaignent que la nuit sifflent à leurs oreilles des balles qu'on leur envoie de derrière. Aux Ternes, où cependant il pleut assez de boulets lancés par les artilleurs de M. Thiers, qui ont la *maladresse de faire* tomber leurs obus en plein quartier Saint-Honoré, aux Ternes, on prétend que des passants ont été blessés par de lâches scélérats dissimulant un fusil à vent derrière quelque rideau ou quelque jalousie. De trahisons, d'espionnage et de mouchardises, nous avons les oreilles rebattues : le peuple n'est que trop enclin à en voir partout. Il nous est extrêmement pénible d'entendre d'infâmes soupçons déversés avec une légèreté coupable sur tel ou tel membre de la Commune ou du Comité Central, n'importe qui, peut-être même par des collègues.

Et M. Thiers se frotte les mains, il se vante auprès des intimes d'avoir contre Paris des moyens plus puissants que les batteries de Montretout. Et ce qu'il y a de plus redoutable que les trahisons, ce sont les suspicions et les défiances qu'elle engendrent.

Mardi, 4 mai.

La Commune vient de me charger d'un emploi plus honorable qu'important et dans lequel il ne me sera pas possible avant quelque temps de rendre au public de très grands services. On avait besoin d'un homme de confiance, on a jeté par hasard les yeux sur moi, on m'a proposé et j'ai accepté. J'avais besoin de me compromettre, moi aussi, pour la Commune et de faire autre chose pour elle que des vœux impuissants et donner çà et là quelques conseils inutiles. Je suis loin d'admirer la Commune; je la blâme même souvent, ignorant peut-être toutes les difficultés contre lesquelles il lui faut lutter ; tantôt je lui reproche le trop et tantôt le trop peu, le quand et le comment — mais je sens que, si la Commune périt, nous périssons tous avec elle. La conduite de nos généraux, la direction qu'ils donnent à la campagne ne me plaît qu'à demi, mais que notre armée triomphe ou soit vaincue, je veux avoir compté dans ses rangs ; et, puisque je n'ai pas de concours militaire à lui

donner, je lui donnerai tout ce que j'ai, toute mon activité, mes soucis de jour et de nuit, ma responsabilité.

J'ai besoin de me sentir le frère et l'égal d'un de nos simples gardes nationaux. Ma conscience est émue quand, au crépuscule, je vois défiler un de leurs bataillons de marche allant au fort d'Issy ou à la turie de Neuilly. En avant, la musique remplit les airs et les cœurs des accents du *Chant du Départ*. Mais, dans les rangs, on est silencieux : les jeunes gens ont un entrain qui ressemble à la gaieté, mais les barbes grises sont tristes. Ça et là des femmes dans les rangs, ambulancières pour la plupart, on ne les distingue que par un petit bidon en fer blanc, par des brassards. Il y a des pères qui portent le dernier né dans leurs bras, un moutard s'accroche à leur capote, la mère marche à côté d'un pas ferme, portant le fusil du mari ; je salue leur drapeau rouge, tête nue, je les regarde passer.

Vendredi, 5 mai.

On pouvait s'y attendre, la démarche de paix et de conciliation entreprise encore une fois par les francs maçons de Paris auprès du Dictateur de l'Ordre, a eu pour résultat le plus complet insuccès. Le chef du parti des gens honnêtes et modérés avait déjà répondu : « Il y aura sans doute quelques maisons brûlées et quelques hommes tués, mais force restera à la loi. M. Thiers a daigné écouter la députation à laquelle il a répondu brièvement et froidement. « Je n'ai rien à ajouter, rien à répondre de ce que j'ai déjà déclaré à vos collègues. »

Donc, nous en sommes toujours là, il y aura des maisons troués et des hommes tués, mais force restera à la loi. Car le petit Thiers tout entier, c'est la Loi, et Paris, c'est le crime.

En France, dès qu'un homme, dès qu'un parti se sait ou se croît le plus fort, vite il dit : « Je m'appelle la Loi. L'homme en face de moi est un criminel que nous allons rouer vivant et couper en quartiers. Le parti qui m'est opposé est le Parti du Crime.

Sans remonter bien haut, Charles X parlait ainsi, la veille des journées de juillet. Louis-Philippe parlait ainsi à Trans-

nonain, au Cloître Saint-Merry, à Lyon, le 23 février 1848. Ainsi parlaient Jules Favre, Thiers, Falloux et Cavaignac le lendemain de la bataille de juin; ainsi parlait Bonaparte le lendemain de la nuit de Décembre; ainsi reparle aujourd'hui M. Thiers. C'est cet affreux petit bonhomme à lunettes qui est à lui seul la Loi, le Droit, la Justice, par conséquent l'égorgement et le massacre. Et Paris, la ville aux deux millions d'habitants, c'est l'absurdité, c'est l'iniquité, c'est l'exécution en masse... Quelques maisons à trouer... mais c'est cent mille maisons à trouer... Quelques hommes à tuer... mais c'est deux cent mille gardes nationaux que vous promettez d'exterminer, Monsieur Thiers.

Sur ces désolantes nouvelles qui leur furent transmises par les délégués, les francs-maçons firent un pas en avant et décidèrent de s'unir avec les compagnons pour la défense de Paris. C'était proclamer l'alliance intime de la Bourgeoisie qui travaille avec le Prolétariat qui travaille. Quelle que soit l'issue de la lutte, cette fraternisation entre les meilleurs de la classe bourgeoise et les meilleurs de la classe ouvrière sera un des grands faits de la Révolution du 18 mars.

Le mardi 2 mai, environ 4.000 citoyens, compagnons et francs maçons, représentants du travail dans toutes ses branches, ont, dans un magnifique élan d'enthousiasme, déclaré s'unir pour la revendication armée des droits de Paris.

Ils ont déclaré qu'« à partir du 3 mai, ils s'engagent à marcher avec les compagnies de la garde nationale dont ils font partie, revêtus de leurs insignes et qu'ils ne mettront bas les armes que lorsqu'ils auront triomphé des ennemis de la République et de la Commune. »

D'une affiche officielle collée sur les murs, j'extrais les chiffres suivants :

EFFECTIF DE LA GARDE NATIONALE

Bataillons de marche : 99.980 hommes

Présents :		Absents :	
Troupe....	84.986	Troupe....	11.389
Officiers...	[illegible].413	Officiers...	242
Présents...	88.399	Absents...	11.581

Bataillons sédentaires : 97.852

Présents :		Absents :	
Troupe....	77.665	Troupe....	16.435
Officiers...	3.094	Officiers....	658
Présents...	80.759	Absents ...	17.093

soit un total de

Présents : 169.158 Absents : 28.674

et un chiffre général de 197.832 hommes, sur lesquels 12,6 pour cent sont absents dans les compagnies de marche et 17,5 pour cent sont absents dans les compagnies sédentaires.

S'il n'y avait que ces dernières non-valeurs !

Samedi, 6 mai.

Chacun parle des « Mystères du couvent de Picpus. »

Picpus est une immense jésuitière féminine, c'est leur grande forteresse dans le faubourg Saint-Antoine, car il est bon de savoir que la congrégation, elle aussi, a ses points stratégiques dans Paris. On peut relire dans *les Misérables* de Victor Hugo une description poétique et très favorable de ce couvent de premier ordre, propriété composée de plusieurs corps de bâtiments et d'immenses vergers et potagers.

Après le 18 mars, l'immense majorité des nonnes s'envolèrent à la suite de l'armée de l'ordre et des diverses administrations ; après l'arrestation de l'Archevêque, de plusieurs prêtres et religieux, les personnages marquants, les personnes influentes dans l'Église allèrent chercher des climats plus doux. Il n'est guère resté à Paris que le menu fretin des officiants, que les lingères, économes, tourières, etc. des couvents de femmes, que les Bonnes petites Sœurs des Pauvres, que les Institutrices congréganistes, les sœurs grises installées dans les hôpitaux, dans les bureaux de bienfaisance, dans quelques cantines. Quelques arrondissements les ont vigoureusement exclues des écoles et du service de bienfaisance administratif ; dans quelques autres, elles ont été maintenues avec une savante persistance. Dans cet immense conflit de tous les pouvoirs, la Commune

invoque forcément le principe de décentralisation vis-à-vis des monarchistes ruraux, de l'autoritaire Thiers et des républicains unitaires de Versailles; mais, à Paris, la Commune invoque forcément le principe de centralisation, tandis que chacune des municipalités, tirant à elle, se réclame de l'idée décentralisatrice. — Toujours est-il qu'à l'Hôtel Dieu, les sœurs de charité vont exercer leurs fonctions, non plus au nom de leur sœur supérieure, mais au nom du citoyen Treillard et, sur leur robe grise, elles vont coudre une ventrière rouge.

Le couvent de Picpus fut donc nettoyé autant que possible et à peu près déserté. Une quinzaine de jours après, on songea à faire des perquisitions dans l'établissement. Dans les grands bâtiments officiels, rien que d'orthodoxe, sauf, dans la chambre de la Supérieure, un Traité sur les avortements par le Père Bousquet, capucin. Mais, reléguée sous les arbres, les gardes nationaux trouvèrent une petite chapelle, et, au-dessous d'une statuette vêtue d'une robe bleue, avec l'inscription : Sainte Anne, priez pour nous, des instruments bizarres, ainsi décrits par le *Mot d'Ordre*.

... Deux sommiers étroits et déchirés long de 1 m. 50, couverts de crochets et courroies, une couronne de fer avec crochet par derrière, un carcan étroit avec tringle et poids, la dite tringle terminée par une fourche en fer, évidemment destinée à assujettir le menton. Un corset de fer rouillé, sans bourrelets, avec courroie en cuir, et deux tringles pouvant supporter les pieds d'une patiente; le support est muni d'un ressort et d'un tourniquet auquel s'adapte une longue courroie ayant évidemment pour usage de rejoindre la fourche ou la couronne. A quoi les religieuses employaient-elles cet attirail qui rappelle ce que l'on a trouvé plus d'une fois dans des caves de l'Inquisition?

Les partisans des bonnes sœurs Picpus répondent que ces engins ne peuvent être autre chose que des instruments orthopédiques. Tant mieux ! Mais en quoi les instruments orthopédiques diffèrent-ils des instruments de torture? De plus fervents amis prétendent que ce sont là en effet des instruments de torture, mais que ces tortures n'étaient jamais infligées par l'autorité supérieure et que de loin en loin, seulement, quelque dévote plus altérée de pénitence obtenait de son Directeur l'autorisation de se bourreler un

peu. Les fakirs sont là pour prouver que la torture par soi-même est une des formes de la piété aiguë. De cela, il nous est impossible de juger : le profane est incompétent pour émettre un avis. Dans ces sanctuaires, soigneusement dérobés aux regards du monde et même de l'autorité civile, tout est fait pour dérouter l'œil de l'intrus. Mystère et discrétion !

Reprenons le récit du *Mot d'Ordre*. D'autres perquisitions ont amené la découverte d'environ deux cents robes et costumes de diverses étoffes et couleurs. Plus un souterrain communiquant avec un établissement de religieux, situé tout en face et de l'autre côté de la rue.

Dans une espèce de chenil, également dans les jardins, on a trouvé trois malheureuses, enfermées là depuis plusieurs années, sœurs Stéphanie, Victoire et Bernardine, claustrées dans un réduit de quelque mètres carrés. Leur état émut à colère et à compassion ceux qui les déterrèrent de ce bouge ; Bernardine et Victoire ont été recueillies dans des familles du quartier ; le 73e bataillon a adopté Stéphanie âgée de 61 ans. Interrogées sur la séquestration de leurs trois sœurs, les religieuses ont répondu que Victoire et Bernardine étaient aliénées. Quant à Stéphanie, un indéracinable esprit d'indépendance avait attiré sur elle un sévère châtiment.

Ces faits nettement articulés, ces allégations précises, ces objets matériels appellent une enquête impartiale, séparant rigoureusement ce qui est certain de ce qui n'est pas. Mais, tandis qu'on se bombarde et qu'on s'égorge, qui a les loisirs, qui a les moyens, qui a même le désir de procéder à une enquête minutieuse et accompagnée des garan ties nécessaires ?

7 mai.

A peine constituée, la Commune de Paris, par l'organe de son comité de Sûreté Générale, interdisait la publication de *Paris-Journal*, des *Débats*, de *la Liberté*, du *Constitutionnel*, à Paris. Il va sans dire que ces journaux s'installèrent avec leur vieux personnel et un nouveau matériel à Versailles. Plusieurs feuilles, d'ailleurs, et, notamment, *le Temps* et *le Siècle*, publiaient quotidiennement deux édi-

tions, l'une à Versailles, accommodée au goût Versaillais, et l'autre à Paris, avec des variantes dans le goût parisien.

Le 18 avril, la Commune, considérant qu'il est impossible de tolérer dans Paris assiégé des journaux qui prêchent ouvertement la guerre civile, donnent des renseignements militaires à l'ennemi et propagent la calomnie contre les défenseurs de la République, a décidé la suppression de la *Cloche*, du *Soir*, du *Bien Public* et de *l'Opinion Nationale*.

Profitant de la négligence de la Commune qui, novice encore en matière de mesures répressives, n'avait pas encore envoyé de notification personnelle confirmant la note du *Journal Officiel*, *le Bien Public* et *l'Opinion Nationale* parurent bravement malgré le décret de suppression ; ces deux feuilles se vendirent publiquement sur le boulevard où elles firent prime, naturellement, comme *la Lanterne* en 1868, « à la suite des pinarderies d'alors. » Quelques gardes nationaux, enflammés d'un beau zèle, s'avisèrent, sur la seule autorité de leurs uniformes, de saisir quelques exemplaires des feuilles rebelles dans les Kiosques et dans les besaces des gamins qui, en ce moment, faisaient des affaires d'or. Scandale imprévu : un sergent fédéré faillit être maltraité, des gardes furent hués et sifflés, une demi douzaine de gavroches passèrent la nuit au poste.

Le 5 mai, le Préfet de l'ex-préfecture de Police supprime le *Temps*, le *Petit Moniteur*, la *France*, le *Bon Sens*, le *Petit National* la *Petite Presse* et le *Petit Journal*. Aux considérants visés dans l'arrêté du 18 avril, s'en ajoute un autre, celui des représailles, car « le Gouvernement qui siège à Versailles interdit dans toutes les parties de la France la publication et la distribution des journaux de la Commune.

La plupart des journaux suspendus reparaissent, bien entendu, le lendemain avec un titre nouveau.

Aujourd'hui, le citoyen délégué à la Sûreté Générale, m'ayant rencontré, m'a fait l'honneur de me demander mon avis sur les mesures à prendre vis à vis de la presse hostile :

« La meilleure de toutes serait de remporter une bonne victoire contre les Versaillais. »

— « Mais cette victoire, ils la rendent impossible en divul-

gnant nos plans, et, par contre, en donnant de faux renseignements, en encourageant les ennemis du dehors et du dedans, en racontant un tas de billevesées sur notre compte que nos amis eux-mêmes s'empressent de croire ».

— « S'il en est ainsi, ce qu'il y aurait à mon sens de moins mauvais, c'est que la Commune tout entière se ralliât à la proposition radicale du citoyen Amouroux. « En temps de guerre, a-t-il dit, tous les journaux doivent être supprimés, un seul excepté, l'*Officiel*. »

— « Vous n'y avez pas plus réfléchi qu'Amouroux. *L'Officiel* est fatalement l'Officiel, c'est-à-dire un journal sec, rebutant, gourmé, ne donnant que des faits aussi exacts que possible, c'est-à-dire de vieux faits, rances, insipides, incolores. Quant à donner les faits actuels avec l'exactitude d'un procès-verbal, quant à raconter nos fautes passées et celles que nous allons commettre, autant voudrait engager les généraux de Versailles à assister à nos Conseils de guerre. *L'Officiel* ne doit contenir que des comptes rendus administratifs, nos affiches, décrets et proclamations; pour tout le reste il doit être insignifiant. En dehors de lui, nous avons besoin de journaux pour stimuler le zèle de la population, pour lui donner du cœur au ventre, car la Commune est perdue si elle n'est soutenue par l'enthousiasme et la passion de ses défenseurs. »

— « En ce cas, les amis font de la piètre besogne. Je vous assure que le plus perfide journal de nos ennemis nous fait un moindre mal que le moins sot journal de nos amis. Et l'ami médiocre ne nous fait ni plus de bien ni plus de mal qu'un ennemi médiocre. Si, de toute nécessité, il me fallait donc prendre une mesure d'exception relativement à la presse, le décret que je croirais de tous le moins funeste serait celui-ci : « Les amis se tairont ; quand aux ennemis, qu'ils continuent à parler, si ça leur plaît ».

— « On voit bien que vous n'avez pas la malechance d'être Préfet de Police. Lisez le projet que de ce pas j'apporte *au Moniteur*.

« Sont supprimés le *Moniteur Universel*, le *Spectateur*, *l'Observateur*, *l'Univers*, *l'Etoile* et *l'Anonyme*. »

Cet entretien me laissa sous une impression quasi pénible, et la conscience mal à l'aise, comme dans toutes les circonstances où le Droit est en lutte avec la Nécessité, lorsque

le droit individuel de légitime défense s'arme contre le droit collectif et impersonnel.

Permis à Versailles de faire du désordre parce que Versailles est le gouvernement de l'ordre. Permis à Versailles de faire tout-à-coup main basse sur le service des postes et de dévaliser nuitamment les bureaux. Permis à Versailles de confisquer les lettres que nous écrivent nos amis, parents et correspondants de province et celles que nous écrivons pour demander ou donner des renseignements sur les objets qui nous sont le plus cher ; ces lettres, nous les transmettons par les lignes prussiennes ou en usant d'autres artifices, mais Versailles en saisit par milliers, en prend connaissance, nous dit-on, et les garde tant qu'il lui plaît, tant qu'il lui plaira. De cet attentat au droit des civilisés, personne ne souffle plus mot, ce n'est plus un crime, car il est commis par le Gouvernement légal Le gouvernement de Versailles supprime l'envoi par toutes les postes de France des journaux de la Commune. Paris, le pauvre Paris est muet en face des circulaires, des railleries et des menteries dont MM. Thiers, Picard et Favre inondent la province et les pays étrangers. Cette interdiction des postes est pour Paris l'absolue suppression de la presse: personne ne s'en plaint, personne n'y trouve à redire. On ne compte plus les journaux républicains supprimés dans les départements, qui s'en offusque?

Eh bien! quand la Commune marche timidement sur les traces du Gouvernement de Versailles, quand elle supprime maladroitement des journaux qui ne sont pas supprimés pour cela *Le Corsaire* reparaissant sous le nom de *Pirate* et le Pirate devant reparaître sous celui de *Picrate*, et ainsi de suite, la Commune est pour ce sifflée et persifflée. *Le Rappel*, *l'Avenir National*, *Le Siècle*, *Le Mot d'Ordre*, journaux républicains mais non révolutionnaires qui hésitent prudemment entre Paris et Versailles, et qui critiquent l'un et l'autre indifféremment pour trouver grâce auprès du vainqueur, quel qu'il soit, entretiennent avec délices cette plaie des coups et sévices contre la presse. Si les troupes de la Commune subissent quelque échec, vite nos Dictateurs sont rappelés au respect des principes : on leur fait un crime d'oublier au pouvoir les idées qu'ils n'avaient cessé de confesser dans l'opposition, de balafrer de leurs mains

républicaines la sublime devise : Liberté, Égalité, Fraternité, pour y substituer le stupide talion judaïque : œil pour œil, dent pour dent. Ces journaux, d'ailleurs, ne font que donner une expression aux sourdes protestations d'une foule d'esprits idéalistes et timorés qui n'ont jamais sondé, qui jamais n'oseront sonder l'amère contradiction au fond des choses : le bien naît de la Douleur. Depuis des siècles et des siècles, l'Idée lutte contre la Force, mais, pour que l'Idée écrase la force brutale, il lui faut aussi savoir et pouvoir s'armer de violence. Du temps qu'on était spiritualiste à outrance, alors qu'on croyait le corps une vile guenille sans conséquence et la matière une illusion, les Chevaliers de l'Esprit pouvaient croire qu'avec ses propres mérites intrinsèques, ou par la vigueur seule de ses méditations, le Richi solitaire faisait surgir une île du sein des flots, la contraignant à naviguer comme un navire à travers l'Océan; alors on pouvait croire qu'il suffisait de magnétiser le tyran d'un regard affectueux pour qu'il devînt aussi libéral que le Marquis de Posa, qu'il suffisait de sourire gentiment à un usurier pour qu'il vous prêtât de l'argent sans intérêts. Aujourd'hui on est positiviste : on sait que les faits sont des faits, et qu'on ne les évince pas comme une inconnue algébrique par une analyse plus ou moins subtile; on sait que toute institution est une accumulation d'intérêts, et que, derrière chaque intérêt, se tient un assassin armé de son revolver.

Quinet a fort bien expliqué le grand sophisme avec lequel l'Eglise catholique a toujours terrassé ses innocents adversaire : « Tu es partisan de la liberté absolue, et moi je suis l'autorité absolue. Nous sommes ennemis, donc je t'attaque et, quand même tu serais le plus fort, tu ne dois pas me faire le moindre mal, car, à moins d'être infidèle à ton propre principe, tu dois reconnaître et respecter ma liberté. Mais si je suis la plus forte, je t'écraserai, et en t'écrasant je serai fidèle à mon principe ».

Même discours tiennent les autoritaires du vieux monde à de jeunes *républicains dont Silvio Pellico est le type*. Lamartine, qui était de cette race, a, feu follet nocturne, guidé la République de 1848 dans un marais où elle s'est engloutie. Mais les barricadiers des journées de juin, mais les prolétaires de 1871 ont repris la tradition de la première

Révolution française : ils ne dédaignent plus d'être les plus forts; pour un coup de baïonnette, ils ne demandent qu'à en rendre deux, car ils ont accepté la bataille, la bataille pour leur droit.

C'est là que *gît* la fatalité, ce qui pénètre d'horreur les plus braves, remplit de dégoût les âmes sincères, c'est que dans la bataille, il n'est plus de droit, c'est que la guerre, même pour la justice, est la négation de toute justice. Toutes les lois de liberté, d'égalité, de fraternité, de morale, d'humanité sont violées quand deux hommes se jettent sur leur épée sanglante, quand deux armées s'enveloppent dans des tourbillons de mitraille, quand on se brûle les cervelles; il s'agit bien alors d'un peu plus ou d'un peu moins de liberté de la presse, de liberté de réunion et de circulation. O Justice, que de crimes commis en ton nom !

Dimanche, 7 mai.

Le Philosophe du Devoir, le *Pontife* de la Religion Naturelle, Jules Simon, suintant des larmes comme une vieille tranche de gruyère rancissant dans un buffet, a eu l'autre jour un mot de cafardise sublime.

Avant d'être introduits auprès de M. Thiers, les francs-maçons, porteurs au nom de Paris d'un message de paix et de conciliation, avaient sollicité les bons offices de M. Jules Simon... L'entretien roulait sur la difficulté de croire aux promesses de M. Thiers qui a le génie du mensonge, de croire qu'il veut réellement le maintien de la République quand il ne s'entoure que de monarchistes et lance à l'assaut de Paris les généraux bonapartistes. — Alors M. Jules Simon fit un geste en roulant ses yeux vers le ciel : — « Hélas ! c'est une bien triste tâche que de conduire des Français contre des Français : Nous n'aurions pas voulu l'imposer à des chefs républicains, voilà pourquoi nous employons ces gens là.

Dimanche, 7 mai.

Le journal de MM. de Girardin et Détroyat, *la Liberté* de Saint-Germain, raconte comme la chose la plus naturelle que des représentants de Paris, amateurs de pittoresque,

jouissaient du haut du Mont-Valérien de ce grandiose et terrible spectacle : Paris bombardé !

« Paris, racontait le reporter, Paris gisait à nos pieds, entouré d'un cercle de fer et de feu. Du haut de toutes les positions d'où l'armée de Versailles menace son enceinte, la foudre s'abattait sur ses murailles, dans ses rues, sur ses boulevards. Ici, elle allumait quelque maison criminelle, là elle écrasait quelques troupes fratricides. Et, par les cent bouches de ses batteries, la cité rebelle répondait, mais d'une voix qui va s'affaiblissant d'heure en heure »...

« *Nous avons rencontré là plusieurs députés,* M. Limperani de la Corse, MM. Langlois et Tirard députés de Paris, etc., ces Messieurs étaient presque tous porteurs de leurs insignes de représentants du peuple : nœud de ruban tricolore à la boutonnière »...

Ces bombes de l'ordre qui vont allumer des maisons criminelles et écraser des bandes de gardes nationaux fraticides, nous remettent en mémoire les pompeuses circulaires du véridique M. Thiers racontant aux provinciaux crédules : « il est faux, absolument faux que nous fassions tirer sur Paris. Ce sont les Communards qui fond un énorme tapage d'artillerie pour faire accroire qu'ils sont capables de livrer des batailles ».

Nous sommes en veine de souvenirs. En 1840, lorsque le madré Thiers et le [illegible]rnois Louis Philippe se mirent en tête de fortifier Pa[illegible]s, les [illegible]isés craignirent que cet embastillement n'eût été [illegible]solu pour mâter Paris plutôt que pour le *défendre* :

Saisi d'indignation. Thiers protesta avec le courroux d'un honnête homme :

« Quoi ! imaginer que des ouvrages de fortification quelconque peuvent nuire à la liberté ou à l'ordre, *c'est se placer hors de toute réalité.* Et d'abord, c'est calomnier un gouvernement, quel qu'il soit, de supposer qu'il puisse un jour chercher à se maintenir en bombardant la capitale. Quoi ! après avoir percé de ses bombes la voûte des Invalides ou du Panthéon, il se présentarait à vous pour vous demander la confirmation de son existence ! Mais *il serait cent fois plus impossible* après la victoire qu'auparavant ! »

Autre souvenir, M. Thiers s'exprimait ainsi en janvier 1848 :

« Vous savez, messieurs, ce qui se passe à Palerme : vous avez tous tressailli d'horreur en apprenant que, pendant quarante huit heures, une grande ville a été bombardée. Par qui ? Était-ce par un ennemi étranger, exerçant les droits de la guerre ? Non, Messieurs, *par son propre gouvernement.* Et pourquoi ? parce que cette ville infortunée *demandait des droits.* » (1)

« Eh bien ! Il y a eu quarante-huit heures de bombardement.

« Permettez-moi d'en appeler à l'opinion européenne. C'est un service à rendre à l'humanité que de venir, du haut de la plus grande tribune, peut-être, de l'Europe, faire retentir quelques paroles d'*indignation contre de tels actes.* »

Eh bien ! nous sommes aujourd'hui au 37e jour de bombardement, Par qui ? Par M. Thiers lui-même, par M. Thiers député de Paris et chef du Gouvernement. Et pourquoi ? Parce que cette ville infortunée demandait des droits.

Je lis dans le journal *la Montagne.*

« Contre les Prussiens, MM. Favre et Trochu n'osaient pas se servir de certains projectiles trop meurtriers. Contre nous, c'est différent.

« Biscayens, obus, boulets ne leur suffisent pas. Ils nous envoient des boîtes à mitraille, des bombes incendiaires et, noms charmants pour ces engins de mort, des raquettes et nids d'hirondelles. »

« Les boîtes à mitraille, hautes de 40 à 60 centimètres en tôle, sont remplies à crever de ferraille, de mitraille, de barres, le tout éclate en l'air au dessus des têtes, le fer vole en tout sens, trouant les hommes. La raquette disperse en éventail ses éclats, enlevant bras et jambes. Le nid d'hirondelle est une bombe qui éclate. Aussitôt sept à huit autres bombes plus petites s'en échappent, éclatant à leur tour. »

Lundi, 8 mai.

Notre planète n'a fait qu'une seule révolution autour de son soleil depuis le 8 mai 1870. Aujourd'hui nous avons

(1) Cette déclaration de M. Thiers vient d'être affichée sur les murailles de Paris.

l'anniversaire du plébiscite. Que de changements en Europe depuis que sept millions, deux cent mille imbéciles ont remis leur blanc seing entre les mains d'un homme, d'un seul homme et lui ont dit : « Tu es le maître absolu. Prends l'argent de la France, prends ses soldats, prends sa fortune, prends même son honneur. Fais en ce que tu voudras.

Cet homme est un criminel, on le savait. Cet homme est un aventurier, on le savait. Muni de tous les pleins pouvoirs, absous d'avance, le criminel a, comme un brigand, assailli une nation voisine. L'aventurier a joué la fortune, l'honneur, l'existence même de la France à pile ou face, et il a perdu. — Avec trois cent cinquante mille hommes disponibles, il en a attaqué douze cent mille — comptant sur l'imprévu de sa tentative d'assassinat, comptant sur la mitrailleuse, comptant sur ce qu'il appelait en langage diplomatique « la Providence et ce que les joueurs ordinaires appellent la « Chance ».

Quand il ne s'agit que d'un incident isolé ou d'incidents insignifiants, et en un petit nombre, le hasard règne en souverain : à la Destinée il est absolument indifférent que le sou tombe pile ou face, que l'oiseau des augures vole à votre droite ou à votre gauche. Mais à mesure que se multiplient les objets, les *incidents*, les *événements*, les *séries* se révèlent, les équilibres s'établissent, les compensations se formulent, ce qu'on appelle la Loi des Grands Nombres apparaît. Quand les nombres sont énormes, quand les événements sont immenses, plus d'incertitude, plus de doute, l'ensemble est soumis à des lois fatales et mathématiques : ce que les joueurs médiocres appellent hasard, ce que les joueurs plus forts appellent Chance, n'est ni hasard ni chance mais la nécessité mathématique, la logique des événements, la raison de l'histoire.

Napoléon est, ou était, un mauvais joueur, en ce sens qu'il corrigeait les écarts de la fortune. En d'autres termes, il trichait et pratiquait la haute escroquerie des coups d'Etat. Il se jeta donc dans l'entreprise insensée de l'expédition d'Allemagne, comptant sur sa chance étonnante, quasi-miraculeuse jusque-là, comptant sur ses tours de passe-passe et d'escamotage diplomatique. Tricheur, c'est-à-dire fourbe, Napoléon l'était dans l'âme, mais, avant tout,

il était joueur, il avait besoin de jouer quand même, besoin de gagner ou de perdre. Napoléon est lâche et couard, mais d'une couardise particulière, il a toujours besoin d'être exposé à quelque danger, de courir quelque risque. Son tempérament est ainsi fait, c'est le tempérament d'un joueur. Il s'est donc lancé dans l'expédition d'Allemagne, comme tel autre de ses compères aurait été porter sa fortune à Ems, à Hombourg, à Baden Baden et l'y perdre.

La fortune de Bonaparte était la fortune de la France, qui a été s'engouffer dans la débâcle de Sedan. C'était justice. Une personne privée ne confie pas son argent à un joueur, une personne honnête ne confie pas son honneur à un aventurier de la pire espèce.

Après Sedan, que faire? Confier la régence de l'Empire à l'Impératrice Eugénie, frivole, cruelle, superstitieuse et fanatique, sotte et cagote? Impossible d'y penser. Donner le gouvernement à Henri V? Nul en France ne l'aurait osé. Le confier aux Princes d'Orléans? — Où étaient-ils? Très heureux d'échapper à la terrible responsabilité, ils se sont blottis, muets, au fond de leur exil. Restait la République: la seule chance que la France eût de se sauver, c'était de se jeter franchement et sincèrement dans les bras de la vraie République, de la République populaire.

Mais quand on a vécu dans le mensonge, il est impossible de rentrer dans la vérité de plain pied et sans transition, et c'est là le châtiment du menteur. — Après avoir pendant vingt années commis adultère avec l'Empire, la France ne pouvait pas soudain être républicaine parce qu'elle avait écrit République sur son enseigne: après avoir semé l'iniquité et avoir savouré ses fruits empoisonnés, elle ne pouvait se mettre immédiatement au régime hygiénique de la Justice.

Du gouvernement d'un parjure, la France retomba fatalement dans le gouvernement d'autres parjures. Bonaparte avait rétabli l'Empire à son profit, après avoir juré fidélité à l'empire. Il fallait une transition — et le 4 septembre, quoi qu'on dise et quoi qu'on eût voulu, il n'y avait de possible au pouvoir que les chefs de l'opposition, que ceux qui s'étaient illustrés pendant vingt ans à tuer et bafouer l'Empire, et finalement à déconseiller la guerre fatale. —

Ce gouvernement fut celui des libéraux bourgeois qui, par pudeur, rejeta autant que possible le mot de République et se déguisa autant qu'il put sous le nom de Gouvernement de la Défense Nationale.

Mais on ne défend pas une nation envahie par douze cent mille hommes avec des phrases libérales ou les larmes de M. Favre. On ne constitue pas une République, on ne reconstitue par une nation par le feu de l'ennemi, sans recourir aux moyens nouveaux et largement organiques, c'est-à-dire aux procédés révolutionnaires. Pas de république qui dure, sans une résolution énergique à son début. Et le Gouvernement de la Défense Nationale a prononcé le mot : « N'insistez pas trop sur la défense! » Comme il était le gouvernement d'une caste et non pas le gouvernement de la nation, il a, comme il est dans la logique de toute caste de le faire, sacrifié les intérêts sacrés de la Nation aux *intérêts égoïstes* de la caste. Les égoïstes ne comprenaient pas que si la Nation eût été sauvée sous la direction d'une caste, la Nation eût été reconnaissante, trop reconnaissante, même, envers la caste susdite. Mais la caste n'avait pas assez de cœur pour comprendre que la Nation a du cœur ; — ne se sentant pas en danger si les Prussiens triomphaient, mais se croyant en danger si la République, c'est-à-dire si la Révolution triomphait, la caste n'a pas voulu proclamer la Patrie en danger et recourir aux grands moyens qui seuls eussent pu la sauver. — Aujourd'hui tous les gouvernants du 4 septembre, Gambetta seul excepté, l'avouent : « Nous voulions faire patienter le peuple de Paris par une défense convenable, jusqu'à ce qu'il nous fût permis de *conclure une paix honorable*. — Honorable !

Paris, l'intelligent Paris, a été dupe jusqu'au 31 octobre. — Grâce aux impatiences et maladresses de Blanqui et des blanquistes, il a été dupé jusqu'à la capitulation signée par le gouverneur de Paris qui avait juré, sur sa foi de bon chrétien et son honneur de soldat, que jamais il ne capitulerait. — Après la capitulation de Paris, aux ignobles, dérisoires et traîtresses conditions que l'on sait, il n'y avait plus qu'à signer la paix, coûte que coûte.

Cette paix, coûte que coûte, il y avait deux mois déjà que la province la souhaitait, que la paysannerie la récla-

mait. Le paysan est devenu lâche, car il est devenu conservateur, et conservateur parce qu'il est enrichi; néanmoins il est chauvin et même patriote en ses bons moments; il eût été de bon cœur, peut-être, à une guerre sérieuse, mais dès qu'il comprit comment après avoir été si mal emmanchée, elle était si mal menée, il n'eut plus qu'un cri, qu'une passion : arrêtons les frais. La paix, la paix, coûte que coûte!

Les conservateurs qui voulaient la paix quand même ont soigneusement expliqué aux sept millions et demi de plébiscitaires que les républicains seuls étaient responsables de la *prolongation de la guerre*. De plus les élections se firent sous une pression manifestement et odieusement antirépublicaine, par le fait des Favre, des Picard et des Simon, agissant eux-mêmes contre Gambetta sous la pression des menaces prussiennes. — Et voilà comment fut élue par le plébiscitaire insensé la Chambre la plus sotte, la plus lâche et la plus cruelle qui ait jamais souillé de son nom les annales parlementaires. Cette Chambre, qui ne représente pas le pays mais la passion d'un moment, un instant de crise, je crois qu'on peut le dire à la décharge de la France, est légitimiste dans sa grande majorité, orléaniste par le tréfonds — elle n'est républicaine — couci-couci — que par le fait des votes de Paris et des grandes villes.

L'Assemblée rurale attendit à peine la signature des préliminaires de paix avec la Prusse pour déclarer la guerre à Paris républicain, foyer de révolutions. Thiers, son complaisant et son complice, manigança le coup d'Etat du 18 mars; et, parce qu'il n'a pas réussi, Paris est canonné, bombardé. — Toutes les forces disponibles de la France sont engagées pour écraser Paris; la France fait un effort plus terrible pour massacrer Paris dans un duel à mort qu'elle n'a fait d'efforts après Sedan pour se défendre contre les Prussiens. C'est parce que les libéraux n'ont pas voulu de l'alliance des républicains pour la guerre à outrance contre l'étranger, qu'alliés à l'étranger, ils font maintenant aux républicains de Paris une guerre à outrance.

Toute la féroce énergie que la France met à se suicider, hélas! elle eût pu l'employer à se défendre! Du poignard qu'elle n'avait pas osé brandir contre la Prusse, elle se fouille maintenant le ventre et la poitrine... Prusse, que tu

avais raison de nous assassiner, puisque nous nous assassinons nous-mêmes!

Et pour en revenir au plébiscite, l'Assemblée n'a qu'à continuer, et sa victoire pourra préparer la restauration bonapartiste. Il n'y a qu'à laisser aller les choses en 1871 comme elles allèrent en 1848-1851. Une chambre odieusement et stupidement réactionnaire provoqua le peuple de Paris puis le massacra dans les journées de Juin — et quand l'Assemblée eut suffisamment deshonoré la République et irrité le peuple, le coup d'Etat se fit soi-disant contre l'infâme Assemblée jésuitique et cruelle, contre l'Assemblée des bourgeois, mais le coup ne frappa que la République et les Républicains.

Lundi, 8 mai.

Enfin un député de Paris s'est enhardi jusqu'à monter à la Tribune et prononcer le nom de la Commune.

« Je n'ai qu'une simple question à adresser à M. le ministre de la Guerre » fit M. Tolain :

« En ce moment, sur les murs de Paris, une affiche blanche est apposée, rapportant que la Commune faisait une enquête sur le fait suivant :

« Le 25 avril dernier, à la Belle-Epine, près Villejuif, quatre gardes nationaux surpris par deux cents chasseurs ont jeté bas les armes et se sont rendus sans résistance. On les amenait quand est survenu un capitaine qui à coups de revolver les a assas...

On ne le laissa pas terminer. Quatre cents individus vociféraient à la fois des cris d'insulte et de colère. En vain dans un moment d'accalmie, M. Tolain protesta qu'il ne s'était permis d'adresser cette question à M. le Ministre que pour susciter un démenti. Force fut à M. Tolain de descendre de la tribune sans avoir pu terminer son interpellation.

M. le Ministre de la guerre daigna répondre. Il débuta par l'expression d'usage, ironique peut-être dans sa bouche : « *Honorable* M. Tolain... » Ce fut alors une seconde explosion de fureur plus terrible encore que la première. L'idée qu'on pût appliquer l'épithète d'honorable à un député de Paris, ouvrier, membre de l'Internationale, citant

un factum de la Commune, exprimant quelque doute sur l'inhumanité possible d'un de nos bombardeurs, cette idée les suffoquait, le Ministre de la guerre fut hué, hué comme ne l'avait pas été Tolain. Le président, pour faire cesser le vacarme, fut obligé de lever la séance pendant quelque temps et, quand lui-même voulut prendre la parole, il ne l'obtint qu'après avoir menacé la majorité de descendre du fauteuil.

Enfin le vieux Leflô put se faire entendre:

« Je repousse avec indignation ces honteuses calomnies de gens, de *malfaiteurs* passés maîtres en infamie et en ridicule...

— Qui croire du ministre de la guerre, déniant la possibilité de faits pareils, ou du général marquis de Galliffet, se vantant d'avoir fusillé les quatre prisonniers de Chatou?

Tolain n'est certes pas le député de Paris le plus considéré et le plus sympathique. L'Internationale lui a signifié son congé parce qu'il a cru devoir, après le bombardement de Paris, continuer à s'asseoir sur les mêmes bancs que les honorables de Versailles; parce qu'il ferait même le bon enfant avec les dits honorables, leur racontant par le menu dans les bureaux ce qu'est, ce que n'est pas l'Internationale, parce qu'il s'acoquine avec ces grands personnages, marquis, comtes et barons, comme on lui reproche de s'être acoquiné jadis avec Plonpon. Quoi qu'il en soit, Paris se souviendra... Quand les Quinet et les Louis Blanc se taisaient, Tolain a parlé, quand les Langlois, les Schœlcher, les Peyrat et les Brisson n'osaient, Tolain, lui, a osé quelque chose.

Mardi, 9 mai.

L'union des femmes, pour la défense de Paris et les soins aux blessés, vient d'afficher un manifeste. Elle proteste contre une proclamation émanant d'un groupe anonyme de réactionnaires, la dite proclamation portant que les femmes de Paris en appelaient à la générosité de Versailles et demandaient la paix à tout prix.

L'union des femmes est indignée. Elle ne croit pas à la générosité des « assassins de Versailles », à une conciliation possible entre la liberté et le despotisme, entre le peuple

et ses bourreaux. Ce n'est pas la paix, c'est la guerre à outrance que réclament les travailleuses de Paris... La Commune, représentante des principes internationaux et révolutionnaires des peuples, porte en elle la Révolution sociale, les femmes de Paris le savent ; elles prouveront à la France et au monde qu'elles aussi sauront, au moment du danger suprême, et aux barricades même, donner leur vie pour le triomphe du peuple. Parmi les signataires, ouvrières pour la plupart, je distingue le nom de guerre d'une jeune dame russe, intelligente et enthousiaste, qui, l'autre hiver, groupait autour d'elle d'ardents admirateurs.

Il est certain que des femmes en grand nombre sont entrées dans le mouvement populaire. En vain l'Eglise les avait bercées sur ses genoux et, d'une voix chevrotante, avait assoupi leurs esprits dans les ténèbres du catéchisme, dans la sainte obscurité des mystères insondables, elles ont été réveillées en sursaut. Versailles canonnait Paris. Elles s'alarmèrent pour leurs foyers menacés, pour leurs maris, leurs fils et leurs frères, la cause qu'ils défendaient leur est devenue sacrée, celle de la Révolution, celle du travail, celle de la libre pensée, car le prêtre leur est aujourd'hui antipathique. Je n'en entends aucune demander l'égalité des sexes devant l'urne électorale, mais elles se réclament avec ardeur du titre de citoyennes, et, ce qui est plus, agissent en citoyennes.

Dès le lendemain de l'attaque de Neuilly, Marie Curton adressait un appel aux femmes de Paris :

« Citoyennes, mes sœurs ! La lutte est commencée entre l'armée de Versailles et nos maris et frères qui défendent la République et la Commune... Des Français contre des Français ! C'est horrible à penser. S'il y a un moyen d'arrêter ces affreux égorgements de citoyens et d'amis, ce moyen est dans nos cœurs et dans nos mains : dans nos cœurs parce qu'ils aiment, dans nos mains parce qu'elles sont faibles. Levons-nous toutes à la fois et renouvelons l'héroïsme de ces immortelles Sabines qui, voyant d'un côté leurs maris et de l'autre leurs pères et frères, se jetèrent avec leurs enfants entre les deux armées, et vainquirent la guerre par l'amour. Allons comme elles, nos enfants dans les bras, nous placer devant la gueule des canons et

des fusils, les forcer à se détourner, ou mourir les premières, s'il le faut... Une fois nos maris morts, qu'aurions-nous d'ailleurs à faire avec nos enfants orphelins, condamnés comme nous à la mendicité ou à la faim ?

« Nous pouvons être quinze mille, nous pouvons être cent mille... Est-ce qu'il se trouvera un général français pour commander le feu, un soldat pour obéir à la face du soleil?... Oui, nos cris vaincront le tumulte de la guerre, car l'amour est plus fort que la mort...

« Donc, citoyennes, mes sœurs, donnons-nous toutes rendez-vous d'un bout à l'autre de Paris, de maison en maison, de rue en rue, de quartier en quartier, et, au premier son du clairon ou du tambour, à quelque heure que ce soit du jour ou de la nuit, bien ou mal vêtues, sortons en foule avec nos enfants et marchons hardiment à côté de nos maris en leur donnant la main.

« Celle qui vous adresse cet appel vous donnera l'exemple. »

A ce cri du cœur, des femmes répondirent, mais non pas cent mille ni cinquante mille, de trois à cinq cents seulement. Je vis leur cortège sortir de la place de l'Hôtel-de-Ville, allant par l'avenue Victoria, des tambours marchaient en tête, elles allaient bras dessus bras dessous, agitant leurs mouchoirs aux cris de : Vive la Paix ! Vive la République ! En les regardant je frémissais d'un civisme religieux et solennel.

Deux heures plus tard, on voyait arriver au pont de Grenelle, du côté de Paris, une autre file de jeunes femmes du peuple, très proprement vêtues, raconte *le Rappel*, quelques-unes avec chapeau et robes de soie noire, précédées d'un drapeau que tenait d'une main ferme une grande et forte fille, taillée sur le patron d'Auguste Barbier. Plusieurs portaient des branches vertes. Devant elles une troupe de gamins chantaient le Chant du Départ.

« Où allez-vous ainsi ? » a demandé quelqu'un à une de ces vaillantes.

« A Versailles rejoindre nos maris ; ils vont fraterniser avec la troupe et faire sauter l'Assemblée. »

Les avant-postes ne les laissèrent point traverser les lignes et les manifestantes rentrèrent chez elles, harassées sans doute : on a fait à Versailles gorge chaude de ces in-

cidents. Le surlendemain les dames de la capitale rurale, les générales, colonelles, lieutenantes, préfètes et sous-préfètes, les épouses de Messieurs de l'Assemblée insultaient les garde nationaux qu'on faisait défiler devant elles, prisonniers, les mains liées derrière le dos; de leur éventail mignon, elles les souffletaient, et dans les figures pâles et sanglantes, elle assénaient des coups d'ombrelles.

A mesure que s'échauffe la bataille entre Paris et Versailles plus nombreuses sont les femmes qui prennent part à la lutte. Plusieurs ont ramassé le fusil de leur mari tué, de leur frère ou de leur amant. La plupart des cantinières font le coup de feu à l'occasion. Quelques filles se sont déguisées en hommes et combattent toujours à l'avant-garde. Mais personne n'a songé à reprendre l'idée mise en avant par M. Félix Belly, pendant le premier siège de Paris, la création de bataillons féminins sous le nom d'Amazones de la Seine, avec un brillant costume et des carabines-joujoux. L'idée n'était soutenable, elle n'était même décente, que les femmes se seraient enrôlées dans ces compagnies poussées par le plus pur et le plus ardent patriotisme. Or le patriotisme, monté à ce degré, a fait oublier les faiblesses et les convenances ordinaires du sexe, oublier surtout les oripeaux du costume. Les femmes qui ont combattu derrière les barricades de Neuilly partent avec leurs maris et voisins, dans leur robe de tous les jours avec ou sans coiffure, comme si elles allaient chez le boulanger. Les femmes n'ont le droit d'aller à la bataille que si elles ont la passion du droit et cette passion seule. Une vaillante femme, qui a quitté le repos de sa province pour partager le danger de ses amis, mais qui ne combat encore qu'avec la plume, Madame André Léo, a, l'autre jour, noblement parlé aux femmes :

Il ne s'agit plus aujourd'hui de la défense nationale. Le champ de bataille s'est agrandi, il s'agit de défense humanitaire, des droits de la Liberté. Maintenant le sort du droit en ce monde est lié au sort de Paris. Maintenant le concours des femmes devient nécessaire. A elles de donner le signal d'un de ces élans sublimes qui emportent toute hésitation et toute résistance. On les voit anxieuses, enthousiastes, ardentes, l'âme attachée aux péripéties du combat, l'œil plus rempli de feu que de larmes, se donner

tout entières — les femmes du peuple surtout — à la grande cause de Paris. Qu'elles entrent donc d'action dans la lutte autant qu'elles y sont de cœur. Plusieurs le désirent, plusieurs le peuvent. Louise Michel, Mme Eudes, Mme Rochebrune, bien d'autres ont déjà donné l'exemple. Elles font l'orgueil et l'admiration de leurs frères d'armes dont elles doublent l'ardeur. Quand les filles, les femmes, les mères combattent à côté de leur fils, de leurs maris, de leurs pères, Paris n'aura plus la passion de la liberté, il en aura le délire.

Nombreux sont ceux que, chaque matin, une femme embrasse plus tendrement, car, le soir, il pourra être tué, l'objet de tant de soucis et d'affection. Le caractère se trempe, le moral se transforme sans même qu'on s'en doute. Et nombreuses sont les héroïnes immergées dans le peuple, qui ne se savent pas dignes d'admiration, et qui ne le sauront jamais.

Mardi 9 mai.

Le 30 avril dernier, à la réélection générale des municipalités par toute la France, les mauvais citoyens, les républicains, voulons-nous dire, ont obtenu un étonnant succès. Les élections complémentaires du 7 mai leur ont été encore plus favorables, si possible. Le gouvernement de Versailles avait cassé les élections de Lyon par trop républicaines, Lyon a réélu des républicains radicaux. A Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Limoges, au Havre, à Montpellier, à Clermont, à Lille, à Saint-Etienne — inutile de pousser plus loin la nomenclature — radicaux ou modérés, tous républicains ont passé.

C'est un événement considérable et d'un heureux présage pour l'avenir. Après tant de malheurs, au milieu de toutes nos calamités, un incident favorable nous étonne, une heureuse nouvelle nous déconcerte.

Le succès de la République dans les villes de France a donné une plus forte impulsion à l'idée d'un arbitrage des conseils municipaux intervenant dans notre guerre civile pour y mettre fin. Entre Paris révolutionnaire et la province plébiscitaire, que les grandes villes dans lesquelles domine la République radicale, que les villes moindres vouées à la

République modérée, interposent leur arbitrage! Tôt ou tard, les campagnards emboîtent le pas derrière les gens de leur chef-lieu qui ont eux-mêmes emboîté derrière Paris. Il ne serait donc que raisonnable et sensé de prendre les villes comme centre du mouvement de notre corps politique.

Ce serait une effroyable catastrophe que l'écrasement de Paris par l'armée de l'obéissance passive, à côté de cette immense nécessité de l'arbitrage, toutes autres exigences ne sont qu'insignifiantes. Si les villes ne peuvent plus prendre fait et cause pour Paris, comme la malheureuse Marseille l'avait essayé, comme Toulouse, Limoges et Lyon l'ont essayé, il faut que ces villes et toutes leurs sœurs imposent au moins la paix et la solution pacifique de l'immense problème des franchises communales.

Dès le lendemain de l'attaque par les Versaillais, Lille, la noble cité, avait donné l'exemple du bon sens, de la fraternité et de la justice. Dès le 5 avril, elle signait une délibération solennelle dont elle envoya copie au Président de l'Assemblée Nationale et au Chef du pouvoir exécutif de la République française:

...« S'élevant au-dessus des passions et des haines, si tout le monde consent à écouter la voix du patriotisme et de la raison, l'apaisement peut s'opérer, mais sous certaines conditions essentielles.

« Il faut, sans plus de retard, consacrer les vœux unanimes du pays par une loi municipale qui rende à toutes les communes, petites et grandes, le droit de choisir leur maire et par une loi électorale qui permettra aux villes d'échapper aux majorités rurales, et d'avoir, elles aussi, leur représentation.

« Il faut, en même temps, et par dessus tout, rechercher, au milieu de tous les désaccords, l'affirmation politique qui groupera le plus grand nombre de volontés communes : l'affirmation de la République. Menacer la République ou continuer à laisser planer des doutes sur la durée de son existence, ce serait tout remettre au hasard et jeter dans le pays de nouveaux brandons de discorde. Mais asseoir la République sur des bases inébranlables, c'est entrer dans la voie de concorde et de salut; c'est assurer à la France, dans le présent comme dans l'avenir, l'ordre et la liberté. »

Ni M. Thiers ni l'Assemblée n'ayant daigné écouter ces paroles si modérées, si justes, si sensées, le Conseil municipal de Lille à sa réélection décida :

« Qu'il y avait lieu de se mettre dès à présent en rapport avec les conseils élus dans les grandes villes de France, afin de provoquer une action pour arrêter l'effusion du sang entre Paris et Versailles et poser entre les belligérants les bases de la pacification.

Cette idée d'action collective des municipalités de France pour la terminaison de la guerre civile couvait déjà dans les esprits, étant d'un bon sens qui s'impose: elle fut aussitôt adoptée, et nous apprenons la naissance du Congrès de la Ligue des Villes dont les délégués sont convoqués à Bordeaux, sous le programme suivant :

« Un congrès des délégués des Villes de France est convoqué dans le but de délibérer sur les mesures les plus propres à terminer la guerre civile, assurer les franchises municipales et constituer la République...

« Chaque ville enverra un délégué par 20.000 habitants... afin de prévenir toute objection à la légalité de ses assemblées, le Congrès conservera le caractère de *réunion privée*. Nul n'y sera admis que ses membres, les représentants de la presse et autres personnes invitées par le bureau. »

— Qu'en sortira-t-il?

Mercredi, 10 mai.

Dans sa séance d'hier, la Commune a décidé :

De réclamer la démission des membres actuels du Comité de Salut Public ;

De nommer un délégué civil à la guerre qui sera assisté de la commission militaire actuelle, laquelle se mettra immédiatement en permanence ;

De ne plus se réunir que trois fois par semaine, sauf les cas d'urgence, le Comité de Salut Public restant en permanence à l'Hôtel de Ville. Et de se retirer dans les mairies respectives.

Tous ces changements dans l'intérieur du Gouvernement nous inquiètent : quand le malade s'agite incessamment sur sa couche, c'est que la fièvre augmente en intensité. Nous comprenons que tout est chamberté à la Commune et

qu'elle abdique entre les mains d'un nouveau Comité de Salut Public, d'un nouveau Ministre de la Guerre, et tout spécialement entre les mains de l'ancien Comité Central qui reparaît officiellement en scène.

Depuis quelque temps, on entendait dire que le Comité Central n'avait pas réellement abdiqué ses pouvoirs après les élections du 26 mars; et que, fort de son influence presqu'exclusive sur la garde nationale, il ne s'est pas gêné pour critiquer, et souvent à bon droit, les agissements de la Commune, qu'il a fait ses représentations directes, suivies d'intervention, et aujourd'hui, paraît-il, le char de notre pauvre République est traîné par deux attelages et deux cochers, l'un tirant à hue et l'autre à dia. — Rossel, le ministre de la guerre, a donné peut-être sa démission définitive; il proteste quand il est à bout de forces, tous ses actes étant entravés par le Comité Central.

La confusion est peut-être au comble depuis que ce Comité Central a été installé en plein Gouvernement par une lubie du Comité de Salut Public, qui a profité des terribles pouvoirs à lui confiés pour improviser une grosse modification sans en prévenir ses collègues. Tout d'un coup, le centre de gravité s'est trouvé changé, il n'était plus dans le Comité de Salut Public, ni dans le délégué à la guerre, ni dans la Commune, il était replacé dans le Comité Central, toujours aussi obscur et anonyme que jamais. Le Comité Central était investi soudain de toute la partie administrative de la guerre... Mais toute la partie administrative de la guerre, cela peut fort bien passer actuellement pour la conduite entière et directe de la guerre...

Jourde, le délégué aux finances, raconte qu'il vient d'être sommé en quelque sorte de remettre l'argent des dépenses militaires à des hommes qu'il ne connaît pas.

Avrial, directeur de l'artillerie, dit s'être trouvé tout à coup en présence d'un Comité d'artillerie qu'il ne connaissait pas. « J'ai eu toutes les peines du monde à le mettre à la porte, et aujourd'hui, il va revenir ».

Johannard raconte que ces membres du Comité Central ont tout aussitôt revêtu les insignes de membres de l'Hôtel de Ville, sauf de légères différences, et, quand ils passent, on leur crie: « Vivre la Commune! » « Les quelques employés que j'avais sous ma direction, m'ont quitté pour

un instant, disaient-ils, ils ne sont pas revenus, ils délibèrent avec le Comité Central... »

Varlin communique de son côté que quatre délégués du Comité Central sont arrivés à l'intendance pour lui annoncer qu'ils venaient se partager ses attributions et qu'il eût à leur remettre ses pouvoirs et s'en aller...

Tout cela nous inquiète fort. Nous ne regardons du côté de l'Hôtel de Ville que les sourcils froncés, que le front plissé. Nous craignons que dans cette lutte de maladresses entre les Gouvernements de Paris et de Versailles, ce soit la malheureuse Commune, doublée du Comité Central, qui parachève la plus grosse sottise. Au moins l'Assemblée de Versailles a-t-elle abdiqué tous ses pouvoirs entre les mains de M. Thiers et n'entend les reprendre que le lendemain de sa victoire. — Nos gardes nationaux se battent pour la Commune avec une constance inattendue, avec une bravoure étonnante... Les rues ne furent jamais plus tranquilles, plusieurs services, quelques mairies fonctionnent d'une manière vraiment satisfaisante... Mais c'est la direction qui, après avoir été médiocre dès l'origine, se détraque maintenant tout à fait ; c'est une voie d'eau qui s'ouvre dans le flanc du navire.

Nous autres, simples citoyens, qui ignorons les mystères des coulisses, et ne voyons le spectacle que du parterre, nous ne prenons parti ni pour le Comité Central contre la Commune, ni pour telles et telles individualités contre telles autres. Nous ne récriminons contre personne ; mais nous somme d'avis qu'une Dictature n'a pas la permission d'être maladroite ; dans une crise aussi terrible, quand la patrie, et plus que la patrie, quand l'idée est en danger, il ne devrait plus y avoir aucune mesquine préoccupation. Nous répétons les paroles que ce brave et honnête Delescluze adressait à ses collègues de la Commune : « Déposez aujourd'hui toutes vos haines ; il faut que vous sauviez le pays ! »

Mercredi, 10 mai.

Dans nos écoles, le seul jeu qui soit en faveur, celui qui a supplanté tous les autres sans distinctions, c'est celui de la *Guerre civile*. On élève et on enlève des barricades montées sur des éminences qu'on appelle Montretout,

Châtillon ou le Mont Valérien; ou bombarde Paris de coups de pierre ou de mottes de terre.

En passant, nous entendons un Rossel et un Mac-Mahon faire leurs petits arrangements : « Demain, grande bataille après la classe. *Tu seras l'Exécutif, et moi je te rosserai.* »

Quand on peut s'arracher par extraordinaire aux préoccupations multiples qui encombrent nos esprits dans le tourbillon qui nous emporte, lorsque surgit une vision fugitive du monde et de nous-mêmes, nous regardons avec étonnement les nuages blancs dans les cieux azurés : « Tiens! les hirondelles sont revenues. Le saviez-vous? Comme les cytises seraient beaux si on avait le temps! Et par delà les touffes vertes des marronniers diaprés de blanc et de rose apparaissent des fumées... Sont-ce là les batteries des Hautes-Bruyères ou du Moulin-Saquet? A travers le babil des moineaux joyeux, on distingue le crépitement des mitrailleuses lointaines et la sourde note des fusillades.

Mercredi, 10 mai.

Le Congrès des villes de France donne aux gens de bien quelque espoir de mettre un terme aux meurtres et aux assassinats... Cela met en rage le vieux catarrheux Baze, qui vient dénoncer la chose à l'indignation de l'Assemblée.

« ...Il s'est formé une association sur plusieurs points du territoire, une ligue comme elle s'appelle, rivale de cette assemblée, une fédération dont le but est de lutter contre vous et de vous renverser... La ville de Bordeaux est entrée dans cette voie plus avant que les autres, ses journaux proclament la République comme indiscutable... Contre cette secte, il faut que la Chambre proteste de toutes ses forces... La secte entend que l'armée soit exclue des villes, que la Garde nationale élise tous ses chefs... Le Congrès nommerait des délégués pour se mettre en relation avec la Commune de Paris, en même temps qu'une députation serait envoyée ici pour obtenir de Versailles, c'est ainsi qu'on désigne cette Assemblée, de mettre un terme à la guerre impie. Or, cette guerre, dont on vous impute la responsabilité, c'est à vous et à vous seuls qu'on demande d'y apporter un terme... Ces insultes vous sont adressées, à vous les représentants de la France, hommes éminents

dans l'armée et la magistrature, princes de la science, qui ne représenteriez, à en croire ces fâcheux, que des intérêts ruraux, et cela au lendemain du jour où vous avez accordé les libertés municipales à la France aussi bien qu'à Paris... »

M. Baze demande donc au Gouvernement deux choses : tout d'abord de flétrir ces misérables qui osent vouloir arrêter l'effusion du sang français, et ensuite, pour le cas où ledit Congrès passerait de la menace à l'exécution, de réprimer les scélérats par l'éclair et la foudre. Picard, l'intègre et tant libéral ministre Picard, abonde, au nom de son patron, M. Thiers, dans la juste indignation du compère Baze : « Jamais, je le dis bien haut, tentative ne fut plus criminelle... Les prétendus républicains qui s'affilient à je ne sais quelle ligue sont des factieux... C'est en présence des étrangers qui foulent notre sol qu'ils s'attaquent à l'unité nationale... Le jour où les délégués des villes prétendraient se réunir en congrès, ils seraient des usurpateurs. Ils ne doivent donc trouver la moindre indulgence... Le gouvernement usera de tous les moyens en son pouvoir pour arrêter leurs menées, et si ces moyens ne suffisaient pas, vous lui en donneriez d'autres... Ils sont avertis : l'Assemblée les condamne et le Gouvernement veille ! »

« Ces gens-là sont fous ! » s'écriait, il y a un mois déjà, le représentant Floquet, en donnant sa démission. Préparer la paix, c'est un attentat ; parler de conciliation, c'est un forfait. Réfléchissez donc à cette effrayante possibilité : Si les infâmes pacificateurs réussissaient !

On croyait la gauche disparue dans le naufrage, coulée au fond de la mer, — mais voici tout d'un coup un député de Paris dont la tête surgit au-dessus des eaux, M. Quinet ; il reparaît même accompagné du citoyen Tolain, une des notabilités de l'Internationale... « Quinet, salut ! Savez-vous ce qu'est devenu notre pauvre ami Louis Blanc ? »

Quinet ne répond pas. Il s'adresse à l'Assemblée avec une politesse exquise. Il lui fait des remontrances avec une modération vraiment excessive. « Les villes, dit-il, ne sont pas représentées. On sait que les villes ont toujours combattu l'Empire. Le gouvernement bonapartiste s'est donc acharné à neutraliser leur influence, pendant vingt années de sa toute-puissance, et il a savamment travaillé. Les

quartiers ont été fantasquement découpés en bandes et lanières ; ici, on a fait entrer la campagne dans la ville, là on a rejeté la ville dans la campagne. Cette malhonnête politique fait encore loi aujourd'hui. » M. Quinet ne méconnaît pas le droit des campagnes, il demande seulement que leur vote ne submerge pas celui des villes et qu'on rende aux principaux organes de la civilisation française le droit de se produire dans la représentation de tous. M. Quinet, l'historien des *Révolutions d'Italie*, a savamment constaté que les villes ne sont pas seulement des lieux où sont parqués un certain nombre d'habitants ; elles ont des intérêts particuliers, des traditions, une histoire, elles sont avant tout des personnes civiles, des unités vivantes, formant des éléments spéciaux ; si on les efface de la carte politique, un vide se montre à tous les yeux, le suffrage universel en est profondément altéré. Le respect de la personnalité des villes existe chez tous les peuples qui ont une forte vie municipale, l'Angleterre, le Wurtemberg, la Suède, les Etats-Unis, l'Espagne. Il demande à l'Assemblée de reconnaître que le suffrage universel était susceptible de progrès et qu'après être resté immobile pendant vingt-trois ans, il était bien temps qu'il fît un pas. MM. Quinet et Tolain proposaient donc qu'on attribuât aux villes un droit de représentation par groupe de 35.000 habitants.

M. Victor Lefranc, un député de la gauche, a répliqué avec hauteur : « La proposition Quinet et Tolain est la consécration d'une politique criminelle. Je ne comprends pas que nous perdions tant de temps sur cette proposition d'améliorer le suffrage universel, quand je vois de quelle façon audacieuse il est attaqué, au nom même de la République, par cette Ligue dont on vous a révélé l'existence... Le pays tourmenté ne sait pas au juste où est le vrai, et c'est un républicain convaincu qui vous parle ainsi, un républicain qui ne veut de la République que lorsqu'elle aura été acceptée tant par les campagnes que par les villes... Bravos, applaudissements ! 509 voix contre 23 ont donné raison à M. Lefranc contre M. Quinet.

M. Thiers a félicité ce républicain convaincu qui ne veut de la République qu'après la conversion des derniers plébiscitaires. Les habiles qui voient se lever le vent disaient

en allumant leurs cigares : « M. Victor Lefranc a prononcé son Discours-Ministre. »

Vendredi, 10 mai.

Le Gaulois de Versailles constate que, dans les cinq dernières semaines, Paris a perdu une moyenne de trois mille hommes tous les huit jours, de trois cent cinquante à quatre cents par vingt-quatre heures. En tout les fédérés auraient vu leurs rangs se dégarnir de huit mille prisonniers et d'environ six mille tués et blessés.

Admettons que *Le Gaulois* dise vrai. Cela veut dire que le Gouvernement de Versailles est responsable envers cinq ou six mille familles de tués et blessés, sans compter les autres. Ils sont six cents membres de l'Assemblée à Versailles. Chacun peut se vanter d'avoir en cinq semaines tué ou gâté dix hommes dans la force de l'âge, dix habitants de la cité la plus intelligente et la plus industrieuse du monde.

— « Bah! répondait à la députation des Francs-Maçons, M. Thiers, en se caressant la mâchoire du pouce et de l'index de la main gauche, et en lançant son bras droit dans l'espace : Bah ! pour quelques hommes qui seront tués ! »

11 mai.

Je me rappelle fort bien qu'il y a une dizaine d'années, il s'éleva dans le peuple un long et persistant murmure, un de ces murmures que la police n'étouffe qu'à grand'peine. On se racontait qu'un homme s'était endormi dans une des chapelles de l'église Saint-Laurent, qu'au soir, il y avait été enfermé par mégarde, et que, la nuit, il entendit avec horreur des trépignements dans les caveaux, des cris de femmes, des gémissements affreux. L'homme affirmait qu'un meurtre avait été commis cette nuit-là... On accusait le curé de Saint-Laurent et un de ses vicaires... Mais on mit en prison les propagateurs de fausses nouvelles, et peu à peu le silence se fit sur l'incident. Cependant il n'avait pas été oublié. Il revient en mémoire à propos de certains scandales qui se seraient produits dans la sacristie de Batignolles. Aujourd'hui le nom de l'église Saint-Laurent est de nouveau dans toutes les bouches. L'histoire est romanesque, donc

elle est pour le peuple la vérité vraie. Mais il n'y a pas que le peuple pour y croire, des bourgeois de sens rassis qui ont été voir les caveaux me disent être convaincus de la réalité des crimes. N'étant pas médecin, mon opinion ne pouvant être d'aucun poids, ni pour ni contre, je me suis abstenu de la formuler, même intérieurement, et je me borne à consigner le récit donné, le 10 mai, par le *Réveil des Peuples*.

« Après les instruments de torture, les séquestrations du couvent de Picpus, voici les caves de l'église Saint-Laurent.

« Aux pieds de la vierge qui tient l'enfant Jésus entre ses bras, sous l'autel privilégié est un souterrain. L'entrée, cachée par un tapis, obstruée par une table mal scellée, a été découverte après le 18 mars. La dalle a été enlevée, on a descendu les quelques marches qui conduisent au souterrain.

« Dans cette cave demi-circulaire, des ossements humains dégagent une odeur putride. On trébuche, on heurte des crânes, des tibias, des os de toute nature.

« Les lampes des hommes qui fouillent et cherchent encore nous permettent de voir les cadavres qu'on a découverts.

« Ils sont là quatorze. Quatorze squelettes de femmes alignés, se touchant. Les cadavres n'ont pas été ensevelis; aucun cercueil, aucun bois, aucune ferrure.

« Les médecins qui les ont vus font remonter la mort à dix ou quinze ans au plus.

« Ces femmes étaient jeunes : un peigne, une chevelure blonde ont été trouvés. Elles ont toutes la même attitude : les mains sont rapprochées sur le ventre : elles ont du être liées. Les membres inférieurs sont rapprochés comme par un mouvement convulsif, les crânes sont retournés par un effort violent des muscles du cou, les bouches sont ouvertes, grimaçantes de la dernière convulsion de l'agonie.

L'une d'elles, la plus grande, a la bouche pleine de terre : son dernier cri a été étouffé.

« Au centre, un cadavre est tourné différemment : la tête est séparée du tronc.

« Tout n'est pas encore découvert : on creuse. Les fouilles amèneront d'autres découvertes. Nous avons vu des osse-

ments à demi enfouis que l'on dégage et qui vont augmenter le nombre des cadavres trouvés d'abord.

« Étienne Carjat a fait à l'aide de la lumière électrique la reproduction photographiée de ce lieu funèbre: ceux qui n'auront pu voir par eux mêmes les faits que nous racontons pourront ainsi se convaincre que nous n'exagérons rien.

« Le curé de Saint-Laurent et ses vicaires sont en fuite.

« Le crime est là, flagrant. Ces malheureuses ont subi toutes les tortures, victimes de tous les crimes, enterrées vivantes, mortes souillées.

« L'homme de Dieu au-dessus de ce sépulcre bénit les femmes qui viennent se prosterner auprès de la « Dame des Douleurs », console les mères dont les enfants râlent peut-être sous ses pieds.

« Ainsi donc, dans Paris, sous ce voile de la religion, d'un côté on pratiquait des avortements, on séquestrait ; de l'autre, on violait, on tuait.

« Les investigations du peuple ne s'arrêteront pas là. Il veut savoir; il saura ce que devenaient les épouses, les mères, les filles livrées aux prêtres.

Les vierges, les anges, les Jésus cachent des crimes. Le peuple sera le justicier. Il tue le catholicisme en dévoilant ses crimes.

11 mai.

Ce matin notre vieille bonne m'est arrivée, colère et effarée : « Les fournisseurs m'ont dit dans le quartier que ces brigands de la Commune vont vider le Mont-de-Piété, vendre tout ce qu'il y a pour se faire quelque argent, et qu'ils vont voler comme cela et les bons riches qui ont prêté leur argent et les pauvres gens comme moi qui ont emprunté sur gage. J'y ai une montre, un bracelet, un collier de quand j'étais riche, ça vaut trois cents francs au moins. Ils vont me les vendre pour trente ! » Madame Catherine a été riche un jour, et, par conséquent se croit obligée de prendre le parti de Versailles contre la Commune. J'ai expliqué à la bonne femme ce qui en était, mais ne l'ai tranquillisée qu'à demi, elle tenait à sa mauvaise humeur contre ces brigands! C'est chose admirable de voir comment l'ignorance

aidant les calomnies, les mesures les plus raisonnables et les mieux intentionnées peuvent être travesties en leur contraire. S'il est un décret auquel la Commune devait attacher le plus d'importance, après toutefois l'arrêté relatif aux loyers, c'est celui par lequel elle prononçait la liquidation ultérieure du Mont-de-Piété et le dégagement gratuit des objets engagés pour une somme non supérieure à vingt francs. Pour indemniser les prêteurs et consacrer au rachat cent mille francs par semaine, quinze mille francs par jour — ce n'est pas une bagatelle — et Catherine est furieuse parce qu'elle n'avait pas compris le premier mot de l'affaire, et malgré toutes mes explications, elle marmotte encore entre ses dents.

Pour montrer combien sont absurdes nos institutions actuelles de charité sociale, une autre génération choisira l'exemple de nos Monts-de-Piété, dénomination grotesque, qui couvre la sottise et l'usure sous le manteau de la religion. De tous les Monts-de-Piété du monde civilisé, il en est peu plus consciencieusement absurdes et fonctionnant plus gauchement, plus maladroitement et plus lourdement. Il lui est interdit de posséder un capital en propre-obligation, par conséquent, d'emprunter pour prêter, et de faire payer au porteur double commission, sans préjudice de la troisième commission qu'il faut en dernier lieu payer aux commissionnaires près le Mont-de-Piété.

A l'instar de tous les usuriers, le Mont-de-Piété n'a pas d'argent à lui, il n'a que l'argent que consentent à lui prêter les caisses d'épargne, l'administration des Hospices, les bureaux de bienfaisance, la Société du Prince Impérial et des rentiers philanthropes. Et les intérêts que perçoit le Mont-de-Piété de ses prêts usuraires, au lieu de les garder pour lui, et de se constituer peu à peu un capital qu'il pourrait prêter ensuite gratis, ou à un taux modéré, il est tenu de les verser à l'administration des hospices. En faisant de l'usure, le Mont-de-Piété appauvrit les pauvres, mais il a une excuse, c'est pour soulager les pauvres. Et il y a ceci de particulier dans sa manière de procéder : c'est que plus le prêt est faible et plus tôt il doit être remboursé, plus est considérable l'intérêt exigé, qui dans les cas extrêmes monte à 14 ou 15 0/0 ; en d'autres termes, les conditions sont d'autant plus usuraires que l'emprunteur est plus

pauvre, que les besoins sont plus pressants et que les risques sont moindres. Le gage, c'est la raison même de la sacro-sainte institution : sans gages pas de Mont-de-Piété ; les gages du riche dépassant ce qu'on appelle les « Quatre chiffres », soit mille francs : bijoux et fourrures, diamants, obtiennent un prêt des deux tiers environ de leur valeur marchande. Mais les gages du pauvre, linge, matelas, robes, couvertures, instruments de travail, n'obtiennent que le cinquième tout au plus de leur valeur marchande. Ce n'est pas à dire que le Mont-de-Piété gagne gros par ces derniers objets, au contraire. La place précieuse qu'occupent tous ces effets encombrants, les frais de magasinage, d'écriture et de personnel sont tels que l'établissement économiserait plus des trois quarts de ses frais en repoussant systématiquement le gage pour toute valeur inférieure à cent francs, le gage étant avantageusement remplacé par un certificat d'honorabilité et de bonne conduite, délivré à l'emprunteur par la Mairie de son arrondissement. Pour les objets mis en dépôt par des commerçants, pour des sommes supérieures à cent francs — c'est la grande ressource des négociants — il n'y aurait qu'à substituer au Mont-de-Piété les docks prenant livraison des marchandises, contre avance des deux tiers ou trois quarts de leur valeur, et faisant ensuite circuler dans les marchés les warrants, ou bons représentatifs des marchandises, jusqu'à ce qu'elles trouvent preneur. Tout cela est d'une simplicité élémentaire, il y a des vingt et des quarante ans qu'on propose des réformes de ce genre aux diverses administrations de nos Monts-de-Piété, mais elles n'ont jamais voulu rien écouter. Il faut qu'une Commune de Paris surgisse tout-à-coup pour ordonner la réforme radicale et définitive : la liquidation.

Un dernier trait au tableau d'une de nos plus importantes institutions de charité religieuse et officielle, fonctionnant au profit des misérables et nécessiteux de Paris, c'est que les principaux employés jouissent de superbes traitements. Le Directeur ne perçoit pas moins de vingt mille francs par an, un peu moins que son collègue de l'Assistance publique. Après avoir écouté un très bon rapport, signé par la Commission du travail et de l'échange, Léo Franckel, président, ouvrier autrichien élevé dans l'école Lassalle, Malon,

Chatrin, Seraillet, Longuet, Theiss, la Commune a consacré deux ou trois séances à cette importante question du Mont-de-Piété. Elle a fini par décider le remboursement de tous les objets engagés au-dessous de vingt francs. Pour les instruments de travail dépassant ce chiffre, il sera pris ultérieurement une résolution. La mesure ne s'applique pas aux objets d'or ou d'argent. Plus de huit cent mille articles devront être rendus à leurs anciens possesseurs. Sur les huit cent mille remerciements qu'on devra à la Commune, il y en aura sans doute quelques-uns de sincères.

11 mai.

Encore une tentative d'apaisement auprès de l'Assemblée qui l'a repoussée avec insulte.

Il s'était formé, entre autres comités analogues, une Commission de conciliation du Commerce, de l'Industrie et du Travail. Cent sept groupes de corporations, de métiers, de chambres syndicales de professions diverses, Unions de crédit et associations coopératives, qui cette fois encore ont affirmé leur rôle pacificateur dans les questions sociales, travaillaient depuis un mois environ à rechercher les moyens de mettre un terme à l'horrible conflit qui ensanglante et déshonore la France. A la suite d'une étude attentive des dispositions manifestées dans l'un et l'autre camp, leurs délégués ont conclu que les causes principales de la querelle se réduisent aux deux suivantes :

1° Défiances suscitées dans Paris touchant le maintien de la République par l'attitude qu'ont prise diverses fractions de l'Assemblée ;

2° Vœu formel exprimé et affirmé par Paris de reconquérir ses franchises municipales, ou même son autonomie communale pleinement indépendante.

Ils pensèrent que, si on le voulait bien de part et d'autre, rien ne serait plus facile que d'arriver à une transaction... Certainement, si on le voulait !

Ils se présentèrent donc devant M. Thiers, eurent une entrevue avec lui qu'ils ont ainsi résumée :

« Paris, séparé de sa banlieue, serait déclaré former non seulement une commune, mais un département spécial. Le conseil communal de Paris se trouverait ainsi converti en

Conseil général de département, et ses attributions seraient élargies ;

« La garde nationale demeurerait chargée du service de la cité, la solde serait maintenue jusqu'à la reprise du travail ;

« L'armée régulière n'entrerait pas dans Paris, mais il lui serait fait remise des forts jusqu'à la réorganisation de l'armée sur le principe que la conscription est abolie, et que tout citoyen est soldat ;

« Afin de marquer son désintéressement et sa loyauté, la Commune se dissoudrait. Les nouvelles élections seraient faites sous la direction du comité de conciliation... et conformément à la dernière loi municipale votée par l'Assemblée. »

Ce projet, dont il était question dans les journaux depuis plusieurs jours, ne nous plaisait qu'à demi : il nous semblait trop sacrifier la Commune, et peu pratique parce qu'il n'était pas suffisamment équitable. En définitive il ne disait pas autre chose que ceci : Pour montrer son désintéressement, la Commune va loyalement se suicider, l'Assemblée restera triomphante, et, pour qu'elle n'ait à revenir sur aucune de ses décisions, la géographie et l'organisation administrative de la France seront modifiées.

Selon nous, le plus pratique est ce qu'il y a de plus équitable. La Commune et l'Assemblée sont en guerre. Or, la guerre civile est un crime dont les deux belligérants sont également coupables. Il ne s'agit pas de savoir qui de la Commune ou de l'Assemblée a commencé les hostilités, quel droit est supérieur, celui de la légalité ou celui de la bonne foi, celui de la collectivité nationale ou celui de la municipalité fragmentaire, celui des anciennes ou celui des nouvelles élections... Ces questions, on les traite depuis longtemps à coups de canon. Coupables l'une et l'autre de guerre civile quand il existe un suffrage universel, que l'une et l'autre se dissolvent, et qu'une élection nouvelle juge le différend. Parmi les députés à nommer, tant par Paris que par le reste de la France, une commission arbitrale sera instituée, à laquelle tous pouvoirs seront donnés pour juger souverainement du différend. Puisqu'il y a procès il ne peut appartenir à aucune des parties de se faire justice elle-même, c'est un tiers désintéressé ou plutôt

c'est un ami commun qui doit prononcer la sentence et redresser les torts réciproques.

Le syndicat du Commerce, de l'industrie et du Travail avait donc porté à M. Thiers des propositions beaucoup trop défavorables à la Commune, nous semble-t-il. Elle les communiqua au public en exprimant l'espoir que le chef du pouvoir exécutif les accepterait peut-être en tout ou en partie.

Là-dessus, interpellation au Gouvernement par un fougueux de l'Assemblée, M. Mortimer Ternaux, des châles Ternaux, un bourgeois courtaud, rougeaud, qui croit se donner des lettres de noblesse en vilipendant la Révolution qui l'a enrichi. Aux injures qu'il a prodiguées à Robespierre, à son aigreur contre Saint-Just, l'ex-boutiquier se croit digne d'être un Montmorency, un Dreux-Brézé ou un Rohan-Chabot. M. Ternaux n'a pas douté un instant que la conversation qui a eu lieu entre ces messieurs et le Chef du pouvoir exécutif n'ait été indignement tronquée et défigurée par ces Messieurs, mais il désire qu'un démenti formel parte de cette tribune, et montre de quelle manière les gens qui de près ou de loin appartiennent à la Commune prétendent honorer la vérité.

M. Thiers, qui a berné évidemment les délégués du Syndicat, a répondu par un faux-fuyant : « Nous répliquons par des faits. Quand notre armée ouvre la tranchée à 300 mètres de Paris, cela ne signifie pas que nous ne voulons pas y entrer. Ce document ne mérite donc pas d'attirer l'attention de l'Assemblée. »

Mais le marchand de laine est tenace. Par deux fois, il est revenu à la charge, sollicitant qu'un démenti solennel soit donné à ces indignes calomnies, devant la France. Oui, devant la France !

M. Thiers, pris en flagrant délit, n'avait pu nier. Il s'était rejeté sur la tranchée : Puisque nous allons tuer Paris à bout portant, que vous faut-il encore? Mais l'Assemblée persiste.

Alors se présente Picard, le cynique Picard, affectant un redoublement de frivolité : Qu'importent ces paroles qu'on jette au vent? Voici des faits, des faits !

« Les faits, s'écrie *le Rappel*, ce sont les 82 pièces de 30 en batterie à Montretout, les plus effroyables qui aient été

jamais mises en position au dire du *Times*. Les faits ? c'est Neuilly, c'est Passy, ce sont les Ternes et les Champs-Elysées, Issy, Vaugirard, Vanves en feu et en ruines. Les faits ? ce sont les blessés qui emplissent les ambulances, les cadavres dans les fossés. Si ces preuves ne suffisent pas à l'Assemblée, on lui en donnera d'autres ! »

Néanmoins, l'Assemblée a partagé le dépit du bourgeois gentilhomme, elle a montré sa vexation que son Général en chef, que le bourreau de Paris en expectative fût coupable de la faiblesse d'écouter ou de paraître écouter quelques paroles de conciliation et de laisser quelque petite porte entrebâillée à l'espérance.

Les délégués de l'Union des Syndicats protestent :

« Nous savions les risques que l'on court à intervenir entre les furies de la guerre civile... Entre deux forces qui luttent sans même vouloir se connaître, entre l'Assemblée et la Commune qui s'entre-répudient, nous avions pensé que l'intermédiaire naturel, le seul que l'une ni l'autre ne pussent désavouer, c'était la population parisienne... En attendant le jour où la violence fera place à la justice, nous acceptons tristement et fièrement la situation qui nous est faite, laissant l'injure à qui nous accuse, et nous bornant à affirmer sur notre honneur, qui n'a jamais failli, la scrupuleuse exactitude de notre rapport. »

Au moins, si le confortable Mortimer Ternaux, si gros, et de teint si fleuri, s'il allait, volontaire de l'ordre, accompagné de tous les engagés de l'Assemblée, prendre sa part des coups de bayonnette qui, nuit et jour, s'échangent dans les décombres de Neuilly, entre les soldats de la bourgeoisie et les champions du peuple !

L'Officiel de Versailles du 10 mai porte interdiction aux délégués des Conseils municipaux de se réunir à Bordeaux, car le Gouvernement, dit M. Thiers, trahirait l'Assemblée, la France et la civilisation s'il laissait se constituer, à côté du pouvoir régulier, issu du suffrage universel, les assises du Communisme et de la Rebellion !

Cela est écrit, cela est officiel, cela est un décret qui a maintenant force de loi. Celui-là qui veut s'interposer entre les belligérants est un rebelle, celui-là est un communiste, c'est-à-dire un débauché, un brigand, un fainéant, un pillard qui avise au moyen d'empêcher trois cent mille Fran-

çais de s'entretuer... Et ce Gouvernement qui parle ainsi se dit la personnification de la justice et du bon sens!

« A la bonne heure! s'écrie *le Paris-Journal*.

« Que voulaient-ils donc, ces agitateurs tout à la fois effrontés et hypocrites? Ils voulaient délibérer, juger, et, à la face du monde, dire qui est le factieux ou de Paris en délire ou de la France souveraine... Ces gens, se disant républicains, démocrates avec une impudence qui est de la naïveté ou du cynisme..., voulaient l'émeute en permanence... faisant couler, minorité factieuse, le sang français pour la satisfaction inavouable de je ne sais quelles aspirations criminelles et enragées...

« Les villes républicaines... Qu'est-ce que cela, je vous prie?... En décernant aux villes de France un brevet de civisme républicain, ils mentent à tous les principes sur lesquels ils prétendent appuyer leur foi et nient le suffrage universel...

« Grâce à Dieu, le Gouvernement a vu clair, au 21 octobre; au 21 janvier, fusillade Ferry, Chaudey-Vinoy... si on avait eu quelque décision et quelque fermeté pour s'acquitter de terribles mais impérieux devoirs, on nous eût épargné nos humiliantes épreuves... Aujourd'hui, le Gouvernement comprend qu'en commettant une nouvelle faiblesse, il commettrait un crime. — C'est bien. »

C'est ainsi que parle la presse gouvernementale à la suite du Gouvernement. Tel est le langage, tels sont les sentiments. Cela s'enregistre à la honte de la France de 1871, façonnée par vingt années de bonapartisme, élevée sur les genoux de l'Eglise. Ce langage d'insulte, de mensonge et de provocation, cette haine basse, entêtée et cruelle, n'oseraient pas ainsi s'étaler au grand jour, si la France, prise dans la majorité de ses habitants, était assez morale ou assez intelligente pour avoir horreur de ces vilenies.

Néanmoins, il existe aussi en France une forte et saine minorité qui n'est pas complice de ces sauvageries, elle existe à Paris et dans les départements. Ce même *Paris-Journal* pousse un cri d'alarme : « L'état de la province... Encore un motif pour agir vite et vigoureusement... Si d'ici à quinze jou[illegible] ou trois semaines l'ordre n'était pas rétabli, le Gouvernement se trouverait dans un sérieux embarras! — « Il faut en finir. » C'est la conclusion générale à Ver-

sailles, c'est le *Delenda Carthago* de tous les discours, de toutes les conversations et de tous les articles. Il faut en finir et cela tout de suite... Autrement notre armée, notre administration, notre Assemblée elle-même pourraient chamberter, et tout cela pourrait finir par une victoire de la Commune — ou, ce qui est terrible à penser, pourrait amener une transaction équitable, l'appel au suffrage universel, et la nomination, par la France et Paris, de représentants nouveaux !

Un représentant de l'Algérie, honnête homme, vivement impressionné par la malice haineuse et entêtée du Chef du pouvoir exécutif, a donné sa démission au lendemain de la séance du 8 mai, « dans la douloureuse conviction que l'apaisement de la guerre civile est devenu impossible, malgré les aspirations des populations vers la conciliation ».

12 mai.

L'alimentation n'est pas la moindre affaire dans une ville assiégée. Nous en savons malheureusement quelque chose, nous qui avons passé naguère par les sinistres douleurs d'une infâme capitulation que nous avait imposée la famine, non moins que les lâches incapacités de Trochu. Cette fois-ci, les circonstances extraordinaires de l'investissement font que nous n'avons pas trop à nous plaindre. L'armée de Versailles fait ce qu'elle peut pour arrêter nos convois, mais heureusement, c'est-à-dire malheureusement, les Prussiens, qui nous investissent de l'autre côté, ont exigé sévèrement de M. Thiers que leurs communications restassent entièrement libres, et nous allons nous approvisionner sur leurs marchés ou plutôt aux mêmes marchés qu'eux. Nous avons eu quelques paniques au début, quand M. Thiers trompettait qu'il affamerait Paris, et déjà *Le Gaulois*, est-ce *Le Gaulois ?* et d'autres journaux de même farine racontaient qu'on faisait queue aux portes des boulangers et qu'on se donnait des coups de couteau devant les boucheries ; mais ces alarmes n'ont duré que quelques heures dans quelques quartiers. Aux Halles Centrales, les bancs sont restés approvisionnés de denrées de toute espèce : les verdures et légumes se vendent à des prix raisonnables. Il y a juste un mois, la Commune était en grand souci pour

les approvisionnements de blé et déjà le ministre du Commerce, Parisel, annonçait qu'il serait fixé un prix maximum pour la vente des grains, maximum qui serait basé sur les prix cotés au moment de l'investissement. Mais il n'y a pas eu besoin de recourir à cette mesure extrême. — Actuellement nos réserves contiennent en bétail sur pied de quoi assurer l'alimentation de Paris pour quinze grands jours, pendant que de nouveaux arrivages comblent incessamment les vides faits par la consommation. La Commune inspire maintenant une telle confiance dans sa vitalité, et aussi dans sa probité, que les importateurs acceptent ses bons à échéance sans la moindre hésitation et les font circuler avec un très léger escompte.

Pour empêcher le renchérissement des viandes et denrées d'alimentation, la Commune ouvre çà et là des boucheries et boutiques municipales dans lesquelles les marchandises de première nécessité seront vendues avec une légère augmentation, seulement, sur le prix de revient, achat, magasinage, manutention. Le prix de la viande sur pied ne dépasse pas à la ville 1 fr. 90 le kilo; aux étaux des bouchers, on ne la délivre qu'à 3 francs ou même 3 fr. 60. Il y a de la marge comme on voit. Pour des haricots de fort belle apparence, des pois cassés et autres légumes secs, j'ai constaté une différence d'un bon tiers entre les prix du magasin municipal et ceux de l'épicier à côté. On vend aussi des fromages. La Prairie du Xe s'avise même de vendre du lait condensé chaque matin, de 6 à 10 heures, au prix de 0 fr. 20 le demi-litre et de 0 fr. 40 le litre. Au XVIIe, on inaugure, sur le système dit des Bouillons Duval, un marché populaire, où la classe ouvrière trouvera, à des prix réputés exceptionnels, les objets d'alimentation les plus nécessaires.

Où allons-nous, grands dieux, où allons-nous? Sur une pente fatale, nous glissons vers la Vie à Bon Marché par les soins et grâce à l'inquiète sollicitude de la Commune. Mais c'est l'abomination de la désolation, telle que l'ont prédits les prophètes de l'Economie politique. Le pire de tout cela, c'est que les nouveaux services fonctionnent immédiatement, facilement et sans tirage, comme si c'était une institution victorieuse. C'est à donner sa démission d'Economiste juré et patenté. Le peuple va de plus en plus nom-

braux aux nouvelles boutiques, il se borne à dire : « A la bonne heure ! » il ne disait pas toujours ça. Quant aux épiciers : je m'étonnerais bien si chacun d'eux n'ourdissait aujourd'hui son petit plan pour trahir Paris aux Versaillais !

12 mai.

Le fort d'Issy est fatal aux délégués de la guerre, à Rossel comme à Cluseret. A dix jours de distance, le même fait s'est reproduit et a été suivi des mêmes conséquences, une place absolument intenable a été abandonnée sans ordre supérieur, et le général en chef doit résigner ses pouvoirs.

Toute la journée du 8, les batteries versaillaises de Meudon, Brimborion, Fleury et du Moulin de Pierre s'étaient acharnées sur ce qui fut le fort d'Issy. Les artilleurs ne pouvaient tenir à leur poste, à peine si un coup de canon répondait par ci par là du fort ou des redoutes avancées. La garnison aux abois avait dès le matin décidé d'abandonner les lieux : elle profita de l'obscurité du soir pour s'échapper. La résolution ne fut prise cependant qu'après de violentes discussions, il y en eut qui restèrent un certain temps quand les autres étaient déjà partis, on parle aussi d'une panique.

Le mouvement de retraite n'échappa point aux Versaillais qui le guettaient; et, parmi eux, quelques hommes résolus se sont glissés dans la place et ont arboré le drapeau tricolore au milieu des décombres.

Ce drapeau, le délégué Rossel regardant avec sa longue vue l'aperçoit et, tout aussitôt, emporté par la plus maladroite des colères, il fait placarder à dix mille exemplaires, sans même en avertir la Commune :

« Midi et demi. Le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy, abandonné hier soir par la garnison ».

ROSSEL.

Rossel, général versaillais, n'eût pas libellé sa dépêche autrement. Du haut du château de Meudon, Thiers armé de ses jumelles aperçoit, lui aussi, le drapeau tricolore flottant sur Issy et, sans perdre un minute, il télégraphie à tous les préfets et sous-préfets de France que « le 38e de ligne

vient d'occuper le fort d'Issy, après huit jours d'attaque seulement ».

Avant d'aller plus loin, M. Thiers nous permettra une petite rectification. Le fort d'Issy n'a pas été occupé après huit, mais après trente-cinq jours d'attaque. Il a été canonné depuis le 4 avril par les Versaillais, il l'avait été trois mois par les Prussiens. Les huit jours d'attaque, M. Thiers ne les fait partir sans doute que du moment où son noble lieutenant Leperche donna à la garnison un quart d'heure, quinze minutes et pas davantage, pour vider le fort, sous peine d'être passée au fil de l'épée.

MM. Thiers et Rossel avaient annoncé tous deux, l'un à la France, l'autre à Paris que le drapeau tricolore flottait sur Issy, quand quelques gardes nationaux se glissèrent à leur tour dans le fort et replantèrent à nouveau le drapeau rouge sur cette motte déserte. Les longues vues braquées n'y comprenaient plus rien et la Commune se hâta de faire annoncer aux mairies : « Il est faux que le drapeau tricolore flotte sur Issy, les Versaillais ne l'occupent pas et ne l'occuperont pas. La Commune vient de prendre les mesures énergiques que comporte la situation. »

C'était s'engager à la légère et promettre une chose qu'on ne peut pas tenir, car le lendemain matin, 10 mai, les Versaillais, rassurés sur les torpilles, occupèrent le fort, qu'on avait, dit Rossel, parlé sottement de faire sauter, « chose plus impossible que de le défendre. » En effet, on ne fait pas sauter un champ de terre. Du reste, voici l'état des lieux tel qu'il a été dressé par *Le Français*, journal de Versailles.

Nous avons visité aujourd'hui le fort d'Issy. Afin d'y pénétrer, nous sommes obligés de traverser tous les ouvrages, tous les retranchements construits par nos troupes, pour avancer jusqu'au cimetière d'abord, et pour contourner ensuite le fort, dans la direction de Vanves. Rien de ce qui a été dit sur des ravages subis par le fort d'Issy n'est exagéré. Bien avant d'y arriver, et dans la zone d'action de nos batteries, le sol est littéralement labouré par les obus; quelques-uns n'ont pas éclaté, mais à chaque pas on heurte des fragments. Dans la partie du fort qui regarde nos batteries, les murailles sont hachées par les projectiles, la terre est éboulée, ce qui contraste singulièrement avec les

façades tournées contre Paris qui sont presque intactes. Quelques obus trop longs ont seuls écorné la partie supérieure des remparts situés de ce côté. Les casernes n'existent plus; bien des casemates qui paraissaient à l'abri de nos projectiles se sont éboulées sous le poids et le nombre de nos obus. Des poudrières ont sauté; on peut encore constater les traces de leur explosion.

Toutes les embrasures de canons sont détruites; les épaulements ne pouvaient plus abriter les artilleurs. Il fallait que les communeux fissent preuve d'une énergie véritable pour oser s'aventurer encore sur ce sol dégarni de tous abris et lancer contre nous de rares projectiles. A voir les éclats d'obus, les biscaïens, les culasses de boîtes à mitrailles qui jonchent la terre remuée en tous endroits, le nombre des projectiles lancés sur le fort d'Issy est incalculable.

S'il n'y avait eu que la perte du fort d'Issy, démoli pierre à pierre par un mois de bombardement, le malheur pour la Commune n'eût pas été extrême. Mais voici les complications:

Une demi-heure après avoir placardé sa nouvelle, Rossel prend son sabre et taille sa plume pour envoyer sa démission à ses collègues, et sa lettre, il en envoie immédiatement copie aux journaux du soir.

« Je me sens incapable de porter plus longtemps la responsabilité d'un commandement où tout le monde délibère et personne n'obéit... Le Comité central d'artillerie délibère et n'a rien prescrit... La Commune a délibéré et n'a rien résolu... Plus tard, le Comité central de la Fédération des gardes nationales est venu offrir presque impérieusement son concours à l'administration de la guerre... Le Comité délibère et n'a pas su agir...

« Hier, pendant que chacun devait être au travail ou au feu, les chefs de légion délibéraient pour substituer un nouveau système d'organisation à celui que j'avais adopté, afin de suppléer à l'imprévoyance de leur autorité, toujours mobile et mal obéie. Il résulta de leur conciliabule un projet au moment où il fallait des hommes et une déclaration de principes au moment où il fallait des actes... Mon indignation les ramena à d'autres pensées. Ils me promirent pour aujourd'hui une force organisée de 12.000 hommes

pour marcher à l'ennemi. Ces hommes devaient être remis à 11 h. et demie. Il est 1 h. et ils ne sont pas prêts. Au lieu d'être 12.000, ils sont environ 7.000. Ce n'est pas du tout la même chose.

« Je ne suis pas homme à reculer devant la répression, et hier, pendant que les chefs de légion discutaient, le peloton d'exécution les attendait dans la cour. Mais je ne veux pas prendre seul l'initiative d'une mesure énergique, endosser seul l'odieux des exécutions qu'il faudrait faire pour tirer de ce chaos l'organisation, l'obéissance et la victoire...

« Encore, si j'étais protégé par la publicité de mes actes et de mon impuissance, je pourrais conserver mon mandat. Mais la Commune n'a pas eu le courage d'affronter la publicité. Deux fois déjà, malgré moi, vous avez voulu avoir le comité secret.

« Mon prédécesseur Cluseret a eu le tort de se débattre au milieu de cette situation absurde. Eclairé par son exemple, j'ai deux lignes à choisir : briser l'obstacle ou me retirer.

« Je ne briserai pas l'obstacle, car l'obstacle, c'est vous et votre faiblesse. Je ne veux pas attenter à la souveraineté.

« Je me retire, et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazas. »

Cette cellule, ses collègues se hâtèrent de la lui accorder, en le renvoyant devant une cour martiale. Mais, comme Rossel, se ravisant, ne se hâtait pas de se présenter au guichet de Mazas, le Comité de Salut public l'envoya quérir par son ami Gérardin. Le plaisant de la chose, c'est que Gérardin alla tout aussitôt prendre Rossel à son domicile, et bras dessus bras dessous, profitant de leur laissez-passer, ils s'échappèrent par une porte de Paris, sans laisser de leurs nouvelles.

On a naturellement prononcé le mot de trahison. Rossel et Gérardin se seraient enfuis à Versailles. L'accusation est absurde, il suffit de lire la lettre qui précède pour savoir de science certaine ce que nous ne soupçonnions que trop : le conflit de pouvoirs, les rivalités entre le Comité de Salut public, le Comité central, la majorité et les minorités de la Commune. Dans ce désordre et ce gâchis, pas besoin de trahison, certes, pour que notre Révolution tombe, s'effondre

et s'engouffre. Ils sont dix à l'Hôtel-de-Ville qui sauraient, qui voudraient organiser, ils sont soixante-et-dix qui désorganisent tout aussitôt. Si quelque chose s'organise tout de même, c'est malgré les ignorants, les incapables et les médiocres qui lancent leurs ordres à tort et à travers ; l'organisation se fait d'elle-même en quelque sorte, toutes les masses se tassent et se classent, les multitudes se superposent fatalement suivant leurs densités spécifiques et se distribuent autour de leurs centres de gravité. Ah ! si Versailles nous en laissait le temps, ce serait un ordre admirable, certes, qui s'établirait dans cette grande cité... mais quand les astres crèvent sur vos têtes en pluie de mitraille !

Rochefort s'écrie ce matin avec un amer bon sens :

« La défiance, qui a été de tout temps la plaie du parti républicain, y est passée depuis les derniers événements à l'état de fléau. Pour peu qu'un homme ait joui de quelque autorité pendant quarante-huit heures, quinze voix, tout en se défiant les unes des autres, se réunissent pour s'écrier :

« — Arrêtons-le, il doit être vendu aux d'Orléans.

« Ce qui ronge la Commune désagrège le Comité central, énerve la Garde nationale, et finalement dissout la République, ce n'est ni le Prussien installé à nos portes, ni les obus de M. Thiers, ni les lois élaborées par M. Dufaure, ce qui nous tue : c'est la défiance.

« L'Hôtel de Ville se défie du Ministère de la Guerre ; le Ministère de la Guerre se défie de la Marine ; le fort de Vanves se défie du fort de Montrouge, qui se défie du fort de Bicêtre ; Raoul Rigault se défie du colonel Rossel, et Vésinier se défie de moi. »

De violentes discussions s'élèvent maintenant autour du nom de Rossel. Est-ce un grand bonheur, est-ce un grand malheur que cet individu, sur lequel nous n'avons encore que des données fort incomplètes, ne soit plus le capitaine de ce malheureux vaisseau de Paris, battu par tant de tempêtes, ballotté par l'ouragan ?

Rossel n'a pas donné sa mesure. On ignore ce dont il est capable, soit en bien, soit en mal. Avant qu'il fût promu au généralat en chef, on ne le connaissait que par sa rigueur excessive au Conseil de Guerre. On le dit d'une volonté

intraitable, d'une personnalité fière et hautaine. Ceux auxquels il a exposé ses plans stratégiques lui croient du génie, mais ceux-là mêmes redoutent que son génie déborde promptement dans quelque sombre et irrémédiable folie, dans quelque horrible extravagance ; il ne donne pas de garantie morale, voilà son grand tort ; on aimerait à le croire honnête, mais on n'oserait pas assurer qu'il ne soit plus ambitieux que républicain ; on n'est pas sûr qu'il distingue l'honneur de l'orgueil et l'ambition du crime.

Mais ne rééditons pas nous-mêmes les soupçons et les défiances contre lesquels nous protestons. Rossel est certainement excusable, en tant que militaire, de n'avoir pu mieux faire avec les éléments confus que l'on mettait à sa disposition. Sa lettre est à cet égard d'une éloquence navrante ; mais le tort de Rossel est de n'avoir pas fait entrer cette confusion dans ses calculs, son tort est de n'avoir pas su transformer ces éléments. C'est son tort, s'il a la prétention d'être un grand homme, mais s'il ne prétend être qu'un militaire un peu plus militaire que les autres, il n'y a plus rien à lui reprocher.

On a donné au citoyen Allix, membre de la Commune, la cellule à Mazas que Rossel avait d'abord réclamée. Ce pauvre Allix n'a commis aucun crime, il ne s'est rendu coupable d'aucune trahison, mais ses collègues ont acquis la conviction que l'inventeur du système de télégraphie transocéanique par l'emploi d'escargots sympathiques serait mieux à sa place à Charenton, dans l'établissement d'aliénés, qu'à la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville.

De tous les décrets de la Commune, c'est peut-être le seul qui n'ait soulevé aucune récrimination ; les applaudissements — ironiques hélas ! — ne lui ont même pas fait défaut. Pauvre suffrage universel, que de sottises, que de balourdises ! . . . .

Par qui remplacer Rossel ?

Les aptitudes militaires ne s'improvisent pas, la Commune en fait la triste expérience. Elle avait espéré voir surgir de jeunes généraux, de nouveaux Hoche et Marceau, mais il faut plus de six semaines pour l'éclosion d'un tacticien ; il faut un homme au-dessus de l'ordinaire pour en imposer à cette multitude de volontés rivales et désordonnées.

La Commune ne sachant plus à quel soldat se vouer, a

donné la direction suprême de nos armes à Delescluze. Elle eût pu plus mal choisir. Delescluze impose le respect de tous par son honneur incontesté et incontestable, par son ardente foi républicaine. C'est un de ces hommes rares qu'on a toujours vus au niveau des événements : à mesure que le péril augmente, leur courage, leur sang-froid et leur bon sens augmentent dans la même proportion. Delescluze est un des bons génies de la Commune, elle en a plusieurs de mauvais. Pour être à la hauteur de sa tâche, Delescluze a maîtrisé même son caractère et ses penchants : de violent, de raide, d'autocrate qu'il était, il s'est fait accommodant, malgré ses antipathies antérieures, il ne s'est laissé engager dans aucune querelle avec les blanquistes, avec Pyat, avec Vermorel : « Nous n'avons pas le temps de suffire à tous nos devoirs, dit-il, et nous trouverions celui de nous être désagréables ! » Delescluze fut pendant plus de douze ans le conseil et le confident de Ledru-Rollin, son lieutenant, et, quand son chef, largement distancé par les événements, alla se réfugier dans la solitude de Fontenay-aux-Roses, Delescluze ne se laissa pas décourager. Affranchi de tutelle, il a fait des progrès rapides. Il y a dix ans, comme on eût étonné ce jacobin, cet autoritaire, en lui prédisant qu'un jour, il serait à la tête d'une révolution décentralisatrice, comme on eût étonné cet ennemi du socialiste et du communisme en lui disant qu'un jour, à la Commune de Paris, des socialistes le groupe le plus modéré et en même temps le plus raisonnable de l'Association internationale des travailleurs se réunirait autour de lui !

Si Delescluze n'est pas un militaire, au moins est-il intelligent, ce qui est quelque chose. Mais il est certain que, dans cette effroyable crise, même le plus grand général du monde hésiterait à se charger d'une responsabilité aussi périlleuse. Sans doute, le fort d'Issy n'est pas une grande perte, mais ses voisins de Vanves et Montrouge ne sont aussi qu'un informe amas de décombres ; déjà même Vanves a été lui aussi abandonné par sa garnison pendant quelques heures. Un des premiers actes du nouveau délégué à la Guerre a été de faire réoccuper ce terrier par le général Wrobleski ; les Versaillais, qui s'en croyaient déjà les maîtres, ont été délogés à la baïonnette sans doute, Issy et Vanves peuvent être nivelés au sol, sans trop de dommage,

tant que l'enceinte tient bon, mais il ne faut pas perdre de vue que notre bastion du Point du Jour est sérieusement endommagé par un incessant feu d'enfer, et qu'une tranchée s'ouvre déjà en cet endroit. N'oublions pas non plus que M. Thiers a promis que Paris serait pris dans les huit jours. Les huit jours ne sont pas encore écoulés. Des canonnières ont été expédiées sur la Seine, de Toulon, de Brest et de Cherbourg. On attaque Paris par terre et par mer.

Un assaut! Un assaut! Ce ne sera pas le premier que nous aurons eu à subir, et néanmoins cette idée de Français se ruant à l'assaut de Paris nous émeut d'horreur!

Le *Paris-Journal* a l'air d'en tirer vanité :

« Toutes les batteries tireront à la fois. Le nombre des projectiles lancés en 24 heures ne sera pas inférieur à 20000. Il est probable que les fortifications ne pourront pas tenir plus de deux à trois jours sous un pareil ouragan de fer, et que l'assaut sera donné à la fin de la semaine », écrit-il le 10.

C'est dit. Ce que les Prussiens n'ont pas fait, nous allons le faire. Eux, les ennemis, n'ont pas osé attaquer de front nos remparts; nous, des Français, nous allons donner l'assaut à ces bastions que les Parisiens s'étaient promis de si bien défendre contre l'étranger.

12 mai.

Il y a quelques jours, un membre de la Commune, Blanchet, fut écroué à Mazas par un motif affligeant. Le dit Blanchet était un faux Blanchet et s'appelle en réalité Panilla, c'est un démocrate prétendu, ex-commissaire de police, un ex-banqueroutier et un ex-capucin.

Inutile de dire que, dans la Commune, Blanchet n'était pas des plus modérés; il est un de ceux auxquels on doit le Comité de Salut public qui a fait de bonne besogne. Panilla, dit Blanchet, blagueur, bruyant et intrigant, avait réussi à capter la faveur populaire; car ce brave peuple, comme tous les souverains, aime qu'on le flatte. Pauvre suffrage universel, que de sottises tu as commises, et combien tu en commettras, jusqu'à ce que tu saches lire et écrire!

Cluseret est toujours en prison, où il se plaint de n'être pas interrogé. Assi et Bergeret, sortis de Mazas, sont

rentrés à l'Hôtel de Ville, honnêtement, dignement, sans rancune, protestant de leur dévouement à la République et à la Commune.

Samedi 13 mai.

Le Journal Officiel de ce matin contient un décret, peu intéressant en apparence — affaires de fournitures et livraisons, — mais un décret qui sera marqué à l'encre rouge dans l'histoire du Travail et dans l'histoire de la Commune.

Article premier. — La Commission du Travail et d'Echange est autorisée à réviser les marchés conclus jusqu'à ce jour par la Commune.

Art. 2. — La Commission du Travail et d'Echange demande que les marchés soient directement adjugés aux corporations et que la préférence leur soit toujours accordée.

Art. 3. — Les conditions des cahiers des charges et les prix de soumission seront fixés par l'intendance, la Chambre syndicale de la corporation et une délégation de la Commission du Travail et d'Echange, le délégué et la Commission des Finances entendus.

Art. 4. — Les cahiers des charges pour toutes les fournitures à faire à l'administration communale, porteront dans les soumissions des dites fournitures, les prix minimum du travail à la journée ou à la façon accordés aux ouvriers ou ouvrières chargés du travail.

Ce décret avait été précédé par un Rapport dans lequel le ministre du Travail, Léo Frankel, avait détaillé de main de maître comment, dans le mois d'avril écoulé, des entrepreneurs, profitant de l'embarras extrême de la Commune, avaient imposé des conditions manifestement léonines qu'il s'agissait de reviser juridiquement. Les plus grosses des injustices n'étaient point celles des entrepreneurs contre la Commune, mais celles commises contre leurs ouvriers. Forcé de travailler à un prix absolument insuffisant, l'entrepreneur prélève son bénéfice sur les objets nécessaires à l'existence du travailleur qui, condamné à l'indigence, tombe alors à la charge de la charité publique et privée : il va tendre la main dans les bureaux de bienfaisance supportés par l'impôt. L'État n'a point le droit d'être complice

dans cette exploitation, il ne faut pas qu'on puisse le soupçonner d'en partager les filouteries, tandis que la réparation lui en incombe, au contraire, depuis qu'il existe des hospices et des maisons de secours. C'est à l'État de donner l'exemple de la moralité publique dans les transactions publiques. La réforme du grand système d'exploitation qui fait loi maintenant n'est point aisée, mais elle n'est pas impossible, elle est bien moins difficile qu'on voudrait le faire accroire. La première grande mesure à prendre est celle de la publicité. Que les prix de main-d'œuvre, condition essentielle du travail, soient aussi une condition essentielle du marché, qu'ils soient sujets à soumission par l'entrepreneur, à acceptation par l'État, et que l'adjudication conclue, que les faits consentis soient publiés, afin que le public se rende compte s'ils ne sont pas inférieurs aux prix courants tels qu'ils sont cotés au marché du travail. Car l'État, représentant et défenseur des droits collectifs, violerait son propre principe en commettant l'injustice, il ferait acte de suicide en favorisant une partie de la communauté aux dépens de l'autre, en favorisant surtout le petit nombre aux dépens du grand nombre.

Inutile de dire que ce pas fait par la Commune vers la suppression des intermédiaires, que la déclaration qu'on s'adresserait tout d'abord aux travailleurs eux-mêmes et qu'à conditions égales on donnerait la préférence aux associations ouvrières, sera déclarée une monstruosité sociale. Il nous semble entendre déjà nos économistes patentés, les journalistes de Versailles et ceux même de Paris, comme *La Nation Souveraine*, *L'Avenir National* et *Le Siècle*, qui, sous couleur de jacobinisme ou de républicanisme bourgeois, font une guerre à la Commune de plus en plus violente, il nous semble les entendre déclarer que la loi primordiale de l'offre et de la demande est mise en péril, qu'il va prendre fantaisie aux crétins de l'Hôtel de Ville de fixer eux-mêmes les prix, les salaires, les loyers de toute chose, les cours de la Bourse : ils diront que la Commune prétend se transformer en Providence du prolétaire, lui distribuer chaque jour sa ration de travail, de pain, de vin, de viande et ses bons de spectacles ou même de lupanars. On dira peut-être que la Commune songe à s'organiser une armée pour terroriser les ateliers et violenter les producteurs, à cons-

tituer sa horde des prétoriens du prolétariat. L'armée du travail aura sa garde impériale, on ne manquera pas de l'affirmer, formidable instrument du travail, pouvoir absolu. Dans chaque ville, dans chaque hameau, le Gouvernement enregistrera des salariés privilégiés, attachés à lui par des liens dont il se servira comme de rênes pour les mener voter ou combattre aux jours de crise — et qui sait, même! pour leur demander peut-être d'autres services.

Si tous ces beaux parleurs et détracteurs de parti-pris voulaient seulement aller rue Turbigo et honnêtement écouter du Gérant des Tailleurs les résultats obtenus par leur association pendant le premier siége et ceux qu'elle obtient en ce moment!

13 mai.

De toutes les séances de la Chambre, même après celles consacrées à insulter Garibaldi, Victor Hugo, à ratifier comme un fait les préliminaires du Traité de paix, une des plus importantes et des plus instructives est assurément celle du 11 mai dernier, continuation immédiate de celle qui avait eu lieu la veille, nouvelle explosion de rage stupide contre toute tentative de pacification.

Cela débute par un vidame de Belcastel interpellant le sieur Dufaure, Garde des Sceaux, ministre de la Justice. De Belcastel se méfie encore du sieur Dufaure, l'auteur pourtant de la fameuse circulaire par laquelle il enjoint aux procureurs généraux de poursuivre avec la dernière rigueur les hypocrites et scélérats, coupables de s'interposer entre les Français qui s'égorgent, coupables de conseiller dans les journaux la cessation de la guerre civile par des concessions réciproques. Tant de zèle ne suffit pas encore à de Belcastel, qui, voyant Paris déjà pris d'assaut, exige du Garde des Sceaux un nouvel engagement comme quoi les exécutions seront terribles. De Belcastel est pieux, de Belcastel est chrétien, il prétend que, par suite de l'arrestation d'un archevêque, d'un évêque et d'un curé, l'exercice du culte catholique à Paris est suspendu, — ce qui n'est point vrai, M. de Belcastel! — Il serait injurieux de douter, et M. de Belcastel n'en a pas douté un seul instant, que les lois pénales contre ceux qui troublent l'exercice du

culte seront appliquées contre les membres de la prétendue Commune, leurs agents ou leurs subordonnés, et tous autres, qui, à un titre quelconque, auront été coupables ou complices pendant toute la durée de l'insurrection. Néanmoins, il faut que M. le ministre de la Justice en renouvelle la déclaration publique, qui, faite à cette tribune, franchira les murs de la capitale, comme l'apparition du glaive de la loi, — Oui, oui ! Très bien ! — consolante pour les uns, vengeresse pour les autres ; elle réveillera le souvenir et la crainte du code pénal chez ceux qui le croient peut-être à demi-noyé dans la tourmente de la guerre civile... Dans un document apporté hier à cette tribune par l'honorable M. Mortimer-Ternaux, la folle espérance n'était-elle pas exprimée qu'après l'insurrection de Paris, personne ne serait inquiété pour les actes qui s'y seraient passés ! »

Cette folle espérance, il faut bien le dire, est l'espérance de ceux qui ont la naïveté de croire vraies les affirmations maintes et maintes fois réitérées de M. Thiers « qui n'a jamais menti à personne ».

Alors Dufaure, le Garde des Sceaux, se leva pâle, frémissant sous l'émotion de tant de vengeances à exécuter, de tant de condamnations à prononcer, la voix haletante, enrouée, le nez enchiffrené : « Lorsque la France sera redevenue maîtresse de Paris, quand l'insurrection aura été vaincue, la justice fera son devoir en recherchant les coupables, tous, tous, quels qu'ils soient, et les punira ! Je n'ai rien de plus à dire. Tout ce que j'ajouterais affaiblirait ma déclaration ! » — Très bien ! très bien ! Longs applaudissements.

L'important Mortimer-Ternaux, qui digère silencieusement la notoriété qu'il s'est acquise depuis la veille, succède à l'honorable de Belcastel : « Si j'ai bien fait hier, je fais mieux aujourd'ui. Hier, il ne s'agissait que d'un prétendu syndicat, racontant dans quelque journal une prétendue entrevue avec le Chef du Pouvoir exécutif. Aujourd'hui il ne s'agit rien moins que d'un Conseil municipal, le Conseil municipal de Bordeaux, s'il vous plaît. — Le maire de Bordeaux, ses adjoints sont venus à Paris, ils sont venus à Versailles pour faire de la conciliation, ils ont vu les membres de la Commune, ils prétendent avoir vu M. Thiers, qu'ils font ainsi parler...

— M. Thiers criaille de son fausset le plus aigu : « Laissez M. Thiers parler pour lui-même. »

M. Dufaure, Garde des Sceaux, nasille avec solennité : « M. Mortimer-Ternaux, vous jouez un rôle funeste !... »

M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, geint de sa voix pleurarde et fêlée : « M. Mortimer-Ternaux, vous pouvez beaucoup nuire à votre pays ! »

M. Mortimer-Ternaux reprend : « Je crois, au contraire, venir en aide au Gouvernement. Le document que j'ai sous les yeux, signé de trois signatures considérables, fait dire à M. Thiers que si les insurgés voulaient cesser les hostilités, on laisserait pendant une semaine les portes de Paris ouvertes, excepté pour les assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas. — Mais, en ouvrant les portes à tout le monde, on fait évidemment une promesse qui ne peut pas être exécutée, qui ne doit pas être exécutée... Pendant une semaine, toutes les portes ouvertes !... Est-ce bien possible ? Quoi ! laisser les portes ouvertes à la sédition, à l'assassinat, au crime ! au... »

M. Thiers n'a pas laissé achever M. Mortimer-Ternaux. Il s'est emparé de la parole avec une vivacité et une passion toutes juvéniles.

Il s'est écrié tout d'abord : « Je ne m'attendais pas à rencontrer encore cette tracasserie »...

Le mot a paru blesser au cœur M. Mortimer-Ternaux.

« Je le maintiens ! a insisté M. Thiers avec rage, et, à plusieurs reprises, il a dit : — Je le maintiens ! je le maintiens ! »

Pas un mot d'ailleurs pour se défendre contre l'accusation de M. Mortimer-Ternaux, ou pour démentir le rapport des délégués de Bordeaux.

Mais M. Thiers a ajouté : « Je ne puis pas gouverner dans de telles conditions. Je demande un ordre du jour motivé. Ma démission est prête... »

Une voix inconnue a dit timidement à droite : Remettez-la !

Mais un tolle général s'est élevé contre l'insinuation maladroite et prématurée. Diable ! la droite a encore besoin de son instrument, et elle ne veut pas qu'il lui échappe.

M. Thiers, qui a le toucher parlementaire si subtil et si exercé, a senti admirablement tout ce que dans cette ten-

dresse de la majorité, il y avait pour lui de menace; et c'est alors que son humeur impétueuse n'a plus connu de mesure. C'est alors qu'il a dit sans ménagement son fait à la droite: « il prévoyait leur ingratitude, il n'en avait aucun doute! il prévoyait leur manque de capacité et de courage:

Il y a dans l'Assemblée des imprudents qui sont trop pressés: il leur faut huit jours encore; au bout de ces huit jours il n'y aura plus de danger, et la tâche sera proportionnée à leur courage et à leur capacité! »

La droite a pris acte, mais n'a soufflé mot.

M. Mortimer-Ternaux a balbutié quelques excuses.

M Thiers les a durement rejetées: il était fatigué des traitements dont il était l'objet! Il a demandé à M. Ternaux quels services il avait rendus, lui, à la France. Il l'a raillé, il l'a accusé à son tour, il l'a presque provoqué:

— « Vous m'attaquez, vous m'offensez, adressez-vous à moi!

— « Mais je sollicitais une simple explication... »

— « Je la refuse. »

— « Mais... »

— « Et je veux une compensation à vos indignités. »

M. Audren de Kerdrel a essayé d'intervenir, il a eu le malheur de dire qu'il y avait, peut-être, des vivacités, des torts des deux côtés... M. Thiers s'est récrié avec indignation: il n'admettait pas avoir eu le moindre tort.

Il n'a accepté que cet ordre du jour motivé, le plus absolu de tous ceux qu'on avait proposés:

« L'Assemblée nationale, ayant pleine confiance dans le chef du pouvoir exécutif de la République française, passe à l'ordre du jour. »

Cette compensation a été votée à la presque unanimité, par 490 voix contre 9. Il n'y a eu qu'une trentaine d'abstentions.

Maintenant qu'est-ce que M. Thiers va faire de ce vote de confiance, de cette signature en blanc de l'Assemblée?

Ah! s'il était un homme d'initiative, de pensée et de progrès, il en ferait deux grandes choses: la paix et la République.

Il est éclairé aujourd'hui, pleinement éclairé sur ces ingratitudes qui vont désormais se doubler de ces rancunes; il n'attendrait pas la défection de la majorité, il la prévien-

droit. Il a refusé de s'expliquer devant l'Assemblée sur ses idées et ses projets pour la pacification ; ils les proclamerait larges et libérales et honorables pour tous, devant le pays. Il chercherait son point d'appui, non plus dans la loi étroite, non plus dans cette droite conspiratrice, mais dans l'opinion et dans le droit. Il permettrait, il assurerait aux Congrès des conseils municipaux leur expression et leur expansion. Pour intermédiaire entre Paris et Versailles, il réclamerait, il imposerait la France.

Mais hélas ! M. Thiers... n'est que M. Thiers.

Et pourquoi, le chef du Gouvernement, promet-il d'être clément, tandis que son Dufaure, Ministre de la Justice et des religions, promet d'être inflexible et impitoyable ?

Samedi, 13 mai.

Notre législateur, M. de Gavardie, celui-là même qui met le dogme de l'immortalité de l'âme sous la protection toute spéciale des sergents de ville, vient de déposer un projet de loi pour punir de mort ceux qui pratiquent des mines pour faire sauter des établissements publics et ceux qui feraient sauter par la mine des propriétés particulières.

L'Assemblée à la presqu'unanimité s'est hâtée de déclarer l'urgence. On demande pourquoi ?

C'est pour intimider les gens de la Commune qui pourraient vouloir faire sauter la maison de M. Thiers. Très probablement pour les premiers, nul n'a songé à employer la poudre quand des pioches et des cabestans suffisent. Pour protéger également les nippes de M. Thiers, l'Assemblée a voté une loi toute neuve, punissant de peines particulièrement rigoureuses les vendeurs ou acheteurs d'objets dilapidés dans Paris, la prescription ordinaire ne vaudra plus dans le cas particulier. Cette loi sera sans doute inutile, car tous les livres et objet d'art sortant de l'hôtel Thiers sont envoyés aux musées et le linge et autres effets aux ambulances.

M. le comte Jaubert, qui sait de science certaine qu'avant huit jours la ville de Paris tout entière sera à la discrétion de l'Assemblée, s'inquiète déjà des châtiments qu'il faudra infliger aux coupables et malfaiteurs. Il craint, l'excellent homme, que les punitions ne soient pas assez nombreuses

ni assez terribles. Hier, ce vieillard a exhorté l'Assemblée à ne pas manquer l'occasion de faire bonne justice des bandits révolutionnaires, socialistes et autres scélérats, et surtout de ne laisser échapper aucun de ces malfaiteurs étrangers de l'Internationale. Il prend bonne note que la volonté de l'Assemblée est formelle sur ce point : ces gueux de communards ne seront pas jugés par les tribunaux ordinaires, trop lents et trop bénins, mais ils passeront en cour martiale, cette admirable cour martiale, perfectionnée par M. le Ministre de la Justice qui, pour la rendre plus expéditive a supprimé l'instruction préalable; grâce à cet inestimable M. Dufaure, l'Assemblée sera dotée suivant l'expression du spirituel M. Bozérian, d'une superbe « *mitrailleuse juridique* » dont le fonctionnement sera confié aux mains expertes des généraux Vinoy, Valentin et de Galliffet. « Nous aurons donc contre les communaux la cour martiale, les conseils de guerre tant que l'Assemblée trouvera opportun d'employer les conseils de guerre, et, après, l'état de siège la Cour d'assises, les tribunaux correctionnels... »

« Enfin, Messieurs, comme disent les jurisconsultes, *quid* du droit de grâce et du droit d'amnistie ? Ce sont les attributs essentiels de la souveraineté de l'État. Messieurs, c'est nous! De cette souveraineté, il ne faut point nous dessaisir, en attendant le coup final qui va être porté aux théories anarchiques par le Gouvernement, par l'armée et par les bons citoyens qui sont encore restés à Paris... »

« Aujourd'hui un vote solennel accordera une première justice à tant d'outrages faits à la religion, à la morale, à propriété... Messieurs, cette formule est bien vieille sans doute, mais c'est la bonne! » Vives marques d'approbation et applaudissements.

Pourquoi l'Assemblée par l'organe de son digne représentant, M. le comte Jaubert, se montre-t-elle si jalouse de la plus belle prérogative du souverain, du droit de grâce? C'est pour qu'il ne soit pas fait de grâce à ces misérables insurgés. Qui le croirait ? L'Assemblée se défie de la générosité de M. Thiers. Le Chef du pouvoir exécutif a répété qu'après la victoire, il userait d'indulgence envers les malheureux égarés, et ne châtierait que le crime... Il l'a si souvent promis, que l'Assemblée a fini par en croire

quelque chose, et s'impatiente déjà, craignant que quelque proie ne soit soustraite à sa rage.

Samedi, 13 mai.

Le décret du Comité de Salut Public, ordonnant que la maison de M. Thiers soit abattue et nivelée au ras le sol, comme le décret ordonnant la démolition de la colonne Vendôme et de la grotesque bâtisse qu'on appelle la Chapelle Expiatoire, cela fournira des armes contre nous et des arguments, dont moi tout le premier, je reconnais le bien fondé. L'Assemblée indemnisera M. Thiers au double et au triple et, si le platras et les quelques moellons composant la bâtisse ont coûté cent cinquante mille francs à être rassemblés, c'est un capital de cent cinquante mille francs perdu. Il est vrai qu'on y aura gagné un square. On dira très justement : La Commune n'exerce pas en cette occasion la justice contre M. Thiers, car son arrêt n'est pas précédé d'un jugement et d'une défense. Non, la Commune n'exerce qu'une vengeance. Et encore, ne pouvant se venger sur la personne, la Commune accepte de se venger sur la maison. Cela est vrai. Cependant, je ne me courrouce pas. L'injustice faite à quelques moëllons et platras ne me touche guère. Je préférerais que toutes les formalités fussent accomplies, mais on peut se passer de celles qui sont manifestement impossibles. Et puis, il y a des vengeances qui ressemblent singulièrement à des actes de justice. Le *talion* est une justice inférieure et barbare, mais c'est encore une justice, faute de mieux !

Voilà un Monsieur qui nous démolit Paris avec des obus pesant de cinquante à cent kilogrammes chacun ; chaque jour, il nous tue des centaines d'hommes, depuis des semaines ; il nous a provoqués, il nous a attaqués et aux hommes qui viennent parler conciliation, il répond dédaigneusement : qu'importent les gens tués, qu'importent les maisons trouées !.... Et l'on serait scandalisé et navré parce que, pour le punir autant que faire se peut, on démolit sa maison et on emploie son linge à panser les blessés, à enterrer les morts qu'il a faits ?

Voici à ce sujet un paragraphe de *l'Avenir National* qui ne manque pas de verve. Il est bien entendu que, depuis

longtemps, la Commune a aboli la liberté de la presse et confisqué tous les journaux qui lui étaient désagréables :

« La destruction de la maison de M. Thiers continue. Un grand nombre de personnes se tiennent sur la place Saint-Georges et dans les rues avoisinantes. Ces personnes sont attirées là par le bruit que les membres de la Commune qui ont voté et signé le décret de destruction devaient, pendant la durée des opérations, danser en rond autour de la maison, vêtus d'un pagne, armés d'un tomahawk, des plumes autour de la tête et un anneau dans le nez, en chantant leur chant de guerre. Cette nouvelle était absolument erronée, et nous sommes heureux de la démentir de la façon la plus absolue. Les membres de la Commune qui assistent à l'opération continuent de porter le costume des civilisés. »

A. Desonnaz.

Dimanche, 14 mai.

Le peuple est femme, il y a longtemps qu'on l'a dit ; le peuple de Paris est femme plus que tout autre, en un mot, c'est une Parisienne. Je l'aime, je l'admire, je l'ai approché de près, j'ai vécu avec lui, ses défauts, je les lui ai assez souvent reprochés, ne les connaissant que trop bien. Jamais je ne l'ai flatté, jamais je ne lui ai menti pour gagner ses bonnes grâces, je l'aime trop pour cela. Je le tenais en grande et haute estime, certes, mais aujourd'hui je suis heureux de le constater, après une année de terribles épreuves, il a dépassé, et bien au delà, mon attente. Depuis vingt-cinq siècles, l'histoire des deux siéges de Paris est digne de compter parmi les événements les plus cruels, les plus douloureux, les plus importants : la population est restée à la hauteur des événements, et même elle les domine. Prussiens et Bavarois la tiennent enfermée, les soudards germaniques, mâchonnant leurs pipes, repus de notre viande, abreuvés de nos meilleurs vins, contemplent nos désastres, l'œil rond et émerillonné, et accompagnent d'un éclat de rire bruyant et grossier, les coups des soudards versaillais trouant avec leurs boulets maisons et poitrines et, tout de même, malgré les défaites terribles que nous a fait subir l'étranger, malgré les cruelles humiliations qu'il nous inflige, Paris a toujours

flottant sur son Hôtel de Ville le drapeau rouge de la Fraternité des peuples, il va toujours au combat aux cris de : « Vive la République Universelle ! » Paris a la conscience qu'il lui faut vaincre et mourir peut-être, pour accomplir la grande rénovation moderne sociale, l'affranchissement du Travail, exploité, rançonné par le Capital. S'il faut mourir, Paris mourra, et sans trop de regrets : car il n'a plus peur de la mort, depuis qu'il a cessé toutes relations avec « le nommé Dieu », depuis qu'il est bien convaincu que quand on est mort, c'est pour longtemps, il est plus généreux de sa courte vie, la seule qu'il aura. En cessant d'être spiritualiste, il est devenu héroïque, semblable au Don Juan de Molière, primesautier, gai, dépensier de sa vie, il abandonne le ciel au valet Sganarelle, lâche, cocu et piétiste. Ses ennemis le disent débauché, ivrogne, fainéant, dissipateur, lui attribuent toutes les infamies de Rome, de Sodome et de Gomorrhe. Mais le peuple des ateliers n'est point celui des Tuileries et du Jockey Club, de la Bourse et de la Maison Dorée. La vérité est qu'il n'est pas de grande ville dont la population prise en masse soit plus intelligente et moralement plus saine, plus sympathique, plus équitable. La ville avec ses 1.500.000 habitants, fuyards non compris, la ville avec ses immenses trésors, publics et privés, appartient absolument à 200.000 *voyous*, comme on dit, aux crapules de Montmartre et aux charognes de Belleville, pour employer le langage élégant des amis de l'ordre ; jamais ville ne fut plus rangée, plus paisible à l'intérieur. On mange tranquillement la soupe en famille, pendant que les bombes Thiers tombent par ci par là dans le quartier. On va à ses affaires, en longeant les maisons, du bon côté de la rue, crainte des éclats d'obus. Quand son tour est venu, ou qu'on est réveillé soudain par les roulements du tambour peuplant d'alarmes le silence des nuits, le simple garde national, le brave fédéré embrasse encore sa femme, baise une dernière fois le dernier-né et s'en va jouer de la baïonnette à Neuilly, Asnière ou Montrouge; il serait moins dangereux d'aller à la chasse du tigre dans les jungles de l'Inde. En allant à la bataille, à la mort peut-être ils vont au devoir. On distingue le bataillon de marche du bataillon sédentaire, simplement à son allure plus ferme et plus fière, au reflet de tristesse sur les visages sérieux. Non, jamais

je n'ai vu rien d'aussi beau que ces compagnies allant au feu, hommes et vieillards, jeunes gens qui, hier, n'étaient que des garçons, recueillis et résolus, ils suivent la flamme du drapeau rouge, ils se taisent ou parlent peu, mais les cuivres stridents et sonores emplissent les airs du Chant du Départ, hymne sacré :

La République vous appelle !

O peuple de Paris, combien je t'aime !

De plus en plus nombreuses, les femmes les accompagnent pour soigner les blessés, étancher les dernières soifs, écouter les derniers messages, ou même pour se servir du fusil qu'abandonnent des mains défaillantes. Rien de théâtral, rien de pittoresque dans ces courages. Il ne s'agit plus des *Amazones de la Seine*, costumées par M. Félix Belly, avec des pantalons amaranthe et force plumes et rubans et des joujoux tromblons. Quelques bourgeoises vont en robe de laine noire, les femmes du peuple avec leurs vêtements de tous les jours, comme cela se trouve, personne n'y fait attention, et c'est ce qu'il faut.

Des faits comme ceux racontés il y a quelque temps par *le Droit*, sont maintenant d'occurrence quotidienne :

« Plusieurs femmes ont été tuées ou blessées à l'affaire de Neuilly. On a vu une cantinière qui, frappée à la tête, a fait panser sa blessure et est revenue prendre son poste de combat. Dans les rangs du 61e bataillon combattait une femme énergique. Elle a tué plusieurs gendarmes et sergents de ville.

« Au plateau de Chatillon, une cantinière, restée avec un groupe de gardes nationaux, chargeait son fusil, tirait, rechargeait sans interruption, elle se retira presque la dernière, se retournant à chaque instant pour faire le coup de feu.

«...Parmi les plus intrépides de ces héroïnes, on compte la femme de l'un des généraux de la Commune, la citoyenne Eudes...»

Tous les amis de l'ancien rédacteur de *la Libre-Pensée* savent le gai bon sens, l'ardente sincérité, le tranquille dévouement, la stoïque résolution de cette femme noble entre toutes. Quand Eudes fut condamné à mort, dans les

derniers mois de l'Empire — affaire Blanqui, dite des Pompiers de la Villette — : à travers les barreaux de la cage, le mari et la femme se tendirent la main et se regardèrent dans les yeux. Puis la femme se retira, haute et ferme, sans mot dire, sans un pleur dans les yeux. Car elle aimait son homme d'un amour plus puissant que la mort.

Notre amie, Louise Michel, de la *Société pour la revendication des droits de la Femme*, est à Neuilly depuis un mois peut-être. C'est une personne simple et douce, d'une modestie, d'une humilité, d'une renonciation à soi-même que pourraient admirer bien des partisans de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Sous sa figure un peu moutonnière, se cache une résolution indomptable, c'est une lionne sous une toison de brebis. Naguère elle vivait d'abstinence, d'études, elle était triste et mélancolique, mais les fatigues la fortifient et, depuis qu'elle partage l'ordinaire du garde national, des haricots, une tranche de bœuf ou de cheval qu'elle fait griller au bout d'une fourchette, à la fumée d'un feu en plein air, depuis qu'elle risque d'être tuée cent fois dans les vingt-quatre heures, elle embellit et devient d'une gaieté charmante ; mais elle reste d'une sincérité absolue et semble toujours incapable de comprendre le mal... Et cependant, elle en est environnée. C'est une âme de vierge, une âme comme celle de Jeanne Darc ou de Garibaldi, une âme de héros, faite de droiture et de simplicité, de force et de bonté. Nous l'avions côtoyée pendant plusieurs mois ayant pour elle une estime vaguement bienveillante, nous l'ignorions comme elle s'ignorait elle-même ; elle surgit maintenant, grande dans les grandes choses.

Si la guerre se prolonge, nous aurons certainement des bataillons entiers de femmes, même les jeunes filles se lèveront en masse, comme le demande déjà Madame André Léo.

Nos poètes romanciers, moralistes et dramaturges qui, en fait de femmes, ne connaissent guère que les cocottes du boulevard, les comtesses consomptives, les marquises à vapeurs, les dames Aubray, Benoiton, Gavaud, Minard, etc., découvriront peut-être maintenant que des rangs du peuple sort une nouvelle génération de femmes, laquelle n'a pas été élevée sur les genoux de l'Église. Elles veulent être libres, elles le sont déjà. Avec elles, l'homme devra rivaliser, non plus de dissipation et de frivolité, mais de cons-

20

tance, d'énergie, de travail et d'honnêteté. Il en est que ça gênera.

C'est à l'appui des femmes que Paris doit sa mâle et fière attitude. L'influence occulte, mais si puissante, de la femme soutient les bataillons de la garde nationale. L'oreiller conjugal n'est plus une école de lâcheté au contact de la femme du peuple. Paris ne dit plus aujourd'hui ce que Jésus disait de la Femme malade qui l'avait touché : « Une vertu est sortie de moi. »

Dimanche, 14 mai.

L'influence des femmes du peuple se fait sentir dans le Gouvernement. Dans les quartiers prolétaires, le nombre des *mariages* est beaucoup plus considérable qu'à la même époque, année moyenne, c'est que les Mairies sont moins rigoureuses pour les formalités et passeports. Par contre, *on se marie* peu ou point dans les *quartiers* opulents de Saint-Germain ou de Passy. — Les rues et boulevards sont à peu près nettoyés de leurs prostituées. Il est impossible de le nier. Montesquieu disait *vrai quand il* affirmait que les Républiques comportent plus de vertu que les monarchies. La Commune tente bravement une réforme que les philanthropes de Louis-Philippe et les Censeurs et Préfets de Police déclaraient absolument impossible, la suppression des maisons de tolérance.

L'éveil a été donné par des femmes. Le Comité de vigilance des citoyennes républicaines du XVIII° arrondissement, une dame russe parmi, a voté à l'unanimité une motion tendant à faire disparaître de la voie publique la prostitution, et la disparition immédiate des religieuses dans les hospices et prisons.

Les membres de la Commune, délégués au XI° arrondissement viennent d'ordonner :

« Les commissaires de police et gardes nationaux devront arrêter et mettre en détention les femmes de mœurs suspectes exerçant leur honteux métier sur la voie publique. Ils arrêteront aussi les ivrognes, qui, dans leur passion funeste, oublient et le respect d'eux-mêmes et leur devoir de citoyens. »

Et la municipalité du XI° fait afficher un placard par le-

quel il est interdit de tenir des maisons dites de prostitution. Celles qui existent actuellement seront fermées et mises sous scellés.

Dimanche, 14 mai.

« Pas de représailles ! pas de représailles ! nous écrions-nous du fond de notre cœur. Qu'on ne tue personne ! Mais en même temps, nous ne pouvons nous empêcher de murmurer entre les dents : Que Messieurs les assassins commencent !... Les récits de fédérés prisonniers que les Versaillais auraient massacrés persistent. Plusieurs de ces bruits sont peut-être controuvés, peut-être exagérés, ils m'émeuvent néanmoins et émeuvent la population : Écoutez : « Lorsque les Versaillais s'emparèrent du parc de Neuilly, le colonel commandant le 39ᵉ de ligne fit passer par les armes 18 prisonniers fédérés, jurant qu'il en ferait autant à tous les Parisiens qui lui tomberaient sous la main. »

« On a rapporté d'Asnières le cadavre d'un garde national, fusillé, les mains attachées derrière le dos... »

« Dans une attaque de nuit, à Vanves, 11 mai, à 4 heures du matin, le 22ᵉ bataillon, égaré par un guide plus brave qu'expérimenté, est tombé en plein dans les postes Versaillais. Pris entre deux murs et une barricade, il laissa huit blessés sur le terrain. Les blessés ont été achevés par les soldats du 64ᵉ de ligne, sauf un seul qui a eu le sang-froid nécessaire pour ne pas donner signe de vie... Une jeune femme, infirmière au bataillon, a été assassinée par ces misérables, tandis qu'elle donnait des soins à un blessé. Sa jeunesse, son dévouement, non plus que la croix de Genève qu'elle portait sur la poitrine, n'ont pu trouver grâce devant ces bandits. Ces faits sont attestés par tous les officiers de marche du 22ᵉ bataillon. Paris, le 11/5, signé le chef du 22ᵉ, Moron, 8 rue Pelletier. »

« Un citoyen du XIIIᵉ arrondissement, le nommé H... était obligé de se rendre à Versailles pour affaires urgentes. Il était dans sa voiture, accompagné de sa femme. A quelques mètres de Versailles, arrêté et fouillé par des argousins qui le trouvèrent porteurs d'un revolver, il fut fusillé séance tenante. Sa femme est aujourd'hui à moitié folle... »

Mais ce sont là des récits communeux. Voici une note envoyée de Versailles à l'Indépendance Belge... « Quant à l'état des esprits, il est toujours d'une incroyable excitation. Certes nous aurions toutes les violences à craindre du parti de la Commune. Mais nous avons aussi toutes les représailles à redouter du parti de l'Ordre. Je n'entends que gens parlant de fusiller par ci, de déporter par là, de *tels* ou *tels corps d'armée* qui *ne font pas* de prisonniers. Des officiers se vantaient hier d'avoir fait jeter à la Seine des insurgés blessés... »

Relisons :

... « Des officiers se vantaient hier d'avoir fait jeter dans la Seine des insurgés blessés... »

Lundi, 15 mai.

Avant-hier 13 mai, M. Jules Favre est venu présenter à la Chambre le traité de paix avec la Prusse que la France doit à ses soins ainsi qu'à ceux de M. de Bismarck.

Nous étudierons plus à loisir les modifications introduites, nous contemplerons dans ses détails ce monument de notre honte, de notre ineptie, des nos crimes et de notre immoralité, mais il faut aujourd'hui que notre esprit, rempli de dégoût, se nettoie des noires vapeurs de dépit, de vexation qu'y a soulevées l'artificieux discours de M. Favre ; il faut calmer ces soubresauts de haine et de colère qu'excite en notre âme cet empoisonneur public. Ce discours, je le sens dans mon cœur, c'est une préméditation d'assassinat, c'est l'égorgement de Paris qu'on achète.

La harangue entière de M. Favre n'est qu'un réquisitoire contre Paris : c'est la charge à fond du procureur général demandant une tête, celle de 2 millions d'hommes. De nos pauvres sœurs l'Alsace et la Lorraine, pas un mot, parce qu'il n'y a pas une seule pensée pour elles ; pas une parole de justice, d'équité, d'humanité n'est sortie de cette bouche, qui, semblable à celle du mauvais magicien de nos contes, vomit crapauds et vipères, crache des acides, et bave des flocons poisonneux. L'écume blanche, c'est le patelinage pour l'Allemagne, le rouge et le noir corrosifs, c'est le venin contre Paris. Ces pauvres Prussiens ont en effet durement aggravé les conditions du traité préliminaire, mais que vou-

lez-vous ! Ce bon M. de Bismarck ne pouvait faire autrement : les infâmes communeux l'ont mis dans l'obligation de veiller lui aussi au maintien de l'ordre en France et de la civilisation... Otez du discours de M. Favre le réquisitoire contre Paris, je ne sais pas trop ce qui en restera.

« L'Assemblée le sait, avant la fatale et criminelle insurrection du 18 mars, la France malgré ses malheurs pouvait ouvrir son cœur à l'espérance. De toutes parts nous venaient des témoignages d'intérêt, je pourrais même dire de respect. Nous pouvions espérer *dans un temps très court*, en exécutant la plupart de nos engagements, recouvrer la liberté de notre territoire, — l'Alsace et la Lorraine sont complètement effacées de cette mémoire — la liberté de notre travail, de notre action. (Donc M. de Bismarck ne vous a pas demandé un sou de trop).

« Malheureusement tout a été remis en question par les funestes événements de Paris. Il ne m'appartient pas de dire comment les dispositions de M. de Bismarck à notre égard ont été changées, vous le devinez. Dès ce moment, nous avons eu à lutter contre des pensées de défiance... On doutait de notre force. Il a fallu toute notre insistance pour conserver le douloureux mais précieux privilège de faire *nos affaires nous-mêmes* et de rétablir en France l'ordre et la paix qui ne refleuriront que par la ferme et sévère exécution des lois, c'est-à-dire le précieux privilège de prendre nous-mêmes Paris d'assaut en lieu et place des Prussiens et d'arroser de sang ces fleurs délicates de l'ordre et de la paix. *(Applaudissements et cris d'enthousiasme de l'Assemblée.)*

« Nous sommes parvenus à repousser ces défiances, mais cela n'a pas été sans angoisses. Très récemment encore, il était douteux de savoir si la paix serait maintenue... « Quoi, M. Favre vous seriez reparti en guerre, vous auriez réaffirmé que la France ne céderait ni un pouce de son territoire, ni une pierre de ses forteresses ? Quoi, M. le général Ducrot vous aurait répété *qu'il ne reviendrait que mort ou victorieux* ? Quoi, M. le général Trochu vous aurait de nouveau donné sa parole d'honneur que le gouverneur de Paris ne capitulerait jamais ? Quoi, cette immonde Assemblée se ruant à la paix comme porcs à l'auge, une colère patriotique l'aurait encore ameutée, on aurait trouvé une limite à

sa lâcheté et à son ignominie? Quoi, il serait vrai, M. Jules Favre?

« Je puis affirmer que M. le Chancelier d'Allemagne, quand il est venu à Francfort était inquiet lui-même des éventualités... Quels que fussent notre désir et notre effort, il ne nous a pas été possible de secouer la lourde chaîne que l'insurrection de Paris fait peser sur nous. La France doit le savoir : c'est aux criminels qui ont usurpé le pouvoir à Paris pour y donner le spectacle de l'assouvissement des plus détestables passions (*Très bien!*) qu'incombe la responsabilité de la prolongation et des aggravations des douleurs de la patrie. (*Formidables applaudissements*). Il était impossible en effet de méconnaître que par cette insurrection la situation de l'Allemagne était devenue difficile. L'Allemagne était obligée de prolonger son occupation, ses dépenses, l'éloignement de son armée.

« Quoique nous fussions parvenus à écarter de l'esprit de M. de Bismarck tout doute sur nos intentions... »

— Allons donc, est-ce que M. de Bismarck a jamais douté de votre lâcheté et de votre vilenie !

« Il ne nous a pas été possible de refuser à la Prusse une prolongation de son occupation correspondant au rétablissement de l'ordre en France. C'est là Messieurs, le triste, le douloureux tribut que nous payons à ces agitations civiles que nous n'avons pas pu désarmer par la raison. Mais nous en triomphons par la force. Car cette fois la force est la franchise du droit et nous ne reculerons devant aucune de ses nécessités! (*Applaudissements et trépignements*).

« Le traité préliminaire a donc été converti en traité définitif. En voici la teneur... »

. . . .

En présentant son traité à la ratification de l'Assemblée souveraine, maître Favre plaide les circonstances atténuantes : Le traité est notablement aggravé depuis les préliminaires comme vous allez voir, M. de Bismarck a encore exagéré ses prétentions qui ont pour nous force de loi. C'est la faute de l'insurrection. Paris nous coûte autant qu'une autre bataille perdue. Voyant que notre armée se dépense en efforts contre la garde nationale, M. de Bismarck doute de notre force, et par conséquent ce pauvre chance-

lier de l'Allemagne se voit dans l'obligation de nous imposer des conditions plus dures...

Maître Favre, votre plaidoirie est votre propre condamnation. Si M. le chancelier d'Allemagne vous traite plus durement parce que vous êtes affaibli par la guerre civile, M. le chancelier d'Allemagne aurait assurément adouci ses conditions si lors que vous vous êtes présenté, le 10 mai, pour le règlement définitif, vous aviez fortifié la France par l'apaisement de la guerre civile. Vous savez que la Prusse n'a cessé de prendre ses précautions, même contre vous, de peur que la réconciliation de l'armée et de la garde nationale, de Paris et de la province, de la bourgeoisie et du prolétariat ne fissent de nouveau une France forte et puissante, capable au moins de discuter le traité de paix et d'exiger que, parce que M. de Bismarck a gagné, il ne triche pas au jeu pour cela, et qu'il n'ajoute pas le poids de son épée et de son insolence dans la balance qui outrepèse notre honte et notre infamie. Avant d'aller à Francfort, que n'êtes-vous passé par Paris, maître Favre, porteur d'un message de Versailles : « Commune, tu détiens Paris ; moi, l'Assemblée, je détiens la province. Le traité qui va être signé engage tant Paris que la province, va engager cette génération et peut-être celles qui suivront, que nos canons se taisent au moins pendant les négociations, que l'infernal charivari de la guerre civile ne couvre pas la voix de nos députés à la Conférence... » Certes M. de Bismarck n'eût pas alors haussé ses exigences, car la Commune eût volontiers signé la trêve. cent mille gardes nationaux eussent déposé leur fusil avec enthousiasme et la guerre serait devenue *la paix nationale* et *internationale*.

Mais pareilles idées n'entrent pas dans vos cœurs, maître Favre, M. Thiers, et vous. gens de l'Assemblée, de l'Assemblée qui n'a su faire avec l'étranger vainqueur qu'une paix sans dignité et qu'une guerre à outrance aux concitoyens. Malheureux ! si la France périt, vous aurez été les artisans de sa ruine. L'histoire vous flétrira, la postérité justicière vous exécrera !

Lundi, 15 mai.

Le Comité de Salut Public,

« Considérant que, ne pouvant vaincre par la force la

population de Paris, assiégée depuis plus de 40 jours, le Gouvernement de Versailles cherche à introduire parmi elle des agents secrets et des traîtres, arrête :

« Tout citoyen devra être muni d'une carte d'identité contenant ses noms, prénoms, domicile, profession, etc. Tout individu non porteur de sa carte sera provisoirement arrêté. L'exhibition de la carte d'identité pourra être requise par tout garde national ».

L'arrêté excite une vive émotion, en premier lieu à cause de la mesure qu'il ordonne, en second lieu, à cause du motif indiqué.

L'obligation faite à chaque citoyen d'être toujours muni de papiers constatant son identité soulève de vifs murmures parmi nos libéraux et pseudo-libéraux, qui crient bruyamment à la terreur et à la tyrannie, et même aussi parmi des républicains très sincères. Quant à nous, le décret ne nous semble nullement exorbitant, vu la gravité des circonstances. Paris est affligé par une armée de cent cinquante mille hommes, qui, chaque jour et chaque nuit, l'attaquent ou la peuvent attaquer par dix points différents, les cent cinquante mille Versaillais du dedans, car, malgré sa supériorité écrasante dans l'enceinte de nos murs, la Commune est cependant menacée par une grosse armée installée dans la place, telle est la situation. Et dans ces terribles conjectures, on ne prendrait pas des précautions sérieuses, si possible! Le fait est que rien ne prouve mieux la douceur du régime auquel nous a astreints la Commune, c'est que depuis quarante jours de siège, aucune mesure de ce genre n'avait été prise. Toute femme entre dans Paris et en sort sans difficulté, tous les garçons, tous les hommes au-delà de 40 ans, tous ceux qui sont employés dans quelque service public, tous ceux qui travaillent ou prétendent travailler dans le commerce des subsistances. Parmi eux combien d'agents de Versailles, combien de soldats déguisés peut-être! On exige une carte d'identité, la mesure n'est certes pas trop sévère, malheureusement, elle n'est que d'une faible garantie : car les cartes d'identité se passent ou se prêtent, se vendent même avec la plus grande facilité. On ne semble pas prévoir l'impossibilité dans laquelle se trouveraient tous les citoyens qui ne font pas partie de la garde nationale, de se faire délivrer immédiatement leur carte, c'est une maladresse

qui rend l'arrêté provisoirement inexécutable, raison de plus pour lui épargner les furieuses critiques des libéraux.

Quant à l'incident qui a donné lieu au décret, il est encore enveloppé de mystère. Les journaux nous apprennent seulement que hier, dans l'après-midi, on a arrêté trois faux gardes nationaux qui, cheminant par les égouts, devaient déboucher à la caserne des Minimes où l'on détient avec leurs femmes, sans leur faire aucun mal, des gendarmes et sergents de ville faits prisonniers ou gardés en otages. Cette nuit, un autre soi-disant garde national est encore très malencontreusement apparu hors d'un égout. On doit les explorer très soigneusement ces égouts.

Depuis les affaires d'Issy et du Moulin Saquet, et quelques autres assez embrouillées, la trahison est dans l'air. Çà et là on découvre des dépôts d'armes, d'uniformes et de brassards tricolores, des canons sont encloués, on ne sait par qui. On dit Paris inondé d'*espions*, et les boulevards parsemés de figures que les uns ou les autres se rappellent vaguement avoir entrevues à Versailles. Hier, à la grille du Luxembourg, j'avisai dans un groupe auquel il débitait des menteries, un courtaud de sacristie, avec les mots d'épicier en articles de sainteté écrits sur son front. Bobêche et finassier, il projetait des œillades sournoises, cherchant un compère. Son regard se heurta au mien, une minute après, le cafard avait disparu.

La plus forte alarme a été donnée par une proclamation du Comité de Salut Public, affichée il y a deux ou trois jours. Elle m'a mis en colère. Les traîtres sont moins dangereux que de pareils maladroits.

Au peuple de Paris.

Citoyens,

La Commune et la République viennent d'échapper à un péril mortel.

La trahison s'était glissée dans nos rangs. Désespérant de vaincre Paris par les armes, la réaction avait tenté de désorganiser nos forces par la corruption. Son or, jeté à pleines mains, avait trouvé jusque parmi nous des consciences à acheter.

L'abandon du fort d'Issy, annoncé dans une affiche impie

par le misérable qui l'a livré, n'était que le premier acte du drame : une insurrection monarchique à l'intérieur, coïncidant avec la livraison d'une de nos portes, devait le suivre et nous plonger au fond de l'abîme.

Mais cette fois encore, la victoire reste au droit.

Tous les fils de la trame ténébreuse dans lesquels la révolution devait se trouver prise, sont, à l'heure présente, entre nos mains.

La plupart des coupables sont arrêtés.

Si leur crime est effroyable, leur châtiment sera exemplaire. La cour martiale siége en permanence. Justice sera faite.

Citoyens,

La révolution ne peut être vaincue, elle ne le sera pas.

Mais s'il faut montrer au monarchisme que la Commune est prête à tout plutôt que de voir le drapeau rouge brisé entre ses mains, il faut aussi que le peuple sache bien que de lui, de lui seul, de sa vigilance, de son énergie, de son union dépend le succès définitif.

Ce que la réaction n'a pu faire hier, demain elle va le tenter encore.

Que tous les yeux soient ouverts sur ses agissements.

Que tous les bras soient prêts à frapper impitoyablement les traîtres. Que toutes les forces vives de la révolution se groupent pour l'effort suprême, et alors, alors seulement, le triomphe est assuré.

A l'Hôtel de Ville, le 12 mai 1871.

Le Comité de Salut Public,

ANT. ARNAUD, EUDES, F. GAMBON, G. RANVIER.

Lundi, 16 mai.

Je l'ai vu tomber le « monument deux fois impérissable, fait de gloire et d'airain ». Je l'ai vu tomber, la colonne Vendôme, symbole de la dynastie Bonapartiste, glorification de l'Empire, hochet du chauvinisme.

Ah ! qu'on est fier d'être Français, quand on regarde la colonne !

Maintenant qu'il n'aura plus la colonne à regarder, le Français ne sera plus si fier, et ce sera tant mieux!

« Attendu, avait dit la Commune, que la présence de la colonne Vendôme est une insulte perpétuelle à l'humanité et la négation de la fraternité des peuples, la colonne sera démolie! » Posé en ces termes, le décret de la Commune était indiscutable ; il fallait que la colonne tombât devant la République Universelle.

En province, le décret avait soulevé de terribles clameurs. Au dire de tous les ratapoils et de toutes les vieilles culottes de peau, Paris, privé de sa colonne, à laquelle affluaient jadis, le 5 mai, les Vieux de la Vieille Armée, n'était plus qu'une Mecque sans Casbah, qu'une Jérusalem sans Temple de Salomon, qu'une Moscou sans Kremlin... La Vieille France de la « Grande Nation », de la « Gloire et de la Victoire », n'est pas encore tout à fait morte, comme il serait raisonnable de l'espérer; en s'obstinant à regarder Austerlitz et Iéna, elle pouvait réussir à oublier Sedan ; en fredonnant quelques flonflons du gaudrioleux Béranger, elle pouvait chasser des remords de Napoléon III.

On ne se doutait pas combien la province tient à sa colonne. On eût dit que cette asperge était le rejeton de la plante rurale, apparaissant soudainement au centre de Paris. Et la province, qui criait naguère sur tous les tons : « Que nous importe Paris? » a réclamé tout à coup : « Mais Paris, c'est la concentration même de la province, et tout ce que possède Paris nous appartient. La colonne, c'est notre plus belle page d'histoire, et nul n'a le droit de nous la déchirer. Et de plus, c'est une magnifique œuvre d'art; à preuve que c'est une contrefaçon de la colonne Trajane. » Je sais des habitants des départements qui se sont risqués dans cet horrible Paris pour contempler encore une fois la colonne.

Ici, les défenseurs de cet objet étaient bien plus modérés dans leurs arguments : ils alléguaient pour la plupart qu'à moins de vouloir ressembler à un de ces ennuyeux villages de quatre à cinq cent mille âmes aux Etats-Unis, Paris ne doit pas, à chaque révolution, se divertir des monuments de l'époque antérieure. Ils alléguaient cette merveille de Florence qui est devenue le plus beau et le plus complet musée archéologique, grâce au soin pieux avec lequel on

conserve, on restaure, on gratte et on époussette les vieilles pierres... Mais Paris, répondait-on, veut faire de l'histoire et non pas seulement en conserver les débris. Paris ne veut point parmi les nations remplir le rôle de ces héritiers de grandes maisons nobles, à Rome, à Venise, à Florence, à Madrid, héritiers fainéants, qui passent leur temps à montrer les galeries collectionnées par leurs ancêtres, et gagnent des piécettes en se déguisant en cicérones.

Celui qui écrit ces lignes, comprenant la nécessité qu'il y a pour un peuple de continuer son histoire et de briser quelquefois avec elle, avait proposé de transformer la colonne Vendôme en poteau d'infamie, de la briser par le milieu, et d'y attacher un énorme poteau de bronze :

Dynastie des Bonaparte
18 Brumaire et 2 Décembre
Austerlitz et Waterloo, Iéna et Sedan.

Mais il fut répondu, à tort ou à raison, je ne sais, que les piloris sont infamants, et par conséquent infâmes, qu'une nation n'a pas le droit de se mettre elle-même au carcan et qu'il est contraire à la morale publique d'attrister le regard de l'honnête homme qui passe, par l'exhibition du malfaiteur ou des témoignages de son crime.

Soit! N'insistons pas. La Commune a parlé, elle a libellé son décret au nom de la Fraternité Universelle, principe nouveau en face de la vieille histoire, principe supérieur à celui du châtiment et de l'expiation. Tombe donc la colonne! Tombe donc l'idole du plus grand malfaiteur du siècle! Déblayons, nettoyons.

La foule était énorme, elle stationnait sur la place et aux alentours de la place, depuis plusieurs jours, dans l'attente de l'événement. La colonne avait été sciée obliquement au ras du piédestal, au-dessous duquel on avait creusé la terre par devant, remplaçant la terre par des étais. Des cordes passées au cou du faux-bonhomme de bronze s'enroulaient autour de cabestans. A cinq heures trente-cinq minutes du soir, à un simple coup de sifflet, sans aucun coup de canon, les cabestans tournent, les étais tombent, la statue remue lentement, comme stupéfaite, elle s'incline en

arrière en regardant le ciel bleu. Patatras ! elle gît dans un fumier, profond de vingt à trente pieds, elle est tombée plus bas que le fumier et s'enfonce à travers le bitume. En l'air déjà, la colonne s'était cassée, la tête du parjure était séparée du tronc, le bras du meurtrier était coupé, la main qui tenait la Victoire était brisée.

« Vive la République Universelle ! » crie-t-on de tous côtés. On s'approche, on entre dans le nuage de poussière. « Comment ! la croûte de bronze était si mince ! Comment, ce faux empereur romain qu'on croyait si grand, était aussi petit que ça ! Et de près, que sa figure est vilaine et laide ! Il lui valait bien la peine de se déshabiller de sa redingote grise, de ses bottes et de son petit chapeau, pour se mettre en chemise et caleçon, manière d'indiquer qu'il entrait dans son apothéose, et qu'il ne daignait pas rester simple empereur des Français, mais qu'il voulait être sinon Dieu, du moins empereur du monde entier. Voilà ce qui l'a perdu, voilà pourquoi on lui piétine dessus, et voilà comment on lui crache maintenant à la figure !

M'en allant, je rencontre le correspondant d'un journal allemand, il arrivait essoufflé. C'était un ancien ami. Je m'attendais à ce qu'il me féliciterait, l'idole de l'*Erzfeind* ne venait-elle pas de tomber, renversée de nos propres mains. Il était dépité : « Vous attentez aux droits historiques ! »

En réfléchissant, je finis par comprendre qu'en mettant de côté Austerlitz et Iéna, on ôtait par cela même quelque importance à Sedan, la contrepartie de ces deux batailles. N'importe, viendra le jour, espérons-le, où, grâce à la fraternité des nations, la France et l'Allemagne de l'avenir ne seront pas plus fières ou chagrines de leurs conquêtes ou défaites, que la France d'aujourd'hui n'est fière ou chagrine des péripéties diverses de la lutte épique et séculaire entre l'Aquitaine et la Lorraine.

La chute de la colonne Vendôme, c'est l'arrachement de l'idée napoléonienne du cœur de la France. Je ne sais si on la rehissera jamais sur son piédestal, si on rafistolera ce vieux bronze comme les gagne-petit raccommodent les soupières cassées, mais je sais que le coup qui brise l'idole est mortel pour le dieu. Je ne sais pas si, fragiles éphémères voletant pendant trente, quarante ou cinquante

années d'un brin d'herbe à quelques bouts de roseau, nous entrerons dans le monde nouveau... Mais je sais que décidément l'instinct a pris forme dans la conscience du peuple, qui après avoir vu les hontes, les crimes et les horreurs des champs de bataille, aspire maintenant au jour heureux de la Paix universelle et de la Fraternité internationale.

Mercredi, 17 mai.

A Versailles, quelques instants avant que M. Favre présentât à l'Assemblée son traité de paix, un zouave du pape proposait à l'Assemblée d'ordonner des prières dans toute la France pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligent.

Cela semble naïf et serait presque touchant, si c'était sincère. Avant d'implorer l'Eternel qu'il fasse un miracle pour en finir avec la guerre civile, on pourrait essayer de ne plus la continuer et, pour mettre un terme aux maux qui nous affligent, on pourrait écouter avec bienveillance les francs-maçons, les syndicats du commerce, les délégués de la Ligue d'Union, les représentants et les adresses de tant de conseils municipaux. Mais Versailles ne comprend qu'une seule manière d'en finir avec la guerre civile, c'est de forcer la porte de Paris avec obus et pétards et de lancer dans ses rues des régiments d'infanterie, des escadrons de cavalerie, sabre dégaîné.

Un de nos généraux a appuyé la motion par une petite oraison acquise à l'histoire : « Messieurs, tout à l'heure, un jeune et brave soldat mutilé est monté à la tribune, demandant que des prières publiques aient lieu pour la cessation de nos maux. Savez-vous, Messieurs, comment nous sommes appelés dans les livres d'éducation des pays étrangers ? : « La nation impie ! » (Mouvements divers.) Laissez-moi continuer, je vous prie, Messieurs. Dans un grand pays, au delà de l'Océan, dans une grande République, on n'ouvre jamais un congrès sans invoquer le secours de Dieu. Il n'arrive jamais un malheur sans que le Président demande des prières et des jeûnes. (Rumeurs). Nous sommes la seule nation qui n'agisse pas ainsi... Je demande l'urgence pour la proposition. Nous faisons attendre Dieu. »

On a trouvé bien exigeant le général de sacristie. Paris a encore dans l'estomac les cinq mois du jeûne prussien, et M. Thiers fait encore tout son possible pour arrêter nos approvisionnements. Néanmoins l'idée méritait d'être prise en considération. Il y a trois partis dans les bureaux : les radicaux plus ou moins athées, les loyaux cléricaux, et enfin l'opposition constitutionnelle. Ce sont les parlementaires qui se sont opposés le plus fortement au projet, qui a été adopté hier par plus de 400 voix contre une centaine d'abstentions. Il n'y aura pas de jeûne, mais simplement des prières, et pas immédiates, car Dieu peut attendre, mais la Prusse ne veut pas attendre. C'est ce que vient de dire le pieux M. Favre. « Nous sommes au 17, le traité doit être ratifié le 20 ; si le 21, il ne porte pas votre signature, gare ! « Nous ne devons pas faire attendre... il allait ajouter l'empereur Guillaume », mais les murmures lui ont rappelé qu'il parlait dans le palais de Louis XIV.

Mercredi, 17 mai.

Vers les six heures du soir, j'étais au Ministère de l'Instruction publique, écrivant une lettre. Tout d'un coup, la table tremble sous ma main, les meubles dansent, glaces et vitres cassent, la détonation est assourdissante... — « Qu'est-ce ? — Une explosion, évidemment, quelque fort qui a sauté. »

Nous courons à une fenêtre du second étage. Un champignon avait jailli du sol jusqu'au zénith. La tige, haute de quelques centaines de mètres, un à deux kilomètres, disparut rapidement, il ne resta que le chapeau formant voûte et dont les lamelles latérales allaient s'élargissant en spires et volutes. Bientôt le météore prit l'aspect d'une méduse immense, d'un corps rose doré, développant dans les profondeurs des cieux azurés de prodigieux suçoirs, d'énormes tentacules blanches tournant et tourbillonnant sur elles-mêmes.

C'était la Mort qui planait sur Paris. Ces nuées blanches aux nuances orangées, c'était l'explosion de quelques millions de cartouches et de milliers de boîtes à mitrailles, c'était un ouragan crevant en grêle de fer et de plomb. Plus de doute, c'est la poudrière du Champ-de-Mars, la cartoucherie dans l'avenue Rapp qui ont sauté.

Courons au désastre !

Sur l'esplanade des Invalides, nous rencontrons une masse hurlante. Au milieu, plusieurs gardes nationaux poussant en avant par le corps et les épaules un malheureux, pâle et hagard, muet, furieux, impuissant : sous sa chevelure rouge, la nuque était sanglante des griffes qui l'avaient saisie. On marchait vers un mur blanc. « C'est là, criait-on, c'est là qu'il sera fusillé ! » Arrive un officier. Il est à cheval. Il s'enquiert... Je parviens à lui glisser un mot : « Innocent ou coupable, il faut que cet homme soit interrogé sérieusement. » L'officier était déjà de cet avis, et l'on se dirige vers le Ministère de la Guerre.

Arrivée aux grilles, la foule ne lâche sa victime qu'avec une sorte de rage : « Vous verrez qu'ils le feront échapper comme tous les autres ! » Je faillis me faire un mauvais parti en plaidant la nécessité d'un interrogatoire ; on m'accusait déjà d'être complice. Et l'on criait : « Il faut qu'on nous fusille des otages, des otages sérieux ! »

De noirs tourbillons de fumée nous guident vers le lieu du sinistre. La chaussée, les trottoirs se jonchent de verres, de débris. Nous rencontrons des malades de l'hôpital du Gros-Caillou, en bonnets de nuit, en robe de chambre, des hommes sans pantalon, des femmes en simple jupe, ils sont jaunes, dévastés. Des blessés s'enfuient clopin-clopant, sur des béquilles ; sur des brancards on transporte des masses sanguinolentes ; entre des manteaux et des matelas on distingue vaguement des formes humaines. Voici un vieillard : nous enveloppons d'un mouchoir sa tête trouée. Une pauvresse frissonne de tous ses membres, sa mâchoire claque de frayeur, elle se tient debout néanmoins, de la tempe et des joues, le sang ruisselle sur sa robe déchirée. Une femme est assise sur le trottoir, rouge, effarée, muette, dans tout ce tumulte elle ne voit rien, n'entend rien, elle est folle. On a vu passer une échevelée, emportant dans ses bras le corps sanglant et noir de sa petite fille ; un enfant de cinq ans se traînait accroché à sa jupe, elle allait criant : « Mon mari ! mon mari ! » et tomba évanouie. Une autre s'est jetée par la fenêtre, — tuée raide.

Déménagement partout. Un homme emporte un enfant à chaque bras, un troisième sur le dos. Serins et étourneaux

sont transbordés dans des cages, une vieille s'est chargée d'un globe de verre renfermant une couronne d'oranger sur un velours rouge.

Nous passons devant l'hôpital du Gros-Caillou, les fenêtres sont défoncées, les lits sont désertés. Dans la chapelle, un fouillis de choses renversées, plâtras et débris, jusqu'aux barres des fenêtres qui sont tordues et descellées. Nous sommes enfin au lieu du sinistre. Le sol est jonché comme de crottins d'un parc à brebis, ce sont des balles, le terrain en est noirci.

Ce qui fut la cartoucherie s'étend devant nos yeux, champ nu et fumant, solfatare de plusieurs hectares d'étendue. Les pompes accouraient au galop, des chaînes s'étaient organisées, une multitude grossissante travaillait au sauvetage, qui, au début surtout, était encore héroïque. L'incendie faisait exploser des cartouches encore intactes, il fallait noyer encore bien des poudres. Allons-y comme les autres, allons-y !

Quelques instants après je me trouvai à mon tour tenant le tube de cuir, aveuglé par la vapeur, ne distinguant aucun objet à trois pas, ne voyant que l'amas de cartouches fumantes sur lesquelles je me tenais et les entendant crépiter dans les alentours. Au Vésuve, immergé dans les fumées du cratère, j'avais éprouvé des sensations analogues.

Les arbres de la promenade sont effeuillés, cassés ou ébranchés; dans leurs rameaux ont été lancées des plaques de tôle, du plomb en fusion qui s'est figé en dentelures. Des trottoirs de granit sont fendus et brisés, la pierre, chaude encore, s'effrite dans la main. Sous le poids des balles, les toits se sont effondrés, l'air comprimé a crevé les parois de planches, lézardé les murailles. La cité ouvrière, un des titres de gloire de l'empereur Napoléon III, construite pour l'Exposition universelle, ébranlée du faîte aux fondements, a été abandonnée. Sur la façade, au quatrième étage, un cadavre projeté s'est empreint en une large tache noire. Par dessus le bâtiment, des bras, des jambes, des torses ont été lancés à deux ou trois cents mètres de là. J'ai piétiné pendant mon travail sur une flaque de sang : il y avait eu une écurie en cet endroit. L'explosion a produit des effets étranges. Des personnes

qui se croisaient sur le Champ de Mars sont tombées et restées évanouies ou paralysées pendant une demi-heure. Des chevaux se sont abattus et relevés pour retomber encore.

Environ cent cinquante baraquements ont été détruits, mis en pièces ou démolis. Néanmoins tous les hangars de la cartoucherie n'ont pas été atteints, le désastre n'a pas été complet ; mais la dévastation est énorme, inimaginable, c'est une de ces choses qu'on regarde et qu'on analyse tout comme on examine quand on est la proie d'un cauchemar ou d'une hallucination funeste.

Combien ont péri? C'est ce qu'on ne sait pas, ce qu'on ne saura jamais.

D'un poste de gardes nationaux, on n'a pu retrouver la moindre trace. Si pour une cause qui restera un mystère, des centaines d'ouvrières qui travaillaient à la capsulerie n'avaient été congédiées une demi-heure avant l'heure ordinaire de sortie, heure de l'explosion, le malheur eût été plus affreux encore. On évalue généralement le nombre des morts à une centaine.

— Et la cause? la cause?

M'est avis que c'est un accident. Mais le peuple y veut voir une trahison. Il dit que les religieuses du Gros Caillou ont été prévenues, ainsi que telles et telles personnes. Il rappelle qu'hier une petite poudrière a éclaté à peu près dans les mêmes circonstances à Clignancourt ; il y a quatre ou cinq jours une autre près de la Bièvre. Les explosions ont lieu dans les derniers huit jours demandé par M. Thiers à l'Assemblée de Versailles pour réduire Paris et le forcer à se rendre sans conditions.

Quoi qu'il en soit la garde nationale est furieuse, la population, exaspérée, crie vengeance. Encore une ou deux journées de ce genre, et les massacres de septembre redeviennent possibles.

Si ces explosions ne sont pas le fait d'accidents et sont réellement des moyens psychologiques employés par M. Thiers, M. Thiers joue un jeu bien dangereux. Loin de baisser la tête, le peuple la relève avec fureur.

Le *Mot d'Ordre* de Rochefort, dépassé, dépaysé, démoralisé depuis longtemps, n'est qu'un faible écho de l'indignation des masses quand il s'écrie:

« Désespérant de nous vaincre par le courage, de nous écraser avec leur artillerie, de nous brûler avec leurs bombes, ils paient à prix d'or des assassins, des espions de tous rangs pour corrompre ou assassiner nos chefs, effrayer ou acheter nos soldats. Enfin quand rien ne leur a réussi, que l'heure suprême est arrivée, ils font sauter des quartiers de la capitale tout entiers, pour anéantir nos provisions de guerre et nous mettre dans l'impossibilité de lutter, en cas probable d'une attaque nocturne. »

Par suite la Commune a invité son Procureur et le délégué de la justice à mettre à exécution la loi concernant les otages. Voilà donc Monseigneur de Paris et le sénateur Bonjean tenus pour responsables.

N'étant pas catholique, ces façons de vicariat, et ces procédés d'expiation nous répugnent et nous révoltent. Et, malgré les clameurs populaires, nous croyons que l'exécution *ab irato* de ces deux grands dignitaires de l'Eglise et de l'Empire serait une grosse faute politique, surtout venant après une instruction sommaire, comme toutes celles qui se font en cour martiale, après une instruction qui n'emporterait pas dix fois la conviction avec elle.

Mercredi 17 mai.

Après le fort d'Issy, voici le fort de Vanves que nous sommes obligés d'évacuer définitivement. Evacué avant-hier, Vanves n'a été occupé par les Versaillais qu'hier. M. le Marquis de Galliffet, celui-là même qui a fusillé Flourens et des gardes nationaux prisonniers, s'empresse d'annoncer au monde qu'il a pris la forteresse de haute lutte, mais qu'il n'y a trouvé que quelques canons et quelques ivrognes. Quelques ivrognes sans doute, qui depuis 45 jours tiennent la tête à « la plus belle armée du monde. »

A vrai dire, Vanves et Issy ont été pris quand ils n'existaient plus, mais comme les villages tout autour ne sont pas encore démolis par le canon, les fédérés s'y sont barricadés, ainsi qu'à Montrouge, et s'y battent de maison en maison avec le même acharnement qu'à Neuilly et à Levallois.

Les quartiers d'Auteuil et de Passy sont devenus abso-

ment inhabitables sous les obus du plus fort calibre que font grêler sur eux Montretout et le Mont-Valérien.

On a observé que la canonnade dure journellement depuis le lever du soleil jusqu'à la nuit; puis, après deux heures de calme relatif, reprend à dix heures du soir jusqu'au matin. Vingt-deux heures de bombardement sur vingt-quatre. O charmantes journées du riant mois de mai !

Mais l'effroi du bombardement est peu de chose à côté de l'horreur des combats corps à corps.

Au Couvent des Oiseaux, on s'est entredéchiré, deux cent cinquante lions contre trois cents tigres. Les détails sont épouvantables. L'avant-veille au parc des Oiseaux (quel gracieux nom !) les fédérés chassent d'une barricade des ruraux; emportés par la furie, il les poursuivent jusque dans leurs retranchements. De ces retranchements sort une troupe de Versaillais qui chargent à la baïonnette. Les Parisiens acceptent la lutte inégale, mais, écrasés par le nombre, ils s'affaissent sous une pluie de balles, ils finissent par se replier faute de renforts.

A leur tour, enivrés par ce succès, les lignards poursuivent les gardes nationaux et leur pointe en avant fut si vigoureuse qu'ils se trouvèrent sans le savoir en présence de deux bataillons communeux qui, les prenant à revers, les enveloppèrent et déchargèrent sur eux leurs armes presqu'à bout portant; il y eut là un effroyable pêle-mêle. Il faisait nuit, et dans l'obscurité augmentée par la fumée de la poudre, ni fédérés ni ruraux ne se reconnaissaient plus. On s'entrefusilla, on s'entrelarda de coups, on ne se retira qu'après s'être aperçu que chacun frappait sur ses amis autant que sur ses ennemis.

Ce Parc des Oiseaux, ces hommes s'entr'égorgeant dans la nuit, voilà bien l'image de la France !

Jeudi, 18 mai.

On se plaignait que la Commune fût tellement dépourvue d'homogénéité qu'elle n'ait pu s'articuler en majorité et en minorité, comme le sont tous les corps politiques qui s'organisent. Ce fractionnement s'est fait à la fin, mais brutalement et prenant immédiatement la forme extrême de la scission. La minorité, composée des hommes qui ne sont

pas les moins sympathiques et réputés les moins intelligents de la Commune, a publié avant hier un manifeste annonçant que chacun de ses membres, rompant la solidarité avec la majorité, se retirait dans son arrondissement et se claquemurait dans l'administration de la mairie. La raison alléguée était que, par l'institution du fameux Comité de Salut Public, la Commune avait virtuellement donné sa démission entre les mains du Comité Central. La raison réelle était l'échec subi par la minorité dans le choix des membres de ce Comité et la révocation de la commission militaire sortie de ses rangs.

Cette manœuvre n'était pas très adroite, cette retraite pas très glorieuse; elle pouvait même être fatale, non seulement à la majorité mais à la Commune entière.

La majorité n'hésita pas un instant et, par une note publique également, elle convoqua une séance extraordinaire pour le lendemain. Appel nominal devait être fait de tous les membres, et gare aux absents !

Intimidée, la minorité obéit à la sommation; tête basse, elle rentra par la petite porte, et reçut humblement la rude semonce qu'on ne lui ménagea pas. L'honneur de personne n'a gagné à cet incident qui est fâcheux autant qu'une grosse perte de guerre. Les plus favorables à la Commune ne peuvent s'empêcher d'avouer qu'un Gouvernement qui agit de la sorte n'est pas à la hauteur de la situation.

Une autre preuve que la Commune patauge misérablement, c'est qu'elle trouve le temps de discuter des propositions comme celles-ci :

Tous les citoyens âgés de dix-huit ans et toutes les citoyennes âgées de seize ans, qui déclareront devant le magistrat municipal qu'ils veulent s'unir par les liens du mariage, seront unis à la condition qu'ils déclareront n'être pas déjà mariés, ni parents jusqu'au degré qui est un empêchement légal. Ils sont dispensés de toute autre formalité, leurs enfants seront reconnus légitimes.

Tous les enfants naturels non reconnus sont adoptés par la Commune et légitimés.

Et encore :

Les titres de noblesse, armoiries, livrées, privilèges nobiliaires, et toutes distinctions honorifiques sont abolis. Les pensions, rentes, apanages et afférents sont supprimés.

Les majorats de tout genre sont abolis, les rentes, pensions et privilèges en dépendant sont abolis, etc.

Ce n'est pas que ces projets de décrets fussent mauvais pour la plupart, mais la Commune à tort de vouloir effectuer toutes les réformes possibles et de ne rien laisser à faire à la France. Il faut avoir l'esprit merveilleusement dégagé des sanglantes luttes à Vaugirard, à Montrouge et aux Oiseaux, pour se préoccuper déjà de l'état civil des enfants issus de mariages entre de grands enfants de dix-huit et de seize ans.

En recevant la dépêche au sujet de l'explosion, avenue Rapp : « C'est de la trahison, s'écrie Billioray, rentrant avec des nouvelles, et vous discutez ! « On a arrêté le traître qu'à mis le feu... »

Le citoyen Urbain présente à la Commune un rapport :

Le chef d'Etat-major de la 7e légion porte à la connaissance de la commission militaire les faits suivants :

« Le lieutenant Eutin a été, aujourd'hui, par nous envoyé comme parlementaire au fort de Vauves et aux alentours pour, accompagné du docteur Leblond et de l'infirmier Labrune, chercher à ramener les morts et les blessés que notre légion a laissés en évacuant ce fort.

« Arrivés à la limite de nos grands gardes, ils ont rencontré un commandant à la tête de ses hommes, qui leur a serré la main et leur a dit adieu, leur affirmant qu'il ne croirait pas dire vrai en leur disant au revoir.

« Et à l'appui de ce dire, le commandant a ajouté :

« Ce matin, dans la plaine, jai vu à l'aide de ma longue-vue un blessé abandonné ; immédiatement j'ai envoyé une femme attachée à l'ambulance, qui, portant un brassard et munie de papiers en règle, a courageusement été soigner ce blessé.

« A peine arrivée sur l'emplacement où se trouvait ce garde, elle a été saisie par cinq Versaillais qui, sans que nous puissions lui porter secours, l'ont outragée et, séance tenante, l'ont fusillée sur place.

« Malgré ces dires, le lieutenant Eutin accompagné du major et de l'infirmer susnommés, a poussé en avant, précédé d'un trompette et d'un drapeau blanc, ainsi que du drapeau de la Société de Genève.

« A vingt mètres de la barricade, une fusillade bien nourrie

les a accueillis. Le lieutenant croyant à une méprise a continué de marcher en avant : un second feu de peloton leur a prouvé la triste réalité de cette violation des usages parlementaires et du droit des gens chez les peuples civilisés; une troisième fusillade a seule pu les faire rétrograder.

« Il a dû revenir, laissant au pouvoir des Versaillais dix-neuf morts, soixante-dix blessés ».

(Salut Public, 20/5).

Sitôt le rapport lu, le citoyen Urbain s'écrie :

« Je demande soit à la Commune, soit au Comité de Salut Public, de décider que dix des otages que nous tenons en mains soient fusillés dans les 24 heures en représailles du meurtre de la cantinière et de notre parlementaire accueilli par la fusillade, au mépris du Droit des gens, je demande que cinq de ces otages soient fusillés solennellement, à l'intérieur de Paris, devant une délégation de tous les bataillons et que les cinq autres soient fusillés aux avant-postes devant les gardes témoins de l'assassinat. »

Le citoyen J. B. Clément : « J'appuie la proposition Urbain. Les nôtres, détenus à Versailles sont excessivement maltraités. On leur donne très peu de pain et d'eau. On débite des infamies sur leur compte. On les frappe à coups de crosse : il faut en finir! »

Une discussion s'ensuit, et, fort heureusement, on renvoie à plus ample informé la résolution à prendre.

L'exemple cité par Urbain n'est pas le seul qu'on raconte et qu'on croie. Par le temps qui court, plus les choses sont horribles, plus elles rencontrent facile créance. Si M. Thiers voulait déclarer seulement que les procédés entre Versaillais et Parisiens ne doivent pas être plus hideux et plus atroces qu'ils ne l'étaient naguère entre Français et Prussiens, il ferait un pas vers la conciliation dont tous les cœurs humains lui tiendraient compte. Mais non! Tandis que le peuple ici, ahuri par l'effroyable vacarme de la canonnade et du bombardement, exaspéré par l'explosion des capsuleries et cartoucheries, entrevoit dans son imagination troublée quelques traîtres qui se glissent dans l'ombre, déterrent quelques fils électriques, font partir une allumette... Et voilà Paris tout entier,

qui jaillit dans les airs, nouveau Vésuve, éclatant en flammes et écrasant deux millions d'hommes sous une grêle de ferrailles et de pierres de taille, tandis que les fumées de poudre nous enivrent et que les vapeurs de soufre nous empoisonnent, il semblerait que Versailles ait juré de nous pousser à bout, et de faire périr Monseigneur Darboy et les quatre à cinq cents répondants entassés dans les prisons de la Commune.

Jeudi 18 mai.

Ce n'était point de la parade... ce n'était point une démonstration vaine que la Fédération des Francs-Maçons et corporations ouvrières s'engageant à prendre les armes pour la défense de Paris. Dans les bataillons qui marchent au combat, sur les cercueils qui en reviennent, les insignes du Grand-Orient et du Compagnonnage ne manquent certes pas. Ce matin je lisais une annonce :

« Enterrement civil.

« Les francs-maçons et compagnons fédérés sont invités à l'enterrement civil du citoyen Faretête Charles, compagnon Passant, charpentier, mort en combattant. »

Je ne sais si c'est le cortège du compagnon Passant que, pendant un quart d'heure, j'ai regardé défiler le long de la rue Richelieu, mais ce n'était point un enterrement ordinaire. Ce n'était point l'indifférence sous un léger masque de convenance qui présidait à cette cérémonie funèbre. L'attitude était solennelle et triste, l'impression grandiose et émouvante ; chacun pensait : demain, dans huit jours, dans quinze jours peut-être, ce sera mon tour ou celui d'un autre frère... En avant, les sourds et lourds roulements des tambours voilés de crêpe suivaient les gardes nationaux armés, puis le char mortuaire noir avec quatre flamboyants drapeaux rouges, divers insignes du travail sur le cercueil, marteau, truelle, les insignes du combat, sabre et baïonnette, une couronne d'immortelles, les tristes fleurs de la mort. Tous les symboles que nous n'avions aperçus jusque-là que dans la nuit du Temple, aux lumières de l'atelier, paraissaient au grand jour. Loge

succédait à loge, corporation à corporation, elles marchaient lentement, lentement!...

Passe, passe! pauvre compagnon Passant! Tu auras passé fidèlement et loyalement sur le chemin du Devoir!

Jeudi 18 mai.

Les circulaires du Gouvernement de Versailles sont devenues monotones, depuis deux mois que cela dure (deux mois aujourd'hui!); il est fatigant d'entendre M. Favre crier au meurtre, au pillage et au vol, M. Thiers crier au vol, au pillage et au meurtre, et M. Dufaure crier au pillage, au meurtre et au vol. La variété des tons rompait l'uniformité; M. Favre, voix de poitrine sonore, M. Thiers criaille avec un fausset aigu, M. Dufaure a l'éloquence mélangée de pituite. L'habile M. Jules Simon se tenait coi, peu soucieux de se compromettre plus qu'il ne faut; mais ses collègues lui ont imposé de mélanger sa voix à leur concert: il a donc fallu s'exécuter. Entre deux soupirs, l'homme du Devoir a glapi, chacal enrhumé, sa harangue à l'Université. L'accent est d'une âme vile, basse, plate et cauteleuse, l'âme d'une punaise, si la punaise est spiritualiste; toutefois, il se monte assez naturellement jusqu'à l'arrogance et prend l'air hautain du cuistre bouffi, le genre à la Bossuet du directeur d'institution M. Pot de Loup : « sévère mais juste. »

Il débute ainsi :

« Je veux bien croire que les mensonges répandus par les journaux de l'insurrection ont fait prendre le change sur certains événements; je fais la part de la jeunesse, de l'inexpérience et surtout de l'excitation produite par les terribles commotions des six derniers mois. Mais que des esprits cultivés aient besoin d'être avertis pour juger entre la France et une poignée de criminels, voilà, je l'avoue, ce qui me confond. »

... Puis de sa voix rauque et étouffée, traversée par des éclats de rage, il explique péniblement, laborieusement, combien est criminelle la poignée de criminels, à savoir les seize cent mille habitants de Paris. Enjambons par dessus et sautons à la fin. Le Grand Maître de l'Université inculque à ses recteurs deux moyens pour arracher la

société au gouffre dans lequel elle se débat : moucharder leurs professeurs et instituteurs, et ensuite « préparer pour notre pays une génération qui sache souffrir et obéir. »

Le 7 mai, M. Thiers a lancé par la gueule d'un de ses canons une nouvelle adresse aux Parisiens, celle-ci la dernière. M. Thiers le prend de très haut avec le grand Paris : « Parisiens, pensez-y mûrement, dans très peu de jours nous serons dans Paris. »

« Il dépend de vous de prévenir les désastres irréparables d'un assaut. Vous êtes cent fois plus nombreux que les sectaires de la Commune... Jusqu'ici nous avons écouté toutes les délégations qui nous ont été envoyées, et pas une ne nous a offert une condition qui ne fût l'abaissement de la souveraineté nationale devant la révolte. Nous avons répondu à ces délégations que nous laisserions la vie sauve à ceux qui déposeraient les armes, que nous continuerions le subside aux ouvriers nécessiteux. Nous l'avons promis, nous le promettons encore... Le Gouvernement aurait désiré que vous puissiez vous affranchir vous-mêmes des quelques tyrans qui se jouent de votre liberté et de votre vie. Puisque vous ne le pouvez pas il faut bien que nous nous en chargions. Jusqu'ici, le Gouvernement s'est borné à l'attaque des ouvrages extérieurs. Le moment est venu où, pour abréger votre supplice, il doit attaquer l'enceinte elle-même. Il ne bombardera pas Paris comme les gens de la Commune et du Comité du Salut Public ne manqueront pas de vous le dire... Le gouvernement ne tirera le canon que pour forcer une de vos portes... Il sait, il aurait compris de lui-même, si vous ne le lui aviez pas fait dire de toutes parts, qu'aussitôt que des soldats auront franchi l'enceinte, vous vous rallierez au drapeau national pour contribuer avec notre vaillante armée à détruire une sanguinaire et cruelle tyranie. »

Ceci veut dire que M. Thiers, n'ayant pas encore pu réduire Paris avec la plus belle armée du monde, fait appel aux défections et trahisons intérieures pour le coup décisif qu'il doit préparer, car il est évident que l'absurde abomination de cette guerre civile ne peut plus se prolonger longtemps. M. Thiers a promis le 11 mai à ses Versaillais qu'ils entreront dans les huit jours dans Paris. Sept de ces jour-

nées sont écoulées déjà... Le terme fatal expire demain. Puisse la prédiction de M. Thiers être aussi véridique que son affirmation qu'il ne bombarde point Paris, ni même Neuilly, qu'il s'est borné jusqu'ici à l'attaque des ouvrages extérieurs. Et « il ne tirera le canon que pour forcer une de vos portes et il s'efforcera de limiter au point attaqué les ravages de cette guerre dont il n'est pas l'auteur ? »

Mentez, mentez encore ! il en restera toujours quelque chose !

Jeudi, 18 mai.

L'Union Républicaine avait envoyé du Congrès de Bordeaux MM. Le Chevalier et Villeneuve. Seulement la police de Versailles avait eu vent de la chose, et les deux délégués ont été arrêtés en route et jetés en prison, prévenus du crime de pacification. Ce petit incident dessine toute la situation.

A peine ces Messieurs ont-ils été sous les verroux, et dans l'impossibilité de se défendre, que *le Gaulois*, naguère bonapartiste éhonté, et maintenant Thiériste effronté, publie un triomphant article : *la Preuve*. La preuve que l'Union Républicaine, se posant en conciliatrice, n'est qu'un ramassis de complices de la Commune, la preuve, la voici, noir sur blanc. Les ambassadeurs du Congrès de Bordeaux ont laissé tomber une lettre, tout de suite portée à qui de droit, à Versailles. Cette lettre leur a été adressée, elle est signée par Raoul Rigault, l'infâme Préfet de Police de la Commune qui leur dit : Votre cause c'est la nôtre... La Commune va vous faire tenir dix mille francs... Envoyez vos réponses chez un tel, marchand de vin... L'honnête *Gaulois ajoute* : « Nous effaçons le nom pour ne pas entraver l'action de la police. » L'article est signé E. Villemot.

Ici à Paris les membres de l'Union Républicaine protestent avec indignation. Il y a là-dessous quelque ténébreuse ignominie.. Les délégués du Congrès ne connaissaient pas Raoul Rigault. Raoul Rigault proteste qu'il n'a rien écrit à ces messieurs; personne à la Commune ne connaît cette affaire ; ces dix mille francs sont une invention.

En y réfléchissant, on arrive à la conclusion : s'il y a faux, il a été perpétré par le *Gaulois*, et voyez alors la moralité des journaux qui soutiennent le Gouvernement, ou

il a été perpétré par la police elle-même, et voyez alors la moralité de la police gouvernementale.

Ce même *Gaulois*, dans une lettre datée de Paris, le 8 mai, raconte que, dans les nuits du 6 et du 7, la cour de la prison de la Santé a été ensanglantée par « l'exécution d'otages qu'y détenaient les justiciers de l'Hôtel de Ville. On ne connaît pas les noms des victimes... Ces assassinats juridiques sont une parodie grotesque des massacres de l'abbaye... »

Et ailleurs : « Delescluze a armé de nouveaux hommes, mais quelles figures sinistres, quels types louches possèdent tous ces déguenillés. Trois mille femmes font actuellement l'exercice du chassepot. Ces viragos touchent trente sous et les vivres comme le sexe fort...

Et tandis que *Le Gaulois* donne la preuve, entendez-vous, la Preuve ! que l'Union Républicaine est l'agent payé de la Commune, *l'Officiel*, rédigé du haut en bas sous la responsabilité expresse et personnelle de M. Jules Simon, raconte qu'il y a eu à la Bastille une grande manifestation pour la ligue de l'Union Républicaine, mais que la Commune l'a fait disperser à coups de fusil, et qu'il est resté pas mal de morts sur la place. Comme on le remarquait, il faut qu'on soit bien blasé et bien indifférent à Paris, maintenant puisque de toutes ces scènes sanglantes, rien n'a transpiré.

Il faut toutefois que l'intervention conciliatrice des grandes villes, la seule médiation possible, tende à devenir un fait et même un fait prochain pour valoir tant de haine, d'insultes et de calomnies à l'Union Républicaine qui l'a demandée dès le premier jour et, depuis n'a cessé de la réclamer et de la préparer. Voici un échantillon du langage qu'emploient à son égard les journaux de l'ordre : « entremetteuse... ni franche, ni loyale... démarches aussi fausses que les paroles... airs hypocrites de sincérité... intervention louche... Et qui insulte ainsi des « hommes qui procurent la paix? » Evidemment des serviteurs du Dieu de paix, les dévôts de la charité, le pieux Univers!

O religion, ô famille, ô propriété!

Vendredi 19 mai.

Voici ce que nous lisons dans le *Salut Public :*

Les batteries de brêche ont été démasquées ce matin au bois de Boulogne, à neuf heures précises. Le feu s'est

immédiatement ouvert sur nos remparts avec une rage inouïe. Nous comptons au moins 75 coups à la minute, car c'est par bordées de quatre à cinq coups à la fois que nos bastions sont battus par ces enragés.

Comme on pense bien, toute riposte est impossible ; il faut laisser passer cet ouragan de fer. Comme les brèches ne peuvent être faites qu'avec des boulets cylindriques à pointes d'acier, il n'y a pas d'éclats et, par conséquent, ce sont bien 75 boulets qui viennent frapper notre enceinte par chaque minute, plus de quatre mille coups par heure.

Pendant ce temps, le mont Valérien et Montretout envoient sur nos remparts et la porte Maillot quelques centaines d'obus pour compléter l'émotion et le désordre qu'un pareil bombardement a dû faire naître au milieu des habitants de ces quartiers désolés, quelqu'habitués qu'ils puissent être à toutes ces horreurs depuis bientôt deux mois.

A onze heures, la fureur des Versaillais semble se modérer un peu. Dans cet intervalle, Montretout, qui a été moins actif que d'habitude pendant les premières heures, reprend le bombardement des remparts et des quartiers environnants, avec la furie infernale de ses plus beaux jours. Le Point du Jour est battu de toutes parts. Breteuil, les Moulineaux, Clamart et Issy ne cessent de le canonner. Les bastions de Vaugirard seuls répondent à toutes ces attaques aussi bien qu'ils le peuvent.

Le moment de répit que nous venons d'indiquer n'a pas été de longue durée aux batteries de brèche, car à midi elles reprennent avec toute la violence déployée au commencement de l'action.

La porte Maillot est encore plus violemment attaquée que de coutume. Les Versaillais semblent vouloir en finir, de ce côté, avec une résistance aussi longue, aussi opiniâtre. La porte Maillot a fort à faire pour répondre à tout et se garer de son mieux. Elle résiste pourtant toujours et riposte encore aux batteries de Courbevoie. Vers trois heures le bombardement du quartier de l'Etoile est effrayant.

Du côté de la porte Dauphine, la pluie d'obus est aussi incessante, et Auteuil et Passy sont encore plus accablés que les jours précédents, parce qu'aux batteries de Montretout, il faut ajouter celles des approches d'Auteuil, dont les projections dépassent souvent nos remparts.

La mitrailleuse se fait entendre de ce côté, et nous donne la certitude d'une attaque versaillaise, repoussée encore par nos courageux bataillons fédérés. Depuis le premier dimanche de janvier, lors du bombardement prussien, nous n'avons pas entendu un pareil vacarme.

De six à sept heures, il semble y avoir un peu de répit chez nos assassins. Mais à sept heures le feu recommence sur toute la ligne. Montretout, le mont Valérien accablent la porte Maillot, la porte Dauphine et tous les quartiers environnants; les batteries versaillaises d'Issy tirent sur les bastions de Vaugirard qui répondent avec énergie; Breteuil, les Moulineaux et le bas Meudon attaquent avec une nouvelle rage le Point-du-Jour, qui est muet; mais ce qui domine encore le bruit de ces cent cinquante bouches à feu, c'est la voix sourde et profonde des canons des batteries d'approche, qui renouvellent leur attaque du matin avec une violence encore plus forte.

Il est impossible de se faire une idée de la rapidité des coups et de l'intensité de son produite par ces monstrueuses pièces. Pendant ce temps, et aussi comme ce matin, une double attaque se produit simultanément du côté de Clichy et d'Asnières. Nous entendons, comme dans la matinée, la fusillade et les mitrailleuses qui, de ce côté, se joignent à la voix du canon.

Vendredi 19 mai.

Décidément le Comité de Salut Public se fâche contre la presse : sont supprimés sans explications les journaux *la Commune, l'Avenir National, la Patrie, la Revue des Deux-Mondes* et une autre demi-douzaine sans importance et sans influence, dont les noms ne sont guère connus que des collectionneurs. Pour éviter la réapparition des anciennes publications sous d'autres noms, aucun périodique nouveau ne pourra paraître avant la fin de la guerre. Les auteurs signeront leurs articles et, avec les imprimeurs, en seront responsables devant la Cour martiale.

C'est une mesure menaçante plus encore que rigoureuse. Mais, par le temps qui court, les menaces ne sont pas d'un grand effet. Quand le Comité de Salut Public se croit oblige

de supprimer un journal tel que *la Commune* qui, avec *le Réveil*, a été le meilleur journal populaire dans ces deux derniers mois. Il est permis de dire qu'avant d'en venir à cette extrémité, il eût mieux valu prendre une mesure radicale, générale et égalitaire et supprimer tous les journaux, ce que, chose curieuse à constater, la plupart désireraient ardemment. *Le Mot d'Ordre* de Rochefort, *le Rappel* des Hugo sont jaloux de n'avoir pas été favorisés comme l'a été *l'Avenir National*. Après avoir prétendu guider le peuple et l'opinion, ils n'osent pas se retirer de la lutte, avouer qu'ils sont débordés par les événements, à bout d'idées et de courage, qu'ils redoutent la Commune, mais qu'ils ont une peur atroce de Versailles. Je ne sais si les journaux du parti révolutionnaire ont grandement servi à entretenir l'enthousiasme des révolutionnaires, le fait est qu'ils sont affolés et affolent, car la folie est contagieuse, terrible épidémie, elle peut infecter toute une ville en quelques heures. Voyez, par exemple, *la Commune*, dirigée par le proudonien Georges Duchêne, qui se piquait d'être un journal pratique, sensé, raisonnable dans l'exécution, résolu dans la conception. Il a donné tout le temps des avis judicieux dont plusieurs étaient excellents. Mais depuis que fonctionne le Comité de Salut Public, il est saisi d'une colère et d'un désespoir que je comprends certes et que j'excuse en les constatant. Le dernier article pour lequel il s'est fait supprimer, et justement supprimer, a pour titre *l'Hystérie* et a sans doute été écrit dans un accès hystérique : il attaque avec fureur les serviles inepties, les stupides inerties de la majorité de nos dictateurs, il somme la minorité d'en finir avec cet élément ignorant, grotesque, avec ces braillards des clubs, pitres de 93, papes et chanoines du fusionnisme, religionnaires de Robespierre et du Père Foureil, d'en finir avec ces revenants et ces révérends, avec ce carnaval de la Révolution. Il adjure l'honnête Cambon ou le stoïque Delescluze de faire un coup d'État en transférant de l'Hôtel de Ville à Mazas cette majorité de cuistres, d'écervelés, de plats ambitieux, sans science ni conscience... Si le journal qui s'exprime avec cette violence contre ces personnes, avec tant d'imprudence dans ses termes, est supprimé dès le lendemain, il n'y a pas lieu de s'en étonner.

La fatalité qui poursuit cette malheureuse Commune, la fatalité, c'est-à-dire la faute suprême, me semble être celle-ci : l'hésitation entre le principe et le fait, entre l'idéal et la réalité. Entre les souvenirs de Danton et de Saint-Just et les aspirations vers l'Icarie, la liberté absolue du phalanstère, nos démocrates-socialistes ne savent que choisir : ils disent une chose et en font une autre ; ils se contredisent, ils s'entredétruisent. S'ils avaient compris plus nettement tout ce que comporte le principe éternel de la Liberté, ils se fussent peut-être mieux rendu compte des exigences d'une Dictature momentanée...

Tout compte fait, le système de demi-liberté, de demi-restriction, adopté par la Commune vis-à-vis de la presse, n'a donné que des demi-résultats qui ne satisfont personne. Il ne m'est pas démontré que la Commune n'eût pas pu imiter l'exemple que lui ont donné les États-Unis dans la guerre de Sécession, les Confédérés laissant jusqu'au bout les Esclavagistes, leurs ennemis les insulter et les calomnier. Il faut être fort comme l'était le parti abolitionniste pour pouvoir agir comme lui, mais, peut-être, la Commune ayant été plus sage serait plus forte maintenant. A son début, elle s'est privée d'une force immense en délibérant en secret, c'est pour cela qu'elle a échoué dans les élections complémentaires qui devaient consacrer son pouvoir. En se privant du contrôle d'une presse indépendante, la Commune s'est fait plus de mal qu'on n'imagine. Tous ceux qui ont voulu la critiquer et l'insulter ont pu le faire impunément, je ne me souviens en ce moment que du cas de deux ou trois reporters arrêtés, puis relâchés presque aussitôt. Un homme délicat sur le point d'honneur a, jusqu'à présent, été plutôt encouragé à louer la Commune qu'à la blâmer : il est fâcheux qu'on se soit privé de l'appréciation de ces hommes-là. Et dans ce dédale de difficultés de toute nature où Paris a été jeté soudain, obligé d'organiser un nouveau monde administratif sous les bombes de l'ennemi, il est mainte et mainte affaire qui eût gagné à être étudiée par le public. L'expérience des administrés a fait défaut à la fougue des administrateurs. La presse, ou pour mieux dire, une presse vraiment sérieuse a manqué pour servir d'intermédiaire, pour discuter les systèmes et organisations possibles. C'eût été les révéler à Versailles. Avec

cela que Versailles ne se vante pas d'être instruite jour par jour des *délibérations* les plus secrètes du Comité de Salut Public. Le conseil Thiers, Favre, Picard, Mac-Mahon sait infiniment mieux de nos affaires ce qu'il ne voudrait pas en savoir que nous ne pensons ce que nous en voudrions croire. Nos dictateurs sont ignorants, et il n'y a pas une presse désintéressée pour les éclairer; ils sont maladroits et l'on ne connaît leurs maladresses que lorsqu'il est trop tard pour les réparer.

Autre malheur: la presse n'étant libre ni à Paris ni à Versailles, les journaux aboient ici, ils hurlent là, les chiens font un tel vacarme, sans compter les canons, que les hommes raisonnables ne s'entendent pas parler. Toute conversation sensée devient impossible. On en est arrivé à s'injurier et même à se calomnier de la meilleure foi du monde. *Nos esprits* ne se *repaissent* plus que d'atrocités. Si un étranger, spectateur de nos affreux déchirements, croyait à la fois toutes les horreurs que les Versaillais racontent de la garde nationale et toutes les horreurs que les Communeux racontent de l'armée versaillaise, l'étranger conclurait que le Français de toute provenance, dans *Paris* et hors de Paris, est un monstre hideux. Telle doit être *d'ailleurs* l'*opinion* parfaitement exprimée des officiers prussiens causant avec les officiers bavarois au fort de Saint-Denis, buvant notre vin de Bordeaux, accompagné de quelque pâtisserie légère et, entre deux cigares, braquant leur longue-vue sur les endroits où nous nous massacrons. Si l'Assemblée de Versailles, si le conseil *Thiers*, si la Commune de Paris n'eussent été dépourvus d'hommes d'État, ils *auraient* les uns et les autres ménagé la liberté de la presse comme le plus précieux moyen de salut. En permettant à d'autres qu'aux enragés de parler, on n'attiserait pas, comme on le fait, toutes les fureurs de la haine. Les choses en sont venues si loin qu'un homme juste peut redouter toute victoire. *Le peuple, foncièrement* bon et généreux, n'abuserait pas longtemps de sa victoire, *mais* on ne peut penser sans frémir à ce que pourrait être le triomphe de M. Dufaure!

Vendredi 19 mai.

Ce n'est pas seulement dans l'église Saint-Laurent qu'on déterre des squelettes, on en exhume aussi de la Trinité, on en met au jour plus d'une centaine à Notre-Dame des Victoires ; la presque totalité appartient au sexe féminin. Nul ne prétend que chacun de ces cadavres accuse un prêtre de cet épouvantable forfait comme à l'église Saint-Laurent; mais tout squelette postérieur à la Révolution française implique au moins un délit, car, depuis la Révolution, il a été interdit aux prêtres d'enterrer qui que ce soit dans les églises. Tout squelette ayant moins de 80 ans, trouvé sous les saintes dalles, indique une violation par nos vénérables ecclésiastiques de la loi sur les sépultures. La question à déterminer, je l'ai entendu formuler ainsi par une femme accourue à l'amoncellement de crânes, de tibias et de fémurs devant les Petits Pères : sont-ce là des cadavres neufs? Quand les os ont une délicate couleur ambrée, quand surtout ils sont recouverts de chair et que, dans la chair, des vers grouillent encore, il n'est pas difficile de répondre. Donc ces prêtres tenaient la loi pour nulle et non avenue, quand il s'agissait de riches dévotes croyant abréger leur purgatoire, si, moyennant finances, ils les laissaient reposer sous des autels renfermant la divine hostie et devant lesquels on chante des messes incessamment. Riches dévotes, disons-nous, car à l'église des Victoires, une des églises fashionnables de Paris, on a trouvé dans les cercueils quantité de bijoux et bracelets. Après examen médical, tout ce lugubre attirail de mort va être transporté au cimetière légal. Et voilà comment la lutte entre l'Église et la Révolution, entre le privilège et la loi, se continue, même après la mort.

Il paraît qu'à Auteuil, on a fait des trouvailles analogues à celles de Picpus : croix en fer forçant les victimes à tenir les bras étendus, des baillons de forte toile qu'on nouait derrière la tête au moyen de courroies de cuir ; des disciplines en fouet tressé et fil de fer, la plupart ensanglantées, dans l'une desquelles une résille encore enchevêtrée, et, dans la bibliothèque, des livres immondes.

Le colonel de la 13e légion et le gouverneur du fort de Bicêtre ont arrêté les Dominicains et plusieurs personnages

suspects au couvent d'Arcueil-Cachan. L'autorité a des preuves que, sous prétexte de secourir les blessés, ces bons moines servaient d'espions aux Versaillais, les renseignaient sur nos positions stratégiques et nos forces militaires et leur ont donné les moyens de presque réussite dans la surprise de la redoute des Hautes Bruyères.

La cour martiale a été saisie de leur cas : les Dominicains ne sont pas détenus comme Monseigneur Darboy et d'autres à titre d'otages, mais comme espions devant être exécutés comme tels.

Les églises, étant édifices municipaux, ont été réclamées dès l'installation de la Commune pour lieux de réunion. Tant qu'on a cru la conciliation possible entre Paris et Versailles, on n'a pas trop insisté sur ce point, mais dès les premiers jours de mai, dans tous les quartiers, des citoyens ont déclaré que, sans gêner personne, les temples pourraient servir pendant le jour de lieux de culte, et le soir de clubs. Ainsi dit, ainsi fait. Le matin messes, baptêmes, noces, confessions et enterrements. la nuit arrivée, on se contente de fermer les chapelles, les chandeliers de bronze doré, les crucifix de vermeil restent sur les autels et les bouquets devant la Vierge et Saint-Joseph. Tout reste en place. Seul, le banc des marguillers n'a plus le même aspect : le Christ qui le surmonte tient en mains un drapeau rouge. Devant le banc, bureau de la Présidence, siègent indifféremment, montent indifféremment dans la chaire, citoyens et citoyennes. De même en Alsace, catholiques et protestants d'un même village s'entendent pour célébrer leur culte dans le même temple à des heures différentes.

Il s'en faut que les curés et desservants y aient mis de la complaisance. Je crois que ceux de Saint-Roch tiennent bon jusqu'au bout, et ont victorieusement repoussé les clubistes. Il y a eu fort tirage à Saint-Sulpice. J'ai sous les yeux une pièce curieuse, la protestation des prêtres de Saint-Nicolas des Champs.

... « De tout ce qui s'est passé jusqu'ici, rien n'égale le scandale des scènes dont l'église Saint-Nicolas est le triste théâtre. Des clubs s'y tiennent avec l'autorisation des délégués de la mairie et en présence de plusieurs membres de la Commune. Les sujets les plus scabreux y sont traités

sans ménagement devant un auditoire composé en grande partie de femmes et d'enfants. On y entend les blasphèmes les plus audacieux, les impiétés les plus révoltantes contre Dieu et la religion. Les accusations les plus odieuses et les plus absurdes contre le clergé, cent fois réfutées, y sont renouvelées du haut de la chaire, par des orateurs qui se font gloire d'outrager ce que toute âme honnête, je ne dis pas chrétienne, se fait un devoir de respecter. En un mot, la plume se refuse à décrire le délire de licence et d'impiété auquel se livrent des hommes qui, tout en proclamant la liberté des cultes, outragent dans le lieu même qui leur est consacré, les croyances des fidèles. Il est de notre devoir de nous interdire tout exercice du culte dans la partie ainsi profanée tant que ces scandales dureront et qu'une cérémonie expiatoire n'aura pas eu lieu. C'est pour que l'opinion publique inflige dès à présent à ceux qui en sont les auteurs les flétrissures qu'ils méritent, que nous en livrons le récit à la publicité »... Les prêtres de Saint-Nicolas des Champs.

Ce qui avait si fort indigné les prêtres de Saint-Nicolas des Champs, c'est que la question traitée dans leur église eût été celle du divorce, pour la possibilité duquel citoyens et citoyennes s'étaient unanimement prononcés. Or le divorce est une abomination aux yeux de l'église catholique, laquelle déclare le mariage un sacrement et un lien indissoluble.

Peu de théâtres ouverts. Presque personne n'y va. Le moyen d'aller écouter une tragédie en cinq actes, des gaudrioles ou des calembourgs quand nos murailles vibrent et tremblent sous l'effort furieux des boulets de fonte et d'acier. Si elles cèdent, si elles cèdent!...

Mais écoutons plutôt les discours patriotiques qui promettent la victoire, les harangues ardentes qui promettent qu'au moins Paris combattra jusqu'à la mort. Avant de se séparer, quelque voix mâle et vibrante entonne *la Marseillaise* ou *le Chant du Départ*, et des centaines de voix emplissent les voûtes sonores de ces hymmes insolites. Ce sont les cantiques de la Révolution française: religion contre religion, fanatisme contre fanatisme, disent les bourgeois avisés qui ont encore assez de liberté d'esprit pour aller rire plutôt au Palais Royal et goguenarder au *Chapeau de paille d'Italie*.

Samedi 20 mai.

C'en est fait, c'en est fait : l'Assemblée souveraine a donné sa ratification au traité. La France a donné le consentement définitif à son morcellement et à son déplacement. La *coupe de honte* est bue, nous en avons avalé les lies, toute notre vie, nous aurons plein l'estomac de la potion nauséeuse. Nous sommes désormais en paix avec l'Allemagne, peut-être *même* les *colonels* prussiens sont-ils censés nos amis, et nous n'avons plus même le droit d'être ennemis de M. de Bismarck. Il n'est plus permis de se haïr et de se massacrer qu'entre Français. Ce qui nous désarme vis à vis de la Prusse, c'est le remords amer. Nous avons été frappés et refrappés, nous avons été écrasés et encore écrasés. Plus d'une fois nous avons cru que nous étions châtiés plus que de raison ; nous avions pensé que nous pourrions enfin nous relever de notre boue ensanglantée et nous redresser sous l'insulte. C'était encore un reste de fatuité, encore un débris de notre incorrigible vanité. Avouons-le : l'Empire du Plébiscite méritait les désastres de Metz et Sedan, le Gouvernement du 4 septembre méritait le Traité provisoire de Versailles, notre Assemblée méritait le Traité définitif qu'elle vient de signer. Tant vaut le maître, tant le valet. La masse plébiscitaire était digne de l'Empire ; la pseudo-république du 4 septembre n'a pas été trop déparée par ceux qui la dirigeaient ; et il est impossible de le nier : la grande majorité de l'Assemblée n'est autre chose que la grande majorité de la France.

Tout de *même*, nous sommes une minorité qui protestons et tenons bon malgré tout ; cette minorité, c'est Paris. Ça nous est une joie douloureuse qu'on nous mitraille et qu'on nous bombarde, *ça nous est* une preuve que le cœur de la France ne s'est pas encore ossifié, que son cerveau n'est pas encore ramolli, ça nous est une joie douloureuse comme celles des *convulsionnaires* de Saint-Médard qui criaient : Plus fort ! plus fort encore ! quand on leur assénait une barre fer dans le ventre, une joie douloureuse comme celle du pauvre monomane qui se râcle les chairs avec des tessons de verre et se coupe la gorge en criant de bonheur.

Une Assemblée française eût pu s'épancher en un cri du

cœur vers l'Alsace et la Lorraine qui nous sont enlevées, au moins eût-elle pu se taire comme l'Andromaque qu'Euripide nous montre s'enveloppant d'un voile noir et attendant les coups du lâche Ménélas et de la furieuse Hermione qui vont l'assassiner. Mais l'Assemblée de Versailles a discutaillé, ergotaillé. Son grand homme en miniature, M. Thiers, a caqueté deux heures d'horloge, sautillant par ci, sautillant par là, gloussant, piaillant. Il a émaillé son discours de jolis mots, d'épigrammes, de malicieuses réflexions, il a été agréable, spirituel, et même plaisantin; comme toujours il a été clair et gracieux et mesquin, la pensée la plus frivole exprimée dans une admirable langue d'affaires. De portée médiocre, il plaît aux intelligences médiocres qui composent l'immense majorité des Français; égoïste à plaisir chaque égoïste sympathise avec lui et reconnaît son frère. Jamais il n'est plus plausible que lorsqu'il ment, jamais il n'est plus lucide que lorsqu'il fourvoie ses auditeurs. C'est en affectant de ne parler que d'intérêt, du simple intérêt bien entendu, qu'il fait faire au pays toutes les bêtises possibles. Le bourgeois adore Thiers parce qu'au fond il le prise peu, parce que plus il tourne et retourne le personnage, plus il est convaincu, et à bon droit, que le petit bonhomme n'en sait pas et n'en veut pas plus que lui.

Donc M. Thiers a raconté des anecdotes, il a blagué le général Chanzy, il a rappelé des traits de Talleyrand et de Napoléon, il a parlé stratégie et métallurgie, d'un usinier M. de Weridel, des frontières d'eau et de montagnes, il a plaidé pour que la France troquât un morceau de terrain du côté de Belfort contre un morceau de terrain du côté de la forteresse du Luxembourg, qui n'a pour nous qu'un intérêt politique, dit-il d'un air de pince-sans rire. La Chambre approuve ce raisonnement à la majorité de 450 voix contre 100. C'était la seule partie du traité que M. Thiers avait permis de mettre en question. D'abord on n'avait pas le temps de discuter, M. Thiers avait attendu jusqu'au dernier moment. C'est aujourd'hui, 20 mai, que l'instrument de paix doit être remis à Francfort, revêtu des signatures officielles. En soumettant le Traité à l'Assemblée, M. Jules Favre a dit ingénument que la Prusse n'avait plus le temps d'attendre. La commission chargée d'examiner l'objet oublia de se réunir dans les trois jours, et ce fut la

veille de la discussion qu'elle bâcla l'affaire en quelques heures. Le rapporteur, M. de Meaux, un grand personnage, car il est neveu de M. de Montalembert, de jésuitique mémoire, n'a vu dans cette affaire qu'une bonne occasion de récriminer contre la démagogie. « L'effort de la démagogie au 31 octobre avait déjà compromis le succès de la défense et de la paix. Depuis lors, le triomphe de la démagogie au 18 mars a suspendu l'évacuation du territoire. Si l'étranger est entré chez nous il y a neuf mois, c'est l'Empire qui l'a attiré. — Oui, très bien — et s'il reste aujourd'hui sous Paris, c'est la Commune qui l'y retient. » — Applaudissements, — et voici la conclusion du noble rapporteur, elle est curieuse et montre à nu l'infatuation de ces imbéciles qui lse rengorgent encore dans leur vanité et ne se savent pas deshonorés à tout jamais, qui, sourds aux menaces de l'Allemagne triomphante, sourds aux *gémissements* de la France navrée et meurtrie, ne voient plus que l'objet de leur haine, Paris, qu'ils veulent égorger :

« La démagogie qui travaille souterrainement depuis quatre-vingt ans, depuis la Révolution française qui n'est que démagogie, a rassemblé tous ses efforts pour engager une lutte désespérée contre la société et la civilisation. Nous la vaincrons, la démagogie, nous l'étoufferons. Alors la France reprendra son rang dans le monde, et les puissances qui nous ont délaissés rechercheront un jour notre arbitrage ».

C'est donc entendu. C'est la démagogie qui a déclaré la guerre à la Prusse. D'autres orateurs dans cette fameuse séance s'en étaient pris à l'Empire. — Non, c'est la faute au 4 septembre, avocassait un avocat de Toulouse, M. Dupeyre, Non ! c'est la faute de l'Insurrection du 18 mars, croassait de sa voix la plus rauque et la plus cassante le général Chanzy, un ex-héros qui a été déjà jeté au rebut.

Le temps que les récriminations contre la démagogie ont laissé de reste aux honorables, ils l'ont employé à savoir s'il était logiquement moins désastreux d'abandonner les abords de la forteresse du Luxembourg ou les abords de la forteresse de Belfort. Quelqu'un leur dit avec grand sens : « Croyez-en les stratéges de Berlin, s'ils préfèrent le Luxembourg, c'est que vous devez vous cramponner au Luxembourg ». Les généraux de la Chambre et M. Thiers

étalèrent à ce propos toute leur science. On pense que cette question des frontières eût dû avoir été au préalable étudiée à fond par les plénipotentiaires français à Francfort, qu'on eût dû leur adjoindre de bons officiers d'Etat-major... Pas du tout, M. Thiers jugea que les roueries de M. Pouyer Quertier, un manufacturier normand de Normandie, et les avocasseries larmoyantes de M. Favre feraient contre-poids suffisant à M. de Bismarck et d'Arnim, siégeant à Francfort, au milieu d'un cénacle d'officiers, d'industriels et de banquiers.

« La Commune, remarquait M. Henry Maret, vient, dit-on, de découvrir un faussaire dans son sein et l'a envoyé en prison. Au même moment le Gouvernement de Versailles envoyait le sien à Francfort, non comme exilé, mais comme son propre représentant. Chacun place son faussaire comme il l'entend ».

Au dire de M. Thiers, la forteresse du Luxembourg n'a qu'une importance politique. Elle est même énorme, eût-il pu ajouter. M. Thiers préfère Belfort: il veut y construire force bastions, enceintes et redoutes. Au bout de dix années, ce sera une place de premier ordre, dans laquelle le général Ducrot, qui devait revenir mort ou victorieux de la bataille contre les Prussiens, blottira une puissante armée pour s'élancer sur l'Allemagne, car offensive il doit y avoir, c'est l'opinion de ce puissant homme de guerre. Mais de Belfort à Paris, il y a 500 kilomètres, et de Metz à Paris, par le Luxembourg, il n'y en a que 200, moins d'une douzaine d'étapes par le chemin des vastes plaines de la Champagne.

M. Thiers n'a pas tout dit. M. Thiers aime à embastiller les villes, il se fera un grand plaisir de construire redants, redoutes et demi-lunes du côté de Belfort, mais le roué n'a pas tout dit. M. Thiers est protectionniste, et, de plus, grand propriétaire des mines d'Anzin et des Fonderies du Val Dosne. Il a troqué une population moins nombreuse pour une population plus nombreuse, mais en même temps il débarrasse la France de riches gisements de houille, de minerais de fer, de hauts fourneaux, et d'usines métallurgiques en pleine activité. Ce sera autant de gagné pour l'Allemagne, et autant de gagné pour le protectionnisme Thiers, Pouyer-Quertier.

Mais ce qui nous indigne davantage encore que ce tripotage de stratégie et de métallurgie, c'est le brocantage d'hommes, le troc de tant de Luxembourgeois contre tant et tant d'habitants de Belfort. Quand même la France bénéficierait à ce marché, il a été ignoble à elle de le discuter. Comme honneur elle eût dû plutôt se laisser tuer peut-être que de se séparer de l'Alsace et de la Lorraine. On les lui a arrachées, la plus grande honte en est à la Prusse. Mais maquignonner villes et villages, des troupeaux d'hommes et de femmes, c'est vil, ce serait à faire rougir un Français si un patriote pouvait rougir encore. Oh ! que la Commune triomphe pour sauver notre honneur qu'elle triomphe pour sauver la France des gluantes étreintes de la pieuvre d'infamie qui déjà l'enserre et l'empoisse, l'étouffe et l'aspire !

Un festin très complet le jour même de la signature du Traité fut offert par le bourgmestre Mumm à M. de Bismarck; le *Friedensengel (sic)* l'ange de la Paix, se leva après le dessert et, ventre plein, tête haute dans les festons et guirlandes, dans les lauriers et feuilles de palmiers, il résuma ainsi que suit les modifications introduites dans le nouveau Traité :

« Nous avons considérablement renforcé les conditions imposées. Nous nous faisons payer les cinq milliards en moins de temps. Nous prolongeons la durée de l'occupation. Le paiement des premiers 500 millions se fera 30 jours après la prise de Paris. Nous nous faisons livrer pour 300 millions seulement les chemins de fer de la Lorraine et de l'Alsace, pour lesquels les négociateurs français avaient demandé d'abord 800 millions ; le rabais n'est que de 500 millions. Il nous eût été possible d'en rabattre encore 30 à 36 millions, mais, après tout, l'affaire a été décidée avec ces messieurs d'une façon si honnête et coulante *so honett und culant* que nous n'avons pas insisté. C'était bien plus beau ainsi. Il n'y a qu'une chose, qu'une seule chose à laquelle les négociateurs français n'aient cédé, à un désir bien pieux de l'Empereur d'Allemagne qui désirait conserver la propriété des champs de bataille disséminés un peu partout en France. Pour garder en nos mains ces champs glorieux dans lesquels reposent nos héros, j'étais autorisé à offrir de grosses sommes. Mais les Français n'ont

pas voulu entendre raison, et j'ai été profondément affligé de ne pouvoir exaucer le vœu de mon Impérial maître. »

Là dessus il se tut, le pauvre chancelier d'Allemagne, et les assistants éclatèrent en vivats enthousiastes ; une foule immense le raccompagna à son hôtel et de là à la gare où l'attendaient les musiques et les symphonies, un cortège de dames parmi lesquelles la plus belle lui remit une couronne de lauriers avec des rubans aux couleurs de la ville de Francfort.

En résumé, d'après les préliminaires de Versailles, les Prussiens devaient évacuer les forts sous Paris après le paiement d'un demi-milliard. Grâce à MM. Thiers, Favre et Pouyer-Quertier, ils ne se retireront qu'après le paiement d'un milliard et demi. Toutes ces centaines de millions devront être payées en sept mois, en métaux précieux, or ou argent, ou en billets des banques d'Angleterre, de Prusse, de Belgique et des Pays-Pas, la banque de France étant seule exclue. La Prusse daignera encore admettre quelques lettres de change sur Rothschild et quelques banquiers allemands, mais de premier ordre et valeur comptant. C'est-à-dire qu'au principal, il faudra ajouter des frais d'intérêt, agio, transfert, change, courtage et commission.

Quant à l'entretien des troupes allemandes d'occupation qui ne nous coûtent pas moins de deux millions par jour, il s'agit de leur emplir largement, copieusement, abondamment la vaste panse ; au moindre retard dans les livraisons d'argent, de viandes et liquides, le Prussien procédera à des réquisitions, et cela, non seulement dans les départements occupés mais même en dehors de ceux-ci si leurs ressources n'étaient pas jugées suffisantes. Voilà donc le Prussien investi du pouvoir de marauder à travers toute la France et d'occuper militairement Lyon pour son pain, Bordeaux pour son vin, Marseille pour sa bière et le Havre pour ses cigares.

Le droit d'occupation est doublé d'un droit de surveillance. Le Prussien ne sera pas obligé d'évacuer les forts de Paris et les quatre départements environnants avant d'avoir touché trois demi-milliards, ou d'avoir jugé le rétablissement de l'ordre, tant en France qu'à Paris, suffisant pour assurer l'exécution des engagements. De sorte que, jusqu'à

concurrence de quinze cents millions, le Prussien reste le gendarme, le maître et l'arbitre de la France.

En retour de tant de soins et de sollicitude, les Allemands expulsés de France, même les espions les plus éhontés, seront réintégrés dans tous leurs biens, droits et demeures. Et la Prusse qui nous a massacrés sans pitié, sera dans toutes les relations commerciales traitée par nous comme la nation la plus favorisée.

Le *Standard*, journal anglais, ne comprend rien à ce traité. « Il est évident, dit-il, que cette dernière transaction laisse la France dans une position plus désastreuse encore que celle où elle se trouvait aux préliminaires de Versailles. » En effet, je ne crois pas que l'histoire moderne fournisse l'exemple d'un traité de paix plus rigoureux dans sa rédaction définitive que dans sa rédaction préparatoire; par courtoisie, par bon sens, par désir de conciliation, la forme première a toujours été adoucie, le vaincu a obtenu quelques concessions.

« Tout cela paraîtrait inexplicable, dit le *Standard* si on n'avait la clef de l'énigme : l'anxiété du Gouvernement de Versailles de maintenir son pouvoir. MM. Favre et Pouyer-Quertier se sont rendus à Francfort avec l'intention bien arrêtée de tout céder à M. de Bismarck, pourvu que celui-ci leur accordât, à titre de compensation, la permission de reconquérir Paris. Ils ont cédé tous les points disputés à la seule fin d'empêcher les Allemands de se jeter entre eux et l'objet de leur vengeance, Paris !

A Paris, nous disons aussi ce que dit le *Standard :* tout céder à M. de Bismarck pourvu qu'il leur accorde les moyens de reconquérir Paris. De fait il est inadmissible que « des habiles négociateurs » tels que MM. *Thiers*, Favre et Pouyer-Quertier, qui pouvaient s'en tenir aux stipulations des préliminaires de Versailles et ne pas en bouger d'une semelle, aient empiré de gaieté de cœur des conditions déjà si ruineuses, si meurtrières, si humiliantes. Avec ce qu'on donne en sus, il y a quelque stipulation en sus, M. de Bismarck a vendu, M. Thiers a acheté quelque *infamie*. Hélas! nous la pressentons bien, cette infâmie, et M. de Bismarck qui a solennellement déclaré qu'il n'interviendrait pas dans notre guerre civile, interviendra dans notre guerre civile. Autour de Paris, les armées s'étendent. L'armée de

Versailles nous enferme en un demi-cercle, l'armée prussienne en un autre demi-cercle, les deux demi-cercles se souderont en un investissement fatal. Qui sait la trahison qui se prépare? Un vague effroi plane sur nos âmes.

Chacun a remarqué avec une sinistre inquiétude que les Prussiens ramassent leurs troupes de cinquante lieues à la ronde, renforcent leurs positions, creusent des fossés, élèvent des retranchements. En même temps ils ordonnent à la Commune de Paris, toujours en vertu des stipulations signées par Trochu et Favre, de dégarnir d'hommes et de canons les bastions qui leur font face, ils ne permettent que 200 hommes au fort de Vincennes; ils sont rigoureusement informés de tous les faits et gestes des fédérés, ils pourraient forcer une ou plusieurs entrées; ils seraient à la Bastille avant que nous n'ayons le temps de nous prémunir contre leur invasion. Il est certain qu'avec une honte de plus, Thiers et Favre ont préparé un mauvais coup de plus. Quel sera-t-il?

Voilà donc où nous en sommes. Les Prussiens tout seuls n'ont pas osé faire l'assaut de Paris, chaque jour maintenant des Français le tentent, et peut-être des Français vont monter cette nuit les échelles que leur tendront les Allemands. Des Français, des Français comme nous, sacrifient l'honneur de la France. Mais nous en reste-t-il encore de l'honneur? — ils s'humilient dans la platitude, la vilenie et la trahison pour n'être pas obligés d'écouter la conciliation, pour n'être pas contraints de parler raison et bon sens, ils baisent la botte sanglante et crottée du Prussien pour se relever ensuite derrière son grand sabre et mordre Paris au cœur! Et penser qu'ils sont nos frères, nos frères ennemis, c'est vrai, mais nos frères toujours; et que l'Europe, qui assiste ahurie à ce spectacle sanglant, a le droit peut-être de nous confondre dans la même horreur, en s'écriant: « Ils sont frères! » Mais qu'on le dise ou non, nous protestons dans notre conscience indignée, car jamais, jamais il ne nous est venu, ni dans la colère, ni dans le découragement, la pensée funeste de nous glisser derrière les Prussiens pour tomber sur les Versaillais!

Quoi qu'il en soit, advienne qu'advienne, nous ne bronchons pas, nous ne transigerons que loyalement et raison-

nablement, la République étant sauve, la garde nationale étant respectée.

En attendant le Traité est là, dûment signé, paraphé, ratifié par l'Assemblée. Elle n'a été élue que pour faire la paix; maintenant que la paix est conclue définitivement, que l'Assemblée s'en aille définitivement! Comme tout alors pourrait s'arranger à l'amiable! Mais l'Assemblée ne s'en ira pas, car elle a fait ce traité là précisément pour ne pas s'en aller.

Oublions-nous nous-mêmes, oublions nos vies et nos destinées pour jeter un dernier regard sur ce traité, qui est assurément une des pierres milliaires de l'Histoire. Il laisse la France abattue devant l'Allemagne, l'ancien équilibre de l'Europe détruit, désormais les États graviteront dans de nouveaux orbites. Non seulement la France est vaincue, mais elle est mise *désormais* dans un état d'infériorité que M. de Bismarck peut croire accablante. Il ne faut pas l'oublier, quand Paris ne sera plus occupé par les Allemands, il sera toujours par eux menacé; les canons de ce qui fut notre Metz sont chargés jusqu'à la gueule; encore une invention de balistique, et, de Metz, les obus de Metz pourront écraser notre Panthéon. Entre Paris et Berlin, il y a désormais des forteresses, un fleuve, des montagnes; entre Berlin et Paris il n'y a plus qu'une plaine découverte.

Est-ce à dire que la France, en tant que nation, reconnaisse la supériorité de l'Allemagne? est-ce à dire qu'elle ait renoncé à l'espoir de jamais prendre sa revanche? — Non certes; jamais les Allemands n'ont été autant méprisés que depuis leur triomphe. Ils nous ont écrasés, mais ils nous ont exploités, et malgré l'énormité de leurs victoires, ils ont trouvé le moyen de rester pleutres et mesquins. De l'aveu même de M. de Bismarck, ils ne nous ont lâché qu'une trentaine de millions sur les incommensurables sommes qu'ils nous ont extorquées. Ils ont fait la guerre pour la patrie, pour la gloire, mais aussi pour le butin. Ce qu'on prend en butin, on le perd en gloire, car on ne peut tout avoir. Donc la France s'est humiliée, devant son ennemi, mais son ennemi, elle ne le respecte pas. Elle ne l'estime pas, elle le haïssait avant l'éruption de la guerre civile, elle le haïra sans aucun doute immédiatement après. Pourvu que ces Français, toujours légers, frivoles, outrecuidants

quand même, ne veuillent pas prendre leur revanche trop tôt!

Certes, ils ont de quoi réfléchir. Des châtiments aussi cruels ne pourraient pas se répéter plusieurs fois; après celui-ci la France était déjà morte autant que vive. Pourquoi la France a-t-elle été ainsi liée vivante sur la roue, pourquoi le bourreau lui a-t-il asséné des coups de sa masse de fer, pourquoi?

On dit que la France expie le plébiscite et le Coup d'État, c'est vrai; l'amputation de l'Alsace et de la Lorraine, c'est la punition des expéditions de Rome et du Mexique; nous avons pris loin, bien loin de Paris, la Cochinchine, mais près, tout près, nous perdons Metz. Nous avons pillé le Palais d'été de Pékin, mais aujourd'hui nous devons compter aux banquiers allemands cinq milliards et le reste.

La France expie donc la corruption bonapartiste; mais qu'était-ce que la victoire du Coup d'État? — Si le Coup d'État n'eût été que l'avénement d'une dynastie au lieu et place d'une autre dynastie, il eût importé peu. Mais c'était l'avénement d'une dynastie renversant une République; c'était la victoire de la bourgeoisie mâtant la Révolution, le triomphe d'une caste sur la nation. La restauration bonapartiste a été la restauration de la bourgeoisie.

Sans doute, la République a été proclamée de nouveau le 4 septembre; ce n'était qu'une république de bourgeois, c'est-à-dire de monarchistes plus ou moins parlementaires, une république de libéraux, c'est-à-dire d'ennemis acharnés de la Révolution. Ces libéraux ont été les dictateurs de la France. Les Thiers, les Favre, les Simon, les Trochu, les Fourrichon et compères ont empêché tout élan national parce qu'ils n'auraient pu le suivre; quand il eût fallu monter à l'assaut, ils se trouvaient perclus d'une jambe, affligés d'un rhumatisme articulaire au bras droit, leur cœur s'épanchait en catarrhes. Et voilà pourquoi nous avons été vaincus: la bourgeoisie nous étouffe, elle nous asphyxie toujours.

Au 31 octobre, au 18 mars, Paris a essayé de s'arracher à ce régime funeste. Paris lutte toujours, Paris lutte encore, il espère même la victoire; mais, autour de lui, Lyon, Marseille, Toulouse s'insurgent et succombent; si la bourgeoisie des réactionnaires et des libéraux — c'est tout

un — l'emporte encore sur Paris — c'en est fait de la France encore pour longtemps. Le régime de la bourgeoisie, c'est la prédominance du capital sur le travail, de l'instrument sur l'ouvrier, de la matière sur l'intelligence, c'est par conséquent l'hypocrisie, l'exploitation, la débauche et le crime, — et après le crime, l'orgueil, la folie, la ruine et l'écrasement. La France est en mal d'enfant depuis sa première révolution, elle doit accoucher de la formule de l'organisation démocratique et sociale ou elle doit périr. Que d'avortements déjà! Un tous les quinze ou vingt ans, et chaque fois sa vie est en danger. On vient de l'amputer de l'Alsace et de la Lorraine, c'est ce que lui a coûté la grande victoire du Bonapartisme et de la bourgeoisie, des Falloux, Morny, Thiers, Dupin. Si la bourgeoisie *triomphe encore dans un nouveau* Coup d'État pour lequel se seront fusionnés tous les jésuites et tous les libéraux, tous les bonapartistes parlementaires et républicains bleus, la France sera-t-elle amputée cette fois de ses mamelles, de ses yeux ou du cœur dans sa poitrine? Chaque victoire de la réaction, la France la paie du plus pur de son sang. Schylock se tient à son côté avec son couteau et ses balances : il me faut tant de pintes de sang, tant d'onces de chair vivante!

Samedi 20 mai.

La question des otages à exécuter est posée maintenant avec une terrible netteté, avec une affreuse insistance. Après les exécutions des lignards, qui n'ont jamais discontinué, après celles des gardes nationaux qui recommencent, après le viol et l'assassinat partout racontés d'une ambulancière du 105e bataillon, après l'explosion des poudrières et le cataclysme du Gros Caillou, la population demande des représailles. *Le Rappel* publie à ce sujet un premier-Paris tout effrayé. Le *Salut Public* prétend qu'à la Commune, Amouroux a demandé qu'on fusille des otages, « en commençant par les prêtres, puisque c'est d'eux que vient tout le mal ». *Il y a un mois, M. Thiers* n'a pas consenti à faire relâcher Monseigneur Darboy et consorts, confiant que la Commune n'oserait pas exécuter ses menaces à leur endroit. Monsieur Thiers vient encore de refuser l'échange

Darboy-Blanqui, parce qu'il n'existe plus au monde qu'une seule loi, celle de la guerre... Mais homme sans cœur, la loi de guerre te permet les échanges de prisonniers... Et c'est précisément cette affreuse loi de guerre que peut invoquer la Commune pour exécuter les otages!...

Aujourd'hui on lit dans le *cri du Peuple* de Jules Vallès, membre de la Commune :

« Monseigneur Darboy.

« Nos lecteurs n'auront certainement pas oublié la démarche que la Commune de Paris a autorisée, il y a quelque temps, à l'effet d'obtenir de Versailles la mise en liberté du citoyen Blanqui contre l'échange d'un certain nombre d'otages détenus à Mazas, parmi lesquels se trouvent l'archevêque de Paris et son grand vicaire Lagarde.

« La Commune en effet, frappée de cette fatalité étrange, que l'homme qui avait été condamné à mort pour la cause de la Révolution et de l'idée communale, était sequestré dans une prison ignorée, à l'heure même où cette Révolution était triomphante, la Commune avait décidé qu'il était de son devoir de demander cet élargissement. Et contre la seule personne de Blanqui, elle avait offert l'archevêque de Paris, son grand vicaire et sa sœur (1).

« On sait que M. Thiers a refusé.

« Aujourd'hui nous apprenons de source certaine que le monde catholique et diplomatique s'est ému. Le citoyen Nori Ol, délégué du lord-maire de Londres, le nonce du Pape et l'ambassadeur des Etats-Unis sont allés eux-mêmes à Versailles, appuyer auprès de M. Thiers, la demande précédemment autorisée par la Commune.

« De son côté, le citoyen Flotte, que son amitié pour Blanqui avait déjà fait l'intermédiaire de la première négociation, est venu remettre entre les mains du chef du pouvoir exécutif une nouvelle lettre pressante de Mgr. Darboy et de M. le curé de la Madeleine, demandant au nom de la religion, au nom de l'humanité, au nom de la justice le consentement de M. Thiers.

« Le citoyen Flotte a eu avec M. Thiers deux longues conversations, dans lesquelles le chef du pouvoir exécutif de la République française a déclaré qu'il n'y avait plus

(1) Ces derniers relâchés par l'intervention de Dombrowsky.

à cette heure qu'une loi, la loi de la guerre. Et M. Thiers, qui avait refusé la mise en liberté de Blanqui aux premières demandes de l'archevêque, l'a refusée de nouveau à l'ambassadeur d'Amérique, au nonce du pape et au délégué du lord-maire de Londres, en prétextant que l'élargissement de Blanqui donnerait à l'insurrection un chef trop dangereux.

« Nous ne voulons rien ajouter à ces faits trop clairs par eux-mêmes. Ils démontrent trop bien la haine impitoyable des sbires de Versailles et le sort qu'ils réservent à Paris, si Paris se laisse vaincre ».

Samedi 20 mai.

On va, on vient, on vaque aux affaires courantes, on compulse des répertoires, on inscrit en des registres. Un peu plus loin des camarades sont au feu, des amis reçoivent des coups de fusil. Avant-hier, les fédérés étaient envahis au Couvent des Oiseaux par des forces versaillaises bien supérieures ; ils n'ont pas voulu céder, ils ont péri presque jusqu'au dernier, et, dans le dortoir où reposait naguère l'aristocratie des filles de France sous l'aile des mères jésuitesses, on a du sang jusqu'à la cheville.

Le soir après les fatigues de la journée, on se promène sur le balcon, respirant l'air frais, regardant les étoiles, la Poussinière, Algol, Altaïr et Aldébaran, l'inflexible Étoile Polaire qui soutient l'axe du monde... Et de temps à autre le ciel frémit de palpitations de lumière... ce sont les éclairs des batteries qui parlent et se répondent de Versailles à Paris...

La nuit, on se couche comme à l'ordinaire, supposant sans doute que le lendemain on se relèvera comme à l'ordinaire. On s'étend entre ses draps, on dort bien ou mal. Et plusieurs fois, le somme il est interrompu soit par quelque détonation plus formidable que les autres, soit même par le tambour battant la générale. Pendant que nous dormons, cent cinquante mille hommes rôdent et guettent autour de nos murailles avec échelles et pétards. Pendant la nuit, vingt mille hommes ici, vingt mille hommes là se ruent à l'assaut, et s'ils font trou, si nos braves gardes nationaux surpris d'une façon ou d'autre, décontenancés par un des

mille accidents de la guerre, ne parviennent pas à repousser les hordes envahissantes, la ville est massacrée, la Révolution est perdue et le monde est livré aux horreurs d'une réaction dont on ne peut prévoir le terme.

Dimanche 21 mai.

Il est certain que si Paris peut tenir quelque temps encore, il lui viendra des secours. Contre Versailles altérée du sang de Paris, la protestation de la province indignée se fait de jour en jour plus haute et plus forte, la protestation se fait menaçante et impérative Si cela dure encore, la province républicaine tiendra totalement la même conduite que la franc maçonnerie parisienne, qui a été entraînée dans la mêlée et qui, après avoir planté son drapeau de paix entre les combattants, a dû tirer le glaive pour le défendre contre les assaillants qui le mettaient en pièces.

Malgré l'interdiction violente par M. Thiers du Congrès de Bordeaux assises du communisme et de la rebellion, malgré les fureurs de M. Picard, et du Grand-Justicier Dufaure, le patron de tous les bourreaux de France, le mouvement des conseils municipaux s'interposant entre Paris et Versailles n'a pas discontinué un seul jour. Le lendemain même de la note comminatoire de l'*Officiel*, les délégués des conseils municipaux du département de l'Hérault, au nombre de treize, se sont mis en route pour Versailles, porteurs des pétitions de 150 villes et communes, réclamant la reconnaissance de la République par l'Assemblée et la cessation de la guerre. — Sur le chemin, ils rencontrent un général, le vaillant M. de Curtin, qui, à la tête de 300 soldats les attendait à une station. Les treize citoyens furent facilement arrêtés, emballés dans un train spécial, accompagnés de gendarmes, revolver au poing. Ils furent dans cet appareil conduits à Nevers, et incarcérés dans la prison cellulaire. Pendant trois jours les représentants de l'Hérault restèrent sous les verroux, sans être même interrogés. Puis, sans aucune explication, le Directeur de la prison leur annonça leur mise en liberté et, le registre d'écrou signé, il leur ouvrit les portes. Les citoyens reprirent bravement leur voyage, et, arrivés à Versailles, allèrent tout droit sonner chez M. Thiers. Le chef du pouvoir exécutif leur fit

répéter ce qu'il avait fait dire déjà plusieurs jours auparavant à la députation du Havre, également chargée d'une mission conciliatrice : « Je n'ai de temps que pour les affaires *sérieuses*, je n'en ai pas pour une conciliation qui est impossible entre deux termes inconciliables », Cependant les délégués de l'Hérault purent joindre Picard, dont naturellement ils ne tirèrent rien de bon. A Paris par contre, ils ont été accueillis à bras ouverts.

Après eux, nous avons vu les députés de Lyon, car le congrès de Bordeaux ayant été interdit, les républicains de province en ont immédiatement convoqué un autre à Lyon qui s'est tenu le mardi, 16 courant. Voici les termes de l'appel :

« Il faut que la grande voix de la France s'élève et fasse taire enfin celle du canon.

« Assez de sang répandu, assez de ruines, assez de deuils! Faudra-t-il donc que des *Français* consomment l'œuvre de destruction que la haine de l'étranger avait rêvée et qu'elle semble n'avoir laissée inachevée que pour nous réserver l'éternel *remords* de l'avoir accomplie.

« Paris n'est pas la Commune, mais, tout en désapprouvant ses excès, Paris veut les libertés municipales comme base de la République. La cause qu'il défend est celle de toutes les villes de France. Comment pourraient-elles ne pas intervenir dans un conflit où les intérêts les plus précieux sont engagés? Quel esprit impartial pourrait soutenir que leurs tendances, leurs aspirations sont réellement représentées dans l'Assemblée? Comment dès lors n'auraient-elles pas le droit et le devoir de faire entendre leurs vœux ?

« Ces vœux d'ailleurs ne sont-ils pas ceux du pays tout entier? Les élections municipales qui viennent de s'accomplir peuvent-elles avoir un autre sens? En dépit des terreurs que la guerre civile pouvait projeter sur le scrutin, ne crient-elles pas à l'Assemblée : paix et liberté! C'est sous l'inspiration de ces pensées que Lyon a résolu de former dans son sein un congrès où il invite toutes les municipalités à envoyer des délégués. Ces délégués auront à se concerter sur les meilleures mesures à prendre pour faire cesser la guerre civile et affermir la République.

« Nous comptons sur votre empressement à répondre à notre appel. D'une prompte intervention peut dépendre le salut de la France et de la République.

(Suivent les signatures).

L'appel fut entendu. Plusieurs départements envoyèrent à Lyon leurs délégués, malgré les efforts de l'autorité qui, à Grenoble par exemple, avait dépêché cinquante gendarmes pour empêcher la réunion préparatoire. Trois autres congrès sont en formation, un à Lille, un autre à Nantes, et même un troisième à Bordeaux. A Lyon, le congrès devait se tenir le dimanche, mais empêché par les ordres de Versailles, il ne put se réunir que mardi. Les résolutions suivantes ont été prises :

« Au chef du Pouvoir exécutif de la République Française,

« A la Commune de Paris;

« Les délégués, membres de Conseils municipaux de seize départements;

« Au nom des populations qu'ils représentent, affirment la République comme le seul Gouvernement légitime et possible du pays, l'automnie communale comme la seule base du Gouvernement républicain;

« Ils demandent :

« La cessation des hostilités;

« La dissolution de l'Assemblée Nationale, dont le mandat est terminé, la paix étant signée;

« La dissolution de la Commune;

« Des élections municipales dans Paris;

« Des élections pour une Constituante dans la France entière;

« Dans le cas où ces résolutions seraient repoussées par l'Assemblée ou par la Commune, ils rendraient responsables devant la nation souveraine celui des deux combattants qui refuserait. »

Ont signé les délégués des départements suivants, etc.

Le cas prévu a été réalisé : à Versailles, les délégués sont, après de nombreux pourparlers parvenus à être reçus par MM. Thiers et Picard. Le chef du pouvoir exécutif, redressant sa petite taille, enflant sa petite voix et la gonflant d'insolence, a observé à ces délégués qu'ils avaient été nommés en violation de son décret, qu'ils ne

représentaient rien pour lui et qu'ils ne les écouterait pas.

Puisque le chef du pouvoir exécutif ne veut écouter ni les représentations de Lyon ni aucune autre, que faire?

Les délégués de Lyon déclarent vouloir provoquer une réunion générale de tous les conseils municipaux de France qui signifieront à l'Assemblée que son mandat est expiré avec la signature de la paix, qu'ils ne sont plus rien et qu'ils ont à s'en aller. Et si les députés ne veulent pas s'en aller, heureux au milieu de leurs cinq cents canons et de leur armée de 150 mille soldats, les conseils municipaux feront néanmoins appel aux électeurs et les convoqueront aux urnes.

Tout cela est très bien pour la cause de Paris, réellement très bien. Pourrons-nous attendre le lent développement des choses? Si la province avait compris, il y a un mois déjà, ce qu'elle comprend aujourd'hui, nous serions tous en joie et en liesse, l'ancienne Assemblée rurale eût été renvoyée à ses bestiaux, une nouvelle eût été nommée et la République serait sauvée!

Il y a quelques jours, à la date du 15 mai, Paschal Grousset a lancé un appel aux grandes villes, appel qui était un vrai cri de détresse. Ce cri, nous l'avons blâmé dans une pareille cause, le désespoir même doit être stoïque. « Qu'attendez-vous pour vous lever? leur crie le délégué de la Commune aux relations extérieures. Qu'attendez-vous pour chasser les infâmes agents de ce Gouvernement de capitulation et de honte, qui mendie et achète à cette heure même, de l'armée prussienne, les moyens de bombarder Paris par tous les côtés à la fois? Attendez-vous que les soldats du droit soient tombés jusqu'au dernier sous les balles empoisonnées de Versailles? Attendez-vous que Paris soit transformé en cimetière et chacune de ses maisons en tombeau?

« Grandes villes, vous lui avez envoyé votre adhésion fraternelle, vous lui avez dit : du cœur, je suis avec toi! grandes villes, le temps n'est plus aux manifestes, le temps est aux actes quand la parole est au canon. Assez de sympathies platoniques, vous avez des fusils et des munitions, aux armes! villes de France!

« Paris vous regarde; Paris attend que votre cercle se serre autour de ses lâches bombardeurs. Paris fera son

devoir jusqu'au bout. Mais ne l'oubliez pas : Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Nantes, Bordeaux et les autres!... Si Paris succombait pour la liberté du monde, l'histoire aurait le droit de dire que Paris a été égorgé, parce que vous avez laissé s'accomplir l'assassinat! »

Toulouse et Marseille se sont levées, Marseille a même été à moitié massacrée; depuis Lyon, Bordeaux, Cosne, Nevers, Montpellier ont fait chacune leur petit soulèvement, mais dont aucun n'a abouti, les unes se sont lancées trop tôt, les autres trop tard; il est peut-être impossible aux villes de provinces de se soulever avec ensemble. Ce qu'il eût fallu tout d'abord, c'est la Ligue des villes, tenant, pour parler comme M. Thiers, « les assises du communisme et de la rébellion! »

Dimanche 21 mai.

Encore un assaut qui vient d'être repoussé; on nous dit que c'est une sixième grande tentative des Versaillais. Les huit jours après lesquels tout devait être terminé, au dire de M. Thiers, sont expirés, après un septième, un huitième ou un neuvième assaut, l'armée de Versailles se tiendra sans doute pour satisfaite. Quant à l'armée parisienne, elle n'est pas encore au bout de son courage, tant s'en faut. Il me paraît qu'elle est plus ferme et plus résolue, plus sûre de la victoire que jamais. J'ai toujours fait mes réserves quand au succès final. J'ai toujours conseillé à la Commune de tenir bon et de toujours tenir bon, de n'offrir aucune transaction, en face des provocations incessantes de Versailles, néanmoins mon espoir a toujours été dans une intervention des grandes villes parlant sévèrement à l'Assemblée et réconciliant Paris avec le reste de la France. Mais aujourd'hui, je commence à croire à une victoire de Paris gagnée de haute lutte, je me sens gai, dispos.

Je ne suis point parmi les plus confiants, tant s'en faut, mais il en est de plus difficiles à rassurer : ceux qui, il y a plus de six semaines, déclaraient impossible que Paris tînt encore huit jours de plus. Ils n'ont cessé de nous dire que, chaque soir, avec les arrivages d'Allemagne et de la province « la plus belle armée du monde » s'augmente d'un régiment au moins d'excellentes troupes; que

c'est par centaines et centaines que l'on compte les canons de gros calibre amenés contre Paris; que, devant les points les plus faibles des murailles, sont amoncelés de formidables amas de poudre et de bombes, de pétards, de gabions et de fascines; qu'il n'y a pas de fort au monde, d'enceinte capable de résister à des batteries tirant quatre mille coups à l'heure, quand une armée de 200000 hommes se tient prête, de jour et surtout de nuit, à se précipiter par une des brèches... Et si on répond : eh bien oui, ces formidables batteries ont tiré leurs quatre mille coups à l'heure, et les plus braves troupes du monde ont tenté l'assaut déjà plusieurs fois. Les prudents ne veulent plus rien entendre, ils veulent toujours avoir peur.

Je ne suis pas sans inquiétude, mais il me semble que la bataille ne peut pas être plus terrible qu'elle l'a été. Plusieurs fois déjà, les Versaillais se sont cassé bec et ongles contre nos murailles : ils ont démoli un fort, c'est vrai, à peu près démoli deux autres, mais partout où l'on se bat corps à corps, à Neuilly, Asnières, Colombes, depuis trois semaines, on a avancé d'un côté et reculé de l'autre, gagné ailleurs, et finalement on est toujours en d'aussi bonnes positions qu'avant. Je ne crois pas qu'il y ait grande stratégie là-dedans; je ne crois pas qu'aucun de nos généraux se soit élevé à une tactique bien supérieure à celle de rester en place et de ne pas faire de retraite en bon ordre comme du temps Trochu. Mais il y a déjà deux mois que cela dure, et « le tout est de durer » comme disent les Normands.

Par cela seul que les choses durent, elles s'établissent, elles se tassent, s'ordonnent et se coordonnent. Certes notre Gouvernement, partagé en deux camps, celui du Comité Central, tel qu'il existait le 18 mars, et la Commune proprement dite, improvisée le 2 mars, est toujours comme affolé, débordé par les nécessités de la guerre, ne sachant quel milieu raisonnable prendre entre les rigueurs martiales, l'inflexible sévérité d'un vrai comité de salut public, et les aspirations idéales vers une République modèle, et au nom d'une Révolution faite pour le bonheur du genre humain.

En dehors du Gouvernement de Paris, qui ne fait rien pour consolider la situation et qui l'embrouille pour sa large

part, l'esprit des partisans de la Commune se fixe, les hommes apprennent à se connaître et, par conséquent, à se classer. Peu à peu les services se régularisent, l'administration s'épure, les fonctionnaires commencent à connaître leur métier. Des commissions supérieures se forment, soit pour la révision des marchés et fournitures, soit pour l'examen des comptes et factures, soit encore pour traduire en cour martiale les concussionnaires et fraudeurs, pour rechercher et atteindre les cumulards d'appointements.

La différence entre les deux administrations est certainement à l'avantage de Paris, qui a les travers de l'ignorance mais non pas les vices de la routine. Dans ce tohu-bohu de la Commune et du Comité Central, d'hommes médiocres dans leur grande majorité et représentant la simple moyenne des électeurs parisiens et gardes nationaux, les mauvais sujets et chenapans ne manquent pas; mais quand on les a mis au pouvoir, on ne les a pas mis en place quoique chenapans, et encore moins parce que chenapans, on les a pris parce qu'on les croyait honnêtes et capables. Et quand l'un d'eux est soupçonné d'être malhonnête ou indigne, les collègues ne se gênent guère pour le mettre en accusation, l'arrêter et le destituer.

Et comme de nouvelles élections nettoieraient tout ce personnel, élimineraient nombre d'incapables et d'ambitieux! En République, et surtout dans des périodes aussi critiques, il devrait être très facile d'entrer au pouvoir, non moins facile d'en sortir; quand un organe travaille et fatigue incessamment, il devrait se renouveler incessamment.

Lundi 22 mai.

Nous nous étions endormis dans la joie du sixième assaut repoussé : les pessimistes eux-mêmes croyaient qu'en raison de cette résistance triomphante, la province interviendrait enfin, pour imposer à Versailles une transaction raisonnable. Les optimistes voyaient déjà, hélas! il serait trop douloureux de dire aujourd'hui quelle était leur foi!... Aujourd'hui on nous réveille au cri : « Les Versaillais sont entrés. Ils sont au Champ de Mars, ils sont au Trocadéro, ils sont à l'Arc de Triomphe, ils sont aux Champs Élysées, et ils avancent toujours. Ils arrivent en masse. La trahison

leur a ouvert toutes les portes. Ils disent eux-mêmes avoir franchi l'enceinte sans avoir tiré un coup de fusil. Les réactionnaires vont leur livrer le reste de la ville. Une autre poudrière vient de sauter. La fumée d'un énorme incendie noircit le ciel. On ne sait ce qui brûle. »

Est-il vrai ! La fin est venue ?

Dans la rue, silence singulier. Quelques groupes çà et là se parlent à voix basse. Au milieu d'un de ces groupes, j'avise un jeune libéral, très libéral, qui naguère, courait après moi pour me dire des choses aimables, je l'aborde : — Eh bien ! quelles nouvelles ? — Il me répond, en me tendant un bout de doigt, négligemment : — « Oh ! ce que vous savez. L'armée de Versailles a effectué son entrée hier au soir. Elle a marché toute la nuit. Elle occupe tout un côté de Paris. Elle aborde maintenant la place de la Concorde. Elle va vite, comme vous voyez ! »

Je le salue. Cet ongle de l'index qui m'avait été offert par le jeune homme très libéral m'indiquait suffisamment quelle était la chance de succès laissé encore au parti de la Révolution.

Avec un ami, nous explorons le quartier. Nous descendons par la rue des Saints-Pères avec l'intention de traverser le pont. Arrivés sur le quai une balle siffle à nos oreilles. D'où venait ce messager de mort? Nous regardons dans la direction indiquée par le bruit. Rien n'est en vue. Mais, retranché derrière une de ses persiennes fermées, quelque bon bourgeois « fait de l'ordre » à l'angle du pont, à l'instar de ces braves Marseillais qui canardent les moineaux du fond de leurs bastides.

Nous poussons dans ce massif des rues de l'Université, de Lille, de Varennes, Dominique et Grenelle-Saint-Germain. Nous aurions voulu entrer au Ministère de la guerre ou de l'Instruction publique, mais nous sommes arrêtés par des barricades de gardes nationaux : « On ne passe pas ! » Nous comprenons que ces Ministères sont déjà occupés par les Versaillais. Nous rebroussons chemin. A quelques angles de rues, on ébauche des simulacres de barricades ; mais les hommes qui y travaillent ont des figures inquiètes, sombres et soucieuses. Il n'est pas difficile de discerner, par contre, la jubilation intérieure de tous ces concierges, boutiquiers, marchands d'articles de sainteté, dévots et

dévotes qui composent le fond de cette population. Leur œil vous mouchardait déjà pour vous dénoncer au futur gendarme et au premier policier. Ils ricanent de la consternation du prochain, un sarcasme haineux et triomphant perçait sous leur air contrit et sous leur masque d'humilité béate et confortable.

Les essais de résistance se font au hasard : ne vient pas qui ne veut pas, vient qui veut, où il veut, et comme il veut. Nul ordre. Absence de direction générale, la surprise est complète; l'ennemi a pénétré dans le camp à l'improviste. On ne pouvait se défendre contre l'évidence : la rive gauche était indéfendable contre les Versaillais. Les alentours de l'Ecole Militaire et des Invalides ont toujours été bonapartistes; de là on passe dans les hôtels et jardins du noble faubourg Saint-Germain, nichée de légitimistes; viennent ensuite les jésuitières de Saint-Sulpice, de l'Abbaye, de Saint-Etienne, de Sainte-Geneviève et de la rue Lhomond, sans compter les universitaires de la Sorbonne et du Jardin des Plantes, ralliés aujourd'hui autour de la bannière cléricale... Et les étudiants du quartier Latin? — Ce sont des universitaires en herbe; ces futurs avocats et magistrats, professeurs en médecine et docteurs patentés, ne sont, ne peuvent être, sauf de très nombreuses exceptions, que des bourgeois futurs; aussi leur avons-nous vu refuser adhésion à la Commune qui leur offrait la Fédération des Ecoles et la reorganisation de l'Enseignement Supérieur, ainsi et comme ils l'entendraient. Dès que les boulets érafleront les pavés, le lion du quartier Latin ne secouera point sa blonde crinière, il ne rugira point son redoutable rugissement, mais il se réfugiera dans la fraîche grotte de la Source, à la fontaine de bière, où viennent se désaltérer les biches... Certes, les Versaillais peuvent, ce matin, aller tout de go, depuis l'Ecole Militaire et la gare Montparnasse jusqu'à la gare d'Orléans et rejoindre, de ce côté-là, les Prussiens, leurs nouveaux amis.

Et sur la rive droite?

— Sur la rive droite, la confusion est moindre. Les forteresses des Tuileries, du Louvre et de l'Hôtel de Ville, la place Vendôme, la Bastille, la caserne du Prince Eugène sont pour la garde nationale de solides points de résistance, Sans doute, la population de tous ces quartiers riches et

commerçants est républicaine tout au plus, et nullement révolutionnaire; mais le terrain n'est pas miné en dessous, comme de l'autre côté de la Seine. Et puis, on se sent ici sous le feu des rouges de Batignolles et de Montmartre, de Belleville et de Ménilmontant.

La physionomie de l'habitant diffère notablement suivant les quartiers; et il faudrait être Parisien pour trouver quelque intérêt à une description politico-géographique des divers arrondissements. En général, on peut dire qu'à Paris le thermomètre républicain et révolutionnaire monte et descend suivant les altitudes du sol au-dessus du niveau de la mer. Le plan des égouts pourrait, avec de légères modifications servir de carte politique. La grande ligne de dépression est la Seine et le centre les Tuileries.

Une légende se répand : c'est que les gardes nationaux exécutant un mouvement tournant, auraient repris les portes d'entrée et que les Versaillais, ayant leur retraite coupée, seraient maintenant pris entre deux feux. Légende comme nous n'en avons que trop entendu pendant le siège.

Néanmoins il est de fait que les Versaillais n'ont pas su ou n'ont pas voulu profiter de l'immense avantage d'une surprise qui leur livrait Paris presque sans coup férir. Contournant la place de la Concorde et la Madeleine, ils se sont emparés de la gare Saint-Lazare, ils ont suivi le chemin de fer jusqu'au nouveau collège Chaptal que leur a livré un bataillon de la garde nationale ami de l'ordre, lequel bataillon tire des fenêtres sur les camarades de la ville. Les soldats versaillais se sont avancés en bas jusqu'à l'église de la Trinité qui commande la chaussée d'Antin; mais ils n'ont pas le bloc de maisons intérieures. Un ami me raconte avec une admiration enthousiaste comme quoi il a vu dans la rue Ferme des Mathurins des gardes nationaux élever une barricade sous le feu même de l'ennemi. Il y avait déjà en travers de la rue une ligne de pavés, trois grès et pas davantage, superposés. Couchés de leur long, des hommes avaient organisé une chaîne de pavés dont ils surélevaient leur fragile abri, tandis que des compagnons échangeaient avec les Versaillais des coups de fusil. Et cela tranquillement, sans phrases, sans même chanter : Mourir pour la patrie... calmement et sobrement... A ce propos,

toute la journée, j'ai eu l'œil sur les ivrognes, et, dans mes pérégrinations, tant sur la rive gauche que sur la rive droite, je n'ai vu que deux hommes pris de vin et un qui faisait semblant de l'être.

Du Boulevard des Capucines, j'ai entendu tirer dans les rues mêmes, dans l'enceinte sacrée de la ville, le canon de la guerre civile. C'était tout près : des boulets se dirigeaient contre le grand Opéra. Le premier coup me serra à la gorge. J'en éprouvait une douleur physique, comme à la fusillade du 22 janvier, ordonnée sur la place de l'Hôtel-de-Ville par M. Chaudey agissant pour compte de MM. Favre et Trochu, le canon tonnant dans nos murs et portant des messages de Français à Français !

Sur tout mon parcours de la Madeleine au Château d'Eau, sur les boulevards, plus désertés des passants qu'ils ne l'étaient au temps jadis de deux à trois heures du matin, quelques gardes nationaux de bonne volonté improvisaient des barricades. Aucune animation jusqu'aux portes Saint-Denis et Saint-Martin qui font la ligne de démarcation entre les quartiers riches et les populaires. On y allait de bon cœur à la porte Saint-Martin, des citoyens faisaient la chaîne de pavés, d'autres arrêtaient les passants : Citoyen, Citoyenne, à l'ouvrage ! Ce que les enfants accomplissaient de travail était vraiment étonnant ; des garçons se mettaient à deux ou trois pour desceller un pavé que portait ensuite un moutard de cinq ou six ans fléchissant sous le poids du fardeau ; des gamins perchés sur la muraille remplissaient l'office de maçons et même d'architectes ; tous ces échappés de l'école étaient heureux et fiers de jouer — c'est bien là le mot — leur rôle dans la guerre civile.

La nuit, je remonte le faubourg du Temple. Avec une activité fiévreuse, on y accomplit d'immenses travaux. Les hommes creusent et fossoient, des femmes veillent à côté, armées d'un fusil avec bayonnette.

Mardi 23 mai.

Je ne suis pas rentré coucher hier soir chez moi, de peur de me réveiller captif des Versaillais. J'ai préféré passer la nuit avec des amis du faubourg du Temple, afin de me réchauffer de leur enthousiasme et de retremper mon âme

attristée au contact de leur mâle et âpre volonté. Et puis, c'était sans doute visite d'adieu pour plus d'un. Nous sommes des marins dont le vaisseau fait eau pendant la tempête et, de quart d'heure en quart d'heure, coule toujours plus bas. Accoudés sur le gaillard d'avant, nous regardons les vagues qui du fond de l'horizon accourent en hurlant, écumant de rage. Sera-ce la première qui nous emportera dans le sombre bas-fond ou la seconde ? — Non, ce sera plutôt la quatrième qui pointe par là-bas... De même dans cette mer bouleversée de Paris... peut-être aujourd'hui nous faudra-t-il mourir... peut-être demain... peut-être après-demain... N'importe, ce n'aura pas été en vain... Et quand même ce serait en vain ! La nature est avare de fruits et prodigue de fleurs. Pour un arbre qui vient à bien, que de boutons avortés, que de fleurs brûlées et desséchées, que de fruits tombent avant leur maturité ou après leur pourriture ; aux graines que d'accidents, et parmi les jeunes pousses, combien sont brisées, combien sont broutées et foulées ! Il disait vrai, le pauvre Girondin qui s'écriait mélancoliquement avant d'être guillotiné : *La Révolution est comme Saturne, elle dévore ses enfants !* — Oui certes, mais comme Saturne et Baal Moloch, elle les dévore pour les faire renaître ; elle fait les cadets avec la substance des aînés... On trouve que le jeu n'est pas profitable et qu'il vaudrait mieux naître une bonne fois pour rester toujours vivant ? Bah ! cela nous mènerait au régime de l'huître incrustée dans son rocher. Et puis, telle est la loi de la vie. Protester contre la loi, c'est protester contre la vie même, à laquelle nous tenons puisque nous la regrettons. Acceptons la nécessité, acceptons cette chose mystérieuse dont le côté lumineux se nomme la vie, et dont le côté sombre se nomme la mort : Puisque nous aimons la vie telle quelle, ne la querellons pas telle quelle ! Allons de l'avant, allons tant que ça pourra.

A Belleville, grand mouvement. On est sérieux, mais pas sinistre du tout. Il est certain que dans les bas côtés on distingue sans trop de peine un découragement amer et profond, mais ceux qui vont et viennent, se comportent virilement, animés, résolus, leur démarche est ferme et fière, leur parole nette et vibrante, pas bruyante du tout. Dans une compagnie qui allait se poster derrière une barricade,

j'ai vu une femme marchant au pas sans mot dire. Elle portait le fusil, le père tenait l'enfant dans ses bras. Ah! Thiers, petit Thiers, et vous, Messieurs Jules Favre et Jules Simon, que je vous méprise!

Fantaisie me prit, je ne sais pourquoi, d'entrer au sommet du côteau de Belleville, dans l'église néo-gothique, style patenté, rigoureusement conforme aux règlements les mieux autorisés. C'était vers les dix heures, la nef était remplie de néophytes, garçons et filles, auxquels un jeune vicaire à moustaches — ce vicaire est un libéral sans doute — expliquait les mystères du catéchisme catholique, apostolique et romain. Le docteur élucidait aux intelligences naïves ce que peut être l'enfer — réservé aux impies et aux révolutionnaires, vous savez, — il faisait comprendre l'éternité par la comparaison, si neuve, des siècles avec les grains de sable sur le bord de la mer...

Mais on ne manquera pas de raconter que, dans l'affreux Belleville, on a, pendant les deux mois d'une anarchie sans exemple, infligé à l'Eglise une persécution dont les horreurs sont tout au plus comparables à celles exercées par les Gallus et les Domitien.

Du haut de la Butte Chaumont, sur laquelle on met des canons en batterie, la vue sur Paris me rappelle, par sa grandeur imposante, celle qu'on a du Mont Salève sur Genève, le lac et la vallée du Rhône. Est-ce beau, est-ce laid? Je ne sais, mais le spectacle est splendide, et on le contemple le cœur serré. Parmi les nombreux spectateurs qui regardent avec leur longue vue, les paroles sont rares et brèves. Au rayonnement d'un soleil splendide, la masse des toits n'apparaît plus que d'un brun noirâtre. Quelques lanternes et fenêtres irradient en plusieurs points une lumière éblouissante. Paris s'étale à nos pieds, vaste plaine rocheuse, immense fourmilière plutôt, dans laquelle pailles et brindilles représentent des clochers, des colonnes et des arcs de triomphe. Mais dans ce fouillis humain, dans ce conflit sanglant des passions acharnées, nulle part, l'homme ne se voit directement, il est trop petit par rapport à la masse. La présence de ce fier et terrible insecte ne se révèle que par des fumées blanches, bleues ou noirâtres. Les blanches proviennent de la poudre en explosion, canonnades et mousqueterie; nous avons vu les bombes et obus

des Versaillais en allumer quelques-uns, les plus considérables, celui du Ministère des Finances qui brûlait déjà depuis hier matin, le Ministère de la Guerre brûle aussi. Le parti de l'Ordre fait son entrée avec la bayonnette qui tue, l'obus qui fracasse et la bombe qui incendie. Contre les Prussiens, j'eusse eu peut-être la force de m'irriter, aujourd'hui de Français à Français, je regarde, je constate et me tais.

Quant à suivre les péripéties de la lutte, c'est impossible pour un spectateur ignorant de stratégie et, de plus, fort mal renseigné sur les positions des parties. Je distingue seulement que Montmartre est attaqué de trois côtés à la fois, et je ne crois pas qu'il soit longtemps tenable. Après Montmartre, les Buttes Chaumont, sur lesquelles nous nous tenons, puis Belleville, puis le Père Lachaise, et après, ce sera fini, et nous retomberons dans la nuit. Cela se devine, mais ne se voit pas. Meurtres et tueries se font dans l'ombre, et le hurlement des batteries ne se perçoit que semblable au japement des chiens dans les fermes lointaines.

C'est ainsi que je contemple d'un œil sec un des plus horribles spectacles que l'homme puisse voir, autant du moins qu'il peut discerner la scène d'action sur un théâtre si vaste. Sur un événement qui décidera sans doute pour quinze ou vingt autres années de la marche et de la direction des idées, l'Histoire portera un jugement terrible. En face de cette immensité, en face des énormes écroulements qui se préparent, on s'étonne qu'on puisse désirer être un des acteurs du grand drame social, et on sent combien est vaine, combien est ridiculement impuissante la volonté d'un individu, l'effort d'une conscience droite voulant intervenir dans ces gigantesques cataclysmes !

A la barricade, en haut de la rue Lafayette, j'ai été mis en arrestation par un groupe de braves gardes nationaux qui trouvaient, et avec raison, que mon laissez-passer est insuffisant. On m'avait vu porter des pavés à plusieurs barricades, on se demanda si peut-être une apparence de bonne volonté ne cachait pas de l'espionnage. — Je ne protestai nullement de mon affection pour la Commune, et d'un autre côté, je ne me fâchai point, me bornant à repondre simplement et poliment aux deux ou trois offi-

ciers qui vinrent examiner mon cas. Il parut digne d'être déféré au Commissaire de police de l'arrondissement. Deux gardes nationaux se mirent à mes côtés, et nous marchâmes, moi gardant le silence, eux ne faisant point de questions indiscrètes. — L'un d'eux s'offrit à nous suivre pour que je n'eusse pas l'air d'être en arrestation. Je le remerciai : pourquoi cacher la vérité? « En route, on nous requit de porter des pavés à une barricade en construction ». J'en ai déjà trop porté. Mes acolytes avaient soif, ils s'arrêtent devant un marchand de vins de leur amis et m'offrent une trinquée. Je refuse, mais ils y mettent de l'insistance et j'accepte de l'eau sucrée, tandis qu'ils prennent du vin trempé d'eau. Nous trinquâmes sans mot dire, ils ne me laissèrent pas payer.

Au commissariat de police quand mon affaire se présenta à son tour, elle est racontée brièvement et à voix basse par mes compagnons. Le citoyen commissaire fronce le sourcil, m'adresse quelques questions auxquelles je réponds discrètement — et l'arrêt est prononcé : « Attendu qu'aucun fait n'est articulé contre le citoyen muni de papiers insuffisants, le citoyen peut passer son chemin, il est libre ». Je salue, remercie du geste et m'en vais sans mot dire. Ma captivité ne dura guère plus d'une heure.

L'incident n'est pas relaté à cause de son importance biographique, mais comme détail pouvant servir à fixer la physionomie de l'ensemble. A chacun de raconter ce qu'il a vu.

Je remonte par les boulevards vers la Bourse. Les physionomies étaient sombres. Je rencontrai néanmoins un groupe de réactionnaires qui riaient à gorge déployée de je ne sais quelle histoire de Chinois. Dans les kiosques, il n'y avait en vente que trois journaux réactionnaires racontant comme quoi notre vaillante armée avait déjà exterminé cette horde de bandits presque sur tous les points. En sus, *la Vérité*, qui eût été tout à fait réactionnaire sans son inimitié contre les frères Picard, appelait sur les têtes des membres de la Commune le juste châtiment auquel ils ne peuvent échapper. En dernier lieu *le Rappel* qui, en ce moment critique, déclarait être contre l'Assemblée mais ne pas être pour la Commune, et rééditait en gros caractères une vieille page de Victor Hugo à peu près incompréhensible.

Huit jours après *le Rappel* et *la Vérité*, plus osés qu'ils ne croyaient être, ont été punis de leur criminelle audace et tous leurs rédacteurs dont on a pu se saisir ont été mis en prison.

Je n'avançais pourtant qu'avec peine; à chaque barricade, je devais exhiber mon laissez-passer, et, craignant que le manque de carte d'identité ne finît par me jouer un mauvais tour, je me décidai à clore mon voyage d'exploration de quartier en quartier, de barricade en barricade.

Du pont de Bercy, qu'il est beau, ce soir, le soleil couchant!

Les eaux vertes coulent lentement et vont doucement; les balises, les mâts de navires, les arches cintrées se réfléchissaient avec netteté dans leur miroir tranquille. Au dessus des insondables profondeurs d'un ciel calme et lumineux, il tombe sur le fleuve, il tombe sur la ville une rosée d'or et d'argent, une pluie de perles opalines et irisées, une poussière orangée, les monuments se profilent dans des vapeurs légèrement violettes, les tours massives de Notre Dame, la fière colonnade du Panthéon, toujours surmontée de son drapeau rouge, le campanile de Saint-Etienne du Mont, le beffroi de Saint-Jacques.

A ces brumes liliacées, à ces suaves jeux de nuances, à ces harmonies grandioses de lumière et de couleur se mélangent çà et là d'épaisses vapeurs noirâtres, ce sont des fumées d'incendies, ici, là, plus loin, un peu partout.

Et dans ce calme auguste et profond, en prêtant bien l'oreille, on distingue des bruits lointains qui flottent dans la vaste étendue du ciel lumineux, le chant du clairon, l'appel du tambour, le sifflement de la fusillade et le crépitement des mitrailleuses. Mais ces bruits sont si faibles, si faibles, c'est à peine si on ne les confond avec le bruissement des moucherons, le doux murmure de la brise et du flot qui se heurte mollement contre la berge et se plaint du léger effort.

Mercredi 24 mai.

Il était encore grand matin quand a passé une ronde ordonnant de fermer les croisées et d'ouvrir les persiennes. Les gardes nationaux se plaignent avec colère que, par les

fenêtres entrebaillées, on leur ait tué traîtreusement beaucoup de monde.

Un homme de la ronde monte dans l'appartement que j'occupe. Il vient chercher mon ami, le maître de la maison, pour lui enjoindre de prendre poste dans la barricade qu'on a construite à côté. Mon ami exhibe qu'il a plus de 40 ans et qu'il a du reste une dispense l'exemptant de la garde nationale pour raison d'un autre service. C'est bien ! dit le fédéré, et, sans insister davantage, il s'en retourne à sa barricade.

J'étais moi-même hors de question : une blessure à la main droite m'incapacise de manier mon fusil. Aucune invitation ne me fut adressée, bien que je fusse à côté dans la chambre entr'ouverte. Si l'homme m'eût dit : Vous ne pouvez combattre, mais vous pouvez vous faire tuer pou la République démocratique et sociale, je ne sais vraiment ce que j'aurais pu, ce que j'aurais dû répondre. Je crois mieux faire en vivant pour elle — c'est plus sage, plus prudent et plus utile — mais tout un tas de bonnes raisons n'empêchent que je me suis senti petit et mal à mon aise à côté de l'homme qui, sans mot dire, s'en va mourir pour celle que j'aime.

C'est encore là un incident personnel. Je sais qu'ailleurs des gardes nationaux ont de force enrôlé dans leurs rangs des bourgeois et jeunes gens qui certes ne se souciaient nullement d'une mort héroïque, mais avant de répéter ce que j'ai lu ou entendu dire, je raconte ce que j'ai vu.

La rive gauche que je croyais intenable, résiste toujours, il faut que les fédérés aient déployé une vigueur inattendue, de ce côté là. Nous sommes à mercredi, et la surprise a eu lieu dimanche.

Au dessus du nuage de fumée, au dessus des incendies, s'élève tranquille et importante la colonnade olympienne du Panthéon, toujours surmonté de sa rouge banderolle, cause de tous ces dégâts et massacres.

Tout d'un coup, les fumées qui entourent le Panthéon s'épaississent et montent en noirs tourbillons... Encore un grand incendie... celui des nombreuses baraques d'ambulance dans le jardin du Luxembourg... Cela dure une heure peut-être, puis on entend une explosion formidable, une trombe nouvelle de fumée jaillit au dessus des amoncelle-

ment de fumée... c'est la poudrière du Luxembourg qui saute avec ses balles, ses cartouches, ses engins meurtriers. Nous avons notre maison tout près avec des enfants dedans. Maison, amis, parents, enfants, est-ce que tout cela existe encore?

De nouveaux nuages, d'autres vapeurs opalines surgissent et se développent. Ce sont d'autres incendies. On en compte distinctement cinq ou six grands. Quant aux petits, ils sont trop nombreux. Qu'est-ce qui brûle?

Tout, nous répond-on. D'abord le Ministère des Finances, c'est par lui que les Versaillais ont commencé. Brûlent les Tuileries, le Louvre, le Luxembourg, l'Hôtel de Ville, les ambulances du Sénat, les grands magasins de nouveautés dans les rues du Bac et de Rivoli. Tout brûle, les Versaillais ont commencé, les fédérés ont continué. Exaspérés de ce qu'on leur aurait tué du monde en tirant de derrière les fenêtres, ils auraient allumé les magasins du Petit Saint-Thomas, les rues de Lille et de Verneuil, siège de la haute aristocratie rurale.

Nous en sommes donc venus là. Nous nous faisons la guerre entre concitoyens à la façon des Dacota et des Delaware se brûlant réciproquement leurs villages. On contemple ce spectacle d'horreur avec une froide désespérance avec un sang-froid méprisant. Brûle ce qui brûle: Précipités au fond de l'abîme, plongés dans le gouffre des désastres, quand on troue tant de poitrines vivantes, quand on écrase tant de cervelles qui pensent, quand nous étouffons dans une mer de sang, que nous font encore monuments et statues, livres et tableaux, paperasses et tapisseries! Brûle ce qui brûle! Quand une armée de deux cent mille baïonnettes, avec cinq cents canons et obusiers se ruent sur nos quartiers, quand la horde des bonapartistes, cléricaux, orléanistes et libéraux combinés s'acharnent sur notre infortunée République démocratique et sociale; quand la France se suicide de ses propres mains, que nous font quelques joyaux de moins au collier de Paris qui expire!

Quand on a perdu « les causes de la vie » ainsi que s'exprime Lucrèce, on voit que le bonheur est peu de chose, et qu'il tient à peu de chose. Quand la racine maîtresse est coupée, tronc et branchages tombent volontiers.

Flottants comme la malheureuse méduse échouée sur le

rivage, notre volonté est inutile, nos efforts sont vains, notre espoir est ridicule, et le bon sens est absurde. Quand le flot la soulève, la méduse agite sa masse confuse, bras, rubans et tentacules grouillent et remuent, puis retombent dans le vide, inertes et paralysés. Nos petites existences sont portées par de grands événements. Maintenant la vague ramène le mollusque à la grande mer, source de vie; maintenant la vague le rejette sur le roc contre lequel elle le brise, lambeau par lambeau. Nous ne sommes qu'un accident perdu dans l'ensemble. Ce qui nous est personnel et individuel, ce qui est vraiment nous est mesquin, somme toute, et sordide. Mais quant à la vie générale, quant à l'immense histoire universelle, qu'elle nous touche, et vous saurez qu'elle est aveugle, qu'elle est cruelle!

Nuit de mai splendidement belle, d'une beauté de Gorgone et d'Euménide.

La lune brille avec une douce majesté dans les vastes cieux. La Seine apporte des paillettes d'argent dans un lac d'or pâle. Un vent doux et frais se glisse çà et là en frôlant les feuilles palpitantes et les fleurs amoureuses.

Au second plan, le fleuve s'élargit en un étang de fer fondu, c'est la réverbération des incendies : l'eau, la ville, le ciel flamboient. Contre la masse rougeoyante des Tuileries se profilent les noires tours de Notre-Dame. Jusqu'au zénith les flammes lancent des panaches de fumées rutilantes, sanglantes comètes.

Un rossignol vocalise dans les arbres, on l'entend parfaitement, malgré le roulement grondant des canonnades incessantes. Et toute la nuit on distinguait dans l'effroyable cacophonie le tocsin douloureux de Belleville et de Ménilmontant, s'arrêtant, reprenant, puis les appels désespérés des tambours battant la générale. C'est le glas de l'agonie.

Jeudi 25 mai.

Aucune fusillade ne se fait plus entendre de l'autre côté de l'eau. Vers 7 à 8 heures du matin, nous regardons le Panthéon : il est dépouillé de son drapeau rouge.

Le Panthéon n'est plus dorénavant que l'Église Sainte-Geneviève, une grande chapelle catholique, la contrefaçon

d'un monument romain. Que m'importe le Panthéon maintenant!

La rive gauche de la Seine est tout entière entre les mains de l'armée versaillaise, qui, maîtresse maintenant du fleuve et d'une moitié entière de la ville, inonde avec ses forces s'accumulant d'heure en heure les Parisiens dont les hommes, diminuent à chaque instant, sont acculés dans des espaces de plus en plus restreints. Si, depuis la livraison des portes, l'issue de la lutte ne pouvait être douteuse, sa terminaison fatale est d'une écrasante évidence. Et, cependant, les gardes nationaux résistent toujours, ils ne cèdent pas le terrain pouce à pouce, ils le gardent tant qu'ils sont vivants; tués, ils l'occupent encore par leurs cadavres. — « Quelques lâches », comme les désignait M. Thiers, une vile poignée de factieux! »

La barricade où j'aurais pu être, si je l'eusse voulu, est à quelques centaines de mètres éloignée de la maison que j'habite. Elle est à l'extrémité du pont d'Austerlitz, battue en brèche par une formidable batterie, à l'autre tête du pont par deux ou trois batteries, au boulevard Saint-Germain, par une autre au Jardin des Plantes. En sus la gare d'Orléans, transformée en caserne, et les murs de la berge, percés en meurtrières, canardent incessamment les défenseurs de la barricade, soutenue de bien loin par quelques obusiers au sommet du Père Lachaise.

Quelques coups et le vacarme commence, c'est assourdissant, on se demande si dans les grandes forges et chaudronneries il se fait autant de bruit. Les décharges succèdent aux décharges, la cervelle est ébranlée par un mélange indicible de craquements et crépitements, de broiements et déchirements, de roulements et sifflements.

Ces divers bruits proviennent de divers projectiles à diverses distances; nous sommes sous le nuage de grêle, à un bord seulement. Des obus éclatent sur le quai; ils s'enfoncent dans l'eau, allument des bateaux amarrés; des balles tombent dans notre cour, des biscayens cognent contre nos murailles et notre toit. En regardant par la fenêtre du côté de la batterie qui nous fait face, je vois des débris de chaux et de plâtre tomber à mes pieds : un morceau de fonte arrive juste sur moi, à quelques pieds, mais une ardoise le fait dévier, je l'ai dans ma poche. — Décidé-

ment, il faut se réfugier dans la cave, mais on ne peut s'empêcher d'en sortir de temps en temps pour aller voir.

Dans la cour, les lapins sautillent, effrayés, et broutent les feuilles qui tombent déchirées des arbres. Une poule affolée glousse à ses poussins qui piaulent, des ramiers se sont enfuis à tire d'aile du Jardin des Plantes, — les hirondelles ne nous ont pas quittés, mais dans cette tempête de mitraille, elles ne font entendre leurs petits cris joyeux, plus elles ne virent et girent de leur façon accoutumée. — « Quels sont ces oiseaux effarants, doivent-elles se demander, ces oiseaux qui passent invisibles avec des cris stridents et d'effroyables battements d'ailes en brisant les branches sur leur passage? »

Coup de foudre, fracas atroce, le sol tremble, tout vacille et chancelle, on se voit enveloppé dans un nuage blanchâtre... Je suis vivant, pensai-je après le premier étourdissement, oui, je suis vivant, mais qui est vivant encore? « Et, à travers une poussière obscure et suffocante, j'escalade des décombres, j'appelle, et quelques secondes après, je retrouve ma femme et mon fils. De nos amis, personne n'avait été tué ni blessé, trois ou quatre avaient échappé par un hasard quasi-miraculeux : ils étaient dans la proximité immédiate d'un bureau où tout avait été mis en miettes. Un obus avait pénétré la maison de part en part, brisant cloisons et meubles et, trouant une troisième muraille, avait dévasté la cuisine d'une habitation voisine. On retrouva le fond de l'obus, c'était déjà un lourd fardeau, du projectile entier un homme aurait eu sa charge. Le dégât qu'il a fait dans cette maison-ci est supputé de quatre à cinq mille francs, y compris les petits désordres accomplis par six biscayens, mais pour le piano, les fauteuils, les glaces, les rideaux, la bibliothèque, on eut à peine quelques paroles de regret, personne n'était tué ni blessé.

Et la barricade tient toujours. Nous admirons sa fière résistance. Est-ce par centaines, est-ce par milliers, que, depuis ce matin, on la crible d'obus! et nous allons vers le soir. Mais voici pour la réduire enfin la canonnière d'Arcy, puis une seconde : l'une évolue par amont, l'autre par aval de la barricade. On frissonne en regardant ces monstres terribles, invincibles, invulnérables, arrogants, foudroyants, lâches puisqu'ils n'ont rien à craindre. Plats comme des

punaises d'eau, les boulets ricochent sur leur corps de bronze. Sauf des trous d'où s'échappent des balles assassines, leur épaisse cuirasse n'ouvre que sur le devant une gueule longue et formidable : chaque navire n'est qu'un canon. Que leur répondre? Que leur opposer? D'un coup, ils démolissent une muraille, de deux ou trois coups ils enfoncent une maison. Négligeant la barricade, les canonnières battent des pans de rues entiers à droite et à gauche, qui sont bientôt en feu. En une heure ou deux, la barricade n'est plus qu'un amas de pierres inutiles au milieu de décombres fumantes et, cinq cents contre un, contre les défenseurs du poste avancé de la Bastille et de la gare de Lyon, se ruèrent, bayonnette en avant, les soldats de la division Bruat, soutenus par la brigade De Roja, rive gauche, et rive droite les soldats de la brigade de Mariouse, division Faron. Victorieux, le drapeau tricolore fut hissé au-dessus d'un amoncellement de cadavres, dans une mare de sang.

Ai-je eu tort de ne pas reposer maintenant sous la bannière tricolore? demanda encore une fois ma conscience.

Et après nouvel examen, je répondis : Non, je n'ai point eu tort. J'ai même fait mon devoir. Mais j'admire humblement ceux qui ont fait plus que leur devoir et qui gisent à côté, râlants, agonisants, ou écrasés sous leurs pavés. Ils ont condensé leur vie dans un acte suprême qui vaut mieux peut-être que tout ce que nous pourrons faire encore dans ce qui nous reste à vivre ».

Nous étions trente-cinq personnes, hommes, vieillards, femmes et enfants à couvert des obus, réfugiés dans la même maison hospitalière; nous étions d'opinions diverses, les bourgeois en grande majorité. On eût dit un ramassis de bêtes fuyant l'inondation ou l'incendie et s'abritant du danger dans quelque île à jungles ou dans la même caverne. En temps normal ces fauves se poursuivent et s'entre-dévorent, mais, dans l'immense péril commun, ils font trêve à leurs guerres acharnées. De même ici. Dans l'instant, toute affirmation ou même toute allusion politique est soigneusement écartée. En inspectant les visages pâles de ces enfants consternés, de ces femmes mi-évanouies, est-ce qu'on peut penser : « C'est toi, bourgeois, ce sont tes pareils dont la lâche ignorance et le cruel égoïsme nou

valent les horreurs présentes, les horreurs passées et celles qui vont encore nous accabler ! » Et, de son côté, le bourgeois ruminait en lui-même : « C'est toi révolutionnaire de malheur, avec tes confrères et complices qui, par ton obstination criminelle, oblige les amis de l'ordre à te fusiller, ce que je ne regrette point, et à démolir ma maison et mon magasin, ce dont je ne me consolerai point. »

On ruminait de part et d'autre ces âcres pensées, quand soudain des pas lourds et un cliquetis de ferraille se font entendre : c'est la Propriété, l'Ordre et la Religion apparaissant, sous la figure de trois soldats en pantalon rouge, la figure cramoisie de sueur, de vin et de colère. Ils descendent les degrés de la cave, la bayonnette sanglante en avant : « Où sont-ils ces canailles, où sont-ils ces lâches ! Nous ferons leur affaire! »

Tout aussitôt les bourgeois de notre société se précipitent vers eux et les saluent par des cris de joie réels ou affectés : Ah ! vous voilà, nous sommes les amis des Versaillais ! Et les bourgeois de les entourer, de toucher le bras, les épaules des soudards avec des mouvements magnétiques et caressants, tandis que deux ou trois jeunes filles s'évanouissent ou à peu près. Ces cris, ces félicitations, ces attouchements et deux bouteilles de vin apprivoisèrent bientôt deux lignards, mais le troisième, un galonné, fouillait de ses yeux gris et durs l'obscurité de la cave; il scrutait les physionomies, interpellait de ci de là, objectait avec une colère froide : une victime de plus, c'était peut-être un chevron de plus. Tandis qu'il récriminait, un de ses collègues s'attendrissait et montrant un revolver avec vanité : il est tout chaud encore d'un insurgé auquel j'ai ouvert le ventre. Et l'autre ajoute : Oui, nous en avons pris deux cents et nous les avons fusillés. Notre bataillon est posté le long du quai, nous fouillons les maisons, jardins et sentiers; du reste fit le galonné en s'éloignant avec ses hommes, personne de vous ne sortira et, à la porte de chaque maison, nous plaçons une sentinelle.

Vendredi 25 mai.

Harassé, abruti, abasourdi, j'ai dormi dans un cauchemar moins affreux que la réalité. C'est à se demander si c'est bien la terre que nous habitons, et si, après une de ces der-

nières nuits, nous ne nous sommes pas réveillés dans un autre monde!

Toujours des hurlements de batterie, des pétarades de feux de peloton, la pluie grésillante des boîtes à mitraille. C'est vers le Génie de la Liberté, voltigeant dans les airs au dessus de la colonne de la Bastille que trois cents obusiers de l'ordre font converger maintenant leurs décharges. L'organisme nerveux est frappé, martelé, accablé par des sons rauques et discords, par mille bruits grinçants et stridents.

. . . .

On se dirait dans un atelier, dans un immense atelier, oui, c'est bien cela, mais un atelier dans lequel les mitrailleuses travaillent, un atelier dans lequel l'œuvre de destruction s'accomplit sur une immense échelle. Paris est transformé en une carrière. La poudre bruyante y fonctionne pour faire sauter maisons et palais ; les pics et fleurets y trouent des poitrines humaines. C'est une horrible cacophonie, l'infernal charivari de la haine et de la passion.

La moitié de notre horizon est envahie par deux incendies, celui des locaux de la gare de Lyon et celui de l'immense grenier d'abondance de la ville de Paris, farines, conserves, riz, provisions de toute nature brûlent et flambent, je ne sais combien de millions qui s'en vont en fumée. On nous dit qu'avant d'être égorgés, les insurgés ont eu le temps de barbouiller ces édifices de pétrole et d'y frotter quelques allumettes chimiques. Naturellement, les obus versaillais n'y sont pour rien : c'est du moins la version orthodoxe, et il serait funeste de paraître en douter... De chaque fenêtre, de longues langues de flamme dardent des étincelles de fumée violacée dans les spires de fumée charbonneuse: on se rappelle les hauts fourneaux du *Black county*, des séries de cheminées brûlant comme des soupiraux d'enfer.

Le ciel s'est enfin attristé, le soleil splendide des jours passés s'est voilé... on distingue des nuages gris de la pluie les nuages d'incendie à leurs reflets bleuâtres et terre de Sienne. Un dépôt d'omnibus, un magasin de fourrages brûlent tout près et, pas loin, l'Hôtel de Ville depuis plusieurs jours. Des incendies, il en est sur tout le pourtour de l'horizon... Mais on les regarde sans émotion, ils sont couleur locale et, comme on dit en argot d'atelier, ils font

bien dans le paysage. Qu'ajoutent-ils à nos désastres? Périssent les demeures puisque les hommes sont égorgés, périssent les richesses puisque les idées tombent, pour longtemps, puisque les principes mêmes sont en danger!

Et toujours les fracas, le vacarme, les sons assourdissants. D'intervalle en intervalle, ce qui reste de la maison est ébranlé par la simple commotion qui résulte des décharges d'une batterie voisine. On ne fait plus attention aux coups de canon, les mitrailleuses nous agacent avec leur bruit de soie qu'on déchire, et les obus qui passent au dessus de nos têtes, toupies ronflantes et bourdonnantes, nous font tressauter encore lorsqu'ils éclatent non loin de nous. Mais l'oreille éprouve quelque soulagement à certain sifflement de merle chanteur et au doux et mélodieux sussurement de quelque balle perfide allant au hasard frapper n'importe quoi, n'importe qui.

Les soldats se disent 200.000 faisant leur besogne contre 50.000.

C'est le quart d'un million d'hommes, fils de la même mère. De la ville, leur amour et leur orgueil, ils font une ruine fumante. Ils sont 200.000 esclaves contre 50.000 hommes libres ou qui voudraient être libres. Les uns tuent, arrêtent et démolissent pour le compte de leurs maîtres et seigneurs; les autres se défendent, ils défendent leur foyer, ils défendent leur idée. Les 200.000 sont innocents à force d'être brutes et stupides; les 50.000 sont héroïques, mais ils périssent et, avec eux, l'esprit de toute une génération.

Quoi qu'il en soit, ils s'entr'égorgent, ces frères. Et, dans cette atmosphère empoisonnée de poudre puant l'œuf pourri et la viande brûlée, ils s'abordent à coup de pistolet et se répondent par une lame de bayonnette dans le ventre.

O Fraternité douce et sainte que de crimes tu nous coûtes!

26 au soir.

L'oreille n'est plus assourdie par cette tempête de sons discordants : à l'ouragan succède une accalmie. Les obus sifflent, des balles sifflottent encore, quelques boîtes à mitraille jettent çà et là leur hideuse charge dans les airs, mais les sens se reposent et l'âme se pacifie.

Et comme ce que nous appelons notre âme est dupe de ce que nous appelons notre corps ! C'est alors que l'esprit se rassérène malgré lui, c'est alors qu'un désespoir plus sombre et plus sinistre devrait l'envahir. L'accalmie, le silence relatif annoncent la nouvelle fatale : la Bastille est prise, la grande citadelle populaire est envahie Maintenant que les 200.000 paysans ont fait leur œuvre bruyante, la fusillade meurtrière et la silencieuse bayonnette sont à l'ouvrage. C'est maintenant qu'on égorge, maintenant qu'on assassine, et, parce que le carnage est plus loin que nous ne pouvons voir, le massacre plus loin que nous ne pouvons entendre, la pensée se calme et le cœur s'apaise !

Samedi 27 mai.

D'instants en instants, nous entendons dans les gares de Lyon et d'Orléans, dans les chantiers, quelques roulements de feux de peloton; une douzaine, deux douzaines de coups environ : *ce sont les prisonniers qu'on fusille*, les hommes que l'on a ramassés dans les caves et greniers et que trois pioupious et leur caporal ont cru suspects, des passants dont la physionomie déplaît aux policiers et mouchards qui pullulent dans nos rues, revolver à la ceinture, casse-tête à la poche, brassard tricolore à la manche d'habit, amis de l'ordre qui ont trouvé le moyen de ne pas servir la Commune en se réfugiant dans leur loge de concierge ou autre réduit. Ils se vengent des gardes nationaux du désordre qui ont été au feu et ont payé de leur personne, dénoncent les anciens soldats qui ont la maladresse de se laisser rencontrer en pantalon garance ou en casquette militaire, par conséquent coupables de trahison ou tout au moins de désertion en face de l'ennemi : *Fusillés, fusillés!*

De derrière nos rideaux, nous en voyons passer de ces malheureux désarmés, bourgeois ou ouvriers, en civil ou avec quelque pièce d'uniforme, ils marchent droit, d'un pas ferme et fier, mais la figure pâle. Dans une heure, ils seront morts.

La Bastille prise, les quartiers populaires du Temple, de Saint-Antoine, de Belleville et du Père-Lachaise restent à forcer.

Sous le ciel lourd de pluie, les bouffées de vent apportent

les hurlements de la mitrailleuse, les boulets piochent dans la barricade avec un bruit de grêle. Là bas, les combattants sont tués dans l'ardeur et l'excitation de la lutte, ils ne sont pas assassinés comme ici.

Les gens du quartier commencent à sortir: ils vont prendre connaissance de ce qui se passe au dehors. Ils reviennent avec des récits épouvantables. La berge du fleuve est parsemée de cadavres, les rues aussi. Dans certaines cours des corps morts sont amoncelés. On emporte les carcasses par charretées pour les enfouir dans des fosses profondes qu'on recouvre de chaux vive; ailleurs on les asperge de pétrole, puis on les brûle; on a vu un convoi de dix à douze omnibus remplis de débris humains.

Un ami qui nous apporte des renseignements nous montre les semelles de ses bottines imprégnées de sang...

Des deux côtés de la Seine un filet rouge coule le long des berges...

En plusieurs endroits, il y a des tas d'armes brisées, de fourniments, de képis, de vareuses, d'effets déchirés, de papiers et de registres brûlés ou fumant encore.

Dimanche 28 mai.

Tout ce matin, on a entendu le canon tonner, on l'entend encore, c'est que tout n'est pas fini. Le cimetière du Père Lachaise, entouré d'une haute muraille dominant Paris avec sa multiplicité de tombes et de chapelles, est le dernier point dans lequel tient l'insurrection... l'insurrection, c'est le mot officiel, le mot de la déroute, et que nous disons nous-mêmes sans y prendre garde. Tout vaincu est fatalement un insurgé.

On nous raconte qu'au boulevard du Prince Eugène, de la place du Château d'Eau à la Bastille, le massacre a été effroyable : après avoir pris la caserne, les soldats jetaient par les fenêtres les gardes nationaux morts ou mourants. Les mairies sont encombrées de cadavres; ils gisent par toutes les rues, l'air en est empuanté. Déjà l'on voit des chiens courir avec des quartiers d'homme à leurs crocs.

On remarque parmi les cadavres la prédominance des vieillards : ce sont les fidèles de 1848, ceux qui ont résisté à l'influence énervante de l'Empire et qui lui ont survécu.

L'âge légal pour faire partie de la garde nationale est de 20 à 40 ans; mais la plupart des bataillons de marche ont constaté que l'élite de la troupe se composait des volontaires au dessus et au dessous de cet âge. — Fréquemment on voyait dans les compagnies un homme marchant entre son père et son fils. Les plus ardents, les plus endurants ne manquaient presque jamais d'être le grand père et le petit fils. Cela nous est d'un bon augure pour la Révolution qui suivra. Car on y pense déjà.

28 mai au soir.

Cerné, attaqué de tous les côtés, le cimetière du Père Lachaise a été envahi par les troupes rurales. Les derniers défenseurs de la Commune ont été massacrés.

Probablement, une période historique vient de clore. Une nouvelle commence. C'en est fini pour notre génération, destinée sans doute à être la spectatrice impuissante, la victime lamentable d'une réaction niaise et furieuse.

Pauvre France, si tu es réellement condamnée à mort, tu n'as jamais été plus en danger! Après Sedan, que tu es bas tombée par la capitulation Favre-Trochu! — Et maintenant où vas-tu tomber? les meilleurs de tes fils, les plus braves, les plus intelligents, l'espoir de leur race, ne sont plus. — Les oisifs et les exploiteurs coalisés ont tué les travailleurs, quelle va être la ruine! Après la corruption bonapartiste, est venue la lâcheté vis-à-vis des Prussiens, après la lâcheté, viennent les terribles cruautés contre les révolutionnaires — que s'en suivra-t-il? Oh! qu'elles sont lugubres les visions qui se déroulent à nos yeux!

Mais advienne que voudra! Nous ne cédons pas. Nous sommes mortels, mais notre cause est immortelle. Si nous ne triomphons pas, nos fils remporteront la victoire, et si nos fils échouent encore, nos petits fils réussiront. La civilisation périra plutôt que notre idéal social. Le vieux monde est établi sur les privilèges de l'oisiveté, le monde nouveau s'établit et s'établira sur les droits du travail. Jadis le travail était esclave, il devint serf, il est toujours exploité, il sera libre et attrayant, n'en déplaise aux bombardeurs et égorgeurs!

Et quand même la France périrait, sa gloire serait

d'avoir péri pour l'idée sociale, la plus haute, la plus compréhensive, la plus féconde qu'ait formulée la société humaine... et quand même ils couperaient le tronc de ce bel arbre fruitier, qu'on appelle la France, eh bien! de ses fortes racines souterraines pousseraient des rejetons nouveaux. Nous sommes fils de notre Terre et ils n'emporteront ni notre ciel ni notre soleil!

Lundi 29.

Vincennes tient encore, il ne s'est pas rendu. Mais on ne pense pas qu'il puisse opposer la moindre résistance sérieuse.

De sorte que le combat aura duré une semaine entière et complète. Malgré la trahison ouvrant trois portes, malgré les écluses lâchées au flot d'inondation, à l'invasion de 200.000 hommes, malgré les secours actifs et les appuis passifs de toute sorte qu'ont trouvés les envahisseurs auprès de la multitude des bourgeois amis de l'ordre, la « poignée de factieux » comme l'appelle M. Thiers, le « vil ramassis » ont tenu tête pendant sept jours pleins, sans compter les deux mois pleins pendant lesquels ils ont fait échec à « la plus belle armée du monde » commandée par le plus habile stratégiste des temps modernes, M. Thiers.

De la barricade Saint-Merry, qui a tenu trente-six heures, à la bataille de juin, qui a duré trois jours, à la campagne de 1871, qui a duré septante jours, la progression est significative.

On se console comme on peut, mais on ne peut pas. La tête est vide, le cœur est trop plein. Impossible de penser ni de réfléchir, l'être entier est absorbé dans une douleur vague, dans une ténébreuse angoisse. Nous sentons que notre existence ne tient qu'à un fil. Nous n'osons penser à tous ces amis qu'on a assassinés, à ceux qu'on assassine... que de nobles têtes nous ne reverrons plus, et qui maintenant gisent à terre, souillées dans une boue sanglante!

On nous apporte le propos d'un médecin: « ceux qui ne sont pas des brutes ont pendant ces huit jours dépensé plus de fluide nerveux qu'ils n'en dépenseraient en douze mois, année commune ».

Et cependant des curieux affluent dans les rues et sur les

boulevards : on va voir les décombres et les traces du massacre comme on irait voir une exposition ; il y a même des femmes en toilette, car il paraît que c'est fête aujourd'hui, lundi de Pentecôte. Il n'est pas sûr qu'à ne regarder que les physionomies, un étranger devinerait l'horrible drame.

A part la frivolité insigne qui a si tristement illustré la nation française, à part la joie haineuse et cruelle des stupides amis de l'ordre qui croient que tout est fini, qu'ils pourront s'engraisser le reste de leur vie en agiotaillant, exploitaillant et godaillant, il y a la peur. On a peur, mais on est curieux, et l'on veut voir coûte que coûte, pour chercher un refuge, pour en indiquer un, pour savoir si ceux qu'on aime sont morts ou vivants, et, quand on a peur, il faut cacher sa peur devant tous ces surveillants qui vous provoquent du regard, qui inspectent votre mine, vos mains, vos habits, votre tournure, qui gagnent six francs pour arrêter un suspect, cinquante à le faire fusiller. Jamais le monde n'a l'air si gai et si indifférent que lorsqu'il est plongé dans la Terreur.

Mardi 30 mai.

« Quel est donc ce bruit de mitrailleuse que nous entendons et qui a retenti plusieurs fois cette nuit? Nous croyions que c'était fini ».

« Chut! nous glisse à l'oreille notre hôte d'une voix tremblante : ce sont les prisonniers de Mazas, de la Roquette, de Belleville. Comme ils sont très nombreux et que ça ne va pas assez vite, on les mitraille.... »

« On les mitraille!... »

« On les mitraille. Et puis on continue les perquisitions.

« Vous n'êtes plus peut-être en sûreté chez nous. Si on vous découvrait! »

« C'est vrai. Mon cher hôte, vous nous avez abrités pendant ces huit mauvais jours. Nous ne l'oublierons de notre vie. Nous allons maintenant chercher un autre asile. »

Chercher un autre asile n'est pas facile par le temps qui court.

Les amis, les grands amis sont pour la plupart autant compromis que nous. Quant à ceux qui n'ont pas votre

opinion, il faut qu'ils soient plus généreux qu'on n'est d'ordinaire, plus humains que les hommes n'ont l'habitude d'être pour risquer sa vie ou, ce qui serait plus, son influence, sa position honorifique, ses chances de promotion administrative, en faveur d'un adversaire politique. Et la plus cruelle inquiétude du proscrit n'est pas celle du danger qu'il court pour lui et les siens, mais celle du danger qu'il fait encourir aux dévoués.

M. Thiers avait promis à la délégation de Lyon ou de Grenoble que, sitôt l'entrée à Paris des troupes, il laisserait une porte grande ouverte afin de permettre aux plus compromis, sauf aux assassins de Lecomte et de Thomas, de s'exiler ou ils pourraient. Pour être juste, il n'y a eu que de pauvres niais pour croire à cette promesse de M. Thiers. Les portes ont été rigoureusement fermées pour la sortie et même pour l'entrée. C'est d'hier seulement qu'on a permis le départ de quelques lettres. Cependant M. Thiers a mieux menti qu'on ne croyait. Il a laissé une porte de Paris ouverte, la porte prussienne. Mais le cas avait été prévu dans le traité signé Jules Favre. Des centaines de gardes nationaux se sont réfugiés chez les Prussiens : les pauvres gens croyaient réellement que, suivant l'engagement qu'il en avait pris, l'étranger n'interviendrait pas dans nos discordes civiles. Les Prussiens, me dit-on, leur ont baissé le pont-levis, entrait qui voulait. Quand tous on eu passé, on les a désarmés méthodiquement, ils ont été solidement attaché les mains derrière le dos, puis, tête sur queue, en route pour Versailles ! Quelques malheureux, épouvantés et, à juste titre, ont alors voulu protester. « Mais nous sommes Alsaciens, nous sommes Lorrains, nous ne sommes plus Français nous sommes Allemands ».

« Ah ! vous êtes Alsaciens, vous êtes Lorrains ? Vous n'êtes plus Français mais Allemands ! sortez des rangs ».

Alsaciens et Lorrains sortent des rangs.

« C'est bien. Qu'on les conduise au quartier bavarois, et que séance tenante, on nous fusille cette canaille. Le reste à Versailles. »

Telle est aujourd'hui notre position civile, à nous autres idéalistes, qui nous disions très positifs et pas autoritaires du tout, nous qui, il y a quelques jours à peine, poussions le cri de vive la République Universelle et qui

formions des plans pour la Fédération des Etats-Unis d'Europe, nous sommes enfermés comme des rats dans une haute enceinte de murailles. Des chiens-dogues et lévriers se jettent sur nous et nous acculent dans un coin. Prenant dans le tas, ils nous cassent l'échine. Des rats! Ce mot ne suffit pas pour dire l'horreur que nous inspirons aux amis de l'ordre et l'acharnement que des libéraux mettent à nous poursuivre. Nous sommes punaises qu'on torture, qu'on enfume, qu'on traque dans les fentes de boiserie et qu'on écrase avec une rage voluptueuse. Et pourtant, ce que je croyais hier, je ne puis m'empêcher de le croire aujourd'hui!...

La progression est intéressante. Après la canonnade des lourdes pièces qui balaient les barricades, viennent des charges à la bayonnette des zouaves et chasseurs d'Afrique nettoyant les places et les rues, puis les mouchards qui furètent dans les coins, puis les procureurs et argousins qui enfoncent votre porte, vous arrachent à femme et enfants et entassent vos papiers, secrets du foyer et notes de travaux, dans les cartons sales d'un greffe ou d'une Préfecture de police.

Quel brusque changement! On légiférait hier, on passe aujourd'hui à l'état d'exilé, d'insurgé, pis que cela de malfaiteur, de criminel, parce que, combattant d'hier, on est le vaincu d'aujourd'hui, objet d'horreur et d'effroi, même pour des amis qui n'ont que trop raison de craindre que notre entrée chez eux ne soit suivie de mort, de ruine ou de prison. Un bourgeois libéral, ami de ma famille depuis quarante ou cinquante ans, excellent homme du reste, me disait, en me refusant un refuge sous son toit : « En dehors des amis de l'ordre, il n'existe plus aujourd'hui que trois catégories d'individus : la première, des gens à fusiller, la deuxième, des gens pour Cayenne, la troisième, des gens pour Nouka-hiva, et vous devez appartenir à l'une de ces trois catégories ! »

Cherchons pourtant si nous ne pourrons pas nous glisser dans une quatrième catégorie. Errant dans la rue, flanant de ci, flanant de là, tâchons de ne pas nous trahir et de ne pas laisser deviner aux policiers mouchards et brassards tricolores, jeunes officiers et lieutenants faisant du zèle, que je suis un chien enragé.

J'ai vu les landes de Gascogne, vastes et sombres, j'ai vu le désert de Lybie, sables brûlés, pierres calcinées par les feux du soleil, pas une herbe, pas un oiseau, morne solitude, paysage sinistre.

Ah! si tout d'un coup, on pouvait transporter au cœur de Paris quelque steppe, quelque désert, quelque plaine bien nue et bien rocailleuse, comme des milliers d'hommes s'y précipiteraient, comme ils *courraient à ce lieu de refuge* et de consolation!

Une remarque m'a surpris : ce sont les incendies et toujours les incendies dont on accable les communeux. De l'exécution des otages, on ne parle que secondairement. La destruction de propriétés est chose bien plus émouvante que la destruction de la vie humaine.

Raoul Rigault et cinq ou six membres de la Commune, agissant de leur propre chef, ou sur un ordre de la Commune, — nul ne le sait — ont fait fusiller des otages, l'archevêque de Paris, monseigneur Darboy, l'abbé Deguerry, prêtre de la Madeleine, le sénateur Bonjean, une cinquantaine de jésuites, capucins, congréganistes. Plus l'ex-adjoint au maire de Paris, Gustave Chaudey, ce dernier n'étant point otage mais prévenu de crime.

C'est aux républicains de discuter avec les communeux s'il était juste, s'il était opportun de prendre des otages. Les Versaillais qui prenaient des otages n'ont point le droit de poser cette question. En ce moment même, nous lisons dans l'*Officiel* de M. Thiers : « Le comte de Geydon, gouverneur général de l'Algérie, vient de se saisir de 65 otages, pris dans les principales familles du pays ennemi ». S'il est permis aux lieutenants de M. Thiers de s'emparer de 65 otages, le même droit appartient aux ennemis de M. Thiers.

Dès l'ouverture des hostilités, M. Thiers avait jugé à propos de fusiller ses prisonniers, gardes nationaux et anciens soldats de la ligne. Pour arrêter ces exécutions, la Commune décida qu'elle prendrait des otages, et que, pour un prisonnier fusillé par les Versaillais, les Parisiens rendant le mal pour le mal, fusilleraient à leur tour trois prisonniers. La Commune a eu tort peut-être de rendre ce décret, elle a eu tort certainement de ne pas l'exécuter... Intimidés à demi par cet arrêté, les Versaillais suspendi-

rent pendant cinq ou six semaines le fusillement des gardes nationaux, mais continuèrent celui des ex-lignards, ce qui n'encourageait guère les nombreux soldats restés dans Paris à marcher dans les mêmes rangs que les gardes nationaux. Mais, riposte-t-on, les gardes nationaux étaient protégés par leur nouvel uniforme? Tous n'avaient pu le revêtir. Bon nombre, comme c'est l'habitude des troupiers, s'étaient tatoués sur les bras et sur la poitrine le numéro de leur régiment avec les devises et des cœurs enflammés. Et les Versaillais ne manquaient pas de deshabiller leurs prisonniers de 21 à 28 ans trouvés avec ces marques — fusillés! — Et la Commune ne les vengait point. Ce fut seulement à l'explosion de la cartoucherie Rapp qu'il fut décidé qu'on tâcherait d'intimider les Versaillais en sacrifiant leurs otages. C'était trop tard.

Quant au plus important d'entre eux, l'archevêque, la Commune en proposa l'échange ; cet échange fut demandé par des membres du corps diplomatique, instamment réclamé par Monseigneur lui-même. Nous l'avons dit, M. Thiers refusa.

Ce fut seulement lorsque les prisonniers parisiens tombèrent par centaines et par centaines sous les balles des Versaillais entrés dans Paris que Raoul Rigault fit son œuvre de mort parmi les otages... Les vengeances sont toujours mauvaises surtout lorsqu'elles sont exercées par le plus faible contre le plus fort. Pour cent prisonniers fusillés par les Versaillais, les Parisiens n'ont pas fusillé cinq otages, mais pour dix otages fusillés par les Parisiens, les Versaillais ont pris prétexte pour fusiller cinq cents Parisiens. Tel est le fait ramené dans ses termes substantiels.

Il avait été entendu dès le début que si des otages devaient être sacrifiés, on commencerait par les prêtres. Du reste il n'y a guère eu que des prêtres pris pour otages.

Et pour ce qui est de Gustave Chaudey, c'est lui qui a ordonné la fusillade du 22 janvier. Il agissait pour le compte de Favre, Picard et Trochu et pour son propre compte. Il a fusillé le peuple, il a été fusillé lui-même. Du reste, il est mort très bien en criant : Vive la République !

Chaque heure de gagnée majore nos chances de vie... D'abord, c'était aussitôt pris, aussitôt fusillé, maintenant on a quelque répit, les chances de salut augmentent avec le

temps de la réflexion. Peu à peu les vainqueurs reviendront sans doute de leur folie furieuse, s'arrêteront dans leur rage de meurtre et de massacre. En attendant, celui-là rendrait à la population parisienne un service signalé qui publierait pour faire suite aux petits traités de civilité puérile et honnête, aux Manuels de bien vivre en société, une dissertation sur l'art de ne pas être fusillé : manière de se vêtir, de marcher, de parler, de regarder sans offusquer Messieurs les mouchards et officiers versaillais... Hélas ! le mot de fusiller est devenu le fond de notre langue : « on fusille, il a été fusillé, nous serons fusillés... » Et cependant, ce mot, je ne le comprends pas encore et plus je réfléchis, plus il me semble monstrueux qu'il soit devenu le grand mot d'ordre de la société française.

Mercredi, 31 mai.

Une famille de républicains à peu près dans notre situation nous offre une hospitalité que nous n'avions pas songé à lui demander. Nous ne les compromettrons pas beaucoup plus. Ils ne nous compromettront guère davantage que nous ne sommes déjà. Nous avons changé de nom, nous sommes convenus d'une fable absurde que nous tâcherons de rendre plausible. Notre meilleure chance est d'émigrer d'un quartier dont les perquisitions sont à faire dans un autre où les perquisitions sont faites déjà et de glisser ainsi à travers les mailles du filet. C'est sciemment et de propos délibéré que nous avons voulu nous compromettre avec la Commune, nous aurions tort de nous plaindre.

Un des spectacles les plus saisissants qu'homme puisse voir en sa vie est celui de Paris, ruiné, démoli, incendié. La ville a été dévastée par une trombe : le terrible typhon portant la flamme et la fumée dans ses flancs, pénétrant à travers les plus magnifiques quartiers. L'avalanche d'horreur et d'angoisse qui a passé sur nos âmes a laissé sa marque sur les plus beaux de ses monuments. Vous voulez savoir ce que c'est que la guerre civile, vous voulez savoir ce que c'est que la haine d'un frère contre son frère ? Eh bien ! traversez le grand cratère de Paris, suivez le chemin des combats, commencez à Neuilly et l'Arc de Triomphe, continuez par la place de la Concorde et les Tuileries, la

rue de Rivoli, l'Hôtel de Ville, la Bastille, la rue Saint-Antoine, le cimetière Lachaise.

A ce propos, je ne me laisse entraîner dans la question artistique qu'avec la plus grande répugnance ; mais force est d'en parler ; c'est ce terrain que les ennemis de la Commune ont choisi pour porter contre elle des accusations que le reste de la France et l'Europe entière ne pouvaient entendre de sang-froid. Eh bien, au point de vue spécialement pittoresque, rien n'est plus beau que cet amas de ruines qui eût réjoui le cœur de cet acteur qu'on appelait Néron. Jamais édifice frais et neuf n'a valu comme beauté grandiose et grâce touchante l'édifice en ruines. Le Colisée de Titus n'a jamais ému certes l'âme d'un poëte comme il le fait aujourd'hui quand on s'assied sur l'herbe d'un de ses gradins lézardés. Paris dévasté, ce sont les ruines de Rome transportées au milieu d'une ville vivante. De tous les monuments de Paris, aucun que j'aimasse plus à contempler que l'Hôtel de Ville, d'un style si gracieux et coquet, perfection de noblesse et d'élégance. C'était la Renaissance dans ce qu'elle avait de plus charmant. Oh ! que je trouvai beau l'Hôtel de Ville le soir du 4 septembre. Il m'est apparu d'une beauté sublime, d'une grandeur tragique, d'une solennité terrible avec sa façade démantelée avec le feu qui jaillissait encore de ses salles, comme un dernier frisson de colère dans un guerrier mourant, avec ses pavillons noirs et fumeux, avec ses statues consternées, avec ses encadrements de fenêtres vides, faisant trou dans le ciel. Comme ruine, les Tuileries sont bien inférieures à l Hôtel de Ville.

On a demandé que les Tuileries et l'Hôtel de Ville ne fussent jamais restaurées afin que leurs ruines crient de siècle en siècle contre le vandalisme révolutionnaire. Les révolutionnaires ne demandent pas mieux. Ils seraient enchantés que ce type du mesquin, M. Thiers, qui se croit aussi grand architecte qu'il se croit grand général, n'envoyât jamais les architectes qui lui ont rebâti sa maison, reconstruire un Hôtel de Ville sur des plans perfectionnés. On a suffisamment de photographies, les révolutionnaires rebâtiront l'Hôtel de Ville tel qu'il fut quand ils pourront y rentrer, en attendant qu'éclose l'art nouveau, conséquence nécessaire du triomphe d'un nouvel idéal, produit spontané de la Société future.

Nous revenons aux faits. En fait de vandalisme, la Commune a renversé l'Hôtel de M. Thiers, style de concierge. Elle a renversé la Colonne Vendôme, symbole des Bonaparte; elle a brûlé les Tuileries, gloire de la monarchie; Paris a brûlé l'Hôtel de Ville, sa gloire à lui, comme un amant jaloux qui, en mourant, poignarda sa maîtresse. Il est probable qu'il a incendié en outre quelques maisons des rues de Lille, de Vernon et de Rivoli, ce dont nous le blâmons fortement; mais quant à la multitude d'autres incendies dont on l'accuse, on apprend de jour en jour que ces incendies imaginaires ont été allumés par les calomnies de Versailles.

En dehors des deux grands incendies de l'Hôtel de Ville et des Tuileries, je crois même, jusqu'après enquête véridique et sincère, que ce sont les obus de M. Thiers qui en ont allumé la plus large part. Les seuls feux que j'ai vu allumer de mes propres yeux sont ceux de quelques malheureuses barques brûlées par les batteries qui ont pourvu notre propre maison d'obus et de biscayens.

Je crois que la Commune a incendié quelques propriétés privées, mais que les Versaillais en ont incendié bien davantage : elles ont du reste beaucoup plus souffert par le bombardement et la démolition systématique que par les incendies.

Parce que les gens de la Commune ont incendié, les Versaillais ont incendié à plaisir et tant qu'il leur a plu; parce que les gens de la Commune ont incendié des pierres et du bois, les Versaillais ont versé le sang comme de l'eau ; ils ont tué comme le bon Titus ne tuait pas à Jérusalem ; ils ont tué comme Tilly, le héros de l'ordre catholique, ne tuait pas à Magdebourg. Et parce que les gens de la Commune ont incendié, les Versaillais enfouissent dans la calomnie les cadavres de ceux qu'ils ont assassinés, les aspergeant d'accusations auxquelles il nous est impossible de répondre!

Le petit M. Thiers a fait son entrée victorieuse dans Paris; sa calèche a passé sous l'Arc de Triomphe. Il était accompagné de son fidèle Leflô, Ministre de la Guerre, et du vertueux M. Jules Simon, le Philosophe du Devoir, l'ex-défenseur des ouvriers de Paris, le député du Travail. Le petit M. Thiers, tout comme M. de Bismarck, a été sacré grand homme par le succès. Maintenant qu'il pourrait se

baigner, qu'il pourrait se noyer dans le sang qu'ont fait verser son dépit sénile et ses rages de singe; maintenant que, sur l'amoncellement des victimes par lui massacrées, il pourrait monter plus haut que le bronze de la colonne Vendôme, plus haut que le Panthéon, maintenant ses folies sont sublimes, ses inepties sont grandioses, ses roueries sont des raisons d'État et ses finasseries embarrasseraient Machiavel.

— Soit! Tant que le succès dure, il est absurde d'entrer en discussion avec lui et de vouloir prouver qu'il a tort.

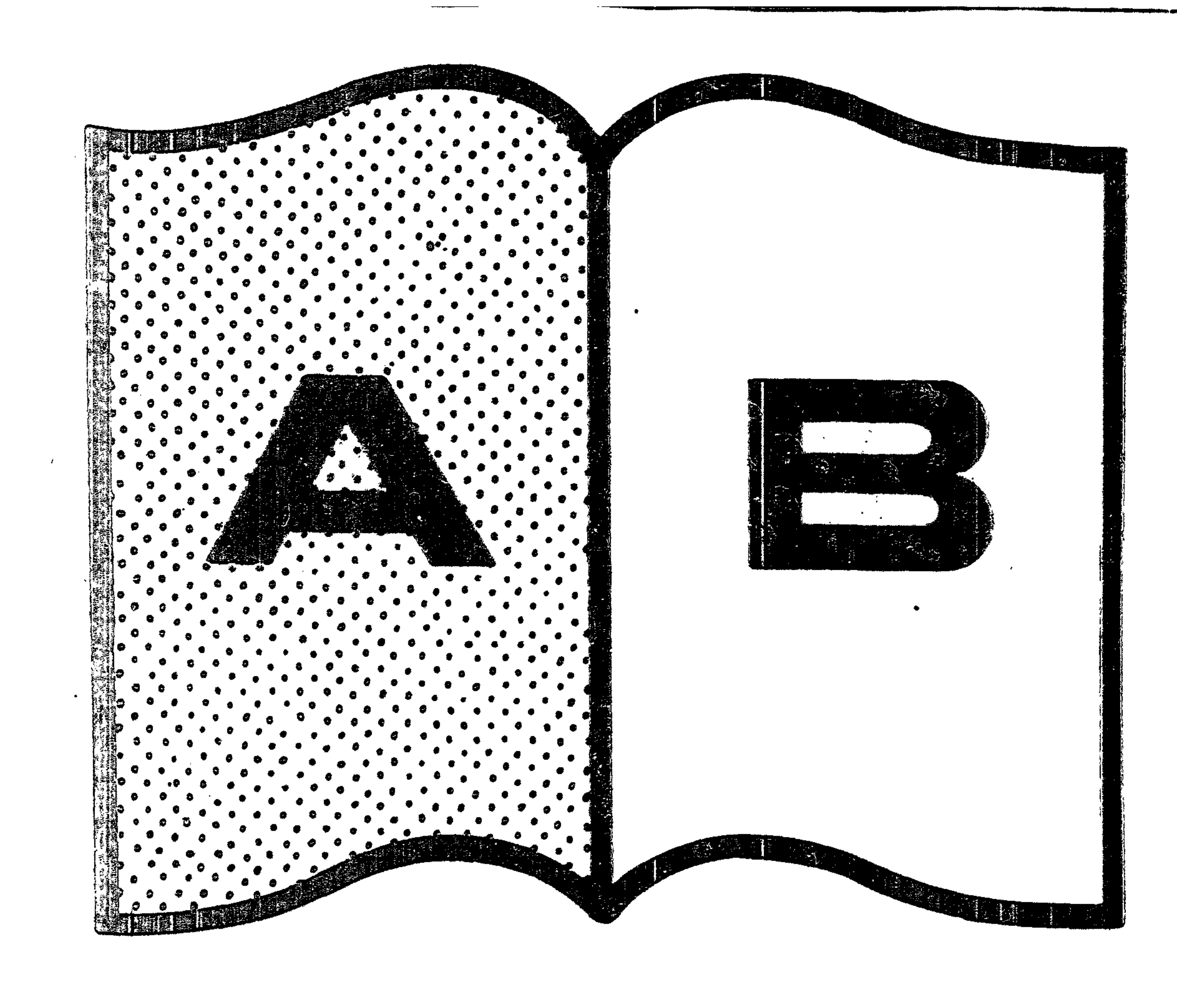
Donc, M. Thiers règne et gouverne, jusqu'à ce qu'il ne règne ni ne gouverne. — On fusille et on déporte en son nom — c'est-à-dire, pour parler le langage officiel, on juge et on administre en son nom. Les proclamations affichées à Paris portent en tête: « Armée de Versailles » — La grande ville appartient à quatre corps d'armée. Quatre omnipotents généraux l'administrent. Nous avons des « colonels faisant fonction de maire ». Les rues sont cernées, dans chaque appartement entrent quatre fusillards guidés par un mouchard, ils ouvrent les armoires et les tiroirs pour y découvrir des suspects, ils secouent le linge pour y trouver des revolvers. Les généraux et colonels paradent en voiture découverte avec des cocodettes, les capitaines et lieutenants flânent sur le boulevard avec des cocottes. L'ordre, la famille, la propriété règnent de nouveau dans la capitale du Grand-Duché de Gérolstein.

Recueillons-nous encore une fois. Rentrons nos cornes comme l'escargot, dévisageons les saturnales de la réaction, regardons le gâchis auquel nous n'avons plus le droit de nous mêler. — Nous avons bien notre petite idée sur la manière dont tout ceci finira — mais chut! le monde ne nous demande pas notre avis. — Nous allons étudier les événements récents, ceux qui vont se passer, dans les écrits et discours de nos ennemis — eux seuls ont le droit de parler. Nous nous tairons, mais nous enregistrerons.

Un dernier mot: La France est-elle assez châtiée? A-t-elle enfin expié? — Oui, l'expiation est à son comble, et le martyre commence.

FIN

Imprimerie de Poissy — Lejay fils et Lemoro.



Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14